

HISTOIRE D'UNE FAMILLE NOBLE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI
ET PENDANT LA RÉVOLUTION

CORRESPONDANCE
—
INÉDITE DU
MARQUIS DE SADE

*de ses proches et de ses familiers
publiée avec une introduction
des annales et des notes*

PAR

PAUL BOURDIN



1929

LIBRAIRIE DE FRANCE, 110, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (VI^e)

Correspondance inédite du marquis de Sade de ses proches et de ses familiers publiée avec une introduction, des annales et des notes

Donatien Alphonse François de Sade, introduction annales et notes
par Paul Bourdin



Librairie de France, Paris, 1929

Exporté de Wikisource le 30 juin 2026

TABLE DES MATIÈRES



Paul Bourdin, auteur de la dédicace, de l'introduction générale, des introductions de chapitres et des notes n'étant mort qu'en 1965, les textes concernés étant sous droit d'auteur ne sont pas reproduits.

[LETTRE DÉDICATOIRE.](#)

[INTRODUCTION.](#)

[GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE SADE PRÉSENTÉE AU ROI.](#)

[1774.](#)

[1775.](#)

[1776.](#)

[1777.](#)

[1778.](#)

[1779.](#)

[1780.](#)

[1781.](#)

[1782.](#)

[1783.](#)

[1784.](#)

[1785.](#)

[1786.](#)

[1787.](#)

[1788.](#)

[1789.](#)

[1790.](#)

[1791.](#)

[1792 \(1^{er} JANVIER – 21 SEPTEMBRE\).](#)

[AN I.](#)

[AN II.](#)

[AN III.](#)

[AN IV.](#)

[AN V.](#)

[AN VI.](#)

[AN VII.](#)

[AN VIII.](#)

[LES DEUX DERNIÈRES LETTRES DU MARQUIS.](#)



L'auteur de cette dédicace n'étant mort qu'en 1965, le texte est sous droit d'auteur et n'est donc pas reproduit.

À Monsieur PIERRE BOURGUE

P. B.

INTRODUCTION



Paul Bourdin, auteur de cette introduction n'étant mort qu'en 1965, le texte est sous droit d'auteur et n'est donc pas reproduit.

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE DE SADE PRÉSENTÉE AU ROI

De Sade au Comté Venaissin *[\[1\]](#).

De gueules à l'étoile à huit rais d'or chargée d'un aigle éployé de sable besqué onglé et diadémé de gueules.

La maison de Sade Recommandable par Son ancienneté par ses alliances et par les emplois qu'elle a occupés dans les cours des papes et des comtes de provence doit particulièrement la considération dont elle jouit à la celebre Laure, dont on parlera dans la suite, qui a donné occasion a plusieurs auteurs français italiens allemands de repandre dans toute L'Europe le sentiment le plus avantageux sur cette maison.

Elle établit sa situation depuis Hugues de Sade qui testa en 1302 et eut entr'autres enfans

Paul de Sade qualifié Messire chevalier et Bourgeois D'Avignon. Cette dernière qualité était donnée aux gentilhommes des premières races de cette ville pour désigner seulement leur domicile.

Il fut Exempté du Logement des cardinaux de la cour du pape, Jean XXII en 1316, et testa en 1345. Il fut père d'Hugues qui suit et suivant plusieurs auteurs de Laure de Sade dont la vertu et la beauté ont été célébrées par françois Pétrarque poète et philosophe et le plus beau genie de son siecle.

Hugues de Sade posséda des biens considérables dans la ville d'Avignon et sur les Péages du Rhône. Il épousa en 1325 laire de Noves fille d'audebert de Noves, chevalier, qu'un auteur moderne prétend avec beaucoup de vraisemblance être celle que Pétrarque a celebrée[\[2\]](#). Il en eut

entr'autres enfans hugues, qui suit et garcinde femme de Bernard d'ancezune de Caderousse. Il eut D'une 2ème femme paul de Sade Ministre D'Yoland d'aragon, comtesse de provence et de la cour de rome, mort évêque de marseille en 1433

hugues de Sade, Damoiseau testa en 1407 et mourut avant Lannée 1421, laissant de Giraude de Ledenon d'aramon jean de Sade qui suit, et Elzear de Sade Seigneur des Yssarts echancon du pape Benoit XIII, auquel L'Empereur Sigismond accorda en 1416 pour lui ses frères ses cousins et leurs descendans le privilege de porter L'aigle impériale sur l'étoile des armes de leur maison en considération des services que leurs ancestres avoient Rendus a L'Empire.

Jean de Sade Sgr. d'aigüieres et de plusieurs autres terres considerables En provence s'adonna a letude des Loix devint conseiller de louis II comte de provence qui le chargea de plusieurs négociations importantes et le fit premier president du parlement qu'il établit en 1415. Il épousa Raymonde fille de Pons de cays, chancelier de provence et de cette alliance nacquit

Gerard de Sade Damoiseau Seig^r D'aiguières premier consul d'avignon lequel mourut en 1483 laissant de Jeanne Palmier entr'autres enfans

1^o Pierre qui suit 2^o guillaume chevalier de Lordre de St jean de Jérusalem et 3^o Baltazar Seig^r daiguières Lun des Barons de provence qui se trouvèrent aux États de ce pays en 1487. lequel eut d'agnes d'hugolen dame de Romanil D'une ancienne Maison de provence Joachim Seig^r d'aiguières dont La postérité actuellement existante s'est divisée en plusieurs branches ou Rameaux a donné divers officiers de distinction 3 chevaliers de l'ordre de St Jean de Jerusalem et s'est alliée aux maisons de Grimaldy, dalbert Montdragon de pontevez de porcelet de crillon etc.

Pierre de Sade Seigneur de Mazan fut premier consul d'avignon en 1476. Il épousa Baptistine de forbin, fille de Palamede surnommé le grand gouverneur de provence et de dauphiné et veüve de Raymond de glandeves grand seneschal de provence et en eut

Joachim coseigneur de Mazan qui fut reçu conseiller au parlement de provence en 1530 et laissa de clemence gerard, dont la mere étoit de la maison de galient des Issarts

Jean de Sade chevalier Seigr. de Mazan et De Saumane capitaine ou gouverneur du chateau de vaison qualifie illustre Seigneur lequel épousa en 1551 Sibile de Jarente fille de claudé Seigr. de Senas et de marguerite de ponteves et nièce de Barthelemy de Jarente archeveque d'Embrun qui lui resigna les charges de premier president en la chambre des comtes et de president en la cour rigoureuse de provence. Il mourut en 1600 après avoir servy 4 rois et fut enterré dans la chapelle Royale des jacobins d'aix. Il fut pere de Baltasar qui suit et de deux filles qui furent Maries dans les maisons de Cambis et de cabre roquevaire.

Baltazar de Sade Seigr. de Mazan capitaine du chateau de Vaison qualifié illustre et magnifique Seigr. Mourut en 1613 laissant de diane de Baroncelly, fille de Barthelemy chevalier de L'ordre du roy jean Baptiste qui suit, et richard successivement chanoine de St pierre de Rome camerier du pape urbain VIII et Eveque de Cavaillon

Jean Baptiste de Sade Seigr. de Mazan capitaine de Vaison, colonel de la cavallerie legere du pape au comté venaissin epousa en 1627 diane de simiane dame de la coste heritiere D'une Branche de L'ancienne et illustre maison de ce nom et en eut côme qui continua la postérité et 3 autres fils dont un Eveque de Cavaillon et 2 chevaliers de L'ordre de Malthe. Le puisné mourut en 1719 grand prieur de St gilles

Côme de Sade Seigr. de Mazan et capitaine de Vaison mourut en 1694 il avoit epousé Elisabeth Louet de nogaret fille de Jean louis marquis de Calvisson et de françoise Bermonde caysar, niece du Maâl de Torras et en avoit eu entr'autres enfans gaspard françois qui suit, et joseph marie chevalier de malthe et capitaine des galeres de son ordre.

Gaspard françois apellé Marquis de Sade capitaine de vaison colonel de la cavalerie du pape au comté venaissin fut marié avec louise aldonce d'astoad, fille de Jean Mqs de Murs et mourut en 1739 laissant entrautres enfans 3 fils et une fille sçavoir 1° Jean Baptiste françois Joseph qui suit 2° Jean Louis commandeur dans l'ordre de Malthe qui servit dans la guerre d'Italie de 1732 en qualité d'ayde de camp du Marechal de Villars et de M. le comte de Broglio 3° paul aldonse abbé d'Ebreuil et henriette Mariee en 1733 a mr. le conte de villeneuve de Martignan

Jean Baptiste françois Joseph, appelé comte de Sade Cap^e de dragons au rgt de Condé Lieutenant general des provinces de Bresse et de Bugey fut nommé en 1730 ambassadeur a la cour de Russie et fut depuis ministre du roy auprès de L'Electeur de Cologne il épousa en 1733 Marie Eleonore de Maillé fille de donatien Marquis de Carman et de cette alliance est issu Donatien alphonse françois

à la suite de ceci sont mes titres, mon mariage et mes grades au service [\[3\]](#).

1. [↑](#). Les pièces qui reproduisent l'orthographe et la ponctuation des originaux sont marquées d'un astérisque.
2. [↑](#). On sait que la querelle entre les tenants de Laure de Sade et ceux de Laure de Noves dure encore.
3. [↑](#). Ce dernier paragraphe est de la main du marquis.

1774



Paul Bourdin n'étant mort qu'en 1965, l'introduction de ce chapitre ainsi que les notes sont sous droit d'auteur et ne sont donc pas reproduit.

*Madame de Sade fait avertir son mari que les cavaliers chargés de l'arrêter sont arrivés à la Coste. (Sans date)**

La maréchaussée de Marceil est ici pour arrêter Mr de Sade sur l'ancienne lettre de cachet, vous savaient ou il faut lui écrire marqué lui ce qu'il arrive et qui se tienne coite et ne repasse pas dans ce pays-ci Vené sur le champ ne tardé pas une minute.

Le marquis, sur le point de quitter la Coste, fait hâter l'envoi de la plainte que madame de Sade va déposer contre sa mère. « Ce dimanche ».

(Mars 1774).

Madame de Sade vient d'arriver, mon cher monsieur, prête à signer, et jugeant elle-même (qui a vu) nos préliminaires plus importants que jamais. En conséquence, je vous prie de vous rendre à la Coste avec la plainte toute dressée et prête à envoyer le plus tôt possible. Je pars dans la semaine et voudrais bien, avant, mettre tout en train. Faites l'impossible pour venir demain. Recevez, je vous prie les assurances sincères de ma parfaite reconnaissance et des sentiments avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

SADE.

La marquise conte, dans sa requête, tout ce qui s'est passé depuis le début de l'année 1772 et y expose ses griefs contre madame de Montreuil

Dame Renée-Pélagie Cordier de Montreuil, épouse de messire Louis-Donatien-Adolphe Aldonce, marquis de Sade, chevalier, seigneur de la Coste, Mazan, Saumane et autres places, en son propre et comme administreresse de messieurs ses enfants, exposera qu'elle est dans la cruelle nécessité de recourir à la protection des lois pour repousser enfin la vexation la plus criante qui fut jamais. Victime innocente de l'attachement le plus sacré, elle réclame les droits de l'humanité depuis trop longtemps outragés.

Elle était, avec le marquis de Sade son mari, dans sa terre de la Coste, en Provence ; elle y fut jointe par la demoiselle de Launay sa sœur, sous le prétexte de lui faire compagnie et d'y respirer un air plus serein ; partagée entre son attachement pour son mari et sa tendresse pour ses enfants, elle y jouit pendant longtemps de cette paix que rien n'aurait dû troubler, et les empressements de son mari ne lui permettaient pas de suspecter qu'une fatale passion devait bientôt devenir le foyer d'une suite de malheurs et d'infortunes.

Son mari part pour Marseille, au mois de juin 1772, avec un domestique ; il retourne peu de jours après, mais, hélas ! elle apprend bientôt qu'on

instruit dans cette ville une procédure ; elle cherche à fixer ses incertitudes, à calmer ses alarmes ; elle s'adresse à sa sœur, mais le trouble qu'elle lit dans son âme, la vacillation de ses réponses ne servent qu'à ajouter à son agitation ; elle vole à Marseille avec cette même sœur ; si elle voit, si elle est convaincue qu'une pure galanterie forme la seule matière de la procédure, elle aperçoit que la prévention la plus outrée avait saisi tous les esprits, que le moment était peu propre à la dissiper ; elle eût voulu tenter d'arracher le voile de cette prévention, mais l'abattement de sa sœur énervait la force qu'elle croyait trouver dans les ressources de son imagination ; elle retourne ; la procédure est prise, ou, plutôt, son instruction est précipitée par quelque génie malfaisant qui craignait le retour du calme et de la réflexion, et bientôt un arrêt flétrissant apprend aux hommes alarmés que les hommes eux-mêmes sont industrieux à imaginer des crimes pour trouver des criminels ; l'humanité perdit ses droits ; l'examen et la modération furent bannis du sanctuaire de la justice ; l'illusion subjuga la réalité ; la vertu du juge, aigrie par le levain d'une fatale prévention, fut elle-même le germe de l'erreur, et la conscience, cet oracle divin lorsqu'elle est éclairée, séduisit pour le moment l'esprit du magistrat aveuglé.

Si la suppliante eut à déplorer les égarements du cœur humain, elle se flatte de trouver dans la tendresse de ses parents une ressource dans ses infortunes... Elle s'adresse à la dame de Montreuil sa mère ; elle fait les derniers efforts pour percer jusqu'à son cœur, mais la tendresse ne parle plus en sa faveur ; sollicitée par son mari, c'est être complice de ses écarts. Ses écarts ! quel mot la suppliante a-t-elle prononcé ! La dame de Montreuil pouvait seule apprendre au public que son mari est plus malheureux que coupable ; elle croit cependant qu'elle doit elle-même le poursuivre ; il n'est pas jusqu'à la demoiselle de Launay qui ne se joigne pour exciter son ressentiment.....

Le marquis de Sade était parti pour la Savoie ; il avait écrit à la dame de Montreuil, se flattant de trouver auprès d'elle une ressource contre l'injustice qui le poursuivait, mais, fatale lettre ! elle apprit à cette dame sa retraite, et bientôt, par le canal des ambassadeurs, elle surprend des ordres du roi de Sardaigne pour le faire arrêter. Mais ces ordres furent-ils obtenus sans le triomphe de la calomnie ? Et de quelles noires couleurs le marquis

de Sade ne fut-il pas dépeint dans Paris, et surtout auprès de ces ambassadeurs ? Il serait trop humiliant pour la suppliante de les retracer.

Les mêmes ordres furent exécutés ; il fut constitué prisonnier dans le fort de Miolans, uniquement destiné pour les plus grands criminels. Affreux séjour ! Il ne voyait même pas la lumière. Les ordres étaient précis de lui interdire tout commerce de lettres. Cette précaution était nécessaire et pour cacher le lieu de sa rétention et pour le triomphe des vexations qu'il essuyait ; mais ce qui surprendra toute âme sensible, c'est que la dame de Montreuil, qui s'était érigée en despote absolu de la personne du marquis de Sade au préjudice du droit des gens et de la foi publique, interceptait et recevait elle-même toutes les lettres qui lui étaient adressées, et le marquis de Sade fut assez heureux que d'échapper, après cinq mois de détention, de cette odieuse prison. Sa fuite, envisagée comme un outrage fait à la volonté de la dame de Montreuil, ne fit qu'ajouter à l'ardeur de ses persécutions.....

Il rentre en France et se retire dans sa terre de la Coste. Ce retour fait, en quelque manière, oublier à la suppliante ses infortunes passées ; elle ne s'occupe que du soin de calmer l'amertume de la situation de son mari ; elle se flatte que ses sollicitations vaincront à la fin la prévention de sa mère..... Filles du ciel ! Justice, vérité, tendresse, compassion ! Vous seules pouvez nous apprendre par quelle fatalité vous ne présidez plus sur les sentiments, sur les actions, sur les démarches de la dame de Montreuil, par quel prestige l'injustice de la calomnie, le déchaînement et la dureté vous succèdent à l'empire de son cœur ! Vous souffrez que leurs armes réunies accablent l'infortune et que le désespoir soit la seule ressource de celui que vous abandonnez ! Oui, la suppliante est forcée de le dire avec cette liberté qui n'altère ni son devoir ni son respect : la dame de Montreuil regarde avec effroi toute démarche pour la justification, pour la liberté de son gendre.

Elle part, elle agit et bientôt un exempt de police de Paris arrive à la Coste, dans le fond de la Provence, escorté de quatre archers de police et d'une troupe de cavaliers de la maréchaussée de la province. Si dans la route, si dans la province l'on ignore d'abord le motif d'une expédition aussi bruyante, bientôt l'on apprend que la personne, que les papiers du marquis de Sade en sont l'objet. De quel opprobre, dès lors, n'est-il pas

couvert ! Les conjectures, les combinaisons se multiplient, les esprits s'aigrirent à l'aspect d'une démarche couverte du voile de l'autorité et que l'on sait n'être que l'ouvrage de la dame de Montreuil, et les échafauds, dès lors, ne sont pas suffisants pour expier ses forfaits.

Cette troupe arrive à la Coste la nuit du six janvier 1774. Les échelles étaient préparées, les murs du château sont escaladés ; on entre, le pistolet et l'épée à la main. C'est dans cet état que l'exempt de police se présente à la suppliante. La fureur excitée par son action peinte sur son visage, il lui demande, avec les plus affreux jurements dans sa bouche et les expressions les plus indécentes, où se trouve M. de Sade, son mari, qu'il le lui faut mort ou vif. Qui pourrait dépeindre la situation de la suppliante dans une circonstance aussi cruelle ? Elle voit la barbarie devant ses yeux ; l'horreur et la terreur l'agitent successivement : elle voit, elle ne peut se dissimuler l'ouvrage de sa mère ; elle veut le respecter tandis qu'elle en est accablée, et, si son honneur et les égards dûs à son rang et à son sexe outragés la portent à repousser la cruauté des insultes qu'elle essuie, son respect arrête les effets de son ressentiment. Elle répond que son mari est absent. Ce mot est le signal du plus affreux déchaînement. Cette troupe se divise ; l'une garde les avenues du château, l'autre se distribue pour fouiller dans tous les coins et recoins, les armes à la main, et prête à tout enfoncer à la moindre résistance ; les instruments en avaient été préparés, l'on voyait même, entre les mains de l'un des archers, une barre de fer forgée à Bonnieux pour enfoncer portes et meubles.

L'inutilité des recherches redouble la fureur ; le cabinet du marquis de Sade est l'objet de la dernière scène ; l'on arrache et l'on coupe des tableaux de famille ; l'exempt de police surtout se signale par l'enfoncement des bureaux et des armoires de ce cabinet ; il se saisit de tous les papiers et de toutes les lettres qu'il y trouve. Les uns, au gré de cet exempt, deviennent la proie des flammes ; il en sépare d'autres qu'il emporte, sans donner à la suppliante la moindre connaissance de ce qu'ils contenaient, sans en laisser le moindre état.....

Cet homme pousse la témérité jusqu'à arracher de force des mains de la suppliante le papier le plus indifférent, à enlever une tabatière d'écaille garnie en or sur laquelle se trouvait un portrait en miniature, et, secondé par la troupe à ses ordres, il n'est sorte d'hostilités qu'ils ne commettent, il n'est

sorte d'infamies qu'ils ne déclament contre la personne du marquis de Sade. C'est par des traits pareils que cet exempt alimentait sa fureur et celle de sa troupe, et si l'horreur de cette conduite, comme une étincelle que le moment voit naître et se dissiper, se présentait à ses yeux, le remords en était bientôt écarté par la force des ordres de la dame de Montreuil ; il ne faisait, disait-il, que les exécuter. Mais ce que l'on aura peine à croire, c'est que l'on a entendu quelques-uns de sa troupe pousser la barbarie jusqu'à vomir qu'ils avaient ordre de tirer chacun trois coups de pistolet sur le marquis de Sade et de porter ensuite son cadavre à la dame de Montreuil. Il y en a eu même qui, craignant avec raison que toutes ces horreurs n'excitassent quelque émeute de la part des habitants de la Coste dont l'attachement, mérité par leur seigneur...

*Madame de Sade veut surveiller les progrès du jeune fils de Gaufridy.**

...Vous voudré bien donner a André une main de papier avec des plume pour quil aprene a écrire et lui dir que cant son papier cera remplie il me la portera pour que je voye les progrès ce vendredy 29 avrille 1774.

Voici une petite serure a faire acomoder le bouton.

Le marquis parle de ses malheurs, du mémoire qu'il a rédigé pour sa défense dans l'affaire de Marseille, et dit ce qu'il attend du voyage de sa femme à Paris. (Sans date).

Vous ne blâmez pas, j'espère, mon cher monsieur, le conseil que j'ai donné à madame de partir pour Paris. J'imagine que dans les circonstances présentes vous jugerez comme moi sa présence nécessaire à la capitale. Vous voyez que son procureur l'y engage vivement, la réussite prompte des affaires l'exige. Comment poursuivre sans cela ? Vous voyez quelles longueurs ! En quatre mois nous ne savons pas encore seulement si la dame de Montreuil est assignée. Ma situation ne permet pas de tels délais, et il est temps que cette affaire se finisse décidément et d'une façon ou d'une autre.

Dieu veuille que se munissant d'un peu plus de courage ce voyage-ci ne soit pas aussi infructueux que l'autre.....

Convenez avec nous, monsieur, que la manie de madame de Montreuil de ne rien vouloir terminer est bien extraordinaire. Car enfin que gagne-t-elle à cela ? Perpétuer le déshonneur de cette malheureuse affaire, celui de sa fille et de ses petits-enfants, mettre un épouvantable désordre dans les biens et me faire mener, à moi, la vie la plus triste et la plus malheureuse, car vous croyez bien qu'on n'est jamais bien agréablement dans un pays, quand on est obligé de s'y cacher sans cesse et d'y jouer toutes sortes de rôles pour n'y être pas reconnu. Je vous assure que c'est un genre de supplice qui m'était inconnu, mais que je trouve bien dur et bien désagréable. Encore si l'on entrevoyait une fin à tout cela, mais qui peut la prévoir ? Je regarde la publicité de mon mémoire, quoi qu'en dise monsieur l'abbé, comme une chose essentielle, surtout à Paris dans la famille de madame, car enfin on a beau dire que je m'y fais passer pour plus coupable que l'on ne me croyait ; si cela est, je ne m'en rends que plus véridique et plus intéressant. Mais il me semble que le genre même de faute dont je conviens n'est nullement grave ni fait pour me faire condamner. Punit-on les pensées ? Dieu seul en a le droit parce que lui seul les connaît, mais les lois n'y peuvent rien, surtout lorsque (comme celle dont je conviens dans mon mémoire) elles sont à l'instant regrettées. D'ailleurs il n'y est pas même dit que je l'eus jamais, cette pensée. Il est dit que l'on me donna un mauvais conseil que je ne rejetai pas, mais que je n'adoptai jamais, et l'histoire des cantharides données pour simuler ce que l'on me conseillait, ne me paraît nullement, comme prétend monsieur l'abbé, être un crime si grand. Le parlement au moins ne l'a pas jugé tel. Car, si vous avez eu la procédure, une fois reconnu que ce n'a été que des cantharides, le fait n'est plus entré pour rien dans le jugement ; le désistement des filles le prouve au moins.

De grâce, enhardissez bien madame, donnez-lui de bons conseils, et qu'elle fasse l'impossible pour terminer tout dans les quatre mois que je lui donne encore pour cela. Mais, au nom de Dieu, qu'elle s'arrange pour ne me plus faire mener la vie errante et vagabonde que je mène ! Je sens que je ne suis pas fait pour un aventurier et la nécessité dans laquelle je suis d'en jouer le rôle est un des plus grands supplices de ma situation. Adieu, mon cher monsieur ; n'ayant plus le canal de madame, il est vraisemblable que je

ne pourrai plus vous donner des nouvelles de ma situation, au moins jusqu'à son retour. De grâce, ayez bien soin de tout. Conservez-moi un peu d'amitié et croyez-moi pour la vie votre très humble et très obéissant serviteur.

SADE.

Madame de Sade fait part à l'avocat de ses premières démarches à Paris et des difficultés qu'elle aura à vaincre. « Ce 29 juillet 1774 ».

Me voici enfin à Paris, monsieur, mais monsieur l'abbé de Sade s'est moqué de moi assurément en m'adressant à monsieur l'abbé Amblet qui est à la campagne pour sa santé..... Je présume que le procureur du roi pourrait bien être médiateur dans cette affaire, quoiqu'il ait le soin de dire à tout le monde que je suis une folle. J'ai été saluée de ce compliment et le serai encore à ce que l'on m'assure. Du reste Chapote est un jeune homme doux, honnête, de l'esprit tout plein. Je ne peux mieux le comparer qu'à vous. L'endroit de la plainte qui regarde ma sœur, ils ne l'entendaient pas, il a fallu qu'il [le] leur explique. Il en a été d'autant plus étonné que ces messieurs ont beaucoup d'esprit. Pour lui il a vu tout de suite de quoi il s'agissait et les raisons de voiler cet article. L'on m'a assuré que ma mère aimait M. de Sade à la folie et qu'elle était beaucoup plus fâchée contre moi que contre lui. J'ai répondu : « Tant mieux ! » De plus il est décidé que le Beaumont et la famille ne veulent le mariage qu'à condition qu'il sera enfermé pour toujours et veulent la parole du ministre. Ce trait est indigne et [je] l'approfondirai à la source. Je loge à l'hôtel de Bourgogne, rue Taranne, faubourg Saint-Germain. Adressez-moi toujours vos lettres dessous l'enveloppe de Carlier, tailleur, rue Saint-Nicaise, à Paris. Cet homme est sûr et les hôtels garnis ne le sont pas, répondant tous à la police... Monsieur le duc d'Orléans ne va plus à la Cour parce qu'il n'a pas voulu reconnaître le nouveau parlement ; du reste notre bon roi est à Marly et de là va à Compiègne. Voilà tout ce qu'il est possible de mander.

La marquise espère arriver à ses fins. (Sans date).

Autant que je puis voir, monsieur, avec mes faibles lumières, je compte que mes affaires pourront prendre une bonne tournure. Il faut voir si toutes les politesses et marques d'intérêt que je reçois des magistrats continueront. Ma mère est comme une lionne, mais avec cela elle a quelques procédés qui ne sont pas conséquents. Aussi, quoi qu'elle dise, je crois qu'elle se prêtera aux arrangements.

*La marquise pense qu'on obtiendra la cassation de l'arrêt en niant tout.
(Sans date).*

Pour la grande affaire on prendra le parti de la faire casser, et de tout nier ; les mouches ne sont pas prouvées et, à la révision, le second fait peut être mis de côté. C'est une chose de faveur à la vérité, mais que l'on m'assure n'être du tout point impossible d'obtenir. À savoir si l'on me tiendra parole ; c'est ce que la suite fera voir. Allez, je vous prie, à Saumane et faites entendre à M. l'Abbé qu'il n'y a nulle nécessité qu'à toutes les requêtes qu'il présente à Aix il écrive tout au long dedans que son neveu est mort civilement. On est révolté de ce procédé, et à Paris et à Aix. Vous qui avez du crédit sur son esprit, ôtez-lui cela, je vous conjure, de la tête.....

La marquise a reçu de bonnes assurances et conseille à son mari de rentrer à la Coste. « À Paris, ce 3 septembre 1774 ».

...J'ai pour mes affaires promesse certaine que la requête en cassation sera présentée d'ici à six semaines. Le projet que l'on m'a fait enfin confier est de faire renvoyer cette cassation à l'ancien parlement qui, dit-on, va rentrer, afin que ce soit une réhabilitation entière, de justice et non de faveur, comme on le pourrait croire si cela se jugeait ici. Pour la lettre [de] cachet, le ministre ne veut la demander, la levée, qu'après la cassation de l'arrêt..... Le bouleversement fait que dans ce moment-ci on ne veut entendre à rien qu'aux affaires d'état. Ma plainte est toujours entre les mains de M. le procureur du roi.....

Si par hasard M. de Sade était arrivé, ou à Mazan ou à la Coste, comme je le lui conseille, plutôt que d'être chez l'étranger, à beaucoup dépenser, vous lui donneriez cette lettre ; s'il n'a pas suivi mon avis, vous m'enverrez cette lettre ici. L'on est très convaincu ici qu'il y est, je m'en aperçois à tous les propos ; ainsi il n'en coûtera pas plus qu'il y soit réellement ; il épargnera et sera beaucoup plus à portée de savoir les nouvelles que je lui marquerai.....

M. le procureur du roi est un homme plein d'esprit, mais qui vous saute de branche et est rempli de sophismes ; cela est insupportable quand on veut suivre un raisonnement et il n'y a d'autre moyen avec lui, à ce que je crois, pour en tirer parti, que d'être ferme et de le laisser dire. M. de Sartine a plus de liant et de suite, il m'a promis d'empêcher que l'on ne me trompe, et, quoique cela ne le regarde plus, je le vois souvent pour cela.....

La marquise demande à l'avocat de faire « un petit mensonge à la jésuite ».
(Écrite de Lyon, sans date).

Vous allez recevoir une lettre par laquelle on vous demandera si M. le comte de Mazan, présentement à Lyon, est le même que le marquis de S. au procès d'Aix. Vous voudrez bien, je vous prie, répondre à cela par un petit mensonge à la jésuite, qui, sans vous compromettre, confirme cependant que ce n'est pas le même, comme par exemple de dire qu'il y a plusieurs familles de Sade, les Sade d'Aiguières, et ceux de Mazan, de Saumane, de Tarascon, mais que certainement, le Sade à l'histoire, devant être par son jugement en pays étranger, ne peut assurément être celui qui se trouve à présent à Lyon. Votre lettre ne doit tomber qu'entre des mains subalternes ; il n'est question que de quelque information au sujet d'un jeune homme que M. de Sade veut prendre avec lui. Nous verrons votre lettre ; elle doit nous être montrée ; ainsi j'espère que vous voudrez bien la construire dans le goût que je vous la demande ; vous m'obligerez infiniment.....

Le marquis, rentré à la Coste, dépeint la vie qu'on mène au château (Sans date).

Nous vous attendrons donc mardi, mon cher avocat..... Je vous prie de vouloir bien venir de bonne heure, au moins pour dîner, c'est-à-dire à trois heures ; vous m'obligerez d'observer cette même coutume toutes les fois que vous viendrez nous voir cet hiver. En voici la raison : nous sommes décidés, par mille raisons, à voir très peu de monde cet hiver. Il en résulte que je passe la soirée dans mon cabinet et que madame avec ses femmes s'occupent dans une chambre voisine jusqu'à l'heure du coucher, moyen en quoi, à l'entrée de la nuit, le château se trouve irrémissiblement fermé, feux éteints, plus de cuisine et souvent plus de provisions. Conséquemment c'est vraiment nous déranger que de ne pas arriver pour l'heure du dîner et nous déranger de toute manière. Nous vous connaissons trop honnête pour ne pas vous soumettre à cette petite gêne, que nous chercherons d'autant moins à réformer en votre faveur qu'elle nous fait gagner deux ou trois heures de plus du plaisir d'être avec vous.....

Sur ce, je vous embrasse, mon cher avocat, et prie Dieu qu'il vous ait (et moi aussi) en sa sainte et précieuse garde. Le livre ne se retrouve pas et vient d'exciter une altercation carteronique, et conséquemment gothonique, qui vise à de grandes suites car on veut son congé. Votre présence est encore ici nécessaire pour calmer tout cela.....

Le marquis fait interdire une représentation scandaleuse à la Coste dans l'intérêt de l'ordre et de la morale. (Sans date).

.....Le curé n'a point paru ; mais en revanche il est arrivé en cette ville une troupe de comédiens qui ont mis en tous les coins de la cité les affiches suivantes que j'ai cru devoir vous amuser, et que je vous envoie en raison de ce :

« Messieurs,

Vous êtes avertis que l'on donnera demain chez le sieur Philippe Granier une représentation du « Mari cocu, battu et content », comédie larmoyante en prose et en un acte de la composition des sieurs Malan et Testanière, auteurs modernes.

Les amateurs entrèrent sans payer, le spectacle sera terminé par « Le goujat corrigé », ballet-pantomime de la composition des mêmes auteurs, dans lequel le second remplira le premier rôle. »

Pour l'intelligence du texte, il faut que vous sachiez, ou vous savez déjà, que le nommé Malan a vigoureusement battu l'autre, pour le nommer : Philippe Granier ; quant au nommé Testanière, je n'ai pas besoin de vous dire comment il s'y prend pour remplir la seconde partie du drame ; c'est une chose assez connue.

De telles affiches m'ont paru scandaleuses, attentatoires aux libertés de l'Église et, en conséquence, j'ai fait défendre la pièce et ordonné que les susdites affiches soient lacérées es mains du valet de ville. Je vous salue.

1775



Paul Bourdin n'étant mort qu'en 1965, l'introduction de ce chapitre ainsi que les notes sont sous droit d'auteur et ne sont donc pas reproduit.

Le marquis occupe ses loisirs à lire et à parer sa maison (Sans date).

Je vous renvoie votre histoire de Provence que j'ai toute parcourue et qui, quoique un peu gauloise pour le style, m'a cependant fait grand plaisir. J'ai marqué l'endroit du trait d'histoire de la Coste, qui est assez intéressant. Cet auteur m'indique un livre que je voudrais que vous me fissiez le plaisir de me procurer, et dans lequel je dois trouver encore de plus grands

renseignements sur les événements du dit lieu de la Coste. Ce livre a pour titre :

« Histoire de Gaspard de Simiane, seigneur de la Coste, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, etc., par le sieur de Ruffi, conseiller du roi en son conseil. 1659. ».....

Si cette nouvelle histoire de Provence dont vous m'avez parlé est imprimée, vous m'obligerez aussi beaucoup de me l'acheter.....

Le coutil n'est pas assez beau, vous voudrez bien en faire demander deux cannes de celui de trente sols le pan, au plus tôt.....

Je vous embrasse.....

M. de Sade prépare une réfutation des dires de la petite fille qui a été conduite chez son oncle abbé. « Ce 27 janvier 1775 ».

.....Je vous prépare une réfutation en règle de tout ce qu'a dit l'enfant, et, notamment, des accusations personnelles de M. l'abbé, tant de ce qui lui a été écrit primitivement par madame, que du départ de Paris fait du plein consentement de la présidente, ainsi que le prouvera une lettre d'elle, que je vous ferai passer, écrite le même jour du départ.

Je suis d'ailleurs plus content que vous du voyage<, et il me paraît que vous avez beaucoup calmé et, ce qui est mieux, que vous avez décidé à faire garder ; ce qui était le plus grand coup.....

Madame de Montreuil, émue de l'affaire des petites filles, écrit pour la première fois à Gaufridy et lui demande de reconduire lui-même les enfants à Lyon. « À Paris, le 11 février 1775 ».

Je m'adresse à vous, monsieur, sans vous connaître ni sans en être connue. Mère de la marquise de... ce titre vous suffit pour être convaincu de l'intérêt que je prends à une affaire où elle se trouve compromise, sur laquelle elle vient de me consulter, et qui, par imprudence ou négligence, peut devenir très grave. Vous avez sa confiance et vous la méritez, à ce que

M. l'abbé m'a marqué en m'écrivant au sujet des créanciers : en voilà assez pour que je vous adresse des avis sur une affaire qu'il est important, et très important, d'arrêter sans délai. Ma fille m'a écrit pour me consulter sur ce qu'elle devait faire. Je lui ai répondu : « Rendre sans délai tout, mais avec précaution pour éviter de pouvoir être inquiétée ensuite. » Elle me marque les avoir prises en partie, ces précautions, et être munie de tous les certificats de bon état. Soit. Je n'aurais nulle inquiétude sur ce point si les personnes en question n'avaient été que seules avec elle et occupées à filer et à la servir. Mais, plus à portée, vous devez mieux savoir ce qui doit alarmer ou rassurer. Si cela était ainsi... rien à craindre, et point d'autre parti à prendre que de vous les remettre comme à la personne la plus sûre à qui elle puisse les confier (hormis leurs parents mêmes, qui les lui ont remises), pour les conduire à leurs parents, en retirer décharges bonnes, valables et suffisantes pour n'être jamais inquiété à ce sujet ; les leur remettre même en présence du procureur du roi à qui ces parents ont porté plainte comme d'enlèvement fait à leur insu ou par séduction, devant les curés même qui ont écrit à la dame pour les redemander. Faire donner par devant eux le désistement des poursuites commencées, vu qu'on leur a remis ce qu'ils demandaient et qu'on n'a jamais prétendu retenir malgré eux. On a écrit hier d'ici à M. le procureur de Lyon en conséquence, disant que la dame était très fort dans l'intention de ne point retenir malgré leurs parents ces enfants qu'elle avait pris par charité, mais qu'elle désirait seulement les leur rendre avec sûreté et pleine décharge pour elle. Voilà qui est bien dit, mais il faut agir. Partez de là. Menez-les vous-même. C'est une commission délicate, ne la confiez à personne qu'à vous, et une seule personne avec vous dont vous soyez sûr, pour garder ces enfants à portée et en lieu sûr, jusqu'à ce que vous soyez convenus de vos faits avec chacun des parents qui ont réclamé. C'est à vous, monsieur, à régler tout cela avec prudence, conformément aux connaissances que vous avez. J'étais on ne peut pas moins tranquille sur cette affaire. J'ai vu avant hier au soir des nouvelles arrivant de Lyon entre les mains du Commandant. Cette histoire y fait beaucoup de bruit. On y sait la sortie de la petite qui est chez M. l'abbé. On la conte à peu près comme elle est. Cela a achevé d'alarmer les parents qui redemandaient et avaient porté plainte. Ils font beaucoup de bruit et poursuivent. La dame s'est compromise dans les réponses qu'elle a faites au procureur du roi et aux curés. Elle a tergiversé, parlé de couvent, dit qu'on

ne les rendrait que lorsqu'on lui aurait remboursé les pensions... puis convenu qu'on était chez elle. Tout cela a aigri, paru plus suspect, et fait un très mauvais effet.

Les jeunes femmes ne savent pas les lois et la conséquence des affaires, et elle peut se trouver grièvement compromise dans celle-ci. Allez sur le champ la trouver, monsieur ; lisez-lui ma lettre, qu'elle vous lise aussi ce que je lui ai écrit avant-hier en réponse aux conseils qu'elle me demandait. Agissez sans délai. Il n'y a pas un moment à perdre. Au point où est cette affaire, il ne faut pas la traiter par écrit. Allez à Vienne et à Lyon négocier ; le faire en cette occasion par écrit serait peut-être fournir des armes contre soi. Vous savez assez les lois pour m'entendre et me deviner.....

M. de Sade estime que la femme Desgranges doit se désister de sa plainte, puisque madame de Montreuil le veut ainsi. (Sans date).

Il faut que la femme Desgranges se désiste, mon cher avocat, (et cela vous me voyez autorisé à l'exiger par la lettre ci-jointe que je reçois de madame de Montreuil) des plaintes par elle portées au procureur du roi de Lyon, en vertu desquelles le dit procureur du roi a commencé une information.....

Vous me renverrez, je vous prie, cette lettre de madame de Montreuil après l'avoir lue. Le jupon a fait le plus grand effet et on est aujourd'hui de la meilleure humeur du monde.....

Madame de Montreuil correspond avec l'avocat sur les voies à suivre pour étouffer l'affaire de Lyon. (9 mars 1775).

J'ai vu avec satisfaction, monsieur, la manière dont vous avez terminé l'affaire, et la construction des décharges dont vous avez très bien fait, et monsieur l'abbé, de m'envoyer des copies en règle. Ayant la principale d'icelles, j'en ai envoyé un exemplaire à M. le procureur du roi de L. en lui écrivant vivement sur la nécessité de punir, ou d'en imposer à la femme que ma fille m'a nommée. J'aurai sûrement réponse dimanche ou lundi..... J'ai

grande impatience d'apprendre que la suite est terminée. Je ne pense pas que la femme Lagrange puisse rien faire quand elle aura donné ce qu'on en exige. J'ai conseillé à la dame de s'en remettre sur cela à votre prudence. Pour la personne qui est à Saum... c'est celle qui m'inquiète le plus à cause de la jaserie. La dépayser est dangereux et deviendrait très grave. La laisser où elle est aurait d'autres inconvénients. Un couvent, jusqu'à ce qu'on puisse la rendre avec sûreté quand tout sera calmé, me paraît le mieux. Couvent choisi ou personne sûre dans un lieu isolé, où on en puisse répondre, et de bons procédés si elle ne caquette pas, lui persuadant qu'elle est la première intéressée à ne rien dire parce que ce qu'elle dirait lui serait désavantageux et lui ferait tort par la suite.....

Il y a trop d'aigreur entre les proches de M. de Sade et ma fille pour espérer qu'ils puissent jamais marcher d'accord. M. l'abbé de Saum... surtout. D'ailleurs ils ne défèrent à rien de ce que j'avais eu l'honneur de leur demander, quoi que ce fût des démarches bien combinées et bien réfléchies dont il n'était pas à propos de détailler les raisons par écrit. Ils nous font l'honneur de nous prendre pour des imbéciles, apparemment. Quoi qu'il en soit je suivrai avec activité tout ce qu'il faudra faire pour la réhabilitation de l'honneur et la conservation des biens.....

La marquise est mécontente de l'abbé de Sade et demande à l'avocat de venir arranger les choses avec la femme Desgranges qui menace de quitter la Coste sans avoir rien promis. (14 mars 1775).

.....Ma mère est furieuse contre M. l'abbé de Saumane de ce que, conservant toujours sa stoïque tranquillité, il n'ait pas encore voulu faire le voyage d'Aix tandis qu'elle lui avait formellement mandé de le faire. Cet acharnement à ne vouloir pas servir son neveu est par trop ridicule et le démasque trop complètement et justifie bien tous nos procédés envers lui. Je voudrais bien que vous trouvassiez le secret de lui faire comprendre et passer tous les sentiments de ma mère à cet égard. Au reste, vous ne parlez point du tout d'être ici mardi soir, comme je vous en ai supplié, pour terminer l'affaire de cette femme qui veut absolument partir mercredi..... De grâce soyez mardi soir ici ou tout est perdu et, en y venant, n'oubliez

pas d'apporter la lettre de monsieur du Vignos, ou sans cela on nous traînera encore du côté du couvent et jamais cette chienne d'affaire ne finira.....

Mademoiselle Gothon vous prie de lui apporter des gants à choisir, mais, pour Dieu ! ne nous laissez pas dans l'embarras avec cette femme et venez mardi au soir avec la lettre de monsieur du Vignos. Je vous envoie le cheval que vous garderez pour cela.

Vous voudrez bien mettre les lettres sous une enveloppe, afin que la femme ne puisse pas les voir et nous faire enrager jusqu'au moment de votre arrivée. Peut-être que quand elle vous verra, pour vous faire plaisir, elle attendra quelques jours encore. Mais il faut absolument que vous lui parliez.

L'abbé de Sade ne veut ni faire des démarches ridicules ni garder plus longtemps la petite qu'on a placée chez lui. « À Saumane, ce 28 mars 1775 ».

.....Je viens à madame de M... Vous avez été plus heureux que moi, monsieur. Je n'ai point reçu de réponse à la lettre que je lui ai écrite il y a plus d'un mois, au nom de la famille, pour lui demander trois choses nécessaires et urgentes. C'est aussi nous traiter trop mal et j'en suis ulcéré à un point que je ne puis vous exprimer. Tous mes parents pensent de même. Jugez comme je suis disposé à exécuter les volontés de cette dame et à faire le voyage ridicule qu'elle me propose. Non, monsieur, je n'irai point à Aix pour faire une demande absurde à monsieur le procureur général. Je ne ferai ce voyage que quand on aura obtenu un arrêt du conseil qui, en évoquant l'affaire, en renvoie la décision au parlement d'Aix. C'est l'avis de ma famille et je m'y conformerai, bien fâché que cela ne cadre pas avec les idées de cette dame qui nous regarde comme des automates faits pour se mouvoir suivant ses volontés et qui déclame sans cesse contre moi en me supposant des torts imaginaires, comme je vous l'ai démontré. Je ne l'importunerai plus par mes lettres puisqu'elle ne daigne pas me faire réponse dans les occasions les plus essentielles.

Je vous prie très instamment de faire tout ce que vous pourrez pour me débarrasser de cette petite fille que je garde chez moi par un excès de

complaisance pour des gens qui n'en méritent aucune de ma part et avec qui je ne veux avoir aucun commerce. Quand j'aurai le plaisir de vous voir, je vous dirai bien des choses que je ne puis pas confier au papier. Je suis charmé que madame de Montreuil ait confiance en vous. C'est tout ce qu'elle peut faire de mieux.....

Le marquis n'a pas de secrets pour l'avocat et n'est occupé que de ses lectures. (Sans date).

En vérité, cher avocat, vous avez bien perdu votre temps d'écrire deux pages pour une lettre ouverte ; s'il y a quelque chose de simple au monde, c'est de décacheter une lettre à son adresse. Mettez-vous bien, une bonne fois pour toutes, dans la tête que, sur quelque chose que ce soit, vous n'aurez jamais besoin de justification avec moi. Ma confiance est trop entière pour cela et je ne ferais pas adresser mes lettres les plus secrètes purement et simplement à votre adresse comme je le fais, si cette confiance n'était bien établie ; ouvrez-les donc tant qu'il vous plaira à l'avenir ou par mégarde ou sans mégarde ; répondez-y de même, si vous voulez ; vous me ferez grand plaisir, car c'est de tous mes supplices le plus grand que celui d'écrire une lettre.

Je vous envoie décachetée celle qu'il m'a pris fantaisie d'écrire à La Combe, libraire du Mercure ; lisez-la, marquez-moi ce que vous en pensez, et faites-la partir cachetée de votre scel, timbrée de votre ville, affranchie de votre argent et adressée de votre main. Sur ce, je prie Dieu, cher avocat, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde ; ce lundi.

Le marquis pense à faire payer ses dettes par la présidente et a obtenu de l'abbé qu'il garde encore la petite fille. (Sans date).

En l'absence de madame qui est allée faire un petit voyage de trois jours je vous prie d'envoyer, monsieur,

Vous voyez qu'il ne sait ce qu'il dit et que je suis de retour
six livres de pain

une pièce de lard
six livres de cassonnade

et surtout la gazette dernière que votre clerc annonça dans le paquet et qui bien certainement n'y a pas été mise. Travaillez, je vous conjure, à l'état des dettes. Perrottet vous remettra demain celui de la Coste.

M. l'abbé a consenti à garder encore la fille chez lui. Je vous embrasse de tout cœur.

Madame de Montreuil travaille activement à étouffer l'affaire de Lyon, malgré sa gravité, et déplore la situation où elle voit sa fille. « Ce 8 avril 1775 ».

J'ai reçu votre lettre, monsieur, et j'en attends la suite. Bien des fois en ma vie [j'ai été] trompée, injustement persécutée, trahie enfin. Le serai-je encore ? Je me fie à vous. Les papiers que vous m'avez fait passer sur les gens de Lyon sont bien faits, en bonne forme et me seront utiles pour servir de rempart aux suites de cette affaire, si l'on voulait, comme on s'est mis en devoir de le faire, revenir contre et porter plainte, ce que Berh a tenté. Je sais qu'on a éludé de la recevoir, et si on s'y obstine en s'adressant à d'autres (car vous savez combien de gens sont, par leurs charges, dans une juridiction, autorisés à recevoir des plaintes) je serai aussitôt avertie. Et ayant consulté ici, pièces en mains, je crois qu'on peut être tranquille sur ce point. Ce n'est pas le tout de dire, il faut prouver. On prétend à la vérité que les preuves existent sur le corps, les bras, et sont analogues aux dires des enfants. C'est sur quoi, de vous à moi, vous devez savoir à quoi vous en tenir car vous avez dû, en homme prudent, vous assurer de la vérité. Elle seule peut déterminer la manière dont on en doit user. Le dire est-il prouvé fondé ? Il faut adoucir au lieu d'aigrir en sévissant. N'est-ce que des fables ourdies d'après les anciennes histoires pour se faire payer le silence ? Il faut alors hautement faire tête à l'orage, et, le mensonge prouvé, demander justice contre la calomnie. On était prêt à me la faire lorsque Berh a parlé et montré et fait entendre ses enfants à la personne à qui je m'étais adressée. Voilà pourquoi l'on ne m'a point fait de réponse. Si la femme Abbadie eût été alors en prison (vous savez qu'il faut dire les raisons dans les vingt-

quatre heures), qu'aurait-on dit ? Furieuse de cet esclandre elle aurait tout fait pour se justifier et nous eût bien embarrassés peut-être.

J'ai fait envoi à M. le procureur du roi des pièces justificatives qui regardent La Grange, comme j'avais fait celles de Berh, et prends le parti de voir venir en attendant les éclaircissements, car faire parler, offrir des accommodements est peut-être les enhardir, faisant voir qu'on les craint. D'ailleurs les reproches, quoique déplacés, que madame de S. me fait sur cela (dans sa lettre du vingt-quatre timbrée d'Orange et sous cachet étranger) sur les affaires antécédentes m'arrêteraient absolument, quand même j'y croirais de l'utilité. Il semblerait que je suis cause des affaires qu'on leur suscite. Eh ! mais « je ne l'empêche pas de demander et d'obtenir justice de ses calomniateurs, si calomnie il y a !... »

Les enfants ne se plaignent nullement d'elle, au contraire. Ils en parlent comme étant compromise elle-même et la première victime d'une fureur qu'on ne peut regarder que comme folie. Mais ils chargent furieusement l'autre. Une mère peut-elle être tranquille de savoir sa fille enfermée sous le même toit, et dans l'incertitude au moins si ce qu'on lui dit du sort de cette fille est vrai ou altéré ? Si au moins ils n'étaient pas ensemble, je prendrais plus de calme. Chaque lettre que j'ouvre me fait frissonner et depuis longtemps je dévore mes inquiétudes. Lui en parler serait inutile. Je sais trop bien que tout ce qui lui arrive, ou en part, passe par les mains de monsieur, ou, peut-être, lui est remis par son fidèle Carteron, dit la Jeunesse, avant de l'être à elle.

Il serait très dangereux de laisser aller celle qui est chez monsieur l'abbé. Il faut qu'il la fasse garder à vue, la traite bien et la contienne jusqu'à ce que l'on soit arrangé, et qu'il ne la laisse pas voir à des allants et venants ; dites-le lui bien de ma part, je vous prie, jusqu'à ce que toutes les affaires soient arrangées.

P. S. Vous avez interrogé celle [?] M. l'abbé ; au moins dites-moi de grâce ce qu'elle vous a dit. Vous me devez cette confiance. Vous le devez à la sûreté d'une femme aussi malheureuse que celle que vous plaignez. Si tout ce qu'on dit est vrai, que ne peut-il arriver d'un moment à l'autre ! Ah ! je n'ai que trop de raisons d'y croire ! Ne pensez pas que, quoi qu'on fasse, il lui échappe jamais une plainte. Elle se ferait hacher plutôt que de convenir de rien qu'elle crût pouvoir lui nuire. Serait-ce lui nuire, hélas !

que de se mettre en sûreté elle-même. Ce serait au contraire parer à des malheurs pour elle qui tourneraient contre lui et qui n'arriveront pas quand il n'y aura pas matière.

Dans son ch... avec elle, il se croit trop fort, trop en sûreté, et se permet tout. Ailleurs il se contient davantage. Et même là, si elle n'y était pas, il manquerait de moyens pour satisfaire à ses égarements et, par conséquent, n'en aurait pas d'espèce dangereuse. Qu'il s'amusât avec des crimes au dedans ou au dehors, ce serait une occupation qui n'aurait d'autre inconvénient qu'un peu plus de dépense en apparence, mais qui, au fait, ne coûterait pas plus que ce qu'on a fait d'autre part jusqu'ici. Ne pourriez-vous pas conférer avec Saumane sur les moyens de pouvoir procurer quelque sûreté, quelque adoucissement enfin à cette pauvre prisonnière, car on dit que tout est bien fermé et qu'il ne lui est pas permis de sortir. On le craint trop et cette opinion qu'il a semée fait sa force et son malheur. J'attends votre réponse sur tout avec impatience. Vous n'avez rien à craindre. Envoyez par telle poste ce que vous voudrez, si vous craignez la vôtre. Vous n'avez besoin de rien signer et soyez sûr que dès que j'aurai lu votre réponse elle sera anéantie. Faites-en autant de celle-ci, crainte d'aucune surprise.

Le marquis pense au solide et met dans la bouche d'autrui les paroles qu'il n'ose pas dire lui-même. (Sans date).

M. Perrottet, monsieur, m'annonce que vous avez eu une foire brillante. Je vous en félicite. Pour nous, pauvres malheureux, loin des grandeurs des villes, nous n'en avons pas seulement eu un misérable chou, et la pauvre Gothon, qui dit qu'Apt regorge d'excellentes choses dont vous ne voulez nous faire participer en rien, s'apprête à vous aller livrer un assaut en règle si vous n'avez un peu pitié d'elle demain en lui envoyant cardes, choux-fleurs, asperges, fèves, petits pois, carottes, panais, artichauts, truffes, pommes de terre, épinards, raves, radis, de la chicorée, de la laitue, du céleri, du cerfeuil, du cresson, des betteraves et autres légumes.....

On dit qu'on vend chez Sablières. S'il s'y trouvait un clavecin, grand ou petit, vous m'obligeriez infiniment de me le retenir ; je le prendrai sur le

champ. S'il s'y trouvait aussi quelques livres, mandez-moi, je vous prie, à peu près ce qu'on peut se procurer là.....

Je ne sais si je vous ai dit que nous avons reçu une lettre du prévôt de Marseille qui presse pour envoyer l'état des dettes et qui fait entendre qu'on n'attend plus que cela pour faire passer des fonds, et que ce sera lui qui acquittera. C'est de là où j'ai pris mon texte pour ma dernière lettre à Fage. Je cite la lettre ; c'est l'abbé de Sade que je fais parler, et il parle ferme, vous pouvez vous en fier à moi. « Cet homme (lui fais-je dire) est donc dans un labyrinthe affreux puisqu'il ne peut finir ses comptes ; cet embarras semble ne faire honneur ni à sa capacité ni à son honnêteté, etc... » Songez que c'est l'abbé de Marseille qui parle ; ce n'est pas moi !

Madame de Montreuil pense que l'affaire de Lyon est arrêtée, mais entretient l'avocat des difficultés que présente la cassation de l'arrêt d'Aix. (À Paris, le 29 avril).

.....À mon retour ici je n'ai trouvé aucune nouvelle de Lyon. À moins que vous n'en ayez de contraire, j'ai lieu d'espérer que rien ne s'y suit. Si vous aviez quelque raison d'en penser autrement, avertissez m'en sans délai. Je n'ai personne du tout à présent dans cette ville à qui je puisse m'adresser avec confiance. Je ne connais pas de gens en sous-ordre ; d'ailleurs c'est à ceux-là précisément qu'il ne faut point écrire. Ce serait marquer de la peur et cela enhardirait ceux qui ne demanderaient pas mieux que d'en inspirer pour tirer de l'argent. Il est des occasions pourtant où il vaudrait mieux se sacrifier que de laisser aller une procédure. Si M. de Sade eût usé de cette manière, lorsqu'il était à Marseille avec ses poches pleines, au lieu de s'en revenir tranquillement et garder huit jours de silence, il aurait évité le malheur qui s'en est ensuivi. Cela est fait, il s'agit de réparer si l'on peut. Dites encore à madame de S. qu'il ne faut pas qu'ils s'imaginent la chose si facile et qu'en me persécutant d'une manière insultante comme ils le font jusqu'ici, ce soit un moyen de hâter..... Ils doivent sentir que mon mémoire est bien fait, mais qu'il est faible sur des articles parce qu'il ne peut pas être plus fort, notamment sur celui des moyens de *cassation* ou *révision* sans se constituer, que c'est pourtant à ces

moyens qu'il faut s'en tenir. Je cherche à découvrir des exemples convaincants, en même nature que notre affaire. Je crois être bien assurée de la bonne volonté des chefs d'Aix ; mais on voudrait des ordres de la Cour pour être autorisé d'agir. Encore cette tournure n'est-elle pas sans inconvénients, mais c'est pourtant la meilleure. Ici je trouve autant de bonne volonté dans M. le garde des sceaux, mais un chef de la justice encore à peine établi craint de se compromettre toutes les fois qu'il ne trouve pas la marche qu'on lui propose autorisée par les lois. Les ministres et lui-même ne jugent pas à propos de recourir à la voie de la pleine autorité du roi au conseil des dépêches, parce qu'on ne juge pas devoir salir l'imagination d'un jeune prince du récit des détails de cette procédure, qui d'ailleurs l'indisposerait trop contre celui qu'elle regarde. Il vaut mieux éviter de lui en parler si l'on peut.....

Je ne trouve pas clair dans votre lettre que la dame ne soit pas enceinte. C'est un article dont je vous prie de vous éclaircir avec sûreté et sans délai pour me le dire. Soyez sûr que je ne vous compromettrai jamais. Ce qui me fait craindre est qu'elle me manda l'être à son arrivée, en novembre ou décembre. Je ne lui ai jamais rien répondu à cet article. Si elle l'est, il doit y paraître. Ce serait un grand malheur pour elle et un objet de plus d'inquiétude pour moi.

*M. de Sade souffle à l'avocat ce qu'il voudrait lui faire dire à la Présidente.
(Sans date).*

Je voudrais que vous écriviez à madame de Montreuil la phrase suivante :

« Il me semble pourtant, madame, qu'en approfondissant les raisons qui engagent M. et madame de Sade à vous presser, vous y trouveriez plutôt des motifs de joie et consolation que des raisons d'humeur et d'ennui. Leur honneur, celui de leurs enfants, me paraît être le seul véhicule ; il est même impossible qu'il y en ait d'autre. N'est-ce donc pas une véritable satisfaction pour vous, madame, que de voir vos enfants concourir, désirer [?] avec chaleur tout ce qu'inspire un sentiment si noble ; et ce qu'il peut y avoir d'un peu trop pressant dans leurs démarches, vu de ce côté, me paraît mériter plus d'indulgence que de courroux, à d'autant plus juste titre, ce me

semble, que, quand ils ne vous auront plus que des obligations, leur cœur, que je sais vous être tout dévoué, désavouera bientôt les mouvements déplacés de leur légitime vivacité.

Madame de Montreuil fait remettre secrètement à sa fille un billet relatif à Nanon.

Je vous prie, monsieur, de vouloir bien, peu après le reçu de la présente, vous rendre au château sous quelque prétexte, si vous en avez besoin, et remettre à la dame ce billet en particulier. Ne le confiez à personne qu'à vous-même. Faites en sorte de lui remettre tête à tête, afin qu'elle l'ouvre devant vous pour pouvoir vous en faire la réponse. Il est de la plus grande conséquence, pour elle surtout, *que personne*, ni M. de Sade, n'en ait connaissance, quand même elle serait d'accord avec lui sur l'objet qu'il contient. Que sait-on ? Un moment de faiblesse et de changement dans les idées pourrait le porter au repentir ou à l'indiscrétion. Elle en serait la victime. Une créature capable de tout cela est méchante et qui sait à quel degré ! Et on ne doit pas compter sur la tête du maître. Pour sa sûreté même faites-lui brûler le billet devant vous pour qu'on ne puisse le lui surprendre tôt ou tard. Il s'agit de N.n... Je me fie à vous. Sentez bien l'importance de la commission et du fait. Ce 14 juin.

Tâchez que ce soit à la promenade hors du château parce que vous pourriez croire être tête à tête qu'il soit caché derrière quelque coin, rideau ou cache, et voir et entendre. Je l'ai vu jadis coutumier du fait. Plus encore à présent qu'il se méfie de tout. Dites-moi au vrai comment est sa santé à elle à présent.

Le marquis pense que les difficultés qu'on lui suscite de toute part sont l'ouvrage de ses proches et ne peut encore quitter la Coste. (Sans date).

.....Madame de S. arriva d'Aix hier bien mouillée. Il faudrait six pages pour vous tout dire et je remets cela à notre première conversation. En deux mots : bien des services de la part du prévôt de Marseille, beaucoup de

bonne volonté de la part des juges d'Aix (sous le secret au moins), beaucoup de lenteur et d'entortillage de la part de la présidente, et des excès de méchancetés et d'horreurs de la part de tous les autres Sade d'Avignon, refus de passeport pour voyager de la part du vice-légat qui prétend au contraire avoir des ordres pour m'arrêter. D'où cela peut-il partir si ce n'est de mes chers et affectionnés parents ? Mais ces coups-là ne sont pas à craindre ; ils m'effraient peu. L'abbé de Saumane n'a pourtant pas paru à Aix ; c'est à Aiguères qu'ils ont été voir les Sade d'Aiguères. Qu'ont-ils été faire là ? Cela n'aurait-il pas l'air d'une conspiration générale de tout ce qui porte le nom. Au reste, c'est au diable à découvrir tout cela, car cela a bien l'air d'être son ouvrage.

Le procureur du roi de Lyon servit à merveille. C'est de lui que sont les mémoires envoyés à Aix contre moi, qui pourtant n'ont rien produit. Le prévôt a tout calmé et la bonne volonté est la même.

Vos dames d'Apt sont charmantes (j'ai toujours eu lieu de me louer de leur politesse et de leurs bons propos) ; elles ont publié à Avignon que j'étais depuis le matin jusqu'au soir à courir toutes les villes des environs et que j'effrayais tout le monde. Je passe pour le *loup-garou* ici. Les pauvres petites poulettes avec leurs mots *d'effroi* ! Mais pourquoi s'en plaindre ? C'est l'usage, on aime à prononcer le sentiment qu'on inspire. Adieu mon cher avocat, je vous quitte car j'ai de l'humeur..... Voilà mon voyage reculé. Je vous embrasse.

Madame de Sade accuse Nanon de lui avoir dérobé des couverts d'argent et veut qu'on s'assure d'elle sous ce prétexte.

Nanon vous en a imposé, monsieur, dans tout ce qu'elle vous a dit. Premièrement, il s'en faut qu'il lui soit dû la somme qu'elle répète. Secondement, elle n'a point du tout demandé son congé et, troisièmement, elle n'a point été battue. La vérité du fait est que cette fille vint me dire hier un million d'impertinences, que je l'envoyai promener et que, sur cela, elle décampa comme une folle en continuant de dire mille mauvaises raisons. Il est certain qu'à l'instant de son départ, sur les vérifications promptes, et devant témoins, qui ont été faites de l'argenterie, il s'est trouvé trois

couverts d'argent de moins. N'est-il pas vraisemblable qu'elle est coupable et ne s'est-elle pas mise dans le cas d'être soupçonnée ? Maintenant je vais vous expliquer ce qui m'a fait rendre ma plainte si vite et profiter de cette occasion pour la faire arrêter. Vous sentirez dans ce que je vais vous dire la nécessité de le faire et de le faire fort vite.

Cette fille est cause de tout le train de cet hiver ; c'est elle qui a mis dans l'embarras de toutes les petites filles. En un mot c'est une créature fort dangereuse tant par ses manœuvres que par ses propos. Ma mère instruite de tout travaille maintenant à la faire enfermer (c'était le sujet de cette lettre mystérieuse que vous fûtes prié de me remettre cet hiver). Dans celle que j'ai reçue hier d'elle elle me mandait que c'était tout au plus l'affaire de quinze jours, m'enjoignant très expressément de la garder à vue et surtout de ne la pas laisser évader. Vous sentez donc d'après cela, monsieur, l'extrême nécessité qu'il y a de profiter de la circonstance. Je vais vous suggérer trois moyens pour la fixer. Je laisse à votre prudence le choix du meilleur. Le premier serait de profiter de la procédure que j'ai commencée et de la tenir en prison sous ce prétexte, jusqu'à l'arrivée de la lettre de cachet ; le deuxième de faire l'impossible à la renvoyer par douceur lui disant qu'il est de son honneur, pour se justifier de ce dont on la soupçonne, de rester encore quinze jours ou trois semaines dans la maison et que vous lui répondez qu'au bout de ce temps on ne lui fera aucune difficulté de lui donner son congé. Le troisième serait de lui faire effectivement son compte et de tâcher de la faire placer à Apt chez quelque ami sûr où l'on puisse l'avoir au besoin et où elle ne parlât pas.

De ces trois moyens, le premier me paraît le plus sûr, mais, quel que soit celui que vous choisissiez, je vous demande instamment d'en trouver un qui la retienne encore quelque temps, parce que cette fille irait se joindre à la cabale de Lyon et deviendrait fort dangereuse, que ma mère d'ailleurs me recommande avec les plus vives instances de la garder et que, si nous ne réussissons pas à cela, elle accusera encore M. de Sade d'être cause de ce que l'on n'a pas fait enlever cette fille tel qu'elle le désire et qu'elle l'a fort à cœur. Je vais tâcher, puisqu'elle est à la Maison-Basse, de la faire décider à vous aller trouver et dans le courant de la journée de vous faire passer son compte exact. Je vous conjure de faire réussir cette affaire, étant plus d'importance que vous ne pouvez penser. Je suis fâchée qu'elle arrive dans

une circonstance où vous ayez déjà tant d'embarras. Tâchez qu'elle n'aille pas à Lyon. Songez que c'est très important. J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

M. DE SADE, ce 21 juin 1775.

S'il était possible que Blancard pût nous donner un homme pour la conduire en sûreté à Paris entre les mains de ma mère j'en paierais bien volontiers le voyage. Ce vol, la procédure commencée, l'envie de sauver cette fille et de la remettre entre les mains de ses parents (elle en a à Paris) tout cela ne pourrait-il pas faciliter cette voie ?.....

Elle est à la Maison-Basse d'où elle vient d'écrire mille impertinences et horreurs, disant qu'elle va à Aix.

M. de Sade redoute les suite de l'affaire de Nanon si la présidente ne la prend en mains. (Sans date).

De tous les partis proposés hier, le meilleur a été d'amadouer jusqu'à ce que vous savez (que je n'explique pas et que vous entendez). On a fait une trêve jusqu'au trente de ce mois, au-delà duquel terme on ne veut pas rester une minute. C'est déjà beaucoup que d'avoir gagné cela. Nous capitulerons après pour le reste. Il est difficile qu'après ce que madame a écrit hier (par un exprès à Orange) cela tarde plus que le quinze de juillet. Nous vous demandons instamment d'écrire samedi pour presser et, pour ne pas nous contrarier, vu que nous avons forcé le tableau pour qu'on se pressât davantage, mettre mot à mot la phrase suivante : « Rien ne presse davantage, madame. J'ai entendu moi-même les horreurs et les impostures que profère cette créature, et, en un mot, la circonstance est telle, par tout ce que madame de Sade vous a mandé dernièrement, qu'il arriverait les plus fâcheux inconvénients si l'ordre n'est pas à Aix ou à Apt du douze au quinze juillet. Peut-être a-t-on été trop vite en besogne, mais le cas l'exigeait et *votre envoi* nous tire d'affaire. Pressez-le, je vous en conjure ». De grâce mettez cette phrase mot à mot ou, sans cela, nous mettant en contradiction, vous retarderiez l'effet et nous mettriez dans le plus grand embarras. Nous avons écrit que de notre plein droit et autorité, sur un

simple simulacre de procédure, nous avions fait mettre le sujet en prison au château ; que nous trouvant dans l'embarras, faute de preuve, il était difficile de faire son procès et qu'il faudrait conséquemment l'élargir dans peu, et qu'alors, si la *chose* n'était pas arrivée, cela nous mettrait dans un double embarras. La présidente aura le feu sous le ventre en entendant cela et, comme elle le désire vivement et qu'elle y a déjà travaillé, soyez sûr qu'elle ira un train du diable. Il faut donc que vous preniez l'esprit de cette histoire et que vous la souteniez dans votre lettre, d'autant plus que j'ai dit que l'expédient était venu de vous. C'est vous mettre à merveille dans son esprit et elle vous en remerciera car tout ce qu'elle voulait était qu'on pût trouver un moyen de s'assurer de cette créature en attendant qu'elle obtint..... Mais l'objet principal de cette lettre-ci, mon cher avocat, est pour vous prier de me débarrasser décidément de Saint-Louis, et cela sans plus, je vous en conjure, me demander de grâce ni de pardon pour lui. Il a eu une conduite affreuse dans toute cette affaire, n'a cessé d'épauler et de soutenir cette fille, et cela jusqu'à l'impertinence et les mauvais propos, a passé par dessus les murs, s'est soûlé, a juré, pesté, envoyé au diable maître et valets. Il n'est en un mot plus possible d'y tenir.....

Je vous prie de lui bien spécifier que je lui défends de rester dans la Coste parce que je ne l'y souffrirai sûrement pas. Je suis en droit d'expulser de ma terre tous gens indomiciliés et sans aveu. Hors de chez moi il tombe dans cette classe et je l'en ferai sûrement déguerpir ; par exemple, sans se compromettre, Blancard peut lui dire qu'il est chargé, de la part de madame, de ne pas l'y souffrir. Ce mot fera le plus grand effet et je supplie instamment Blancard de le lui dire.....

M. de Sade entretient l'avocat de la plainte que la mère de son jeune secrétaire vient, à son tour, de former. (Sans date).

.....Que dites-vous de tout ce nouveau train ? Cette mère du jeune secrétaire qui ne demandait nullement son enfant, qui, par toutes ses lettres même, lui recommandait de s'attacher à moi et de me bien servir, arrive maintenant sans prévenir faire un carillon du diable à Aix. Il est clair qu'on y travaille sourdement contre moi et qu'on ne veut éclater que lorsque tout

sera bien en règle. On veut cet enfant de plus pour lui faire déclarer sans doute de nouvelles impostures. Cette conduite du procureur du roi de Lyon est bien extraordinaire. Ils ont endormi, aveuglé ma belle-mère et ils la trompent. Nous l'avertissons par celle-ci et lui donnons décidément l'alarme sur ces nouvelles manœuvres qui réellement paraissent inquiétantes. Mandez-moi, je vous en conjure, ce que vous en pensez.

M. de Castillon s'est conduit dans ceci avec une prudence et une envie de servir qui mérite à jamais notre reconnaissance. Ah ! grands dieux ! si nous eussions encore eu les imbéciles du temps passé c'était une affaire à faire tirer à quatre chevaux... au moins ! Ce magistrat me paraît bien sage, bien honnête et bien raisonnable. Enfin madame est partie pour aller elle-même remettre l'enfant entre ses mains et le ramener si elle veut, attendu que nous avons calculé qu'il fallait ôter les armes à ces gens-là le plus possible.....

Madame de Montreuil communique à Gaufridy la lettre où le ministre lui annonce l'envoi d'une lettre de cachet pour Nanon. (À Paris, le 6 juillet).

Voici une lettre, monsieur, qui, à la suite de ma dernière, vous instruira suffisamment. Je vous la fais passer afin que, si on ne juge pas la maison d'Arles assez sûre et convenable pour parer aux inconvénients, voyant par cette lettre qu'on ne la choisit que comme ayant été indiquée, on pourra prendre sur soi ce qui sera à propos et sûr par là de n'être pas désapprouvé du ministre dont, au surplus, je pense que les ordres portent tout ce qui convient : *humanité, mais secret et sûreté*.....

Dieu veuille sur le tout conduire la barque à bon port car l'affaire d'Aix va se mettre en train !.....

Lettre du ministre à madame de Montreuil à Versailles, le 5 juillet 1775.

Je viens, madame, d'expédier les ordres du roi nécessaires pour faire enfermer la nommée Nanon Sablonnière à la maison de force d'Arles, que

vous-même indiquez. Je les adresse à l'exempt de la maréchaussée d'Apt pour qu'il les mette à exécution.

J'ai l'honneur d'être avec respect, madame, votre, etc...

Madame de Montreuil affirme qu'elle n'est pour rien dans les ordres qui ont été donnés contre M. de Sade ; « les récidives perpétuelles des mêmes faits » en sont la seule cause. (Au château de la Verrière, le 26 juillet 1775).

.....J'attends avec impatience ce que vous devez me mander sur N.on et si elle n'aura pas profité de l'occasion pour s'esquiver. Comme vous me paraissez n'avoir nulle inquiétude sur ce point cela me rassure.

Vous avez bien raison de dire qu'il n'y a pas apparence que ceci se soit passé à mon instigation. Il faudrait que je fusse bien bête pour imaginer de faire surprendre un homme dans le moment où il est informé qu'on doit venir chez lui précisément pour y arrêter quelqu'un et où, par conséquent, il est à croire qu'il aura soin de s'absenter ou de se cacher puisqu'il est toujours sensé n'y être pas. Ce n'est pas ceci, monsieur, qui nuirait à Aix et qui retardera l'effet des soins que je m'étais donnés et les mesures prises pour déterminer messieurs d'Aix. Ce sera la conviction dont ils sont que la personne qu'on veut blanchir tient toujours la même conduite, et la dépravation qui l'a noircie et qui excite le cri public qu'ils ne veulent pas faire retomber sur eux.....

Pour le moment je ne pense pas que cette histoire ait d'autre suite. Il se sera évadé ou caché, comme il l'a déjà fait, et, s'il se tient tranquille, et que sa femme ne continue pas à se compromettre et à lui donner des facilités indignes d'elle et de lui, dans quelque temps on n'y pensera plus. Mais sont-ils assez sensés l'un et l'autre pour tenir cette conduite ? J'en doute. Et, s'ils sont ensemble, on sera toujours autorisé à croire les mêmes choses et à les craindre pour elle-même qu'il entraînera dans l'abîme avec lui. Vous sentez qu'il faudra cependant mettre tout en usage pour la garantir de sa propre faiblesse, et je vous le recommande en tout ce qui vous sera possible. Soyez sûr d'être avoué de moi dans tout ce que vous ferez pour le bien.

Ses malheureux fils qui sont ici sous mes yeux me percent l'âme, mais je ne puis faire l'impossible quand le père et la mère par leur conduite détruisent toujours mon ouvrage quand il est prêt à finir.....

*Le marquis a passé en Italie et donne les premiers détails sur son voyage.
(10 août 1775).*

.....Le diable ici est de s'entendre ; pas une âme ne parle français et je suis fort éloigné de parler encore italien. J'y travaille cependant comme un diable ; le chevalier de Donis prétend que je n'en viendrai pas à bout sans une maîtresse italienne et je l'assure (et vous aussi) que c'est un moyen dont je ne me servirai sûrement pas. Mandez-moi bien des nouvelles, bien des détails, écrivez toujours bien gros et aimez-moi toujours un peu car je vous suis et vous serai toute ma vie bien sincèrement attaché.....

Recommandez toujours exactement à votre ami d'Aix d'affranchir les lettres qu'il me fait passer. Envoyez-moi je vous prie au plus vite le nom de la fille de M. de Donis mariée à Mazan. Croiriez-vous que j'ai fait la bêtise de l'oublier, ce qui a paru assez singulier ici. Mais telle est ma pauvre tête ; j'oublierai bientôt mon propre nom je crois... Madame de Valette, le voilà qui me revient en cachetant ma lettre !

Le marquis est fatigué de la route qu'il a faite et attend un envoi de mille écus. (Sans date).

Madame de Sade a dû sûrement vous dire, mon cher avocat, combien je la presse de m'envoyer mille écus. Je vous demande instamment de tout tenter pour me les faire passer au plus tôt. Par cet arrangement je laisse tout le monde tranquille jusqu'à Pâques et ne repars plus qu'à cette époque. Mais vous sentez combien il est nécessaire d'avoir mon argent d'avance pour savoir (d'avance aussi) si je peux continuer ma route. Au nom de Dieu, mettez tout en usage pour me faire cette somme et me l'envoyez au plus tôt ! Ne parlez à personne de mon retour ; laissez croire que je ne reparaîtrai pas de fort longtemps et que vous savez positivement que, même mon

affaire finie, je ne veux revenir de deux ou trois ans. Cette idée est extrêmement essentielle à répandre..... Nous sommes arrivés aux deux tiers de notre route (dont je vous écris) en assez bonne santé, mais bien fatigués, les chevaux et les hommes rendus et abîmés des montagnes terribles et des excessives chaleurs ; je n'en ai de ma vie ressenti d'aussi fortes. De grâce, démêlez la fusée et tâchez de savoir de qui est l'esclandre dernière ; j'en suis bien inquiet.

Quelques détails aussi sur la route et l'arrivée de Nanon à Arles. Je vous embrasse de tout mon cœur.

M. de Sade sera obligé de repasser les monts s'il ne reçoit pas ses mille écus. (Sans date : Août 1775).

Mon cher avocat, vous êtes un homme charmant, mais vous vous occupez peu de me trouver les mille écus dont j'ai besoin et cependant vous m'exposez aux désagréments et aux inconvénients les plus grands si vous ne me les faites passer avant la fin d'août ; alors ou il faut que je reste ici, où l'air est mortel aux étrangers, ou il faut que je repasse les monts dans la plus mauvaise saison et que je risque de me tuer. Pardonnez-le moi, je ne suis pas sujet aux reproches, et surtout avec vous que j'aime de tout mon cœur, mais vous avez le défaut de tous les gens qui n'ont pas voyagé. C'est de ne jamais se mettre à la place des autres et d'imaginer qu'on est partout aussi bien que chez soi. Je puis vous certifier cependant que la différence est bien grande et je finis en vous embrassant (et sans rancune) de tout mon cœur, mais en vous suppliant, comme pour Dieu, de m'envoyer, coûte que coûte, au plus tôt, les mille écus dont j'ai besoin sur une lettre de change payable à vue sur Rome. Alors, je vous le répète, vous n'entendrez plus parler de moi jusqu'à Pâques.

Le marquis reproche à l'avocat de compromettre son secret en faisant passer ses lettres par Avignon. « Ce 10 septembre 1775 ».

Ce n'est pas la peine, monsieur, de me tant recommander d'être caché lorsque vous-même, par l'inattention la plus impardonnable, compromettez aussi cruellement mon secret en ne vous servant pas de la voie convenue et faisant tout simplement mettre mes lettres à Avignon. En voilà cinq que je reçois ainsi. Croyez-vous que le nom de Mazan ne soit pas très connu à Avignon et pouvez-vous douter que ma famille ne sache pas promptement le fait ? Vous me permettrez de vous dire, monsieur, qu'il valait infiniment mieux refuser de vous charger de nos lettres que de vous en charger ainsi. Votre ami d'Aix a-t-il peur que l'on lui fasse banqueroute des ports ? Voilà ce que c'est que d'être malheureux, tout le monde se méfie de vous ! Eh bien ! monsieur, j'écirai à madame de Sade de vous remettre entre les mains un diamant de cinquante louis pour lui répondre du port de nos lettres ! C'est sans doute de là, de cette méfiance outrageuse, qu'est venu le *charmant conseil* d'écrire moins souvent. Dans les circonstances affreuses où je suis, à la veille de tout perdre et de voir qu'on cherche à m'enlever la seule amie qui me reste, vous me permettrez de vous dire qu'un tel conseil est bien extraordinaire. Je me flattais, monsieur, que vous étiez mon ami ; ma bonne foi, ma confiance, mon attachement, tout devait m'assurer un peu de recours, mais je vois qu'il faut tout perdre avec la fortune et que l'amitié n'est qu'un sentiment idéal dont l'égoïsme est la pierre de touche. Au fait, pourquoi me serais-je flatté de mériter quelque chose de vous ? Les malheureux sont comme les enfants, ils croient intéresser par leur propre situation et qu'on ne peut leur refuser les secours dont ils ont besoin. Mais je me détrompe ; l'erreur était trop douce ; il faut y renoncer... comme à tant d'autres ! La reconnaissance est un fardeau dont votre cœur se plaît à dégager le mien, mais vous m'avez mal jugé et vous m'avez privé du plus doux des plaisirs.

Quoi qu'il en soit, monsieur, si nos lettres vous gênent, faites-les passer par un autre canal. Débarrassez-vous d'un poids qui ne devait avoir que la reconnaissance pour prix, mais au moins ne les interrompez pas. Écrire à ma femme, recevoir de ses nouvelles à chaque courrier est ma seule consolation dans l'état où je suis. En me prouvant que je n'ai point d'amis, ne me mettez pas dans le cas de craindre que je n'aie plus de *femme*. Il serait aussi par trop malheureux de tout perdre à la fois.....

Si vous avez encore de l'amitié pour moi, vous vous justifierez et il vous faudra bien peu pour recouvrer vos droits.

Le marquis écrit à sa femme qu'il se dispose à partir pour Rome et espère y recevoir du linge et de l'argent. « Ce 22 septembre ».

N'oubliez pas je vous prie, ma chère amie, de faire continuer à travailler à mon trousseau tel qu'il a été décidé avant mon départ. Il est physiquement impossible que je puisse finir mon voyage avec ce que j'ai apporté. Tenez-le tout prêt et, dans ma première lettre de Rome, je vous indiquerai l'adresse à laquelle il faudra me le faire passer. De Marseille, rien ne vous sera plus aisé que de trouver des occasions pour Rome. Surtout recommandez bien qu'on prenne garde à la coupe du col de mes chemises car toutes celles que l'on m'a faites dernièrement à la Coste sont abimées. Je vous supplie aussi (également que M. Gaufridy) d'arranger les choses de manière à ce que je trouve la totalité de mes mille écus en arrivant à Rome ou sans cela vous me mettriez dans un grand embarras. Je vous embrasse tous les deux.

Le marquis s'excuse à Gaufridy de sa vivacité, lui demande son argent et l'entretient des gens et des choses de Provence. (Sans date).

Vous êtes peut-être un peu fâché contre moi de ma dernière lettre, mon cher avocat, mais j'étais bien fâché moi-même et vous connaissez mon premier mouvement. J'attends votre réponse à cette lettre, dans laquelle j'espère bien trouver votre justification. Elle vous sera d'autant plus aisée que je me flatte que vous m'êtes attaché et n'avez sûrement jamais voulu me faire de la peine exprès. De grâce, que rien ne retarde vos soins pour me faire en entier ma somme de mille écus. Vous me mettriez, faute de cette somme, dans le cas de revenir au milieu de l'hiver, ce qui serait désagréable et dangereux de toutes façons. Les politesses du chevalier de Donis sont un peu froides et il ne m'a pas encore offert un verre d'eau. On dit que c'est l'usage du pays ; il ne faut donc pas s'en étonner. Je suis désespéré de la gloutonnerie de Charvin qui lui a fait garder la moitié du chocolat que je

vous envoyai. Ce procédé est infâme de sa part ; je le réparerai à mon retour. Méfiez-vous des promesses de Nanon et n'ajoutez guère plus de foi à ce que vous disent mes oncles. Ils s'entendent avec la présidente.

M. de Sade n'a point trouvé d'argent à Rome ; il s'irrite des contes que l'on fait à sa femme et des sottises qu'on lui fait faire. « Ce 29 septembre ».

Au nom de Dieu, monsieur, faites-moi le plaisir de me dire qui est-ce qui entoure madame de S. et lui fait dire toutes les absurdités qu'elle me mande au sujet des mille écus que j'attends depuis si longtemps et avec tant d'impatience ? Qui est-ce qui est assez bouché et ennemi du bon sens pour lui dire d'abord *qu'il faut que je reçoive mon argent en argent de Gènes*, ce qui d'un coup de filet m'en fait perdre un tiers ; et puis *qu'il faut savoir mon adresse à Rome pour me faire passer de l'argent* (voilà l'article le plus faux et le plus traître, c'est un piège) et *que les lettres de change qu'on fait passer à l'étranger sont toujours à soixante jours de vue* ? En vérité, ou l'on me croit aussi imbécile que les gens qui lui disent tout cela, ou l'on doit me rendre la justice d'imaginer que j'en sais assez pour sentir que tout cela sont des détours pour faire travailler mon argent et le garder trois ou quatre mois. J'offre à madame de S. dix certificats des plus fameux banquiers d'Italie qui affirmeront qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela. J'ai d'ailleurs vingt exemples du contraire sous mes yeux.....

En vérité, je suis bien las d'être pris pour une bête et de voir qu'un tas de gens, que je jouerais sous jambe si je voulais m'en mêler, et qui à peine sont sortis de leur coquille et de leur village, veulent m'en imposer, m'aveugler, me faire croire ce qu'ils veulent, à moi, moi qui dûperais le bon Dieu si je l'entreprenais ! Monsieur, j'attends mes *mille écus* au plus tard le *vingt-cinq octobre à Rome sous une lettre à vue et en argent de France*. Madame de S. vous dira ce que je lui mande à ce sujet. Si la lettre retarde de vingt-quatre heures seulement, le lendemain vingt-six je m'embarque à Civitta-Vecchia et suis *à la Coste à la Saint-Martin* pour avoir le plaisir de manger le dindon avec vous, mon cher avocat, et l'ami *loyal et franc* Perrottet, gaiement... là... au foyer, et le tout avec d'autant moins d'inquiétude que je mène avec moi *six déserteurs bohémiens* que j'ai engagés ici et qui sauront

me défendre des *valeureux et braves cavaliers provençaux*. Je vous embrasse.

Faites-moi le plaisir de me dire aussi ce que c'est que cette multiplicité de réparations à la Maison-Basse et à Lavelan où l'on engage madame de S. dès que j'ai le dos tourné ? Est-ce là le moment ? et devriez-vous souffrir cela ? Je ne veux entendre parler d'aucune réparation pendant mon absence ; je les défends et les interdis toutes absolument, excepté celle du château que j'ai prescrite à madame, et, si on en fait quelque'une malgré mes ordres, je donne ma parole d'honneur de ne les passer dans aucun compte, ni des fermiers ni du maçon. Si ces gens-là et madame de S. ont de l'argent mignon à mettre en réparations qu'ils me l'envoient : je suis dans ce moment-ci la partie la plus souffrante. Est-il donc à jamais décidé que je ne puisse tourner les épaules sans que l'on s'empare de cette pauvre petite femme pour lui faire faire mille bêtises et lui persuader mille impostures. Dieu ! quelle horreur j'ai pour la Provence ; convainquez-vous en bien, mon cher avocat, je ne désire que l'instant où je pourrai l'abandonner, moi et les miens, pour jamais.

*Lions raconte la visite qu'il a faite à Nanon à la maison de force d'Arles.
« Arles, ce 7 octobre 1775 ».*

.....Je vois que madame de Sade a écrit à madame de Montreuil au sujet de Nanon Sablonnière. Je la vis hier et lui fis part de votre lettre pour lui faire comprendre que ce n'est pas sans raison qu'elle est détenue dans une maison de force plus honnête qu'elle ne méritait. Elle me dit toutes les horreurs que sa tête lui chanta, ajoutant que vous et moi ne valions pas plus que nos constituants ; ils méritaient eux-mêmes d'être enfermés ; que, si on ne la fait pas sortir, elle se donnerait la mort pour que le public fût instruit de tout et mettre les religieuses en peine qui ne veulent pas permettre qu'elle écrive à ses parents. Que la lettre de cachet n'est pas bonne, n'étant pas faite comme les autres et qu'elle a été surprise par quelque commis. Je restai deux heures avec elle pour lui faire entendre raison ; mais elle n'en a du tout point et je crains, comme les dames religieuses, de quelque événement sinistre.....

Le marquis déclare à Gaufridy qu'il a pris la mouche un peu trop vite et s'excuse de sa propre vivacité sur ses malheurs qui sont le fait de la présidente. (Sans date).

Vous vous êtes fâché bien promptement contre moi, mon cher avocat, et vous m'envoyez une grande justification de quatre pages dont vous n'aviez nullement besoin. Ne me connaissez-vous donc pas ? Vous avez, je crois, pris la mouche trop légèrement sur une certaine phrase d'une de ces lettres qui vous a fâché..... Il est bon de vous dire que lorsque je vous ai mandé cela, madame m'écrivait à tout instant qu'elle était entre les mains de celui-ci pour l'argent, qu'un tel exigeait cela, que cet autre voulait ceci et mille difficultés pareilles, ce qui me donna de l'humeur et me fit vous prier de voir un peu par vous-même pourquoi on l'amusait ainsi. J'ai peur que vous n'ayez mal pris cela et cette idée me tourmente ; s'il y a eu quelque autre vivacité dans ces lettres, pardonnez-les à ma situation ; je vous conjure, et n'en soyons pas moins amis.....

Mettez-vous à ma place, je vous supplie et sentez toute l'horreur de ma position ; je me ruine ici, il m'en coûte horriblement pour être fort mal. En vérité, madame de Montreuil veut ma ruine et celle de mes enfants et il est bien malheureux pour moi de ne trouver personne d'assez ferme pour le lui faire sentir. J'avais compté sur vous pour cela, mais cette malheureuse créature par un charme (qu'elle tient du diable à qui sans doute elle a légué son âme), charme que je ne conçois ni ne concevrai jamais, entraîne tout ce qu'elle touche et, dès que ses caractères magiques ont frappé les yeux de quelqu'un, on m'abandonne et je ne suis plus bon à donner aux chiens. On voit, on gémit de tout ce qu'elle me fait, cependant on l'approuve et personne n'ose prendre le parti de l'impuissant opprimé. Une ombre de crédit (qui n'existe plus depuis la chute de son La Vrillière)^[1], éblouit toute la province et, dieu merci, je ne puis plus trouver un ami. Voilà, mon cher avocat, ce dont je me plains, et me plains avec raison. Si depuis un an vous aviez écrit à cette mégère avec plus de force, je ne serais pas aujourd'hui si vexé ; je vous entends me dire : « Monsieur, de nouveaux torts ont prolongé vos malheurs ». Mais entendez-moi aussi répondre à cela : « Monsieur, ce

sont mes malheurs, mon discrédit, ma position qui prolongent mes torts, et tant que je ne serai pas réhabilité, il ne se fouettera pas un chat dans la province sans qu'on dise : *C'est le marquis de S.* » Vous l'avez vu par toutes les histoires absurdes qui se firent à Apt cet hiver, oui, vous l'avez vu, vous l'avez senti... et vous êtes resté dans l'inaction... comme les autres... Adieu !... Voilà mon cœur qui s'ouvre, je ne puis plus que vous embrasser et me taire.

La marquise excuse, à son tour, M. de Sade. (Sans date).

.....À l'égard des lettres de M. de S. il ne faut faire aucune attention à ce qu'il peut y avoir de désagréable. Les choses injustes ne portent pas coup et tombent d'elles-mêmes. D'ailleurs on doit pardonner quelque chose à la position malheureuse où il se trouve. Vous me répondrez peut-être à cela que cela ne doit point l'engager à être injuste à votre égard, mais vous avez trop d'esprit pour croire que ce que dictent des moments de vivacité parte du fond du cœur et je puis vous certifier, moi, avec connaissance de cause qu'il vous est très attaché.....

Lions instruit madame de Sade d'une enquête que l'intendant de Provence a fait faire à la prison d'Arles. « Ce 1^{er} novembre 1775 ».

.....La créature qui est sous les ordres du roi nous donne quelquefois des alertes et se met dans un état violent. J'en ai avisé madame votre mère et le sieur Gaufridy qui n'aura pas manqué de vous en informer, et notamment madame votre mère sur la demande que M. Laville, subdélégué de l'intendant, fit, par ordre de M. de la Tour^[2], à madame la supérieure du refuge, pour s'informer des personnes qu'elle avait dans sa maison, pour en savoir le nom, surnom de chacune, leur demeure avant leur détention, par quelle raison et par quel ordre elles y étaient. Tout de suite je fus appelé et nous consultâmes avec la supérieure ce qu'il fallait y répondre. J'envoyai copie des lettres et réponses relatives à qui de droit et j'en eus réponse par le courrier d'hier. Madame votre mère m'écrivit en date du vingt-trois du

courant approuvant notre réponse normande ; elle me dit qu'elle a prévenu le ministre et M. de la Tour et qu'elle a pris ses précautions à ce sujet auprès d'eux et me dit ce que nous devons répondre, si on vient à la charge.....

L'abbé de Sade envoie à Ripert, de Mazan, la petite fille qu'on lui avait confiée et qui est parfaitement guérie. Il envisage de grandes difficultés pour la cassation de l'arrêt. « À Saumane, ce 10 novembre » (1775).

Tous les arrangements sont pris, monsieur, à l'égard de la petite fille. Elle est parfaitement guérie. Je vais la tirer de l'hôpital pour la remettre entre les mains de Ripert qui s'en charge avec plaisir et elle sera dans la grange mieux que chez moi et moins exposée à parler aux étrangers. C'est une bonne idée qui vous est venue et dont je vous remercie.

Il me semble qu'il ne conviendrait pas que madame de S. parût à Aix avant que le roi ait renvoyé à ce parlement la révision de l'affaire de son mari ; mais je me sou mets aux lumières supérieures qui règlent ses démarches. Cette dame jettera un vilain coton dans une ville où l'on sait qu'elle est complice des dernières débauches de son mari. Je sais de bonne part que cette scène de la Coste a beaucoup refroidi la bonne volonté de la plupart des conseillers et de M. le procureur général. Je crains qu'on ne trouve plus de difficulté à faire casser cet arrêt qu'on ne croyait et qu'on ne devait s'y attendre. Je ne connais personne moins capable que madame de S. de solliciter une affaire de cette nature et, pensant comme elle pense, je doute qu'elle trouve quelqu'un de la famille qui veuille agir de concert avec elle. Je ne puis vous exprimer le plaisir que j'ai d'apprendre que vous avez la bonté de faire le voyage avec elle. Vous êtes très capable de l'empêcher de faire de fausses démarches et tenir de mauvais propos qui gêneraient tout.....

Lions rassure la marquise sur le compte de Nanon. « Arles, ce 18 novembre 1775 ».

.....Ne craignez rien pour Nanon. Madame la supérieure et moi lui avons parlé fortement. Elle paraît plus tranquille. Pourvu que cela continue ! Elle a une langue bien affilée ; elle n'a pas voulu encore se confesser.....

L'abbé de Sade estime que son neveu doit se constituer prisonnier et demander lui-même la cassation de l'arrêt d'Aix. « À Saumane, ce 13 décembre 1775 ».

.....J'avoue que j'ai vu avec satisfaction que M. de Castillon et Simeon pensaient comme moi sur cette affaire, et tenaient précisément le même langage ; que la procédure était pleine de nullités, la sentence et l'arrêt injustes ; que l'opposition à l'arrêt était illégale ; que le meilleur parti à prendre était d'aller au conseil en cassation ; mais que, quelque parti qu'on prît, il y avait un préliminaire indispensable : la représentation ou la saisie du condamné pour purger la contumace.

Rendez-moi justice, monsieur, et convenez que j'ai toujours tenu le même langage sur tous les points et voilà ce qui m'a attiré l'indignation de madame de M... qui déclame contre moi parce que j'ai refusé d'aller à Aix faire une proposition ridicule à M. le procureur général. Voyez combien cette bonne dame a perdu de temps pour avoir mal enfourné. Le seul parti à prendre à présent est de faire venir le personnage pour qu'il soit mis sous la main du roi et alors il demandera lui-même la cassation d'un arrêt injuste qui le condamne à une peine infamante et flétrit toute sa famille. Il y a des moyens admirables pour faire casser l'arrêt, sans que l'affaire soit renvoyée à aucun parlement, ce qui nous convient à merveille, parce que, l'arrêt et la procédure cassés, il ne reste plus rien à faire. Je doute que madame de S. pense comme cela et que l'homme veuille se représenter. Leur obstination sur cela est inconcevable.....

1. [↑] M. de la Vrillière, secrétaire d'état de la maison du roi, a été renvoyé le 15 juillet 1775, mais le bruit de sa disgrâce avait précédé sa chute ; mademoiselle de Lespinasse en parle comme d'une chose acquise dans une lettre du 6 juillet.
2. [↑] Gallois de la Tour, intendant de Provence et premier président du Parlement d'Aix. Ce cumul, sans être tout à fait exceptionnel, ainsi que le prouvent les exemples de Bertier de Sauvigny, premier président et intendant de la généralité de Paris, de Le Bret à Aix, de Bourgeois de Boynes à Besançon, était cependant contraire à la coutume qui voulait que les intendants ne fissent partie de la judicature parlementaire qu'à titre de maîtres des requêtes, parmi lesquels ils étaient ordinairement choisis.

Notes de wikisource

1776

M. le curé de la Coste, qui ne prend pas ses mots d'ordre au château, interdit à la maîtresse d'école d'enseigner sans la permission de l'évêque et requiert les autorités du village de faire exécuter son décret. Madame de Sade pense qu'il méconnaît les droits du seigneur, mais elle n'en est pas sûre et sa bile rentrée l'étouffe. Nul ne sait plus au juste où commence et finit son pouvoir et les plus subtils exploitent à leur guise la règle foisonnant sur la coutume.

M. de Sade vient d'avoir à Naples une fâcheuse aventure. On l'a pris pour un sieur Teissier, caissier du grenier à sel de Lyon, qui a passé les monts avec l'argent de la gabelle. Le marquis ne peut donner à la police du roi de Naples un nom dont la réputation est venue jusqu'à elle. Il est mis en surveillance et on le suspecte d'autant plus qu'il ne s'est pas fait présenter à la cour, bien que se disant homme de qualité : M. Béranger, chargé d'affaires à Naples, ne met aucun empressement à le tirer de ce mauvais pas.

La marquise réunit avec peine douze cents francs qu'elle lui fait passer. Elle lui écrit, sous double enveloppe, à l'adresse de M. Tierce, « peintre célèbre, rue de Tolède, derrière le palais Cavalcanti, près le palais du nonce » et s'enquiert du temps et de l'argent qu'il faut pour se rendre à Naples par mer et si l'on peut embarquer des chevaux. L'affaire s'arrange enfin, grâce à de bons offices, mais non sans de grandes difficultés. Après beaucoup d'hésitations et avec beaucoup de craintes, le marquis se fait présenter à la cour. Il a vu là-bas les plus belles choses du monde et l'écrit à sa femme, qui les voit plus belles que lui-même à travers le récit qu'il en fait. Mais il faut payer cher le plaisir de recevoir ces belles épîtres : madame de Sade est à l'emprunt. Un sieur Aubert a promis de lui ouvrir sa bourse,

mais il demande, pour quelques jours, la place de greffier, afin d'en imposer à des témoins qu'il veut faire entendre dans un procès. Ce serait vilénie ! La vertu féminine a de ces traits-là, mais elle est rarement constante : la dame de la Coste intente, au même instant et par pure vengeance, un procès en retrait féodal au tenancier d'un sien jardin, parce qu'il a pris fait et cause contre elle dans le conseil qui a décidé du départ de la maîtresse d'école.

Autre complication ou autre menace : la petite qui était au couvent de Caderousse est partie pour Lyon avec deux jeunes gens dont l'un se dit son parrain.

L'affaire d'Aix se résout en parlottes. L'avocat Siméon trouve que les moyens de cassation sont bien faibles et la présidente convient « qu'on ne peut y trouver que ce qui y est », mais il suffit d'obtenir la faveur de le faire valoir. Gaufridy se rend à Aix pour prendre langue avec l'avocat et un magistrat, qui ne vient pas au rendez-vous. Il expose à la présidente, en termes de pratique et comme on le ferait à un confrère, les diverses procédures qui ont été successivement envisagées : opposition, révision ou cassation. La première serait faite au nom de la famille, mais le ministère public refuse de la suivre dans cette voie ; les deux autres supposent la représentation du contumace, et, par ailleurs, les nullités que madame de Montreuil a relevées dans un mémoire, ne fournissent que de faibles moyens. La présidente est fort indécise.

Cependant le marquis s'ennuie en Italie. Il n'a pu toucher une rescription qui lui est envoyée par sa femme, parce qu'il s'était fait passer pour célibataire. Il veut revenir par Marseille et on lui renvoie la Jeunesse pour l'en détourner. Il fait, semble-t-il, le va-et-vient entre Naples et Rome et expédie une grande caisse pleine de curiosités et d'antiquailles. Selon Rainaud, qui la reçoit, c'est la plus grande folie qu'on puisse commettre : l'avocat aixois ne donnerait pas douze sols du contenu, si l'on en excepte un cahier de dessins qui l'amuse. Il y avait dans cette caisse une écritoire pour Gaufridy, dont la soucoupe est arrivée cassée. Le digne homme est aussi béotien que son confrère. « On voit bien à votre phrase, lui écrit la marquise, que vous n'êtes point antiquaire. Demandez à M. l'abbé de Sade : il vous dira ce que vaut une caisse d'antiquités venant de Rome. »

M. de Sade quitte définitivement Naples le quatre mai après avoir annoncé l'envoi d'une autre caisse, dont il ne donne pas le contenu, mais

qui, selon Rainaud, contiendra les trésors de l'empire romain et donnera maille à partir avec le bureau des fermes de Septèmes « qui est une chambre ardente pour les saisies ». Elle voyage sur la tartane « L'aimable Marie » et pèse plus de six quintaux. C'est une arche véritable. On en tire, entre autres choses, des marbres, des pétrifications, « un vase ou amphore à conserver les vins grecs imprégné de racines de corail », des lampes antiques, des urnes lacrymatoires, « le tout à la manière des Grecs et des Romains », des médailles, des idoles, des pierres brutes et des pierres travaillées du Vésuve, une belle urne sépulcrale bien entière, des vases étrusques, des médailles, un morceau sculpté de serpentine, un morceau de nitre de la solfatare, sept éponges, une collection de coquilles, un petit hermaphrodite et un vase de fleurs, « le tout d'albâtre de Volterre en Toscane », une assiette de marbre, garnie de toutes sortes de fruits « singulièrement bien imités », deux chiffonniers de marbre du Vésuve, un bouquerini ou tasse des Sarrazins, un couteau à la napolitaine, des hardes, des estampes et des livres parmi lesquels : les « Preuves de la Religion » en quatre volumes, un traité de l'existence de Dieu, « la Révolution opérée sous Maupeou », « la Dîme réfutée », un almanach des spectacles, « la Saxe galante », l'almanach militaire, des lettres imprimées et manuscrites de Pompadour, l'« Histoire de Naples », des ouvrages italiens, un dictionnaire de rimes.

Les affaires d'Aix marquent toujours le pas. Siméon n'a pu obtenir une audience du procureur général et Rainaud est d'avis qu'on la fasse solliciter par un tiers « car les personnes du palais sont les moins en crédit pour ces sortes de recommandations. » Madame de Sade a fait de son côté un voyage dans le Comtat : elle s'est arrangée avec le juif et a tiré quelques sols de Ripert, mais n'a trouvé auprès du commandeur que « grand chaire et propos vagues ». « Il pense, dit-elle, comme l'abbé, mais y met plus de politique ». Au vrai, il ne pense qu'à lui et cette unique préoccupation ne va point jusqu'à la fatigue.

M. de Sade est sur le chemin du retour. Rainaud lui envoie des lettres de recommandation pour Grenoble : « J'ai peur, écrit-il, que notre homme papillonne trop. » Le marquis est à Rome le premier juin, à Bologne le treize, à Turin le dix-huit, quelques jours après à Grenoble, d'où il envoie un exprès et prie Gaufridy de lui trouver un Martial. M. Tierce a appris,

après son départ, à qui il avait eu affaire ; il écrit, en fort mauvais termes, à l'honnête Reinaud qui se montre tout éberlué de la rigidité de ce peintre.

Des lettres et des paquets continuent cependant à arriver de Rome et de Toscane. Le marquis entretient pendant longtemps une correspondance avec Florence, où il a noué des relations et peut-être laissé des collaborateurs, tels que le docteur Mesny, médecin du grand-duc. Même après son internement à Vincennes les lettres d'Italie sont les seules que le prisonnier soit autorisé à recevoir directement. M. de Sade travaille à quelque ouvrage ou nourrit le projet de le faire et la marquise, parlant de lui, écrit à Gaufridy : « Recevez en attendant mille amitiés de l'auteur ». Il prend pour secrétaire un certain Raillanne, à qui l'on donne du monsieur, ce qui suppose de l'âge et de l'orthographe. « Il faut, écrit Rainaud à cette nouvelle, que ce soit un littérateur terrible ». Hélas, oui !

Il est malaisé de savoir ce qu'a fait le marquis pendant les semaines qui ont suivi son arrivée à Grenoble. Il n'a guère marqué son passage dans cette ville qu'en y faisant des dettes, mais, dès le huit juillet, il dépêche la Jeunesse à la Coste, porteur d'un ordre de le faire prendre, le quatorze à soir, vis-à-vis le bac de Roquemaure sur le Rhône. Mais s'est-il rendu à ce rendez-vous et par quelle voie ? Les lettres, dont la plupart ne portent point de date, fournissent des raisons de douter que M. de Sade soit venu à la Coste vers le milieu de juillet et de plus fortes raisons de le croire. L'hypothèse la plus vraisemblable est que M. de Sade a passé quelques jours ou quelques semaines à la Coste, où le bruit se répand qu'il a vu le pape et qu'il est tombé dans la dévotion, qu'il est ensuite reparti pour Grenoble, s'y est séparé de Raillanne et y a retenu pour secrétaire, par l'intermédiaire d'une dame Giroud, libraire, le petit Malatié ou Lamalatié, que nous retrouverons bientôt. Madame de Sade écrit enfin le quatre novembre : « Le nouvel arrivé vous fait mille compliments ».

À ce temps Gothon est malade. Madame de Sade est toujours en démêlés avec le curé et l'évêque ; Marie, une de ses filles de service, est mourante d'une queue de rougeole et on la transporte, malgré ses pleurs, hors du château ; l'homme à qui la marquise a intenté un procès en retrait féodal se venge en lui tuant six dindes qui sont allées dans son pré.

Mais le retour du marquis a fait surgir de nouvelles menaces. L'affaire de Lyon n'est qu'assoupie et madame de Montreuil s'en inquiète encore. On

apprend à la Coste que la petite fille placée chez l'abbé de Saumane, et dont il s'était débarrassé en la faisant conduire à Mazan, s'est enfuie à son tour et qu'elle a fait une déposition en règle chez le juge d'Orange avant de regagner son pays, « ce qui est encore plus dangereux ».

Il n'y a point d'argent dans la maison et une meute de créanciers aboie aux chausses du seigneur. Quarante mille livres représentant les revenus de sa charge sont sous séquestre. Madame de Montreuil n'a pas reçu le nouvel état des dettes qu'elle demande et le marquis se dévore. Toutefois cette dame, émue par la nouvelle qu'il ne reste au château ni pain, ni viande, ni épices, envoie douze cents livres à Gaufridy avec ordre de les passer en compensation des sommes dont il doit compte. Cette aumône aux petits paquets irrite madame de Sade qui demande si l'avocat sera chargé de payer lui-même les fournisseurs. Mais le marquis s'y prend d'autre sorte pour attirer à lui un peu de ce bel argent. Il affecte une grande peine, pleure sur son amitié abusée, se résout à ne croire à rien, se réfugie dans l'ironie qui cache la plaie du cœur et y gagne du coup cinq cents livres.

L'année touche à son terme lorsque le sieur Treillet tire sur le marquis un coup de pistolet qui lui brûle le poil sans l'atteindre. M. de Sade raconte lui-même son démêlé avec le père de Justine, sa cuisinière. Malgré l'avis de Gaufridy, il veut engager contre lui une procédure criminelle et Treillet y répond par de graves accusations qu'il va porter devant le procureur général. De leur nombre est l'étrange histoire de quelques compagnons errants que le marquis a fait venir à la Coste ou qu'il y a hébergés au passage, et qui, après avoir dormi une nuit sous son toit, sont repartis au petit jour, pèlerins effrayés du mauvais gîte.

La marquise part pour Aix à ce nouveau malencontre, dans le dessein de voir M. de la Tour. Mais elle y éprouve une grande mortification. À peine descendue de sa chaise, elle reçoit du jardinier de l'intendant l'ordre de repartir. Une lettre anonyme avertit par ailleurs le seigneur de la Coste qu'un exempt et dix cavaliers doivent venir de Marseille pour s'emparer de lui à la foire de Saint-Clair, qui se tient à Apt le deux janvier. Le marquis se cache et l'on couvre sa courte absence d'un prétexte.

Un praticien aixois entretient Gaufridy de l'enquête provoquée par les parents de la fille « qui a accouché des œuvres du seigneur ». « À Aix, ce 11 janvier 1776^[1] ».

Je suis véritablement honteux, monsieur, du retardement de ma réponse à la respectable dame qui m'a fait l'honneur de m'écrire. J'ai celui de lui en présenter les motifs et mes excuses pour l'incluse que je vous prie de lui faire passer. Je ne lui dis rien de l'affaire d'Arles et j'ose me flatter qu'elle ne désapprouvera pas ma réticence. Les parents de la fille la réclament et, d'après les renseignements demandés, on a dit qu'elle avait accouché des œuvres du seigneur, qu'ensuite elle avait été renfermée au couvent par ordre du roi et que les fermiers de ce seigneur payaient sa pension. S'il y a quelque différence dans la réalité des faits, je vous serai obligé de m'en faire part et de tous les éclaircissements que vous pourrez avoir sur ce fait, sur lequel il n'a encore été pris aucune détermination.....

Madame de Sade avise l'avocat que le curé de la Coste s'est enquis du sort « de la petite Nanon », mise en nourrice chez une femme qui n'avait point de lait. (Sans date).

.....Je rouvre mon paquet parce que le froid empêche la Soton d'aller à Apt. Voici le fait. Le curé a envoyé chercher la nourrice de la petite Nanon et, après mille questions de lui et de sa sœur, on voulait lui faire avouer qu'elle savait, de même que ceux qui lui ont donné l'enfant, qu'elle était grosse quand elle le prit. C'est elle qui vient d'accoucher et dont la petite

Soton devait être marraine. La femme a répondu qu'elle ne le savait pas et qu'elle avait cru que le défaut de lait venait de la fatigue des vers à soie.....

La marquise raconte comment M. de Sade a été pris, à Naples, pour un caissier infidèle. (9 février 1776).

.....Il s'est répandu dans la ville de N...^[2], et principalement chez le consul chargé des affaires, que M. de M...^[3] était M. Teissier, caissier du grenier à sel de Lyon, qui faisait banqueroute avec quatre-vingt mille livres qu'il emportait de la caisse et que le nom de comte de M... était un nom emprunté, qu'il fallait avoir les yeux sur lui et on a prévenu l'homme chez qui il loge. On a demandé à un M. de la Bourdonnaye, colonel français, s'il connaissait ce nom ; il a répondu qu'il connaissait tous ses confrères, mais qu'il n'en connaissait pas de ce nom-là. Grande explication à ce sujet ; on l'a forcé de dire qui il était, il a montré les lettres du Donis et autres. L'on a dit que cela ne suffisait pas et que, s'il n'en avait pas d'autre ou n'en faisait pas venir bien vite, il serait arrêté et, en attendant, bien veillé pour qu'il n'échappe pas, et il y a apparence que l'on aura fait partir des lettres pour s'en informer ; ce qui augmente les soupçons, c'est qu'il a refusé de se faire présenter à la cour.

Il faut tâcher de parer à cela le mieux que l'on pourra. Il est certain que celui qui écrira sera ce M. de Saint-Didier, consul de France et officier d'artillerie, dont il vous a parlé dans sa dernière lettre et qui est de Sisteron. Il faudrait tâcher d'être à l'affût de ce qu'il pourra écrire à ce sujet afin de tâcher d'en diriger les réponses autant que l'on le pourra. Relisez la lettre qu'il vous a écrite à ce sujet, la note que vous avez prise de moi quand j'ai été à Apt, avec ce que je vous écris à présent et, d'après cela, vous agirez pour le mieux, car vous voyez combien il est essentiel que M. Béranger et M. de Saint-Didier avec M. Tierce reçoivent des lettres qui leur tiennent quasi lieu de lettres du ministre. Au moment où il m'écrit, ce M. Tierce^[4], qui est de ses amis, sortait de sa chambre et lui a dit positivement de faire venir des lettres très promptement, que rien n'était plus essentiel.....

M. de Sade narre, avantageusement, à sa femme ses démêlés avec M. Béranger, chargé d'affaires à Naples, mais hésite à se faire présenter à la Cour^[5].

Venons au dénouement de mon histoire. Je vous ai laissée à la lettre que le grand-maître me remit pour faire voir à Béranger et le convaincre de mon existence et que je lui étais particulièrement recommandé. Je la portai à Béranger le dimanche matin. Le susdit seigneur me reçut assez mal. Il me dit qu'il ne connaissait pas cette lettre, ni cette personne, ni cette écriture ; il donnait positivement dans le panneau que je lui tendais et il répondait précisément ce que je voulais qu'il réponde. Fort bien, monsieur, lui ai-je dit, je vais rapporter sur le champ à M. le grand-maître que vous recevez ainsi ce qu'il vous envoie et que vous traitez ainsi une lettre qui vient de son propre neveu de Florence.....

Tu juges de l'embarras de mon homme ; il n'y était plus, il tapait des pieds, et moi, toujours de sang-froid, je le persiflais, lui disant qu'il remplissait à merveille les devoirs de sa charge et qu'on ne saurait être trop circonspect dans un poste comme le sien, et, pendant ce temps, je gagnais la porte, l'assurant toujours que j'allais rendre à M. le grand-maître, positivement, tout ce qu'il me disait... Tu crois bien que je n'y ai pas manqué !

« Qu'est-ce que c'est que ce polisson-là, m'a dit le grand-maître, quand je lui [eus] remis la lettre et rendu le détail du cas qu'en avait fait M. Béranger ? Je m'en vais lui parler ce matin à la cour et lui apprendre à vivre ! Il lui a si bien parlé que le résultat a été une visite à moi du Béranger pour me dire qu'il était à mes ordres et qu'il prendrait le jour que je voudrais, mais je n'ai pas voulu recevoir sa visite et j'ai dit à son laquais, qui était monté dans mon appartement pour savoir si j'y étais : « Dites à votre maître, monsieur, que je n'y suis pas et que j'irai le chercher pour me conduire à la cour le premier jour que le roi ne chassera pas. » Je serai présenté en uniforme.

Que d'inconvénient à ne se pas laisser présenter (après tous les propos) : un refus formel aurait éclairé ! J'ai toujours à dire, quel[que] malheur qu'il

arrive, que je ne le voulais pas et qu'on m'y a forcé. Je te prie de reprendre tout l'article de ma dernière lettre où il est question de cela, de le joindre avec l'article où il en est question dans celle-ci, de tout lire à l'avocat et de le prier de me mander ce qu'il aurait fait à ma place et quel conseil pour les suites en cas d'accident. Car je suis ici abandonné à moi-même sans personne avec qui je puisse raisonner de mes affaires, livré à une bête brute. (C'est André). Cette position est affreuse et je donne bien ma parole d'honneur de ne plus m'embarquer ainsi. Je me meurs de peur de faire une sottise dans cette présentation ; je me suis laissé entraîner et forcer par des gens qui ne savent pas le fond des choses et je n'aurais pas dû être si faible. Mandez-moi au moins, avec l'avocat, ce que vous pensez de cette démarche et quelle conduite il faut que je tiennne si l'on vient à me reconnaître et à me tancer. Combinez tous deux et conseillez-moi, je vous conjure. Qu'il est cruel d'être dans la position où je suis et d'être abandonné !

Lions a vu Nanon qui demande des nouvelles de sa fille et se flatte d'intéresser l'évêque à sa cause. (Le 25 février 1776).

.....Je vis, le vingt-trois, Nanon. Elle paraît être assez tranquille. Elle m'a chargé de vous prier de lui donner des nouvelles de sa fille et ce qu'elle est devenue. Elle se flatte que monseigneur Dulaud, notre prélat, allant faire sa visite à la communauté religieuse, s'informerà des personnes détenues dans le refuge, qu'il sera question d'elle et que ce seigneur pourrait s'intéresser pour la faire sortir. Je le crois trop prudent pour vouloir s'en mêler.....

*La marquise apprend que la petite de Caderousse s'est enfuie du couvent.
« Ce 15 mars 1776 ».*

.....J'apprends que la petite de Caderousse est partie pour Lyon il y a huit jours. Ne pourriez-vous pas écrire à l'abbesse, comme chargé par ma mère de vous informer pourquoi cette petite est partie, les raisons et les circonstances de son départ ? Alors je ferai porter la lettre par un exprès sûr,

qui rapporterait la réponse dont vous feriez part à ma mère. Elle est partie avec deux jeunes gens dont l'un se dit son parrain..... Mademoiselle Gothon va encore vous voir demain. Je ne sais en vérité comment madame Gaufridy prendra cela.

Lions n'ose pas encore apprendre à Nanon la mort de sa fille. « Ce 20 mars 1776 ».

.....Nanon est tranquille. Ces dames religieuses ne s'en plaignent pas. Je vais attendre la quinzaine de Pâques pour lui annoncer la mort de sa fille où elle entendra mieux raison.....

La marquise résout des énigmes. « Ce 22 mars 1776 ».

.....La Jeunesse est parti vendredi... Je vous envoie par Perrottet le huitième volume. À propos, monsieur, je suis bien aise de vous dire que j'ai deviné l'énigme. C'est le *fil*, pris en général :

le fil de l'eau
le fil des Parques
le fil du discours
le fil d'un couteau ^[6].

Voilà, monsieur l'avocat, ce qui s'appelle résoudre une énigme et sur ce je vous souhaite le bonsoir, à madame Gaufridy et à Blancard.

M. de Sade dépêche la Jeunesse à la Coste avec des instructions pour préparer son retour. (Écrite à Grenoble, sans date).

Instruction de la Jeunesse.

La Jeunesse part de Grenoble le lundi huit juillet ;

il ira coucher à... ;
le mardi il va coucher à Gap

le mercredi à Sisteron
le jeudi à Seireste ^[7]
le vendredi à la Coste.

En arrivant il exprime vivement à Madame mes plaintes et mes inquiétudes et remet ma lettre.

Il commandera que l'équipage de la voiture attelée de deux bêtes et trois autres bêtes de selle soient à jour nommé et à point nommé, le dimanche quatorze au soir, à l'auberge de l'Aire, vis-à-vis le bac de Roquemaure, le tout sous la conduite de Chauvin père et fils. La Jeunesse préviendra toutes les objections qui pourront être faites par les dits sieurs Chauvin, attendu que, sans autre explication quelconque, *il le faut*.

Le Jeunesse évitera de me venir chercher à l'auberge de l'Aire ; c'est très essentiel pour l'incognito.

Voilà à présent le cas où la Jeunesse ne trouverait personne au château.

Dans ce cas, il s'occuperait de composer son relai comme il pourrait et viendrait me chercher lui-même à l'auberge de l'Aire. Qu'il se souvienne bien que ce n'est que dans ce seul cas qu'il doit venir au-devant de moi, attendu qu'alors il n'y aurait plus d'inconvénient puisque je ne resterais pas au château, mais irais tout de suite chercher madame en tel endroit qu'elle puisse être. Alors il me remettrait en arrivant la lettre dont il est chargé pour madame.

Dans tous les cas, madame, ou la Jeunesse, pourront comprendre le cheval que j'envoie dans l'état de ceux qui doivent composer le relai que je demande, mais que l'argent surtout et la lettre de madame ne manquent pas d'y être apportés par Chauvin.

Madame remettra six francs à la Jeunesse, au moyen de laquelle somme il sera payé de toutes ses nourritures, tant ordinaires qu'extraordinaires, et même de la dernière course qu'il vient de faire de Grenoble au château avec la charrette et le cheval.

Mazan.

*Modèle d'une lettre de voiture, au temps où les charretiers eux-mêmes étaient polis.**

MESSAGERIE ROYALE

RÉGIE DE
DENIS BERGAUT

Remboursement 4 l. 6 s.
À Lyon ce 16 juillet 1776.

Monsieur,

Messieurs, vous ferez s'il vous plaît, mettre au bas de vos balles de hardes et marchandises, outre les marques et numéro, le nom du lieu de leurs destinations : sans quoi elles ne partiront pas et resteront au bureau, quand même l'on aurait fourni lettres de voiture, pour éviter les équivoques.

À la garde de Dieu, et par les carrosses, fourgons, charrettes et guimbardes de la Régie royale je vous envoy une boette venant de Paris d'envoy de Mr Carlier marqué comme ci-contre ; contenant hardes vieilles

pesant brut 13 l. qu'ayant reçu bien conditionné en paierez la voiture comptant, à raison de

du cent pesant, et rembourserez la sortie de ville et les droits légitimes,

en outre quatre livres six sols pour mes déboursés, sans que ladite Régie soit responsable de la rupture des choses fragiles, coulage des liquides, ni des mouillures : et

À Monsieur
Monsieur Gaufridy à Apt.

Vo très-humble serviteur

La marquise laisse accréditer le bruit que M. de Sade est tombé dans la dévotion et qu'il a vu le pape. « Ce 26 juillet 1776. »

.....Voilà le temps des perdrix et je n'ai point de garde. J'entends tirer de tous les côtés ; parlez-en à Blancard pour qu'il m'en procure un le plus tôt possible.

Votre exprès de Mazan est-il de retour ? Je ne puis croire à la vérité de cette nouvelle^[8], mais elle mérite la plus grande attention.....

Il a pris dans le pays une nouvelle que nous laissons s'accréditer sur la dévotion de M. de S... Nous vous en dirons les raisons, mais je vous préviens, afin que vous ne soyez pas étonné, que je dis qu'il a vu le pape. Nous vous conterons cela.

Quelques livres de chocolat.

La marquise a appris, non sans crainte, que la petite de Mazan avait fait une déposition chez le juge d'Orange. (3 août 1776).

.....Il est certain que la fille a fait une déposition en règle chez le juge d'Orange, bien certain qu'elle y a demeuré huit jours à jaser et qu'elle est actuellement dans son pays, ce qui est encore plus dangereux ; et ce qui est plus certain encore, et que j'ai découvert, avec tout ce qui précède, depuis la dernière lettre que je vous ai écrite, c'est que tout est conduit, mené par Ripert et Jean son ayant cause. Sur tout cela il serait, ce me semble, essentiel de raisonner, parce que je ne doute pas qu'il n'y ait à cela quelque suite. Au reste, ce sera quand vous voudrez et surtout sans vous déranger parce que, effectivement, la chaleur est bien grande pour se trop tracasser et l'esprit et le corps.....

M. de Sade s'émeut que la marquise, qui est malade, n'ait pas de quoi se vêtir. (Sans date).

Mon cher avocat, madame est malade et ne l'est que pour avoir gagné un grand froid, l'autre jour à la promenade, en raison de ce qu'elle n'est pas vêtue. Elle me dit qu'elle vous avait prié, il y a bien longtemps, de lui envoyer un échantillon de molleton et le prix du dit molleton, ainsi qu'un échantillon de toile d'Orange également avec son prix ; cependant vous n'en avez rien fait. Je vous prie donc de faire passer ces objets mardi sans faute pour qu'elle puisse s'habiller sur le champ et ne pas s'exposer comme elle vient de faire, car elle souffre beaucoup et est au lit. Rien de Paris ce courrier-ci. Je vous embrasse.

Je vous prie de recommander à Marcois les deux estampes que je lui ai données à encadrer, et surtout qu'il ne les perde pas.

Le marquis a repris ses lectures. (Sans date).

Vous voudrez bien, monsieur, retenir un louis pour les livres que vous avez bien voulu m'envoyer de votre catalogue et porter le reste sur le compte qui, je crois, n'excèdera guère que de quarante sols, estimant l'histoire de l'Église, que je garde, dix livres.....

Je renvoie le joli Virgile. Vous en serez étonné, mais, comme mon libraire de Grenoble m'en a fait passer un latin-français pour six livres et qui remplit également (et même mieux) mon objet, j'ai jugé à propos (quoique à regret car cette édition est délicieuse) de ne pas faire cette double dépense. Il est vraisemblable que vous le garderez. M. Reinaud nous oublie ; mandez-moi quand vous l'attendez à peu près.

La lettre pour la présidente était (il me semble) d'un ton fort honnête et nullement tranchant ; vous ne pouvez l'avoir adouci qu'en diminuant la force de pensée et conséquemment la vérité et la violence de nos maux.....

Voilà un livre que je vous prie d'envoyer chez votre relieur, soit pour le redresser s'il est possible, soit pour le relier à neuf si sa restauration est impossible ; mais alors, comme ce livre a une suite, il faut qu'il se conforme parfaitement à la couverture et fasse absolument semblable.

Madame de Montreuil envoie douze cents livres à l'avocat pour les besoins de sa fille qui manque de subsistance. (Paris, le 19 novembre 1776).

Le danger où madame de Sade me paraît être, monsieur, suivant ce qu'elle me dit, de manquer de subsistance pour elle et pour les personnes qui suivent le même sort, m'engage à vous adresser une rescription de douze cents livres, laquelle sera uniquement employée, je vous prie, à cet objet, ou pour celles que vous lui envoyez d'Apt ou à acquitter celles qu'elle peut prendre plus à portée d'elle. Vous m'en accuserez la réception

et la porterez en compensation des comptes de cette même subsistance que vous lui rendrez. Elle prétend manquer de bois, de vitres à sa chambre. Je vous prie de pourvoir à cela..... Je lui marque seulement que je m'entendrai avec vous pour pourvoir à ses besoins et subsistance.....

La marquise est mécontente du détour que sa mère a pris pour lui venir en aide. Elle s'inquiète encore de ce qu'a pu faire la petite qui s'est enfuie de Mazan. (27 novembre 1776).

Le texte de ma mère me paraît embarrassant, monsieur ; car, selon quelques phrases, cet argent est tout entier pour ma subsistance, selon d'autres, c'est à vous à y pourvoir et à me faire passer la somme en subsistance. Ce sont de ces arrangements biscornus d'elle qui n'ont pas le sens commun et auxquels il serait fort embrouillant pour vous d'acquiescer, car alors il faudrait que je vous envoie boucher, boulanger, domestique, etc..... Je n'ai pas le sol et il s'en faut de mille écus que je n'aie, avec tout ce que je peux attendre, de quoi passer mon hiver ; vous ferez donc, monsieur, ce qu'il vous plaira ; vous garderez ce qu'il vous semblera bon ; le plus possible si vous consultez le désir que j'ai de reconnaître vos avances et vos honnêtetés ; le moins possible si vous consultez ma bourse et mes besoins..... Cette petite fille de Vienne m'inquiète encore. Il est bien singulier qu'elle soit partie de Saumane et de Mazan avec pareils sentiments ; cela suffit à me faire connaître ceux des personnes entre les mains desquelles elle était. Il faut en écrire sur le champ à ma mère. Vous m'obligerez de votre côté de prendre à Vienne les informations que vous m'aviez dit pouvoir prendre de vos connaissances en ce pays pour éclaircir l'état de cette déposition.

Le marquis est piqué que l'argent de la présidente n'ait pas été pour lui. (Sans date).

Je vous prie, monsieur, d'être très persuadé que, lorsque je vous ai demandé l'argent d'Aix, je n'avais nul soupçon que madame l'apporterait ;

elle m'a fort étonné quand elle l'a apporté. En vous demandant le surplus des douze cents livres de Paris, je n'ai pas cru non plus faire quelque chose de déplacé, puisque madame de Montreuil dit positivement dans sa lettre : *à charge d'en rendre compte*. Lui dire que vous me l'avez fourni est en rendre compte. Il me semble, au reste, que vous avez beaucoup plus d'envie d'être bien avec elle que de m'être utile. C'est tout simple ; c'est le système à la mode ; il faut le suivre, et je m'en plaindrai d'autant moins que je m'y étais attendu.

Il est inutile, monsieur, de légitimer vos refus par le tableau de vos affaires personnelles. Vous n'êtes nullement tenu à m'obliger. Quelque cruelle que soit ma position, qu'importe, pourvu que vos engagements se remplissent ! Le procédé généreux qui portait autrefois à se gêner soi-même pour obliger un ami malheureux est une vieille folie que l'égoïsme a détruit. Je n'exige donc rien, monsieur, que de vous savoir bien portant et d'apprendre quelquefois de vos nouvelles et si les fonds achetés l'été dernier, et payés *justement* aujourd'hui, auront prospéré entre vos mains. C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être, avec toute l'estime possible, votre très obéissant serviteur.

DE SADE.

Je ne vous conseille pas de vous déranger de votre foire, je ne serai pas en état de vous dédommager de la perte que cette absence vous occasionnerait, et d'ailleurs, en vérité, l'événement n'en vaut pas la peine.

M. de Sade raconte l'attentat de Treillet. (Sans date).

Il vient d'arriver ici, mon cher avocat, une aventure affreuse, qui a bien pensé occasionner que je ne vous revisse^[9] jamais. Je vais vous détailler le fait le plus clairement que je pourrai.

Vendredi matin on sonne à la porte sur les midi ; on nous annonce le père de Justine ma cuisinière. Cet homme s'avance d'un air insolent et dit qu'il vient chercher sa fille ayant appris... de là il défile tous les mauvais propos accoutumés, etc. L'air insolent qu'il avait pris m'avait un peu monté la tête ; après l'avoir cependant écouté avec attention : « Si vous venez pour voir

votre fille, monsieur, lui dis-je, la voilà, parlez-lui tant que bon vous semblera, mais point d'invectives. Si vous venez pour la chercher, on ne vous la refuse pas, mais vous aurez la bonté d'attendre que j'aie eu le temps d'en trouver une autre. » Sur cela notre homme a pris sa fille par le bras et l'a traînée de force vers la porte. Alors j'ai pris moi-même l'homme, sans colère, sans violence aucune (car descendant de mon cabinet je n'avais en ce moment ni canne, ni chapeau, ni rien absolument à ma main), je l'ai ramené à la grande porte, en lui disant que ce n'était pas comme cela qu'il fallait s'y prendre, qu'il eût la bonté de descendre au village et qu'on lui ferait dire ce qu'on résoudrait sur sa demande ; je prononçais ces dernières paroles au moment que le scélérat mettait les pieds sur le seuil de la grand-porte. À l'instant, sans répliquer et sans s'agiter, il m'a lâché un coup de pistolet à deux doigts de la poitrine, dont heureusement pour moi l'amorce seule a pris, et s'est évadé aussitôt. Vous jugez de mon effroi et de celui de toute la maison ; cependant peu après nous avons appris que cet homme, que nous croyions sauvé, clabaudait horriblement dans tout le village. J'ai envoyé sur le champ chercher Blancard qui s'est trouvé, comme vous, dehors jusqu'à jeudi. Dans cet intervalle, Justine, sûre, disait-elle, de remettre la tête égarée de son père, a demandé à le voir encore une fois. Après ce qui s'était passé il ne convenait pas, comme vous imaginez bien, que cette visite s'arrangeât dans l'intérieur. Dans la règle j'aurais même dû m'y opposer tout à fait. Cependant, pour ne rien faire qui pût compromettre, j'ai envoyé chercher, par Bontemps le maçon, cet homme chez Béridon, où il était toujours à clabauder. Bontemps s'est adressé à lui de la part de sa fille, lui disant qu'elle voulait lui parler. Il a refusé, disant qu'on ne cherchait à l'attirer au château que pour lui tendre un piège... Alors il a dit qu'il lui avait été dit qu'*il pouvait me tuer en toute assurance et qu'il ne lui arriverait rien ; il a montré des balles mordues et des lingots, disant qu'on devait voir par là qu'il n'avait pas envie de me manquer et mille autres horreurs*. Bontemps est remonté ; la fille, fâchée de ne pouvoir raisonner un peu son père, a renvoyé une seconde fois Bontemps avec de nouvelles instances et enfin il est monté, se faisant escorter de quatre hommes, qu'imbécilement il prenait pour témoins de sa nouvelle sottise. La guérite, d'un côté, et la lucarne de la grand-porte, de l'autre, étaient les lieux du rendez-vous ; j'observais en dedans, toujours sans armes. Les maçons Perrin et Bontemps qu'il avait amenés étaient en dehors près de lui ; dans

l'intérieur, sur un banc près de la grille, étaient le jardinier et le procureur juridictionnel ; il était neuf heures du soir. La conversation que je ne rapporterai pas a été des plus vives, l'homme soutenant toujours ses invectives et la fille faisant toujours tout ce qu'elle pouvait pour apaiser et dissuader son père ; enfin celui-ci furieux a lâché un second coup de pistolet, croyant (disait-il) m'atteindre dans la cour où il prétendait m'entendre. Les gens de dehors, effrayés, au lieu de se saisir de cet homme se sont sauvés, ceux de dedans ont couru ; on l'a atteint chez Béridon, où il s'est presque évanoui d'effroi quand il a vu qu'on venait pour l'arrêter. Jouve, qui arrivait dans le moment, s'est transporté au cabaret, et, au bout d'une heure de propos de part et d'autre, ces messieurs, *fort empressés de me secourir et de prendre mon parti, comme vous allez voir*, ont exposé ma vie une troisième fois en n'arrêtant point cet homme et le laissant libre, ce que j'ai trouvé *infâme*, mais passons là-dessus (le temps de la vengeance arrivera peut-être !) Enfin Paulet s'est transporté une seconde fois chez Béridon vers les minuit, et l'a emmené coucher chez lui pour qu'il se contînt, ne clabaudât plus, et prévenir par là, en quelque façon, de nouvelles incartades. On est entré en négociations ; Paulet a servi de médiateur, toujours disant qu'il négociait entre la fille et le père, monsieur et madame ne voulant entrer pour rien là-dedans, et ne le devant point après les infamies qu'il avait faites. Pendant ce temps-là j'opinais pour une procédure prompte, mais *le tremblant Jouve* ne voulant rien entreprendre par lui-même a décampé le lendemain matin consulter Rayolle^[10], et n'est revenu que le samedi très tard, disant que l'avis de Rayolle était *que la procédure se prît seulement sur le port d'armes et à la seule requête du procureur juridictionnel, ce qui, par la suite, pourrait amener à tout ce qu'on voudrait*, et que, d'ailleurs, la procédure faite, il fallait l'envoyer à *qui de droit* à Forcalquier^[11]. J'ai trouvé tout cela assez mauvais, mais comme il était tard, que le lendemain c'était dimanche, le surlendemain la foire de Goult, *Jouve* est reparti avec promesse de revenir *mardi matin* commencer le procès-verbal qu'il antidatera, et de là on entendra les témoins. Vous voyez comme votre présence est nécessaire pour rectifier tout cela, car, quant à la procédure, il faut qu'elle se fasse ; nous l'annonçons à madame de Montreuil, qui sans cela croirait qu'on lui fait des histoires, et d'ailleurs je l'exige absolument. Pendant tout ce temps-là, c'est-à-dire pendant toute la

journée de samedi, le *pacifique Paulet* négociait ; et le fruit de ses négociations a été que le père verrait sa fille encore une fois dans un endroit tierce qui a été la cave de Chauvin, qu'après cette visite (qui a été plus douce que les autres et dans laquelle la fille a fait tout ce qu'elle a pu pour calmer son père) ce susdit père s'en retournerait tranquillement avec un louis qui lui serait donné pour son voyage, toujours de la part de sa fille, ne voulant jamais avoir l'air de plier dans cette affaire, ce qui aurait détruit l'objet de la procédure méditée ; qu'en outre on s'engagerait verbalement, et toujours par la médiation de Paulet qui se rendait responsable, de faire reconduire la fille à Montpellier dans les premiers jours du Carême, délai que je désirais pour avoir la réponse de Paris à la lettre ci-jointe que voici et que je vous prie de faire partir d'Aix avec les incluses. L'homme a consenti à tout, grommelant pourtant entre ses dents qu'il ferait mieux d'aller porter sa plainte à Aix. Le dimanche il est resté dans le village à cause du mauvais temps et le lundi matin il est parti, assurant qu'il allait décidément à Aix, et il en a effectivement pris la route.

L'objet de ma lettre est donc, puisque vous êtes à portée, de vous prier de voir *Mouret* et de savoir si cet homme a paru ; s'il porte plainte, vous êtes en fonds pour répondre. Alors vous direz le fait à M. de Castillon, lui demanderez son conseil, l'assurant que notre parfaite confiance et considération pour lui nous fera faire aveuglément tout ce qu'il conseillera.

Mais vous aurez la bonté d'objecter que, quand on vient demander une chose juste, on ne s'y prend pas avec insolence, qu'un maître de maison, insulté chez lui, est en droit de mettre dehors celui qui l'insulte, et que, quand il le fait aussi doucement que je l'ai fait, cela ne donne pas droit à celui qui a insulté de renouveler l'insulte à coups de pistolet. D'ailleurs n'y a-t-il pas ici eu assassinat prémédité ? De quel droit cet homme arrive-t-il chez moi avec des pistolets (arme très défendue) et plein ses poches de lingots ? Devait-il supposer un refus, et, le supposant, doit-on se faire justice soi-même.

Inutilement objectera-t-il qu'on lui a refusé sa fille, et s'il forme sa plainte sur cela il se conduira comme un sot, puisqu'il est convenu avec M. Paulet, et qu'il a ensuite dit à plus de vingt personnes, qu'il consentait à la laisser jusqu'au carême ; s'il part consentant à cela, il ne peut donc pas former plainte sur notre refus. Cette plainte n'est donc plus qu'une

récrimination sur la procédure qu'il se doute bien qu'on va faire contre lui, et l'on devra non seulement prendre notre défense si cet homme agit, mais même encore supplier M. de Castillon de le faire punir, et pour ses insolences, et pour le port d'armes, et pour les coups tirés ; s'il ne le fait pas, la vie de madame, et la mienne, n'est pas en sûreté, etc... Je laisse à votre retour à vous faire voir toute la part que le curé a à cette affaire. Vous imaginez bien que notre lettre à la présidente est des plus fortes pour obtenir vengeance de cet homme et de ceux qui l'ont soufflé. Envoyez-nous, par notre exprès, le plus de nouvelles et de conseils que vous pourrez, et n'oubliez pas d'écrire un mot à la présidente, soit que cet homme ait paru ou qu'il n'ait pas paru. Je lui annonce que vous allez lui écrire d'Aix ; faites-le et n'oubliez pas, je vous prie, de bien appuyer sur ce que c'est l'état où elle me laisse qui produit toutes ces scènes.....

Le marquis répond aux accusations que Treillet a faites contre lui dans un mémoire. (Sans date).

Au mémoire faux et rempli de calomnies de cet homme où l'on voit clairement qu'il est soufflé par ces gens qui vinrent ici et que je ne voulus pas, je n'ai à répondre que les notes faites au dit mémoire ; et quant à sa conduite ici, qu'il nie, le verbal de la procédure, qu'il nie et que je vous envoie, fait foi. Cet homme est visiblement un fourbe et un homme de mauvaise foi puisqu'il avait promis à M. Paulet d'être tranquille jusqu'au carême, et que, cependant, le voilà qui a été faire des démarches. Et vous voyez bien, qu'à supposer même qu'on lâche la fille, ce coquin-là, qui est soufflé, se retournerait sur les prétendues insultes faites à ces gens qui sont venus, dont vous voyez bien qu'il est le don Quichotte, car qu'a de commun cette calomnie avec l'affaire de sa fille ?

Tout ce que je puis vous dire, c'est que la fille est toute prête ; elle a déposé qu'elle était contente et n'avait point à se plaindre, c'est tout ce que je voulais ; mais elle ne sera jamais rendue qu'entre les mains de M. de Castillon, vous pouvez le certifier à cet homme-là. D'ailleurs sa procédure s'instruit et se poursuit à la plus grande rigueur et si vous voulez la voir on vous l'enverra. Nous avons déjà de quoi le faire pendre de reste, et dites-lui,

je vous prie, que tous les témoins qu'il nomme pour lui ont déposé contre, hier. Que faire à présent ? Je l'ignore... Si c'était moi je sais ce que je ferais ; parce que, comme il est sûr que cet homme a voulu me tuer, je le ferais arrêter sur le champ par Blancard. On lui trouverait certainement encore ses balles et son pistolet ; une fois arrêté, la procédure serait bientôt finie et alors on l'enverrait avec des cavaliers et la procédure à Aix, et, dans le même moment, madame conduirait sa fille à M. de Castillon. Voilà, monsieur, ce qu'il faut faire et ce que sûrement vous ne faites pas, parce que l'usage est d'écraser celui qui est malheureux. Mais si je n'ai pas justice ici, au moins j'en aurai bien sûrement de Paris, et bien sûrement madame de Montreuil fera arrêter cet homme à son retour à Montpellier ; tout ce que je puis ajouter à cela, c'est de vous prier de faire guetter les pas de cet homme si vous ne le faites pas arrêter et de m'envoyer deux cavaliers d'Apt aussitôt que vous aurez perdu sa trace, ou que vous aurez su qu'il a pris de nos côtés.

Réponse, par numéros, au mémoire de cet homme.

Nº 1. — Voyez si à ce mot de « très jolie », épithète qui ne lui convient nullement, on ne reconnaît pas la méchanceté de cet homme.

Nº 2. — La Besson vint seule avec la Treillette.

Nº 3. — Faux. Tout le monde et la fille dira le contraire.

Nº 4. — Cette lettre est fausse et jamais le père Durand n'a pu la montrer ; d'ailleurs Treillet père n'a pu la voir puisqu'il ne sait pas lire. Il ne tient donc cela que sur ce qu'on lui a dit et on lui a menti ; pour soutenir une chose comme cela il faudrait avoir la preuve en main.

Nº 5. — Un domestique les mena coucher. M. de S. ne les y accompagna seulement pas. Il resta à causer avec madame et le père Durand, et ils s'enfermèrent eux-mêmes dans leur chambre jusqu'au lendemain quatre heures du matin que le même domestique fut les éveiller pour partir.

Nº 6. — Je n'ai qu'un mot à dire ici ; à supposer que j'eusse^[12] trouvé ces gens-là (qui étaient l'horreur de la nature pour l'âge et la figure), mais à

supposer, dis-je, que je les eusse trouvés dignes de satisfaire des désirs, il est probable que, venant s'offrir chez moi pour y rester, je les eusse gardés ; et, me décidant à les garder, je n'eusse pas été attenter la nuit à leur pudicité. J'aurais eu le temps de rester dans leur séjour ici. Si donc, comme rien n'est plus sûr, je me suis décidé dès le même soir à les renvoyer, vu le peu de besoin que j'en avais, et que je ne les avais jamais demandés, il est plus que probable que je n'aurais pas été m'exposer à faire des insultes à des gens que je savais devoir partir le lendemain matin et que j'eusse mis par là en situation de pouvoir aller se plaindre. Ne prévoyais-je pas que ces gens-là auraient de l'humeur de ce voyage en blanc ? Irais-je aggraver cette humeur par des insultes pendant la nuit ? Il eût fallu que je fusse archifou pour faire une pareille faute, et je ne l'ai certainement pas faite ! Quant à la bourse d'argent, personne [ne] sait mieux que M. Gaufridy que, dans ce temps-là, je n'avais pas le sol. Tout cela sont donc des récriminations et des calomnies inventées à plaisir qui me font revenir plus que jamais à la nécessité de faire arrêter cet homme-là d'une main et reconduire de l'autre sa fille à M. de Castillon.

N^o 7. — Toutes ces insultes sont fausses et c'est lui qui a débuté par des impertinences qui m'ont forcé de ne plus pouvoir l'écouter ; je vous prie à ce sujet, M. l'avocat, de relire la fin de ma lettre d'Aix depuis la dernière feuille. Vous y verrez tout ce qu'il faut répondre et objecter à cet homme.

N^o 8. — Toutes faussetés démenties par la procédure et les dépositions de la fille.

N^o 9. — Faux. À la première réception, il n'y avait aucun témoin, malheureusement ; j'aurais bien voulu qu'il y en ait eu, et tous ceux que cet homme nomme là (dites-lui, je vous prie) ont déposé contre lui.

N^o 10. — L'enfant de quatorze ans est de la plus grande fausseté. M. Paulet soutiendra et a déjà soutenu le contraire. Garde-terres, lui ! Oui, pour l'apaiser, sa fille et M. Paulet ont pu dans cette vue lui proposer cela, mais le reste est faux.

Je conclus donc, monsieur, à faire arrêter cet homme ou sans cela, vous me prouverez qu'on ne veut ici que ma perte.

Le marquis envisage les suites de l'affaire et n'est pas d'accord avec l'avocat sur la conduite à tenir. Il déplore que Treillet l'ait devancé auprès du procureur général. (Sans date).

Vous me permettez de vous dire, mon cher avocat, que jamais il ne me sera possible d'en revenir à votre avis. Je ne vois pas que de prévenir un juge du danger où vient de vous mettre un assassin soit redouter les manœuvres de cet assassin ; c'est tout au plus craindre la récidive de son crime, mais voilà tout. Et combien ne craindrais-je pas encore plus cette récidive, lorsque je vois que cet homme est fou et qu'au lieu de fuir, comme vous-même dites qu'il aurait dû faire, il se croit en droit de former une plainte et qu'il y va. C'est donc cette certitude qu'il y va, et qu'il y est, qui me fait vous dire qu'il aurait été extrêmement important, et qu'il l'est encore, de faire prévenir en ma faveur un juge qui, par ma situation, doit être mal disposé et qui naturellement, après tout ce qui s'est passé, doit croire que voilà encore une plainte légitime. Dans tout autre cas, votre façon de penser était excellente, dans celui-ci je ne puis l'approuver ; mais il n'est plus temps à présent ; si cet homme a voulu parler, cela est fait, et cette première impression que je voulais éviter est produite... tout est dit.

Vous dites que M. de Castillon peut penser que ceci est une fille détenue pour tout autre chose que la cuisine. Sans doute il le peut penser, surtout cet homme parlant le premier et tout seul, et c'était précisément pour éviter tout cela que je voulais que vous vissiez au moins Mouret..... Il faut éviter l'éclat, dites-vous ! Sans doute, il faut l'éviter, et c'est précisément parce qu'il faut l'éviter qu'il ne fallait pas le laisser faire à cet homme. Donc il fallait prévenir. Dites tout uniment qu'accoutumé, comme le public, à me trouver du tort parce que je suis malheureux, vous avez cru que je n'étais pas assez innocent ici pour prendre ouvertement mon parti. Voilà le fait, et quand vous ne l'avouerez pas, je n'en suis pas moins convaincu que cela est. Maintenant vous trouvez fort extraordinaire que je dise qu'il était très vraisemblable que cet homme ne venait chercher sa fille que pour avoir un instrument propre à nuire, et cela vous fait, dites-vous, sortir du cours de la règle ordinaire. Je ne vois cependant là rien que de fort simple et de fort probable ; les propos de cet homme n'ont-ils pas prouvé clairement qu'il soupçonnait le mal, qu'il en était même convaincu, avant de se procurer

aucun éclaircissement ? N'est-ce pas la première chose qu'il a dite à sa fille, même avant de l'embrasser. Voilà donc un mauvais esprit, un homme qui désespère de s'être trompé et, de voir qu'il n'a plus de dédommagement à exiger sur le mal qu'il croyait qu'on avait fait à sa fille, ne cherche plus qu'à la faire sortir pour prendre avec elle quelque autre moyen qui puisse ramener à ses vues et lui procurer de l'argent ! Et quel danger, d'après cela, n'y avait-il pas de le laisser aller sans être interrogé ! Dans les circonstances de ces petites filles de l'année passée, vous-même conseillâtes, et on nous écrivit de Paris, de ne pas faire autrement. Pourquoi donc changer de conduite lorsque le cas est le même. Et comment douter qu'une fille bête et souple comme celle-ci ne se prête aux vues de son père avec la plus grande facilité, même dans les suppositions les plus certaines (qui, dans ce cas-ci, se changent en réalités) qu'elle n'a rien à déposer. Il faut donc se méfier, ne pas rendre tout de suite surtout, parce qu'il ne me convenait pas de plier devant un homme qui débutait par m'insulter, chose qui par la suite aurait pu devenir du plus mauvais exemple, dans ma terre surtout, et dans une terre comme celle-ci, où il est si essentiel de contenir les vassaux dans le respect qu'ils doivent et duquel ils ne sont que trop portés de se soustraire à tous instants. Tout ce qui s'est passé depuis trois ans le prouve avec assez d'évidence. C'est cette même considération qui m'engagera à poursuivre cette procédure avec le plus grand acharnement sans que rien, soyez-en bien sûr, puisse m'engager à la soustraire ou à la casser. Voilà donc les raisons qui m'ont engagé à ne pas rendre tout de suite, et je suis persuadé que j'ai très bien fait et qu'on m'en louera à Paris, où j'ai encore mieux fait d'écrire, quoi que vous en disiez, parce qu'à avoir une cuisinière il n'y a rien qui trouble l'ordre dont vous parlez et, qu'à la venir chercher à coup de pistolet, il y a des choses qui troublent beaucoup l'ordre, et que j'ai donc très bien fait de me plaindre. Je ne sais sur quel ton vous avez écrit à Paris, mais si vous ne l'avez pas fait sur ce ton-là, et si surtout vous n'avez pas dit que tout le train qu'on me faisait était la cause de toutes les suites fâcheuses... vous avez très mal fait, et agi comme quelqu'un qui n'est point mon ami, et qui ne prend point mes intérêts ; car rien n'était si essentiel que de saisir ces [choses] sous cette face et d'en profiter. Mais il est dit que parce que je suis malheureux tout doit tourner contre moi, et je suis persuadé que si cet homme-là m'avait *tué* on aurait encore dit que *j'avais tort*. Assurément j'ai été très mal servi dans cette affaire (non de vous, parce que vos torts sur

cela viennent d'une façon de penser que vous croyiez bonne et moi fausse), mais de tous les autres, et très assurément aussi je m'en souviendrai. J'ai reconnu que tous les *Costains* étaient des gueux à rouer, et certainement je leur prouverai un jour mon mépris pour eux et ma façon de penser. Je vous assure qu'on les rôterait tous l'un après l'autre que j'en fournirais les fagots sans sourciller. Ils peuvent s'attendre qu'en temps et lieu je ne les ménagerai pas.

Vous revenez à madame de Montreuil qui croira, sur cette lettre, que l'ordre etc... Mais oserai-je vous demander si, pour faire régner l'ordre dans ma maison, il faut que je fasse ma soupe moi-même ? Jamais, d'avoir une cuisinière, surtout d'un âge et d'une figure aussi peu suspecte que celle-là, ne troubla l'ordre, et certainement, sur votre lettre, elle ne croira pas l'ordre de la maison troublé. D'ailleurs vous la connaissez fort mal. À supposer même ce que vous voulez faire entendre, n' imaginez pas que madame de M... fût fâchée qu'il y eût chez moi quelque'un d'honnête qui pût m'être agréable ; je vous assure qu'elle serait la première à l'approuver pourvu que cela ne fût pas sujet à esclandre. Ce qu'elle n'aime pas c'est qu'il y en ait, et ce qu'elle déteste encore plus (ainsi que moi) c'est qu'on ne le prévienne pas^[13]. Encore un coup, rendre, et rendre tout de suite, qui paraît être l'idée à laquelle vous tenez le plus, ne convenait nullement aux circonstances. Aujourd'hui un étranger vient demander sa fille à coup de pistolet, après-demain un paysan viendra demander sa journée à coup de fusil. Ne prouvent-ils pas déjà assez leur indépendance, en allant les uns à la chasse, les autres à la montagne, etc... ? Et d'ailleurs, je pars toujours du principe que cette fille entre les mains de cet homme furieux était un instrument très dangereux, et qu'il était extrêmement important qu'elle ne partît pas sans avoir déclaré qu'elle était contente et n'avait à se plaindre de rien.

Au reste, entre nous, rien de plus certain que cette fille n'a à se plaindre de rien, et croyez-vous que je n'aie pas pensé comme vous que son âge me mettait à l'abri ? Mais, *avoir couché avec elle* ne serait pas là le grief ; certainement je n'ai pas craint celui-là, j'ai craint et j'ai dû craindre bien pis, d'un gueux dont le plus grand étonnement était de voir sa fille vivante, et qui a été une demi-heure à se frotter les yeux ne pouvant le comprendre. Je vous demande un peu qui ne serait pas irrité à ma place, et si j'étais

fondé ou non à le mettre à la porte ! Tant que vous voudrez, rien de plus juste que de rendre une fille à son père, mais qu'il vienne la demander honnêtement ou sans cela il ne l'aura pas. Ma conclusion est donc que tout ce que j'ai fait, j'ai cru le devoir faire, et que je le ferais encore, et que la procédure et le décret seront poursuivis jusqu'aux enfers, quand ce bougre-là, par *anticipation*, devrait y descendre tout en vie.

La fille est inquiète, tremble qu'on entreprenne quelque chose sur son père et s'informe à tout instant. Si elle venait à savoir que l'on entame une procédure, elle ne dirait plus ce que nous voulons qu'elle dise. Ces considérations nous ont engagé à la faire entendre la première. Ne pourra-t-on pas placer ce qu'elle aura dit avant ou après les autres témoins ? Lundi au soir n'a point d'inconvénient, puisque vous êtes affairé le matin. Je vous embrasse.

Un anonyme avise Gaufridy que dix cavaliers et un exempt vont partir pour arrêter M. de Sade. (Sans date).

.....La présente reçue, députez un exprès à M. le marquis de Sade à la Coste pour l'avertir de se tirer devant, attendu que dans deux ou trois jours il doit partir dix cavaliers et un exempt pour l'aller arrêter. On compte de le prendre à votre foire de la Saint-Clair, prenez toutes les dimensions pour obvier à cet inconvénient. J'en serais fâché par rapport à vous et je vous en préviens parce que je sais que vous y êtes attaché. Ce sur quoi je vous prie de me tenir secret. En cas que vous douteriez l'auteur de la présente, gardez-vous de le divulguer et brûlez la présente. Je me suis servi d'une main étrangère pour ne pas faire connaître la mienne. Profitez de l'avis.....

Le marquis, obligé de prendre le large, a besoin d'argent. (Sans date).

Je me trouve, mon cher avocat, dans une circonstance à avoir bien décidément besoin d'argent ; j'espère que vous voudrez bien vous prêter le mieux possible à ma situation..... Je voudrais que..... vous puissiez arriver à la Coste ce soir au plus tard, pour vingt-quatre heures seulement,

avec une somme de cinquante louis. J'espère que vous ne me refuserez pas, les avis n'étant que trop certains et la nécessité de mon départ que trop prouvée. Madame avait été à Aix, mais des raisons nous ont obligé à la faire promptement retourner sur ses pas. Je vous embrasse de tout mon cœur.

1. ↑ Une déchirure du papier a emporté la signature.
2. ↑ Naples.
3. ↑ M. de Mazan.
4. ↑ Tierce, peintre de paysages.
5. ↑ C'est la marquise qui recopie. « Le commencement de l'histoire, écrit-elle à Gaufridy, est dans la lettre perdue. » Cette lettre perdue contenait un portrait de M. de Sade qui soupçonne M. Béranger d'avoir soustrait le pli et d'avoir envoyé le portrait à Lyon « pour savoir si c'était-là Teissier ou non ». « Si le bon Dieu pouvait le faire sortir de Naples et que je le trouve dans un coin, écrit le marquis à Reinaud, il m'en coûterait cinq à six cannes, mais je vous jure qu'il s'en mordrait les pouces. »
6. ↑ Les énigmes étaient très à la mode. On sait que le « Mercure » ayant proposé, un jour, une énigme qui n'avait point de mot, cela fit une petite révolution.
7. ↑ Probablement Céreste.
8. ↑ La fuite de la petite que l'abbé de Sade avait confiée à Ripert, régisseur de Mazan, après sa guérison.
9. ↑ « Revis », dans le texte.
10. ↑ Le juge de La Coste. Ce village, aujourd'hui fort déchu, avait un juge, un lieutenant de juge, viguier du seigneur, un procureur juridictionnel, un greffier, un sergent, un corps municipal : officiers et consuls, un hôpital et un bureau des pauvres avec leurs régents, un maître et une maîtresse d'école, une cure instituée en prieuré, un prêche avec son musicien, etc...
11. ↑ Siège de la sénéchaussée.
12. ↑ « Eus », dans le texte.
13. ↑ M. de Sade écrit dans une autre lettre sur le même objet : « En un mot je regarde comme une très grande faute de ne pas avoir prévenu M. de Castillon. Madame de Montreuil, qui veut être instruite, comme vous savez, des moindres particularités et à qui il faudra mander celle-là, le trouvera sûrement très mauvais. Quand cette affaire que j'eus à Paris, il y a six ans, arriva, je me souviens que sa première démarche fut d'aller prévenir, et c'est à cela que l'on dut l'arrangement prompt qu'il y eut. Cependant, dans ce premier cas, j'avais insulté et ici je le suis. » L'affaire dont parle ici M. de Sade est, vraisemblablement, celle de la Keller bien qu'elle remontât à huit ans et non à six.

Les plaintes et les accusations de Treillet amènent une intervention menaçante du procureur général qui demande les pièces de la procédure et exige le renvoi de Justine.

L'abbé de Sade est grièvement atteint de la grippe (le mot n'est pas nouveau, non plus que la chose) et la marquise n'attend pas qu'il soit mort pour recommander à son frère, le commandeur, les intérêts de ses petits neveux. La présidente a reçu d'elle dix pages de reproches et d'insultes, d'ailleurs dictées par le marquis, au moment même où elle se proposait de présenter requête au roi « contre une procédure qu'on rend inattaquable en ne se constituant pas ». Madame de Montreuil laissera désormais M. de Sade sauver tout seul sa tête et son honneur et affirme au surplus qu'elle n'est pour rien dans les poursuites et les cabales qui se font en Provence. Elle prie néanmoins le garde des sceaux de demander lui-même une copie de la décision de Marseille, ou tout au moins de l'arrêt simple qui l'a confirmée (car un contumace ne peut recevoir l'extrait de sa sentence avant de s'être rendu) et s'arrête au projet de faire introduire une instance en révision par sa fille, plaidant comme administreresse des biens de son mari absent depuis cinq années « sans qu'on en ait nouvelle ».

Le marquis est très occupé d'un baril de vin qu'il fait venir de Florence.

M. et madame de Sade décident enfin de partir pour Paris, chacun voyageant de son côté. Le marquis descend chez l'abbé Amblet, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince au faubourg Saint-Germain, vis-à-vis le charron. Reynaud pense qu'il donne comme un nigaud dans une embûche de sa belle-mère et qu'il sera sous clef avant la fin du mois.

Madame de Sade a emmené Justine ; elle écrit au procureur général que cette fille n'a pas voulu se séparer d'elle et lui demande justice de l'attentat

de Treillet. La présidente appuie cette requête.

La marquise apprend à Paris la mort de sa belle-mère, Marie-Anne Éléonore de Maillé de Carman, décédée le quatorze janvier et inhumée le quinze en la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Elle s'installe dans le logement de la défunte, aux Carmélites de la rue d'Enfer. M. de Sade y est arrêté, dans la chambre de sa femme, le treize février et enfermé « dans un château près de Paris ». Reinaud, qui a prévu l'événement, demande, peu de jours après, « si notre Priape respire toujours le bon air ».

Gothon, laissée seule à la Coste, se plaint des nuits cruelles qu'elle y passe. Ses amours mettent la présidente et la marquise dans un grand embarras de conscience car la femme de Carteron meurt de faim et demande si son mari « n'a pas été enveloppé dans la disgrâce commune ». Le père Ange de Charleray, capucin, écrit de Langres à son parrain le R. P. de Marelle, gardien des capucins à Apt, pour lui demander si le quidam qu'il connaît est bien le nommé Carteron, natif de Rolampont. Il n'y a point de doute là-dessus et une enquête de la maréchaussée confirme ce que la pauvre abandonnée a confié au bon père. Mais l'amoureux valet respire l'air léger qui lui vient de Provence : il en oublie le service de sa maîtresse, découche de désespoir et on ne le tiendrait pas s'il n'avait une peur affreuse de madame de Montreuil. Gothon tombe malade dans son château et madame ne peut s'empêcher de la plaindre. Elle a fait bien du mal avec sa langue, et tout le train des domestiques est son ouvrage, mais son amour pour la Jeunesse est ce qui la fait agir bien ou mal « selon que les idées s'arrangent dans sa tête ». On cache cette maladie à Carteron dont la pensée serait aux champs. Ce garçon est comme un enfant : il confesse ses torts et recommence. Il n'a de catholique que le baptême et son amante n'a même pas cela.

L'abbé de Sade, que la grippe a épargné, montre à tout l'univers la joie qu'il ressent de l'arrestation de son neveu : elle doit, selon la marquise, lui rendre la santé pour vingt ans.

Madame de Sade est toujours à court d'argent. Elle fait appel à Lions, mais celui-ci, qui a été saigné à blanc par une frasque de son fils aîné, ne peut lui venir en aide.

Madame de Montreuil travaille sans répit à « la grande affaire ». C'est son seul bon procédé et elle le fait payer bien cher ! Madame de Sade l'accuse d'avoir fait arrêter son mari, mais lui témoigne cependant de la déférence car elle a besoin de se contraindre devant tous ceux qu'elle croit avoir à ménager. La présidente cherche à remettre la main sur sa fille qui se détend lentement. L'arrestation n'est point son œuvre et elle est incapable de trahison, mais elle pense néanmoins qu'il était temps. C'est l'affaire de Vienne qui a fait du bruit. L'ordre d'écrou n'en a fait aucun et l'intention du ministre est qu'il n'en fasse pas davantage en Provence. Ce ministre ne connaît pas le pays : le mal est déjà fait ! Ripert, régisseur de Mazan, écrit un beau compliment sur le malheur du marquis et Gothon jure qu'il l'a bien voulu en partant pour Paris malgré les avis qu'on lui a donnés.

La présidente a repris sa correspondance secrète « par billets volants » avec Gaufridy. Ils veulent le bien l'un et l'autre et elle assure l'avocat de sa discrétion. Aussi bien la marquise ne reviendra-t-elle pas de sitôt en Provence (de fait elle n'y est jamais revenue) ; on ne lui dira donc de ce commerce que ce qu'il faut qu'elle en sache pour ne pas s'étonner si elle en a vent par une autre voie. C'est justement ce qui manque de se produire par la faute de M. le président de Montreuil, qui d'ordinaire n'ouvre pas la bouche et qui le fait cette fois mal à propos. Il ne recommencera plus.

Madame de Sade ne sait rien de son mari. Elle le croit à la Bastille et rôde autour de la prison ; mais les ponts y sont toujours levés et les gardes empêchent de s'arrêter et de regarder : la légende de la Bastille est déjà toute formée dans l'esprit des Parisiens. Elle apprend enfin que le marquis est à Vincennes ; le secret est levé en partie, mais elle ne correspond avec lui qu'à plis ouverts, qu'on lui renvoie quand ils signifient quelque chose. La présidente en sait moins long que sa fille ; elle n'a de nouvelles que par le ministre. « Il a ce qui tient au besoin et au bien-être ». Cela suffit.

Les conseils de la présidente estiment que l'annulation de l'arrêt ne saurait suffire et qu'il faut obtenir un jugement qui décharge et qui lave. Mais quelle voie doit-on choisir ? Et, s'il y a renvoi, sera-ce devant le parlement d'Aix bien qu'il ait déjà connu de l'affaire ? Le ministre doit se prononcer et il ne le fait pas. La marquise espère avoir une décision avant les vacances, mais sa mère veut que l'habitude de l'absence opère. Elle montre une « patience d'ange » qui irrite madame de Sade. La mère pense,

de son côté, que le cœur de la marquise affaiblit sa raison. Au vrai, le dessein de la présidente est que l'affaire soit renvoyée à Aix, mais elle voudrait éviter que le marquis y fût conduit, tandis que madame de Sade n'espère qu'en cette occasion de le faire évader. L'abbé de Sade, qui s'est raccommo   avec la présidente, estime que le transfert pourra   tre   vit  . Il croit que sa ni  ce est d  vor  e de chagrin et de remords, mais c'est bien mal conna  tre les femmes, encore que l'abb   n'ait rien n  glig   de ce c  t   pour achever son   ducation : la marquise ne songe pour l'instant qu'   cacher    sa m  re l'importance de ses dettes, de peur qu'elle n'envoie tout promener.

Bient  t madame de Montreuil con  oit des doutes sur l'issue de sa proc  dure en r  vision sans repr  sentation du contumace. Elle craint la d  position des anciens t  moins sur le second chef d'accusation, «    supposer qu'il ne f  t question de rien de post  rieur ». Elle revient donc    l'id  e de se pourvoir en cassation devant le conseil du roi, sauf    refaire toute la proc  dure pour parvenir    une sentence de r  habilitation. Les magistrats d'Aix font effectivement essuyer un   chec au projet de r  vision qui leur a   t   soumis. L'abb   de Sade atteste qu'il l'avait bien dit, mais ne laisse pas cette fois de louer la t  nacit   de la pr  sidente et pense qu'elle obtiendra la cassation d'une mani  re ou d'une autre. « Voil   l'essentiel, surtout pour les parents ». On prendra donc la voie de la cassation au conseil, et la pr  sidente s'y jette avec une nouvelle ardeur. Elle charge Gaufridy de s'informer de ce que sont devenues les filles qui ont   t   les principales actrices de l'affaire de Marseille. Ce n'est du reste pas le grand conseil, mais le conseil des d  p  ches, malgr   son incomp  tence, qui conna  tra de la cassation et du renvoi. Le premier y serait hostile car les Montreuil sont de la magistrature anti-Maupeou. Il convient m  me que l'abb   reste coi, parce qu'il a fait sa cour au parlement usurpateur. En d  pit de ce z  le, madame de Sade juge que sa m  re m  nage son temps. « Quand on a, dit-elle, cent mille livres de rente, il faut se conserver ! C'est une cruaut      faire casser la t  te contre le mur ». La fille veut la libert   de son mari ; la m  re ne veut que la r  habilitation de son gendre. La pr  sidente proteste bien qu'il ne d  pend pas d'elle de faire ce que madame de Sade d  sire, mais laisse entendre qu'elle ne lui donnerait pas satisfaction, m  me si elle en avait le pouvoir. Elle se reproche la libert   qu'elle a fait obtenir au

marquis dix ans auparavant car on a vu, par la suite, les résultats de sa faiblesse.

L'avarice de madame de Montreuil contribue à l'aigreur de ses relations avec la marquise. Elle n'a rien payé, pas même les dettes criardes. Le passif atteint soixante-quinze mille livres et s'est accru de vingt-huit mille en deux ans. La présidente crie comme un aigle et ne donne point d'argent à madame de Sade, qui règle petitement sa dépense sur celle que faisait sa défunte belle-mère dont elle occupe le logement. Son fils cadet, le chevalier, est tombé malade de la fièvre tierce.

La marquise a sa peine à Paris et son faire-le-faut en Provence. Elle soumet les affaires domestiques à son mari et s'entend du reste fort bien à décider pour lui. Les gens du pays qui viennent à Paris lui apportent des nouvelles léchées comme des oursons. « Tous vos Provençaux d'Apt, écrit-elle à Gaufridy, sont enthousiasmés de Paris, mais c'est qu'ils n'y ont pas affaire. Ce pays n'est bon que pour les étrangers et pour les gens riches. » Cette cruelle remarque est toujours vraie. Ce qui lui vient de là-bas, ce sont de petites et de grandes préoccupations entre lesquelles le réalisme passionné, mais un peu myope, de la femme ne distingue pas. Elle repousse une demande des trinitaires d'Avignon, qui veulent obtenir du marquis la rectification d'un contrat consenti par son père, et les renvoie à la présidente, qui s'intéressera pour eux auprès de M. Necker en ce moment contrôleur général ; elle rogne l'indemnité que le seigneur paie au chirurgien de la Coste, parce qu'il est maintenant assez répandu pour vivre des malheurs de sa clientèle. Il faut faire patienter le juif, couper les petits chiens, mettre le nouveau garde à l'épreuve, refaire les baux. Gothon est encore malade et crèvera pour un amour qu'on ne peut autoriser. Le desservant de la Coste a été nommé prieur et la marquise ne décolère pas de la faveur faite à « ce chien de curé ».

La marquise n'est pas seule à avoir l'œil ouvert sur ce qui se passe en Provence. Madame de Montreuil s'en montre aussi préoccupée qu'elle, mais ses curiosités ne vont pas aux mêmes objets.

Justine a été renvoyée à son père vers la fin du mois d'avril. L'affaire est si bien enterrée que le procureur général a dû menacer de reprendre la procédure contre Treillet, qui s'est grisé de son succès en vrai vilain et clabaupe trop pour son rang. Dès lors la présence de Justine à Paris ne

s'explique plus, mais, avant de la laisser partir, la présidente l'interroge longuement.

Elle est également fort curieuse du petit secrétaire dont le marquis avait loué les services par l'intermédiaire de la dame Giroud et qui est arrivé à la Coste, où on l'a laissé, peu de jours avant le départ des châtelains. Ses parents le réclament, mais l'enfant ne veut pas quitter le pays, en dépit de Gothon qui le trouve nigaud et peut-être incommode. Il faut la croix et la bannière pour l'expédier enfin à Bordeaux par une occasion. La présidente veut savoir quel est l'âge de ce petit.

Les instructions que madame de Montreuil donne à Gaufridy sont pleines de signification et de mystère. Elle s'inquiète fort d'une chambre d'où il faudrait faire disparaître des pièces à conviction dangereuses. Elle revient sur les coûteuses précautions que M. de Sade et sa femme ont prises de se faire clore de murs et de bâtir un pont pour rendre leur château inaccessible. Elle parle d'une « compagne » qui était en secret au château, mais seulement pour dire qu'elle mettra ce qu'elle en a appris sur le compte des bavardages de la Treillette et les lettres ne contiennent rien de plus sur cette énigmatique hôtesse du marquis. Dans une lettre du trois juin, la présidente marque son intention de retarder la sortie de Nanon « pour divers motifs qui ne dévoilent pas le véritable », et fait, à son sujet, diverses allusions à de compromettantes découvertes qui ont été faites à la Coste, notamment celle des « petites feuilles », et aux mesures à prendre pour en anéantir jusqu'au souvenir. L'avocat s'en est vraisemblablement acquitté, bien que madame de Sade lui ait tout d'abord refusé la clef du cabinet du marquis, qu'il lui a demandée sous un prétexte.

L'affaire de Nanon occupe tout spécialement madame de Montreuil. Le père de la séquestrée a fait sa plainte et l'intendant, M. de la Tour, charge son subdélégué, M. Laville, de savoir pour quelles raisons cette fille est retenue en prison et aux frais de qui. Nanon a réussi à faire instruire de sa position un de ses oncles, qui est curé d'un village d'Auvergne, par un missionnaire du jubilé à qui elle s'est confessée. Le curé a trouvé des protecteurs et de simples paysans vont opposer à l'ouvrage de madame de Montreuil une cabale qui la mettra en échec. L'intendant et un seigneur d'Auvergne se sont adressés au ministre. L'affaire est épineuse et madame de Montreuil feint d'offrir ce qu'elle ne peut plus refuser en chargeant

Gaufridy d'aller voir la prisonnière et de lui faire prendre l'engagement de se taire si on lui rend la liberté. La fine mouche joue maintenant à merveille de la religion. Elle a dit à Lions qu'elle voulait entrer au couvent et il donne d'abord dans le « godam ». « Nanon embrasserait plutôt un cavalier », écrit l'honnête bourgeois dont l'imagination en ces matières ne va pas plus loin.

On veut éviter surtout que Nanon se rende dans la région lyonnaise, mais son père refuse de l'autoriser à se placer à Paris. Elle obtient la permission de lui écrire, mais la lettre est faite ou revue par le second fils de Lions, qui recevra la réponse. La présidente se flatte encore d'intimider la fille et au besoin de tourner les parents contre elle, en la menaçant de leur faire savoir des anecdotes de 1774 « avant le voyage de Bordeaux ». La première missive d'Annet Sablonnière est une lettre de paysan avare et dévot, d'ailleurs intéressante par un curieux mélange de généralités, de sentences morales et de petites préoccupations matérielles qui donnent un assez bon exemple du classicisme inné de notre bas peuple ; mais la seconde est d'une autre encre. L'homme se sent appuyé : il se plaint rudement et non sans noblesse, il invoque la justice du roi, les libertés du royaume et exige le dû des pauvres. En dépit du crédit de la présidente et des complaisances d'un ministre, il n'est pas si aisé de tenir une créature de Dieu à l'ombre des cornettes d'une sœur geôlière et, somme toute, les moyens d'oppression qui ont besoin de la complicité du pouvoir et du silence sont peut-être moins sûrs que ceux qui naissent de l'abus du droit de parler. On finit par tout rejeter sur le ministre lui-même, mais la marquise, qui n'a cure de Nanon, n'est pas si prudente et ne sait pas tenir sa langue quand l'occasion lui est donnée de la déchevêtrer : dame Nanon est une coquine de premier ordre ; il est arrivé de là-bas des gens qui disent le diable ; quelqu'un souffle le feu de tous côtés ! Le ministre est fort ennuyé de cette histoire.

Le temps passe sans avancer les affaires du marquis. Il a été malade : on peut imaginer son état. Une correspondance échangée entre sa femme et lui a été saisie, mais personne n'est compromis. On décide enfin que la cassation sera portée au conseil des dépêches, malgré son incompétence, et madame de Montreuil, avant de partir pour son château de Valery-en-Gâtinais, a reçu des avis favorables de chacun des ministres qui le composent. Le seul point qui occupe encore la présidente est de savoir comment on obtiendra que le renvoi, s'il est prononcé, soit fait au

parlement d'Aix, bien qu'il ait déjà connu de l'affaire, et comment le marquis pourrait être dispensé de représentation, malgré la contumace. Le moyen le plus sûr et le plus subtil serait de le faire passer pour fou ou d'exagérer sa folie afin qu'on l'interroge par commission rogatoire. On en décidera au retour de la cour de Fontainebleau. Madame de Sade, qui n'entend rien et ne veut rien entendre à ces finesses de procédure, exige de son côté la liberté immédiate et fatigue tout le monde de ses demandes. La famille a dû supplier le ministre de lui opposer un refus et de garder la personne sous clef.

Madame de Montreuil insultée par M. et madame de Sade ne veut plus s'occuper de leurs affaires. (21 janvier 1777).

Vous trouverez bon, monsieur, que je me dispense de répondre davantage à l'article des affaires et des créanciers, aux besoins urgents de M. et madame de Sade dont vous me parlez dans vos dernières lettres, notamment celle du sept courant. Vous vous conduirez comme vous le jugerez à propos. Pour moi, trop excédée de tout ce que j'essuie d'injustice et d'infamies de leur part, je renonce absolument à me mêler de ce qui les regarde. Si l'on m'attaque comme on m'en menace, j'ai de quoi répondre, et ne crains rien sur quoi que ce soit dans le monde. Tant pis pour qui obligera à tous les éclaircissements et *preuves* qui en résulteront.

J'ai reçu vendredi dernier dix grandes pages de menaces et d'invectives de madame de Sade, dont on ne peut avoir d'idée qu'en les lisant. Si je voulais m'en venger ou l'en punir, je les porterais aux ministres qui mieux que moi peuvent apprécier leur conduite et la mienne et la justice de ses plaintes et de ses reproches. Qu'elle en soit l'auteur ou seulement le scribe, elle n'en est pas plus excusable à mes yeux.....

M. de Sade dicte à l'avocat la réponse qu'il doit faire à la présidente. (Sans date).

Si j'étais M. Gaufridy je répondrais à madame de Montreuil :

Madame,

La première page de la lettre que vous venez de me faire l'honneur de m'écrire m'a d'autant plus surpris qu'elle contient des choses absolument inintelligibles pour moi, et qui me paraissent des mystères de famille dans lesquels n'ayant jamais été initié je ne crois pas à propos de devoir entrer. J'ignore encore mieux, madame, ce que madame votre fille a pu vous écrire, mais je crois que, quelque chose que ce puisse être, elle l'a dû faire de son plein gré, et toutes les fois que je vais au château de la Coste je remarque une amitié et une intelligence trop parfaites pour me donner à penser qu'on soit jamais dans le cas de la contraindre sur rien. Au reste, madame, si parfois madame votre fille a de l'humeur, vous êtes trop raisonnable pour ne pas le trouver bien légitime. Sa situation l'excuse de reste. Trop éloignée pour en juger, madame, il n'est pas étonnant que quelquefois vous vous abusiez sur l'horreur dont elle est ; mais daignez réfléchir que madame votre fille est trop bien née, a trop de sentiment, pour pouvoir considérer de sang-froid l'étonnante longueur qu'on met à finir ses affaires, un mari déshonoré, quatre ans de fuite, le bruit de ce déshonneur qui s'étend, se multiplie et se sait maintenant à tous les coins de la terre, (*la lettre de Tierce à Naples vous l'a prouvé, M. Gaufridy*), des enfants qui croissent et s'élèvent dans la honte de cette infortune et qui ne connaissent leur père, ne l'envisagent que comme un homme proscrit, des créanciers qui crient de tous les côtés et dont la misère et les tableaux réels qu'ils en font à madame votre fille fend et serre son âme honnête et sensible... Quant à son cœur, je le crois incapable de cesser une minute d'être rempli du sentiment de tendresse que la nature inspire, et j'ose même croire, d'après la connaissance que j'en ai, qu'il est assez délicat pour désirer vivement d'être mis à même par vous, madame, d'y joindre ceux de la reconnaissance que les soins que nous attendons tous doivent y joindre nécessairement, quand elle en aura senti les effets.....

Mouret fait connaître à l'avocat l'opinion du procureur général sur l'affaire Treillet et les suites qu'elle pourrait avoir pour M. de Sade. (Aix, le 30 janvier 1777).

J'aurais désiré, monsieur, que sur la dernière lettre que j'eus l'honneur de vous écrire vous eussiez pû deviner ce que je ne pouvais vous dire, et ce que je ne puis encore dire ici que pour vous seul, qu'elle n'était écrite que par l'ordre de M. le procureur général. Il n'a pu aussi concevoir qu'un homme aussi intelligent et raisonnable que vous se soit arrêté aux réflexions et aux menaces de M. de Sade. Quand même il serait vrai que ce seigneur fût aussi indifférent qu'il vous l'a dit envers la fille dont il s'agit et qu'elle fût aussi vestale que sa laideur vous le persuade, les seuls motifs qui ont porté le père à venir la réclamer exigeaient qu'elle lui fût remise sur le champ, et on devait bien moins hésiter après le recours à M. le procureur général. Aucun engagement à mois ni à l'année ne peut en imposer à un père qui réclame sa fille ; lui seul a des droits légitimes sur elle ; le maître frustré dans son service n'a que des dédommagements à prétendre ; mais quand cette réclamation est fondée sur des motifs aussi puissants que celle de la corruption de sa fille par son propre maître, toutes les prétentions doivent cesser, et le père est autorisé à prendre sa fille partout où elle est, même de force. Il n'a même pas besoin de la conviction de cette corruption, la seule crainte lui suffit, et à plus forte raison vis-à-vis M. le marquis de Sade, sur lequel les soupçons et les craintes de ce genre ne sauraient porter à faux. La malheureuse réputation qu'il s'est acquise et l'état des choses aggravent ses refus. Les violences qu'il impute au père légitiment les motifs de ce dernier ; il a eu raison de dire qu'il aurait eu sa grâce s'il en fût mésarrivé, et il est inconcevable que M. de Sade ait non seulement poussé ce misérable père à une telle extrémité, mais qu'il s'y soit lui-même exposé. L'horreur que M. le procureur général a de toute cette conduite et surtout des menaces faites au père et de la procédure prise contre lui à la requête du procureur juridictionnel de la Coste, le porte d'écrire aujourd'hui au procureur juridictionnel de lui envoyer au plus tôt copie de cette procédure ; cette affaire qu'on désirait étouffer fait déjà le plus grand éclat, et peut avoir les plus grandes suites. Je voudrais bien aussi que vous m'assuriez par votre réponse que cette fille a été conduite par gens sûrs à son père à Montpellier, car je ne vois plus que ce prompt remède, pourvu toutefois qu'il *soit fidèlement exécuté*, qui puisse tempérer l'agitation où en sont les choses. Je ne saurais vous la dépeindre aussi vive qu'elle est ni vous exprimer tout le mal que les suites de cette affaire peut porter à tant d'autres esquissées, etc., etc., etc. Je ne puis vous tout dire, quoique j'en dise assez. Tant mieux s'il

n'y a pas réellement, en ce fait-ci, autant de mal qu'il en paraît, mais, quoi qu'il en soit, persuadez-vous bien vous-même, et persuadez bien aussi je vous prie à tout le monde, que tout le mal imaginable actuel ne saurait être comparable à l'incendie que cette étincelle peut faire et surtout si cette fille n'est *promptement renvoyée à son père*, et qu'on n'en rapporte la preuve plus claire que le soleil en plein midi. On ne doit pas empêcher un seul instant le procureur juridictionnel d'envoyer la procédure ; il serait mandé au moindre retardement et cela ne ferait que plus gêner les choses.....

M. de Sade est en route pour Paris avec la Jeunesse tandis que la marquise voyage de son côté avec Justine Treillet. « De Teint près Valence, ce samedi 1^{er} février ».

Nous n'allons guère vite, mon cher avocat, et c'est ce qui me désespère. Mais les chemins sont si détestables qu'il est impossible d'avancer. Le temps, d'ailleurs, est toujours de plus mauvais en plus mauvais, et nous souffrons beaucoup. Cependant, nous serons j'espère le cinq sans faute à Paris.

Vous avez su sans doute que Justine s'était jetée aux pieds de madame, à l'Isle, pour la supplier de la mener à Paris, lui disant qu'elle ne voulait pas absolument aller à Montpellier et qu'il était inutile de penser à l'y faire conduire. Le besoin que madame avait de quelqu'un pour la servir, surtout en arrivant à Paris, où elle va de son côté et moi du mien avec la Jeunesse, et le peu d'inconvénient que nous avons cru qu'il y avait d'acquiescer à sa demande nous ont décidé à la conduire. Si son père venait encore la redemander ou qu'il écrivît, vous auriez la bonté de lui dire l'histoire et qu'au retour de madame on la lui rendra.....

Reinaud prédit que le marquis sera sous les verrous avant un mois et met Gaufridy en garde contre l'ingratitude de certains nobles. (Aix, 8 février 1777).

Voici sans aucun doute le terme de tes maux, mon cher Gaufridy. On ne m'ôterait pas de la tête que la lettre de madame de Montreuil est un piège en dernier ressort, surtout venant après une dernière tentative évaporée. Le marquis donne dans le pot au noir comme un nigaud. Il me semble que sa belle-mère, blasée de voir ses mines éventées, projette un coup de subtilité pour avoir par adresse ce que la force lui refuse. Sur ma parole le mois ne s'écoule point que notre champion soit coffré à Paris. Au reste, de quelle façon que les choses tournent, nous touchons à un dénouement. Ainsi courage et toujours du cœur à la besogne. Je te crois trop avisé pour omettre de tenir tes comptes en règle et clôturés. C'est une précaution sage vis-à-vis certains nobles qui ne vous connaissent plus dès qu'ils cessent d'avoir besoin de vous, et celui-ci peut honnêtement être rangé dans cette classe.....

La marquise a appris la mort de sa belle-mère en arrivant à Paris. (10 février 1777).

Nous sommes arrivés, monsieur, enfin, le huit février au soir, avec bien de la fatigue, des chemins affreux, et obligés de faire raccommoder notre voiture à tous moments.

Nos réflexions nous ont porté à ne faire savoir à ma mère l'arrivée de monsieur de... que mercredi prochain parce que les jours gras elle voit beaucoup de monde et aurait reçu de mauvais conseils.

Il y a trois semaines que ma belle-mère est morte. M. de... se flattait tout le long de la route et le coup lui a été plus sensible. Il est chez son ami qui l'a très bien reçu et en a tout le soin imaginable.....

L'abbé de Sade avise Gaufridy que son neveu a été arrêté à Paris. (Saumane, le 23 février).

.....Je reçus hier au soir une lettre de M. le président de Mont... datée du quatorze février, par laquelle il me mande que le treize l'homme a été

arrêté et enfermé dans un château fort près de Paris. Me voilà tranquille à présent et je crois que tout le monde sera content.....

Madame de Montreuil s'étonne de l'aveuglement de sa fille. (25 février 1777).

.....J'ai eu peu de conversations particulières avec madame. Je lui suis suspecte de raisons personnelles ou de préventions, et je la laisse éclairer par ceux qui ne doivent pas l'être. Ensuite, je parlerai. Comment peut-elle être aveuglée au point où elle le paraît ? C'est ce que je ne conçois pas. Car enfin elle a dû voir, savoir, être *convaincue* par elle-même enfin que tout n'est pas calomnie !.....

La marquise est au désespoir de l'arrestation de son mari et demande à l'avocat une formule de protestation contre tout ce qu'on voudrait lui faire signer. (Sans date).

Mon silence, mon cher avocat, depuis deux courriers, a dû vous apprendre que nous nous sommes bien trompés dans nos calculs ; je ne puis vous rien dire, ne pouvant dans mon malheur que tirer des conjectures. Si la chose n'a pas ébruité encore dans le pays, je pense qu'il ne faut dire mot parce que la circonstance n'est pas favorable. Les gens d'Aix sont de grands coquins et à Paris l'on ne vaut pas mieux. Mon désespoir est d'autant plus furieux que je suis obligée de ronger mon frein vis-à-vis des gens qu'il faut ménager. Envoyez-moi une forme de protestation sur tout ce que l'on pourrait me faire signer et dites-moi où il faut que je la fasse et comment, la forme, etc. Je crois que, soupçonnant mon mari à la Bastille et sûre qu'il est arrêté puisqu'on l'a fait dans ma chambre, je suis au cas de le faire.....

La marquise conte ce qu'elle sait de M. de Sade et les promesses dont on berce son chagrin. (25 février 1777).

Vous devez avoir été bien surpris, monsieur, par ma dernière lettre. Pour moi le coup m'a si étourdie, si abasourdie, qu'en vérité je ne sais à quoi où j'en suis encore.

L'on me fait dire sourdement d'être tranquille, que je serai contente plus que je ne m'attendais.

D'un autre côté le ministre me défend d'ébruiter le fait. Ma mère, sans colère, sans emportement, dit que ce n'est pas elle et qu'elle n'est pas capable d'une trahison.

Le garde des sceaux répond à la grande affaire : « À présent qu'il m'est possible de travailler je vais le faire. » Ce que j'entrevois c'est que *Vienne* a fait du bruit et c'est une obligation que nous avons à Saumane ; au moins, s'ils ne font pas de bien, devraient-ils se prêter à empêcher le mal.

L'on me fait espérer que sous peu je saurai où il est. Je le soupçonne à la Bastille. Les ponts y sont toujours levés et les gardes empêchent de regarder et s'arrêter. Je ne reçois point de ses nouvelles que par le ministre qui me dit simplement qu'il se porte bien et qu'il a tout ce qu'il peut désirer et qui s'accorde avec sa sûreté, domestique pour le soigner, etc.....

À l'égard de Justine, M. le garde des sceaux est prévenu. Il a dit n'avoir pas encore connaissance de cela et qu'il fallait que je garde la fille en attendant la réponse de M. de Castillon à la lettre que je lui ai écrite et qui a été approuvée ici.....

Madame de Montreuil partage la satisfaction de la famille touchant l'arrestation de son gendre. (4 mars 1777).

.....Tout va bien ici. J'ai vu hier madame de S. pour la seconde fois, car elle n'est pas encore à l'empressement et à la confiance qu'elle me devrait si elle réfléchissait et sentait mes procédés de toutes manières, et j'en use vis-à-vis d'elle avec autant de modération que de discrétion, d'autant plus que, dans l'état des choses, il n'y a pas d'inconvénient à y mettre de la patience.

Tout va le mieux du monde et le plus sûrement : il était temps ! Ne vous gênez pas sur toutes les instructions générales et particulières que vous

pouvez avoir à me donner pour m'éclaircir sur tout. Vos lettres à cet égard seront brûlées tout de suite. C'est à un médecin qui travaille à guérir que vous les adressez.....

Je pense que M. l'abbé ne doit pas me désapprouver. Vous lui aurez appris sans doute ce que le ministre a fait, si M. le prévôt de Saint-Victor ne lui en a pas fait part. Mais vous y ajouterez que cela n'a fait aucun bruit ici et que l'intention des ministres est que cela n'en fasse pas plus en Provence et qu'on n'en parle pas en un mot du tout dans le public. On me l'a encore répété à moi-même, il y a deux jours. Il est en sûreté, voilà tout ce qu'il y a à dire à ceux qui peuvent questionner. Où est-il ? On n'en sait rien (ni sa femme ni moi ne le savons, de vous à moi), mais il est bien.

Madame se porte mieux qu'à son arrivée. Elle a l'air plus tranquille et moins atterrée. Elle a fait toutes sollicitations elle-même pour savoir et avoir la permission de voir, ce qui lui a été refusé, à ce qu'on m'a dit. Tout cela est dans l'ordre où il doit être.

La marquise répète ce qu'elle entend dire de la Bastille ; elle travaillera, quoi qu'il advienne, au salut de son mari. (19 mars 1777).

.....Vous vous trompez très fort pour la Bastille : c'est le lieu le plus secret de l'univers ; quoique dans le milieu de Paris il est toujours plein et on ne sait jamais qui y entre ni qui en sort^[1] On fait faire serment à ceux qui en sortent de ne point parler. Du reste, ils feront tout ce qu'ils voudront, mon parti est pris. Il y a un mois que je réfléchis nuit et jour ; rien ne me fera changer que le bien même de mon mari. C'est mon unique but, l'univers ne m'est rien sans cela.....

La marquise accuse sa mère d'avoir fait arrêter M. de Sade, mais dissimule avec elle. (6 avril 1777).

.....Je ne vois point du tout ce que ma mère veut dire quand elle vous marque que je ne réponds pas à ses procédés. Je ne lui en vois qu'un de bon qui est de travailler à la grande affaire et, si elle me rend service de ce côté,

elle me le fait payer bien cher de l'autre. Pourquoi depuis trois ans agir et écrire de manière à ce que l'on n'y comprenne rien ? Est-ce pour mieux tromper ? Pourquoi n'être pas franche ? Cela ne m'empêche pas d'agir avec beaucoup de modération, de déférence et d'apparence de confiance et de résignation. Je n'ai pas d'autre parti à prendre pour réussir, mais je ne puis pardonner ni de l'avoir fait arrêter ni de me faire mystère de choses qu'il serait bien juste au moins que je fusse informée.....

À l'occasion du service funèbre de madame de Sade mère, Testanière, curé de la Coste, est dans un embarras d'où il semble difficile de le tirer. (11 avril 1777).

Monsieur et cher ami. Je ne sais pas trop ce qu'on doit entendre par le sanctuaire. Où jusque s'étend-il ? Quoi qu'il en soit on a mesuré depuis la tribune jusqu'à l'autel, de chaque côté, ce qui comprend les lettres A et B et C et D. Ces étendues font de chaque côté, six cannes et demie^[2] et par conséquent, les deux côtés ensemble, treize cannes, sur lesquelles il faut prélever six pans^[3] pour l'espace qu'occupe la chaire. Si le sanctuaire s'étend jusqu'à la table de communion il faut encore prélever dix-huit pans doubles des susdites treize cannes, qui feront trente-six, étendue qui renferme le chœur et le sanctuaire. Je vous prie de vous conformer étroitement aux usages. Le seigneur a-t-il droit de lettrier sur le banc des prêtres ? C'est ce que j'ignore. Il aurait été bien nécessaire que vous fussiez venu vous-même faire prendre cette mesure ; nous nous serions concertés et peut-être à propos..... Excusez mon griffonnage, quand on traite une manière qu'on n'entend pas bien on est assez embarrassé, mais je me tire de cet embarras pour vous dire, avec plus d'aisance, que j'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement,

monsieur et cher ami,

votre très humble et très obéissant serviteur.

TESTANIÈRE, curé.

*Le petit Lamalatié, « secrétaire » du marquis, donne la preuve de son savoir. (À la Coste, sans date).**

Monsieur Gofredie
avocat de la Coste
Apt an provaince

Monsieur

Gofredie je vous prie d'avoir la complaisance de me chercher un place qu'il soit onate dans la ville d'apt parce je ne point le dasain de man retourner che moy. Je sui de loin ensie faut que je cherche quelle partir de me tire d'affaire cela mon desain que je dans la taite ensie je man retournerai point che moy

Votre tre humble servant
serviteur Monsieur Gofredie.

Madame de Montreuil conte comment le président, son époux, a failli instruire la marquise du commerce secret qu'elle entretient avec l'avocat. Elle doute de la sincérité du repentir affiché par son gendre, annonce le départ de Justine, s'enquiert du petit secrétaire, parle de la « compagne » qui était en secret au château, veut faire détruire les pièces à conviction qui se trouvent encore à la Coste et rechercher une des filles mêlées à l'affaire de Marseille. (29 avril 1777).

Soyez parfaitement tranquille, monsieur, vous n'êtes ni ne serez jamais compromis par moi, par distraction ni autrement. Sur ce que vous me marquez du *pont*, voici le fait qui y a donné lieu, et c'est peu après que nous nous sommes vues ici. J'avais, en rendant un compte nécessaire à son père de plusieurs choses et historique, parlé des dépenses passées et en train, comme murs et pont, sans lui dire de qui je tenais le tout. En causant il lui fit sentir à quoi elle s'était exposée en s'obstinant à s'enfermer avec une pareille tête et rendant même son habitation inaccessible à tout secours, par les précautions qu'elle prenait pour la fermer, et lâcha le pont sans s'y arrêter plus que sur autre chose. Elle eut l'air étonné à ce terme, balbutia. Moi je dis : « Que cela soit ou non il n'est pas étonnant, madame, qu'on

dise. Ou des ouvriers parlent sans y mettre de finesse, ou on présume sur les précautions que vous affichiez prendre de plus en plus pour la sûreté de votre mari. Il y a ici tant de gens qui ont des correspondances dans ce pays-là ! » La chose tomba ainsi ; il n'en a plus été reparlé depuis. Cela s'accorde avec ce que vous avez répondu..... Mais j'ai prié M. de M..... d'être plus circonspect et, pour y parvenir, je ne dis plus rien que ce qui est public.....

Vous qui avez tout su, tout vu presque, ne pensez-vous pas comme tout le monde et croyez-vous qu'il fût sage de compter sur les bonnes résolutions ? Et encore, peut-être, savoir si elles étaient bien réelles ! Si j'en crois une lettre qui me fut écrite le deux février, timbrée d'Apt, dont j'ignore l'auteur, et que j'ai craint de l'exposer en cherchant à m'enquêter pour le savoir, les résolutions en partant n'étaient pas telles que le repentir qu'on a affiché ici. En vérité, il y aurait de quoi tourner la tête. Je vous recommande les affaires de Provence ; celles d'ici sont en bonnes mains.....

Just... est partie par une bonne occasion, recommandée, et sera à M. p.. le premier ou deux de mai. Je l'ai un peu entretenue en particulier. Ainsi, si je suis dans le cas de parler de cette *compagne* qui était secrètement au ch... etc., vous sentez que je dirai que c'est d'elle que je l'ai su..... Votre petit de Bordeaux est-il arrivé à bon port ? Je n'ai pas parlé de cela. Mandez-moi si je pourrai en parler et quel âge ? Je parlerai, à propos de l'ancienne histoire des f.. de L.. et V.., d'une certaine chambre qui serait bonne à détruire. C'est une pièce justificative dangereuse à laisser subsister. Qui est-ce qui a cette clef ? De vous à moi, avez-vous découvert celle qu'on vous disait qu'on vous ferait revoir ou retrouver à Mar.ll.. ? Elle n'était pas comprise dans les autres qu'on m'avait détaillées. Il faut que je sache tout pour tout parer.

Madame de Sade fait de nouvelles plaintes de la présidente. (9 mai 1777).

.....Tout est toujours au même état ; on ne finit rien, c'est des longueurs qui me désespèrent, mais c'est bien égal à madame de Montreuil. Elle a une patience d'ange, et, pourvu qu'elle contemple sa belle dulcinée^[4], elle est satisfaite. Une fois sortie de ses pattes j'aimerais mieux labourer la terre que

d'y retomber. Elle ôte tout le mérite des services qu'elle rend par les vexations dont elle les accompagne.....

La marquise parle de ses enfants. (2 juin 1777).

.....Mon petit chevalier est beaucoup mieux en ce que la fièvre tierce diminue, mais il n'est pas encore guéri. Cela le change un peu. Si il continue, du caractère dont il est, ce sera un commandeur fort sensé qui n'agira que par poids et par mesure.

L'aîné est fluet ; il se porte bien, mais il est d'une vivacité et d'une pétulance dont rien n'approche.

Ma fille se porte bien. Elle m'assure politiquement qu'elle est bien aise de me voir, mais je vous assure qu'elle aime infiniment mieux les religieuses que moi. Nous avons cependant fait ample connaissance pendant deux jours, chose que l'on m'a fait valoir comme une grâce. Prudemment je n'ai rien dit à tout cela, mais je verrai par la suite à changer tout cela.....

Madame de Montreuil écrit une lettre mystérieuse sur les découvertes compromettantes qui ont été faites à la Coste. « Ce 3 juin 1777 ».

J'ai reçu, monsieur, votre lettre du vingt-trois. Dans la chose dont il s'agit, nous ne pouvons admettre de tiers, même de confiance, autre qu'entre vous et moi. Ainsi nous ne pouvons prendre conseil que de nos bonnes intentions respectives.

Je me suis précautionnée ici, depuis les avis d'Arles et surtout depuis le vôtre, pour retarder la sortie de N. par différents motifs qui ne dévoilent pas le véritable. D'après vos anciens avis je croyais qu'il ne s'agissait que d'un objet ; deux, c'est pis encore. Savez-vous précisément quels étaient ces objets, d'où venant, et comment ? Vous sentez que cela m'est essentiel à savoir pour parer à ce qui pourrait survenir sur ces objets. Dès que vous êtes sûr qu'on ne peut espérer de les retrouver en activité, il faut, sans contredit et sans délai, anéantir cent pieds sous terre toute trace et tout ce qui peut,

d'après les indications qui vous ont été faites, servir à justifier les dires passés et à venir.

En supposant qu'on revînt, que dira-t-on ? Mais d'abord cette supposition, suivant les apparences, est chimérique. Et puis on dirait qu'on a des grâces à rendre d'avoir eu la sagesse de rendre un service si important.

Ce n'est pas tout. Il faut que vous fassiez seul absolument tout ce qu'il y a à faire pour cela. La découverte même que la personne a faite depuis six semaines environ, dites-vous, ne doit pas être détruite par elle ni à sa connaissance. Il ne faut pas dépendre d'un confident de plus. Si jamais elle en parlait, on dirait qu'elle a rêvé cela, et ne sachant qui l'a déplacé elle ne pourrait pas le dire, tout au plus le présumer, mais une présomption se répond de même par un : « Vous l'avez rêvé ! »

L'incertitude du genre des traces dont il s'agit me met dans une cruelle perplexité. Madame en est-elle instruite ? Si elle l'est, elle est inconcevable, et concevable en même temps dans sa conduite d'une autre manière. Si elle ne le sait pas, il n'est pas temps de l'éclairer, mais, à une certaine époque, il le faudra. Mais j'aurais des moyens sans vous compromettre, et ne ferai et ne dirai rien sur cela que de concert avec vous. Il faut pourtant me tout dire clairement à moi sur l'objet de ma perplexité pour la nécessité de ne pas manquer à la prudence dans tous les partis qu'on peut prendre, et, sans m'expliquer, sur ma parole on a ici des égards à mes recommandations. Vous pourrez sans rien craindre m'instruire clairement par la voie d'Aix, *sûre*, car, à ce moment, il n'existe plus trace de ce que vous m'avez déjà marqué. Vous sentez par la même raison que celle-ci ne doit pas exister une minute après que vous en aurez fait lecture. Je vous entendrai, sur l'objet, par le terme de *papier*. Sur le reste : Est-ce écriture ? Ou machines de mécanique desquelles on s'est occupé plus d'une fois, à ce que je sais ? Ou lambeaux de papier ?.....

La marquise sait enfin où est M. de Sade et nourrit le projet de le faire évader. (4 juin 1777).

.....Vous me marquez que vous voyez avec plaisir que l'on s'est relâché à mon égard, mais point du tout. Si je sais où est M. de Sade, je n'en ai, je

vous jure, obligation à personne. Si je reçois des nouvelles, c'est une amulette d'enfant ; ce sont des billets ouverts par le ministre, sans cachet. Quand j'en écris qui peuvent signifier quelque chose, on me les renvoie.....

Si par hasard on faisait partir M. de Sade pour se représenter, avec un exempt pour le ramener, comme je pourrais bien n'être pas instruite à temps de faire les manœuvres nécessaires pour le faire sauver, il faudrait que vous maniganciez, à Aix, pour qu'il s'évadât et ne pût retourner ici, et cela à l'insu de M. le procureur général. C'est là le cas de ne pas épargner l'argent et de le tenir enfermé dans une chambre, dans un endroit sûr. Vous m'écrieriez une lettre où vous me marqueriez simplement qu'il est parti avec son conducteur pour Paris et le signal serait que l'adresse ne serait pas de votre écriture. Il vaut mieux avoir la clef des champs que de la demander.....

L'abbé de Sade est plus satisfait des procédés de la présidente et plus confiant en l'issue de la « grande affaire ». (18 juin 1777).

.....Madame de Montreuil a eu besoin de moi. Elle m'a écrit quelques lettres d'un style beaucoup plus radouci. Elle a daigné me faire part de l'état actuel de l'affaire de mon neveu. On a changé de système et on a bien fait. On se borne à présent à demander au parlement de Provence la révision de la procédure sans la comparution du contumace, attendu qu'étant dans les prisons du roi il n'est pas le maître de se représenter à la cour lui-même, comme il devrait le faire suivant les lois, et il y aurait trop d'inconvénients et de frais à l'y faire amener. Cela a été concerté à Paris avec M. de Mons et autres magistrats qui pensent que le parlement de Provence ne doit pas faire de difficultés sur cela, parce qu'il y a des cas où il [faut] faire ployer la rigueur des formes aux circonstances, et nous sommes dans un de ces cas. J'approuve beaucoup cette nouvelle façon de procéder et je crois qu'elle réussira parce que le ministre s'y prête, et les magistrats sont bien disposés. Le chancelier leur a écrit pour demander leur avis. Le prévôt de Marseille me pressa d'aller à Aix les solliciter de le donner favorable, mais il ignore

que mes indispositions ne me permettent pas de faire le moindre voyage.....

La marquise est impatiente d'apprendre que le petit secrétaire est rentré à Bordeaux. (2 juillet 1777).

Quand j'apprendrai, mon cher avocat, l'arrivée du petit Malatié à Bordeaux, je serai encore plus contente. Ses pleurs m'inquiètent. Je crains qu'il ne fasse quelque escapade en route ; les enfants ne raisonnent pas, et, joint à cela, il m'a paru si bête !...

Madame de Montreuil demande à l'avocat, dans un « billet volant », de nouvelles précisions sur les trouvailles faites à la Coste et sur « les papiers » perdus. (Billet joint à une lettre du 5 juillet 1777).

Malgré toute l'attention possible, il y a quelques objets que je n'ai pas bien compris. Deux objets, sur les papiers intéressants. Je me rappelle bien *un*, envolé par la fenêtre et qui fut recueilli par les voisins, lequel a fourni plus d'éclaircissements qu'on n'en voulait, et des renseignements sur le petit dont vous avez trouvé un petit lambeau détaché, sur lequel on avait écrit, il y a environ un an. Est-ce bien cela ? N'y en a-t-il qu'un de démembré et perdu et d'où venait-il ? Quant aux anciens meubles, dont la sculpture était recherchée et avait causé tant de peine, la région haute où on en a placé les débris est-elle intérieure ou extérieure ? Il serait intéressant pour ceux qui les ont gâtés qu'on n'en aperçût aucune trace qui pût les faire rechercher. Je crains et me défie des chercheurs ou chercheuses de pigeons ; est-on bien sûr de leur fidélité ?..... N.n.. a-t-elle eu connaissance de la perte de ces papiers ? C'est un point essentiel à savoir pour la conduite à tenir vis-à-vis d'elle.

L'abbé de Sade se réjouit d'avoir refusé de faire à Aix une démarche vouée à l'échec, mais espère néanmoins dans le succès. (24 juillet 1777).

Je me doutais bien, monsieur, que malgré toute votre éloquence vous ne réussiriez pas dans votre négociation. Les magistrats d'Aix s'en tiennent rigoureusement à leurs formes et ne veulent pas se relâcher. Ils s'étaient expliqués sur cela si clairement dans leur réponse à M. le chancelier que je n'aurais pas voulu, à la place de madame de Montreuil, faire de nouvelles tentatives. Mais cette bonne dame ne se rebute pas aisément et ne regarde pas la perte du temps comme une perte bien importante. Elle doit vous savoir gré de la complaisance que vous avez eue d'aller, dans ce temps-ci, solliciter une grâce que vous saviez que vous n'obtiendriez pas. Pour moi je n'en ai eu ni la force ni le courage, et je m'applaudis de ne l'avoir pas fait. À mon âge il ne convient d'aller demander que ce qu'on est sûr d'obtenir. N'importe, la grande affaire est en bon train et il y a grande apparence que d'une manière ou d'autre nous obtiendrons la cassation de l'arrêt. Voilà l'essentiel, surtout pour les parents.

Madame de Montreuil instruite par le ministre des instances d'Annet Sablonnière dépêche l'avocat à Nanon. (Paris, le 26 juillet).

.....Le père de N.n.. tourmente ici pour la liberté. Le ministre, qui a des égards pour moi, me fait part des instances, et qu'il n'a rien voulu décider sans mon avis. Je sens qu'il peut être dangereux de trop résister parce qu'item il faut satisfaire un père de raisons lorsqu'il persévère, et que cela peut entraîner à des éclaircissements dangereux. Quoi qu'elle ait dit de vous, n'importe, elle vous a parlé, et, d'après cela, vous êtes en droit d'entrer avec elle dans des détails où d'autres ne peuvent pas entrer, parce que je ne veux en instruire personne. Il faut donc prendre votre grand courage. Vous faisant connaître à la supérieure par M. Lions, si elle ne vous connaît pas, lui demander d'abord de ma part quelle est la conduite de cette fille dans sa maison. Si elle n'est pas bonne, me le mander tout de suite. Si elle l'est, la prier de permettre que vous lui parliez de ma part. Et lui direz : que je n'oublie point qu'elle m'avait fait supplier avec instance de solliciter en sa faveur le pardon de ses fautes et les bontés de son ancienne maîtresse, avec promesse de sa part que je n'aurais jamais à me repentir de mes bontés

pour elle et qu'elle garderait un silence éternel sur toutes les personnes qu'elle devait respecter et auxquelles je m'intéresse ; qu'instruite que sa conduite, dans la maison où elle est, est telle qu'elle me donne lieu de la présumer changée et plus sage, je veux bien, si elle désire en sortir, m'engager à obtenir le consentement de madame de S. Mais vous sentez toutes les conditions que vous devez y mettre et auxquelles seules elle devra nos bontés..... Point de tournure [?] ni de père, ni d'amies, ni de famille pour tirer de l'argent, car on ne donnerait pas un écu ; et, si on bougeait le moins du monde, elle serait sur le champ recoffrée et punie par les lois comme elle l'eût mérité..... »

Madame de Montreuil marchande la liberté de Nanon et cherche à s'assurer de son silence. Elle ne travaillera pas à celle de son gendre. (16 août 1777).

J'ai reçu, monsieur, votre lettre d'Arles à l'époque de sa date, ainsi que les précédentes. Je vous remercie de la célérité que vous avez mise à ce voyage. Il était nécessaire. Je comprends très bien, par le contenu de la note, combien il est de conséquence de joindre la douceur à la sûreté. Je tiendrai la parole que vous avez portée à cette personne si elle tient celle qu'elle vous a donnée de son côté, dont le premier pas est d'engager son père à la dispenser d'aller le rejoindre dans des lieux où il n'est convenable d'aucune manière qu'elle paraisse, et qui lui seraient sûrement interdits comme une condition de la grâce qu'on lui accorderait. Comme il ne faut point laisser d'écrit entre ses mains sur pareille matière, il faut que vous priiez M. Lions de le lui dire de ma part verbalement et de s'informer de la prieure si elle a, en effet, écrit à son père. Si il consent à ce qu'elle lui demande, il faut que quelqu'un de sûr, comme madame la prieure, M. Lions ou vous, s'empare de la lettre et la garde, pour qu'il ne puisse ensuite revenir contre les partis qu'on peut prendre en conséquence. Quel âge a-t-elle ? Est-elle majeure ? C'est un point important à savoir, à cause de l'autorité paternelle. Si le père n'est poussé que par les sollicitations que lui a faites sa fille, la chose ira très simplement. S'il l'est par les gens dont elle craint la *rencontre*, alors il faudra lui en faire imposer *d'autorité* et le faire craindre de la trouver très

compromise elle-même par les preuves qu'on est en état de produire, s'il s'avise de jaser et de seconder une cabale qu'on veut éviter. Il est certain qu'en 1774, en janvier, j'ai eu des anecdotes qu'elle fera bien de ne pas me mettre dans le cas de montrer, pour elle-même, avant le voyage de Bordeaux. Ainsi elle fera bien, quelque personne qui la questionne, de ne pas se lâcher, en disant *toujours* et à toute question : « Je n'en sais rien !... »

Madame de Sade ne correspond avec son mari qu'à billets ouverts. (Sans date).

Rien encore de nouveau, mon cher avocat, c'est désolant au suprême degré. On dit que M. de Sade se porte bien. Il m'a mandé qu'il ne souffrait pas, mais vous le connaissez assez pour savoir qu'il est de toute impossibilité que son esprit et son sang soient calmes. Dans ce qu'il m'écrit, l'on coupe, efface ou arrange, tout cela comme on veut. Je ne peux répondre que des billets ouverts. Si je marque quelque chose qui ne convient pas, on me renvoie la lettre. J'exhorte à la patience, style qui n'est point du goût de M. de Sade et je sens combien à sa place il est dur d'entendre encore de pareils discours après sept mois passés. Non, quelque bien que ma mère nous fasse, je ne pourrai lui pardonner. Les tourments passent de beaucoup le bien qu'elle pourra faire.....

Mémoire sur les filles de Marseille. (Sans date).

Savoir ce que sont devenues les filles dénommées dans l'état ci-joint et tous les renseignements possibles sur leur demeure actuelle ; si elles sont encore à Marseille ou si elles en ont décampé ; en un mot ce qu'elles sont devenues et ce que l'on peut savoir à ce sujet. Ce sont les mêmes de la scène de Marseille, témoins de la procédure contre M. de Sade. Ces éclaircissements doivent être pris sans bruit.

Marguerite Coste, fille à feu Pierre Ménager, native de Montpellier, demeurant alors à Marseille, rue Saint-Ferréol-le-Vieux, maison de le

Boeuf, maître serrurier, âgée de vingt-cinq ans, première actrice, seule de sa bande.

Cette Marguerite Coste est à Marseille dans la maison d'Isnarde, rue Maucouina.

Marie-Anne Laverne fille d'Antoine, maître chapelier, native de Lyon, demeurant à Marseille, rue d'Aubagne, maison de Nicolas, âgée de dix-huit ans, une des actrices, demeurant ensemble. Il intéresse plus particulièrement d'être instruit sur son compte.

Elle est à Marseille chez mademoiselle Toinon, rue de la Glace.

Marie-Anne Laugier, dite Marianette, même demeure à Marseille, fille de feu Laugier, boulanger, native d'Aix, âgée de vingt-cinq ans. Savoir les plus grands détails sur son compte.

Elle est absente. On croit qu'elle est à Avignon, mais elle vient parfois à Marseille.

Rose Coste, fille à feu Coste, ouvrier en laine, native de Marahel, en Rouergue, âgée de vingt ans, même demeure que dessus. On l'appelle communément Rosette.

Elle est absente, mais s'il était question d'un objet intéressant, on pourrait la dénicher.

Externe. La nommée Catherine Hugues, veuve de Ravel, domestique de Rose Coste, demeurant avec le sieur Roux, licencié en médecine, maison de Fabre, rue de l'Arménie, près la Pierre-qui-Rage^[5]. Amie de la dite Rose Coste et connaissance du marquis, laquelle l'a nommé à la susdite sur signalement pour l'avoir vu la veille du vingt-sept, fille de Claude, chapelier, native de Lyon, âgée de dix-neuf ans, rue Saint-Ferréol-le-Vieux, chez la nommée Vachier, même profession que les autres.

Elle est à Marseille où elle vend du pain à la rue des Courriers.

On ne saurait prendre trop de précautions pour avoir les informations ci-dessus.

Les instructions m'ont été fournies par une matrone qui connaît toutes les nymphes.

Madame de Montreuil tentera de déciller les yeux de sa fille en lui parlant de la petite feuille de papier qui a été détruite. Elle espère que le temps travaillera pour elle. (Sans date).

L'épisode de N.n.. va me mettre dans le cas de parler à la dame de la destruction de la petite feuille de papier. J'éluderai, nonobstant, tant que je pourrai. Je désirerais attendre l'époque de la destruction de l'arrêt, qui, j'espère, ne tardera pas. Tout ce qui a trait au ministère éprouve des lenteurs infinies, malgré tous les soins qu'on se donne. Mettant un adoucissement à sa situation à elle et un grand changement à celle de ses enfants, ce qui peut lui être douloureux, d'ailleurs, à entendre sera peut-être plus facile à supporter, d'autant que, ne pouvant lui dire la manière dont j'en suis le plus sûrement instruite, il faut que je me serve d'instructions parvenues d'autres côtés, comme Ly.., Vien.., Boni..^[6] etc., car je ne puis que soupçonner par là les convictions qui pourraient se trouver où vous savez, mais non pas les savoir. Et l'opiniâtreté que l'on met à regarder comme l'injustice la plus inique et la dûreté la plus inouïe la conduite qu'on a tenue, et qu'on savait déterminé à ne pas s'en relâcher, me forcera à lui parler net et à la convaincre que ce n'est pas ma faute, qu'on était instruit de tout avant moi-même et que, quand je demanderais, je n'obtiendrais pas, et devrais même craindre d'obtenir. Si quelque chose peut calmer en général tout, c'est le défaut de liberté. Sans quoi, celle-ci annulée, il en renaîtrait de pires.

Le père de Nanon écrit à Lions « chez madame de Montreuil, ou à madame de Montreuil, lieutenant, à sa résidence près la ville d'Arles », pour protester contre la détention de sa fille.

Monsieur,

Quoi qu'il me soit revenu, un peu tard et par voie indirecte que vous êtes apparemment autorisé par madame de Montreuil à continuer à tenir en esclavage Antoinette Sablonnière, ma fille, et cela sans aucune raison légitime, indigne d'honnêtes gens, si vous avez quelque bonne raison, attaquez-la en justice réglée ; sinon je me détermine à user de ce moyen pour mon enfant sur lequel j'ai plus d'autorité que personne. J'espère y

parvenir ou les puissances seront endormies. Je ne pense pas qu'il y en ait qui puissent l'arracher par force d'entre mes bras. Je la réclamerai partout où elle sera, et je n'entends nullement qu'on la transfère ni à Paris ni ailleurs sans mon consentement authentique, par écrit et en bonne forme. Je vous le dis, monsieur, et m'en prendrai à vous aussi bien qu'à tous ceux qui vous font agir, pour avoir raison de cette façon d'agir si odieuse. Notre bon roi, qui protège le pauvre comme le riche, daignera m'écouter. Je vais adresser mes raisons au pied de son trône ; j'intéresserai son ministre pour adresser ses ordres au procureur général du parlement d'Aix, pour qu'il prenne ma fille sous sa protection, la rendant libre de venir auprès de moi. Un père qui réclame son enfant, détenu injustement par une violence inouïe, sera peut-être écouté en quelque'un de ces tribunaux. Si pareilles violences sont permises, nous ne sommes plus en France où on ne retient personne comme esclave ; la qualité, l'honneur, la raison, encore plus la religion si on en suit et pratique les principes, devraient s'y opposer et faire ouvrir les yeux. J'étais si peu disposé à consentir que ma fille fût traduite à Paris, que j'avais résolu de l'attendre sur le chemin pour l'arracher à ses bourreaux. Ainsi, monsieur, n'entreprenez pas cette conduite ni autre de la part de monsieur et dames de Sade ou Montreuil. Je les prendrai à partie et en aurai raison. Je suis pauvre, mais je trouverai des ressources pour empêcher l'iniquité de triompher. Je prétends que personne n'aura autant d'autorité sur mon enfant que moi, le père. Je ne suis pas pour passer [?] avec les grands, mais en cette occasion j'aurai plus de raison qu'eux et légitime. Quel dessein a-t-on d'enlever ma fille malgré moi ? Est-elle coupable ? Qu'on l'accuse en justice et n'use pas d'un pouvoir despotique qui est contre toutes les lois de France. Vous pouvez communiquer ma lettre à madame de Montreuil, jointe à celle que j'ai pris la liberté de lui faire remettre. Elle pourrait faire quelque effet et me satisfaire en me faisant justice. Les termes dont je me sers sont peut-être hors de place, mais on doit excuser la tendresse d'un père qui voit son enfant exposée à quelque événement funeste. Ce n'a pas été pour lui faire du bien qu'on l'a tenue enfermée si longtemps et lui faire ignorer le sujet ou plutôt le prétexte. Il est donc temps qu'on le manifeste ou qu'on lui rende la liberté. Ce sera le sujet de tous mes soins pour tâcher d'en trouver les moyens. J'espère qu'on m'en évitera une partie et que voudrez bien y contribuer.

J'ai l'honneur d'être avec respect, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

ANNET SABLONNIÈRE
À Thiers, ce 20 octobre 1777.

Madame de Montreuil est incertaine de ce que pense sa fille et la famille a dû supplier le ministre de lui refuser la liberté de son mari. (20 décembre 1777).

.....Je ne puis démêler bien encore le fond de la pensée. Plus calme en apparence près de moi, toujours sollicitant auprès du ministre qu'il lui soit permis d'adoucir par sa présence la captivité, et toujours refusée. Est-ce un faible invincible qui la fait agir ? Un excès de principe du devoir ? Ou la crainte qu'on ne la punisse un jour des efforts qu'on supposera qu'elle n'a pas faits ? Sur ce point elle est impénétrable pour tout le monde. Vous en savez peut-être davantage. Cependant, elle n'ignore rien. Les gens en place l'ont éclairée sur la volonté du roi, sur les motifs qui la fondent. L'abbé de Sade, prévôt de Saint-Victor, lui a déclaré formellement qu'il avait, au nom de la famille et au sien, supplié le ministre de se refuser aux demandes de sa femme et de pourvoir à la sûreté de la personne en la conciliant, autant que faire se peut, avec toute aisance et douceur dans l'intérieur du château où il est.....

Avez-vous pris au château certaines précautions que je vous avais conseillées ? La sortie de N.n.. rendra cette précaution encore plus..... Vous m'entendez.

Lions a obtenu de Nanon toutes les promesses exigées par la présidente. (28 décembre 1777).

.....J'ai reçu une lettre de madame de Montreuil datée du château de Valéry du quatorze octobre. Elle ne m'est parvenue que le vingt et un du courant, où elle me parle de Nanon et des lettres de son père. Il me paraît qu'elle est résolue de lui donner la liberté, pourvu qu'elle ne reste pas dans

cette contrée ni en Auvergne, encore moins à Lyon, pourvu qu'elle soit circonspecte et ne parle nullement des affaires passées. Elle me l'a promis ; je ne sais si elle sera fille de parole et j'en serai presque assuré après tout ce qu'elle m'a dit. J'en ai informé madame de Montreuil.

1. ↑ Ici une phrase inachevée et indéchiffrable où la marquise compare le régime de la Bastille à celui de l'inquisition à Rome.
2. ↑ La canne variait de 1 m. 9726 (Tarascon) à 2 m. 0472 (Arles).
3. ↑ Le pan, ou la palme, correspondait au huitième de la canne.
4. ↑ Sans doute une des sœurs de la marquise et, vraisemblablement, mademoiselle de Launay.
5. ↑ Déformation de « Pierre-qui-raye » ; en provençal : pierre-qui-coule ; fontaine.
6. ↑ Bonnieux.

1778

L'abbé d'Ebreuil est mort et madame de Sade n'a pas attendu qu'il le fût pour demander à Gaufridy de faire mettre les scellés à Saumane ou de les croiser s'ils y ont déjà été mis par d'autres.

La succession de l'abbé est fort embrouillée. Il laisse de nombreuses dettes et il y a chez lui une dame espagnole, accompagnée de sa fille, avec qui il faudra compter parce qu'il lui a vendu la terre de la Vignherme pour dix mille livres, peut-être sous le couvert d'un mari complaisant.

En bref, et pour n'y plus revenir, l'abbé était locataire à vie du feu comte son frère du château de Saumane et d'une partie de la Vignherme (l'autre était tenue par des moines), et la diplomatie de madame de Montreuil va tendre à faire accepter sa succession sous bénéfice d'inventaire par le commandeur, tout en faisant revendiquer les fonds et les meubles par M. de Sade, notamment la bibliothèque, le médaillier et le cabinet d'histoire naturelle auxquels le marquis tient beaucoup. Cette affaire n'a point de fin. Après la mort du commandeur, la liquidation des deux dépouilles confondues se poursuit jusqu'en 1793, contradictoirement avec l'ordre de Malte. En l'an VI, le marquis négocie encore avec les créanciers.

Madame l'abbesse de Saint-Benoît fait un bel éloge de l'abbé son frère et, nonobstant l'histoire de l'espagnole, trouve un pieux apaisement à son affliction dans les circonstances de la mort qui ont été très consolantes.

Une autre sœur de l'abbé défunt, madame de Villeneuve, s'y prend de meilleure façon pour conserver sa mémoire : elle s'empare de sa vaisselle qui, elle aussi, va rester en conteste pendant plus de vingt ans. Cette dame, trop pénétrée de ce que les trépassés doivent à leurs proches, opère corps présent ou dépêche en mains. À la mort du comte son frère (Gaufridy, qui venait alors jouer avec le marquis, s'en souvient bien) elle a déjà fait

enlever plusieurs charretées de meubles au château de la Coste et plus tard, quand le commandeur, devenu grand prieur de Toulouse, mourra à son tour, elle montrera le même sang-froid en déménageant celui de Saint-Cloud.

Gaufridy met la mort de l'abbé à profit pour obtenir de madame de Sade l'autorisation d'ouvrir le cabinet du marquis, au prétexte d'y chercher ses titres de propriété sur les biens de Saumane. Il fait connaître à madame de Montreuil (qui brûle ce billet) le résultat de ses fouilles ; mais il ne rassure pas entièrement la présidente.

Le château de la Coste est un perpétuel foyer de cabales quand les maîtres n'y sont pas et de scandales quand ils y sont. La marquise s'émeut en apprenant que Gothon y reçoit chaque soir des étrangers qui exercent le principal talent de sa concierge en la faisant parler. Mais tout s'embrouille autour de cette histoire. Les lettres de madame de Sade sont un répertoire complet des préoccupations qui se pressent dans son esprit : on y voit côte à côte des instructions pour faire évader le marquis, s'il est conduit à Aix, et pour faire pendre un morceau de bois au col du chien Dragon qui a tué « plus de huit moutons ».

Nanon est mise en liberté dans la première décade de février par ordre de M. Laville. Mais, comme toute grâce faite aux petits est prétexte pour eux à en abuser, on la nantit d'un fort sermon en lui ouvrant la porte, et défense lui est faite de s'approcher de moins de trois lieues de Lyon et de Vienne. Nanon signe d'une croix devant témoins une quittance de trois cent vingt livres pour solde de ses gages et promet de ne plus parler du passé. Madame de Sade paie vingt-quatre livres pour son linge, bien qu'on ait pourvu le couvent du nécessaire, y compris deux paires de draps et des serviettes, à la vérité non des meilleurs. Ce serait vilénie de les retirer, mais la marquise se félicite de ne pas les avoir donnés bons. Nanon se loue pour trente deux écus à M. Catelan, négociant de Marseille, et madame de Montreuil, recevant peu après le ministre à sa table, le prie de continuer à faire surveiller cette fille.

Une consulte d'avocats aixois approuve fort l'idée de la présidente d'invoquer la démence du marquis pour obtenir une dispense de représentation, mais les praticiens n'osent s'y rallier ouvertement avant d'avoir sondé le procureur général. Madame de Montreuil ne peut de son

côté passer outre sans en aviser son gendre, qui jette les hauts cris à cette proposition.

Madame de Sade recueille, d'après l'abbé, divers bénéfices dont elle voudrait pourvoir son fils puîné. Le jeune homme a son bref de minorité, mais ses preuves n'ont pas encore été faites et la marquise veut savoir s'il peut posséder ces bénéfices avant d'être définitivement admis dans l'ordre de Malte, s'il les conservera étant reçu chevalier, si l'on doit au contraire les faire desservir et combien il en coûterait, quels seraient les frais de réception et ceux de la permission qu'il faudrait obtenir de Rome « encore que l'on en accordât ». Sur la réponse, sans doute peu encourageante, qui lui est faite, elle remet les bénéfices au prévôt de Saint-Victor.

La marquise tombe malade ; elle ne se rétablira pas si son chagrin dure. Elle maigrit et devient d'une faiblesse extrême au régime des bains froids et de la double saignée. Par compensation le marquis se porte à merveille et Gaufridy reconforte madame en lui écrivant seulement deux mots touchant son projet d'évasion : impossibilité ou réussite. À Saumane, l'Espagnole se radoucit. Elle a appris que son acte de vente est nul faute de témoins et se contenterait du remboursement du prix. Rien n'indique qu'elle l'ait jamais reçu.

Madame de Montreuil engage Gaufridy à se mettre en quête des filles de Marseille qui ont témoigné au premier procès et à faire avec prudence toutes les démarches utiles. L'une d'elles, la fille Coste, qui est souffrante, sera soignée aux frais de la famille, toutes hébergées et nourries pendant leur séjour à Aix. La marquise est d'ailleurs laissée dans l'ignorance de ce qui se prépare. Le ministre est très décidé à l'empêcher de se rendre à Aix et se déclare prêt à la faire enfermer dans un couvent si elle passe outre. La présidente l'amuse de diverses façons. Une des plus efficaces est de lui faire espérer qu'elle va payer les dettes. Beaucoup de celles-ci sont criardes et le juif Isaac fait protester son papier. Madame de Montreuil promet le paiement à tous, mais se refuse à recevoir les intérêts en compte et menace les créanciers d'obtenir des lettres de rescision contre les tard-venus parce que madame de Sade n'a point reçu le pouvoir d'emprunter. Gaufridy devra se tenir à l'affût des poursuites sans paraître les craindre et en aviser la dame de Montreuil « pour qu'on fasse usage des précautions qui mettent à l'abri des sentences ».

Tandis que la marquise est toute à ses soucis d'argent ou aux insolences de ses vassaux, « car c'est rendre service à ces gens-là que de les empêcher de manquer à leur seigneur », madame de Montreuil obtient des lettres d'ester à droit avec attribution à la grand-chambre du parlement de Provence.

Le marquis veut comparaître en personne devant ses juges, malgré sa répugnance à y être conduit. La présidente se résout à ne point invoquer la folie, mais ne lui laisse pas ignorer qu'après tout ce que le ministre sait de lui sa justification ne saurait être suivie de la liberté.

Le marquis est transféré à Aix par ordre du roi signé à Versailles et remis aux geôliers des prisons royaux le dix-huit juin. Le commandeur écrit à tous les juges pour les prier de laver l'honneur de la famille, qui a puni elle-même le libertin. Au même instant, Chauvin, un fermier du marquis qui a voulu danser aux mêmes violons que son maître, est décrété d'ajournement pour avoir séduit la fille de Sambuc l'aîné, encore qu'elle fût d'âge à jouer le jeu en toute connaissance et à tous risques. La marquise se montre très irritée que ce Chauvin ait fait « de pareilles choses » dans sa ferme et le marquis lui-même, donnant peu après son avis sur la même affaire, la trouve « bien sale ! »

Le procès est ouvert. M. le procureur général juge à propos de s'absenter pendant les débats, mais Gaufridy dépense sans compter de l'argent que madame de Montreuil lui fait rembourser par les Sade d'Aigüères. Il paie à boire et à manger aux filles, et correspond, sans doute à leur propos, avec plusieurs chirurgiens et apothicaires de Marseille qui se déclarent enchantés des façons que l'on a eues avec eux. On ne trouve d'ailleurs pas trace, dans les comptes de l'avocat, qu'il ait usé de cet argent pour préparer la future évocation de M. de Sade. Le marquis fait une ardoise de soixante-douze livres chez le traiteur de la prison et ébauche une aventure, dans la geôle même, avec une détenue qu'il appelle sa « dulcinée au miroir ». L'avocat Rainaud, ayant fait passer à la dulcinée une lettre qui a été saisie, reçoit, à la grande joie du marquis, le sobriquet de « messenger des dieux ». Les lettres de M. de Sade parlent sur un tout autre ton d'une pauvre prisonnière, à qui il fait parvenir de la Coste une aumône de six livres, mais c'est peut-être la même.

L'arrêt, dont on lira plus loin le dispositif, est rendu sans que madame de Sade en ait été avisée. Elle croit, à la date du vingt juillet, « que l'affaire est

cassée, mais que l'on informe sur le deuxième chef » et pense que le plus sûr serait de revenir à son projet d'évasion. Le vingt-sept juillet, elle croit encore que le marquis est sur la route du Bourbonnais entre ses gardiens, et veut voler à sa rencontre. Elle a eu avec sa mère une scène terrible lorsque celle-ci lui a dit que l'arrêt d'Aix ne mettrait pas fin à la détention. La présidente lui a marqué ses intentions « avec une hauteur et un despotisme révoltants ».

Mais M. de Sade n'a pas attendu si longtemps d'enfiler la guérite. Pendant que le lieutenant de police Marais le reconduit au donjon de Vincennes, il fausse compagnie à son escorte aux environs de Valence et arrive à la Coste où il fait de son évasion un récit qui dément du tout au tout celui que Marais en a laissé dans son rapport. De retour à la Coste, le marquis montre une activité inaccoutumée qui va de pair avec sa joie. Il entreprend de gérer ses affaires et s'enfonce comme un enfant dans la conviction que tout ce qui est arrivé répond aux desseins de madame de Montreuil et qu'on ne veut point l'empêcher de jouir de sa liberté. Mais tout est concerté chez lui, même cet optimisme ; s'il proteste publiquement de sa confiance et de sa gratitude, c'est pour désarmer la présidente, le parlement et le ministre et forcer leur générosité.

Madame de Sade travaille de son côté à obtenir la levée de la lettre de cachet et espère y parvenir avant six mois. Mais la présidente jette feu et flamme lorsqu'elle parle d'aller rejoindre son mari, et menace aussitôt de le faire arrêter. La dame de Montreuil paraît du reste se résoudre à laisser le marquis en liberté, pourvu qu'il en use à l'écart et sans nouveaux dommages. Elle demande à Gaufridy de l'informer tous les huit jours de la conduite qu'on tient et « si l'on a rien dit de n'avoir plus trouvé les petites feuilles à leur place ». Elle fait savoir à son gendre que sa charge de lieutenant général pour les provinces de Bresse et Bugey, convoitée par des gens puissants et des protégés des Condé, n'a pu lui être conservée, et que tout ce qu'il a été possible d'obtenir est qu'elle fût attribuée au comte de Sade d'Aiguières qui maintiendra le nom en la place. Il paraît d'autre part certain que la présidente a pris ses mesures pour empêcher un échange trop fréquent de correspondance entre le marquis et sa femme, qui écrit à tous les courriers, mais dont les lettres ne parviennent plus à la Coste. Madame

de Sade se sert d'une voie détournée pour avertir son mari de prendre garde à lui.

Le marquis a près de lui une nouvelle compagne, mais ce n'est qu'une amie. Mademoiselle de Rousset s'est installée au château de la Coste. Son amitié est ardente, sinon très éclairée, et son zèle excessif. Sous son influence ou celle des événements le marquis conçoit des soupçons sur Gaufridy dont il a appris ou deviné les relations cachées avec madame de Montreuil. Il ne les laisse percer que pour protester qu'il n'a nul besoin de s'en défendre, et affirme magnaniment sa confiance en soulignant les faits qui auraient pu la lui faire perdre. Un grand complot, où prennent part divers habitants de la Coste et notamment un certain chanoine Vidal désireux de supplanter Gaufridy, est ourdi contre l'avocat ; il en instruit la présidente.

Des avis alarmants parviennent de tous côtés au marquis qui pâtit de l'absence de sa femme, en même temps qu'il la soupçonne d'intelligence avec madame de Montreuil parce qu'il n'en reçoit point de nouvelles. Elles veulent, dit-il, l'effrayer pour qu'il se tienne sage. Gaufridy reconnaît, en protestant de son dévouement, qu'il y a de l'énigmatique dans tout ce qui se passe. M. de Sade essaie en vain de donner le change à ses propres craintes : avisé par son régisseur que les policiers cherchent à venger leur affront, il se moque des larmes que Gaufridy prétend qu'ils ont versées. Entre temps, l'avocat est appelé à Aix et justifie ce déplacement assez inopportun par ses affaires. Peut-être a-t-il voulu se soustraire à une situation pleine de malaise, sinon de danger, mais rien ne permet de penser qu'il ait desservi le marquis. Il y reste jusqu'au vingt-quatre août ; M. de Sade est arrêté le surlendemain à la Coste et reprend sous escorte la route de Paris.

Le premier septembre, il écrit de Lyon à l'avocat une lettre qui ne laisse plus rien percer de sa méfiance. Il y donne, avec un sens et un soin inaccoutumés, toutes les instructions qui seront nécessaires à son régisseur pour la faisance valoir de ses biens. Cette lettre reste pendant dix ans la charte de la famille et Gaufridy s'en autorise comme d'une procuration régulière car, d'une part, la cassation de l'arrêt a mis fin aux pouvoirs d'administration de la marquise, et, de l'autre, M. de Sade refuse tout ensemble de s'occuper de la gestion de ses affaires et de la déléguer, au

prétexte de mieux faire apparaître par leur désordre la nécessité de lui rendre sa liberté. Mais cette politique du pire, dans laquelle il s'obstine pendant deux lustres, n'est au fond qu'une défaite. L'homme, repris par la prison, est revenu à son penchant qui est de ne prendre intérêt qu'aux objets d'échéance prochaine ou immédiate.

Au moment même où le marquis chemine vers Paris, madame de Sade fait le projet de partir pour la Provence quoi que puisse en dire sa mère. Elle affirme d'ailleurs qu'on ne songe plus à tracasser son mari et qu'on est content des bons témoignages que l'on rend de lui ; mais, dès le sept septembre, elle est au fait de l'arrestation et des plaintes que le marquis a faites de Gaufridy. Elle invite mademoiselle de Rousset à venir à Paris pour y travailler avec elle à la délivrance. Elle jure par écrit à sa mère une haine éternelle et l'accuse de l'avoir bernée en lui laissant entrevoir qu'elle pourrait bientôt rejoindre M. de Sade. « Je me mine si bien que j'ai le sang tourné, écrit-elle, et que, quand j'aurai de la satisfaction, il ne sera plus temps de remédier à ma santé ». Elle conçoit des doutes sur celle du marquis, parce qu'il n'était pas trop portant au moment de son arrestation. Madame de Montreuil se déclare presque fâchée, devant l'hostilité de sa fille, que Gaufridy ait anéanti les débris des petites feuilles et les deux volumes relégués au grenier qui eussent convaincu la marquise des dangers dont on l'a préservée.

La présidente trouve bientôt un excellent moyen de l'amadouer. Elle a appris que le lieutenant de police Marais avait fait, en arrêtant le marquis, une allusion au mystère sanglant de son cabinet et tenu des propos que l'on ne saurait tolérer d'un policier parlant à un homme de qualité. Elle demande la punition de cet agent trop zélé au ministre dont il a outrepassé les ordres. Marais est cassé aux gages et les frais de son voyage en Provence lui sont laissés pour compte.

La marquise n'a plus de pouvoirs, mais elle continue, en fait, à gérer avec Gaufridy, à qui elle a rendu toute sa confiance. L'avocat n'est pas insensible à sa peine et madame de Montreuil s'étonne du zèle qu'il montre pour ses projets, mais la présidente n'a garde de détourner sa fille des affaires. Elle sait qu'il y a chez madame de Sade un goût de l'ordre et de l'activité refoulé par la passion, et pense que c'est par là qu'elle remettra la main sur elle. Mais l'arrivée de mademoiselle de Rousset va brouiller le jeu. Elle est

suspecte à Gaufridy, qui ne se laisse pas prendre à l'amitié trop expressive que lui témoigne cette fille, et non moins à la présidente. Les deux correspondants se mettent mutuellement en garde. Enfin la demoiselle est à Paris. Elle s'installe dans l'intrigue, prétend hâter les événements, interroge, s'enquiert, propose, fait sienne la peine du marquis et, par surcroît, celle de la marquise qui l'héberge. Elle écrit sur son papier et termine ses lettres. Madame de Sade est conquise et entraînée. Elle passe de la société des domestiques à celle d'une fille de son rang qui la rend aux préoccupations ordinaires de leur sexe en partageant sa passion. Les deux femmes peuvent parler, combiner, médire. L'une trotte, l'autre fait feu de la plume et merveille du plat de la langue. Avec plus d'esprit naturel que mademoiselle de Rousset, la marquise a bien moins d'assurance et toutes deux ont leur grain de folie.

La demoiselle s'attaque sans plus tarder à madame de Montreuil, mais elle n'est point de force. La présidente est toute concentrée et sur ses gardes. Elle a un autre acquit que cette provinciale lettrée, enchantée au fond de retrouver « son » Paris, d'en constater les changements, d'y avoir un bon gîte et une pâture pour son imagination.

Les dettes augmentent ; les fermiers sont à découvert. La cabale de l'abbé Vidal est déconfite. Gaufridy est plus solide que jamais à son poste.

Le commandeur annonce à l'avocat la mort de l'abbé, son frère. (Saumane, le 3 janvier 1778).

J'arrive, monsieur, à Saumane et j'ai le malheur de trouver M. l'abbé expiré. J'avais précédemment instruit madame de Sade et monsieur le baron de Montreuil de la situation de monsieur mon frère. J'ai trouvé les choses ici en très bonnes mains, des amis qui ont eu soin de lui et de ses effets, et des domestiques qui l'ont servi fidèlement. Nous songeons à le faire ensevelir et je n'irai pas plus avant que vous ne soyez arrivé. Je n'ai plus qu'à vous assurer de mon amitié que vous connaissez depuis longtemps.

La marquise envoie le plan qu'elle a conçu pour faire évader M. de Sade et en confie l'exécution à Gaufridy et à Reinaud. (16 février 1778).

..... Aussitôt que l'affaire sera finie au parlement, au moment où avant que l'exempt s'en empare pour le ramener à Vincennes, Reinaud, conjointement avec vous, ou gens de votre part si vous croyez que de paraître l'un et l'autre fit soupçonner et éventer le projet, vous pourriez le faire sauver par quelque porte du palais et empêcher qu'il ne soit à portée de l'exempt qui s'en emparerait ; ou bien gagner les cavaliers d'Aix, pour qu'ils mouillent les fusils et pistolets de leurs confrères qui le garderaient et qu'ils ne puissent tirer ni sur M. de Sade ni sur ceux qui le feront sauver, qui l'iront attendre sur la route. Bien entendu que, quelque parti que l'on prenne, M. de Sade ne risque rien ! Que ceux du complot, sans affectation, paraissent contre lui pour que l'on ne les soupçonne pas.

Avoir un passeport à l'avance et des lettres de recommandation pour le faire mettre sous la protection de la République de Venise ou autre part.

Qu'il ne m'écrive point de sa main, et que les lettres passent par M. Reinaud et alors j'indiquerai à M. l'avocat Reinaud la façon de me les faire parvenir.

Avancez à M. de Sade l'argent nécessaire, que je rendrai, si je puis, sur le champ, ou au moins par délégation. Lui dire qu'il ne s'inquiète de rien, jusqu'à ce qu'il ait explication par moi de tout. Mais qu'il se tienne bien caché toujours. Si vous pouviez le cacher dans le pays avec autant de sûreté, vous verrez pour le mieux et le plus sûr.

Il ne faut pas qu'il ait vent que l'on le veut délivrer, à moins qu'il n'en fasse la proposition en patois, langue que sûrement n'entendra pas son conducteur, parce que, si cela venait à manquer, il croirait qu'il l'est pour le reste de ses jours et se tuerait. Je rembourserai tous les frais avec grand cœur si cela réussit.

Voilà une lettre pour lui que vous lui donnerez ou ferez donner quand il sera sauvé.....

Je vous envoie cela à l'avance pour pouvoir, premièrement, dresser vos batteries et puis, en second lieu, je crains que l'on ne le fasse partir à mon insu, de crainte que je ne fasse quelque démarche pour le voir. D'autant plus qu'en me faisant entendre qu'on le mènera se représenter à Aix avec toutes les sûretés possibles, l'on me dit que cela ne sera pas tout de suite, parce que l'on veut que des membres du parlement qui sont ici soient de retour.

Accoutumée à être trompée, je me méfie de tout.....

Madame de Montreuil a pris ses dispositions pour la « grande affaire » d'accord avec les deux chefs du parlement d'Aix. (28 février 1778).

.....Vous ferez bien de retourner à Aix dès que M. de Castillon y sera de retour, ou avant, si on vous mande. Vous ferez bien de voir et suivre ce qui vous sera dicté par les deux chefs, M. de la T. et M. de C.^[1] ou aux avis qu'ils vous feront donner par leurs affidés. Ce sont les deux avocats que vous avez pris pour conseils. Nous agissons tous de concert pour le bien.

On m'a communiqué votre lettre où vous parliez d'entrer dans le cabinet, suivant les indications qui vont ont été données, pour y chercher les papiers concernant les arrangements pris entre les deux frères^[2] pour Saumane ; je n'ai fait nul commentaire sur cet article.....

J'ai fait attention à la note volante et elle est dans ma cheminée. D'après cette recherche, êtes-vous de plus ou moins convaincu et confirmé dans l'opinion que tout est bien comme il est ? *Oui* ou *non* seulement pour toute réponse.

La marquise, tenue dans l'ignorance de ce qui se passe, exprime son découragement et déplore son impuissance. (28 mars 1778).

.....Je vous avoue que je suis si peinée, si fatiguée d'être trompée, que je ne crois plus rien et suis même presque convaincue que ma mère a quelque intérêt particulier pour traîner le plus qu'elle pourra. Je suis, je vous l'avoue, d'un découragement et d'un désespoir inexprimables de me voir

jouée sur tous les points et d'être forcée de mettre ici mes intérêts en des proches qui me trompent aussi cruellement. Mais ils se sont emparés de toutes les portes et il ne faut pas se flatter d'en sortir sans eux.....

Madame de Montreuil a mis la police dans son jeu pour joindre les filles de Marseille. Elle plaint madame de Sade en la trompant et ne fait rien que dans son intérêt et celui de ses enfants. (14 avril 1778).

.....Les démarches à faire, relatives aux filles de la scène, sont délicates et doivent ne se faire que concertées avec les chefs de la négociation, ou par l'avis secret qui vous serait soufflé par les conseils qui vous ont été donnés pour conduire la barque au port. Il en est un des deux qui à la tête de la police d'Aix peut rendre de grands services suivant le besoin qu'on en aura et, comme vous sentez l'extrême délicatesse de la démarche de *promettre* ou *donner*, si besoin y a, je ne crains pas que vous fassiez de fausses démarches qui exposent d'aucune manière. Ceci dit, je vous laisse faire avec confiance.

J'ai avis que ces deux conseils doivent se rendre, pendant la vacance de Pâques, à Marseille, y conférer avec le chef qui y est encore, que le chef supérieur doit tâcher de s'y rendre au même temps pour concourir à une route fixe et sûre ; et nous suivrons d'après cela à la lettre celle qui nous sera indiquée. Le secret en toute affaire est un des moyens les plus intéressants au succès. La dame est amusée ici par la tournure que je vous ai mandée, qui rend la consultation équivoque entre deux moyens, dont l'un semble dispenser de la représentation réelle et elle doit croire que ce sera celui ^[3] préféré. S'il en était autrement, il serait absolument essentiel de le lui faire ignorer. On ferait quelque équipée inconsidérée qui gâterait tout. L'affaire est d'une trop grande conséquence pour rien risquer.

Si vous croyez que je m'abuse sur quelque point, mandez-le moi avec franchise. De même, si vous m'approuvez. Cette dame est raisonnable sur tout, hors sur le point sensible à son cœur. On la plaint sans la blâmer, mais est-il possible, si elle sait tout, qu'elle s'abuse à ce point et ne sente pas, ou l'inutilité de ses désirs et de ses demandes, ou le danger où elle et lui-même

retomberaient si on y acquiesçait. C'est pourtant ce que je lui répète sans cesse, et tout l'univers avec moi.....

Je vous recommande les intérêts en tous points de madame de S. et de ses enfants.....

Madame de Montreuil a fait informer le marquis de son prochain transfert à Aix. Sa vie et son honneur ne courent aucun risque, mais le ministre en sait trop long sur son compte pour qu'il puisse espérer qu'on lui rende la liberté. (8 juin, du château de la Verrière).

.....Vous pensez qu'on a pris le seul parti qu'il y eût à prendre pour tirer M. de S. et les siens de ce fatal jugement. On a cru, et c'est moi qui l'ai exigé, qu'avant d'agir il fallait l'instruire et le rassurer par les précautions qu'on avait prises et qu'il y aurait de la dureté, trop de barbarie même, à le transférer sans l'instruire que sa famille n'exposait ni sa tête ni son honneur. On lui a donc adressé un homme instruit à titre de conseil. Il lui a porté un billet de mon écriture qui lui marquait qu'il pouvait y mettre sa confiance et la consultation de MM. Simeon et Pazery. Le moyen de la démence a paru le révolter ; on lui a dit, comme de fait, que c'était le seul qui pouvait le dispenser de la représentation, au cas qu'il y eût de la répugnance. Il n'en a que parce que le ministre ne veut le laisser aller qu'accompagné et avec sûreté, et on a peine à le persuader que c'est une sûreté pour lui-même, à tout événement. Il a trop d'esprit pour ne pas prévoir qu'après tout *ce qui s'est passé* depuis l'affaire, et dont le ministre n'est que trop instruit par toutes les plaintes qui ont été portées, il ne doit pas compter que sa justification soit suivie de sa liberté.....

Extrait des registres de la geôle des prisons royaux de cette ville d'Aix.*

L'an mil sept sent soixante dix huit et le vingt unième jour du mois de juin le sieur Louis, marquis de Sade, a déclaré venir se remettre aux prisons royaux de cette ville d'Aix pour obéir à justice et purger sa contumace et le sieur Marais, inspecteur de police, a remis au nommé Louis Chaix,

conciergerie d'icelles, l'ordre du roy donné à Versailles le 11 de ce mois en vertu duquel le dit sieur Marais a transféré dans les dits prisons, le dit sieur marquis de Sade et ont signé. Signé : de Sade, et Marais, à l'original.

L'an mil sept cent soixante dix huit et le vingt un jour du mois de juin a la requête de Mr le procureur général du roy, nous, huissier en la cour de parlement de ce pays de Provence soussigné avons écroué sur le livre de la geolle le sieur marquis de Sade, et l'avons donné en garde au conciergerie d'icelles et fait à icelui inhibitions et déffances requises et me suis soussigné ; signé Raynier à l'original.

Collationné par nous dit conciergerie
à Aix dans la conciergerie le 22 juin 1778
Chaix fils.

Requête de M. de Sade à messieurs du parlement de Provence.*

A Nosseigneurs du Parlement.

Supplie humblement Louis Aldonce Donatien, marquis de Sade

Remontre qu'il a eu le malheur d'être poursuivi et jugé par le lieutenant de Marseille et ensuite par la commission pour crimes prétendus de poison et de pédérastie. Non seulement il n'y a point de preuves de ces crimes inexistants, mais le bruit public est que la procédure a été infectée de nullités radicales qui, si elles sont mises sous les yeux de la justice, la feront anéantir.

Le suppliant, que l'atrocité de l'accusation avait porté à se tenir éloigné, a laissé passer ensuite les cinq années que l'ordonnance accorde pour purger la contumace ; il a obtenu de la bonté et de la justice du Roy des lettres d'ester à droit qui, le restituant envers tout laps de tems, l'autorisent à proposer tous ses moyens de deffense devant la grand-chambre de la Cour, à qui Sa Majesté a attribué toute jurisdiction et connoissance en premier et dernier ressort de cette affaire et, pour jouir de l'effet de cette grâce, le suppliant s'est remis dans les prisons de la Cour. Il ne lui reste qu'à obtenir l'entherinement des lettres pour lequel il vient implorer la justice de la Cour.

Aux fins qu'il vous plaise, Nosseigneurs, enteriner les lettres pour ester à droit obtenues par le suppliant le vingt sept may dernier, lesquelles seront enregistrées es regitres de la Cour aux formes ordinaires, et ordonner qu'il sera oui et interrogé sur les faits résultants des informations contre lui faites à la requette du procureur du Roy au siège de Marseille pour être ensuite procédé ainsy qu'il appartiendra et sera justice.

GABRIEL ^[4],

Le commandeur écrit à M. de la Tour pour le remercier de la justice qu'il va rendre et s'excuse de ne pas aller lui rendre personnellement ses devoirs (25 juin 1778).

Monsieur,

Il vous était réservé de rendre à une famille que vous aimez parce qu'elle vous aime, l'honneur qu'injustement on avait voulu lui ôter, et je sens une double joie en apprenant que le libertin, dont nous avons tant de sujets de nous plaindre, ne sera plus, par votre équité, regardé comme le plus criminel de tous les hommes. Madame de Montreuil m'insinue d'aller vous importuner à Aix ; je me souviens d'avoir fait ce voyage avec M. le président de Montreuil, et je vous avoue que, quoique les temps soient tout à fait changés et que je dusse m'attendre à autant d'agrément que j'y essayai de dégoût, je sens que je ne pourrais y aller avec plaisir que pour vous remercier de vos bienfaits.

Si cependant, monsieur, vous jugez que ma présence soit nécessaire, ou de devoir, je suis prêt à me vaincre et à aller réclamer en personne la justice que je dois attendre de vos lumières et de la bonté de votre cœur. Le mien dans ce moment ne s'occupe que de ce que je vous dois et ne sait vous exprimer que le respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Le commandeur de Sade.

À Saint-Cloud, 25 juin 1778.

Le commandeur de Sade demande à un magistrat de ne pas punir le libertinage de la peine qui s'attache au crime, comme l'ont fait les juges de Maupeou.

Monsieur,

Agréez que je vous félicite de la justice que vous allez rendre à une famille qui a l'honneur d'appartenir à toute la Provence et qui n'aurait sûrement pas essuyé l'affront qu'on lui a fait, si, par un bouleversement auquel on n'aurait jamais dû s'attendre, on n'avait pas vu les juges qui ont la confiance de tous les états suspendus des fonctions dont ils s'acquittaient avec un applaudissement si général. Le libertinage mérite punition, mais ce n'est pas celle du crime ; et les fautes étant personnelles, c'était le libertin seul que vous auriez puni.

Si je connaissais moins vos bontés pour la famille, ou si je doutais de votre équité, j'aurais volé à Aix pour avoir l'honneur de vous faire mes représentations ; mais vous êtes trop éclairé pour que je craigne un instant sur le jugement que vous allez rendre. Je m'y sou mets avec le respect que je vous dois et ne cesserai à tous les moments de ma vie de faire des vœux pour la conservation de vos jours.

Je n'entreprends pas de vous exprimer les sentiments de reconnaissance et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Le commandeur de Sade.

À Saint-Cloud, 25 juin 1778.

Gothon envoie à son maître des fleurs, des fruits et des confitures, avec la plus belle lettre du monde. (27 juin 1778).

Monsieur,

Dès le moment que j'ai appris votre proximité par M. l'avocat, j'en ai ressenti une joie inexprimable. Elle me fait espérer que j'aurai l'avantage et le plaisir de vous revoir bientôt. Je vous prie de croire, monsieur, que je suis attachée à vos intérêts autant qu'on peut l'être. Fasse le ciel que [vous soyez] débarrassé des soucis qui vous occupent sans doute et que vous viviez tranquille tous les jours de votre vie. Personne, je m'en flatte, ne le désire plus que moi car il me semble qu'il s'est déjà écoulé un siècle depuis votre départ. Votre absence, votre éloignement et l'incertitude où me laissent vos affaires me jettent dans le plus grand abattement. Je vous assure, monsieur, que je suis bien triste et que je pleure très souvent en pensant à votre situation. Daignez donc, monsieur, m'honorer de vos nouvelles. Si je suivais mon inclination, j'abandonnerais à ce moment votre maison pour voler où vous êtes afin d'avoir le plaisir de vous voir. Je n'attends sur cela que votre permission pour m'exécuter. Si il y a quelque chose, monsieur, dans le pays qui puisse vous faire plaisir, vous n'avez qu'à ordonner. De jour et de nuit vous pouvez disposer de moi à tout ce dont je puis être capable.

M. l'avocat s'est chargé avec plaisir de vous remettre quelques fleurs du cru de votre terrasse, quelques abricots et deux pots de confiture de votre cru. Quoique vous soyez dans un pays où il y en a de plus beaux et de meilleurs peut-être, j'ai cru que vous trouveriez les vôtres et plus beaux et plus exquis quoique ils ne soient pas encore parvenus à leur maturité parfaite. J'en fis passer la semaine dernière à madame par Charvin quatre douzaines. Vous en auriez bien eu sans doute la moitié si j'avais pu prévoir d'avoir le plaisir de vous savoir si près d'ici. Veuillez bien, monsieur, m'honorer toujours de votre protection et de votre bienveillance et être convaincue que je serai toujours avec le plus respectueux attachement.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante

GOTHON.

Lettre du commandeur de Sade aux magistrats. (28 juin 1778)^[5].

Monsieur,

La famille a puni le libertin aussitôt qu'elle l'a pu. Il ne troublera plus la société. Le roi et le gouvernement se sont prêtés aux arrangements qu'il convenait de prendre pour conserver l'honneur d'une famille qui n'a jamais rien eu à se reprocher. J'espère que vous voudrez bien y contribuer. J'aurais été vous en prier si je n'étais incommodé, d'ailleurs que pourrais-je dire à des juges qui savent si bien allier ce qu'ils doivent à la justice et à l'honneur des familles.

Vous rendrez également service à ceux qui ont donné cet arrêt diffamant, en le cassant : nous ne l'aurions sûrement pas essuyé si vous aviez été juge de cette affaire. Je me ferai un plaisir d'aller vous remercier de vos bontés le plus tôt que je pourrai. Ma confiance, ma gratitude et mon respect sont des hommages que je vous dois, et qu'il m'est délicieux de vous rendre.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
Le commandeur de Sade.

Dispositif de l'arrêt :

Sera admonesté derrière le bureau de mettre à l'avenir plus de décence dans sa conduite et fait défense au dit de Sade de hanter et fréquenter la ville de Marseille pendant le temps et terme de trois années sous plus grande peine ; le condamne à une aumône de cinquante livres applicable à l'œuvre des prisons et aux frais de justice, pour laquelle aumône il tiendra prison et, icelles payées, les prisons lui seront ouvertes et son écrou barré. Et, le dit de Sade mandé, la dite admonestation lui a été faite.

Madame de Montreuil n'attend pas d'être fixée sur le résultat de l'affaire pour envisager l'avenir. Par ordre du ministre, et pour éviter que madame de Sade soit mise dans un couvent, elle n'a rien dit à sa fille. (14 juillet).

Quand je vous saurai de retour à Apt, positivement et sédentaire, nous reprendrons le cours des affaires. L'administration peut-elle continuer telle

qu'elle a été prévue, ou y faut-il une forme nouvelle ? Car le domicile ne change point de droit, quoique de fait il le soit, parce que, lorsqu'il n'y a point de séparation juridique, la femme ne peut en avoir un particulier. Elle était en peine de ne pas recevoir de vos nouvelles depuis du temps. Mais je l'ai rassurée en lui disant que vous étiez en voyage pour des soins nécessaires à se donner pour la grande affaire, que j'avais de vos nouvelles, sans détail, parce que c'étaient des objets sur lesquels on n'écrit pas sans risque, que j'espérais vers la fin de ce mois avoir de bonnes nouvelles à lui apprendre. Je l'espère en effet. Mais on lui aurait fait passer de cruels jours dans l'inquiétude. Je l'éprouve par moi-même. Et que sait-on ce que son inquiétude lui aurait fait entreprendre ? En un mot le ministre même, comme ma raison, m'a prescrit cette conduite ; et sans cela on l'aurait mise par *ordre* dans l'intérieur d'un couvent pour parer à tout inconvénient. J'ai cru qu'il valait mieux donner ma parole et la tenir que de l'exposer à la secousse qu'elle aurait éprouvée malgré moi.....

J'attends avec impatience la fin de tout. Non sans un peu d'inquiétude, non pour la personne car on m'a accordé toute sûreté pour elle au cas d'opinions ou informations dangereuses, mais je voudrais bien qu'il ne restât nulle tache. J'ai écrit il y a six jours à MM. les chefs du parlement avec la plus grande instance sur cela. Ceux qui ont pu m'écrire l'ont fait de la manière la plus honnête et la plus flatteuse.....

M. de Sade avise l'avocat de son arrivée à la Coste. (sans date)^[6].

J'arrive excédé, mourant de fatigue et de faim ; j'ai fait une peur horrible à Gothon. Je vous conterai tout ; c'est un roman. Venez, je vous prie, me voir le plus tôt possible.

Envoyez, je vous prie, par le retour de l'express, des citrons et toutes les clefs. Vous m'apporterez, je vous prie, les deux paquets de papier que je vous avais remis en dépôt, principalement le gros. Je vais manger et me coucher, et vous embrasse de tout mon cœur.

Je crois que vous aviez raison quand vous disiez *on ne vous poursuivra pas*. Je n'en sais rien, mais je ne crois pas qu'on l'ait fait.

J'espère très fort dîner avec vous demain. Des citrons et toutes les clefs, je vous prie.

M. de Sade raconte comment il a pris la fuite et expose les raisons qui ont, à son avis, poussé madame de Montreuil, d'accord avec les magistrats et le ministre, à lui laisser reprendre sa liberté. « À la Coste, le 18 juillet à huit heures du matin ^[7] ».

Je ne doute pas, mon cher avocat, de toute la surprise que va vous donner cette lettre après vous avoir dit adieu, avant-hier, jusqu'à je ne sais quand. Lisez-la cependant avec attention et j'espère qu'après vous serez un peu moins étonné.

En vous quittant, nous fûmes coucher au Pont-Saint-Esprit, ce premier jour mes guides m'observèrent avec la plus scrupuleuse attention ; le lendemain nous soupâmes à Valence et je remarquai que les soins diminuaient en raison de ce que nous nous éloignons davantage ; à peine fûmes-nous arrivés le second jour, que l'inspecteur chargé de ma conduite me fit entendre en termes assez énergiques que mon retour à Vincennes n'était qu'une affaire de pure formalité et que, si je voulais m'y soustraire en donnant à ma fuite tout l'air d'une évasion non concertée, j'étais le maître ; qu'eux de leur côté donneraient aux démarches qui suivraient cette évasion tout celui d'une poursuite rigoureuse, et que, ces deux objets remplis, en observant chez moi une conduite telle que devaient naturellement me la prescrire les malheurs que j'avais éprouvés, je n'y aurais plus rien à redouter.

Je n'ai pas besoin de vous peindre l'impression que fit sur moi ce discours. On ouvre enfin les yeux, me dis-je, enfin l'on sent de quelle gaucherie serait ce retour en prison ; pour une formalité, soit ; mais pour une réalité, quel être assez mon ennemi, assez celui de tout ce qui m'entoure aurait pu la comprendre ; l'exécution d'un projet aussi imbécile pouvait-il tomber sous le sens ? Quoi ! des juges éclairés, ennemis de la fourberie et du mensonge vengent l'honneur d'une famille outragée par les satellites à gages du tyran qui désolait la France sous la fin du dernier règne ^[8] ; ils cassent cette procédure inique, fruit odieux d'une aveugle

subordination et d'une absurdité criante ; on réinforme sur les atrocités qu'il a plu à cette séquelle d'intenter contre un homme d'honneur que mille raisons semblaient mettre à l'abri de cette vexation réprimandable ; les faits contenus dans la procédure reprise n'offrent plus, au lieu de cette suite de calomnies digne de conduire leurs auteurs à l'échafaud, qu'un simple dérangement de jeunesse sur lequel un corps respectable de magistrats, auquel il semble que l'autorité souveraine se plaise à marquer sa confiance par les affaires épineuses dont elle le charge ; sur lequel, dis-je, les magistrats intègres ne prononcent que la plus légère des peines ; et lorsqu'il semble que je doive jouir de cette espèce de considération que donne ordinairement le retour de l'honneur à ceux qui ont eu la disgrâce de se le voir injustement enlevé, lorsqu'il paraît essentiel de faire dire à toute la province que mes prétendus crimes s'évanouissent avec l'arrêt qui en fait éclater le néant, on me restreint, on me punit, comme si j'étais encore coupable et comme si ce jugement, qui n'est le fruit que de mon innocence et de l'intégrité de mes juges, devenait l'ouvrage de la faveur ! Quoi ! lorsqu'il semble que le plus parfait accord devrait sur mon sujet régner entre la cour et le parlement et que de cet accord seul doit résulter le retour de cette considération si importante pour ma famille et pour moi, il semble que l'on ne s'occupe au contraire et que l'on ne prenne à tâche que de mettre en contradiction les deux autorités, en établissant par cette suite de punition que l'une (celle du roi) doit nécessairement avoir contraint l'autre à lever sa fêrûle qui deshonne, sûre qu'elle punirait par la sienne qui ne flétrit pas ! Mais ne voilà-t-il pas alors le soupçon du crime bien constaté et la faveur ne vient-elle pas ici clairement remplacer l'équité ! Quelle opinion ! et quelle tache dans cette malheureuse supposition ne retomberait-il pas et sur mon honneur et sur celui des magistrats qui, par une connivence du même genre que celle que nous venons de blâmer tout à l'heure, auraient pu se rendre à des ordres qui ne sont sacrés pour eux que quand l'équité ne réclame pas, au fond de leurs cœurs, les lois de l'équilibre que leur confie l'état !

Ces combinaisons étaient affreuses et leur poids m'accablait jusqu'à m'anéantir, lorsqu'enfin le discours de l'inspecteur ramena le calme dans mon âme et me fit voir que ceux que je croyais mes ennemis ne l'étaient pourtant pas autant que je l'appréhendais ; qu'ils n'osaient, j'en conviens,

me soustraire à des formes satisfaisantes, sans doute, mais que, pénétrés comme moi de la nécessité de me laisser jouir de la nouvelle vie à laquelle me rendait mon innocence reconnue, ils me facilitaient les moyens de paraître et d'en convaincre le public dont il était si essentiel de ramener l'opinion ; trop enchanté de les voir rendus à une manière d'envisager les choses si essentielle à mon honneur, je ne marchandai pas sur le costume exigé de cette scène et promis à mes conducteurs de mettre, pour remplir leurs vues, tant de ruses à mon évasion qu'ils pourraient redoubler, sans craindre de me rencontrer, toutes les manœuvres de poursuites que leur suggérerait leur art. Je partis donc la même nuit et sortis clandestinement de l'auberge ; je cotoyai les bords du Rhône à pied, sans guide et sans armes environ six lieues de chemin. Au point du jour, je trouvai plusieurs petits bateaux de pêcheurs dont aucun ne voulut se hasarder à me descendre jusqu'à Avignon. Enfin, à force de prières et d'espoir de récompense, un plus chétif encore que tous ceux que j'avais rencontrés jusqu'alors, troué, percé, faisant eau de partout et conduit par un seul homme, consentit d'essayer, au hasard, disait-il, de nous noyer tous deux. Je voulais tenir ma parole ; je l'avais donnée de rendre mon évasion assez mystérieuse pour que les recherches, mêmes les plus exactes, ne pussent la surprendre. Je risquai tout et, par la seule raison, mon cher avocat, *que ce que Dieu garde est bien gardé*, j'arrivai hier sur les six heures du soir à Avignon. Je descendis chez un ami où je soupai pendant qu'on me préparait une voiture qui m'arriva chez moi la seconde nuit. Mon premier soin est de vous en instruire. J'ai reçu de vous trop de marques d'attachement à Aix pour que ce premier devoir ne soit pas une véritable satisfaction pour moi. Vous reconnaîtrez facilement à tout ceci, comme moi, l'intrigue d'une femme aussi adroite qu'intelligente et sage, et aussi spirituelle que sensible et bonne mère. Elle veut tenir le bout de la corde, mais elle veut que [je] jouisse du retour de mon honneur, que ma réhabilitation éclate et que ma famille recueille ainsi que moi, par cette intéressante démarche, tout le fruit de ce qui vient d'être fait à Aix. Mais sa politique, tout essentielle qu'elle puisse la supposer, se détruit et devient inutile par des sentiments gravés dans le fond de mon âme et auxquels elle n'a pas rendu justice. Après ce que je lui dois, après ce que je dois à des parents que mes malheurs accablaient de chagrin, après, j'ose le dire, ce que je dois (non aux bontés de mes juges, ils n'ont eu pour moi que de la rigueur, et j'en voulais), mais

aux égards, aux soins, aux honnêtetés dont ils m'ont comblé, parce que dans des âmes aussi bien nées l'aménité des mœurs s'allie toujours avec la sévérité des devoirs ; après tout cela, dis-je, je n'avais besoin de chaîne que mon cœur. J'y trouve tout ce qui peut faire évanouir les craintes de cette mère respectable, tout ce qui peut ramener le calme au sein de mes parents, tout ce qui doit prouver à mes juges que j'ai toujours été plus malheureux que coupable et tout ce qui peut enfin m'annoncer à moi-même cette aurore naissante d'un beau jour si désirable après autant d'orages.

Adieu, mon cher avocat, je vous embrasse en vous priant de me venir voir le plus tôt possible. Fatigué, excédé comme je le suis, je ne sais comment j'ai pu faire pour vous écrire une si longue lettre. Vous en pardonnerez le désordre en faveur du sentiment qui la dictait et avec lequel je suis votre très humble et très obéissant serviteur.

DE SADE.

Madame de Sade au marquis. « Cette lettre est pour remettre à M. le marquis de Sade, après qu'il sera en sûreté et hors des mains de l'exempt de Paris ».

Crois-tu à présent que je t'aime, mon bon petit ami que j'adore mille fois ? Aie bien soin de ta santé, ne te laisse manquer de rien ; fais-moi écrire des lettres qui ne soient pas de ton écriture et dans les entre-lignes et la feuille blanche tu m'écriras avec le secret.

Je ferai de même. Je t'irai rejoindre quand je pourrai et t'expliquer beaucoup de choses. En attendant, ne t'inquiète point. Je finis et suis sur le gril jusqu'à ce que j'aie des nouvelles. J'aimerais mieux cependant n'en point recevoir que tu risquasses. Gaufridy te donnera de l'argent ; ce que tu voudras. Conserve-toi, je t'en conjure ; aie bien soin de toi et ne te laisse manquer de rien.

Le commandeur de Sade trouve l'arrêt assez honnête. « À Saint-Cloud, ce vendredi ».

J'étais surpris, mon cher Gaufridy, de ne pas recevoir de vos nouvelles. Je vois avec plaisir, par la lettre que vous venez de m'écrire, qu'enfin tout est fini. L'arrêt me paraît assez honnête ; il n'y a que l'amende de cinquante livres qui me paraît mal sonner.

Il est juste que vous vous reposiez, car vous devez être bien fatigué.....

Reinaud écrit à M. de Sade après sa rentrée à la Coste et fait part à Gaufridy de l'arrêt rendu par le parlement d'Aix en faveur de Beaumarchais. (Aix, 23 juillet 1778).

Je t'écris, mon cher, pour t'apprendre que le marquis m'a fait part de son aventure. Beaumarchais vient de gagner son procès^[9]. L'arrêté de compte a été confirmé, avec dépens et douze mille livres de dommages et intérêts en sa faveur. Il en aurait trente, sans son *Tartare*^[10]. Ses mémoires ont été condamnés à être lacérés par un huissier, Beaumarchais condamné à trois mille livres d'aumône envers les pauvres, à vingt livres envers le roi et aux dépens de cette qualité, avec permission à M. de la Blache de faire imprimer l'arrêt jusques à deux mille exemplaires, en la partie concernant la lacération, et les affiches partout où il voudra. Je me réfère à mes dernières. Fais passer l'incluse au marquis.....

M. de Sade, dans sa joie d'être libre, ne tient pas en place. (Sans date).

Je ne vous dis rien pour avoir trop à dire. Il nous faut absolument passer quelques jours ensemble. Quand je veux chercher un article, il m'en vient cinquante à l'idée et je ne sais plus par où commencer. Marquez-moi ce qu'on dit ; jamais, je crois, mon arrivée n'a fait autant jaser. Quand viendrez-vous ? J'ai vu tout le monde. Nous sommes aux petits soins avec le curé ; je crois qu'il est amoureux de moi.

L'affaire de Chauvin me paraît bien sale ; il y a un furieux déchaînement contre lui ; j'ai beaucoup à vous parler à ce sujet.....

Je brûle d'aller à Saumane. Vous aurez bien de la peine de m'empêcher d'aller bientôt y faire *acte de maître*, les pieds m'en démangent et pour cause ; je crains que votre rhétorique ne se brise à me convaincre d'attendre. Tâchez d'être bientôt libre pour y aller ensemble. Gothon enverra toujours la liste de ce qu'il faut ; mais je la signerai et vous voudrez bien ne faire aucun compte de toute liste qui vous parviendrait sans ma signature. Je vous embrasse, toujours plus rempli d'amitié et de reconnaissance pour vous. J'ai écrit des extravagances à Reinaud.....

Le marquis reçoit de Valence des nouvelles qui l'inquiètent. (Sans date).

Je vous envoie à la hâte la copie de la lettre que nous venons de recevoir de Valence. C'est le frère de Vidal qui répond au chanoine sur les éclaircissements qu'il lui demandait à ce sujet. Lisez, je vous prie, cela avec attention, mon cher avocat, et répondez-moi encore ce soir votre opinion car ça me tracasse un peu ; il me semble que voilà bien des démarches, et cependant toutes dans le Dauphiné et pas une en Provence.....

La marquise encore ignorante de l'évasion de son mari veut voler à sa rencontre sur la route du Bourbonnais. (À l'avocat Reinaud, « ce 27 juillet 1778 »).

.....Je crains qu'il ne soit trop tard pour le joindre sur la route du Bourbonnais. J'envoie quelqu'un d'inconnu pour savoir si Marais est de retour. S'il ne l'est pas, je vole sur la route, mais je crains bien qu'il ne soit plus temps. Je n'ai reçu de M. de S. que la feuille incluse dans votre lettre. Il y a apparence que tous les autres paquets sont pris.

Je connais le cœur et le zèle de Gaufridy et je ne doute pas de tout ce qu'il a pu faire et j'en conserve la plus vive reconnaissance, de même, monsieur, que de tout ce que vous avez bien voulu faire et des marques d'amitié et d'attachement que vous avez données à mon mari dans cette occasion-ci, dont je conserverai éternellement le souvenir.....

La marquise a pris connaissance de l'arrêt et a eu une scène terrible avec sa mère. (27 juillet).

.....J'ai eu une scène terrible avec ma mère le jour qu'elle m'a appris la fin de l'affaire. Au sujet de la détention, elle m'a signifié ses intentions avec une hauteur et un despotisme révoltants et qui m'a mise hors des gonds. De sorte que je suis aussi peu contente que s'il ne m'était rien arrivé d'heureux. Elle m'a fait entendre cependant que M. de S. sortirait, mais pas tout de suite. Et, auparavant la fin de l'affaire, elle me disait que jamais *les familles* (elle est bien forte avec ce mot-là) ne souffriraient qu'il sorte. Ce qui la pique le plus c'est de voir que mes idées et propos viennent de moi, et non de M. de S., qu'elle pensait qui me soufflait comme un perroquet.

Le marquis demande à Gaufridy de répondre aux questions qu'on lui pose par la lettre qu'il est censé lui avoir écrite deux heures après son arrivée à la Coste. (Sans date).

Vous me demandez ce qu'il faut répondre à M. de Galissane ; le voilà, mon cher avocat, ce qu'il faut répondre ; je vous prie instamment de lui dire que, pour l'éclaircir, vous lui faites parvenir la lettre que je vous écrivis deux heures après mon arrivée au château ; il faut donc supposer que cette lettre vous est parvenue à cette époque et lui donner d'après cela toute l'authenticité possible ; je l'ai construite exprès pour qu'elle en ait, et plus vous lui en donnerez, plus vous me ferez plaisir. Il est d'ailleurs essentiel de lui en donner, afin d'être d'accord et que nos propos et nos démarches à tous les deux soient les mêmes ; je lui en ai donné du côté de Paris ; je lui en donne à Avignon en l'envoyant à mes tantes qui, excepté celle de Saint-Laurent, m'ont déjà toutes répondu (la lettre d'hier était de madame de Villeneuve) ; il est donc essentiel que vous lui en donniez aussi de votre côté. Je désirerais que vous l'envoyassiez à madame de Montreuil et je ne saurais vous dire le plaisir que vous me feriez de ne me faire aucune objection à ce sujet et de la lui envoyer ; cependant si vous aviez quelque

raison triomphante qui s'y opposât, marquez-le moi encore aujourd'hui, parce que moi je la lui ferai décidément passer mardi et prétexterai quelque raison de votre part pour lui en avoir fait mystère. Cependant il vaudrait infiniment mieux que cet envoi vînt de vous et vous m'obligerez infiniment de le faire. À l'égard de M. de Galissane l'envoi de cette lettre vous dispense d'un grand détail et je n'entrevois aucune raison qui puisse s'opposer à ce que vous la lui fassiez passer. Vous m'obligerez donc infiniment de le faire, de le prier de vous la renvoyer après en avoir fait l'usage qu'il voudra, et, à son retour, vous en ferez à Apt le même usage, c'est-à-dire que vous la montrerez à tous ceux qui vous demanderont des détails.....

Il y a une aventure unique entre Reinaud et moi : une lettre de moi, envoyée par lui à ma dulcinée au miroir, la lettre interceptée dans la prison et Reinaud publiquement nommé *le messenger des dieux*. C'est à faire mourir de rire. Venez donc vite que je vous explique tout cela. Je vous embrasse.

Dimanche matin.

Le marquis persiste à vouloir répandre sa prétendue lettre du 18 juillet à Gaufridy. Il dîne avec mademoiselle de Rousset. (Sans date).

.....M. Morenas n'a pas attendu que je lui propose de lui donner copie de votre prétendue lettre : il veut l'avoir absolument pour la porter au commandeur. Je l'inclus dans la réponse que je lui fais ; la voilà donc publique. On m'assure qu'elle est faite pour l'être par ce qu'elle contient. Donnez-lui donc la publicité que je demande du côté d'Aix et de Paris, je vous en conjure, et marquez-moi dans votre réponse si décidément vous me donnerez cette satisfaction. Vous m'obligerez de le faire. Je vous embrasse. Votre avis sur cette lettre. Je l'envoie au commandeur et à toutes mes tantes.

J'ai une belle demoiselle à dîner. Mais, pour n'être pas venu, vous ne méritez pas qu'on vous la nomme.

Madame de Montreuil pense que, si son gendre a pris la clef des champs, il ne doit pas prendre celle du coffre. La famille ne permettra pas à madame de Sade de rejoindre son mari. (1^{er} août 1778).

.....Je souhaite qu'on soutienne les bonnes résolutions qu'on démontre, mais l'expérience seule peut rassurer. On ne peut pas trop blâmer quelqu'un de reprendre, quand il le peut, sa liberté. Tout dépend de la manière d'en user. Sa famille jugera peut-être devoir prendre un parti pour arrêter la continuité de la déprédation et empêcher la ruine totale en conservant les fonds, et assurant le paiement des créanciers qui restent en Provence sur les revenus et une subsistance honnête du surplus au mari et à la femme. On doit arrêter les moyens d'emprunt pour empêcher l'aliénation des fonds et des revenus par avance, comme il l'a toujours fait. Si l'on a véritablement en vue de se bien conduire, on ne doit pas résister à de sages précautions sur une défiance que le passé n'autorise que trop. Il a mangé plus de cent soixante mille livres de fonds depuis son mariage. C'est un fait aisé à prouver.....

À l'égard de madame de Sade, je vous dirai franchement que sa famille, à qui son honneur appartient, à commencer par ses père et mère, ne souffrira jamais qu'elle s'expose à être encore avilie et compromise comme elle l'a été, en rejoignant son mari, à moins qu'une *longue* expérience de bonne conduite ne prouve qu'il y a sûreté. Si sa tendresse ou son aveuglement l'y entraîne, le gouvernement nous prêtera tout secours pour une cause aussi honnête et aussi juste. Qu'elle lui rende service, soit. Mais qu'elle reste à Paris. Sa dépense n'est pas forte et la famille de son mari en l'administration pourra la fixer. J'ignore ce qu'elle sait ou ne sait pas quant à présent, parce que je ne l'ai pas vue depuis le jour où je lui ai annoncé la bonne nouvelle du dernier jugement. Dans son malheur, la pitié, les entrailles de mère m'ont toujours portée vers elle pour adoucir son sort sans m'arrêter à tout ce qui devait m'en écarter. L'honneur rendu, je dois me souvenir de tous les sujets de plainte qu'on n'a réparés ni avant ni depuis les obligations infinies que l'on m'a, et je me borne à n'être que pour la préserver de nouveaux dangers.....

Madame de Montreuil fait aviser M. de Sade qu'il a perdu sa charge de gouverneur de Bresse et Bugey. (Sans date).

M. Gaufridy dira à M. de Sade que depuis cinq ans on était à tout instant en danger de voir passer la charge en mains d'étrangers, qu'elle était vivement sollicitée par des gens puissants et par d'autres très protégés par M. le prince de Condé, que les ministres successifs de ce département, à la sollicitation de la famille, l'avaient toujours conservée comme en suspens, que les cinq années révolues on a pressé de nouveau le ministre, et on a annoncé que, si *l'on ne voulait pas en finir*, on *la demanderait directement au roi*, et on l'eût obtenue infailliblement en remboursant seulement le brevet de retenue, et sans espoir de la voir jamais rentrer. Madame de Montreuil, avertie, et par voie sûre, au mois d'avril dernier, fit l'impossible pour qu'elle fût conservée encore en suspens, alléguant l'espérance fondée où on était de voir M. de Sade anéantir l'arrêt par des formes légales et produire sa justification. Elle s'adressa à M. de Maurepas même et à M. Amelot^[11]. Il lui fut répondu que *quand même l'affaire prendrait une tournure aussi favorable qu'elle l'espérait et qu'on le désirait, il n'était pas possible qu'elle pût se flatter de conserver cette charge à M. de Sade ni à ses enfants*, que tout ce que l'on pouvait obtenir serait de la faire passer à quelqu'un de la famille pour que cela eût l'air d'un arrangement^[12] dépossession forcée. Comme on était bien informé et qu'il n'y avait pas un moment à perdre, on la demanda pour le comte de Sade d'Aiguières. Étant de même nom et même maison, c'était prouver au public au moins qu'on ne le regardait pas comme taché. Elle lui fut accordée par le roi, le deux mai dernier. Madame de Montreuil a les lettres ministérielles qu'elle garde pour sa satisfaction, au cas que M. de Sade, toujours injuste envers elle, doute qu'elle n'ait fait tout ce qu'il a été possible pour la lui conserver.^[13]

Je vous prie, mon cher avocat, de porter vous-même cette lettre à M. de S. J'ai été témoin de tout ce qui s'est passé à ce sujet. Je ne suis point partisane de ma mère, au dépens de M. de S. ; vous connaissez mon cœur pour lui, et, s'il pouvait être derrière moi quand je parle, il verrait que je prends mieux ses intérêts que lui-même.....

La boutade d'interdiction a passé, l'on n'en parle plus ; au contraire l'on dit qu'il est tout simple qu'après une aussi longue absence M. de S.....

range ses affaires dans ses terres et *surtout dans le Comtat où sa présence est le plus nécessaire.*

Quand je parle à ma mère de l'aller rejoindre dans ce moment-ci, elle jette feu et flamme et me menace très sérieusement de le faire arrêter si j'allais sans nulle considération pour tout ce que cela pourrait faire dire. Elle est comme une lionne là-dessus, imbue de mauvais propos de L... et de V... Je la vois très décidée à faire l'esclandre si je pars. J'attendrai votre réponse jointe à celle de monsieur pour prendre mon parti.....

Pour la charge qu'il prenne garde de faire un esclandre qui apprenne au public ce qu'il ignore.....

Reinaud envoie à Gaufridy une lettre non signée de la marquise qui avise son mari de prendre garde à lui. (Aix, 6 août 1778).

Je reçois à l'instant une lettre anonyme, mon cher, après avoir jeté l'autre au courrier. J'en ai reconnu le style, le caractère et l'auteur et j'y répondrai demain. Elle vient de Paris ; c'est te dire le nom de la personne. Je ne sais si c'est le cas de la montrer à son mari pour lui dire *cave tibi*. Je laisse cela à ta prudence. Tu pourrais la lui faire passer, si tu t'y décides, avec celle que je lui écris dans ton enveloppe. Elle m'est venue par la route la plus détournée. Je vais lui répondre de même. Adieu, bonsoir.

Le marquis se persuade que madame de Montreuil ne le hait pas et qu'elle le tracasse pour mieux lui montrer ensuite son intérêt. (Sans date).

Je ne cesserai de voir, mon cher avocat, sous tout cet entortillage, la main de madame de Montreuil qui agit partout ; soyez sûr, je le répète et le dirai toujours, que tout ce qu'écrit ici madame de Sade est encore son ouvrage et que tout ceci est toujours une suite de ce que j'ai toujours dit : que madame de Montreuil ne me haïssait pas, qu'elle voulait me servir, mais qu'elle ne le pouvait évidemment et que, pour y mieux réussir, elle était contrainte de s'envelopper sous des dehors de haine et de vengeance. Soyez sûr que je ne me trompe point, il y a plus longtemps que je la connais que vous ; ne soyez

pas sa dupe. Madame de Montreuil, par des raisons personnelles, doit afficher qu'elle se venge et qu'elle me hait, et, sous le voile, elle démêlera mes amis et mes ennemis et m'en avertira un jour comme elle a déjà fait dans la circonstance de ma première affaire, où elle se brouilla avec un de ses proches parents, du parti duquel elle avait paru être pendant l'affaire. Elle l'avait elle-même excité. Ce fourbe reconnu, elle nous montra, à madame de Sade et à moi, toutes ses lettres et la rupture éclata. Encore un coup, c'est une femme bien fine et bien fausse, et je crois que vous ne l'avez pas encore bien démêlée. Madame de Montreuil, pour disposer les esprits du parlement, devait afficher une prison perpétuelle, et se relâcher dès qu'elle a obtenu ce qu'elle veut.....

M. de Sade ne veut pas ajouter foi aux avis qu'on lui donne ; il désire le retour de sa femme et envoie de l'argent « à la pauvre prisonnière » qu'il a connue à Aix. (8 août).

Eh bien ! des bêtises, des platitudes, à l'ordinaire ! Je m'en doutais ; tout ce petit mystérior-là est encore une farce sur ma parole, et on n'a pas plus envie de me reprendre, que moi d'aller me noyer.....

Je vous prie de faire tenir à M. Reinaud cinquante-sept livres dix-huit sols, en ajoutant aux cinquante livres huit sols que je lui dois les sept livres dix sols dont je gratifie la pauvre prisonnière..... Il ne paraît pas que madame de Sade vienne encore ; puisqu'elle affecte de ne pas recevoir mes lettres, ils voudront soutenir la gageure ; j'écirai donc par voie détournée, toujours dans le principe de la faire au plus tôt arriver, sa présence étant très essentielle pour mille raisons, et nous verrons. Je vous embrasse.

Le marquis n'assure Gaufridy de sa confiance que pour mieux prolonger l'équivoque. (Sans date).

Je vous assure, mon cher avocat, que vous avez bien mal compris ma phrase, si vous y avez découvert de la méfiance, et je ne sache rien qui en ait moins l'air que de vous dire *que j'ai toujours reconnu en vous la plus*

grande délicatesse à me mettre au fait de votre correspondance avec madame de Montreuil^[14].

N'est-ce pas vrai ? Ne l'avez-vous pas fait ? Dernièrement encore ne m'avez-vous pas fait voir une de ses lettres ? Je suis donc fondé à vous louer de cette confiance et je ne puis concevoir en quoi cette expression a pu vous choquer. Je vous assure que vous avez bien tort et que ça n'a jamais été mon intention.

Vous allez à Aix. Si j'avais de la méfiance, croyez-vous qu'il ne me serait pas venu dans la tête que ce voyage n'a rapport qu'à moi et qu'il y a quelque chose en l'air. Je vous proteste, cependant, que cette idée ne m'est pas venue. Je vous prie d'y voir, sans faire semblant de rien, M. de la Tour et de savoir de lui ce qu'il pense de mon évasion et si je puis espérer ici un peu de tranquillité. Je compte sur votre amitié pour me rendre exactement ce qu'il vous aura dit, et j'espère que vous lui ferez sentir quel mauvais effet ferait un esclandre dans ce moment-ci. J'ai assez souffert ; il me semble que six ans, c'est bien assez. La détention d'ailleurs ne m'a jamais rien valu ; elle m'aigrit, elle m'irrite, [vous] le savez, et on s'est toujours bien trompé quand on a cru qu'elle pouvait produire un bien chez moi. D'ailleurs ma présence est indispensable à mes affaires, vous pourrez vous-même en rendre compte à ce magistrat et, en lui disant comme je me conduis, lui faire très facilement sentir la nécessité et la justice qu'il y a à me laisser tranquille.....

À propos, mon cher avocat, je vous dirai comme vous me dites. « Vous concurrez, dites-vous, toujours à tout ce qui pourra m'être utile et avantageux ». Mais quelle étendue donnez-vous à cette phrase ? Madame de Montreuil regarde comme fort utile et avantageux que j'aie en prison ; moi je regarde le contraire comme fort utile et fort avantageux. Est-ce d'après moi que vous penserez ou d'après elle ?... Vous sentez que ma question n'est qu'une plaisanterie et simplement pour vous faire voir qu'on peut donner à une phrase toutes les interprétations qu'on veut.

Par la lettre de madame de Sade à Reinaud, il paraît que c'est de M. de la Tour que je dois me défier puisqu'elle dit à Reinaud : « Quelqu'un que vous voyez a envie de le faire reprendre ». Ce quelqu'un que Reinaud voit ne

peut être que M. de la Tour, et s'il le faisait ne se perdrait-il pas à jamais en faisant voir à toute la province que mon jugement n'a été que de faveur ?

À propos, qu'a répondu M. de Gallisane à l'envoi que vous lui avez fait de ma lettre ? Je compte asseoir une opinion plus probable à votre retour d'Aix et ne doute pas que vous n'apportiez de cette ville tout ce qu'il faudra pour me rassurer et remettre un peu plus de calme dans mon âme.....

M. de Sade est avisé qu'on doit venir l'arrêter et persiste à ne pas y croire. (Sans date).

Pressez le plus possible l'ouvrage, je vous en conjure, car *de nouveaux avis de la même personne nous assurent qu'il y aura encore une expédition au château* ; il est donc essentiel de se mettre à couvert. Engagez Blancard, et vous également de votre côté, dans votre voyage d'Aix, faites l'impossible pour découvrir la vérité du tout. A-t-on envie ou non de faire la capture ? Pour moi, je persiste à croire que non. Je vous embrasse.

Madame de Montreuil renvoie sans l'ouvrir une lettre à sa fille et refuse de lui permettre d'aller rejoindre son mari. (13 août 1778).

Je retrouve sur mon bureau, madame, la lettre que je vous renvoie. Il était inutile de l'y laisser. Vous avez dû penser que si j'avais pu me laisser vaincre pour l'ouvrir, ç'aurait été dans le moment où vous étiez à mes genoux, et non ensuite par un effet de curiosité, mon refus étant très de sang froid et raisonné. M. de S. m'en a adressé une par la poste que j'ai ouverte et lue. Le style ne me fait pas désirer d'en recevoir d'autres et je n'en recevrai certainement pas. S'il en arrive, elles seront gardées ou renvoyées sans être ouvertes. Je vous l'ai dit, j'en ai prévenu M. Gaufridy le dernier courrier : je me dois cette conduite, je la dois au ministre, au public, à M. de Sade même. Me convient-il, lorsque M. de S. se soustrait aux ordres du roi, d'être en correspondance avec lui et soupçonnée de l'avoir favorisé ? Je m'interdirais par là tout moyen de venir encore à son secours et au vôtre s'il en était besoin au cas de malheur. Dieu veuille que le cas n'arrive pas ! *Au*

public ? Ma facile indulgence, dont on a été trop souvent imbu jusqu'ici, par une crédulité favorable aux résolutions apparentes de M. de Sade et à vos prières, m'a rendu responsable, aux yeux de l'univers et de la famille, des malheurs qui s'en sont ensuivis. Je le serais encore plus désormais. Ce ne pouvait donc être que dans une conduite irréprochable et soutenue que je pouvais trouver une excuse pour élever la voix en sa faveur et vous seconder pour solliciter la levée de l'ordre. Mais ce n'est pas au moment où on vient de l'enfreindre, et où rien n'a pu exciter encore à la confiance, après tant de récidives ! *À moi-même* ? Cela n'a pas besoin d'explication après tous ses procédés, injures, insultes, etc... *À lui-même* ? Je ne veux être ni sa dupe ni sa confidente. Qu'est-il résulté de m'avoir instruit de son arrivée à Paris, il y a dix-huit mois, vingt-quatre heures avant sa détention^[15] ? Qu'il m'a accusée de l'avoir trahi ! Moi trahir ! Moi qui l'ignorais, lorsqu'il y avait six jours que le ministre le savait, et qu'on m'épiait moi-même à son sujet ! Au surplus, qu'en est-il résulté ? Que j'en ai profité pour sauver sa tête et son honneur. Mais que résulterait-il de sa confiance vraie ou simulée, de mes conseils bien ou mal suivis ? Je l'ignore et ne veux pas y exposer lui ni moi.

Pour les affaires, madame, si mes lumières peuvent vous être utiles, quand vous me consulterez je vous dirai mon avis et vous donnerai les éclaircissements dont vous aurez besoin. N'oubliez pas, surtout, ce que je vous ai dit : Votre honneur appartient à votre famille ; comme mère, je dois veiller à vous préserver de retomber dans les dangers qui nous ont été connus. Et si vous voulez que la liberté ne soit point inquiétée de sa part, ne vous exposez pas à la lui faire craindre pour vous-même. Vous devez m'entendre, et les preuves de mon dire sont faciles à produire, autant que dangereuses pour M. de S., si l'on y était forcé.

Le marquis ne croit ni aux larmes de dépit versées par Marais ni aux prétendues diligences qu'il aurait faites pour le reprendre. (Sans date).

Je crois, mon cher avocat, que vous avez mal vu et je persiste plus que jamais à être convaincu que tout ceci n'est qu'une comédie, beaucoup de train et peu de besogne comme à l'ordinaire ; c'est l'esprit de la présidente.

Est-il possible que les pleurs vous en aient imposé ? Quant à moi, c'est ce qui, plus que tout, me prouve que c'est une farce. Marais et le major pleurer ! Le pouvez-vous concevoir ? Ah ! croyez-moi, les larmes n'ont jamais été connues de ces âmes-là, et les expressions de leur rage sont des blasphèmes et non des larmes ! N'oser aller à Aix, dites-vous ? et qu'y auraient-ils craint ? Ce n'est pas à Aix où se seraient faits les reproches, c'est à Paris ; c'est de Paris qu'étaient datés et signés leurs ordres et c'est là qu'ils doivent appréhender les reproches, c'est là où ils doivent craindre d'arriver les mains vides, et non à Aix, où l'on n'aurait fait que rire. Et les recherches, vous ne les trouvez pas plaisantes ? Passer la première nuit à chercher dans l'auberge ! Était-il supposable que ce fût là où je me fusse caché ; craindre d'arriver chez moi est-il supposable, et craint-on quelque chose quand on est muni d'un ordre du roi ? En un mot, quelque fortifié que l'on me suppose, Goupille y a abordé, et croyez-vous que Marais, qui regarde Goupille comme un polisson, n'osât faire ce que le polisson entreprend ? Et le cas n'était-il pas de faire diligence et d'arriver à la Coste avant moi, en un mot de faire agir et marcher la maréchaussée et non de lui faire entourer l'auberge comme ils ont fait la seconde nuit ? C'est une farce à mourir de rire ! Mais ce que je ne vous pardonne pas, c'est de vous être laissé imposer par ces larmes ; pour moi, j'avoue que c'est cela seul qui me fait voir que c'est une comédie.....

L'abbesse de Saint-Laurent a appris l'arrestation de son neveu. (26 août 1778).

Je viens d'apprendre que mon neveu fut arrêté hier. Ayez la bonté, monsieur, de m'instruire des circonstances de cet événement qui m'affecte naturellement, mais qui ne me surprend pas. Cette évasion n'avait pas le sens commun ; étant sous une lettre de cachet, il fallait en attendre la révocation. J'ai grand peur que ce soit encore quelque nouvelle affaire ; si ce n'est pas par ordre des Montreuil qu'il a été poursuivi, si c'est de la part du roi, j'en crains les suites. On m'a assuré qu'il ne s'était pas mal conduit dans sa solitude de la Coste ; toutes ses lettres nous répondaient d'une meilleure conduite par ses expressions, mais je n'ajoute point de foi,

accoutumée à ses belles paroles et toujours trompée par la conduite et par l'effet.....

La marquise croit M. de Sade en sécurité et brûle d'aller le rejoindre. (Sans date).

.....J'ai reçu plusieurs lettres de M. de Sade. La façon dont je les reçois est inutile puisqu'il ne croit à rien, aussi n'en parlerai-je pas. Je note mes lettres, il doit par là voir ce qui lui manque.....

M. de Sade ne me rendrait pas justice s'il doutait de mon empressement à le joindre ; il ne rendrait pas justice à mon cœur. Du reste, qu'il soit parfaitement tranquille. L'on n'a pas envie de le tracasser du tout et l'on est très content des bons témoignages que l'on rend de lui.....

Je ne vous parle plus d'affaire. Je suis si enchantée de n'en entendre plus parler et de ce que cela ne me regarde plus que, si l'on veut dorénavant me consulter, pour toute réponse je décampe. Je m'aperçois d'un peu de mieux dans ma santé et je l'attribue à la liberté de M. de Sade.....

M. de Sade, en route pour Vincennes, écrit à Gaufridy une lettre pleine de sens et d'amitié pour lui donner ses instructions. (De Lyon, premier septembre).

Vous aurez sûrement été bien surpris de l'événement, mon cher avocat. J'imagine que vous en aurez été instruit le même jour et qu'en conséquence vous l'aurez sûrement mandé sur le champ à ma femme. Je vous prie de lui dire de se tranquilliser et qu'on a eu pour moi jusqu'ici toutes les attentions possibles ; on y a également mis toute l'honnêteté qui pouvait être compatible avec ma sûreté. J'écris une grande lettre à Gothon pour toutes les choses que je veux qu'elle observe au château.

Je vous prie de lui donner six livres de plus par mois que les trente francs qu'on a coutume de lui donner, et cela pour l'entretien du parc et des

terrasses et pour faire petit à petit enterrer toutes les pierres des allées du parc.

Il faut lui faire faire un état signé que vous m'enverrez, tant du linge qui reste entre ses mains que de l'argenterie ; il serait également propre qu'un jour où vous aurez le temps vous dressiez un inventaire général des meubles de tout le château, que vous feriez également passer à madame ou à moi.

L'affaire importante à présent à la Coste est le bail. J'ai donné ma parole par écrit à Sambuc, le garde, qui le porte à cinq mille six cents livres, offre infiniment plus forte que celle de Chauvin dont je ne veux absolument plus pour mon fermier. Je vous prie de conclure avec le dit Sambuc.....

Votre administration renferme tout et principalement le soin des terres. Arles augmentera ; on peut attendre pour le bail le printemps prochain, puis nous verrons..... Ripert offre à Mazan de ne diminuer ni d'augmenter ; n'acceptez cette offre que quand vous aurez employé tous les moyens possibles pour augmenter. Vous savez tout ce que nous avons toujours dit et pensé de Ripert. Recommandez-lui d'avoir bien soin du château.....

Je vous laisse l'affaire de Saumane entre les mains ; tirez-en le meilleur parti que vous pourrez, et tâchez de me conserver la Vignherme. Mais surtout ne laissez pas échapper, si vous pouvez, la bibliothèque et le cabinet d'histoire naturelle. Entendez-vous toujours avec M. le commandeur surtout ; vous savez combien je veux le ménager et agir en tout de concert avec lui, en observant toujours mes intérêts que je vous recommande et que je ne suis pas en peine que vous preniez toujours avec toute la chaleur que je vous connais..... Retirez bien exactement quittance de tout, ce n'est que cela qui pourra mettre de la clarté dans les comptes que nous ferons ensuite.

Il n'y a rien de perdu pour ma charge. Elle est vendue son prix. Ce n'est qu'un revirement de partie et toucher mes dix-huit mille livres de rente sur cet objet ou sur une terre qu'on acquerra, cela revient absolument au même. Reste le titre et l'honneur : je les envie peu l'un et l'autre ; ils m'ont fait trop d'ennemis. Quand on a le malheur d'en avoir autant que moi, il faut se faire une petite fortune qui ne fasse point d'envieux et renoncer à toute pompe et à tout éclat. Ne cessez, mon cher avocat, d'écrire à ma belle-mère que ma présence est très nécessaire à mes affaires et engagez-la pour le bien de la chose à faire accélérer ma liberté. Vous savez qu'il y a longtemps que

je vous ai dit que c'était une façon de l'engager à terminer. Employez avec toute la chaleur de votre amitié pour moi. Au reste, vous savez que c'est toujours moi qui vais gérer mes affaires et m'entendre avec vous pour les diriger, les pouvoirs de madame étant à bas par mon arrêt, et l'ordre du roi n'empêchant point de gérer son bien. J'espère que vous aurez été passer quelques jours à la Coste pour mettre tout en ordre ; je laissai tout en désordre en partant ; je ne pus parler que très en l'air à mademoiselle Rousset. Vous vous entendrez avec elle pour l'exécution de toutes les choses dont je l'ai chargée. C'est une amie bien chère et bien respectable ; il est impossible de lui avoir plus d'obligations que je lui en ai. Son âme honnête et sensible est bien faite pour faire délicieusement goûter tous les charmes du sentiment d'une pure amitié. Je lui suis et lui serai toute ma vie bien attaché. Elle s'est conduite comme une bonne et franche amie dans tout ceci, et la reconnaissance eut toujours de grands droits sur mon âme.....

Ne passez jamais les baux que pour six ans. C'est une grande duperie de les passer pour neuf. Observez bien cela, je vous en prie.

Quand vous aurez pris les différents papiers dont vous aurez besoin dans mon cabinet, au moyen de l'ordre que je donne à mademoiselle Rousset que j'ai laissée dépositaire de la clef, elle refermera le dit cabinet et fera passer la clef à ma femme, ne voulant pas que ce cabinet soit ouvert davantage sur quelque prétexte que ce puisse être.....

Adieu, mon cher avocat. Conservez-moi toujours vos soins et votre amitié et écrivez-moi sous l'enveloppe de madame. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Le marquis ajoute une recommandation à sa lettre du premier septembre.

J'ai oublié de mettre dans ma dernière lettre, mon cher avocat, un article auquel je vous prie de faire attention, le voici.

Il doit incessamment (et peut-être cela est-il déjà fait) m'arriver de Paris une lettre tout simplement à mon adresse. Je vous prie instamment, quelques ordres ultérieurs que vous puissiez recevoir à cet égard, de

n'envoyer cette lettre nulle part et de me la garder avec le plus grand soin pour ne jamais la remettre qu'à moi.

Lorsqu'à l'avenir je vous parlerai de cet objet je m'exprimerai ainsi : *ma commission de Lyon*. Je vous dirai : « Je vous recommande ma commission de Lyon », ou : « Ma commission de Lyon est-elle faite ? » Vous m'entendrez et voudrez bien me répondre en conséquence.

Adieu, mon cher avocat. Je ne cesse de vous recommander toutes mes affaires et vous embrasse de tout mon cœur.

Ce 3 septembre, partant pour Paris.

Vous n'aurez pas oublié, j'espère, d'écrire tout à ma femme.

Mademoiselle de Rousset supplie l'avocat de servir le marquis auprès de la présidente. (5 septembre 1778).

.....Il vaudra encore mieux faire la guerre avec les insurgents qu'avec moi-même. Mes réflexions me tuent. Je suis réellement malade. Souvenez-vous de l'infortuné qui gémit pour le servir auprès de madame de Montreuil et excusez ses fautes. Il est votre ami, il vous aime sincèrement, vous pouvez lui servir beaucoup pour abréger sa pénitence. Faites-le, je vous en conjure, et n'oubliez pas de m'en donner de nouvelles du moment que vous les aurez.....

Madame de Sade, instruite de l'arrestation de son mari, écrit à Reinaud qu'elle est déterminée à tout. (7 septembre 1778).

.....Écrivez à notre ami que toutes les lettres que je lui ai adressées pour M. de Sade et qu'il n'a pu lui remettre, il me les renvoie. Vous voyez que je suis bien instruite et que je n'ignore pas la détention de mon mari. Cette iniquité de trahison et de fausseté me détermine à tout et la chose n'en restera certainement point là. Je suis lasse d'être le jouet et la victime de toutes les inconséquences de ma famille. La douleur qui m'accable m'empêche de vous en dire davantage aujourd'hui.....

La marquise attend mademoiselle de Rousset. Sa peine est affreuse ; elle n'a que de la haine pour sa mère et ses soupçons n'épargnent personne. (7 septembre 1778).

À tout hasard, mademoiselle, je hasarde celle-ci, car je me flatte que vous êtes en route..... Mon Dieu, quel coup pour moi ! Dans quel abîme de douleur me voici replongée ! Comment en sortir, à qui se fier, quoi croire ? Il m'est ^[16] absolument impossible sur tout ce que l'on m'a dit et sur tout ce que l'on a fait d'asseoir un jugement et une solution. Les contrariétés, les faussetés, l'air de bonne foi sur de certains chefs qu'il n'est pas dans la nature de jouer, tout cela m'absorbe sans que j'entrevoie les moyens d'en sortir. Si vous avez écrit à ma mère le détail, vous avez très bien fait, mais si vous êtes en route, c'est encore mieux. Depuis cet événement je ne la vois plus et lui ai juré par écrit une haine et vengeance éternelles, si, sous le terme de trois jours, elle ne m'obtenait de rejoindre mon mari quelque part où elle le fait transférer. Elle jure ses grands dieux, par un tiers qui vient me trouver, qu'elle ne sait ce que je veux dire. Mais moi je ne démords pas de ma résolution ; en arrive tout ce qui voudra, il ne peut m'arriver pis. Ne veut-on pas me soutenir que cela n'est pas vrai ! Je les envoie au diable ; vis-à-vis du ministre je mets plus d'honnêteté, mais en même temps je l'ai prié de me rendre de même réponse sous trois jours, attendu qu'il m'était essentiel de savoir à quoi m'en tenir. Je suis fatiguée d'être jouée par tout le monde depuis dix-huit mois. Les ministres sont de vraies murailles. L'on voudrait peut-être que je me contente de lui écrire de misérables billets ouverts par la police. Je ne veux plus retomber dans les mêmes inconvénients que par le passé, j'ai trop souffert.....

Ce que je puis faire de mieux vis-à-vis de Gaufridy, c'est de ne lui plus écrire. Je pense qu'il ne me convient nullement d'écrire à un homme dont mon mari se plaint, surtout mon mari étant arrêté. Depuis qu'il m'en a fait des plaintes, je ne lui ai point écrit ; j'ai lieu de ne le pas croire coupable de certain fait.....

Il ne serait pas mal que la communauté écrivît ce qui se passe à l'intendant en rendant bon témoignage et redemandant leur seigneur. S'ils

ne sont pas écoutés, cela ne peut pas faire de mal..... J'oubliai que j'emploie un ami du ministre dont personne ne se doute pour obtenir la levée de la lettre de cachet. Je suis après à le persuader de ne pas se rebuter de ce que l'on lui dira et de pousser vivement. Nous verrons ce que cela produira quand vous serez ici..... J'ai grand besoin de vos conseils et de vos lumières pour me débrouiller de l'affreux chaos où je suis. S'il m'est permis de lui écrire, je lui ferai entendre votre arrivée ici ; cela le tranquillisera. Adieu, mademoiselle. Ma reconnaissance égale tout ce que vous faites pour nous ; c'est vous en faire assez connaître l'étendue.

Madame de Montreuil, injustement accusée par sa fille, regrette que l'on ait détruit « les lambeaux des petites feuilles » qui l'auraient convaincue des dangers dont l'arrestation de son mari la préserve. Elle s'étonne que Marais ait été instruit des crimes du marquis. (15 septembre 1778).

Ce que vous me marquez, monsieur, du détail de votre petit séjour à la Coste, le cinq août environ, me suffit pour être très éclairée sur ce que je voulais savoir, et dont je me doutais. Il y a eu là une petite cabale pendant le séjour, à ce que j'aperçois, pour plaire en faisant sa cour et pour s'emparer de l'esprit et des affaires à l'exclusion de tous autres ou les rendant suspects. Je n'en suis pas exempte, car on a cherché à persuader à madame de S. que j'étais *le mobile de ce dernier événement de concert* avec M. le commandeur..... *Il faut pourtant parler clair à cette femme et la désabuser* par des convictions auxquelles elle n'ait point de réplique et qu'au moins elle se tienne tranquille. Voici la phrase de la dernière lettre qu'elle m'écrivit hier. « À l'égard de la vérification des faits, c'est tout ce que madame de Sade désire : tout ce que l'on dira sera à l'entière justification de sa conduite actuelle. » Je suis presque fâchée des débris que vous avez anéantis des petites feuilles et les deux volumes qui étaient transportés dans le haut. En les voyant, peut-être, elle ne pourrait nier les dangers dont on l'a préservée et la justice et la sagesse des précautions qu'on prend. Si elles ne sont pas anéanties sans retour, il les faut conserver avec précaution et discrétion.

Dites-moi un peu si, pendant que vous avez eu occasion de voir Mar..... à Aix, il vous a parlé de ces choses-là, et par qui il peut les avoir sues. Cela me paraît fort extraordinaire. La demoiselle de Rousset m'a écrit, le vingt-huit août, que le sieur M.r. lui avait dit, à lui, en l'arrêtant : « Parle, parle, petit homme, toi qui vas être renfermé le reste de tes jours pour avoir fait dans une chambre noire qui est ici dessus... telle... et telle... chose, et où il y avait des corps m... ! » S'il l'a dit, ce qui est probable puisqu'on le répète, qu'on me cite pour témoins le chanoine Vidal, le curé, le consul, les brigadiers ; il fallait qu'il fût ivre ; car, sans entrer dans la discussion du faux ou du vrai, on n'est pas excusable de tenir de pareils propos en pareille circonstance. Je m'en suis plainte ; on vérifie la manière dont il s'est conduit et, si elle est telle, il sera certainement puni pour avoir insulté contre son devoir et la modération qui lui avait été prescrite par le ministre qui l'avait chargé d'exécuter les ordres du roi.....

La personne m'avait écrit formellement du château contre vous. Il parlait de *fourbe*, de *traître*, qu'il en avait les preuves, me priait cependant de n'en rien dire. Je ne sais quels contes ou calomnies on avait pu lui faire ou s'il voulait altérer notre confiance en vous, crainte que vous ne m'instruisiez de tout ce que vous pouviez savoir.....

Madame de Montreuil craint que la présence de mademoiselle de Rousset ne vienne tout gâter ; elle met Gaufridy en garde contre ses intrigues et lui fait savoir qu'il a été lui-même accusé d'avoir fait sauver M. de Sade à Valence. (3 novembre 1778).

.....Mademoiselle Rousset avec son zèle excessif, et par tout ce qu'elle aura été chargée sans doute de dire à madame de S. par monsieur au moment de la séparation, va achever de lui tourner la tête au lieu de la calmer. Je ne sais si elle vous aura montré ma réponse à une grande lettre qu'elle m'écrivit. Au moment elle a pu et dû la montrer. Elle était telle que je crois qu'elle devait être et lui faisait sentir avec politesse qu'elle se mêlait mal à propos de ce qui ne la regardait pas et me jugeait sans me connaître. Je doute qu'elle vienne à moi. En tous cas, prévenue, je ne crains pas ses tournures et j'aurai une franchise discrète qui ne satisfera guère sa curiosité

ni celle de ceux dont elle pourrait être l'émissaire. Il y a longtemps que je voulais vous prévenir de ne pas avoir de confiance, mais vous me paraissiez si peu disposé que je crus l'avis inutile. Mais, puisque vous me le demandez, je vous dis : « Ne vous y fiez pas. » Si elle vous captivait, c'était pour mieux pénétrer, et en instruire. Je ne sais si elle était simple confidente, copiste ou agent, mais, à quel de ces titres qu'elle agisse, elle a donné certainement, avec ou d'après M. de S., dans la cabale ou dans l'opinion personnelle, vraie ou simulée, de M. de S. à votre égard.

Voyez comme on éprouve des calomnies d'espèces opposées. On m'a assuré ici, et cela nullement des agents de madame de S., mais par les connaissances des personnes ayant part à l'administration, que c'était vous qui l'aviez fait sauver à V.I... en lui donnant les facilités. Enfin madame de S., par son mouvement naturel, par les raisons de M. le prévôt de Saint-Victor et même les miennes, quoique produites avec ménagement, a paru écarter toute idée de défiance sur vous, monsieur, et votre administration, et regarder ce qui avait été dit comme l'effet d'une cabale qui avait voulu s'emparer de l'esprit et des affaires de son mari, laquelle n'avait pas le sens commun. Je crains que l'arrivée de mademoiselle Rousset, si elle est méchante et adroite, ne gâte tout. La dernière phrase de votre dernière lettre définit bien juste la personne qu'elle regarde.....

Mademoiselle de Rousset livre son premier combat à madame de Montreuil, mais elle est subjuguée par le charme que la présidente « tient du diable », selon le marquis. (27 novembre 1778).

.....J'ai vu avec la plus grande satisfaction madame la présidente ; elle me reçut avec tous les égards, l'honnêteté et la confiance possibles. Notre conversation fut longue, toute relative à l'objet de M. de S. Il ne fut point question de vous. Elle débuta par me dire que Marais était puni, les frais de son voyage perdus, « et je crois, me dit-elle, qu'il a perdu sa place parce qu'à la réception de votre lettre je fus porter mes plaintes ; j'y mis assez d'intérêt pour croire qu'il soit cassé ». J'ai répondu qu'il n'y avait rien de trop. Voyez que les femmes sont méchantes ! Représentez-vous, monsieur, deux individus qui ont quelque désir de se connaître ou bien deux chats qui

veulent entrer en lice, l'agresseur faisant patte de velours, appuyant de temps en temps les griffes pour animer son adversaire. La bataille une fois livrée, sans avoir l'air d'y toucher, nous nous battîmes jusqu'au moment où je voulais faire monter à l'assaut. Là, dans la confusion des idées et la chaleur du combat, je vis bien positivement que M. de S. était aimé et que le cœur était à la gêne de le sentir où il est. Je lui fis une peinture un peu outrée de tout ce qu'il m'avait raconté dans son séjour de dix-huit mois. « Il est bien mieux, me dit-elle, que la première fois ; il a de la société, la plus grande facilité d'écrire et toutes les douceurs possibles. Mais comment faire ? Cela ne dépend pas de moi. — Ah ! je le sais bien, lui dis-je. Je ne m'adresse à vous que pour vous demander des moyens. J'ai perdu de vue mon Paris, vous le connaissez mieux que moi ; il me faut quelques consolations, où peut-on mieux la trouver que chez une mère tendre ? » Après le récit des obligations que M. de S. lui avait, et en cela elle a raison parce qu'elles sont grandes, vinrent ensuite les torts. « Il en convient, lui dis-je, mais il ne les réparera pas où il est. — Oh ! si vous saviez, mademoiselle, tout ce qu'il m'avait promis autrefois ! Voyez, dans la pièce ici où nous sommes, quels serments n'a-t-il pas faits ! — Je le crois, il était dans l'intention d'effectuer ses promesses. L'homme est faible, madame, vous le savez ; l'âge et ses malheurs ont produit de grands changements. — Je le souhaite ! Mais, *dites-moi, mademoiselle, répondriez-vous bien de lui ?* » Ah ! monsieur l'avocat, j'avais heureusement prévu à la question. Sans trop de vivacité ni de lenteur je répondis modestement : « Oui madame. — Sa famille est pourtant contre lui, *aucun n'a encore fait la plus petite démarche pour demander son rappel.* » Entendez-vous cette phrase, monsieur l'avocat ?... Je lui dis que j'avais vu madame de Villeneuve, madame de Saint-Laurent ; que tous le désiraient, que je supposais la même façon de penser chez M. le commandeur et les tantes de Cavaillon. C'est le cas, monsieur, de faire quelques démarches. Si M. le commandeur n'en veut pas faire, chargez vous-en en son nom, ainsi que des tantes. Ces dernières pourraient écrire : « Gaufridy que j'ai vu m'a prouvé la nécessité de demander l'élargissement de mon neveu ; nos cœurs le désirent ; la conduite sage qu'il a observée dans son dernier voyage nous fait espérer des jours heureux et tranquilles, etc., etc. » Vous, monsieur l'avocat, vous écrirez que les affaires ne peuvent se débrouiller sans lui. De mon côté, je ferai agir les tantes et cousines d'Avignon et autres personnes. C'est le cas de mettre les

fers au feu. J'enverrai sous peu de jours à madame la présidente une lettre que je reçus hier de M. le marquis ; elle est drôle, touchante et bien faite. Je suis sûre qu'elle ne gâtera pas la besogne ; je joindrai quelques-unes de mes réflexions ; tout cela ne ferait pas mal.....

Madame de Montreuil est une femme charmante, narrant joliment, encore très fraîche, plutôt petite que grande, d'une figure agréable, le rire et le coup d'œil séduisants, de l'esprit comme un lutin, la sagesse et la candeur d'un ange, fine cependant comme un renard, mais aimable et séduisante dans son genre. Comme M. le marquis, elle a fait ma conquête. Rafollez à votre tour. Madame de Sade fut voir sa mère quelques jours après moi. Elles parlèrent bien légèrement de tout ; elle lui dit : « J'ai vu cette demoiselle, elle a de l'esprit. »

J'ai trouvé madame de Sade bien maigrie ; je la secoue un peu, il faut que je me venge des soins et des trop grandes attentions qu'elle a de moi. Je suis réellement un enfant gâté qui me laisse faire. Bientôt nous ferons élargir les portes.....

Madame de Montreuil raconte, à son tour, sa première entrevue avec mademoiselle de Rousset. (8 décembre)^[17].

.....Je n'ai vu qu'une fois mademoiselle R... qui, comme vous le pouvez penser, a déployé toute son éloquence. Je n'ai eu qu'une réponse : « Ma fille n'a point de meilleur avocat auprès de moi que mon cœur. Les sujets de plainte particuliers ou personnels que je puis avoir de M. de S. n'entrent pour rien dans sa situation *actuelle*, dont je suis très fâchée, mais à laquelle je ne puis remédier quant à présent. Je *n'empêche les démarches de personne*. Je n'en fais pas parce que j'en connais l'inutilité aussi promptement ». Elle dit que les personnes de sa famille à qui elle en a parlé sont très fâchées de la conduite qu'on a tenue. « Moi aussi, mais ce n'est pas ma faute ». Qu'elles désirent sa liberté. « Elles sont bien les maîtresses de la demander ; je ne m'y oppose pas ; mais madame de Sade l'a demandée avec des choses bien moindres encore et qui lui ont été refusées constamment. Sur les raisons que le gouvernement a eu d'en agir ainsi, si j'en suis instruite, soit à titre d'égards ou de confiance, ce n'est point à moi

à en *rendre compte* ; en général je crois que c'est une sage *précaution* contre les *écarts qui l'ont compromis* si souvent. » Quoi qu'elle puisse me dire et écrire, je ne sors pas de là et n'entrerai certainement avec elle ni avec personne en aucun détail, excepté avec vous, qui savez tout et ce qu'il ne faut pas dire.....

En voilà plus qu'il n'en faut pour achever de perdre la tête à madame de Sade. Convenez-en. On veut donc lui faire croire que c'est une injuste tyrannie exercée, ou par sa famille à elle, ou par le gouvernement. Pour moi je vous dirai franc que, s'il est vrai qu'ils pensent ainsi (et je vous prie de le leur dire), je ne m'oppose en rien à cette liberté désirée ; qu'ils peuvent la demander. La seule chose que je veux éviter, en la demandant moi-même, est que, s'ils s'en trouvent mal, ils ne me feront pas au moins les mêmes reproches qu'ils m'ont fait de la lui avoir déjà procurée deux fois.....

Faites ressouvenir un peu M. le commandeur de ses neveux. Surtout du chevalier de Malte.

-
1. ↑ M. de la Tour et M. de Castillon.
 2. ↑ Le comte de Sade, père du marquis, et l'abbé d'Ebreuil, son frère. Gaufridy a pris prétexte de l'ouverture de la succession de celui-ci pour pénétrer dans le cabinet de M. de Sade et y continuer la recherche des papiers compromettants.
 3. ↑ « Celle », par inadvertance, dans le texte.
 4. ↑ Procureur du marquis.
 5. ↑ Il y a quatre exemplaires de cette lettre.
 6. ↑ Gaufridy a écrit, au dos de la lettre : « Reçue le 18 juillet ».
 7. ↑ Cette lettre a été composée à loisir et antidatée par le marquis. C'est à la fois un plaidoyer, une relation arrangée et un biais pour désarmer ses ennemis par la générosité qu'il leur prête.
 8. ↑ Maupeou.
 9. ↑ Suite de l'affaire Goëzman-La Blache. Après avoir refusé, une première fois, la lettre d'abolition qui lui était offerte par le roi, Beaumarchais introduisit une requête en cassation contre l'arrêt du parlement toutes chambres réunies, du vingt-six février 1774. La cause fut renvoyée devant le parlement d'Aix. Beaumarchais vint en Provence et y publia de nouveaux mémoires qui eurent un vif succès. Une foule immense lui fit cortège après le prononcé de l'arrêt.

10. [↑](#) Voir la « Réponse ingénue », in fine, et « Le Tartare à la Légion ». Sur l'arrêt du vingt et un juillet, la « Lettre aux Gazetiers ».
11. [↑](#) Ministre de la maison du roi, allié à la famille des Montreuil.
12. [↑](#) Le bas de la lettre est déchiré.
13. [↑](#) Ce qui suit est de la marquise.
14. [↑](#) Le marquis ajoutait que madame de Montreuil lui montrerait un jour toutes les lettres de son régisseur et qu'il y reconnaîtrait avec joie « les tendres soins de l'amitié et les preuves constantes de la fidélité sincère ». L'avocat a senti l'intimidation, qui est grossière, et l'ironie, qui est féroce.
15. [↑](#) Voir la lettre de la marquise du dix février 1777.
16. [↑](#) « Il ne m'est », dans le texte.
17. [↑](#) J'ai dû retoucher légèrement le texte de cette lettre, où madame de Montreuil passe, sans à propos, du style direct à la relation.

Mademoiselle de Rousset entretient avec Gaufridy un long commerce épistolaire qui ne laisse rien percer du tour amoureux que prennent ses relations avec le marquis. Ce dernier l'appelle sainte Rousset et lui envoie des vers. La demoiselle est dans tous les secrets. Elle est prompte à concevoir et à entreprendre, mais le dévouement vrai ne se mesure pas toujours au mouvement qu'on se donne, et son activité, qui agit du dehors, ne connaît ni hésitation ni angoisse. Elle est plus ménagère de l'argent de madame de Sade que la marquise elle-même, mais il en faut maintenant pour deux.

On plaide, d'accord avec lui, contre le commandeur, héritier bénéficiaire de l'abbé, et contre les créanciers de la succession en se demandant s'il faut y comprendre l'Espagnole. Du reste, il n'y a rien à tirer du vieil oncle dont l'égoïsme fait titre non contesté et même prime. Autant vouloir cueillir de l'huile à la fourchette qu'essayer de le fixer, mais on l'entretient dans l'idée qu'il veut du bien à ses petits-neveux, parce qu'elle ne lui viendrait pas toute seule, et on le flatte en toutes choses, quitte à le ramener au fait quand il se perd dans ses raisonnements à perte de vue.

Le marquis persiste dans son indolence. On veut ruiner ses fils en le tenant sous clef, mais il en aura, lui, toujours assez pour ses vues. Les seuls objets dont il consente à parler sont ceux qui lui font vivement regretter la liberté perdue : ses livres et son cabinet de médailles, les matériaux entassés par l'abbé pour des ouvrages dont il espère pouvoir faire son profit, son château, les arbres et le labyrinthe de son parc. L'unique lettre qu'il écrit à Gaufridy contient, en quelques lignes inconsciemment juxtaposées, un compliment sur la mort d'une fille de son régisseur et une plaisanterie sur

les bonnes relations qu'il avait nouées avec madame Gaufridy, pendant que son mari était à Aix, au grand danger pour l'avocat d'être cocu.

Mademoiselle de Rousset trouve affreuse la situation de M. de Sade. Son humeur est changeante, mais ordinairement sombre. Ce sont de rares éclaircies entre de longs orages « dont la grêle crible nos cœurs ». La lutte que la demoiselle a engagée contre la présidente n'a pas tourné à son avantage. Madame de Montreuil veut, à son sens, laisser le marquis en prison et faire nommer à l'administration de ses biens. « Elle passe comme chat sur braise aux bonnes raisons », et il convient que Gaufridy prépare un mémoire pour lui montrer que, depuis l'époque de Miolans, le marquis n'est pas responsable du désordre de ses affaires. Sa détention, selon Rousset, n'est plus qu'un tripotage dont le ministre est ignorant.

Les lettres opposent ici un trait d'honnêteté de la marquise, dans l'exercice de ses droits de seigneurie, à une désagréable affaire où la réputation de son mari se trouve une fois de plus entamée. Madame de Sade refuse d'accorder à son viguier le bureau de sel et de tabac de la Coste parce que celui qui vérifie les poids ne peut être marchand ; M. de Sade est accusé d'avoir remercié l'ancien viguier de Saumane pour nommer à sa place le sieur Pépin, personnage discrédité, moyennant un pot de vin de douze louis. Mais erreur n'est pas crime, selon la marquise. Son mari n'a agi de la sorte que pour être agréable au commandeur, qui devrait du moins lui savoir gré de s'être compromis pour lui ; loin de là, il demeure insensible aux malheurs de son neveu et pousse le ridicule jusqu'à lui reprocher de s'être évadé.

Madame de Sade demande à l'avocat de lui envoyer une copie de l'arrêt d'Aix et d'y joindre de bonnes raisons pour confondre les calomniateurs qui osent prétendre que l'interdiction de séjourner pendant trois ans à Marseille est déshonorante. Pareillement du saucisson pour elle et du vin cuit pour le maître de latin de son fils.

Le renouvellement du bail d'Arles donne lieu à de grandes difficultés en raison de la guerre qui a fait diminuer les laines de seize à vingt pour cent. Il faut faire porter au château de Saumane les papiers et les in-folio de la Vignherme et prendre soin des portraits de Laure et de Pétrarque qui s'y trouvent. La marquise, qui est présentement tout sucre et tout miel, charge Gaufridy de raccommode, sans pour cela se fier à eux, ses subalternes qui

se déchirent. L'abbé Mestre, de Saumane, qui manque de messes, demande qu'on transporte dans une des terres de la famille un service qu'elle fait faire annuellement au Thor, où elle n'a point de bien. Cet abbé est fort lié avec les tantes religieuses qui n'interviennent guère dans les affaires que pour demander leur pension, réclamer des envois de fruits ou de gibier ou recommander un protégé dévot. Le marquis trouve dans le Comtat trop de bonnes volontés à le servir. Ses agents, qui souvent se proposent eux-mêmes, conseillent, intriguent, furètent, « exploitent » les censitaires, les débiteurs de rente et les tenanciers arriérés. Les droits du seigneur se débattent et s'instruisent dans un grand barbouillis d'encre où praticiens et tonsurés montrent le même appétit de chicane. La marquise en tire argument pour faire sentir à sa mère les affreux embarras de l'absence.

La captivité du marquis lui fait perdre la tête, mais sa femme, selon Rousset, est devenue fine et « retapée ». Au fait, elle a parfois de ces plaisanteries sans traits qui sont les meilleures parce que la vie saute de la plume et fait courir les mots comme des poussins sortant de l'œuf.

Le marquis a soudainement un regain d'activité absurde et désordonnée. Il fait signifier à madame de Montreuil par M. le Noir, lieutenant général de police ayant inspection sur la Bastille et sur Vincennes, une opposition à tous les actes de gestion qui pourraient être faits sans son aveu. M. de Sade jure qu'il ruinera en procès tout administrateur qui serait nommé pour agir en son nom. On lui demande de se désister de cette opposition, mais il répond par des lettres où l'expression brûle le papier. « On empêcherait plutôt le Rhône de couler que d'arrêter la fougue de son imagination ». Mademoiselle de Rousset veut à son tour faire présenter une requête à M. le Noir pour lui exposer le désordre où sont les affaires et pour lui demander d'envoyer le marquis dans ses terres, au moins pendant une année. Il touche présentement à la quarantaine et n'a plus la fougue de vingt-huit ans. Mais qui croira que les affaires de M. de Sade ne puissent être restaurées que par lui-même ? Les ministres (qui, décidément, ont leur part dans sa détention) jugent que le marquis est bien où il est. Il n'a qu'à donner sa procuration et à se mieux conduire. Le captif gâte tout par ses imprudences et par les sottises qu'il débite. Il est plus diable que jamais et l'opinion lui est contraire : les histoires vieilles de douze ans sont reprises et déformées par la malice. L'opposition de M. de Sade est traitée de chimère et bientôt on

n'en parle plus. Les affaires restent en l'air ; on pare au plus pressé ; l'administration ne se fait que pour le revenu et chacun n'a, pour y pourvoir, que les droits qu'il se donne.

C'est alors que paraît la bouffonne figure du père Jean-Baptiste, gardien des capucins de L'Isle-sur-la-Sorgue. Le frocard est venu à Paris avec des recommandations du commandeur et de la tante abbesse. Il débarque chez la marquise qui fait honneur au billet d'adresse plus qu'au personnage ; il se fait tout conter par le menu, s'embrouille en flatteries et en sermons, loue et blâme au hasard avec l'importance d'un provincial qui se souvient après dîner du caractère dont il est revêtu ; il sort enfin en titubant avec une admonestation, un *benedicat vos* et une courbette, mais court aussitôt chez la présidente, pour qui il a également des lettres écrites d'une autre encre. Là, il plaide chaudement en faveur de la détention du marquis et dit qu'il faut tirer madame de Sade de son égarement. Il disparaît enfin pour ne plus donner de nouvelles. On court à la capucinière de Saint-Honoré où il était logé : il est parti et mademoiselle de Rousset fait cent brocards sur les capucins, leur amour du jeu, du vin et des filles.

La marquise s'irrite des longueurs que subissent ses demandes. Ce n'est point son métier de solliciter et le sang lui bout devant le flegme qu'on lui oppose. Sa compagne la réconforte. « Mademoiselle de Rousset est devenue, dit-elle, une autre moi-même. » Elle ignore encore jusqu'à quel point celle-ci prend la chose à la lettre et s'entend à la suppléer auprès du marquis, mais elle le saura un jour et cette révélation ne changera que pour un temps ses dispositions envers sainte Rousset. Elle en a avalé et digéré bien d'autres ! Mademoiselle de Rousset parle sans en donner la raison, de ses piques avec le captif, mais continue à faire pour lui des chansons provençales. On a dit à M. de Sade qu'elle était partie et il en a paru fâché parce qu'elle avait juré qu'ils ne s'éloigneraient qu'ensemble. Bientôt elle ne reçoit plus de lui que des injures.

Mademoiselle de Launay, sœur de madame de Sade, meurt brusquement à Paris de la petite vérole compliquée d'une inflammation au bas ventre. Madame de Montreuil éprouve un grand chagrin de la perte de sa fille préférée et Rousset exprime de façon assez choquante l'espoir que cette mort la fera rentrer en elle-même. On dit à la Coste que le décès de mademoiselle de Launay sera favorable au marquis, mais Gothon, qui sait à

quoi s'en tenir, croit que cela ne fera ni froid ni chaud. L'ardente et volage Gothon fait maintenant écrire ses lettres par un maître de musique, protestant et mauvais sujet. La Jeunesse est travaillé par la jalousie.

Mademoiselle de Rousset, pour se venger, dit-elle, du marquis dont elle est devenue la bête noire, conçoit l'idée de faire présenter une supplique en sa faveur par le curé et les notables de la Coste ; Gaufridy écrit le placet et le fait signer aux vassaux dont chacun manifeste en cette occasion sa petite personnalité, sa courtoisie ou sa mauvaise humeur. « Dans les choses les plus simples, ils veulent toujours mettre du leur et ne font que des bêtises. » Une maladresse du nouveau viguier de Saumane a remis en question un vieux différend entre le seigneur et la communauté, touchant la ségrairie de la montagne et les droits que celle-ci prétend tenir d'une ancienne sentence du quatorzième siècle. La marquise, avant d'accepter l'arbitrage qu'on lui propose, demande qu'on vérifie si, dans son long procès contre la communauté, l'abbé n'a pas précisément obtenu, au temps de la réunion, un arrêt du parlement qui a dû conserver sa force malgré la restitution du Comtat au pape. Le trésorier de la noblesse réclame d'autre part deux mille trois cent quarante quatre livres de taxes arriérées sur la terre de la Coste. Une chapelle familiale d'Avignon tombe en ruines et le problème est de savoir comment on évitera de la laisser interdire sans avoir à la faire réparer. Les dettes de la marquise augmentent : le loyer, la capitation la ruinent. Si le marquis venait à sortir, on n'aurait pas d'argent pour le conduire en Provence. La vie à Paris est un gouffre. Il serait moins coûteux d'envoyer M. de Sade et les siens faire des économies chez eux.

Une année s'est écoulée depuis l'arrivée à Paris de mademoiselle de Rousset. Un Provençal, qui arrivait d'Aix, a tenu au ministre des propos dénonciateurs qui ont empêché la mise en liberté du marquis. La maison des Carmélites est maintenant entourée d'espions de police.

Cependant les démarches de la marquise ont éveillé l'intérêt de certains officieux, des commis de bureau peut-être, qui l'ont persuadée que tout se fait à Paris, mais avec de l'argent. La voilà bientôt engagée : « tous les ressorts jouent » ; la somme demandée est de deux mille écus d'abord, de huit mille livres ensuite. À peine l'a-t-elle promise qu'on lui met l'épée dans les reins. Il faut cet argent à jour dit ou tout est perdu. Il faut aussi de quoi payer les dettes courantes et parer aux dépenses du départ. Gaufridy

bat le fer des deux côtés : il s'adresse aux juifs, mais ils sont prudents, aux fermiers, mais ils sont bavards. Puisque l'avocat veut bien engager sa propre signature, le mieux est qu'il emprunte en son nom ; on lui donnera ensuite toutes les reconnaissances possibles. La délivrance est sûre, mais à prix fait. La marquise a déjà déclaré que l'argent était en route et gagné quinze jours par ce mensonge. Ce délai écoulé, le zèle qu'on lui montre se changera en fureur.

L'argent, hélas ! ne vient pas vite. Le mas d'Arles n'est pas encore reloué. La guerre et des alternatives de sécheresse et de pluie ont mis les ménagers aux abois. Ripert, à qui l'on a promis de relouer Mazan pour quatre années s'il veut consentir une avance de six mille livres sur ses futurs fermages, promet enfin de trouver cette somme.

Madame de Montreuil rompt un silence d'un an et communique à Gaufridy le texte d'une lettre que la marquise a écrite au ministre pour lui annoncer son refus de payer la pension de son mari. La présidente est à court de nouvelles et veut en obtenir sans se compromettre. Où en sont les affaires de Saumane et le paiement des dettes ? Est-il vrai que les abus soient arrivés au point que l'on dit ? Elle entend bien, d'ailleurs, ne se mêler de rien, ayant déjà pris soin de faire savoir qu'elle respectait les ordres du roi et n'avait aucun droit à intervenir.

Le marquis a cessé ses diaboliques écritures et mademoiselle de Rousset a rompu tous rapports avec lui après les injures et les duretés qu'elle en a reçues. Elle bornera sa vengeance à lui faire sentir, lorsqu'il sera libre, l'amitié qu'il a rebutée. Elle a des crachements de sang qu'on soigne par des tisanes et la saignée du bras. Elle est minée par une fièvre lente. « Je vois clairement que je succombe. Ne le dites à personne. Il est des gens méchants qui en riraient ».

La santé du captif aussi s'est dérangée : il a la poitrine échauffée.

Mademoiselle de Rousset envoie à l'avocat le compliment en vers qu'elle a reçu de M. de Sade. (Premier de l'an 1779).

.....De vous copier toutes les lettres de M. le marquis, cela serait long et vous y verriez trop de folie, à côté du noir le plus sombre ; je vais vous faire la galanterie de vous copier les vers qu'il me fit passer le treize. Cette faveur est due au jour de l'an. Pour vous mettre au fait... nous nous chamaillons, nous nous grondons, je moralise, il ne m'appelle plus que sainte Rousset. Comme il avait fait un salmigondis de ma sainteté avec ma coquetterie, voici comme il y répond :

« *Dans quelle religion*, dites-vous, j'ai trouvé que *la sainteté puisse s'allier avec la coquetterie* ? Eh ! vraiment dans celle où je vous canonise ! Pourquoi votre vanité ordinaire a-t-elle été vous faire entendre tout de suite que c'était au véritable royaume des cieux où je vous plaçais ?... Pas un mot.

Votre orgueil ici vous emporte
Et vous jugez mal de la sorte
Du paradis où je vous mets ;
C'est dans celui de Mahomet.
Eh ! oui, c'est là que je veux dire
Et c'est là que dans le délire
D'une amoureuse et sainte ardeur
Vous ferez encor mon bonheur
Comme vous l'aurez fait sur terre !
Mais non par erreur mensongère
Qui n'a pour objet que les sens ;
Ce sera par les soins touchants
D'une amitié sincère et pure,
Présent divin, que la nature
Nous fit pour nous dédommager
Ou plutôt pour nous alléger
Les maux, les chagrins qu'elle donne.
Dieu charmant dont en vous, ma bonne,
Le temple saint elle érigea ;
Souffrez qu'un culte délicat
Aille là seul lui rendre hommage,
Et qu'il en reçoive pour gage,

Au lieu des myrtes de l'amour
Que le plaisir fane en un jour,
Cette couronne qu'elle érige
A des feux purs et sans prestige
Dont ce dieu lui-même est jaloux
Quand ils s'allument près de vous.

Eh bien ! C'est du style à douze sols au moins, ça ! Allez un peu dire à votre amoureux qu'il vous en fasse ainsi... là, tout d'une haleine ! Aussi je viens de changer chemise... me voilà. Eh bien ! Que voulez-vous de moi à présent ? De la raison, du bon sens ? Oh ! c'est mon fort !... »

J'ai reçu mes étrennes en vers burlesques ; comme il faudrait transcrire trente-six vers ce sera pour un autre courrier. Adieu, monsieur, portez-vous bien et agissez encore mieux.....

M. de Sade est décidé à prendre la vie comme elle vient. (18 janvier 1779).

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, mon cher avocat. Je suis bien sensible à vos souhaits, vous avez bien raison de dire : les miens se réunissent à un seul. Vous le devinez ; c'est celui que vous formez. Ainsi je ne puis que vous en remercier bien sincèrement. Il ne paraît pourtant pas, permettez-moi la réflexion, à votre article d'Arles, que vous me jugiez encore bien prêt de jouir de la satisfaction que vous me désirez. Vous dites qu'il faudrait tâcher d'obtenir que le fermier actuel coulât encore un an avec cent livres d'augmentation ; mais il y a encore huit mois d'ici à l'époque de renouveler le bail. Ne comptez-vous donc pas que je puisse vous voir d'ici à ces huit mois-là ? Et si je suis assez heureux pour que cela arrive, il me semble alors qu'il ne serait question que de faire attendre cet homme jusqu'à la fin de son bail..... Au reste, vous êtes en relation avec des gens qui en savent plus que moi, qui conséquemment pourront vous mieux éclairer sur le parti à prendre. Moi, je n'exige de vous que de choisir le meilleur et j'y compte d'après les sentiments d'amitié que vous me témoignez, et que vous me devez d'après les miens pour vous. Ce sont ces considérations qui me feront être très court sur tout ce qui regarde

les affaires. Je vous renvoie toujours à ma lettre du six octobre. C'est la seule où j'aie eu la force de m'étendre. À présent, je suis si dégoûté que je ne le peux plus..... Ainsi j'ai pris le parti de boire, manger, dormir, ne point prendre de chagrin et me moquer de tout le monde. On ruine mes enfants à plaisir, tant pis pour eux ; quant à moi, j'en aurai toujours assez pour mes vues, et prends la ferme résolution de fort peu m'inquiéter du reste.....

On m'a fait part de quelque chose de très honnête de votre part au sujet de cette boîte que je vous avais prié de faire accepter de ma part à madame votre épouse. Je vous prie instamment, quelque plaisir que j'eusse à la lui offrir moi-même, de ne pourtant pas attendre ce temps, et je serai vraiment satisfait quand vous m'aurez appris qu'elle a bien voulu accepter cette misère à laquelle je joins mes hommages. Nous étions déjà, elle et moi, dans le plus joli petit commerce du monde, pendant votre voyage d'Aix, et je ne sais pas trop ce qui en serait résulté. On est venu troubler cela fort mal à propos. Je partage bien sincèrement la perte que vous venez de faire. Ce sont de ces chagrins dont on se console difficilement ; il faut être père pour le sentir. Adieu, mon cher avocat, je finis sans compliment n'ayant plus de place que pour vous embrasser.

Mademoiselle de Rousset conte à l'avocat les sautes d'humeur du prisonnier ; elle a changé ses pinceaux pour faire un nouveau portrait de la présidente. (26 janvier 1779).

.....La situation de M. de S. est affreuse ; vous n'en doutez pas par la connaissance que vous avez de son caractère et de sa vivacité. Sur les courts moments de gaieté qu'il nous montre de temps à autre, nous essayons, à la suite, des orages où la grêle crible nos cœurs de part en part.....

J'eus occasion d'écrire à madame l'héroïne de la fausseté (car elle ne l'est pas autrement, entendons-nous) ; je touchais dans ma lettre la nécessité des affaires, le danger d'une longue détention et enfin la santé délabrée de sa fille. Que croyez-vous qu'elle m'ait répondu ? Une lettre assez courte, où l'humeur est marquée à tous les coins, et la termine par me dire qu'elle aurait cru que j'aurais plutôt calmé l'esprit et le cœur de sa fille..... Elle

passé comme chat sur braise aux bonnes raisons et, comme je vous le disais tout à l'heure, l'humeur la plus marquée se voit comme le nez au milieu du visage..... Sa haine est cachée avec grand art. Sa fille malade, mais grandement malade (c'est avant que j'arrive), elle vient la voir, reste un instant auprès d'elle, passe à la cave et au grenier, voit la femme de chambre qui est un ancien domestique, lors de leur mariage avec M. de Sade, et lui dit avec son petit air : « Il est malheureux pour ma fille que son cœur soit si épris pour son mari... — Ma foi ! Il est tout naturel qu'elle aime un mari qui a toujours eu de bons procédés pour elle ». Cette réponse lui a encouru l'indignation de madame la douairière ; elle critiqua tout : « Ceci n'est point balayé ; ce carton n'est point rangé ; cette casserole n'est point propre ; adieu, ayez soin de ma fille ». Je vous fais tous ces petits détails ennuyants pour vous faire prendre une teinture de son caractère. J'y suis très gauche, comme vous voyez ; cela est si loin du mien.

Je soupçonne et je crois que le projet de cette femme est de laisser longtemps M. de S. dedans. Toute sa famille à elle est d'une façon étonnante. Un oncle maternel à madame lui écrivait au jour de l'an : « Vous avez tort d'en vouloir à votre famille ; c'est vous que l'on devrait blâmer de vous voir acharnée après votre mari. Vous devriez songer que vous avez des frères et des sœurs à établir, etc. » S'il fallait que toute cette kyrielle fût mariée pour lui donner la liberté, je vous avoue que cela serait trop violent.....

Nous voudrions bien voir l'oiseau hors de la cage. Il nous tue par ses réflexions... Il m'écrivait il y a quelques jours : « Il faut que ma femme dise ceci, cela à ma mère ». Et moi je réponds : « Votre femme a dit tout ce qu'il est possible de dire. Moi-même, pour avoir écrit avec toute la délicatesse, la précision et l'honnêteté qu'une amitié vive peut inspirer, elle en a pris de l'humeur. Elle a eu tort parce que cela m'a fait faire des réflexions peu avantageuses, où je vois clairement que votre détention n'est plus qu'un tripotage ». Si cette phrase passe, il y répondra. Si les rédacteurs l'effacent, ils l'auront lue ; c'est tout ce que je voulais.....

Mademoiselle de Rousset conte des gaudrioles à l'avocat en protestant du sérieux de son caractère. (13 mars 1779).

Vous avez eu tort de refuser de coucher dans mon lit, monsieur. Que de jolies idées, quels jolis rêves, quelle douce volu... n'auriez-vous pas éprouvés ! Si vous aviez accepté, vous seriez à présent avec nous car telle est la vertu et le sortilège que je laisse dans les lits où je couche six semaines de suite. Ah ! que je vous désolerais si vous étiez ici, pauvre madame Gaufridy ! Ce ne serait peut-être pas sans fondement si jamais vous vous ravisez d'être jalouse de moi. Il est bien difficile de toujours vaincre ses désirs ; votre mari à côté de moi, je ne penserais non plus au jeûne et à l'abstinence qu'à l'Alcoran, et à coup sûr vous la seriez, oui, vous la seriez, malgré tous vos charmes ! Vous savez que tous ces petits désirs prennent comme une envie d'éternuer. Deux fous ensemble sont capables de beaucoup de choses. Lequel de nous deux l'est-il davantage ? Nous ne pouvons, je crois, être juges dans notre propre cause. Infaillible et toute charmante Gothon, venez à notre secours ; cet article est de votre compétence ; décidez lequel des deux est plus fou et plus amoureux, de M. Gaufridy ou de moi !.....

Croyez, monsieur, qu'à travers mes folies et mes gaudrioles, je fais tout le cas possible de votre amitié et de votre attachement. Vous n'êtes pas de ces hommes qui ne jugent que sur l'écorce. Je crois que nous nous connaissons assez pour hasarder et vous écrire toutes les rêveries de mon imagination, quand, toutefois, il n'y en a pas de plus solides. Les femmes aiment à bavarder, surtout lorsqu'elles estiment la personne... je ne veux pas dire aimer, parce qu'une demoiselle ne doit pas le dire. Adieu, monsieur.

Mademoiselle de Rousset met un post-scriptum en provençal à une lettre de la marquise. (29 mars 1779).

Dieou vous douné lou bon jour, moussu l'avoucat. Prené lou parti de vous escrieouré en patois, afin que madamo la marquiso deviné pas que vous disé : « Ieou vous aimé ». Sarié capablo de trahir nouestré secret si lou sabié. Si sabias quei devengudo fine et retapado desqui quauquetems ; aco se paou pas diré. Es lou countrari de soun hommé que veirés ben leou que

la testo li viro si li dounoun pas la liberta. Lou desespoir ses empara deou et a fa quauque imprudenssos que me fan veni tebi. Y a quauquis mes querian un paou brouillas ma coulero a passa en lou paguen de la memo mounedo. Cresi pas que res au moundé y agué tamben dit hounestament sei verita. Si se facho, ma facha. Veiren en pau coumo tout aco virara. May sieou pas ren countento [\[1\]](#). Madame m'a dit que vous deviez m'écrire ; j'attends votre lettre avec empressement, je répondrai de même.

J'ai très bien lu et très bien compris tout ce qui est écrit ci-dessus. Elle dit vrai en tout, jusqu'au mot « *ieou vous aimé* ». Je me suis aperçue de cela depuis longtemps. Adieu, monsieur l'avocat, je serai discrète...

Ajoutez, madame : « Si je peux ! » En vérité elle est sorcière ! Adieu.

Mademoiselle de Rousset fait le récit du séjour à Paris du père Jean-Baptiste. (8 mai 1779).

Le père Jean-Baptiste est venu à Paris pour je ne sais quelle affaire. Sa plus grande, à ce que j'ai pu connaître, si toutefois je me connais en moines, c'est qu'ayant amassé quelques louis dans les différentes communautés où il a régi les affaires, il est venu les répandre dans la capitale. Il partit en poste de l'Isle dans un bon cabriolet appartenant au monsieur avec qui il est venu. J'ai compris dans différentes conversations que le monsieur anonyme était abbé ou prêtre, devant faire ici un plus long séjour que le capucin pour se rassasier du doux plaisir de caresser les filles. Ne m'accusez pas de méchanceté, monsieur l'avocat. Je ne vous dis à la lettre que ce qu'il nous a dit lui-même dans tous ses propos coupés. Car un jour : « Je serais venu plus tôt, nous dit-il, mais j'ai voulu passer chez quelqu'un pour l'avertir de prendre garde à lui ; ici chaque district a sa police. Mgr l'archevêque paie, dit-on, des espions, etc. » J'ai conclu de là que ce ne pouvait être qu'un abbé ou un prêtre. Il n'y a pas de mal à commettre le mal, mais il y en a quand les autres le savent.

Il se présenta chez madame de Sade muni d'une lettre de madame de Cavaillon, se disant intime de toute la famille. Madame de Sade, qui l'avait d'abord reçu dans une antichambre, le reçut avec plus d'égard et fit la lecture de sa lettre. Dans l'intervalle, nous dîmes des choses triviales ; [il]

me demanda si je connaissais la Provence. « Mais oui... un peu... — J'ai été bien fâché, me dit-il, de n'y avoir pas vu M. le marquis pendant qu'il y a été. Ça toujours été une de mes passions de le connaître. — Vous verrez un très aimable homme, lui dis-je. Quand sera-ce, je n'en sais rien ; sa famille s'oppose à sa liberté. » Ici il prit feu, se tourna du côté de madame de Sade et lui dit qu'il fallait qu'elle se fit une raison, que dans quelque temps on verrait, que M. le marquis avait toujours abusé de sa liberté..... « Comment, lui dis-je avec impatience, ne s'est-il pas bien comporté dans son dernier voyage ? — Non, dit-il... — Prouvez-moi donc cela, je ne l'ai pas quitté d'un moment, que je connaisse ses fautes. — Vous, à la Coste ? Vous de ce pays-là ? Vous vous êtes trouvée au départ de M. le marquis ? — Oui, oui, oui ! — Et la dépossession de l'ancien viguier pour en pourvoir Pépin, homme ennemi de toute la famille, qu'en dites-vous ? N'aurait-il pas dû consulter sa famille ? — Il n'a jamais cru, lui dis-je, qu'une misère de cette nature dût être mise en délibération..... » Il dit que le bruit avait couru que cette place avait coûté à Pépin douze louis. Comme ce bruit *doit être* absurde, il doit désabuser M. le commandeur sur l'un et l'autre objet.

La lettre de madame de Cavaillon portait que madame de Sade pouvait donner toute sa confiance au père Jean-Baptiste. Comme ami de toute la famille et plus particulièrement d'elle, elle devait lui ouvrir absolument son cœur..... Madame s'est bornée à dire beaucoup de choses obligeantes pour toute sa famille de Provence, a témoigné toute sa peine sur la captivité de son mari et le désir qu'elle aurait de le voir sortir. Elle a comblé Sa Révérence de toutes sortes de politesses ; il est venu manger, sa soupe toutes les fois qu'il a voulu. Le vin de Paris l'ayant incommodé, madame lui en a envoyé du sien, etc., etc... Il demanda si madame de Montreuil venait quelquefois aux Carmélites, si sa fille la voyait. « Très rarement, lui répondit madame de Sade ». Ayant cette assurance, il fut chez madame de Montreuil ; il ne la trouva qu'à la troisième ou quatrième visite ; il lui remit deux lettres, une de M. le commandeur et l'autre de madame de Cavaillon..... Je sais que madame n'en fut pas contente, non plus que de la dissimulation du capucin qui n'a jamais dit avoir vu sa mère ni être chargé de lettres pour elle. La dernière fois qu'il est venu, je ne pus m'empêcher de lui en dire quelque chose assaisonné de toute la modération et la décence possibles..... Il dîna, dit qu'il retournait à la campagne pour quelques jours

encore, qu'à son retour il viendrait prendre les ordres et les dépêches de madame. Dix jours s'étant écoulés, madame envoya à la capucinière de Saint-Honoré où il était logé. On le dit parti. Nous avons soupçonné qu'on l'a peut-être fourré in-pace. Dans cette campagne il y avait des femmes, on y jouait ; elles avaient commencé de plumer le bienheureux père, qui nous a dit s'être laissé gagner exprès.....

Cet article capucinal est bien long ; si je vous ennuie, jetez ma lettre au feu.....

Mademoiselle de Rousset fait des chansons provençales pour le marquis et se chamaille avec lui. (Post-scriptum à la lettre de la marquise du 24 mai 1779).

.....Vous ne m'avez jamais rien dit des deux couplets de chanson provençale que j'ai faits, avec plusieurs autres, pour M. le marquis ; puisque vous ne me dites ni bien ni mal sur ma poésie, je ne vous enverrai pas les autres.

Je ne sais où diable M. le marquis a vu ni qui lui a dit que j'étais partie. Vous verrez, par la lettre ci-jointe, combien il est piqué contre moi sur ce prétendu départ. Je ne peux m'imaginer que des êtres raisonnables fassent des falsifications sur les écritures, à pouvoir lui faire donner le change. D'ailleurs, quelle raison ? Je n'y comprends rien. Nous nous chamaillons assez vertement depuis quelque temps. Il s'est peut-être imaginé que j'avais pris la mouche de partir sans lui. Selon nos conditions amicales, nous ne devons retourner qu'ensemble. Je n'ai cependant pas discontinué de lui écrire. Encore un coup, je ne comprends pas cela. Adieu, monsieur ; de vos nouvelles, si vous voulez que je vous aime.

Mademoiselle de Rousset, compromise et insultée par le marquis, se doit à elle-même de ne pas aller le voir ; elle est tentée de tout planter là et mêle aux médisances qu'elle envoie à Gothon et à l'avocat un sentiment avantageux de son propre mérite.

Cette lettre est pour vous, monsieur l'avocat, ainsi que pour mademoiselle Duffé ; l'adresse n'est qu'une tournure. Vous en comprendrez la raison. Le 29 mai 1779.

Si les affaires ne vont pas plus vite, mademoiselle, ce n'est en vérité pas ma faute. Malheureusement la personne a la tête mauvaise et très mauvaise. Je me calcine le sang à pure perte, sans prévoir encore une fin. La personne la plus intéressée, bien loin de me seconder, gâte tout par ses imprudences multipliées. Après m'avoir écrit bien des sottises (je ne parle pas de celles adressées à sa femme, elles sont journalières), il a voulu me compromettre fort mal à propos, en divulguant aux ministres que je lui écrivais et lui donnais des avis secrets. J'en ai reçu des reproches. Je n'ai pu le nier puisque les réponses qu'il faisait passer par leurs mains étaient pleines d'invectives. Ils m'ont excusée et absoute par la droiture et l'intention de mon cœur. « Vous voyez, m'ont-ils dit, combien il a la tête mauvaise ; vous qui ne lui écrivez que des choses agréables, utiles et amusantes, il les prend presque toujours à gauche. Oh ! il est bien où il est ; de lui donner la liberté c'est vouloir s'exposer à des nouveaux chagrins ! S'il est un temps où il doit se gêner, ce serait celui-ci, où nous avons tous les yeux sur lui ; il le sait, il en est prévenu ; ne le serait-il pas, cela se devine aisément ; d'ailleurs vous le lui avez écrit sous main, nous savons cela. Quel profit en tire-t-il ? Aucun... » Les esprits sont si prévenus contre lui que bientôt nous n'oserons plus ouvrir la bouche. Les histoires de douze ans, presque rien dans leur principe, et augmentées par la malice des hommes, sont tout aussi fraîches que si elles s'étaient passées hier. On ne peut pas parler de lui sans que les pavés vous menacent de vous écraser..... Les démarches jusqu'ici ont été infructueuses ; il est vrai que de vous à moi elles n'ont pas été bien vives, parce qu'il n'y a que la clef d'or qui fait tout mouvoir ici. J'ai mis madame de S. à même de connaître cette vérité par elle-même ; elle est neuve comme un fivre pour tout ce qui s'appelle sollicitation. Le ministre (car je commence à croire qu'il y est au moins de moitié) se soucie très peu si les affaires sont en désordre ou non. M. de S. sera totalement ruiné. « C'est un malheur, répond-on ; que ne donne-t-il sa procuration et se conduit-il mieux ? »

Il serait très aisé à madame de le voir, ainsi que moi. Mais à quoi cela nous servirait-il ? Je crains qu'il ne soit quatre fois plus diable après

qu'auparavant. Il nous chantera pouille à l'une et à l'autre, et je l'enverrai promener, comme je l'ai déjà fait plusieurs fois. Je l'ai en vérité moins fait pour lui que pour les autres ; je suis bien éloignée de vouloir lui causer le plus petit chagrin ; son état est pénible, je le sens, mais on se doit aussi quelque chose à soi-même.....

Il est des moments où je suis tentée de tout planter là. Madame de S. n'est point gaie, vous le savez. Nous sommes d'une monotonie angélique. Je vois peu de mes connaissances parce que je suis le bout du monde pour eux ; je ne peux les recevoir parce que je ne suis pas chez moi. Madame de S. ne souffrirait peut-être pas que j'augmentasse sa table d'un ou deux plats. J'ai la délicatesse et ne souffrirai pas qu'elle fasse de la dépense pour moi ; par cette raison, me voilà recluse. Toute sa famille est gênée vis-à-vis de moi et me regarde comme une amie de M. de S. Ils se défient comme si j'étais la bête noire. M. le président va bon jeu bon argent. Madame sa femme est adroite comme un vieux singe. Dernièrement elle nous surprit à travailler ; elle entra sans se faire annoncer. Madame de S., qu'une mouche déconcerte, fut au devant d'elle : « Ma chère maman, par ci, ma chère maman, par là ». Cet air de gaieté était hors de propos dans ce moment-là. Elle avait écrit, il y avait deux jours, une lettre fort triste. Mon air sérieux la fit rentrer dans elle-même. Madame sa mère ne savait trop comment prendre mon air. M. Gaufridy, vous allez mieux connaître et juger du caractère de cette femme : « Et votre santé, mademoiselle ? — Vous me faites honneur, madame ; (avec un petit air distrait) je me porte fort bien. » Un demi-quart d'heure après : « Vous ne seriez pas malade, mademoiselle ? — Non, madame, je me porte, je crois, à merveille ». La conversation continuant avec sa fille sur des papiers et des arrêtés de comptes, sa fille fut les chercher dans un cabinet voisin. « J'ai beaucoup fait pour M. de S. en m'occupant de ses affaires (observez que ceci est dit avec un air mielleux, air de confiance et de commérage, etc.). Il a mangé sur son principal tant... ses folles dépenses ici... là... tant, etc. — Madame, lui dis-je, il faut oublier le passé, ne s'occuper que des moyens de tout réparer pour l'avenir ; ce sont vos enfants, ils doivent vous être chers, vous sentez malgré vous que vous êtes leur mère. — J'aime ma fille, dit-elle, j'ai des entrailles de mère pour elle et voilà tout. » La nouvelle légende allait recommencer. Je fis un mouvement sur mon siège qui n'était pas équivoque. (C'était de

l'indignation). Elle hésita un moment ; sa fille entra, voulut parler. Ses paroles étaient si entortillées que sa fille ni elle, je crois, ne comprenaient trop ce qu'elle voulait dire. Je me retire adroitement ; quelques moments après elle me fit rappeler. « Je n'ai point des secrets, mademoiselle, je n'avais qu'un mot à dire à ma fille. — Il était bien juste, lui dis-je, que vous le lui disiez en toute liberté, etc. » Sa visite fut longue ; [elle] parla des progrès que faisaient les enfants qui sont confinés dans une de ses terres à vingt ou trente lieues d'ici. Le prier, curé du lieu, les instruit ; l'aîné entrera dans trois ans à l'école militaire. Avant de s'en aller je lui laissai faire toutes les avances pour venir m'embrasser. Madame de S. était pétrifiée. Quand elle fut partie, je lui dis : « C'est ainsi, madame, que je fais ma cour. Madame votre mère n'ignore pas mes sentiments. Je me suis assez expliquée sur toute sorte de notes. Je plaide peut-être une très mauvaise cause. Il est de mon amour propre de soutenir ma fermeté jusqu'à la fin. »

Il n'est pas besoin de vous dire que cette lettre-ci ne demande aucune réponse d'aucune façon. Quand mademoiselle Duffé l'aura lue, vous la brûlerez vous-même, monsieur l'avocat, je vous en prie et vous en charge. Je vous ai promis ainsi qu'à mademoiselle Gothon d'être sincère et franche vis-à-vis de vous deux. S'il survient quelque changement, vous en serez instruit. Je ne sais si je broie du noir, mais je vois qu'elles ne vont pas bien. C'est exactement la boule de neige qui, plus on la roule, plus elle grossit. J'ai l'honneur d'être, monsieur. Adieu mademoiselle Gothon, vous êtes plus heureuse que moi ; vous embrassez M. Gaufridy quand vous voulez, et moi je rêve toujours moyens et affaires. Oh ! vous me trouverez bien sainte, je suis toujours auprès d'un crucifix !... Il parle quelquefois !.....

Mademoiselle de Rousset annonce à Gaufridy la mort de mademoiselle de Launay. (24 mai).

Madame de Sade vous fait part, monsieur, de la maladie et de la mort de mademoiselle de Launay, sa sœur, qu'elle vient d'apprendre dans la minute. Une mort si précipitée est bien capable de faire la révolution qu'elle éprouve. Elle pleure et se chagrine. Comme la nature a ses droits, je lui laisse faire son cours. Jeudi au soir, dix du courant, la petite vérole parut ;

une inflammation au bas ventre s'est jointe à cette maladie. La mort l'a enlevée à sa tendre famille le treize, à une heure après-midi. Priez pour elle. On dit madame de Montreuil inconsolable. Madame craint qu'elle ne fasse une maladie. Demain elle ira dans cette maison de douleur pour joindre ses larmes avec celles de sa famille. Elle écrira cet après-midi à M. le commandeur et à mesdames ses tantes. Adieu, monsieur l'avocat. Pensez quelquefois à moi, et répondez si vous avez reçu une de mes lettres où il y avait deux couplets de chanson provençale. Vous ne m'avez jamais rien dit là-dessus. Vous les avez donc trouvés bien mauvais ? Adieu, encore une fois. Portez-vous bien et aimez-moi.

La marquise répond au ministre qu'elle n'a pas à payer la pension de son mari. (20 septembre).

Je croyais m'être assez expliquée, monsieur, pour ne vous plus mettre dans le cas de me demander une chose qui est hors de toutes les règles du bon sens et de la raison ? J'ai payé autrefois la pension de mon mari parce que je voyais quelque raison de nécessité ; mais aujourd'hui, où je vois clairement que l'on s'obstine à faire périr un malheureux qui mérite tout un autre sort, quand je vois le désordre de ses affaires qui sont à un point où les cheveux m'en dressent sur la tête, quand je considère l'avenir pour remédier à tant de calamités, l'esprit m'en tourne.

Eh ! monsieur, si vous avez quelque respect pour mes malheurs, n'aggravez pas mes cuisantes peines ! D'autres me tyrannisent assez par le récit des injustices et des vexations où les gens d'affaires de M. de S. *sont en butte*. On les a contenus un certain temps par l'espoir d'un prochain retour. Cette promesse ne s'effectue point, ils ont cabalé. Ses droits sont violés. On coupe les arbres dans ses forêts. Les particuliers gardent leurs troupeaux dans son champ. On se permet le droit de chasser dans ses terres. En un mot, monsieur, ne me parlez plus de pension. Je n'ai ni pouvoir ni volonté de la faire. C'est bien assez de me consumer en chagrins par la privation de mon mari et la destruction totale de sa fortune.....

Requête des notables de la Coste en faveur du marquis de Sade, leur seigneur. (Sans date).

Les prieur, curé, viguier et maires-consuls du lieu de la Coste en Provence, diocèse d'Arles, réunis et guidés par le même esprit et le même intérêt, osent implorer autant la justice que la bonté de Votre Grandeur, plus en faveur des habitants du même lieu que de M. le marquis de Sade, leur seigneur.

Il n'est pas permis aux suppliants de pénétrer les motifs de l'ordre du roi. Placés à la tête des habitants de la Coste, peuvent-ils ne pas porter à Votre Grandeur les vœux de ses habitants, les supplications qui les accompagnent, les motifs qui les déterminent. M. le marquis de Sade était plus leur père que leur seigneur. Les pauvres trouvaient en lui une défense assurée, les autres un protecteur et chaque jour était marqué par quelque trait de bienfaisance. Frappés du même coup qui continue de s'appesantir sur lui, ils gémissent et ne cessent les vœux les plus ardents pour un retour qu'ils regardent comme le terme du fléau qui les afflige. Nous ne sommes ici, Monseigneur, que les organes de ces habitants et nos expressions ne retracent que faiblement la douleur dont ils sont pénétrés et nous suivons [?] avec d'autant plus d'empressement les désirs de ces habitants que nous partageons l'amertume de leur situation. Puissent leurs vœux, leurs prières, leurs supplications et les nôtres être de quelque poids auprès de Votre Grandeur. Puisse le témoignage que nous devons à la conduite la plus réglée de M. le marquis de Sade, pendant le dernier temps surtout que nous l'avons revu à la Coste, intéresser vos bontés.

Les suppliants l'espèrent avec confiance et que bientôt le calme et la joie, renaissant dans des cœurs flétris par le trouble et l'amertume, béniront la main qui leur aura rendu leur seigneur, leur père et leur protecteur.

Mademoiselle de Rousset a retouché la pétition préparée par Gaufridy et serré le bouton au curé de la Coste pour qu'il travaille à sa réussite. M. de Sade ne sortira pas de frison par la faute d'un dénonciateur de son pays. (Date déchirée).

Nos petites affaires ne vont pas mal, monsieur, mais M. le commandeur est à jeter par les fenêtres. Le prieur-curé était assurément embarrassé de sa chaste corporence ; je lui ai serré un peu fort le bouton. Je lui prescris, dans les termes les plus honnêtes et les plus polis, ce qu'il peut et doit faire. Je lui saurai gré en mon particulier de ce qu'il fera, si toutefois il le fait bien. Je conçois que ce ne sera pas sans quelque violence ; il en sera quitte pour changer de chemise.

Rien n'a été changé au papier adressé. J'ai pris la liberté de rendre une ou deux phrases un peu plus coulantes et de moins longue haleine, pour avoir seulement le plaisir de vous contrarier et prouver à madame de Sade que mon sublime génie est infiniment supérieur au vôtre.....

.....Je voudrais bien savoir pourquoi le public veut absolument m'amalgamer avec M. de Sade. Puisque cela est ainsi, M. et madame la marquise partiront et moi je resterai. Ce parti est même plus sage ; vous m'avez tourné la tête plus des trois quarts et demi !

Trêve de calomnies, monsieur ! Je n'ai point voulu vous désoler. À quoi bon recourir à votre confesseur ? Je vous ai envoyé la représentation des beautés cachées de madame Gaufridy ; seriez-vous assez chaste pour n'y avoir jamais regardé ? À d'autres !... Votre sexe est trop curieux.....

Cette pauvre Gothon est malade toutes les années. Je désapprouve fort les saignées, à moins que le chirurgien ait l'adresse de les lui faire là... où il faut ! Outrand, qui était un homme infallible, assurait que c'était des vapeurs hystériques. J'avais résolu de ne plus lui écrire. En considération de son indisposition, je lui écrirai quelques polissonneries pour la faire rire. Je sais qu'elle les aime.....

Oui, une année révolue ! Je n'oublierai de ma vie l'alerte du vingt-six août 1778. Il n'y a pas encore un an que je suis ici. J'arrivai le six novembre, saluée par une pluie qui ressemblait au déluge..... Un provençal qu'on ne nous a pas nommé, mais que nous saurons (je le soupçonne d'Aix), a porté un coup cruel à M. de Sade. « Qu'allez-vous faire, a-t-il dit au ministre, donner la liberté à un homme qui a fait ci, qui a fait ça, etc ?... Cet arrêt dont vous me parlez est un arrêt de faveur ; j'ai connu la nature des affaires mieux que personne, etc... » L'ordre du rappel ne fut point donné, au grand étonnement de celui qui l'attendait ; il apprit

les raisons de ce changement. On ne lui cacha point que c'était un provençal qui venait de faire l'officieux délateur.....

Mademoiselle de Rousset conte comment la maison de madame de Sade a été surveillée par des espions de police. M. de Sade écrit des folies et se forte bien. (8 octobre 1779).

.....Nous avons eu des espions de police pendant cinq à six jours, qui ont joué différents rôles dans la cour des Carmélites, au point que l'aumônier des religieuses en était tout intrigué. Je n'ai appris leurs jeux et leurs manèges que tard. Si je l'avais su plus tôt, je les aurais vus de plus près. Madame de Sade fit d'abord la charité à un qu'on avait laissé monter, je ne sais pourquoi. Le lendemain, elle reçut un paquet cacheté avec des vieux titres de noblesse ; un pauvre gentilhomme honteux implorait ses bontés. Comme elle avait donné la veille à un soi-disant soldat qui ne dit pas un mot de vérité dans le cours de sa narration, madame de Sade avait envie d'envoyer promener le gentilhomme ; par réflexion, elle mit une pièce dedans et recacheta le paquet en le faisant remettre au portier. Comme j'avais ignoré la charité de la veille, je me tuais de dire que la charité serait toujours bien faite, quand même ce serait un fripon. Un certain pressentiment me faisait soupçonner quelque chose, sans trop démêler ce que ce pouvait être. Le lendemain j'appris combien ces personnages intriguaient les gens de la maison. La Jeunesse disait : « Il y a quelque chose là-dessous ». Les autres : « Ce sont des fripons qui veulent voler l'église. Voilà tant de temps qu'ils ne font que rôder ». Je me montrai le lendemain aux fenêtres. Je vis le jeu de deux femmes qui avaient succédé aux hommes ; madame la marquise s'y mit aussi. Je sortis seule à pied et fis une très grande course pour voir si quelqu'un me suivrait. Je ne m'aperçus de rien ; je fus le soir à la police pour remplir une commission (en voiture à la vérité) ; je ne vis rien encore. Depuis ce moment, nous n'avons plus d'espions. Qu'est-ce qu'ils veulent, que demandent-ils ? Je n'en sais rien !

Quelqu'un m'a dit que c'était pour me faire peur et m'obliger à m'en aller. Je veux bien croire que si on pouvait me mordre on le ferait, mais je suis si maigre qu'il n'y a pas moyen de mordre.....

Vous êtes d'un pétulance, monsieur l'avocat, à faire trembler la femme la plus intrépide. Que puis-je vous dire, que puis-je faire pour captiver votre vivacité charmante ? Je ne suis plus bonne à rien. Le monde, que je hais par sa dissimulation, me fait désirer une retraite champêtre éloignée de tous mortels, en un mot un hermitage. Si vous voulez vous faire frère quêteur, je vous admettrai dans mon enclos.....

M. le marquis se porte bien ; j'en juge par une lettre extrêmement folle qu'il a écrite à la Jeunesse. Madame la marquise se soutient dans son état d'embonpoint, et moi toujours maigre et toujours belle, c'est-à-dire plus de boutons.....

Mademoiselle de Rousset a cessé de correspondre avec le marquis. Elle reporte sa tendresse sur l'avocat qu'elle assure de sa constance. (9 novembre 1779).

.....La raison du silence de M. le marquis ne peut être que le caprice ou la politique. Si c'est la première, vous aurez cela de commun avec moi. Après m'avoir dit des injures et des duretés, il m'a priée de ne plus lui écrire. Vous pensez bien que, d'après une prière aussi belle, j'ai eu assez d'âme pour ne plus récidiver. Il y a bien six mois qu'il ne s'informe plus si je suis au nombre des vivants ou des morts. Si mon attachement avait été de la nature du sien, il me donnait des armes à refroidir le zèle et le désir que je porte à sa liberté ; bien loin de là, je souhaite et attend ce moment comme celui qui doit lui faire connaître ses torts ; une fois persuadé, il verra que j'étais digne de tout autre sentiment. Ma vengeance se bornera uniquement à lui faire regretter l'amie qu'il aura perdue. S'il réfléchit, il sera assez puni.

Gothon vous en fera accroire toutes les fois que cela lui plaîra. Si elle a bien mis dans sa tête de dissimuler, elle vous fera avaler la pilule sans que vous vous en doutiez ; soyez sûr de cette vérité.

Je serais bien fâchée que vous prissiez pour une plaisanterie les sentiments que je vous porte. Il n'y a de faux dans mes expressions que la folie que j'entortille quelquefois d'un peu de polissonnerie pour égayer mes réflexions sombres. Tout le reste est bon et vrai. Rapportez-vous en à mon cœur qui est honnête et trop sensible, et à ma sincérité qui, quand elle a dit

deux fois : « Je vous aime », est un article de foi. Ainsi, plus de méfiance ni de doute... La légèreté n'est pas de mon caractère, je la laisse à ceux qui ne savent pas aimer. Comme je vous crois de très bons principes sur l'étendue de la bonne et pure amitié, je reçois votre témoignage avec reconnaissance ; je vous fais l'hommage de ce que j'ai de plus pur. Que quelqu'un montre que je lui en ai écrit autant ! Je les en défie. Si des envieux veulent troubler notre repos, envoyons-les faire f... Souvenez-vous que vous m'avez dit mille fois que vous étiez mon ami. Je suis convaincue de cette vérité, non parce que vous me l'avez dit, mais parce que mon cœur me tyrannise depuis longtemps à vous donner sans équivoque l'assurance de mon plus tendre attachement.

P.-S. Il y a près d'un an que M. le marquis n'a écrit en Provence. Si quelqu'un se vante avoir reçu cet honneur depuis peu, dites-leur hardiment qu'ils en ont menti.

Ce 12 novembre 1779.

Plaignez-moi donc un peu, monsieur l'avocat. Voilà huit jours que je suis malade. J'ai pris l'ipécacuana, l'émétique, et aujourd'hui encore une médecine en toute règle. Je suis mieux, grâce à mon humeur couleur de rose qui m'a toujours tirée de tous les mauvais pas. Si vous aviez pu me tâter le pouls, vos doigts auraient plus fait de sensation sur ma peau que toute la pharmacie d'Esculape. Madame de Sade, qui ne veut rien laisser perdre, a tout rempli mon papier. Adieu.

Mademoiselle de Rousset crache le sang et écrit à Gothon qu'elle est soignée par la Jeunesse. (11 novembre 1779).

Votre lettre, mademoiselle Gothon, me remplit d'allégresse, mais elle ne me donne pas toute la santé que je désirerais avoir..... Oh ! belle Gothon ! vous auriez pitié de moi si vous voyiez comment votre amoureux me présente tous ses mauvais breuvages. J'ai craché le sang cette semaine, on m'a saignée du bras là-dessus. Je suis à la tisane pour me préparer à une autre médecine. Je veux bien la prendre encore, mais après celle-là, si je ne me trouve pas mieux, je pars sans tambour ni trompette. Je veux vous faire au moins mes adieux, ma toute adorable poulette.

Je ne suis pas curieuse de savoir les bavardages de vos diaboliques perroquets.....

Querelle d'attributions :

*Granier, viguier, « à Monsieur Sambuc, mere et consul à la Coste, ce 29 décembre 1779 ».**

Monsieur,

Les personnes que vous avez envoyé prendre pour jouer du tambour à la solennité de saint Trophèmes me sont poter plainte que vous refuses de ly procurer son pejement. Je vous prie de le faire pejer ou bien de me dire la raison que vous avez pour lui refuser son pejement et j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

*Sambuc à Granier, lieutenant de juge à la Coste.**

Monsieur,

Je suis surpris qu'un homme comme vous semelle de ce qui ne le concerne pas, attandu que la communauté ne semelle pas de sa justice et suis,

monsieur,

votre très humble et très ob. serviteur.

1. [↑] Dieu vous donne le bonjour, monsieur l'avocat. Je prends le parti de vous écrire en patois pour que madame la marquise ne devine pas que je vous dis : « Je vous aime ». Elle serait capable, si elle le savait, de trahir notre secret. Si vous saviez combien elle est devenue fine et requinquée depuis quelque temps. Cela ne peut se dire. Il en est tout autrement de son mari

que vous verrez bientôt. La tête lui tourne si on ne lui donne pas la liberté. Le désespoir s'est emparé de lui et il a fait quelques imprudences qui me font tourner en bourrique. Il y a quelques mois que nous étions un peu brouillés : ma colère est passée en le payant de la même monnaie. Je ne crois pas que nul au monde lui ait aussi bien dit honnêtement ses vérités. S'il se fâche, il m'a fâchée. Nous verrons un peu comme tout cela tournera, mais je n'ai pas lieu d'être contente.

1780

Madame de Sade demande aux trois meilleurs avocats d'Aix (pour confondre ceux de Paris, qui ne sont que des bêtes) une consultation disant que l'admonestation faite au marquis et l'interdiction de séjour prononcée contre lui ne sont nullement infamantes. Les Aixois attestent que M. de Sade a été entièrement blanchi par son arrêt.

La présidente se préoccupe également, mais à des fins plus pratiques, d'obtenir des certificats qui lui permettront de toucher, dans l'intérêt des créanciers, certains arrérages échus avant la sentence de réhabilitation.

Une des tantes religieuses, madame de Saint-Laurent, est morte, et sa communauté prétend continuer à toucher sa pension. Une autre, la bernardine de Cavaillon, paye « un petit royaume » à ses amis et veut avoir du gibier de la Coste pour les personnes qui font gras. Il n'est guère question de la troisième, madame de la Coste, qu'à l'occasion du paiement de ses quartiers.

Gaufridy a trouvé de l'argent en engageant sa signature à Ripert et si le marquis ne reconnaît pas ce procédé à sa sortie, il ne sera qu'un Jean-fiche. Partie de cet argent reste à la Coste où les seigneurs le trouveront à leur retour, et ce sera autant de sauvé car Paris est un gouffre. Mademoiselle de Rousset est si malade qu'elle craint de ne pouvoir être du voyage. On l'a saignée au bras et au pied et on la met au lait d'ânesse pour réparer ses forces. Par contre on lui fait prendre des médecines qui l'empêchent de déjeuner, au prétexte qu'elle a de la bile. Madame de Sade ne la croit pas fort atteinte : elle crache seulement le sang ! Mais la pauvre fille y voit plus clair : elle donne rendez-vous à Gaufridy à la vallée de Josaphat et lui confie que sa feinte gaieté n'est qu'un moyen dont use sa raison pour combattre la mélancolie de son caractère.

Rayolle, juge de la Coste, est vieux et imbécile. Son fils et Gaufridy convoitent tous deux la judicature : l'absence du seigneur fournit à la marquise une commode défaite pour ne pas bouger.

Gothon tourne à l'amour comme l'hélianthe à la lumière. Grégoire le Nîmois promet de l'épouser, mais il est catholique et point de justes noces sans abjuration. Un mari qui vient si à propos et prend tant de choses à son compte vaut bien une messe. Gothon s'y rend à la barbe des protestants de la Coste qui ont le sang des vieux Vaudois et sont bien plus sectaires que religieux.

Marais est mort. Madame de Sade connaît quelqu'un qui sera dispensé d'aller lui brûler la cervelle. Mais la présidente lui avait avancé quatre mille livres dont il n'a point laissé de reconnaissance et c'est du bel argent perdu.

Madame de Sade a mis en dépôt la grosse somme reçue pour la libération du marquis. Le succès est certain : madame de Montreuil et ses créatures sont impuissantes. Mais on veut six mille livres net et le magot est déjà écorné. Les faux frais s'accumulent. M. de Sade fait grand chère dans sa prison et tire sur sa femme des mandats qui la ruinent. Elle s'est refusée à payer la pension du captif, mais ne peut se refuser à payer ses dettes. La note du libraire est particulièrement lourde. La marquise n'a plus que douze livres dans sa bourse et lésine si bien qu'on la croit avare. Depuis l'arrêt madame de Montreuil ne lui a pas donné un sol des quatre mille livres annuelles qu'elle doit lui payer pour sa dot et son dessein secret est de pousser les créanciers à agir en parlement pour provoquer une administration des biens. Déjà le juif Cadet Sayon menace de poursuivre l'honnête Paulet qui a cautionné une dette de la famille. On évitera le piège de la présidente en faisant sortir le marquis avant six semaines, mais il faut garder le secret, ne prêter aucune attention aux propos des Costains qui parlent pour faire parler et trouver encore dix-huit cents livres.

La marquise est si mal en ses affaires qu'elle tire, pour la première fois, une traite sur l'avocat, sans l'avoir prévenu. Lions y fera honneur, en dépit de la mauvaise récolte et du bas prix des laines imputable à la guerre sur mer, mais il ne faut pas laisser s'enraciner cette pratique.

Malgré ses soucis d'argent, madame de Sade observe vis-à-vis de sa mère, une attitude pleine de fierté. Elle ne lui a pas soufflé mot du marquis

depuis un an et prétend recevoir de lui ce qui lui est nécessaire pour vivre.

Madame de Montreuil adore, au demeurant, ses petits-fils : « Toute sa tendresse a passé là ». L'aîné termine ses études et l'on essaie vainement d'intéresser le commandeur au cadet qui va entrer dans l'ordre de Malte. Tous deux ont, successivement, la petite vérole. Une jeune sœur de la marquise a été au plus mal d'une fièvre putride.

Mademoiselle de Rousset a de nouveau craché le sang. Elle ne partira pas avec le marquis et madame. Ses amoureux, dit-elle, la retiennent à Paris et sauront l'y garder, même si Gaufridy obtient une lettre de cachet pour la faire revenir. En ce cas il sera peloté d'importance ! À travers ce badinage un peu lugubre, la demoiselle affirme que les entreprises n'échoueront pas et que le régisseur sera bientôt remboursé.

Cependant l'affaire si bien engagée n'avance pas. « Un diable d'avocat nous tient », écrit la marquise, qui n'ose plus demander de nouveaux fonds. Il faut cependant multiplier les démarches, que madame de Montreuil feint d'ignorer. On examine à Versailles les motifs de la détention et le ministre, qui se montre honnête en paroles et semble bien disposé, a demandé communication des pièces et un rapport à ses subordonnés. Des placets ont été remis et des recommandations faites à tous les ministres. Deux des princesses ont parlé de l'affaire à M. de Maurepas. Mais le marquis écrit des horreurs qui vont prendre place dans son dossier. Si l'enquête est sévèrement menée, il ne sortira pas. Et s'il obtient sa liberté, écrit mademoiselle de Rousset, « nous ne nous importunerons guère. »

Madame de Sade était si sûre de son prochain départ qu'elle a donné congé, pour la Saint-Jean, de l'appartement de sa belle mère où elle avait cependant fait bien des dépenses. Il faut se résoudre à prendre, dans la même maison, un autre logement sans bail. Il s'ensuit un pénible charroi de meubles, mais on se reposera là-bas en mangeant des melons et l'on devisera à quatre, dans le cabinet de monsieur, « sur les individus de Paris ». Mademoiselle de Rousset se blesse au bras avec un clou à crochet. La Jeunesse se soûle pour ne point travailler, fait du train avec les filles et se fait prendre par la garde. La marquise affecte de ne rien voir pour ne pas avoir à sévir. On serait curieux de savoir ce qu'en pensent les dames carmélites !

La chaleur est extrême et le nouveau logement est malsain. Madame fait un second déménagement et va se loger rue de la Marche, au Marais. Mais elle a fait des dettes dans le quartier et n'a plus un patard à attendre de Provence. Les baux, momentanément prorogés, viennent à expiration ; à la Coste, le parc est à l'abandon et les terres sont infestées de serpents ; un orage a causé de grands dégâts à Mazan ; il faut payer la moitié des frais d'un procès que les coseigneurs de cette localité ont soutenu en cour de Rome pour l'amortissement des cens : le parlement d'Aix en avait connu pendant la réunion, son arrêt a été confirmé à Rome et l'affaire renvoyée pour exécution à l'officialité de Carpentras. Les fâcheux s'ajoutent aux créanciers et, parmi eux, un allié, M. de Simiane qui réclame des papiers de famille. « Il veut, dit la marquise, nous payer ses obligations en nous volant. » Cependant les ouvertures obligeantes que lui fait un sieur Jaume, provençal d'origine établi banquier à Paris, font espérer à madame de Sade qu'elle pourra se tirer de ce mauvais pas ; mais Jaume a le défaut des gens de son pays : il fait de grandes offres de services à condition que l'on n'en use pas. Mademoiselle de Rousset n'est pas la dernière à dire rage des Provençaux. À l'en croire, les citoyens de la Coste (le mot, mis à la mode par Jean-Jacques, citoyen de Genève, poursuit sa fortune) ne sont ni sociables ni solides : tout est caprice et circonstances en leur pays.

Le temps passe sans réaliser les grands espoirs de la marquise, qui ne peut refuser à sa mère d'aller passer quelques jours avec elle à la campagne. Mademoiselle de Rousset met son absence à profit pour se dégonfler et pour médire. La dépiteuse fille a voulu savoir et, par un coup qui exposait le quidam qui l'a renseignée aux galères, elle a su quels étaient les motifs de la détention du marquis. Sa liberté se fera attendre longtemps encore, et la présidente n'est pas si coupable. Les raisons sont très graves : M. et madame de Maurepas ont pu s'en convaincre et jugent madame de Sade folle ou complice. Les dires des exempts qui sont allés à la Coste accablent le marquis : tout est connu, même les particularités qu'on croyait ensevelies dans le mystère. Il existe un in-folio où la vie du captif est écrite. À parler net : l'homme est à pendre. Ces confidences, mêlées d'effusions qui sèchent avec l'encre de l'épistolière, ne sont pas plus à l'avantage de Rousset que celles qu'elle y joint sur la marquise et sa pétaudière de maison. C'est d'ailleurs en vain qu'elle a tenté de tirer madame de ses illusions ; elle a

essuyé mille orages et le désordre est à tel point que Gaufridy fera bien de prendre ses garanties pour la somme qu'il a cautionnée. Les six mille livres réservées à la libération de M. de Sade, ou ce qu'il en reste, ont pu heureusement être sauvées, en dépit d'un billet imprudemment signé par sa femme. Le sac est actuellement commis à la garde de la demoiselle qui le défend à bec et à ongles.

La marquise a choppé dans la voie où elle s'était mise, mais elle est déjà repartie sur une autre. Puisque l'élargissement de M. de Sade est impossible, elle essayera d'obtenir qu'on le fasse interner dans une autre prison où il sera plus à portée de ses affaires. Ce dessein n'échouera que par le mauvais vouloir du captif.

Madame de Sade, que rien ne détourne de son grand objet, mais que cet objet même ne distraît pas de ses autres soucis, n'oublie dans ses lettres ni les soins à donner aux terres, ni les emplois à pourvoir, ni les créanciers à apaiser, ni l'argent à tirer des fermiers qu'elle assomme de réclamations (c'est le sage Lions qui le dit et on peut le croire), ni le mariage de Gothon, à qui elle déclare tout net qu'elle n'admettra pas son futur mari parmi les domestiques du château pour ne pas retomber dans les anciennes cabales, ni son abjuration, ni la discussion de ses gages, ni même un abonnement au Mercure que Gaufridy est chargé de prendre sous son nom.

Madame de Montreuil paraît avoir gagné du terrain dans la lutte engagée pour reconquérir sa fille. Le ton que la présidente emploie avec elle continue bien à exaspérer la marquise, mais elle ne se refuse point à voir sa mère parce que sa façon d'agir avec les enfants mérite de l'indulgence. Les deux femmes sont même à merveille « quand elles ne parlent pas de lui. »

Sieur Pierre Isaac de Maillefer de Ballaiague, au bailliage d'Yverdon, dans le canton de Berne, envoie de Suisse son autorisation au mariage de sa fille Anna Marguerite Maillefer (dite plus simplement Gothon et parfois, je ne sais pourquoi, Duffé) avec Jacques Grégoire, de Nîmes, à condition qu'il soit de la religion réformée. L'autorisation était attendue ; quant à la condition elle sera tenue pour non écrite, probablement comme contraire à l'ordre public du royaume.

Querelle de préséance.

Granier, viguier de la Coste, fait à la marquise un exposé, à la fois pittoresque et significatif, de son démêlé avec le capitaine-consul. (Premier janvier 1780).

.....Il est d'usage que la veille de notre foire il se fait un feu de joie et le garde ou le viguier du seigneur [y] assiste, accompagné des consuls, étant d'usage qu'on l'en prévienne et [qu'il] l'allume. Vous savez, madame, que les tambours doivent aussi battre aux officiers, après le seigneur et avant les consuls. Cependant, au mépris des usages et des prérogatives, dont je ne suis jaloux qu'à cause que j'ai l'honneur de vous appartenir, le sieur Sambuc, capitaine consul, fut allumer le feu sans me faire avertir, et refusait opiniâtrement de payer les tambours sur ce qu'ils étaient venus battre à ma porte au retour du château. Sur les plaintes qui me furent portées par les tambours du refus qu'on leur faisait de leurs honoraires, je pris le parti d'écrire deux mots à M. le consul pour l'engager à payer ces gens ou de me poser amiablement le grief qu'il avait contre des gens qu'il avait lui-même commandés. Sa réponse fut si insolente et si digne de pitié en même temps qu'elle ne méritait pas de vous être présentée. Je vous l'envoie cependant, madame, pour que vous en jugiez. Vous verrez qu'il élude la question et qu'il la fait tomber sur ce que je me mêle sans droits des affaires de la communauté. Mais la plainte, à moi faite par des gens à qui on refuse un juste paiement, me paraît plutôt une affaire purement particulière et juridique pour ne pas faire justice à des gens qui se sont comportés, en battant à ma porte, selon l'usage le plus généralement reçu.

.....Vous me faisiez la grâce, madame, de me demander, de la [part] de M. le comte, des nouvelles de son petit filleul. Il se porte bien, le drôle, et apprend assez bien, et d'autant plus volontiers (il va à l'école) qu'il dit que, quand il sera savant, il ira à la guerre avec son parrain.

Mademoiselle de Rousset a des amoureux à la douzaine, en dépit du nez de l'avocat. (7 février 1780).

.....Je suis d'un rhume affreux et laisse la place à mademoiselle Rousset [\[1\]](#).

Oui, c'est un rhume que l'on nomme, à Paris, la coquette. Toutes les jolies femmes toussent lorsqu'elles veulent se faire remarquer de leurs adorateurs. Madame la marquise prend d'avance tous leurs faits et gestes pour émoustiller celui qui, je crois, n'aura pas besoin d'être provoqué pour lui prouver son amour et son estime, qu'elle mérite à tous égards, et surtout par une abstinence véritablement édifiante ou l'exemple contraire ne peut rien. Eh ! oui, monsieur l'avocat, j'ai des amoureux à l'infini ! Aussi suis-je bien [plus] menacée qu'on vous le dira. Ne dirait-on pas, à entendre madame la marquise, que notre amitié est un obstacle à favoriser mes amoureux ? Je ne l'ai jamais entendu comme cela. Vous êtes trop juste pour ne pas sentir que, vous ne pouvant faire, il faut tout au moins laisser faire, le tout pour tuer le temps et mes réflexions qui, à coup sûr m'auraient conduite au tombeau si je ne m'étais ravisée de faire l'amour. Je me porte beaucoup mieux depuis qu'on me dit : « Je vous aime ».

Gothon a abjuré pour avoir un mari. (12 février 1780).

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que nous avons fini lundi au soir. M. le curé l'a trouvé à propos pour faire taire toutes les mauvaises langues des protestants. Quelques-uns des plus apparents se sont avisés de vouloir venir me faire quelque remontrance à leur guise ; je les ai payés de la bonne monnaie, leur faisant entendre de ne pas se donner la peine de m'en parler une seconde fois, et, de dépit, ils se sont attroupés un certain nombre pour me voir sortir de la messe, que j'ai assistée avec beaucoup de plaisir. Je les ai salués fort honnêtement, leur demandant des nouvelles de leur santé, et eux, bien surpris de me voir si résolue, ils croient me mortifier, mais ils se sont trompés. C'est ce qui m'a déterminée à finir car j'aurais bien désiré de vous y voir, monsieur, car vous êtes mon ange qui dirige mes pas. Il ne me reste plus qu'à vous remercier de toutes les peines, soins que vous avez bien voulu vous donner..... Cela s'est passé sans bruit, sans dépense, car je n'ai

pas donné un verre d'eau à personne. M. le viguier vous le dira qui est un témoin.

Mademoiselle de Rousset ne veut pas céder à son mal. (3 mars 1780).

Ah ! monsieur l'avocat, je ne suis pas encore morte, mais de peu s'en faut ! Mon penchant à vous dire que je vous aime est bien fort puisque vous êtes le seul qui m'aiguillonniez à prendre la plume pour vous donner preuve de ma petite existence. Je commencerai demain le lait d'ânesse, ordonné pour deux mois, que je reprendrai en septembre si je vis encore, et puis nous verrons si j'irai vous embrasser en Provence. Sinon, nous nous embrasserons à la vallée de Josaphat, ce qui me paraîtra d'assez dure digestion et à vous aussi. Je sais que vous m'aimez !... Passons à des idées plus gaies. Les malades sont des sottes gens : ils voient plus souvent en noir qu'en couleur de rose. Ma feinte gaieté, et ma très sage et céleste raison, m'a tirée de plus d'un mauvais pas ; je vais faire tous mes efforts pour franchir celui-ci. J'ai à combattre contre un fonds de mélancolie qui est le propre de mon caractère. Il faut que j'en vienne à bout tout exprès pour vous donner des coups de poings ; je ne mourrai pas contente sans cela... Ainsi ne vous alarmez pas de mon indisposition ; je crois qu'en faisant les remèdes nécessaires je quitterai mon air blême pour reprendre un teint de lys et de rose qui vous assassinera à coup sûr.....

Madame de Sade ne parle jamais du marquis à sa mère. (6 juillet 1780).

.....Ma mère ne vous écrit plus ; j'en devine la raison : parce que vous n'avez pas donné dans son sens. Ma conduite vis-à-vis d'elle la démonte. Il y a plus d'un an que je [ne] lui ouvre la bouche de M. de Sade ; si elle veut parler des biens, je lui dis que cela ne me regarde pas, que tout aille comme cela voudra, que cela m'est égal. Elle me demande : « Avez-vous de quoi vivre ? » Je lui réponds : « Mon mari me donne ce qu'il me faut, je n'ai point à me plaindre de lui ». Cela coupe court ses idées d'administration.....

Mademoiselle de Rousset fait savoir à Gaufridy que le premier ministre examine les motifs de détention. (24 juillet 1780).

.....Les motifs de détention s'examinent et se jugent actuellement à Versailles. Le premier ministre a ordonné à un autre ministre, son inférieur, de lui mettre toutes les pièces sous les yeux. Il ne répondra que lorsqu'il les aura lues ; il a fait dire verbalement les choses les plus obligeantes ; il est entré dans des détails qui montrent l'intérêt. Sa réponse donnera un grand jour sur quantité de choses que nous ignorons, et nous saurons enfin décidément à quoi nous en tenir..... Madame la marquise est impatiente de me voir la plume en main, elle m'accuse intérieurement de vous en dire si long. Il est quelquefois bon d'avoir des yeux et ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre. Elle promène à pas de géant à mes chastes côtés pour m'obliger de finir. Tout cela ne sert qu'à prolonger son impatience et mes malices.....

Mademoiselle de Rousset pense que s'il n'y avait pas de raisons pour qu'on détienne M. de Sade, il serait le premier à en créer. (7 juillet 1780).

.....Cette apostille est pour vous seul. Point de réponse.

Je vous ai écrit, en même temps que madame de S., le courrier dernier. Vous devez voir, par le peu que je vous mande, que j'aurai beaucoup de choses à vous dire et beaucoup d'imprudences à vous apprendre, mais fortes, très fortes, de la part de celui que vous savez. Les longueurs sont tuantes, je le sais. Plus ennuyée dix mille fois que vous, je viens de prendre un moyen où il faut que le captif soit élargi ou que l'on donne des raisons fondées pour le détenir enfermé. Je n'examine pas s'il y en a, je ne serai fondée à le croire que lorsqu'on les aura données. Madame la présidente doit être instruite d'une partie des démarches qui se font, ou elle feint de les ignorer. Presque tous les ministres ont des placets et des lettres de recommandation ; des princesses ont recommandé l'affaire à M. de Maurepas qui examine les pièces. Nous avons prévu beaucoup de choses

pour les informations ; si elles sont rigoureuses nous sommes fichus, parce qu'il se conduit très mal et qu'il nous accable par écrit des horreurs et des sottises qu'on nous lit ou qu'on nous dit. Tous ses chefs-d'œuvre restent en dépôt. Vous pensez bien que ces sortes de lettres ne sont pas faites pour être envoyées. C'est ce qu'il y a de pis. Je suis apostrophée de pu... ; il est des expressions plus fortes pour les autres. Convenez qu'il faut avoir un grand courage pour oser solliciter avec persévérance.....

Mademoiselle de Rousset a su, par un coup hardi, les raisons véritables de la détention du marquis ; elles sont si graves qu'il faut que madame de Sade soit folle pour conserver ses illusions. (21 octobre 1780).

Bonjour, mon très cher et monsieur l'avocat. Eh bien ! Que pensons-nous de notre silence mutuel ? Il n'est, ma foi, pas joli..... Les affaires sont toujours dans la même position et *elles le seront, je le crois, longtemps*. Après beaucoup de longueurs et de promesses vagues, j'ai voulu voir et mis madame de S. à portée de voir par elle-même les motifs de détention. Ce n'était pas une chose aisée ; la personne assez hardie pour faire le coup a hasardé et couru le risque de la galère ou d'une prison perpétuelle. Il s'en est tiré » j'en ai eu la fièvre plusieurs jours. Nous avons su par ce coup hardi que la chère présid... n'était pas si coupable que nous le pensions. Il a des ennemis mérités encore plus forts. Il faut la mort des uns et l'oubli des autres pour espérer quelque chose. Tout cela me paraît long et un peu chimérique, relativement au mot « liberté ». Mille preuves d'impossibilité n'empêchent pas que madame de S. n'espère toujours et ne se fasse l'illusion la plus complète sur le présent et sur l'avenir. Comme la nature de ses affaires et le rôle d'amie que je joue auprès d'elle méritaient la plus grande sincérité et la plus parfaite franchise, je l'ai fait à travers toutes sortes d'orages et mille et un millions de désagréments qu'elle aurait pu m'épargner si elle avait eu plus d'éducation, plus de grandeur d'âme ou, pour tout abrégé, de ces sentiments naturels et délicats que la naissance donne et que la vertu et la justice soutiennent jusqu'au tombeau. Enfin, mon cher ami, il est des individus si baroquement organisés qu'ils inspirent plus de pitié que de colère. Celui-ci est du nombre, je l'ai bien examiné et

disséqué. Je ne suis plus si étonnée que l'infortuné ait tant fait de sottises ; il lui aurait fallu une personne qui eût du nerf ; celle-ci n'a que des fibres, ou filaments tissus ou ourdis par les araignées.....

Le déménagement et les dettes qu'il a fallu payer dans l'ancien quartier ont donné sur les oreilles des six mille livres. Comme cela ne me regarde pas, je dors tranquillement. Il n'en est pas de même de sa pétaudière de maison ; tous sont maîtres, tous sont impertinents, plus pour elle que pour moi.....

Notre homme en question a toujours à peu près la même conduite, c'est-à-dire mauvaise. Cela corrige la sensibilité de mon cœur à son égard et sur son sort qui, quoique triste, lui est peut-être plus avantageux que tout autre.....

Mademoiselle de Rousset revient sur les raisons de l'emprisonnement du marquis. (23 octobre 1780).

.....Il est des motifs graves, très graves, qui me font craindre une longue captivité. Qu'ils soient vrais ou faux, ils n'en sont pas moins les chevaux de bataille du ministre pour fermer la bouche à tous les honnêtes gens. M. et madame de Maurepas, deux princesses et quelques autres ont dit après avoir vu et lu les motifs : « Il est bien où il est ; sa femme est folle ou coupable comme lui pour oser demander sa liberté. Nous ne voulons pas la voir..... »

Les différents exempts qui ont été au château ont fait des dépositions abominables. Ces gens-là sont crus. Toute la vie de M. de S. est écrite sur un in-folio ; (ôtons le nom) l'homme est à pendre ! Quelques particularités que je croyais n'être sues que de peu de personnes sont mises au grand jour et beaucoup d'autres choses, grand Dieu ! qui exigent le plus profond silence, me font croire une longue captivité. Cependant, comme c'est ici le pays des inconséquences, je ne vous répondrai de rien.....

Mademoiselle de Rousset dépeint ses relations avec madame de Sade et sa vie chez elle. (15 novembre 1780).

.....La personne ici en question se flatte toujours ; telle est sa folie. Elle a vu et entendu ; je lui ai dit et fait des réflexions les plus justes et les plus sages. Elle s'étourdit si bien là-dessus qu'elle me dit journellement avec le plus grand *sang froid* : « Quand M. de S. sera dehors nous ferons, nous dirons, etc. » Projets tous plus insensés les uns que les autres ! Je ris ou je lève les épaules ; je chante quelquefois ; elle me regarde et s'endort de dépit, mais d'un très bon sommeil qui n'est, ma foi, pas léthargique. Concevez-vous cela ? Ensuite nous travaillons à des chiffons, mangeons et dormons. Nous nous portons très bien. Voilà nos journées ; quand je dis nous, il ne faut pas tout à fait le prendre au pied de la lettre : ma santé a souffert et souffre encore de mille misères qui m'affectent..... Je vois bien que je serai forcée de faire encore le voyage pour mes péchés. Si quelque chose me dédommage, ce sera le plaisir de vous y embrasser, de n'avoir plus sous les yeux cette abominable galère ; je rajeunirai de dix ans. J'ai fixé mon départ au printemps prochain, si rien ne le dérange. J'en ai préludé quelque chose à ma compagne qui m'a fait la grimace avec l'air de n'en rien croire. C'est la seule tournure honnête que je trouve pour nous quitter décemment, et je concilierai par là mon goût et mes intérêts. Chez elle, je dépense beaucoup trop et je suis mal servie. Chez mes autres amis, je serai avec agrément et je ne dépenserai rien du tout.....

1. [↑] Dernière phrase d'une lettre de la marquise.

1781

Année de grande activité épistolaire chez la marquise. Les locations qui se font mal, les réparations urgentes, les vassaux qui deviennent hargneux, le corps de la noblesse qui demande deux mille livres d'impositions arriérées, la communauté de Saumane qui répond droit quand on lui parle raison, les terres du Comtat dévastées par l'orage, la succession de l'abbé ne laissent pas à sa plume et à sa pensée, l'une précédant l'autre, le temps de chômer. La dame juge les gens et les choses d'un seul mot qui franchit l'obstacle, ou rend une sentence propre à donner à son esprit assurance et loisir.

C'est chose due que de payer ses créanciers, mais les dépenses que la marquise fait à Paris passent tout ce qu'un provincial comme l'avocat peut imaginer. Madame de Sade ne jouit plus de la pension de sa belle-mère et il lui faut deux mille livres pour faire honneur aux billets que le marquis tire sur elle du fond de sa prison. Elle ne conçoit pas que les parents de M. de Sade, loin de la seconder, soient ou contre elle ou en sommeil. La nonne de Cavaillon n'est occupée que des truffes d'Apt et du gibier de la Coste, mais l'état dont elle a fait choix ne communique plus avec le monde que par la porte des cuisines, et c'est déjà beaucoup que d'en tirer un grand merci.

Gothon est confessée et appropriée. Sa conversion n'a point enrichi le curé de la Coste qui se plaint que Gaufridy ne lui envoie que de la grosse besogne sans profit. Encore faut-il que l'hérétique aille recevoir son absolution du grand vicaire, à Apt, un vendredi à onze heures, sur rendez-vous. Le mariage suit de près. Madame de Sade, qui ne déteste pas les largesses que l'on fait avec l'argent des caisses publiques (c'est un travers national) demande à Gaufridy de faire accorder à Gothon la pension des

filles converties en lui indiquant bien que c'est à la généreuse initiative de ses maîtres qu'elle la devra.

Mademoiselle de Rousset ne fera plus long feu à Paris où les choses tournent à l'aigre avec la marquise. Il est temps de partir pour sauver leur amitié de la rogne. Son médecin d'ailleurs le lui ordonne. Elle est prête « pour le jardin à M. le curé. »

Madame de Montreuil, qui a toujours en tête des objets de proche et solide intérêt, se fait envoyer par l'avocat les titres de famille que son petit-fils doit produire au chapitre de la langue de Provence pour ses preuves. Mais le commandeur ne fait rien en faveur de son petit neveu. Il prétexte un défaut d'argent, dit que sa commanderie lui doit cent mille livres et reçoit « avec assez d'humeur et comme une persécution » un parent que la présidente lui dépêche pour le faire souvenir de ce qu'on attend de lui. Puisqu'il en est ainsi on se gardera d'insister, du moins pour l'instant, car la subordination, le respect et l'attachement, qui sont les vertus cardinales de la famille, puisent toujours en leur principe la force de résister à l'égoïsme des parents riches. La dame de Montreuil saisit d'ailleurs cette occasion de s'instruire des affaires dont elle ne s'occupe plus et de faire entendre quelques plaintes : le marquis ruine sa femme, même en prison ; la pétition des notables de la Coste est une pure bouffonnerie car les quarante Costains qui l'ont signée n'ignorent rien de ce qu'ils démentent et se sont couverts de ridicule ; il n'est pas moins absurde de demander que le captif soit mis en un château plus proche du lieu de ses affaires au prétexte de remédier à leur désordre, et la dame a refusé tout net de se mêler de ces démarches.

Madame de Sade obtient néanmoins un ordre du roi de transférer M. de Sade au fort de Montélimar. « Vous pourrez le voir ! » écrit-elle à Gaufridy. Sa mère est très piquée. Mais le marquis ne veut pas de Montélimar : c'est une geôle pour gens de rien. Il est alors question de le mettre à la tour de Crest, à six lieues de Valence. Des bruits divers courent en Provence et le plus sûr est de tout nier. Mademoiselle de Rousset en dira plus long au régisseur après son retour : il aura du nouveau « à le faire tomber en léthargie ! » La marquise a appris à hurler avec les loups et saura duper ses ennemis par leurs ruses mêmes. M. de Sade se félicite déjà de revoir son ami l'avocat, qui aura soin de tenir beaucoup d'argent à sa disposition, sauf à bailler aux créanciers le lièvre par l'oreille.

Le fils aîné du marquis a fait sa première communion le dimanche d'après Quasimodo. C'est une nouvelle à servir toute chaude à la religieuse de Cavaillon, qui n'en demandera pas davantage, car l'on doit gratter les gens où il leur est le plus agréable de l'être.

Rousset est partie avec un quidam qui s'est offert à l'accompagner et qui se montre ensuite plein d'incivilité et d'insouciance ; les filles passent quelquefois l'une, mais jamais les deux ensemble et le quidam se fait sabouler en public. La demoiselle descend chez le curé de la Coste, mais l'odeur des vers à soie rend la cure inhabitable. La marquise regrette vivement sa bien bonne amie dont le crédit est déjà remonté. Son départ a porté malheur à madame : elle a des vapeurs, des fluxions sur les yeux et sur les joues, mais cela ne la fait point maigrir. Madame de Sade a perdu sa tante Dazy, qui lui avait fait don, par son contrat de mariage, de vingt-cinq mille livres à prendre sur sa future succession ; la somme, par malheur, sera longue à toucher !

Le marquis, qui s'est refusé jusqu'alors à donner des pouvoirs à sa femme, y consentirait désormais, mais à la condition qu'elle consacrerait l'argent de la tante Dazy à libérer la terre de la Coste ! Pour la première fois la marquise oppose quelque résistance aux désirs de son mari. Elle veut qu'on garde le secret sur cet héritage, car sa mère serait hors de sens si elle savait qu'on songe à l'employer à payer les créanciers de son gendre et les créanciers ne le seraient pas moins s'ils apprenaient qu'il doit l'être à autre chose. D'ailleurs le captif s'aigrit chaque jour : il accuse sa femme de l'avoir fait arrêter et exige qu'elle vienne se justifier. M. le Noir ne veut pas l'y autoriser avant d'avoir entretenu le marquis et ne trouve jamais le temps de le faire. M. de Sade dépense trop et abuse du seul plaisir qui lui reste : celui de gourmandise. Un seul mémoire se monte à sept cent livres et comprend vingt-cinq pintes de lait.

La marquise écrit maintenant deux fois pour une et les nouvelles de Paris ne feront pas défaut à mademoiselle de Rousset. C'est l'infortuné avocat qui va faire, en partie, les frais de la correspondance des deux femmes. Madame de Sade a été tirée de son naturel par la malignité de son amie et tout ce que fait ou pense le régisseur est désormais l'objet d'un rapport. Si on le paie d'un mot aimable, c'est pour mieux lui cacher les petites trahisures qu'on lui fait. On ménage sa jalousie en la dupant et on joue au plus fin

avec lui, mais le compère est en défiance et démêle fort bien la fusée. Il conçoit contre la Rousset, qui se dit son amie, une haine furieuse et voilée, haine de dévot qui ne pardonnera pas, même devant la mort. Cette fille a désormais droit de disposition et de contrôle à la Coste : elle ordonne et l'avocat exécute. Le château est en mauvais état ; les vents y entrent comme chez eux et y mènent grand bruit et ruineuse besogne. Gothon est enceinte et fort changée. Son déconfort passera s'il vient d'être grosse, et la marquise ne la plaindra point d'un mal qu'elle connaît. Mais n'est-ce pas quelque chagrin, quelque retour sur le passé qui la travaille ? Rousset a des tournolements ; ce sont des vapeurs provenant de la délicatesse de ses nerfs qui se portent parfois jusqu'au cœur et lui ôtent entièrement la vue ; mais sa poitrine va mieux en dépit de la marinière qui souffle. La chienne aussi est malade et on lui fait avaler de la poudre à tirer dans du vin. À Paris c'est le chat de la demoiselle qui a été abîmé par le valet d'écurie de M. Blondel, un brutal. M. de Sade tourmente sa femme pour qu'elle lui procure une pommade de croupion dont on lui a jadis donné la recette à la Coste.

Un derrière qui cuit ne laisse pas l'esprit en paix. Le marquis s'amuse à des jeux de captif, cruels pour autrui et pour lui-même. Il poursuit madame de Sade de sa jalousie, l'accuse de le tromper avec Lefèvre et se montre pareillement furieux de l'intimité qui s'est établie entre elle et son amie, madame de Villet. Il dit rage de celle-ci et de son mari. La marquise souffre de ces horreurs sans songer à s'en indigner et ne pense qu'à le satisfaire. Elle prend le parti de quitter son logement et presque le monde, et de se retirer au couvent. Au retour de Pont-Sainte-Maxence, où elle est allée passer quelques jours, elle s'établit chez les demoiselles de Sainte-Aure, rue Neuve-Sainte-Genève, où mademoiselle de Rousset a habité jadis, et qu'elle ne quittera plus. Elle prend pour prétexte de ce changement, qui déplaît à sa mère et ravit, on ne sait pourquoi, M. le Noir, qu'elle a trouvé l'étage au-dessus du sien occupé par des filles. Comme il n'est point défendu de tirer un petit profit d'un grand sacrifice, la marquise ne manque pas de faire instruire les tantes dévotes de sa retraite.

Mademoiselle de Rousset se fait prier avant de s'installer au château. M. de Sade qui a daigné montrer quelque regret de son départ le lui demande en personne. Il n'est pas séant d'en laisser la disposition à Gothon, qui est bien ridicule de vouloir que son mari fasse le monsieur !

Rousset et la marquise instruisent en secret un gros procès contre Gaufridy et Ripert qui sont accusés d'être de moitié dans l'exaction des lods. Pour Ripert la chose est possible, bien qu'il soit une bête, mais on ne peut songer à le renvoyer à cause de l'argent qu'on lui doit. Quant à l'avocat, si bien soufflée qu'elle puisse être, la marquise se refuse à le croire coupable et charge seulement Rousset de le sonder adroitement. Cela ne l'empêche pas de tirer parti de la dénonciation en la montrant à M. le Noir, comme si elle était véridique, pour le convaincre de la nécessité de rendre M. de Sade à l'administration de ses biens. Ce débat est entremêlé de bavardages sur la perte de l'onzième tome de « l'Année chrétienne », livre janséniste bon à brûler.

Qu'elle soit à Paris ou à Rome la marquise voit peu sa famille. Elle fait cependant envoyer un tonneau de muscat à M. le président de Montreuil à Villeneuve-la-Guyard, où il a des terres. M. de Sade est toujours dans le même état. C'est, selon M. le Noir, un long accès de folie furieuse.

Le ventre de Gothon confirme ses promesses. Il a été question de faire tenir l'enfant sur les fonts par mademoiselle de Rousset et par Gaufridy. Mais l'épouse de l'avocat s'y refuse. Ce refus est trouvé singulier. Le nouveau né sera donc tenu par deux pauvres de la Coste et recevra les prénoms du marquis ou ceux de la marquise, selon l'usage. En dépit de son maltalent, madame de Sade envoie à madame Gaufridy un pot de rouge dont j'imagine, sans preuve décisive, qu'elle n'avait nul besoin.

M. le Noir réclame cinq cents livres pour la nourriture du marquis. Madame de Sade refuse de les payer, car « ce n'est pas elle qui tient son mari en prison » et recommande à l'avocat de prendre des défenses si l'on vient en saisie. Le captif est plus calme : on espère qu'il aura sa liberté dans deux ou trois mois. Madame de Sade a hâte de quitter Paris qu'elle déteste. « On doit, dit-elle, être bien fatigué de me voir car je suis sans cesse sur leurs talons à dire et à redire la même chose ». Sa fille a été malade ; les garçons viendront passer l'hiver à Paris pour avoir des maîtres. On en est très content, mais un peu d'argent ajouterait à la satisfaction de leur mère : le fermier d'Arles n'a pas fait la paye des herbes, l'héritage de la tante Dazy n'est encore qu'une lointaine promesse.

Gothon accouche d'un garçon qui sera baptisé aux frais des seigneurs. L'état de la mère n'est point bon : elle devient insupportable à elle et aux

autres. Son épuisement fait craindre d'abord une phtisie un peu longue. Il n'en est rien : l'accouchée se trouve rapidement au plus mal et menace de tout infecter. Grégoire, qui a reçu l'ordre de la faire sortir du château, a une vive altercation avec la demoiselle de Rousset qui se plaint à Gaufridy de ses impertinences. L'avocat promet d'obtenir réparation et proteste de son dévouement à Rousset sur un ton qui sonne un peu faux. La marquise, avertie, exige, un peu plus tard, des excuses publiques et exigerait davantage si le mari n'avait eu celle de la douleur. Gothon meurt hors de la maison de ses maîtres. La présidente estime que sa mort est un grand bien pour tous. Les huguenots de la Coste diront que c'est Dieu qui l'a punie. Gaufridy gronde mademoiselle de Rousset de s'être trop dépensée à son chevet, mais la fille avoue qu'elle ne saurait se tenir de faire le bien.

Gothon est en terre depuis plusieurs jours que la marquise discute encore ses chances d'avoir la pension des filles converties, ses prétentions, ses gages et le choix qu'il faut lui laisser d'obéir ou d'aller faire ses volontés ailleurs. Lorsqu'elle sait la mort, c'est pour s'associer aux plaintes de Gaufridy, qui a dû confesser l'état de désordre où se trouve le château et peut-être la disparition d'une partie des biens commis à sa garde. L'inconduite de Gothon ne fait plus de doute pour personne. Madame ordonne qu'on fasse un inventaire avec Grégoire, et, tout en se montrant honnête avec le mari qui mérite bien de la considération, qu'on reporte au château l'argenterie dont se servait sa femme et qu'on remette toutes les clefs à mademoiselle de Rousset. Ensuite on désinfectera, et tout sera dit de Gothon.

Elle était fort coupable et l'on devine sa main dans les plus louches aventures, mais elle était gaillarde et bien emparlée ; elle gardait le même naturel dans le dévouement et dans la faute et la franchise singulière de ses allures rend un peu pénible le silence qui se fait sur elle.

Le marquis s'est montré moins ingrat que sa femme en apprenant la mort de sa servante. Il veut qu'on lui fasse un service ; qu'on exécute ses dernières volontés ; qu'on prenne soin de son enfant si elle en a laissé un, mais aussi qu'on fasse rendre gorge à ceux qui lui faisaient la cour et qui ont pu profiter de ses largesses. Les pensées qu'il lui accorde semblent venir de loin.

Un seul être ne l'a pas oubliée. C'est la Jeunesse, son amant rufian et ivrogne. Le mariage de Gothon lui avait fait une peine affreuse. On lui a caché sa mort, mais il a eu un rêve singulier et il est inquiet.

La folie du marquis, après une courte accalmie, est devenue plus noire. Il jure que sa femme est grosse. M. le Noir, qui craint pour elle, ne veut pas lui permettre de venir le détromper, sans en avoir reçu l'autorisation du ministre.

Lorsqu'elle le revoit, après trois mois, elle le trouve fort changé. Il lui parle en termes si honnêtes de ses parents, bien qu'ils lui aient fait tout le mal possible, que la marquise en est touchée jusqu'aux larmes. Il se déclare prêt, enfin, à nommer Gaufridy au poste de juge et à donner une procuration à sa femme. M. le Noir « tressaille de joie » à cette nouvelle et la marquise se hâte d'en aviser les consuls de la Coste. Mais la grâce octroyée est bientôt démentie. Il faut revenir sur l'annonce qui en a été faite et chercher autre chose. Si mademoiselle de Rousset voulait intervenir auprès de M. de la Tour et de M. de Castillon et obtenait d'eux qu'ils demandassent l'exil à Montélimar, ce serait « un coup de partie ». Mais la demoiselle ne daigne pas discuter la proposition et se borne à écrire au bas de la lettre : « Non pas, s'il vous plaît ! »

Cette fille hautaine, active et quasi moribonde use et peut-être abuse de tout en maîtresse absolue. Gaufridy, qui n'est après tout qu'un bourgeois que l'on veut bien aimer à la folie, est réduit à lui servir de gendarme car elle est en perpétuelle dispute avec tous ceux qui l'entourent, et notamment avec le garde qui ne fait bonne chasse qu'en femmes.

À Paris la marquise ne se trouve point mal dans sa dévote maison, où Rousset a laissé une réputation de grande piété que madame ne croit pas devoir démentir. Sa fille Laure va mieux ; ses fils vont venir se loger chez un sieur Niccolo, à la barrière de Sèvres, « l'école militaire n'ayant pas lieu pour des raisons qui regardent l'école même. »

Tout le reste de la famille reste dans une léthargie qui pèse lourdement sur la destinée du marquis. C'est à peine si, de temps à autre, quelqu'un de ces dormants esquisse un geste inattendu, bizarre ou grotesque. La benoîte tante de Cavaillon, qui aime d'autant plus ses amis que ses yeux de myope ne dépassent guère leur cercle, recommande un nouvel abbé pour le service

de messes qui se célèbre dans la chapelle du Thor, remercie de l'huile qu'on lui a envoyée et demande encore deux perdreaux.

Une dame Doyen de Baudoin s'enquiert, pour la première fois, de ce qu'est devenu M. de Sade. Elle se plaint de son silence en termes pitoyables et doux et veut savoir s'il est heureux ou malheureux.

Mademoiselle de Rousset fait un nouveau tableau des affaires de madame de Sade et de son intérieur. (12 janvier 1781).

.....Des conseils, oh ! certes, je veux que le diable m'emporte s'il est possible d'en donner aucun et je défie le meilleur tailleur de faire un bel et bon habit avec de la mauvaise étoffe !... Que diable me voulez-vous donc ? Je ne puis ni ne veux me trop étendre par lettre ; les détails seraient infinis, dégoûtants, impatientants et... Laissez-moi en repos, je vous prie !.....

Madame de S... a dépensé beaucoup l'année dernière, par des raisons toutes simples. Son déménagement lui a coûté quelque chose ; elle a payé des dettes qu'elle avait contractées dans le quartier. Cela était indispensable, le quittant. Je lui ait fait faire toutes ses observations avant qu'elle donnât congé ; je le lui ai répété vingt fois ; elle s'est vue de l'argent en main, elle ne put résister à la tentation. « Je remplirai les sacs, disait-elle, à mesure que Gaufridy m'en enverra. — Oui, mais, et où Gaufridy le prendra-t-il ? Votre dépense va toujours (journalière et autres) et les fantaisies de M. de S. vont à l'infini. » L'autre jour nous avons compté en gros, mais très en gros, que ses caprices, friandises, bougies, mémoires de son chirurgien frater passaient deux mille livres par an. Il a la fureur d'acheter et de louer des livres ; les trois cents livres qu'on vous dit de prendre sur Chauvin seront pour l'abonnement des œuvres de Voltaire qui va paraître incessamment. Mon ami, ces deux têtes ensemble ou séparément ne valent pas celle d'un écolier de douze ans.

Je me flatte d'avoir contribué à quelques petits arrangements domestiques pour le bon ordre, mais le désordre subsistera tant qu'on n'aura pas plus de discernement pour le choix des domestiques. Madame de

S. est engouée d'un personnage féminin, insolent et méchant, qui est la pierre d'achoppement pour les tracasseries domestiques. Cette femme est d'un si mauvais caractère que, si madame de Sa., avait plus de discernement qu'elle en a, ce même caractère ne ferait pas l'éloge du sien. Vous seriez étonné d'entendre les impertinences que cette créature tient à sa maîtresse. Elle m'a tâté deux fois pour savoir apparemment de quel bois je me chauffais. Je ne la crois pas tentée d'y revenir une troisième ; comme c'était en présence de sa maîtresse, j'ai cru en avoir dit assez pour ne jamais plus rien dire à l'avenir. Mon appartement d'à présent est distribué de façon que je ne suis pas dans le cas de voir cette impertinente. J'ai une coiffeuse au mois qui, pour mon argent, vient à l'heure que je la veux. La Jeunesse, qui se livre assez souvent à la débauche, est quelquefois trois, quatre jours sans rentrer. J'ai pris la cuisinière pour faire ma chambre ; Madame de S... est forcée d'en faire autant pour ne pas dégrader sa femme de chambre, qui le lui refuserait net. Oh ! femmes, femmes faibles puisque vous vous laissez subjuguer par de vils esclaves, que ne ferez-vous pas pour ceux à qui vous croyez l'autorité en main ? Ames de boue ! Agréez la plus sincère pitié de celles qui ne le sont pas ou, du moins, moins que vous !.....

Pauvre Gothon ! Elle est donc bien chatouillée par l'amour ? Je la plains. On est bien sot quand on aime, n'est-ce pas ? Je crois que c'est un chien de mal qu'on ne guérit véritablement qu'en courant de très grands risques. Si elle a franchi les bornes, aidez-la, protégez-la. Tous ces Lacostains sont plus méchants que le diable. Ne croyez que ce que vous verrez par vos yeux et faites faire quarantaine à tout le reste ; toutes ces petites anecdotes m'auraient pourtant amusée ; j'aurais reconnu tout de suite l'esprit du pays. Je n'en parlerai à personne ; il est même bon que madame de S... ignore sa conduite, si vous ne la trouvez pas régulière, mais, vous, vous êtes en droit de lui représenter avec douceur ses torts ; je dis avec douceur, parce que la femme est un drôle d'animal qui exige toujours patte de velours.

Gothon va recevoir l'absolution du péché d'hérésie. (1^{er} février 1781).

Monsieur,

Le confesseur à qui vous m'avez adressée est charmant, aimable ; j'en suis bien contente, mais il se plaint de vous, monsieur, de ce que vous lui procurez des pratiques sans profit. J'ai fini avec lui, il ne manque que de m'absoudre, qu'il ne peut le faire sans la permission de Mgr. l'évêque, à cause du péché d'hérésie. Avez-vous eu la bonté, monsieur, de prendre des arrangements avec M. Defer ? À présent, je suis à vos ordres ; vous n'avez qu'à choisir le jour de cette semaine. Le plus tôt sera le meilleur. J'attends votre réponse, monsieur, pour savoir le lieu destiné. À présent que je suis bien sanctifiée, je suis bien contente de M. le curé. Il est aussi bien content de moi.

Il ne reste donc plus que vous et M. le grand vicaire.....

Madame de Montreuil ne veut point s'occuper de la translation du marquis et se moque du certificat donné par ses vassaux. Impolitesse et égoïsme du commandeur. (10 mars 1781).

.....Madame de S. m'avait en effet communiqué, monsieur, la lettre que vous lui avez écrite, où vous réclamez la nécessité de la présence ou du rapprochement pour suivre les affaires, et, après l'avoir lue, je ne lui ai dit autre chose si ce n'est que *cela ne me regarde pas* et que l'expérience du passé me mettait dans le cas de croire ne devoir, ni en honneur ni en conscience, la seconder dans de telles demandes ; que tout ce que je pouvais faire était de la laisser agir sans m'opposer. C'est ce que j'ai fait. Mais je doute, quelque soin qu'elle se donne, qu'elle obtienne ce qu'elle désire et sollicite. Comment peut-elle le désirer ? C'est un problème impossible à concevoir. Et sachant, encore plus sûrement que moi, ce que vous *savez* si *positivement*, comment pouviez-vous sans frémir pour lui-même la provoquer, cette liberté ? Tout ce que j'en puis concevoir, c'est que votre déférence pour madame de S. vous a fait lui écrire ce qu'elle voulait que vous lui écrivassiez.

J'ai ouï dire (et elle m'en fait un secret) qu'elle a fait faire une consultation à Aix signée de trois avocats, dont M. Siméon est un, à l'effet de réclamer son mari ; une réclamation aussi, signée de plus de quarante habitants de ses terres, à laquelle a signé aussi M. le curé de la Coste.

Cependant, vous savez le cri universel qu'on a fait sur tout ce qui se passait, et ce par les mêmes personnes. Je ne sais si vous concevez tout cela, mais moi je ne le conçois pas. Je n'ai eu aucune réponse de M. le commandeur, ni même M. de Montreuil, à une lettre de simple politesse qu'il lui a écrite au jour de l'an et où il ne lui parlait d'aucune affaire. Ainsi il pouvait au moins se donner la peine de répondre sur le même ton. C'est une impolitesse dont il est même très choqué, et que nous ne sommes pas faits pour recevoir, de lui moins que de personne, puisque, si nous avons eu des malheurs et des chagrins, c'est son alliance seule qui nous les a procurés communs avec lui. Ce n'est pas plus sa faute que la nôtre à la vérité, mais en pareil cas on se doit des égards mutuels et de réparer autant qu'on peut en se conciliant pour faire le bien. C'eût été ma façon de penser et j'ai agi en conséquence. La sienne est différente, sans doute.

Il a reçu avec assez d'humeur et comme une persécution un de ses parents qui lui a parlé en faveur de son petit neveu. D'après cela je crois qu'il ne faut plus lui en reparler, au moins que lorsque je vous le manderai, parce qu'avant tout il faut que le complément des preuves soit fourni et passé au chapitre de la langue de France^[1], de là envoyé à Malte, etc.....

La marquise a obtenu le transfert de M. de Sade au fort de Montélimar. (31 mars 1781).

Ne dites mot, monsieur l'avocat, [de] mes bonnes nouvelles. Je viens d'obtenir l'ordre du roi pour que M. de Sade soit transféré au fort de Montélimar pour être plus à portée de ses affaires. Ma mère est piquée, très piquée, de ce que j'ai obtenu sans elle ; j'ai vu cela à son air et à ses paroles aussi^[2].

Vous aurez permission de le voir.

L'on m'a signifié de payer frais et tout. J'ai promis sans savoir où je prendrais.

Je le verrai avant son départ deux ou trois fois, mais avec témoin.....

Mademoiselle de Rousset fait savoir à l'avocat que M. de Sade sera transféré à la tour de Crest, où il aura meilleure compagnie. (14 avril 1781).

M. de S. n'est point encore parti, monsieur, et la visite que madame de S. doit lui faire est différée. Son opposition pour Montélimar est cause de ce retard ; il a trouvé la citadelle vilaine et mal gardée, si toutefois elle existait. D'après cet avis, le ministre a pris de sûres informations et, ne trouvant pas la garde assez sûre, il sera transféré plus noblement à la tour de Crest, petite ville en Dauphiné sur la Drôme, à six lieues de Valence^[3]. Il est vraisemblable que madame de Sade le verra après les fêtes et qu'il partira peu de jours après. Tenez-vous tranquille jusqu'à nouvel ordre. Je serai en Provence au plus tard à la fin de mai.....

La marquise envoie à mademoiselle de Rousset, qui est rentrée à la Coste, des nouvelles et des instructions pour surveiller Gaufridy. (13 juin 1781).

.....Je vous ai écrit un petit billet par Gaufridy, ensuite une lettre par le même Gaufridy, laquelle est partie par l'occasion du prévôt de Saint-Victor. N'allez pas dire que j'ai fait une bêtise, car j'ai cru faire une chose spirituelle et plus sûre que la poste, ne pouvant croire qu'il ouvrît une lettre à mon homme d'affaire. C'était le moment critique du ministère de M. Necker et les contreseings étaient tous ouverts^[4] ; il y a eu un évêque à qui on a ouvert ses lettres et je vous parle dans cette lettre du ministère et vous demande vos conseils.....

M. de Sade est aigri plus que jamais contre tout le monde. Il m'accuse toujours de l'avoir fait arrêter, etc... et dit que j'aie le voir pour me justifier.

Je ne l'ai point encore vu ; l'on recule toujours, c'est une chose, c'est l'autre. Il faut absolument que monsieur le Noir le voie avant moi, et il n'a jamais le temps^[5].

Examinez bien, je vous prie, la conduite de G., non que je le suspecte, mais pour voir qui a tort ou raison et si Sambuc ne serait pas soufflé par les Costains qui ont intérêt de brouiller tous les hommes d'affaires.....

La marquise fait le récit de l'incendie de l'Opéra. (13 juin 1781).

Le feu prit à la sortie de l'Opéra^[6] heureusement pour le public. De ma chambre j'ai lu à la clarté du feu, à neuf heures du soir. Cela faisait de loin l'effet d'une aurore boréale et lançait des rayons de lumière. Aux Champs-Élysées l'on aurait ramassé une épingle dans l'herbe. Il s'est vu de Versailles, de Vincennes, de Meaux ; la rue des Bons-Enfants était une rivière de feu. On aurait cuit des harengs sur les charbons dans de certaines rues du côté de la place des Victoires. Les ouvreuses de loges, les garçons de théâtre, les machinistes (de ces derniers il s'en est sauvé trois), quelques acteurs et actrices, presque tout le dernier ballet, hommes et femmes, les chœurs, les élèves, des officiers qui étaient allés trouver leurs maîtresses, entre autres un officier aux gardes, tout cela a été brûlé ! L'on n'a pu encore retrouver que neuf corps. Le reste paraît réduit en cendres. Il y avait un réservoir de quinze cents muids d'eau avec des robinets tout autour : il n'y avait pas une goutte d'eau dedans, parce que MM. les directeurs mettaient l'argent à leur poche, ce qui leur faisait...^[7] écus par an. Il a fallu à grands coups de maillet faire tourner les robinets qui se sont trouvés tous vides et l'homme chargé de les tourner y est péri. L'on [n'] a pu couper les cordes des machines faute d'ouvriers, parce que l'on avait supprimé dix machinistes pour mettre l'argent dans leur poche.

Il pleuvait à verse, ce qui a sauvé Paris parce que les flammes et charbons, flammèches qui tombaient dessus s'éteignaient ou glissaient dans les rues.

La Jeunesse, qui a vu le mont Vésuve, prétend que cela en donnait l'image.

Dans le premier moment, si l'on avait eu une carafe d'eau à la main, on l'éteignait. C'est une bougie qui a mis le feu aux coulisses. Un spectateur a sauté sur le théâtre, a tenu le feu dans sa main pendant un moment, mais,

n'ayant pas d'eau, cela a gagné, et obligé de laisser tout aller. Le prince de Nassau a monté le premier à la tête des pompiers. La flamme sortait par la loge de M. le duc de Chartres dans le Palais-Royal, gros comme un homme. [On a fait] sur le champ une chaîne d'hommes dans les cours et dans le jardin avec des seaux que l'on se passait. Cordons bleus ou rouges, tous travaillaient. Cela a sauvé le Palais-Royal, il n'y a que la salle de brûlée.....

La marquise apprend à mademoiselle de Rousset que M. de Sade est devenu jaloux de Lefèvre et de madame de Villet. (27 juillet).

Vous avez bien jugé le personnage. Depuis que je l'ai vu, il me désole par mille chimères qu'il se met en tête ; ne sachant plus que faire il est jaloux. Je vous vois d'ici rire. « Et de quoi, me direz-vous ? » De Lefèvre (il me fait beaucoup d'honneur, n'est-ce pas ?) parce que je lui ai dit que Lefèvre m'avait acheté quelques livres pour lui. Il est jaloux de madame de Villet parce que je lui ai écrit qu'elle me proposait d'aller demeurer avec elle. Je vais couper court à tout cela en me mettant au couvent, comme je le désire depuis longtemps, et dans le vrai j'aurais beaucoup mieux fait. Dites-moi, je vous prie, où il va chercher tout cela. J'ai une permission encore pour l'aller voir une fois, mais il faut que j'attende le rétablissement de ma bouche qui est malade très sérieusement, autre anicroche qui me désespère parce qu'il s'imaginera que c'est une maladie de comédie. Tout s'accorde pour me désespérer.....

La dame Doyen de Baudoin écrit à M. de Sade pour s'informer de son sort. (Reçue le 13 août 1781).

Monsieur,

Je suis plus que convaincue que vous êtes malheureux. Étant assurée que vous êtes trop bien né pour vous refuser de me répondre, puisque je n'ai pour but que le désir de savoir si vous êtes totalement délivré des maux dont vous étiez menacé, j'ai employé toutes les voies imaginables sans que

personne puisse me dire ce que vous êtes devenu. Les uns disent que vous êtes mort ; les autres que vous êtes enfermé pour la vie. Si ce que l'on publie est vrai, je vous plains bien. Je ne peux vous en dire davantage. Si ma lettre vous parvient, faites-moi réponse en diligence. Vous adresserez ma lettre à M. Chabaneti, à la poste restante, à Montpellier. Si je ne reçois pas de vos nouvelles, je pars pour Bordeaux. Je ne peux pas vous en dire davantage jusqu'à ce que je voie l'empreinte de votre caractère. Je suis et serai toute ma vie votre sincère amie.

DOYEN DE BAUDOIN.

La marquise écrit à mademoiselle de Rousset qu'elle reçoit des lettres affreuses de son mari et l'avise de son intention d'entrer au couvent. (18 août 1781).

Vous aviez bien raison, mademoiselle ; ma visite a fait plus de mal que de bien. Ne recevant plus de nouvelle, j'ai été chez M. le N... pour en savoir la raison ; il m'a dit qu'il gardait mes lettres, parce qu'en conscience on ne pouvait me les envoyer, qu'elles étaient pleines de choses affreuses et, entre autres, que l'on ne désirait de me voir que pour m'ôter la vie, etc... Il rabache son Lefèvre, dont on m'a demandé ce que c'était. Jugez comme c'est agréable pour moi de m'entendre faire de telles questions ! J'ai répondu la vérité ; j'ai voulu dire que la détention tournait sa tête ; on m'a répliqué que, quand une tête avait à tourner, cela s'aperçoit dans les deux premières années ; que d'ailleurs le reste de ses lettres était plein d'esprit, de jugement et que c'était pure méchanceté. Jugez comme de pareilles choses avancent les affaires ! Je suis désolée, je suis au désespoir. On lui a interdit l'écriture. Je vais chercher quelque ancienne lettre dont le style soit différent et je la montrerai pour contrebalancer l'effet et tâcher d'obtenir un changement.

Je vais l'engager à ne point parler à ma mère de tout cela car, d'après ce que vous savez, tout serait perdu sans ressource.....

Je suis très décidée à me mettre au couvent. J'ai en vue les Anglaises de la rue Chapon. Si je ne peux pas y trouver de chambre, je verrai aux autres Anglaises ou à Sainte-Aure^[8]. Je ne fais point part de mon projet à qui que

ce soit. Quand j'y serai, je trouverai une raison pour tout le monde et pour ma famille ; en conscience je ne puis dire la vraie, cela ferait trop de tort à M. de Sade. J'ai été passer huit jours à la campagne chez madame de Villet pour remplir le devoir d'une amie. Je lui avais marqué qu'elle me proposait d'aller demeurer avec elle. Il s'est emporté comme une soupe au lait et a marqué les choses les plus piquantes contre Villet qui, s'il le savait, lui rendrait au centuple, piqué d'avoir marqué de l'intérêt pour lui. Je cache tout cela.....

La marquise fait part à mademoiselle de Rousset de son installation à Sainte-Aure et de la compagnie qu'elle y a trouvée. (Sans date).

.....Je suis ici établie avec le reste des vieilleries.....

Du reste je me trouve comme ça un peu gênée dans cette maison. La mère Esprit-de-Jésus n'est plus prieure ; elle est à l'infirmerie où l'on meurt de la poitrine comme à l'ordinaire.

J'ai l'appartement du premier, du côté de la boulangerie. C'est le mieux de la maison : une grande chambre, petite antichambre et cabinet.

Ma société, à laquelle je ne me livre pas, est une veuve de marchand qui a trois ans plus que moi, ayant passé sa vie au couvent, en ayant fait plusieurs, sortant du petit Saint-Chaumont^[9], bavardant beaucoup, fine et aimable. L'autre est une fille de notaire qui a vingt ans, bonne enfant, mais point faite pour le couvent et susceptible du bon comme du mauvais.

Le pain, l'on n'en manque pas, mais la nourriture est juste ce qu'il faut pour ne pas mourir de faim^[10]. Les pensionnaires en chambre n'ont nulle communication avec les religieuses ; la dépositaire^[11], la prieure, celle qui apporte, voilà tout. Cela me fâche pour votre mère Esprit-de-Jésus que je croyais prieure, ce qui m'avait décidée pour cette maison. Il y a une agrégée, nommée mademoiselle Martin, qui accompagne tous les ouvriers, qui connaît l'univers, entre autres a connu ma belle-mère, a donné un soufflet à mon mari étant petit parce qu'il la faisait enrager. C'est, je crois, l'espion de la maison.....

Mademoiselle de Rousset fait savoir à l'avocat que Gothon agonisante a été transportée hors du château malgré l'intervention de son mari.

Gothon est presque à l'agonie, monsieur l'avocat. Voilà la seconde fois que je la visite dans son nouveau domicile. J'ai été réveillée ce matin à quatre heures et demie par Grégoire pour me prier de monter ; je n'ai point trouvé sa femme aussi mal comme il le croyait, mais j'ai jugé qu'il fallait se presser pour la translation. Elle s'est faite sur le midi, sans répugnance de la part de la malade ; elle est arrivée aussi contente que son état pouvait le permettre, sans fatigue ni humeur. Son état a changé deux heures après, et actuellement, huit heures du soir, on va avertir M. le prieur pour lui administrer l'extrême-onction.

J'ai loué chez Pierre Meille une chambre ; comme cette maladie est redoutée de tous, nous nous sommes crus heureux de l'obtenir à six livres par mois. Je l'ai louée en votre nom..... C'est beaucoup d'être parvenus à la faire sortir du château. Cette besogne s'est faite sans le secours de M. le curé de Saint-Véran. Tout le monde a blâmé Grégoire, tous l'ont accablé de reproches. Il me fit des excuses après le départ du garde ; il m'avait piqué vivement, je le reçus mal ; une heure après je rendis encore à sa femme les mêmes services que je lui avais rendus la veille. Grondez-moi tant que vous voudrez, ou, pour mieux faire, arrachez le triste présent que Dieu m'a fait... ce cœur qui me tyrannise. S'il fait la douceur des malheureux, il fait cruellement mon supplice..... J'attends pour cacheter ma lettre ; il me semble que d'un moment à l'autre on vient m'apprendre la mort de cette pauvre femme.....

Gothon a reçu tous ses sacrements ; elle fait sous elle. Écrivez à madame de S. tout ce que vous voudrez et dites-lui qu'il faut que je l'aime beaucoup pour avoir su me vaincre sur quantité de choses. Je vous salue.

Ce vendredi 26 octobre 1781.

La marquise est affligée des façons de penser de mademoiselle de Rousset sur M. de Sade, malgré les indignes soupçons de celui-ci. (Premier

novembre 1781).

.....Comme j'ai la plus grande foi à ce que vous dites, mademoiselle, votre façon de penser sur M. de Sade m'afflige, car il est impossible, quelque chose qu'il fasse, que mon attachement diminue. Mais cet attachement n'empêche pas que je ne sente vivement ses procédés. Il dit à présent que je suis grosse, qu'il en est sûr.

M. le Noir en me disant tout cela m'a dit : « Madame, si vous persistez malgré cela à vouloir le voir, je prendrai auparavant les ordres du ministre et l'informerai de toutes ces circonstances et ne veux point prendre sur ma conscience de cacher ces choses-là. » Qu'auriez-vous répondu à cela ? Je n'ai osé insister de crainte de faire une sottise pour M. de Sade.....

La marquise gronde mademoiselle de Rousset du zèle dangereux qu'elle a montré au chevet de Gothon. (5 novembre 1781).

Je ne gronderai point, mademoiselle, monsieur Gaufridy, mais bien vous, de vous exposer et de risquer une santé si précieuse à vos amis. Il a fait ce que j'aurais fait si j'avais été sur les lieux, et, comme il ne doute point de mon attachement pour vous, il a mis du zèle à vous empêcher de vous exposer. Je lui en sais bon gré et vous gronde très sérieusement de ne l'avoir point écouté et d'avoir trop suivi les mouvements de votre cœur. J'approuve tout ce que vous avez fait et l'approuverai toujours, mademoiselle, vous devez en être persuadée.....

Faites faire avec M. Gaufridy tout ce qui est nécessaire pour bien purifier le château, comme blanchir, brûler force genièvre pendant huit jours de suite ; tout ce qui aura servi à Gothon ou brûlé ou mis à part ou vendu, ce que vous trouverez le plus convenable suivant ce que c'est. De vos nouvelles, je vous supplie, mademoiselle.

Le marquis donne connaissance de ses intentions à mademoiselle de Rousset après la mort de Gothon. (Sans date).

.....Si Gothon a laissé, ou quelques dispositions testamentaires, ou quelque enfant vivant, mon intention est qu'on remplisse exactement le premier objet et qu'on prenne soin des enfants. Si elle a des dettes, je veux qu'on les paie, et vous ordonnerez de plus à Gaufridy de ma part de vous remettre un louis pour faire faire à la paroisse un petit service pour elle. Je vais mander à Gaufridy de vous donner ce louis sans lui donner d'autres raisons. C'est tout ce que je puis faire pour la mémoire de cette pauvre fille et je m'en acquitte.

D'autre part, il serait à propos de savoir si elle n'a rien donné ou laissé prendre par cette foule de courtisans qui l'entourait et tâcher alors d'employer tous les moyens possibles pour ravoir et faire rentrer au château tous les effets qu'elle en aurait pu distraire.

-
1. ↑ L'ordre de Malte était divisé en « langues » ; on en comptait trois pour la France seule : la langue de France, celle d'Auvergne et celle de Provence.
 2. ↑ « Et à ses paroles aussi » : de la main de mademoiselle de Rousset.
 3. ↑ Le château de Crest était la clef de la vallée de la Drôme. Il fut assiégé par Simon de Montfort et par Lesdiguières et démoli en 1627. La tour continua à servir de prison d'état.
 4. ↑ Les lettres du fonds Gaufridy montrent, en maints endroits, l'abus qui était fait du contreseing.
 5. ↑ M. le Noir était un personnage fort occupé. Voyez la lettre que lui écrit Beaumarchais, le vingt-sept novembre 1783, à propos de l'interdiction du « Mariage de Figaro ».
 6. ↑ À la salle du Palais-Royal, construite seulement depuis onze ans.
 7. ↑ Le chiffre manque ; les vers ont fait du papier de cette lettre une dentelle.
 8. ↑ Sainte-Aure, maison pour jeunes filles fondée par l'abbé le Fèvre, sous-précepteur des enfants de France. La maison de la rue Chapon, ancienne rue Capon, était un couvent de Carmélites. Il y eut, d'autre part, à Paris plusieurs couvents de filles anglaises, où l'on priait pour la conversion du peuple anglais au catholicisme. On sait que Georges Sand a consacré des pages fort intéressantes de son « Histoire de ma vie » à celui de la rue des Fossés-Saint-Victor, où madame Aurore Dupin de Francueil résida à deux reprises et qui fut converti en prison sous la Terreur.
 9. ↑ Ou Petite Union Chrétienne, rue de la Lune ; la maison mère était à l'hôtel Saint-Chaumont, rue Saint-Denis.
 10. ↑ Madame de Sade payait deux cents livres pour le logement et trois cents pour la nourriture. La Jeunesse et Agathe avaient leur chambre « sous une reconnaissance comme elle

m'appartient ».

11. [↑](#) Religieuse qui a l'argent, les archives, les titres en dépôt.

Le désordre laissé par Gothon ne fait que croître sous la régence de Rousset. La demoiselle gâte et bouleverse tout, selon Gaufridy, et sa famille la suit en tendant les mains. Il semble seulement qu'elle ait usé jusqu'à l'abus, mais c'est en vain qu'elle prétend mener les gens et met en personne la main à la pâte. L'autorité dont elle se pare est un manteau troué qui a déjà fait rire sur d'autres épaules. Les officiers du maître absent et décrédité sont eux-mêmes sans force ; elle rebute tout le monde et les Costains se moquent de ce lieutenant en jupon sans lui pardonner ses allures.

Le seigneur a cessé de payer, depuis plusieurs années, la taxe qu'il doit servir au bureau de bienfaisance et les recteurs prennent maintes délibérations pour constater son manquement, tandis que les pauvres sont couverts de vermine ou meurent de faim. Le village est plein de tumulte ; on vole ; on brûle ; on coupe les arbres du parc ; on tire le gibier du marquis jusque sous ses fenêtres ; son château même n'est pas respecté et des coquines s'y réfugient pendant la nuit.

Le père de Gothon écrit de Suisse pour savoir ce qu'est devenu l'enfant qu'elle a mis au monde dix jours avant sa mort, si c'est le père qui le garde, quel est l'état et le caractère de son gendre, s'il dispose et fait un bon emploi de l'argent que sa fille a dû gagner en dix-huit ans de service. Cette épître huguenote, pleine de retenue et de rigidité un peu froide, est le seul souvenir décent qui ait été accordé aux cendres de la renégate.

Madame de Sade ne se plaint point de son établissement à Sainte-Aure. On y mange peu et mal, mais on n'y est importuné que par un excès de zèle pieux qui, somme toute, laisse l'esprit en paix. Il faut être dévote par conviction ou par hypocrisie : la marquise le devient par entraînement le plus honnêtement du monde.

Ses enfants tournent bien pour le caractère et pour l'instruction. La petite Laure « est colère comme un dindon » et grafigne comme le chat, mais elle tient cela de son père. Elle passe de maladie à santé, d'agitation à torpeur et ne fait rien qui se puisse prévoir ou justifier ou définir.

Madame de Sade a maintenant toutes facilités de voir son mari, mais elle ne peut lui parler sans témoin et se taît plutôt que de dire les choses à moitié. Elle le trouve fort sage et fort posé ; M. le Noir prétend qu'il a toujours ses fureurs, qu'il écrit des horreurs contre tout le monde, qu'il menace. C'est si contraire à ce qu'elle voit qu'elle ne le peut croire. La tête de M. de Sade « est une alternative de bien, de mal » : il s'amenderait sûrement si on voulait lui en fournir l'occasion, et c'est précisément ce que ses persécuteurs redoutent le plus. L'on est bien buté contre lui à Versailles ; M. de Maurepas est très mort et les autres très vivants, mais rien n'est changé.

Il y a, plus que jamais, grande disette d'argent. Madame de Sade a engagé ses boucles pour mille livres ; la présidente retient ce qu'elle lui doit pour payer la pension du captif et se fait même rembourser par sa fille une avance qu'elle lui a faite. Les successions de l'abbé et de la tante Dazy sont toujours achoppées ; à la Coste le vent fait rage et les plafonds s'écroulent ; ce qu'on touche n'est qu'une misère et l'on fatigue les fermiers pour obtenir d'eux des versements avant terme. La marquise ne veut pas recourir au juif, crainte de tout ébruiter, alors que c'est précisément à lui qu'il faut s'adresser pour avoir du secret, au moins jusqu'à l'échéance. Les créanciers pressent. Une dame Brun, de Grenoble, fait écrire, par un procureur, une lettre si forte que son avocat doit s'en excuser : « Vous savez que MM. de cet ordre n'ont pas toujours des expressions délicates ». C'est la vieille querelle de la serviette et du torchon. Madame de Montreuil mûrit peu à peu son projet de faire légalement pourvoir à l'administration des biens de l'absent, qui se refuse toujours à donner un pouvoir à sa femme. Gaufridy, pris entre les réclamations des créanciers, celles de la marquise et les exigences de mademoiselle de Rousset, fait part, non sans aigreur, à celle-ci de l'embarras où on le met. On le laisse nager sans lui montrer la rive !

Il n'a pas besoin d'attendre que les lettres de madame de Sade à Rousset soient tombées entre ses mains, comme elles le feront à la mort de la demoiselle, pour sentir la façon dont il y est traité. On ne le complimente

encore que pour le dépouiller un peu plus. La position qu'occupe l'amie de la marquise au château de la Coste, l'affection passionnée et un peu dérisoire qu'elle affiche pour l'avocat sont autant de prétextes employés pour convaincre celui-ci de résigner entre ses mains ce qui lui reste de pouvoirs. Rousset souffle le chaud et le froid. Les deux femmes emploient, dans leur commerce, une écriture chiffrée, d'ailleurs enfantine, qui consiste à reporter à la fin de chaque mot sa lettre initiale. Tout est occasion de mystère et de combinaisons subtiles. La mort du vieux juge Rayolle a fait surgir un troisième compétiteur : l'avocat Ripert, créature de M. de Murs, dont on gagnera, en le nommant, les bonnes grâces, et qui est, au dire de Rousset, un parfait honnête homme. Mais elle ne vante sa probité que pour faire donner la succession du juge défunt à Gaufridy et celle de Gaufridy à Ripert, la parfaite vertu étant incontestablement mieux à sa place dans un emploi où l'on rend des comptes que dans un poste où l'on ne rend que la justice. Bien que l'avocat ne soit plus guère qu'un intendant à ses ordres, la demoiselle sent sa haine et veut consolider sa propre position en se débarrassant de lui, ou simplement en jouir mieux en le diminuant encore. Elle est autorisée à prendre une servante dont elle règlera le sort et les gages, sans toutefois la mettre sur le pied où était Gothon, en faveur de qui on faisait beaucoup « pour raisons que vous savez bien ». Elle reçoit en outre, avec le droit de tout contrôler, les clefs qui ont toujours été refusées à Gaufridy et, notamment, celle de la cassette dont le marquis se montrera encore si préoccupé douze ans plus tard. Mais l'avocat a passé par là, sur l'ordre de madame de Montreuil, et la marquise apprend sans étonnement que le secret du cabinet de monsieur a été violé. Rousset ajoute aux petites vilenies qu'elle prête au régisseur celle qu'elle lui fait ou lui fait faire par madame de Sade. Elle obtient en particulier qu'on substitue son propre nom à celui de Gaufridy sur les volumes du *Mercure* et l'avocat s'en montre si touché qu'elle essaie de se tirer de cette affaire et de celle des clefs par un long circuit de mensonges, puis par des impertinences.

Cependant la marquise fait paraître un peu d'inquiétude de l'humeur décisionnaire de son amie, parce qu'elle menace de devenir coûteuse. Elle lui en veut aussi de témoigner trop de confiance au curé « car les gens de son état qui ont de certaines finesses ne peuvent être sûrs ».

Cette opinion sur le pasteur répond du reste à celle que madame a de ses ouailles : les Costains sont incapables de bons et de mauvais conseils et n'ont un peu d'esprit que pour le mal.

Mademoiselle de Rousset avise Gaufridy du désordre qui règne dans le village de la Coste et du tapage qui s'y fait. (Le premier de l'an 1782).

.....Les jeux, les tapages qui se sont faits la veille de la foire m'ont occasionné un rhume sérieux qui me fatigue beaucoup. Nos locataires vous diront sans doute que l'une des portes de la maison a été enfoncée presque sur ma tête ; j'évitais, par mon adresse, une pierre pesant plus de trente livres qui manqua me couper les deux jambes. Notre procureur juridictionnel ou fiscal, soûl comme un cochon, criait et frappait à grands coups de pierre de la part du roi et mille fois de la part du roi. Je me levais, toute bouillante, de mon lit au bruit intérieur et extérieur. Je crus tous les diables déchaînés dans cette infernale maison. Si nous avions eu une police et que les cavaliers eussent resté, la bastide du pauvre viguier n'aurait pas brûlé. Nous sommes parmi des loups enragés. Tout le monde crie après M. de Sade et M. l'avocat Gaufridy. Si la police ne s'exécute pas, c'est la faute à eux.....

La marquise donne des nouvelles de ses enfants à mademoiselle de Rousset ; elle croit que M. de Sade prendrait de bonnes résolutions et les tiendrait si on le rendait à sa femme et à ses amis. (13 janvier 1782).

.....À présent, M. le Noir a pris le ton de me dire, toutes les fois que je demande à voir mon mari : « Mon Dieu, madame, très volontiers pour cela ». Vous croyez qu'il n'y a plus qu'à partir de ce mot à l'exécution ; il se passe trois semaines, quelquefois six, le tout pour trouver le moment de faire une signature.

À l'égard de ses terres ou [de] la translation, on est aussi rébarbatif que le premier jour..... Cela me donne un noir, une mélancolie que je ne peux vous dire. Si je ne me surmontais, je pleurerais toute la journée.....

La mort de M. de Maurepas n'a apporté aucun changement..... La tête de qui vous savez est une alternative de bien, de mal ; cependant, quand l'on me voit, l'on persiste toujours dans le bien ; c'est, après, les réflexions qui perdent la tête et font écrire des choses qui ne sont réellement pas bien. Il ne veut point sortir du système qu'il s'est formé et cependant il dit que, s'il sortait, il se conduirait bien. Le grand mal est que l'on ne veut pas l'essayer ; moi je pense que réellement l'on craint qu'il ne répare en se conduisant bien. C'est odieux à penser, mais leur conduite le prouve.

Je suis sûre que si vous et moi le tenions pendant huit jours, avant qu'il ait vu personne de ses infâmes Provençaux, vous lui feriez prendre une résolution sage qui attraperait bien du monde ; mais je ne serai pas assez heureuse pour cela.

Mes petits bonshommes vous présentent leurs hommages. Ils tournent bien pour le caractère et leur instruction, leur santé est bonne.

La petite Laure est colère comme un dindon ; sans savoir pourquoi, bat, égratigne comme le chat et est d'une mauvaise santé. Elle a été saignée trois fois dans un jour et n'était point du tout faible le soir. On dit dans la famille : « C'est tout le caractère de son père, etc... »

*M. de Sade envoie, sous le nom de « des Aulnets », un abrégé de sa « philosophie » à une correspondante qui est vraisemblablement mademoiselle de Rousset.**

En quelques lieux que vous soyiez, mademoiselle — près ou loin, avec des turcs ou des galiléens, avec des moines ou des comédiens, des geoliers, ou d'honêtes gens, des chiffreurs ou des philosophes — toujours est-il que l'amitié ne permet point que je me dispense au renouvellement de cette année des devoirs sacrés qu'elle m'impose — après lesquels suivant l'antique usage je me livrerai sous votre bon plaisir à quelques réflexions épisodiques nées pourtant du fond du sujet.

Si ma situation a des épines, il faut avouer cependant qu'elle suggère souvent des pensées d'un genre de philosophie bien plaisante.

En remontant à l'époque de mes malheurs il me semble quelquefois entendre, ces sept ou huit tignaces poudrées a blanc, à qui je les dois, revenant l'un de coucher avec une honete fille qu'il débauche, celui-ci avec la femme de son ami, cet autre s'échappant tout honteux d'une rue borgne où il serait bien fâché qu'on découvrit ce qu'il vient de faire — celui-là — d'un taudis souvent encore bien plus infâme, il me semble dis-je les voir tous chargés de luxure et de crimes, s'atabler autour des pièces de mon procès et là, le chef s'écriant dans l'enthousiasme du patriotisme et de l'amour des loix — comment ventrebleu mes confrères, ...ce petit avorton qui n'est ni président — ni maître au compte — a voulu jouir comme un conseiller de grand chambre ! Ce petit gentilhomme campagnard a voulu s'ingérer à croire qu'il lui étoit permis de nous ressembler, — quoi sans hermine et sans mortier, il s'est fouré dans la cervelle qu'il y avait une nature pour lui, comme pour nous, comme si la nature pouvait être analysée, ...violée ...bafouée ...par d'autres que par les interprètes de ses loix, et comme s'il pouvait y avoir d'autres loix que les nôtres ? de la prison... morbleu... de la prison messieurs, il n'y a que cela dans le monde oui six ou sept ans d'une chambre bien close à ce petit impudent la... ce n'est que là messieurs où l'on apprend à respecter les loix de la société, et le meilleur de tous les remedes pour qui s'est avisé de les enfreindre, est de l'obliger a les maudire. D'ailleurs... il y a une chose ici... Mr de... qui comme vous scavez est en place cela etoit pour lors et n'est plus dieu merci est bien aise de trouver cette occasion la de faire un petit present a sa maîtresse, le *pressurage* pourra valoir douze ou quinze mil francs, ne balançons pas une minute... *mais l'honneur du sujet... sa femme... ses biens... ses enfans*, eh ! parbleu voilà de belles raisons... est-ce la ce qui doit nous empecher de fléchir devant l'idole du crédit ?... de l'honneur... des femmes... des enfans — n'est ce pas la les victimes que nous immolons tous les jours ?... de la prison messieurs... de la prison vous dis-je, et demain nos cousins, nos frères se feront capitaines de vaisseaux.

Prison soit repond d'une langue empâtée le president Michaut qui vient de faire un somme — *prison messieurs*, *prison* dit d'une voix aigrette le beau Darval griffonnant a la sourdine sous son manteau un billet doux à une

filles d'opéra, — *prison sans contredit*, ajoute le pédagogue Damon la tête encore échauffée du déjeuner de la buvette — et *qui peut douter de la prison* conclut d'un gosier glapissant le petit Valère huché sur la pointe des pieds et regardant sa montre pour ne pas manquer l'heure du rendez-vous de M^d Gourdan.

Et voilà donc en France, à quoi tient l'honneur, la vie, la fortune et la réputation du citoyen ?... la bassesse... la flatterie... l'ambition... l'avarice commence sa ruine, et l'imbecilité la finit.

Misérables créatures jetées pour un moment sur la surface de ce petit tas de boue — il est donc dit qu'il faut que la moitié du troupeau soit la persécutrice de l'autre. O homme, es-tu à toi qu'il appartient de prononcer sur ce qui est bien — ou sur ce qui est mal, c'est bien à un chétif individu de ton espèce à vouloir assigner des bornes à la nature — à décider ce qu'elle tolère à annoncer ce qu'elle défend — toi — aux yeux de qui, la plus futile de ses opérations est encore à résoudre — toi qui ne peut expliquer le plus léger des phénomènes définis moi l'origine des lois du mouvement — de celles de la gravitation — développe moi l'essence de la matière, est-elle inerte ou non ? — si elle ne se remue pas, dis-moi comment la nature qui n'est jamais en repos a pu créer quelque chose qui y soit toujours, et si elle se meut... si elle est la cause certaine et légitime, des générations et des alternations perpétuelles — dis-moi ce que c'est que la vie — et prouve-moi ce que c'est que la mort ? dis-moi ce que c'est que l'air — raisonne juste sur ses différents effets, apprends-moi pourquoi je trouve des coquillages sur le haut des montagnes et des ruines au fond de la mer, toi qui décide si une chose est crime ou si elle ne l'est pas — toi qui fait pendre à Paris pour ce qui vaut des couronnes à Congo, fixe mes opinions sur le cours des astres sur leur suspension — leur attraction, leur mobilité, leur essence, leur période — prouve-moi Newton plutôt que Descartes, et Copernic plutôt que Ticho-Brahé — explique-moi seulement pourquoi une pierre tombe quand elle est lancée de haut — oui rends-moi palpable cet effet si simple, et je te pardonnerai d'être moraliste quand tu seras meilleur physicien. Tu veux analyser les lois de la nature, et ton cœur... ton cœur ou elle se grave est lui-même une énigme dont tu ne peux donner de solution... tu veux les définir ces lois... et tu ne peux pas me dire comment il se fait, que de petits vaisseaux trop gonflés, renversent à l'instant une tête, et fassent dans la

même journée, un scélérat du plus honnête des hommes... toi... aussi enfant dans tes systèmes, que dans tes découvertes... toi qui depuis trois ou quatre mil ans — invente, change retourne argumente, en est pourtant encore à ne nous offrir pour récompense de nos vertus, que l'élysée des grecs, et pour chatiment de nos crimes, que leur fabuleux tartare — toi qui n'est parvenu après tant de raisonnemens divers, tant de travaux, tant de poudreux volumes compilés sur cette sublime matière — qui n'est parvenu dis-je qu'à mettre un esclave de titus à la place d'hercule, et qu'une femme juive à celle de minerve... tu veux approfondir, philosopher sur les égaremens humains tu veux dogmatiser, sur le vice et sur la vertu, tandis qu'il t'est impossible de me répondre ce que c'est que l'un, ou que l'autre, lequel est le plus avantageux à l'homme, lequel convient le mieux à la nature et s'il ne naîtrait peut être pas de ce contraste, l'équilibre profond qui les rend tous deux nécessaires. Tu veux que l'univers entier soit vertueux, et tu ne sens pas que tout périrait à l'instant s'il n'y avait que des vertus sur la terre... tu ne veux pas entendre que puisqu'il faut qu'il y ait des vices, il est aussi injuste à toi de les punir, qu'il le serait de te moquer d'un borgne... et de tes fausses combinaisons... des digues odieuses que tu voudrais imposer à celle qui se moque de toi... quel en est l'affreux résultat... malheureux je frémis de le dire... qu'il faut rouer celui qui se venge de son ennemi, et combler d'honneur, celui qui assassine ceux de son roi, qu'il faut détruire celui qui te vole un écu, et l'accabler de récompenses, toi, qui te crois permis d'exterminer au nom de tes lois celui qui n'a d'autre tort que d'être entraîné par celles de la nature — qui n'a d'autre tort que d'être né, pour le maintien sacré de ses droits — eh ! laisse là tes folles subtilités,... jouis mon ami, jouis et ne juge pas... jouis te dis-je abandonne à la nature le soin de te mouvoir à son gré, et à l'éternel celui de te punir — si tu ne t'es trouvé qu'un infracteur ; — humble fourmi croupée sur cette motte de terre — traîne ton fêtu au magasin — fais éclore tes œufs nourris tes petits — aime les — ne leur arrache pas surtout le bandeau de l'erreur — les chimères reçues, (je te l'accorde) valent mieux pour le bonheur que les tristes vérités de la philosophie ; — jouis du flambeau de l'univers — c'est pour éclairer des plaisirs, et non par des sophismes, que sa lumière brille à tes yeux — n'use pas la moitié de ta vie aux moyens de rendre l'autre malheureuse, et après quelque années de végétation sous cette forme assez bizarre, quoiqu'en puisse penser ton orgueil, endors toi, dans le sein de ta mère pour te

veiller bientôt sous une autre conformation, et cela par de nouvelles loix que tu n'entends pas mieux que les premières. Songe en un mot que c'est pour rendre heureux tes semblables, pour les soigner, pour les aider, pour les aimer que la nature te place au milieu d'eux, et non pour les juger et les punir et surtout pour les enfermer.

Si ce petit morceau de philosophie peut vous plaire, j'aurai la satisfaction mademoiselle, de vous en donner la suite, aux étrennes prochaines. Si non vous voudrez bien me le faire dire, et nous choisirons quelque sujet plus analogue, à la gaieté de l'esprit d'un sexe, dont vous faites l'ornement, et dont je ferai gloire d'être toute ma vie, ainsi que de vous, mademoiselle

le très humble et très obéissant serviteur

DES AULNETS

Du poulailleur de Vincennes ce 26 janvier au bout de 59 mois et demi de *pressurage* et sans succès en vérité.

La dame Doyen de Baudoin, toujours sans nouvelles du marquis, le supplie de lui faire part de son sort. « Nîmes, ce 12 février 1782 ».

Mon cher marquis,

Est-il possible qu'après quatre années de recherches, je n'aie pas pu parvenir à savoir ce que vous étiez devenu. L'on m'assure que vous étiez enfermé pour toute votre vie. Si ce malheur ne vous accable pas, daignez m'en faire part tout de suite ; je partagerai avec vous une nouvelle si chère à mon cœur, et me délivrera des tourments où l'incertitude de votre sort me plonge. Vous ne pouvez pas vous refuser à un sentiment si légitime, dicté par la reconnaissance et le désir de partager vos malheurs ou votre bonheur, dont j'attends la réponse avec instance et suis et serai toute ma vie la plus sincère de vos amies.

Mon cher marquis, votre très humble et très obéissante servante.

DOYEN DE BAUDOIN.

La marquise demande à l'avocat de ne pas s'en remettre à mademoiselle de Rousset du soin de lui donner des nouvelles de la Coste... (24 mars 1782).

.....Je n'ai point de nouvelles de la Coste ; il y a un temps infini que je n'ai reçu de mademoiselle de Rousset et ne vous fiez pas à elle pour ce que vous voulez que je sache car j'ai beaucoup de ses lettres où elle ne me parle de rien de Provence. Ce sont de jolis bavardages amoureux.....

...mais elle le prie de se défaire entre les mains de cette bonne amie des « Mercure » qu'on lui envoie.

.....Recevez-vous les *Mercure* exactement, et toutes les années précédentes sont-elles mises en liasses à part pour être remises à M. de Sade quand il les voudra ? Il serait désagréable d'avoir fait un abonnement régulier pour que l'ouvrage ne fût pas complet. Comme vous n'avez pas le temps de faire tout cela, donnez-le à mademoiselle de Rousset, elle le mettra en ordre et cela l'amusera et l'empêchera de s'ennuyer. Du caractère dont vous la connaissez, l'esprit lacostain ne lui est pas d'une grande ressource, et je voudrais bien la conserver dans ce pays-là pour quand j'irai, car je ne puis vous exprimer comme j'aime sa société et combien je regrette qu'elle m'ait quittée. J'espère bientôt voir M. de Sade et ne vous oublierai point auprès de lui. Ce 8 avril 1782.....

La marquise partage l'avis de mademoiselle de Rousset sur les Provençaux. M. de Sade désire, comme elle, que la demoiselle accepte un logement au château. (Sans date).

Je viens d'écrire, mademoiselle, à M. le'avocat de vous offrir ma bourse, et je ne doute pas qu'il ne le fasse puisqu'il a eu l'honnêteté de vous offrir la sienne.....

Il y a longtemps que je suis de votre avis, l'on est bien malheureux d'avoir des démêlés avec des Provençaux. Qu'appellez-vous : ma lettre lue

en plein consistoire ? Avant que de vous la donner, est-ce que Gaufridy l'avait lue devant du monde ? Si cela était, je lui écrirais pour lui signifier que mes lettres ne sont pas faites pour être lues en public. Cela est si singulier que je ne le puis croire et vous prie de me marquer cela très clair.

Or donc, mademoiselle, vous persiflez très bien vos amies. Moi, pauvre créature, écrivant humblement et pensant terre à terre, je m'aperçois cependant très bien quand vous vous divertissez à mes dépens ; mais, bien loin de m'en fâcher, je vous en aimerais davantage s'il était possible que mon attachement pût s'accroître et qu'il ne fût pas déjà depuis du temps à son comble.....

J'ai vu la dame du Luxembourg^[1], elle m'a dit qu'elle allait demander une permission pour le voir. Qu'est-ce que cela veut dire ?

J'ai vu M. de Sade, à qui j'ai remis votre lettre où il apprend les désastres de la Coste. Il me charge expressément d'employer tous les moyens pour vous engager à accepter un logement à la Coste. Il doit vous en écrire. Il veut que je vous envoie toutes les clefs, vous priant de ne parler à personne que vous les ayez et d'être seule quand vous y entrerez, partout, sans excepter la cachette dont il ne veut point vous parler dans la lettre qu'il doit vous écrire et que je vous ferai passer exactement dès que je l'aurai reçue.....

Le marquis sort de sa torpeur et fait prendre, du fond de sa geôle, des mesures de police au garde de la Coste.

Il est ordonné à Cavalier, garde du château de la Coste, d'aller dès l'instant de la réception de cet écrit porter plainte chez le juge d'Apt des menaces à lui faites par le nommé Joseph Sambuc, bourgeois du dit lieu de la Coste et de requérir l'autorité du dit juge pour qu'il lui soit fourni, selon l'usage, une escorte de cavaliers de maréchaussée, avec laquelle il s'embarquera pour saisir et appréhender au corps le dit Joseph Sambuc sitôt qu'il le verra paraître armé sur les terres seigneuriales de la Coste ; faire ensuite traduire par la dite escorte le dit délinquant, contre lequel Cavalier formera sa plainte, et comme braconnier, et comme ayant failli sur le port d'armes aux ordonnances du roi. Indépendamment des profits qui peuvent

revenir sur la dite capture au sieur Cavalier garde-chasse, j'enjoins par les présentes à M. Gaufridy, mon agent, de donner dix écus de gratification à Cavalier, sitôt qu'il aura fait capturer le délinquant, pour récompense ; et voulant que le dit Cavalier soit également encouragé par la récompense que contenu par la crainte d'une punition, j'enjoins également par les présentes à M. Gaufridy de destituer et renvoyer du château le garde Cavalier si, d'ici à trois mois, à compter du jour où lui auront été remises les présentes, il n'a pas soutenu les droits de son seigneur et l'honneur de son poste en se vengeant, ainsi que lui permettent les loix, des menaces et insultes à lui faites par ce mauvais sujet nommé Joseph Sambuc que je vais m'occuper de mon côté à faire exiler et chasser de ma terre, comme un perturbateur du repos public.

LE MARQUIS DE SADE.

Fait à Paris, ce dix-sept avril 1782.

Mademoiselle de Rousset appelle l'avocat à la rescousse contre les vers et les teignes de son lit. (14 mai 1782).

.....Je voudrais que vous vinssiez faire un petit voyage..... Nous arrangerions en même temps le linge que nous avons laissé éparpillé dans cette chambre où nous le mîmes ; ce petit air de désordre n'est pas bien..... J'ai quelques petits projets pour cette chambre, car pour celle où le garde s'est amusé, ou, pour mieux vous le faire entendre, *ma chambre*, je n'y coucherai du tout plus. Outre les idées peu chastes qu'elle pourrait me communiquer, j'en ai deux autres moins plaisantes qui me feraient trop craindre au premier coup de vent. Bontemps a décidé que tout ce côté de mur ne valait rien. Le lit de plume de ce même lit est plein de vers ou de teignes si singuliers que je n'en ai jamais vu de cette espèce ; ils sont plus longs que la moitié de mon doigt et minces comme un gros fil à coudre.....

Mademoiselle de Rousset instruit l'avocat de son démêlé avec le garde et lui annonce, pour le dérider, que le chanoine Vidal, son vieil ennemi, a engrossé sa gouvernante. « Ce dimanche à soir, 30 ou 31 juin 1782 ».

Le bien-être ou le trop de repos, monsieur l'avocat, rendent les domestiques impertinents. Le garde en est un exemple. Je montais au château selon mon usage quand j'ai vu sa maîtresse assise sur sa porte. Je lui ai demandé si elle savait que le garde eût donné aux lapins. « Oui. » C'était sa réponse ordinaire. « Il est singulier qu'à telle heure que je monte, je ne trouve pas vestige d'herbe ; trois heures après que je leur ai cueilli et donné, j'y vois encore des restes, des côtes, des racines ; dites-lui qu'à présent qu'il y a des petits, ils mourraient s'il ne leur donne abondamment ». Cet homme sort tout d'un coup de cette maison : « Eh ! Sacré fou.. ! C'est à moi à qui il faut parler. B..., damnation, etc ! Je lui donne trois fois par jour ! Qu'avez-vous à dire et à répondre ? » — J'ai répondu qu'à telle heure que j'y fusse^[2] montée les lapins n'avaient jamais rien. Ici, nouvelles exécutions. Je lui ai tourné le dos en le priant de ménager ses termes. Oh ! certes, l'avis les lui a fait augmenter ! Il a fait assembler tous les voisins par ses sottises, etc... Il est venu me trouver dans les terrasses pour me demander son compte et me dire des invectives. Quant à sa première proposition, je lui ai dit de s'adresser à vous et à la seconde j'ai répondu que c'était un impertinent. « Vous êtes pis que Gothon, m'a-t-il dit. » Etcetera, etceterarum. Vous seriez-vous douté que cette chère Gothon, avec son ton dur, impérieux, et le mien si opposé, inspirât les regrets de cet homme ? Ce même homme trouve singulier que des gens qui ne sont pas ses maîtres (tels sont ses termes) s'émancipent à des représentations, à des remontrances ; mais [que] des sacré f.. de gens qui ne sont rien veuillent lui faire des représentations, il aime mieux s'en aller !...

M. Faure a dû vous remettre, à votre passage de Lumières^[3], une lettre de ma part, pour servir d'antidote à votre style grave^[4]. Vous aviez sûrement été à confesse ce jour-là. À propos de confession, savez-vous que le chanoine Vidal a si bien confessé sa gouvernante qu'il en a résulté une hydropisie de neuf mois ? Son exposition est faite sur un inconnu. Les chansons et les mauvais vers inondent son domicile. M. Fabre m'a donné cette nouvelle aujourd'hui ; je vous la donne aussi gracieusement qu'elle m'a été donnée. Tout ce que nous pouvons dire, vous et moi, c'est que l'homme n'a pas été impuissant.....

La marquise est d'accord avec mademoiselle de Rousset sur la légèreté de Gaufridy. L'histoire du « Mercure » lui servira de leçon. (Sans date).

Je réponds, mademoiselle, à votre lettre du vingt-neuf juin. Ce n'est pas aujourd'hui que je connais G.frid.. pour un étourdi et venir au château pour rire, se délasser l'esprit, et les affaires, néant.....

À l'égard du *Mercur*e je ne suis point étonnée qu'il ait été piqué et c'était votre intention. Ainsi tout est rempli à ce sujet. Cela lui fera faire une autre fois attention à ce que l'on lui demande. Voici la lettre qu'il m'a écrite que je vous prie de me renvoyer. La réponse que je lui fais le prie de vous la communiquer. Elle est sensée être pour tous les deux et, adressée à lui, cela fera un bon effet, n'est-ce pas ?.....

Mademoiselle de Rousset ne se sent pas en sûreté dans un château sans serrures au milieu d'une population qui ne respecte rien. (6 septembre 1782).

Le manque de parole de ce vilain serrurier me met dans un embarras terrible..... Le premier fou peut venir m'égorger dans mon lit. N'ayant pu faire sentinelle ni veiller aux alentours, attendu que la grand-porte est emberlificotée d'une manière au-dessus de mes forces, on a pris tous les raisins, saccagé et arraché les pampres de la vigne au-dessous du château. Les chasseurs de Ménerbes et de Bonnieux sont presque venus dans la Coste. Parcourant les alentours du château, ils ont tué des perdreaux ; ils guettent, m'a-t-on dit, un lièvre. « Tant mieux pour eux, si toutefois ils boivent à nos santés ». Ça été toute ma réponse.....

La marquise s'inquiète de la santé de mademoiselle de Rousset et veut qu'elle prenne une servante. (24 septembre).

Comment vous portez-vous, mademoiselle ?..... Avez-vous une servante au moins pour vous servir ? Vous n'avez pas grand foi au médecin, mais cependant il faut se soulager ; c'est la première chose à faire et ils en savent certainement plus que nous. Je n'ai reçu de vous qu'un petit billet depuis bien longtemps, joint à une lettre de M. de Donis.

Le point le plus essentiel pour moi est votre santé que je voudrais qui fût meilleure ; ne m'en laissez point ignorer les détails et travaillez à vous guérir. Ce doit être la base de tout.

Je ne vous demande pas si M. Gaufridy a bien soin de vous ; je suis persuadée qu'il en est aux petits soins.....

Mademoiselle de Rousset n'ose point coucher au château où la tempête menace de tout démolir.

Je crois que ne coucherai pas au château ce soir, monsieur l'avocat. Tous les habitants pourraient bien suivre mon exemple. Il fait une tempête épouvantable ; l'éboulement augmente à tous les quarts d'heure ; des tuiles, du plâtras qui tombent avec carillon augmentent ma frayeur. Je ne vois que crevasses dans tous les coins. Je voudrais que vous vinssiez passer seulement deux heures ici avant votre départ pour Arles. Cela me tranquilliserait beaucoup.....

La marquise compte sur la bonne entente de mademoiselle de Rousset et de l'avocat pour mettre un terme au mal que Gothon a laissé faire. (8 octobre 1782).

Mademoiselle de Rousset, monsieur l'avocat, vient de me marquer le désastre arrivé au château de la Coste : les plafonds, poutres à bas, vers dans les lits, etc. L'argent donné à Gothon en vérité était bien mal employé, [il] faut en convenir, et la confiance en cette fille bien mal placée. Si vous l'aviez crue capable de cela, vous auriez eu l'œil pour le lui faire faire comme il faut ; au passé il n'y a plus rien à dire.

Mais pour le présent, je suis tranquille, parce que vous et mademoiselle de Rousset empêcherez de pareils inconvénients et que je suis bien sûre que vous vous entendez avec elle et vous entendrez pour le bien, de sorte que vos avis, je l'ai déjà remarqué, sont toujours les mêmes.....

Il faut visiter le château et faire étayer ce qui menace pour la sûreté, empêcher l'eau de tomber, les couvertures, etc. ; cela va sans dire. D'ailleurs, je prie mademoiselle de Rousset de vouloir bien vous dire ce qu'il y aura à faire parce que, sur les lieux, elle voit cela de plus près que vous, et je ne doute pas qu'elle ne le fasse souvent car elle est bien aise, la chère demoiselle, de vous attirer à la Coste. Son faible pour vous ne diminue pas et, si elle osait, elle se plaindrait de ce que vous n'y venez pas assez souvent.....

La marquise répond à un avis de mademoiselle de Rousset qu'elle n'ignorait pas que l'on avait fouillé dans le bureau de M. de Sade. (11 octobre 1782).

Puisqu'il y a du tripotage dans le bureau, comme je m'en suis convaincue pour autre chose qui ne vous regarde pas, il faut choisir un autre endroit et me l'indiquer pour faire passer les choses essentielles. J'ai donc pris le parti d'écrire à G. que toutes mes lettres, il les mît dans un tiroir fermant à clef et ne les montrât à qui que ce soit, et ne lui en ai pas marqué la raison pour être plus sûre d'un secret que je dois garder.....

C'est singulier comme G., avec de l'esprit, a des choses gauches et bêtes. Vous entendez à quoi cette phrase répond. C'est cependant, à votre avis, ce qu'il y a de mieux dans le pays.

Les charmants bourgeois de la Coste ont beau faire, le garde ne rentrera jamais. Je les compare tous à un tas d'enfants ; les uns chantent la messe à tort et à travers ; les autres, plus méchants et surnois, font la servante à Pilate. Je ne crois pas plus que l'on ait donné de mauvais conseils au garde que je ne crois que l'on est capable d'en donner de bons. Tout cela est une pétaudière qu'il faut mépriser et ne vaut pas la peine d'être éclairé. C'est aussi méprisable que leur individu.

Ce qui m'affecte plus vivement, c'est vos coliques, c'est la peur que vous devez avoir eue à la chute du plafond, c'est l'embarras et les peines que vous prenez pour nous.....

La marquise ne partage pas la confiance que mademoiselle de Rousset a au curé. La communauté de Saumane fait une affaire au viguier récemment choisi par M. de Sade pour coquinerie et corruption. (4 novembre 1782).

.....Tâchez de conserver le garde dans la bonne habitude de ne point aller au cabaret ; c'est ce qui les perd tous.

À propos de la haine que vous dites que G... a pour vous, cela me fait ressouvenir que je vous ai envoyé, il y a déjà du temps, une lettre de lui que je vous priais de me renvoyer sur le champ. Vous ne l'avez pas fait. Est-ce que vous ne l'auriez pas reçue ?.....

Votre confiance au curé est-elle bien fondée ? Les gens de son état qui ont de certaines finesses ne peuvent pas être sûrs.....

La communauté de Saumane a délibéré contre Pépin de le faire sortir de place pour coquinerie, etc... et, au refus de M. de Sade, ils auront recours au vice-légat. Ma tante m'a écrit et Gaufridy m'a envoyé leur lettre. La première m'a marqué que Pépin se vantait d'avoir payé sa place, en jetant cela sur Gothon. Il faudrait parer à cela. Vous qui êtes au fait, marquez-moi, en cas d'événement, ce qu'il faut que j'écrive à G.....

-
1. ↑. Probablement la présidente. L'hôtel des Montreuil se trouvait dans la rue Neuve-de-Luxembourg.
 2. ↑. « Fus », dans le texte.
 3. ↑. Village voisin de la Coste ; lieu de pèlerinage.

4. [↑](#) L'avocat a été fort piqué par la substitution du nom de mademoiselle de Rousset au sien sur les volumes du « Mercure ».

La marquise, encore souffrante de maux de nerfs venus avec l'hiver et à la suite d'un rhume, emploie la Jeunesse, qui a de l'instruction et une belle main, à écrire aux fermiers pour avoir de l'argent. Elle n'est pas quitte de drogues et son secrétaire non plus. Les réponses sont d'ailleurs peu encourageantes : l'année s'annonce mal, la sécheresse et le froid sévissent en Provence, la navigation sur le Rhône est interrompue, la guerre sur mer a consommé beaucoup de bois, et les plus beaux arbres de Lavelan, terre roturière dépendant de la Coste, ont été marqués pour la marine ; par contre, avec la paix, qui va bientôt être signée (c'est Lions qui le dit et le *Mercur* le confirme), les blés tomberont en pleine mévente. Gaufridy multiplie les propositions, mais ne parvient pas à libérer le seigneur envers le bureau des pauvres dont les recteurs décident d'écarter son viguier de leurs délibérations. Les murs du château tirent chacun de son côté et les lézardes descendent jusqu'au sol ; cependant mademoiselle de Rousset envisage encore des agrandissements et de nouvelles dépenses.

La dévote maison où s'est retirée la marquise ne lui a pas porté bonheur. C'est la quatrième fois qu'elle y est malade. Ses attaques de nerfs ont repris, suite cette fois de ses chagrins. On lui donne de l'émétique ; on la saigné du pied deux fois, après douze jours de saignées blanches. Potions, tisanes, eau de Vichy. Si elle s'enrhume, on ajoute du lait coupé avec de l'eau d'orge. Telles étaient et sont encore les grandes ressources de l'art de guérir : d'un côté les remèdes de bonne femme, de l'autre le scalpel, l'inconnu entre deux. Madame de Montreuil, qui n'a point de nerfs, attribue tout à la fièvre. Mais la souffrance a sa vertu : « Avec un peu de dévotion, je serais parfaite », écrit la patiente, qui se déclare prête à payer de ce prix la grâce qu'elle supplie le ciel de lui accorder. Cependant elle engraisse et l'on se moque d'elle lorsqu'elle parle de ses incommodités. La Jeunesse lui aussi

est retombé en maladie : ce sont des humeurs « qui veulent se fixer sur sa poitrine. »

La marquise, qui voit partout des attaques de nerfs, attribue à la même cause la recrudescence des maux de mademoiselle de Rousset. Si ses crachements de sang venaient de la poitrine, il y aurait longtemps que la double saignée en aurait eu raison ! Il lui faut des remèdes très doux. Les deux femmes se plaignent doucement en se contant leurs misères comme des vieilles, mais leur commune pitié ne s'adresse qu'à elles-mêmes car la curiosité d'autrui et la médisance qu'elle engendre sont les manifestations les plus tenaces de la vie.

Les insinuations contre Gaufridy prennent un tour plus vif et plus net. Mademoiselle de Rousset l'accuse de ne pas avoir remis au commandeur toute l'argenterie ; la marquise n'y contredit pas et s'étonne seulement qu'il n'en ait pas gardé davantage. Mais l'avocat est fin ; il ne faut pas se couper avec lui et attendre, pour lever le masque, que l'on n'ait plus rien à en craindre. Il doit avoir chez lui des papiers importants pour les seigneurs, dont son père a géré les biens sous le feu comte. Il convient donc de se garder, de recueillir les on-dit, de sonder adroitement, de tout ménager, même sa jalousie. Au fond il semble bien que madame de Sade craigne de le peiner ou, au moins, de le perdre. Elle le complimente sur l'honnêteté de ses procédés avec mademoiselle de Rousset, lui dit être bien sûre qu'il continuera à faire pour le mieux et que les affaires de M. de Sade ne sauraient être en meilleures mains que les siennes !

Ces bavardages et ces petites traîtrises n'aboutissent à rien. Gaufridy n'a pas été nommé juge à la mort du vieux Rayolle, mais l'avocat Ripert, si honnête homme, non plus. C'est Rayolle le fils qui a eu la place, par commission du parlement donnée en l'absence du seigneur.

Le marquis continue du reste à n'avoir cure de ce qui se passe sur ses terres. La désagréable affaire que la communauté de Saumane fait au viguier Pépin ne parvient même pas à le tirer de son apathie. Il se borne à promettre de rendre justice à sa sortie et déclare qu'au demeurant ce n'est pas à Gothon, mais à lui-même, que Pépin a donné de l'argent au moment de son entrée en charge et que la chose est conforme aux usages. Madame de Sade estime qu'il vaut mieux que le silence se fasse là-dessus.

M. de Sade n'y voit quasiment plus d'un œil. C'est la fumée dont sa chambre est pleine, les lectures tardives et la rage dont il est possédé qui en sont cause. L'oculiste Grandjean le soigne, mais les remèdes qu'il lui donne ne font point d'effet et l'homme de l'art, à dire vrai, n'y comprend rien. Les gardiens pensent que c'est un jeu de la part du captif, mais il est très possible, écrit la marquise, que cela ne soit pas. Au fait M. de Sade se plaint encore de ses yeux longtemps après sa sortie de prison. Il exagère peut-être, mais il ne feint pas.

Le marquis ne met aucune suite dans ses manières. Un beau jour il s'apaise, allant jusqu'à louer ses geôliers, et cette platitude produit un effet incroyable ; le lendemain il recommence ses invectives contre les auteurs de son emprisonnement, et cela détruit tout. La foudre est tombée sur le donjon de Vincennes, mais elle n'a fait que quelques trous aux murs pour le passage des souris. Quand le captif sortira-t-il ? Sa femme attend ce jour, le veut, y travaille et se désole. Le bonheur viendra quand elle n'y pensera plus et qu'il ne sera plus en ses moyens de le goûter.

Elle goûte du moins quelques consolations auprès de ses enfants, bien qu'elles soient assez mêlées. L'aîné est plus grand qu'elle, mais il est sujet à des accès de fièvre rouge ; la fille est tardive en tout et l'on ne voit pas encore ce qu'elle sera, quoi que puissent promettre les dames de Sainte-Aure ; le chevalier est aussi grand et plus gros que son frère. Ses preuves de noblesse ont été reçues, en dépit de l'insouciance de son oncle le commandeur qui honore chacun de son silence. Il a manqué par sa négligence les deux grands prieurés de Toulouse et de Saint-Gilles, et comment exiger d'un homme qui ne se remue pas pour lui-même qu'il le fasse pour les autres ? On le respecte pour l'argent qu'il a et pour le bien qu'il pourrait faire de son vivant à son petit neveu ; le plus sage est de se taire.

Toute la famille a d'ailleurs adopté la règle du silence et la marquise n'a pas plus de relations avec les proches de son mari qu'avec le Grand-Turc. Les deux tantes religieuses encore vivantes, la tante Villeneuve ne donnent point signe de vie et il faut pour les tirer de leur sommeil quelque occasion de vanité, de profit ou de gourmandise. La marquise consent à ce qu'on leur accorde ce qui leur met le cœur en joie : un lapin, des perdrix, de l'huile, de la déférence à leurs rogatons. Ce sont des misères.

Au vrai la dame a trop besoin d'argent pour qu'on la recherche sans nécessité. Le marquis ne cesse de jeter ses notes de dépenses au travers des calculs de sa femme. Gaufridy, les régisseurs locaux et les fermiers sont sur les dents. Le sage Lions lui-même finit par s'émouvoir et trouve qu'on le paie bien peu du mal qu'on lui donne. Il reçoit, comme au temps du feu comte, six septiers de blé à la récolte et un agneau au printemps. Mais les gratifications qu'il touchait alors sont passées de pratique. Il est fâché de travailler pour des ingrats.

Madame de Sade ne mérite qu'à moitié ce reproche. Elle s'oublie, mais croit que tout lui est dû, dès lors qu'elle ne travaille que pour autrui. Elle s'agite, intrigue, trotte et ne s'arrête guère que pour rafraîchir son corps et le purger préventivement.

Le départ de M. d'Ormesson et le remaniement du ministère lui donnent quelque espoir. L'ancien ministre était bête et ses réponses lui tournaient le sang. Le nouveau a plus d'esprit, mais il a trop à faire et ne l'entend point.

Gaufridy se conduit bien avec mademoiselle de Rousset dont le mal empire. Elle est lasse de souffrir, mais envisage encore son sort avec détachement et clairvoyance et traite l'avocat plus honnêtement. « Si j'étais Anglaise, lui écrit-elle, je me brûlerais la cervelle ; Française..., je crains de mourir. » Les choses d'Angleterre sont alors à la mode.

La marquise serait aussi dévote qu'il convient de l'être à Sainte-Aure si le bon Dieu faisait ce qu'elle veut. (25 janvier 1783).

.....Ma santé se rétablit. La Jeunesse est retombé malade. Voilà huit mois qu'il traîne ; c'est une humeur qui veut se fixer sur sa poitrine et moi ce sont des attaques de nerfs suite des chagrins que j'ai.

Dites mille choses de ma part à madame Gaufridy et à mademoiselle de Rousset, et à cette dernière que je lui écrirai au premier jour et qu'elle ne soit pas jalouse si je commence par vous. Vous lui ajouterez que je suis très digne habitante de Sainte-Aure parce que, depuis que j'y suis, voilà ma quatrième maladie. Un peu de dévotion avec cela me rendrait une créature

parfaite. Si le bon Dieu faisait ce que je voulais, comme je serais dévote ! Lisez-lui tout cela, elle rira, connaissant le local.....

Mademoiselle de Rousset demande à l'avocat de dire au procureur et au viguier comment ils doivent s'y prendre pour faire observer les ordonnances. (7 février 1783).

Le garde trouva hier dans sa tournée, monsieur l'avocat, un homme qui faisait abattre un beau chêne, dans son terrain à la vérité. Sur les représentations qu'il lui fit, il lui répondit qu'il voulait faire de l'argent, avec un ton insolent bien entendu. J'ai prié M. le viguier et le procureur juridictionnel de se transporter sur la place afin de juger par eux-mêmes de la qualité et de la bonté du chêne ; ils ont trouvé l'homme en faute, ils le lui^[1] ont dit. Cet homme a répondu qu'il était maître chez lui. Le viguier lui a répondu honnêtement que non, qu'il fallait respecter et suivre les ordonnances et qu'en conséquence il lui enjoignait de suspendre son travail jusqu'à nouvel ordre. L'homme a répondu qu'il enjoignait à son homme de journée, qui était présent, de continuer son ouvrage et de ne point s'arrêter à la visite du viguier et du procureur juridictionnel. Le viguier piqué a pris en témoin de sa rébellion l'homme de journée et le garde qui les avait accompagnés. Cela forme deux témoins. Quelle marche faut-il tenir pour cela, monsieur l'avocat ? Si les officiers du seigneur sont méprisés par un insolent paysan, que ne feront les autres !... Il s'est fait tout l'hiver un hachis de bois bien criant. Les bourgeois le^[2] favorisent parce qu'ils l'achètent pour leur tirage. Dites-moi bien clairement s'il faut fermer les yeux sur tout, parce qu'alors les officiers ne feront plus de fausses démarches. S'il y a des moyens, je vous prie de les indiquer aux officiers. Les fourniers continuent de couper de suite les petits chênes de la montagne ; le bois est sans distinction pour eux. Le garde qui les trouva sur le fait leur en fit des reproches ; ils balbutièrent je ne sais quoi. J'en ai parlé à M. Perrottet qui m'a dit qu'il en parlerait aux consuls.....

Il n'est plus à douter que nous n'ayons la paix. Le *Mercure* dernier nous apprit cette bonne nouvelle. S'il allait se dédire dans le suivant, au lieu de me l'envoyer je vous prie de le brûler.....

La marquise entretient mademoiselle de Rousset de la santé et de l'humeur de M. de Sade ; elle partage les soupçons de son amie à l'encontre de l'avocat, mais croit nécessaire de le ménager. Rousset a bien du mérite de rester à la Coste. (7 février 1783).

.....Par ce que vous me marquez de votre fille de service, je vois que vous avez une peine de chien et que cette espèce se ressemble partout.....

Ma sœur est mariée ; je lui ai fait un présent dont je ne pouvais me dispenser et cela m'a arriérée de manière que je suis sans le sol.

Je suis inquiète de la vue de M. de S. Il y a peu de temps qu'il prétend qu'il n'y voit pas d'un œil. Il en souffre ; il n'y paraît rien. Grandjean, qui a été le voir, prétend qu'il est très possible qu'il ait un brouillard, que la fumée de sa chambre est bien propre à lui faire beaucoup de mal. Il lui a ordonné quelque chose qu'il prétend dissipera cela entièrement sous peu, et voilà huit jours qu'il le fait et il n'y voit pas mieux. L'on prétendit que c'était un jeu de sa part, mais il est très possible que cela ne soit pas. J'espère le voir sous peu de jours. M. le N. me l'a fait espérer et m'a ajouté qu'il se conduisait bien depuis quelques jours. Dans la lettre qu'il m'a écrite, il m'a marqué du bien de M. le N., de V. et du chirurgien. Vous n'imaginez pas combien cette platitude a fait effet en sa faveur, au point que je vois que, s'il y avait de la continuité dans ses écrits, on changerait de façon de penser à son égard. Je compte bien lui dire, pour qu'il continue. Je vous dirai que j'ai la plus grande foi à vos rêves presque autant qu'à la justesse de vos idées. Je désirerais bien qu'ils se réalisent et que M. de S. fût bientôt en Provence pour y être avec lui.....

J'ai eu vingt fois envie d'écrire à Gaufridy de m'envoyer l'inventaire de la Coste. Comme vous me marquez que vous me direz la manière dont il faut le faire, j'attends ce que vous m'écrirez pour m'y conformer.....

Pour l'argenterie, cela ne m'étonne pas qu'il en ait gardé ; je suis étonnée qu'il n'en ait pas gardé davantage..... Avec les gens fins il ne faut pas se couper et, plus ils sont reconnus, plus il faut les ménager jusqu'à l'époque raisonnable où on ne les craigne plus.....

Je sens tout le prix de votre amitié de rester avec des originaux qui sont méchants et mordants même, mais en même temps sentent leur motif. Vous avez trop d'esprit pour vous affecter et prendre garde à de pareilles espèces méprisables par leur conduite et leur motif. La manière de les punir, c'est de les mépriser. Oui, mademoiselle, nous causerons un jour, et ce ne sera pas une petite satisfaction pour M. de Sade et pour moi de nous rappeler toutes les obligations que nous vous avons, toute notre sensibilité à votre amitié. Ce sera un trio d'amitié où la franchise sera et est déjà pour base, où, rassemblant toutes nos preuves, nous jugerons sûrement de tout. Vous croyez bien que je voudrais y être.....

Il y a longtemps que je soupçonne G.. d'avoir dans son étude des papiers importants pour le seigneur et voilà pourquoi il faut le ménager jusqu'à ce qu'on les ait. Son père a été régisseur. Je ramasse de côtés et d'autres ce que j'ai entendu dire ; ce que vous me marquez confirme mes soupçons.....

Mademoiselle de Rousset, écrivant à Sambuc, donne un exemple du ton (si opposé aux façons brusques et impérieuses de Gothon !) qu'elle emploie avec les gens de la Coste.

J'ai eu l'honneur de vous écrire ce matin, monsieur. Toute lettre mérite une réponse. Un ministre répond à un Savoyard qui lui écrit ; je crois que je mérite au moins une égale considération de votre part. J'ai eu l'honneur de vous prévenir que je n'en voulais pas une verbale ni par commission ; je vous écris, je vous déclare les intentions de M. et de madame de Sade ; j'ai droit de vous la demander et de l'attendre pour remplir comme il faut ma mission ; je vous la demande par écrit.....

Si vous doutez de la vérité de l'avis, il sera très aisé de vous en convaincre en envoyant ma lettre à Paris, mais, encore un coup, j'ai droit d'attendre de votre part une réponse ; il me la faut absolument. ROUSSET.

De la Coste, 4 avril 1783.

*La marquise donne à l'avocat des nouvelles de M. de Sade et de ses enfants.
« Ce samedi saint au matin. 1783. »*

.....Le mal d'œil de M. de Sade va tout doucement ; il s'en plaint. L'oculiste dit que cela ne sera rien ; il est certain que toujours lire, écrire et s'impatienter met le feu dans le sang.....

Mes enfants se portent bien. L'aîné est plus grand que moi ; cela n'est pas beaucoup dire, mais c'est beaucoup pour son âge. Il se plaignait l'autre jour qu'il ne grandissait plus ; j'ai ri de cette plainte : à seize ans, avoir cinq pieds un pouce, l'on doit avoir de l'espérance. Le chevalier est aussi très grand, mais beaucoup plus gros. Ma fille est fort tardive en tout ; on ne sait encore ce qu'elle sera.....

Mademoiselle de Rousset cherche à dominer ses souffrances pour ne pas aggraver son mal. (6 mai 1783).

Je vous remercie de votre attention, monsieur l'avocat, à vous informer de mes nouvelles. Je souffre encore beaucoup de mes crispations de nerfs. Les bains n'ont produit aucun bon effet ; je les ai laissés. Je souffre, non patiemment, car j'ai des moments dépitants, mais je souffre persévèrement avec toute la philosophie nécessaire pour ne pas aggraver mon mal.....

La marquise écrit à l'avocat que la foudre est tombée sur le donjon de Vincennes et lui parle des brouillards secs qui ont effrayé les Parisiens.

.....Je ne peux voir M. de Sade de quelque temps, attendu les réparations que l'on va faire au donjon où le tonnerre vient de tomber par deux fois. M. de Sade m'a écrit depuis ; il n'y a eu personne de blessé. J'aurais voulu qu'au lieu de faire des trous aux murailles, il fondît toutes les ferrures et clefs.

Nous avons eu ici des brouillards secs^[3] qui ont fait peur à bien du monde. Cela n'a fait mal à rien, mais l'on prédisait la fin du monde. Il a fallu faire écrire les astronomes pour rassurer. Ce 11 juillet 1783.

La marquise est affligée de l'état de son amie dont elle vante la bonté d'âme. (14 juillet 1783).

.....Ce que vous me marquez de l'état de mademoiselle de Rousset m'afflige beaucoup car je lui suis bien réellement attachée. Sachez de son médecin ce qu'il en pense, et vous suis bien obligée de vos attentions pour elle. Peu de gens connaissent la bonté de son âme.....

La marquise ne peut obtenir de M. de Sade qu'il cesse ses invectives et ses menaces contre les auteurs de sa détention. (8 octobre 1783).

.....L'état de cette pauvre mademoiselle de Rousset me fait une peine que je ne puis vous exprimer. C'est bien affreux qu'un pareil état de souffrance et, si elle mourait, elle emporterait de ma part des regrets bien sincères. Je suis bien aise que Brun avance les réparations.

M. de S.. écrit des lettres furieuses contre tout le monde, c'est-à-dire ceux qui le retiennent où il est. Il promet de s'en venger ; cela n'est pas le moyen d'avancer les choses. Je lui ai écrit ; j'espère qu'il y réfléchira et se calmera. Vous avez très bien fait de donner de l'huile de Saumane à ma tante de Cavaillon et [je vous prie] de lui en donner quand elle vous en demandera, de même que du gibier.....

Je me porte assez bien, j'engraisse et, quand je dis que je souffre, l'on me rit au nez. Voilà le cas des maladies de nerfs, il faut qu'elles soient à leur dernier accès pour que l'on y croie. Je fais énormément d'exercice pour mes affaires et cela me dissipe et diminue mon mal. Je serais bien heureuse si je passe l'hiver sans maladie.....

1. ↑ « Leur », dans le texte.
2. ↑ « Les », dans le texte.
3. ↑ Ces brouillards, qui répandaient une lumière très sensible, même à minuit, se sont reproduits en 1831. Ils ont été attribués à des vapeurs cométaires mêlées à l'air. Mais, bien qu'ils ne s'étendissent pas partout, notamment en mer, l'astre qui les aurait produits n'a jamais été aperçu.

1784

Madame de Sade a la permission de voir son mari plus souvent et on lui fait, mais un peu en l'air, espérer mieux encore. Ce sont les gens qui étaient les plus animés contre le marquis qui lui prodiguent maintenant les meilleures paroles.

Madame de Montreuil envisage toujours sans faveur la libération de son gendre. Il a mangé, sans compter du sien, cent soixante mille livres sur la dot de sa femme et ce qui reste suivrait le même chemin s'il reprenait la direction de ses affaires. La présidente affecte bien de croire, en écrivant à Gaufridy, que la plus grande partie des dettes est éteinte, mais la pénurie d'argent est toujours la même. Madame de Sade attend la paye des herbes du mas de Cabanes « comme les Juifs attendent le Messie » et le commandeur, loin de chercher à sauver pour son neveu la dépouille de l'abbé, ne remue ni pied ni pouce.

Mademoiselle de Rousset est au plus mal. La présidente en paraît affectée, car elle juge cette fille avec plus d'indulgence depuis le dernier entretien qu'elles ont eu ensemble avant son départ de Paris. Rousset était revenue de son aveuglement sur le marquis au point d'en disputer avec madame de Sade et, par cela même qu'elle lui tenait tête, madame de Montreuil la croit fort attachée à sa fille. Malgré sa perspicacité coutumière, elle paraît à mille lieues de soupçonner la raison intime de ce revirement. Quant à la marquise, elle exprime décemment le chagrin qu'elle éprouve, mais ses regrets font un écho insuffisant aux sentiments qu'elle témoignait naguère à son amie. C'est que la mort est un changement qui se consomme par degrés avant de s'imposer à la conscience. La marquise s'était attachée à Rousset parce qu'elle partageait sa passion avec une ardeur qui trompait son impuissance, mais, depuis plusieurs mois, elle n'est plus qu'une ombre

détachée des réalités auxquelles son souvenir se superpose encore. On ne peut se défendre d'un sentiment de gêne lorsqu'on voit madame de Sade s'enquérir, peu de jours après le décès, des dispositions de la défunte et s'étonner que ses deux testaments ne soient pas ce qu'elle lui avait fait entendre, donner des ordres pour faire reprendre un peu de bois qu'elle n'avait pas payé, prier Gaufridy d'inventorier, avec la famille, les objets dont elle avait fait usage, honnêtement et sans vilenie il est vrai, mais aussi en prenant bien garde de ne pas être dupe des friponneries qu'on voudrait lui faire. La demoiselle était si pauvre que la marquise ne peut être poussée par la cupidité, pas plus que sa mère ne l'est, dans l'expression de ses regrets, par un intérêt véritable, mais leurs façons de voir, jusque-là opposées, font une sorte de chassé-croisé au-dessus de la tombe.

Gaufridy a bientôt repris tous les avantages dont il avait été dépouillé. Rousset respire encore que madame de Sade assure l'avocat qu'elle n'était point un obstacle à l'exercice de ses pouvoirs et qu'aucun ordre secret n'a été donné pour les restreindre. Les clefs de la Coste lui sont remises et madame reconnaît avec lui qu'il aura fort à faire pour mener à bien la tâche qui lui échoit : l'ordre n'est point parfait, la dépense a été trop forte et il y a certains détails où la marquise ne reconnaît pas la propreté de son amie. En somme elle a changé de ton, mais non pas de manière : elle continue à répondre à ce qu'on lui mande, mais le tour de l'avocat est venu de mettre sous ses yeux ce qu'il veut qu'elle voie d'abord. Celui-ci est d'ailleurs trop fin pour user de la permission d'entrer partout et de tout voir : il représente à madame de Sade qu'il vaut mieux ne pas ouvrir le cabinet du marquis pour ôter aux Costains tout prétexte à inventer des histoires. Mais il a mis la main sur les lettres que la marquise a écrites à mademoiselle de Rousset et lui exprime, à l'occasion d'un compliment qu'il en reçoit touchant la reddition de son compte, sa peine d'avoir été mal jugé après toutes les preuves d'attachement et de droiture qu'il a données aux seigneurs. Par un détour assez venimeux, l'avocat met ce qu'il sait sur le compte d'une confidence de la défunte.

La marquise a senti la pointe, mais elle n'est point femme à s'appesantir sur une situation fausse et court aux nouvelles réalités qui la pressent. De ce nombre est l'affaire des bois que l'on veut couper pour la marine, bien que la guerre soit terminée. La marquise fait, à cette occasion, un tableau

instructif, si toutefois il est exact, de la façon dont se comportent les fermiers des adjudications royales. La succession au greffe de la justice cantonale et au notariat de Saumane soulève par ailleurs bien des compétitions : elle va mettre la famille en conflit avec le vice-légat et amènera bientôt l'entrée en scène de la terrible tante de Villeneuve.

Le marquis fait si peu parler de lui qu'on est tenté de l'oublier, mais il ramène l'attention sur sa personne par une manifestation pompeuse. Il a appris, dit-il, la mort d'une de ses tantes religieuses (qui, en fait, remonte à quatre ans) et vient donner des ordres pour que sa pension soit reversée sur la tête des deux autres. Le geste serait beau (et, de toutes façons, il est honnête) s'il était aussi spontané qu'il veut le paraître. Mais, peu de jours après, une seconde tante religieuse, la bernardine de Cavaillon vient à mourir et l'abbesse réclame pour sa maison l'avantage de cette réversibilité, notamment les quatre ans de pension acquis à ce titre depuis la mort de l'abbesse de Saint-Laurent. On apprend ainsi que le report de tête à tête n'a pas été octroyé par le marquis, mais bien par le feu comte, dans un article de son testament qui d'ailleurs ne se retrouve pas. La prétention des filles de Saint-Bernard est repoussée et c'est finalement la troisième nonne, madame de la Coste, qui bénéficie de l'accroissement. Le plus plaisant est que la survivante soit justement celle des tantes de M. de Sade qu'il croyait morte. Faute de pouvoir la convaincre qu'elle a cessé de vivre, on tâche de lui faire entendre qu'elle sera désormais trop riche et qu'il convient de consacrer une partie des revenus accumulés sur sa tête à payer les dettes de feu l'abbé son frère. Pour mieux ménager l'avenir, Ripert reçoit l'ordre de ne servir la rente que tous les six mois et de tenir à l'œil l'entourage de la vieille fille. Mais on n'en tire rien, sinon une assurance vague qu'elle ne dépensera pas plus qu'il ne lui faut pour subsister, et le marquis se plaint, quelques années plus tard, qu'elle ait été mal conseillée et qu'elle ait fait d'impardonnables sottises.

Les lettres donnent encore de nombreux détails sur l'administration des biens, les affaires de feu l'abbé, l'insouciance peu honnête du commandeur qui court la poste malgré son âge et roule son corps du côté de Lyon et de Genève, l'argenterie en gage, les compétitions autour des places vacantes, divers envois d'huile et de vin à madame de Montreuil, à la marquise et à sa sœur que l'on a mariée à un seigneur de Béthune. Les baux à faire ou à

renouveler mettent un instant Gaufridy en relation avec le comte de Rantzau, représentant de l'illustre famille danoise de ce nom, qui s'est retiré à Ménerbes, où l'on voit encore son tombeau dans le plus bel asile du monde, sur une haute terrasse de ce village en forme de nef.

Le chevalier a eu son bref qui lui permet d'obtenir une pension sur une des commanderies de la langue de Provence, bien qu'il appartienne à celle de France. Mais son oncle vient de laisser la commanderie de Béziers pour prendre celle de Reneville dont il ne touche pas encore les revenus : il ne peut constituer de pension ni sur le bénéfice qui n'est plus à son nom ni sur celui dont il ne retire pas les rentes. Du reste il n'y songe guère : cette histoire de pension est une invention de madame de Villeneuve qui a disposé du bien de son frère avec la même désinvolture qu'elle eût mise à le prendre.

Madame de Sade change une fois de plus de logement sans quitter Sainte-Aure. Elle n'a désormais qu'un trou dans un grenier, mais la maison lui plaît. Elle reçoit au parloir ; c'est une incommodité, mais elle en supporterait dix mille de ce genre pour obtenir justice ou simplement, peut-être, pour avoir désormais la paix.

La marquise espère beaucoup du nouveau ministre et du revirement d'opinion qui s'est fait sur la détention de son mari. (13 janvier 1784).

.....Ceci est pour vous seul : je vous dirai que j'espère beaucoup du nouveau ministre^[1] parce que j'ai permission d'aller voir M. de Sade souvent et l'on m'a fait entrevoir autre chose, sans me donner de parole positive, et, ce qu'il y a de singulier, c'est que ce langage vient de ceux qui étaient le plus contre.....

La marquise croit être en droit de s'opposer à ce que les fournisseurs du roi pour la marine coupent les bois de la Coste. (20 janvier 1784).

Je reçois, monsieur l'avocat, votre lettre de bonne année. Je vous réponds tout de suite, à l'article des bois que l'on doit venir couper, que les personnes qui viendront pour marquer les arbres pour être coupés, tant sur le bien de M. de Sade que celui de leur communauté, il faut s'y opposer fortement et leur dire qu'ils aient à montrer le titre par lequel le gouvernement les autorise à cela. Ils seront si embarrassés qu'ils s'en iront sans oser couper.

Et voilà la raison. C'est que ce titre ne les autorise que de traiter de gré à gré avec l'habitant, c'est-à-dire que l'on ne peut pas forcer l'habitant à vendre son arbre parce que, s'il^[2] demande cent écus, il faut que l'acheteur les lui donne ou qu'il laisse l'arbre en place.

Par les droits du comté de Provence, les propriétaires sont libres de^[3] vendre ou ne pas vendre leurs arbres au roi qui ne peut les y forcer. En le prenant sur ce ton-là, ils ne couperont aucun arbre. Ces gens-là ont fait un marché à Toulon par lequel le roi leur paie les arbres sept à huit livres le pied cube et ils les achètent de nos côté six à douze sols, de sorte que, ôté l'achat et le transport, il leur reste encore six livres au moins par pied cube de profit. De plus, au lieu de fournir les arbres pour le roi, la plus grande partie est vendue pour les vaisseaux marchands et l'arbre le plus beau du pays, après qu'ils l'ont coupé, par la manière dont ils l'arrangent, le propriétaire n'en retire tout au plus [que] six livres. Dites de ma part à la communauté que, par intérêt pour eux et pour moi, je leur conseille très fort de ne vendre aucun arbre et que certainement, pour ceux de M. de Sade, ils n'en couperont aucun.....

M. de Sade veut que la pension payée à une de ses tantes religieuses, dont il a appris la mort, soit reversée sur la tête des deux autres avec droit d'accroissement pour la survivante. (3 février 1784).

Je viens d'apprendre par madame de Sade, monsieur, que j'avais eu le malheur de perdre une de mes tantes^[4].

Mon intention est que la pension dont jouissait cette tante soit partagée entre les deux qui me restent (j'entends les deux religieuses)^[5]. Vous

voudrez bien leur en tenir compte, je vous en prie, monsieur, à compter du jour du décès de celle qui est morte, en telle sorte que le petit revenu n'ait jamais eu un instant de vacance, et que, du moment où il a cessé d'être mis aux mains de madame de la Coste, il passe en parties égales entre celles des deux dames de Saint-Benoît et de Saint-Bernard. Vous voudrez bien, en exécutant mes ordres ponctuellement sur cet objet, leur en faire part aussitôt, en leur faisant mille excuses de ma part de ce que mes malheurs et la médiocrité de ma fortune ne me permettent pas de leur témoigner mon attachement et mon respect d'une manière plus honnête et plus analogue à mon cœur.

Si je venais à éprouver une seconde perte semblable à celle-ci, vous agiriez, pour celle de mes tantes qui me resterait, de la même manière que je vous indique ici, en sorte que la dernière vivante se trouve toujours héritière des pensions de ses sœurs. Dès que cela sera fait, vous aurez la bonté, je vous prie, d'en instruire madame de Sade afin qu'elle me le dise. Vous direz à mes tantes que ce devoir de ma part aurait été rempli beaucoup plus tôt si l'on m'avait plus tôt instruit.

J'ai l'honneur d'être bien parfaitement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE COMTE DE SADE.

La marquise apprend que mademoiselle de Rousset est à l'agonie et rend immédiatement à l'avocat tous ses pouvoirs en l'assurant qu'il n'en a jamais été dépossédé. (7 février 1784).

.....Je reçois votre lettre où vous me marquez que l'on fait à cette pauvre mademoiselle de Rousset la recommandation de l'âme. Cette nouvelle m'afflige on ne peut pas davantage. Je ne conçois pas votre embarras ; et comment avec de l'esprit pouvez-vous croire les propos ? Quand on vous dit que l'on a des ordres, vous êtes en droit d'exiger que l'on vous les montre et de les lire vous-même et je vais même plus loin : c'est que, s'il en existait qui fussent contraires aux intérêts de M. de Sade et de la terre, avant que d'y acquiescer, vous seriez en droit de m'en écrire pour avoir explication et me faire les représentations nécessaires. Mais pour

parler plus clair, personne n'a d'ordre que vous... En cas de mort et même sans cela, vous êtes en droit de vérifier l'inventaire que vous avez, toutes les fois que bon vous semble, et mademoiselle de Rousset de son vivant ne pouvait même être un obstacle à tout cela et je vous en donnerai des preuves certaines.....

La marquise trouve les testaments de mademoiselle de Rousset singuliers et ordonne de reprendre le bois qui n'a pas été brûlé par la défunte.

.....Je pense comme vous que mademoiselle de Rousset n'a jamais cru mourir et ces testaments me paraissent singuliers, d'après la façon de penser qu'elle m'avait confiée. Pour la boîte qu'elle vous a confiée, ne me l'envoyez que par occasion sûre et très sûre.

Si les froids que vous avez éprouvés ont approché de celui que nous avons eu cet hiver, je vous plains.....

À l'égard du bois, ceux qui ont vendu leurs chênes ont eu bien tort, mais il faudrait en faire planter, de même que des oliviers, et que le garde mette à l'amende ceux dont les bestiaux viendraient les manger, et les garantir autant qu'il est possible parce qu'enfin il viendra un temps où il n'y aura pas un arbre dans le pays^[6] et ceux que l'on aura élevés deviendront précieux. Ce n'est pas pour moi, car je suis trop vieille, mais je pense en mère de famille. Dites au viguier que j'ai reçu sa lettre, que je lui répondrai, ...en attendant, s'il y a quelque démarche à faire, soit pour le bois de Lavelan chez mademoiselle de Rousset, qui, en conscience, m'appartient puisqu'elle ne l'a pas payé, soit sur ce qu'il n'y a plus de catholiques dans les charges, chose qui est contre les règles à ce que je crois, faites avec lui ce qu'il faut pour cela.....

La marquise défend que l'on touche aux papiers placés sous le sceau de M. de Sade. (4 mai 1784).

.....Vraiment, monsieur l'avocat, vous me faites rire en me demandant permission d'ouvrir une armoire dont vous avez la clef.....

Paulet dit avoir remis dans le cabinet de monsieur un sac de papier cacheté. Comme il est du cachet de M. de Sade, j'impose la loi de n'y pas toucher et j'approuve votre raison actuellement de ne vouloir pas y entrer, chose dont je ne pouvais deviner le motif. Je connais l'esprit costain. Ils diraient cinquante propos et, pour y couper court, du moment qu'ils disent y être entrés, il faut n'y mettre pas le pied et y mettre le scellé, afin de voir si l'on y voulait fouiller, et que, s'il s'y trouve quelque chose de manque, ils ne puissent pas, ces messieurs, dire que c'est vous ou moi qui les avons fait distraire.

Monsieur de Sade et ses enfants se portent assez bien. Cependant il se plaint toujours de son œil.....

Gaufridy se plaint à la marquise des lettres qu'elle a écrites sur lui à mademoiselle de Rousset. [\[7\]](#).

En parlant de mon compte, votre honnêteté et celle de M. le marquis sont bien propres à me rassurer. Malgré cela, des confidences faites par mademoiselle Rousset sur des lettres écrites de votre part m'ont beaucoup affligé. Je croyais avoir fait mes preuves de sérieux attachement et de droiture.

La marquise ne peut tirer aucune instruction ferme de M. de Sade. (17 août 1784).

.....Je ne vous marque rien encore pour les créanciers de M. l'abbé parce que je suis bien dans l'embarras pour décider ce fait, M. de Sade continuant à ne vouloir pas répondre aux affaires. Ce que je vous mande de sa part, ce sont des phrases qu'il me dit de temps à autre et sur le champ je les écris. Cependant, sous quinze jours, si je ne puis rien tirer de lui, je prendrai mon parti et je vous donnerai une décision.....

M. de Rantzau se propose de louer l'ancienne habitation de l'abbé de Sade à Saumane. (Ménerbes, 22 août 1784).

Je vous redois, monsieur, bien des grâces de votre ponctualité à me faire réponse. Ce ne sera que la semaine prochaine que je pourrai envoyer voir la Vignherme, c'est-à-dire les deux maisons qui, outre celle du jardinier, doivent, à ce qu'on m'a dit, composer l'habitation de feu M. l'abbé de Sade. Quoique je n'aie point eu le château de Saumane en vue, je profiterai pourtant de l'occasion pour en faire voir le local. Quand cela sera fait, j'aurai, monsieur, l'honneur de vous écrire et, au cas que cet établissement me convienne, de vous prier de venir dîner ici un jour pour arranger les conditions, espérant que vous n'en proposerez que d'acceptables. Quoi qu'il en soit, j'aurai eu l'avantage de faire votre connaissance et de vous assurer que je suis très parfaitement, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. COMTE DE RANTZAU.

La marquise change, une fois de plus, de logement sans quitter Sainte-Aure.

.....J'ai bien de l'humeur parce que je suis obligée de changer d'appartement parce que l'on prend le mien pour faire des cellules. Changer, cela coûte encore ; aussi je reste dans la maison et prend ce que l'on me donne. C'est un trou dans un grenier [alors] que nous avons trois châteaux qui dépérissent faute d'être habités. Quel bien revient-il de tout cela ?

Il n'y a que vous qui saurez mon changement de logement, parce que ma mère voudrait que j'en prisse un plus cher. Dehors de l'économie, cette maison me plaît parce que je suis seule. Je suis loin de tous les propos qui me déplaisent et n'avancent de rien. Je reçois mon monde au parloir ; ainsi personne [ne] voit mon appartement. C'est une contrariété, mais j'en supporterais dix mille de cette nature si [on] m'accordait justice pour mon mari.

Ce 12 septembre 1784.

-
1. ↑. Vraisemblablement Breteuil, qui remplaça Amelot et adoucit le régime des prisons.
 2. ↑. « Si il », dans le texte ; la marquise ne fait jamais l'élision.
 3. ↑. « D'en », dans le texte.
 4. ↑. La tante qui est morte est madame Saint-Laurent, la bénédictine.
 5. ↑. La quatrième tante du marquis, madame de Villeneuve, reste étrangère à cette disposition.
 6. ↑. La marquise a prévu le mal auquel on essaie aujourd'hui de porter remède.
 7. ↑. Brouillon, conservé par l'avocat, d'une lettre du seize août.

Les souhaits de nouvel an de madame de Sade sont toujours les mêmes et sont toujours déçus. Elle ne s'aperçoit même pas que ce n'est nullement pour celui à qui elle écrit qu'elle les forme.

Elle se préoccupe fort des nouvelles de la Coste où le viguier prétend que les protestants se sont emparés de la plupart des places et vexent les catholiques au point de les réduire à l'aumône. N'y a-t-il point de lois pour empêcher de pareils abus ?

Il faudra six mille livres pour l'équipement du comte et du chevalier si, comme on le murmure, il y a guerre. Hormis ce cas, ils ne coûteront plus rien : ils vont à petit équipage, n'ont pas de domestique et voyagent par les voitures publiques. Le chevalier est à Lorient. Le commandeur a daigné répondre aux vœux que ses petits-neveux lui ont fait parvenir. Il se déclare prêt à reconnaître que l'argenterie qu'on lui a remise n'est pas sa propriété. Pour celle de feu l'abbé, madame de Villeneuve la tient sous clef, mais jure qu'à sa mort elle sera rendue à son neveu en y ajoutant toute la vaisselle qui se trouvera dans la maison. Il faudrait un billet qui le reconnût car la tante a des filles qui n'entendront point cela.

L'affaire du greffe et du notariat de Saumane traîne en longueur. Le vice-légat a pourvu aux deux emplois, mais son choix est détestable et l'on espère faire rapporter le décret. Ripert les demande pour son fils qui les partagerait avec un praticien plus expérimenté. Madame de Villeneuve a pris sa cause en mains et appuie furieusement son candidat qui ne plaît guère à la marquise. Elle doute de son savoir : « S'il ressemble à son père, c'est un bon enfant, et voilà tout. » Mais les objections qu'on fait à la tante n'ont pas prise sur elle et le ton qu'elle prend pour répondre : « Faites ce que vous voudrez », équivaut à dire, selon la marquise : « Faites ce que je

veux. » Ripert n'écrit plus guère à Gaufridy sans lui envoyer, par exprès, quelques fruits, un peu d'herbage de son jardin, un paquet de safran. Ce sont de simples attentions, mais je le soupçonne d'avoir été plus généreux avec la tante. Les échanges de vues se prolongent sans aboutir. Les solliciteurs eux-mêmes avaient alors l'honnêteté d'attendre !

Le marquis ne fait rien pour tirer sa femme d'embarras. On dit à madame de Sade qu'il se conduit bien et elle espère bientôt le voir, car les violences du captif (dont elle ne parle pas) lui en ont fait, à diverses reprises, retirer la permission.

Le commandeur ne fait que toucher barre à Saint-Cloud d'où il doit repartir pour sa commanderie et, de là, aller voyager dans la région de Toulouse. Inutile de chercher à le joindre : il s'évade ou ne répond pas. Mais la tante de Villeneuve a pris goût aux affaires de famille et prétend mener à bien un arrangement, dont elle a eu l'idée, avec les créanciers de l'abbé. On sacrifierait, au besoin, mille écus, et, peut-être, quatre mille livres, pour avoir leurs quittances. De fait, ils se déclarent prêts à les donner, mais c'est le paiement des mille écus qui ne vient pas. Le règlement n'avance pas plus que celui du compte de Fage, qui a été enfin arrêté par les arbitres.

La marquise estime qu'on ne la laisse en face de tant de difficultés que pour lasser sa patience et obtenir d'elle qu'elle demande la séparation d'avec son mari. Elle aimerait mieux être réduite à rien ! Ses proches, qui ont tout envisagé, même la banqueroute, et pris leurs précautions en conséquence, n'ont qu'à faire sortir le marquis pour la tirer de souci. Mais ce n'est point le sentiment de la présidente qui cuit sa viande à petit feu et attend son heure. Elle a autrefois travaillé à la liberté de son gendre ; elle n'en a retiré que des déboires et sa fille a été la première à en pâtir. Tout est bien comme il est. Gaufridy, quoique dépourvu de pouvoirs réguliers, ne doit songer qu'à tenir ses comptes en règle et à faire pour le mieux : son zèle et son intégrité ne sauraient être blâmés.

Madame de Montreuil se refuse du reste à suivre l'avocat dans ses plaintes rétrospectives sur mademoiselle de Rousset. Elle ne connaissait pas assez le caractère et les pensées de celle-ci pour se prononcer sur son compte, mais il est très certain que madame de Sade n'a jamais ôté sa confiance au régisseur. Si Rousset en a bénéficié avec lui, c'est que les

circonstances l'avaient voulu ; c'est elle qui, après l'arrestation, était venue à Paris portant toutes les clefs ; il n'était donc que juste qu'on les lui rendît, mais ses pouvoirs n'ont jamais porté que sur le château d'où elle a pu être chargée de faire disparaître ce qui était de nature à compromettre. D'ailleurs, pourquoi prêter tant d'attention à des choses qui ne sont plus ? La présidente serait curieuse toutefois de savoir ce que M. de Sade a dit, lorsqu'il se trouvait à la Coste, du désordre qu'il a dû constater dans son cabinet et quelle explication Gaufridy lui en a donné. Le départ de Reinaud, qui est venu à Paris pour une sollicitation d'ailleurs si juste que l'intervention de madame de Montreuil n'a fait que hâter son succès, lui permet de poser par écrit cette question qu'elle n'osait confier à la poste aux lettres. Par la même occasion, elle fait demander au juge de la sénéchaussée de Forcalquier un certificat constatant l'absence du marquis pendant les mois qui ont précédé l'arrestation, car cette pièce lui est nécessaire pour toucher du syndic du Bugey les arrérages de l'ancienne charge de son gendre que la chambre des comptes a laissés en souffrance. La dame n'écrit jamais pour rien et ne dit que ce qui peut être de conséquence.

Le jeune comte et son frère le chevalier donnent bien de la satisfaction à leur mère et à leur grand-mère, mais ils ont un peu trop de penchant à la dépense. Madame de Sade a bien fait de se réduire au couvent car ils ont fait des dettes qu'il faut payer, et, comme ce n'est point madame de Montreuil qui s'en acquittera, la marquise se voit contrainte à tirer sur Gaufridy une lettre de change non annoncée. Les deux garçons ont promis de ne pas recommencer. Quant à sa fille Laure, c'est une grande paresseuse qui ne sait point écrire et qui n'a pas de dispositions naturelles.

La Jeunesse fait une maladie cruelle, suivie d'une rechute qui l'emporte. On avait dû lui couper le palais. Il est mort avec des sentiments chrétiens qu'il avait jusque-là tenus en réserve. Madame fera vendre ses hardes pour en envoyer le prix à sa femme et à ses enfants qui meurent de faim. La vente produit trente-six livres.

Le marquis se porte bien et ne se conduit point mal. Mais il ne change pas ses raisons. Le personnel qui le garde est en partie remplacé et la marquise espère qu'il se montrera plus traitable. Ce souhait n'est point exaucé. Le captif ne peut tenir sa plume de courir. Cela lui fait un tort incroyable. On empêche sa femme de le voir et d'avoir de ses nouvelles.

Les lettres de la marquise sont désormais pleines de détails sur les enfants. L'aîné est à Lorient : il est bon sujet et son colonel n'a qu'à se louer de lui. Il veut venir passer son semestre à Paris, mais elle s'y refuse, crainte qu'il ne se gâte. Le cadet fait plusieurs garnisons : il va de Joigny à Carcassonne, où il reçoit une sous-lieutenance, et de là en Alsace. Il passe, chemin faisant, par Avignon, mais ne songe pas à s'y arrêter pour aller visiter son oncle et ses deux tantes. La mère se donne beaucoup de mal pour l'en excuser.

L'année est mauvaise : les revenus des terres sont en partie absorbés par les réparations, les récoltes se vendent mal, le blé est envahi par les charançons. Dans le Comtat et à la Coste, il y a au moins trois procès à engager ou à soutenir : celui de la montagne de Saumane, avec la communauté, mais le procureur a égaré le sac qui contenait l'arrêt rendu par le parlement d'Aix pendant le rattachement à la France ; un procès des coseigneurs de Mazan contre les officiers du domaine et la chambre de Carpentras pour un droit de régale mineure, et, parallèlement, une instance en cour de Rome pour faire réintégrer les mêmes seigneurs dans les droits régaliens que le comte de Toulouse leur a concédés en 1248 ; un autre, enfin, contre le sieur Payan, de la Coste, coupable d'avoir tracassé les fermiers du marquis. C'est un exemple à faire, bien qu'il soit malséant pour le seigneur de plaider contre son vassal.

Les créanciers, juifs ou chrétiens, les cautions du marquis, contre lesquelles ils se retournent ou menacent de le faire, les bénéficiaires de fondations ou de rentes tournantes réclament leur argent ou des garanties : on leur conte des lanternes.

Madame de Montreuil n'a pas changé de sentiment sur la détention du marquis ; elle assure l'avocat qu'elle n'a jamais bien pénétré le caractère et les pensées de mademoiselle de Rousset. (17 mars 1785).

.....La position est toujours la même. Je ne puis prévoir quand elle changera. J'ai ouï dire que l'effervescence du caractère ne change point, et

qu'on craindrait que les mêmes effets qu'elle a produits jusqu'ici ne suivissent la liberté. C'est un point dont je ne crois pas devoir me mêler désormais, après m'en être mêlée tant de fois, et l'avoir procurée, cette liberté, par condescendance pour sa femme, qui n'a eu que trop à s'en repentir^[1]. Vous savez ce que vous savez, monsieur, et d'après cela il n'y a rien à dire, qu'à faire pour le mieux.

Je n'ai jamais bien discerné dans le vrai ni le caractère ni la façon de penser de mademoiselle de Rousset. Je crois qu'elle était réellement attachée à ma fille, du moins celle-ci m'en paraissait persuadée. Une grande sensibilité, un grand zèle en faveur de M. de S... m'avaient d'abord surprise. Mieux informée sans doute, ou scandalisée du style dur dont il usait envers sa femme, elle lui avait dit des vérités qui avaient déplu. Une conversation avant mon départ me la fit voir entièrement changée ; et son séjour dans un lieu où, sans doute, elle avait pris des connaissances et des preuves peut-être plus particulières, l'avaient encore aigrie et confirmée dans ses opinions. J'en ai les preuves par écrit ; mais je n'ai point cherché, en suivant cette correspondance, à pénétrer jusqu'à quel point elle s'était éclairée, et j'ai mieux aimé ignorer que commettre une imprudence grave.....

Il ne me paraît pas, monsieur, que la confiance en vous soit diminuée. Je n'ai donc pas jugé devoir parler de rien de ce que vous me marquez à cet égard. N'existant plus, elle ne peut vous nuire et je deviendrais suspecte en entrant par vous dans ce détail, qui supposerait confiance habituelle de vous à moi.

Je crois aisément qu'elle et les siens mésusaient. C'est la suite ordinaire de ces sortes de confiances.....

La marquise ne veut pas favoriser le penchant de ses fils à la dépense. La Jeunesse a fait une cruelle maladie. (2 mai 1785).

.....Mon fils aîné a eu la rougeole ; il est bien rétabli et je lui ai signifié qu'il n'aurait pas plus que sa pension ni son frère non plus. Ils sont bons sujets, mais, s'ils croyaient qu'on leur envoyât facilement, ils aimeraient la dépense, surtout l'aîné.

La Jeunesse vient de faire une maladie bien longue et bien cruelle. On a été obligé de lui couper le palais. Il y a plus d'un mois qu'il est malade ; enfin, il est hors d'affaire ; il n'y a plus que la patience parce que la convalescence sera longue.....

La marquise ne sait où prendre l'argent pour fournir aux besoins de ses fils et payer leurs dettes. La Jeunesse est mort.

.....J'ai vu le porteur de ma lettre avec grand plaisir..... Quand je causais avec lui, je me faisais illusion et croyais être en Provence et que M. de Sade y était (car je l'ai fort assuré que je n'irai pas sans lui). M. de Sade se porte bien, mais les choses toujours au même état et l'on donne toujours les mêmes raisons.

Mes enfants se conduisent bien, mais ils font de petites dettes. L'aîné à peu près quatre cents livres, le cadet autant, disant qu'il ne devait que trois louis. Si cela continuait, il faudrait bien y mettre ordre, mais il faut payer. Le pauvre la Jeunesse est mort après une maladie de six semaines. L'on a projet de se ranger, et toujours des surcroîts de dépenses qui gênent. Ma mère me demande toujours cet argent pour lequel je vous ai écrit. Je lui ai répondu qu'elle recevra bientôt parce que, vous ayant écrit positivement, vous ne deviez pas tarder à lui envoyer au moins tout de suite douze cents livres. Je ne sais où je prendrai les quatre cents livres du chevalier ; enfin, nous verrons si je peux les prendre sur moi.

Mais j'ai bien besoin d'argent. La maladie de la Jeunesse m'a beaucoup coûté et j'en dois encore beaucoup, sans avoir pu le sauver. Malgré ses défauts, je l'ai bien regretté car il était attaché. Je n'ai pu encore me déterminer à le remplacer, et ce ne me sera pas une chose facile. Il a fini avec toute sa connaissance et dans de bons sentiments de religion.....

Par ici, c'est énorme ce qu'il meurt de monde ; plus de seize mille âmes depuis le premier janvier et il n'y paraît pas. Ce 24 mai 1785.

La marquise a dû faire payer les dettes du chevalier à l'occasion de son changement de corps. (29 mai 1785).

.....M. Reinaud vous dira les raisons qui sont cause que j'ai été forcée à lever une lettre de change de douze cents livres. Ces douze cents livres, c'est à imputer sur ce que vous devez faire passer à ma mère pour mes enfants. Quand l'on change de corps, il faut payer tout ce que l'on doit et, mon frère étant major, je dois par délicatesse ne le pas laisser dans l'embarras et que l'on puisse croire qu'il paie les dettes de son neveu sur la caisse du régiment. Cela m'a déterminée à prier M. Reinaud de lui remettre en passant ces douze cents livres. Si la Jeunesse avait des affaires à la Coste, il faudra m'en faire l'état, et je verrai comment on pourra les faire passer à ses enfants.....

La marquise est malade et sa fille est une grande paresseuse. (16 juin 1785).

.....Je suis malade ; je n'ai plus le pauvre la Jeunesse pour écrire ; ma fille est une grande paresseuse qui ne sait pas écrire. Depuis que je l'ai avec moi j'en suis plus contente, mais il faut bien du temps pour la former ; elle n'a pas de dispositions naturelles.....

C'est la même maladie qu'il y a trois ans. J'espère que je ne souffrirai pas tant. Je prends les bains d'aujourd'hui. Je termine ici pour ne pas trop me fatiguer.....

La marquise est heureuse que la clef du cabinet de M. de Sade, dont elle était fort en peine, ait été retrouvée à la Coste. (22 juillet 1785).

.....Ma santé est meilleure à présent ; il me reste une toux sèche qui me fatigue.

M. de Sade, c'est toujours la même chose : il ne peut retenir sa plume et cela lui fait un tort incroyable et, par dessus le marché, cela me prive de le voir et de recevoir de ses nouvelles.....

Puisque la clef du cabinet de M. de Sade est dans mon secrétaire, chose que vous ne m'aviez pas dite jusqu'à présent, je ne vois pas d'inconvénient de le faire nettoyer par gens sûrs, vous présent et regardant bien que l'on ne touche à rien ; enfin toutes les précautions que vous jugerez à propos pour que MM. les Costains ne vous accusent, *ni vous ni moi*, d'avoir fait rien distraire. Je me souviens de ce qu'ils ont dit à M. de Sade pendant qu'il a été en Provence, disant que j'avais promis ma protection à Chauvin contre les intérêts de M. de Sade. C'est une platitude, mais qui prouve qu'il faut se méfier d'eux et que leur intérêt est de brouiller tout pour empêcher que l'on ne voie clair.

Comment ne m'avez-vous pas écrit cela aussitôt la mort de mademoiselle de Rousset ? Je n'aurais pas été en peine de cette clef.

Mes enfants se portent bien ; j'ai bien grondé de ce qu'ils m'ont mangé quatre cents livres chacun de plus qu'il ne fallait. L'on me promet monts et merveilles ; du reste ils se conduisent très bien et on en est très content.....

Madame de Montreuil désespère de rien tirer du commandeur en faveur de ses petits-neveux. (À Paris, le 26 novembre 1785).

.....Je crois que tout est inutile vis-à-vis de M. le commandeur. Il est par trop singulier et insouciant, et loin d'être utile à ses neveux, il paraît qu'il ne cherche au contraire qu'à les dépouiller de ce qui leur appartient très légitimement, notamment les répétitions à faire sur la succession de M. l'abbé pour Saumane et la vaisselle d'argent de son neveu, qu'il avait en dépôt jusqu'à ce qu'on lui rendît l'argent qu'il avait prêté pour la retirer et qu'il dit aujourd'hui avoir vendue. Si cela est, il faut pourtant qu'il la paie, sauf l'argent prêté, c'est-à-dire cent louis. Ainsi, loin de l'immiscer dans l'administration de l'absent, il faudra au lieu de cela agir peut-être contre lui en créance et restitution. Pour son petit-neveu, il ne m'a seulement pas fait l'honneur de me répondre. D'ailleurs, il a perdu trop d'occasions de lui faire du bien, sans prendre aucunement sur son aisance, pour croire qu'il en ait la volonté. Il est trop vieux pour espérer qu'il change d'avis ou qu'il ait le temps de le faire efficacement.....

L'affaire du collier empêche la marquise de voir son mari. (2 décembre 1785).

.....L'affaire du cardinal^[2] fait que je ne peux plus aller à la Bastille. Cela est bien désagréable de passer sa vie à être le jouet des fantaisies des autres, et cela parce que la famille ne veut pas agir. Il se porte bien, c'est une consolation, car, s'il était malade, ce serait un surcroît de douleur.....

1. ↑ Après l'affaire Keller, en 1768.

2. ↑ Le cardinal de Rohan avait été mis à la Bastille le quinze août.

1786

Année vide, mais affairée. Les lettres ne parlent guère que des soins à donner aux bâtiments et aux terres, du paiement des dettes, des charges à pourvoir, des réparations à faire aux chapelles, notamment à Mazan et à Avignon, où se trouve la sépulture de la famille, des intérêts en litige entre le marquis et la tante Villeneuve, des deux lots de vaisselle plate qui sont entre ses mains et dans celles du commandeur. L'assaut pour les reprendre continue et donne lieu à toutes sortes de manœuvres. Il semble, par ailleurs, que l'argenterie non remise au commandeur, et que mademoiselle de Rousset accusait Gaufridy d'avoir conservée, se trouve tout simplement à la Coste.

Madame de Villeneuve s'est mis en tête d'avoir un logement à Carpentras et de le garnir avec les meubles, dépendant de la succession de l'abbé, qui se trouvent à la Vignerme. Cette idée lui paraît aussi simple qu'avantageuse, mais il est difficile de lui donner satisfaction sans s'engager envers les créanciers et plus difficile encore de la lui refuser. Elle écrit des lettres qui n'ont point de raison et madame de Sade se retranche en vain derrière l'insuffisance de ses pouvoirs. Elle abonde en excuses, mais cède un peu trop à la tentation de rejeter sur autrui la responsabilité de son refus. C'est, en définitive, Gaufridy qui essuie les colères de la vieille dame, sensible à tous les procédés, bons ou mauvais, à l'exception de ceux dont elle use. Comme toutes les choses de ce temps la discussion traîne heureusement en longueur : chacun tire sur la quenouille au lieu de filer et, lorsqu'il n'y reste qu'un peu de bourre, on l'abandonne et on l'oublie.

Le commandeur part pour Paris et va donner tout droit dans la trame de la présidente. On l'attaque sur l'administration des biens ; on prend ou l'on affecte de prendre pour une initiative heureuse l'acquiescement ennuyé

qu'il donne aux propositions qu'on lui fait. Il finit par entrer dans le rôle dont on lui laisse le mérite. La marquise, également circonscrite, se résout à abandonner l'administration de fait qu'elle exerce avec Gaufridy. Elle écrit à l'intendant et, sans rien dévoiler encore, lui pose certaines questions qui l'inquiètent. Elle l'assure qu'il n'y a rien pour lui, qu'il saura à quoi s'en tenir dans quelques mois, que rien ne sera changé, hormis les facilités nouvelles qui lui seront données, et lui fait connaître enfin qu'il est question de recourir à un avis de parents pour organiser la curatelle des biens de l'absent.

Pendant son séjour à Paris, le commandeur est d'ailleurs travaillé de toutes les façons. Il a fait ou refait connaissance de son petit-neveu, le chevalier. Il a été, dit-on, fort satisfait de lui et a promis de lui faire du bien. On attend beaucoup de cette promesse et, s'il devient grand prieur, plus encore. Le fils aîné du marquis, qui a passé de Lorient à Belle-Isle, est retenu dans sa garnison par le service du roi et ne peut venir à Paris. Cette contrainte, qu'on affecte de déplorer, est sans doute fort heureuse, car la vue de trop de neveux à pourvoir aurait effarouché le vieil homme.

Le commandeur revient à Saint-Cloud, mais repart bientôt pour Marseille avec de l'argent pour les besoins de l'auberge qu'il va tenir à Malte. On donne le nom d'auberges aux maisons où vivent les chevaliers pendant le temps de leurs caravanes, et ceux qui aspirent aux premières dignités de l'ordre doivent tenir à honneur d'en assurer l'entretien. L'effort que le commandeur se résout à faire lui assurera le grand prieuré de Toulouse. On pense même qu'il n'aura pas à tenir auberge plus de trois ou quatre mois. Si court et si profitable que soit ce sacrifice, nous verrons cependant qu'il n'entend pas le faire seul !

Lions-le-sage est vieux et impotent, et son fils puîné fait les affaires d'Arles sous son nom. Il a meilleure plume que son père et le même esprit exact et propre.

L'affaire du greffe et du notariat de Mazan n'est point vidée. Mais l'incapable nommé par le vice-légat va être révoqué et c'est finalement le fils de Ripert et son associé Maillet qui auront les places. Ainsi l'a voulu la tante de Villeneuve à qui l'on est heureux de donner une satisfaction qui ne vide les poches de personne.

On entend encore parler de procès, mais ils sommeillent ou s'arrangent. Les créanciers ne font plus entendre qu'une lointaine rumeur. Quelques vassaux, par contre, menacés de l'huissier, répondent par des prétentions nouvelles ou des impertinences.

Le marquis a des douleurs dans les pieds : c'est la goutte prétend un médecin ; ce sont des rhumatismes assure son confrère. Toutes les vraisemblances sont pour la goutte car le captif consacre beaucoup d'argent à ses satisfactions de gueule. Madame de Sade va le voir tous les quinze jours, mais elle se refuse désormais à payer sur ses propres deniers les traites que son mari tire sur elle. Elle les fera porter en compte puisqu'il existe maintenant des fonds libres. Il y a quelque chose de changé.

Gaufridy a perdu un de ses enfants et la marquise lui envoie, à cette occasion, un compliment d'une ligne dans une lettre d'affaires.

La marquise écrit à madame de Villeneuve pour excuser son petit chevalier d'avoir passé par Avignon sans aller voir ses tantes et ses cousines. (25 janvier 1786).

.....Ce n'est ni la faute de mon petit chevalier ni la mienne, s'il n'a pas rendu ses devoirs à sa famille en passant par Avignon. Voici comme la chose s'est passée : il était en garnison à Joigny, sous mon frère qui est major. Comptant l'envoyer à Carcassonne rejoindre le régiment de chasseurs où il venait d'avoir une sous-lieutenance, je comptais le faire partir par une personne qui vous l'aurait mené. C'était mon intention. Dans l'intervalle, mon frère a trouvé un officier du régiment qui allait rejoindre, et il fallait qu'il fût à jour nommé au régiment. En conséquence, il partit sur le champ et [ne] fit que coucher à Avignon, partant de grand matin. Le petit m'écrivit qu'il avait demandé si son oncle y était et que l'on lui avait dit qu'il était à sa commanderie. Je ne l'avais pu prévenir qu'il y trouverait des tantes et cousines, parce que je comptais que mon frère, d'après ce qu'il m'avait écrit, attendrait mon occasion. Depuis, il est parti de Carcassonne pour aller du côté de la Suisse, à Huningue, et n'a pas passé par Avignon.

Dès qu'il pourra quitter sa garnison, je serai très empressée de l'envoyer cultiver ses parents et leur demander leur amitié. L'aîné est depuis du temps à Lorient et n'a point voyagé ; il n'a certainement pas passé par Avignon.....

Testanière, curé de la Coste, veut faire mettre une de ses ouailles en prison, mais l'avocat en a emporté la clef. (7 juin 1786).

Monsieur,

Je viens d'être attaqué par un coquin dans ma maison et j'ai failli en être assassiné ; il est accouru du monde et ils ont empêché que ces actes n'allassent plus loin. Cet homme est du pays et il dit publiquement qu'il en veut à ma vie. Je l'aurais fait arrêter, mais le domestique du château m'a dit qu'il n'a point la clef de la prison et qu'il croit qu'elle se trouve entre vos mains. Dans cette persuasion, je m'adresse à vous avec confiance et vous prie de la remettre au garde pour que ce malheureux y soit déposé jusqu'à nouvel ordre. Cette précaution est absolument nécessaire parce que je ne puis sortir sans danger. Supposé que les cavaliers soient nécessaires, je les enverrai prendre. Il suffit pour le présent que nous ayons la clef de la prison.

La marquise annonce l'arrivée du commandeur à Paris. (13 juillet 1786).

.....J'ai vu M. le commandeur qui est en bonne santé. Je craignais qu'une si longue route le fatigue à son âge, mais il est à merveille.....

La marquise demande à Gaufridy s'il a en mains quelque pouvoir du marquis. (27 août 1786).

Je suis chargée, monsieur l'avocat, de vous faire une question où j'aurais pu répondre, et où j'ai répondu en partie : avez-vous quelque procuration de M. de Sade particulière et de quelle manière vous en a-t-il chargé ? La lettre

qu'il vous a écrite de Lyon à sa fuite de Marais peut-elle être montrée et n'y a-t-il rien qui puisse choquer personne ?

N'avez-vous pas des lettres de lui qui indiquent cette intention ?

Répondez-moi à cela par une lettre qui puisse être montrée à tout le monde et faites-moi vos observations particulières sur un billet à part. L'on m'a chargée de vous dire de n'être pas inquiété de cette question.....

La marquise ne paiera plus sur son revenu propre les grosses dépenses de M. de Sade ; elle avise l'avocat du départ du commandeur. (23 octobre 1786).

.....Le commandeur est parti ; tout le monde l'a cajolé ici. Il a promis de revenir le printemps prochain ; il a donné à son neveu une croix de Malte.....

À ma première lettre, je vous donnerai un état juste des sommes ici qu'il faut payer que j'ai toujours prises sur mon revenu. Mais, puisque les revenus sont libres, il serait juste que je ne me gêne plus. Marquez-moi si l'on parle du retour du commandeur et s'il est arrivé. Il est parti sans me rien dire. Je le reconnais bien là, et à d'autres il a dit qu'il revenait dans huit jours.....

Ripert rend compte à Gaufridy des faits et gestes du commandeur et des mesures qui ont été envisagées à Paris pendant son séjour. (27 novembre 1786).

.....M. le commandeur est arrivé bien portant. Il doit partir cette semaine prochaine pour Marseille et porter de l'argent pour tenir auberge à Malte. Il n'a point vu M. le marquis ; il a vu plusieurs confrères, a vu madame et a vu les MM. de Montreuil. On a voulu faire faire une procuration à M. le marquis pour la régie de ses affaires. Il n'a point voulu faire. Il y a apparence, à ce qu'on m'a dit, que la famille devait s'assembler pour pouvoir faire faire une administration. Il a beaucoup vu M. le

chevalier, son petit-neveu. Il en a été fort content ; il est joli homme et fort doux et très bien élevé, et il a promis certainement de lui faire du bien.....

La marquise écrit à l'avocat que M. de Sade ne veut pas croire que son oncle soit venu à Paris sans aller le voir. (30 décembre 1786).

.....M. de Sade se porte bien, excepté sa douleur de pieds qui le tourmente souvent. Il y a un chirurgien qui prétend que c'est un peu de goutte ; d'autres assurent que non, que c'est rhumatisme. Cependant, depuis qu'il y applique des choses douces et qu'il ne se fait plus frotter, il éprouve un peu de soulagement. Je le vois souvent. Il a été fâché de ce que son oncle ne l'est pas venu voir et cela même lui fait douter qu'il soit venu à Paris. Ripert me marque que le grand prieur de Toulouse est fort mal. Si cela est, le commandeur sera bien heureux de n'avoir tenu auberge que trois ou quatre mois. Bonsoir, monsieur l'avocat.....

Madame de Sade-Villeneuve ne veut plus des meubles qu'on lui refuse. (Sans date).

Dès qu'il y a tant de cérémonies à faire pour me livrer des effets que je désirais chez moi pour l'avantage de mon neveu, je n'en veux plus. Leurs calculs ne s'accordent pas avec le mien ; j'y mettais des procédés, dès que je n'en trouve pas, tout est dit. Je n'entends rien aux manigances. Je ne sais d'où elles viennent, ni ne veux le savoir. Chacun gardera ce qu'il a. Je suis fâchée de la peine que vous avez pris de m'écrire et de m'envoyer un exprès à propos de rien. Puisqu'on prétend avoir les mains liées et qu'il faut encore envoyer à Paris et attendre la réponse avant que de m'envoyer la note, mon voyage ne serait que fatigant et peu utile pour moi. Vraisemblablement on n'a pas besoin de moi pour autre chose. Adieu monsieur, je suis très parfaitement votre très humble servante.

1787

Madame de Sade a la fièvre rouge ; elle s'en défait sans dommage, avale une purge surnuméraire contre les revenez-y et va visiter son époux qui lui a fait demander six cents livres.

C'est l'année du commandeur ! L'admiration et le respect que la famille lui témoigne n'ont du reste rien de commun avec le faux culte dont on entoure les parents à héritage, car les membres de l'ordre de Malte ne sont qu'usagers de leurs biens et ce n'est point sur sa dépouille que l'on compte, mais sur les manifestations de son bon vouloir.

Pendant son séjour à Paris, il a daigné faire connaître ses intentions et « elles ont paru avantageuses au bien de la famille ». Cet homme est de l'argent vivant et le haut pouvoir qu'il incarne ennoblit jusqu'à la cupidité de ses proches : le réalisme de la présidente elle-même cède à une illusion qui touche à l'extase. Les cristallisations bourgeoises de cet ordre ne sont point rares, et la sécheresse de certaines âmes tient plus à l'étroite rigueur de la loi qu'elles suivent qu'à un défaut de possibilités mystiques.

Mais le grand prieuré de Toulouse n'est pas encore vacant et l'auberge coûte cher. Le commandeur, qui ne se laisse pas griser par l'encens qu'on lui brûle, estime que, si son petit neveu attend quelque profit de ce sacrifice, il doit le partager avec lui. Il propose donc à madame de Sade de tenir auberge six mois chacun. La marquise ne songe même pas à décliner la proposition. Elle se décide à prélever douze mille livres sur les revenus et presse Gaufridy de lui en faire parvenir d'abord trois mille, qu'il se procurera comme il le pourra. Si le commandeur vient à mourir, on arrêtera les frais ; s'il vit, ce sera de l'argent bien placé.

Le chevalier, après la réception de ses preuves, part pour Saint-Cloud, d'où il gagnera Malte. La marquise le suit de loin au cours de ce voyage,

s'inquiète de l'argent qu'on lui donne, charge Gaufridy de le pourvoir de linge et d'un petit mobilier. La mère a d'ailleurs abdiqué tout pouvoir entre les mains du commandeur, à qui les lettres donnent, pour la première fois, le titre de bailli. Madame de Montreuil lui abandonne pareillement la direction de son petit-fils. Sa tutelle est finie. Fasse le ciel que le grand-oncle soit content de son élève et que les bonnes intentions qu'il a marquées deviennent bientôt efficaces !

L'aîné est toujours en garnison à Belle-Isle et ne veut pas qu'on l'oublie. S'il n'a pas le choix des moyens, celui dont il se sert est des plus énergiques : il déclare ses dettes. Il en a fait pour dix-huit cents livres en trois ans et demande humblement qu'on les lui avance, sauf à les retenir, pendant trois autres années, sur sa pension. C'est le défaut d'ordre et un peu de jeu qui en sont cause. Mais le déficit est plus grand qu'il ne l'a avoué. On s'aperçoit bientôt qu'il ne faudra pas moins de quatre mille livres pour le combler. Du reste il se conduit très bien et son cas n'est pas unique. Il l'est même si peu que son frère se trouve bientôt pendu à la même potence, bien qu'il ait été sage comme un Caton durant son séjour à Paris. Les emprunts qu'il a contractés à son corps et pendant qu'il était aux eaux atteignent sensiblement le même chiffre.

Les dépenses d'auberge ne viendront pas, heureusement, s'ajouter à celles-ci. M. le grand prieur de Toulouse suit son collègue de Saint-Gilles dans la tombe et cette fois la succession échoit à M. le bailli qui ne finit même pas son semestre. L'argent dont la marquise avait fait mentalement le sacrifice (elle avoue à Gaufridy qu'elle avait une petite réserve) n'ira pas à Malte et servira à racheter, jusqu'à due concurrence, la pension d'un capital de vingt-cinq mille livres que l'on sert à M. de Caumont. Toutefois elle juge honnête et de bonne politique de maintenir l'offre faite au grand prieur, tout en lui marquant bien le profitable emploi qu'on fera de cet argent s'il le refuse. C'est un risque à courir.

Le chevalier a résidé huit jours chez son grand-oncle. Il y a fait la connaissance de la tante la Coste, de la tante Villeneuve et d'une fille de celle-ci, madame de Raousset, à qui il promet d'envoyer, quand il sera à Malte, un fiasco d'eau de fleurs d'oranger. Cette dame est deux fois comblée, s'il est exact (comme l'assure le marquis) qu'elle ait pris au chapeau de son petit-cousin la fleur d'orange qui l'ornait encore ! Le cadet

s'embarque enfin à Marseille, après une visite à la Coste où les vassaux l'accueillent avec des pétards et des bombes. Madame de Sade en est fâchée, mais elle espère que le grand prieur, récemment nommé, prendra pour lui ce joyeux tintamarre. Le navire est poussé par le vent dans le port de Syracuse et arrive à Malte après dix-sept jours de traversée. Le chevalier commence aussitôt ses caravanes, qu'il pense pouvoir terminer en dix-huit mois, et tient presque toujours la mer. Ses lettres sont pleines de suffisance et de candeur : il est bon enfant et « joli homme ».

Madame de Montreuil est enfin parvenue à son but : par sentence scellée le vingt un juin, vu la requête des proches de M. de Sade et l'interrogat de sa femme qui a déclaré s'en rapporter à justice, M. le lieutenant civil au Châtelet homologue l'avis de parents et pourvoit à la gérance des biens du marquis, absent depuis dix ans. Les droits généraux d'administration sont conservés à Gaufridy, mais en présence et avec l'agrément du grand prieur, nommé pour recevoir la reddition des comptes et employer les fonds aux dépenses qui auront été autorisés par lui-même et par le président de Montreuil. Madame de Sade pourra toucher, sur ses simples quittances, les revenus de ses biens propres et en remployer le prix conformément à l'avis de parents. Il lui est en outre délégué, sur les revenus de son mari, une pension annuelle de quatre mille livres à prendre sur les loyers d'Arles, mais à charge par elle de servir quelques menues pensions payables à Paris. La tutelle et la direction des enfants est confiée à la mère et au grand prieur. Les parents qui ont signé l'avis, par eux-mêmes ou par fondés de pouvoirs, sont : du côté du marquis, Joseph Gaspard Balthazar de Sade, bailli et grand commandeur de l'ordre de Malte, citoyen de la ville d'Avignon, depuis peu grand prieur de Toulouse, et Jean-Baptiste Joseph David, comte de Sade-Eyguières, seigneur d'Eyguières, comte de Montbrun, lieutenant-général pour le roi des provinces de Bresse, Bugey, Valromey et Gez, demeurant à Paris, rue Cassette, paroisse Saint-Sulpice ; du côté des Montreuil, Claude René Cordier de Montreuil, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, président de sa cour des aides à Paris, et trois cousins de robe et d'épée cheminant sur leurs titres comme des mille-pattes.

Les affaires de M. de Sade n'iront pas mieux, mais le fossé qui avait commencé à s'ouvrir entre sa femme et lui se creuse d'un seul coup sans que la marquise en ait encore conscience.

Il va de soi que le grand prieur ne change rien à sa manière de vivre, malgré l'aveuglement de madame de Montreuil qui veut que Gaufridy lui envoie sans plus tarder les comptes qu'il doit désormais arrêter. Son premier acte est d'égarer la sentence qui le nomme. Dès le vingt-six août, il écrit à l'avocat pour le prier de venir conférer avec lui des moyens à prendre afin de remédier aux maux « causés par l'anarchie » et lui déclare qu'il est las de la procuration qu'il a acceptée « pour raisons que bien pouvez comprendre ». Son rôle se borne par la suite à signer des pouvoirs en blanc et à entreprendre au château de Mazan, où il veut venir s'installer, des réparations très coûteuses. Il a d'ailleurs repris la route et n'use pas de l'appartement que madame de Villeneuve lui a fait ménager près du sien à Carpentras. Au retour de Toulouse, où il s'est fait recevoir et a tenu son chapitre, il repart pour Marseille et y fait une chute. On doit, pendant huit jours, lui couper son pain et le nourrir à la fourchette. Il se propose d'aller ensuite prendre ses quartiers d'hiver dans son grand prieuré.

Madame de Sade s'est fort bien accommodée de son inaction. Elle prie toutefois Gaufridy de continuer à la tenir au courant et demande qu'on ajoute à sa pension une somme annuelle de six cents livres pour lui permettre de satisfaire aux menues réclamations du marquis ; mais les dépenses extraordinaires qu'il pourra faire seront portées en compte. Le grand prieur et la fonction dont on l'a revêtu lui en imposent. S'il fait des dépenses à Mazan, il a désormais le droit de les faire. Tout s'efface devant l'espoir que le chevalier aura une des commanderies qui dépendent du grand prieuré de Toulouse.

Ce jeune homme a touché barre à Toulon pendant une croisière et n'a pas quitté le port. L'aîné est à Paris dans le courant d'octobre, mais tous les officiers reçoivent l'ordre de rejoindre leurs corps avant le premier novembre. Il rentre à Belle-Isle et y tombe malade.

L'instance engagée à Rome sur les droits régaliens serait de grande conséquence pour les coseigneurs de Mazan, si le rescrit que l'on espère obtenir de l'auditeur du pape n'était un acte de pure juridiction gracieuse que la chambre de Carpentras risquera fort de contester lorsqu'elle en sera instruite.

La récolte est bonne ; le seul mas de Cabanes a donné au seigneur, pour sa part, cent septiers de plus que l'année précédente. Ce fait n'est pas une

exception et les événements qui se préparent n'ont pas été la conséquence d'une longue période de disette ; du reste les révolutions ont plus souvent pour cause l'impuissance de l'état à assurer une bonne répartition des richesses que la misère générale.

M. de Sade, qui souffre encore un peu des yeux et continue à trop écrire, s'est fait envoyer douze bouteilles d'excellent vin cuit, du nougat blanc et des chinois, exquise confiture de son pays que l'on fait avec de petites oranges vertes. Il a prodigieusement grossi.

La marquise demande de l'argent pour ses frais d'auberge et pour ses fils, du vin cuit et du nougat pour son mari. (28 février 1787).

.....Je voudrais savoir les charges de suite, ce qu'il y a de revenu libre. Cela m'est essentiel à savoir promptement pour deux articles : 1^o pour faire passer environ cinq mille livres à Malte, et 2^o pour dix-huit cents livres de dettes de M. le comte qui vient de manger cette somme au régiment pendant les trois ans, en sus de sa pension. La dette lui sera bien retenue pendant trois autres années, mais il faut en faire l'avance.....

M. de Sade désire une douzaine de bouteilles d'excellent vin cuit et une boîte de nougat blanc. Il faudrait m'en envoyer, et pour compléter le poids, pour que cela puisse passer par les rouliers, augmentez en nougat et vin ce qu'il faudra pour que les rouliers puissent l'apporter et que cela coûte moins.....

Madame de Montreuil explique à l'avocat pourquoi et comment on a décidé de pourvoir à l'administration des biens de M. de Sade. (30 mars 1787).

.....Vous avez sûrement vu présentement le chevalier auprès de M. le commandeur qui, sûrement, vous aura fait savoir son arrivée ainsi que ma fille. Je désire fort qu'on soit content de mon élève, et lui particulièrement.

Voilà ma tutelle finie avec son éducation, et je le remets sous la direction de M. son grand-oncle.

Quand on est à deux cents lieues, qu'on ne se connaît point, on s'entend difficilement. M. le bailli^[1] de Sade l'a jugé ainsi lorsqu'il a eu le courage (car il en faut à son âge) de faire le voyage de Paris qui ne pouvait avoir d'autre objet, je crois, que le bien de sa famille. Il a dû établir plus de confiance respectivement, et je suis enchantée que vous vous soyez aperçu d'un changement favorable pour ses neveux. Il n'a pu connaître encore que le cadet qui a paru lui plaire, et c'est en effet jusqu'ici un très bon sujet. L'aîné ne pouvait dans ce temps quitter son régiment et M. le bailli, comptant rester plus longtemps, ce qu'il aurait fait sans la mort du grand prieur de Saint-Gilles, n'avait pas voulu que je demandasse un congé.

Vous sentez mieux qu'un autre, monsieur, la nécessité d'une administration provisoire en l'absence, puisque, faute d'un pouvoir légal, vous vous trouvez arrêté à tout moment, soit pour défendre les intérêts de M. et madame de Sade, attaqués dans différentes parties de leurs terres par des usurpations, soit dans les améliorations qui pourraient être faites pour l'augmentation progressive des biens fonds, soit pour votre propre sûreté, ne pouvant arrêter ni les comptes de l'ancienne administration ni rendre les vôtres qui deviennent anciens et conséquents. Les pièces justificatives peuvent s'égarer, mille accidents arriver, et depuis longtemps, vous aviez paru le désirer. Le compte, vu par madame de Sade sans doute, ne pourra-t-il pas être rendu à M. le bailli, comme plus proche parent paternel ?

Vous verrez, monsieur, je crois, que la famille vous continuera la même confiance qu'a mise en vous M. de Sade, confiance qui ne manque son effet que faute de procuration judiciaire, nécessité à laquelle il faut pourvoir ; confiance très méritée et à laquelle j'applaudirai plus que personne, par les sentiments d'estime et de considération avec lesquels je suis bien sincèrement, monsieur, votre très humble et très obéissante servante.

MASSON DE MONTREUIL.

.....Comme l'intérêt n'est pas toujours ce qui m'affecte, j'oubliais de vous répondre aux bonnes intentions dont M. le bailli vous a fait part pour son petit-neveu. Rien de mieux assurément, mais je ne me permettrai

aucune instigation. Il doit tout tenir de sa bonne volonté, et mériter ses bontés. J'espère qu'il aura le temps de réaliser ses bonnes intentions.....

La dame paraît très tranquille. Mais le motif est-il plus de réflexion ou politique vis-à-vis des familles ? C'est ce que je ne puis démêler. On s'est toujours défié de moi bien mal à propos, vous le savez. On a confiance en vous. Mandez-moi votre pensée, *sur tout*, et soyez tranquille. Comptez sur ma discrétion et réserve générale. Vous l'avez éprouvée. ^[2]

La marquise est heureuse que la mort du grand prieur de Toulouse la décharge de l'obligation de tenir auberge avec son oncle. Le chevalier est parti pour Malte après un séjour dans le Comtat et à la Coste. (27 avril 1787).

.....La circonstance de la mort du grand prieur de Toulouse est heureuse ; je ne crois pas vous avoir écrit depuis. Elle nous tire bien d'embarras sur des objets délicats et risquables.

J'aime mieux que mes enfants se fassent désirer de leurs parents que de les leur jeter à la tête. C'est bien exprès que je n'ai point écrit à madame de Raousset ^[3] et je suis enchantée qu'il en ait été bien reçu et accueilli..... Mon fils a été enchanté de sa réception à la Coste. Il a vu cela en enfant, mais moi j'aurais beaucoup mieux aimé qu'il n'y eût pas tant de tapage. Je ne puis qu'être sensible au motif ; heureusement que ce n'est pas l'aîné ; et puis la nouvelle du grand prieur était en même temps, cela pourra passer pour un compliment au grand prieur et alors cela devient tout simple.....

*Le chevalier de Sade raconte sa traversée et va commencer ses caravanes.
« Malte, ce 11 mai 1787 ».*

Je suis arrivé à Malte, mon cher monsieur Gaufridy, après bien des peines et des vents contraires. Après avoir attendu huit jours à Marseille le bâtiment sur lequel je devais partir, j'ai été obligé d'en prendre un autre. Il n'y a que deux jours que nous sommes arrivés ; nous avons relâché huit

jours à Syracuse et, comme maman m'avait demandé du vin de Syracuse, j'en ai acheté un petit baril qui est dans la caisse que je vous envoie. Il faut l'ouvrir ; vous y trouverez une dame-jeanne d'eau de fleurs d'oranger que vous enverrez à madame de Raousset de ma part..... Je viens d'écrire à mon oncle, à ma tante et à tout le monde. J'espère être quitte de mes caravanes^[4] dans dix-huit mois et nommé dans un an. Quand vous verrez Ripert, vous lui direz bien des choses.

Adieu, au revoir ; tôt ou tard il faudra bien que cela vienne.

CHEVALIER DE SADE.

La marquise voit tous les quinze jours M. de Sade qui a beaucoup grossi.

.....Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez du pays, je les dirai à M. de Sade que je vois exactement tous les quinze jours. Il se porte assez bien, mais il grossit beaucoup. Bonsoir, monsieur l'avocat. Portez-vous bien ; mille amitiés à madame Gaufridy. Ce 25 mai 1787.

La marquise pense que l'on aurait dû rendre la liberté à son mari au lieu de pourvoir à l'administration de ses biens. (24 juin 1787).

.....Vous voudrez bien me rendre compte comme à l'ordinaire du courant afin que, si M. de Sade me questionne, je puisse lui répondre et en outre je serai fort aise de recevoir de vos nouvelles. Mais je ne donne plus d'ordres de ce moment-ci.....

Mon humeur ne porte pas sur ce que vous êtes nommé, mais sur ce que l'on s'occupe d'administration au lieu de le faire sortir.

Mon avis est que cela ne soit pas ébruité dans le pays. Je n'ai pas cru devoir m'y opposer parce que ce manque d'administration fait un tort réel aux affaires de M. de Sade.....

La marquise demande qu'on ajoute à la somme annuelle qui lui est allouée par la sentence du Châtelet les dépenses qu'elle fait pour M. de Sade. (24 août 1787).

.....À l'égard de l'argent à m'envoyer, vous prendrez les ordres du grand prieur à ce sujet ; quoique la somme soit constatée dans l'acte, c'est une politesse à lui faire que de lui demander cet ordre. C'est quatre mille livres à compter de juillet dernier. Pour la pension de M. de Sade, cela ne me regarde pas. Mais il a été spécifié cinquante livres par mois que je paie, parce que M. de Sade m'a dit qu'il le désirait pour ses menus plaisirs, ce qui fait six cents livres de plus que le gouvernement a arrêté. C'est toujours moi qui les porte ; en conséquence cela fait quatre mille six cents livres en tout par an que vous m'enverrez, dont six cents livres pour M. de S. Si cela passe, je prendrai sur mon compte et, entre nous soit dit, cela va plus loin, mais, comme je veux être sûre qu'il a tout ce qu'il désire, je me suis chargée volontiers et ne fais nulle chicane là-dessus. Il y a son entretien et les médecins quand il est malade. Cela n'est point compris dans la pension. À mesure qu'il y en aura pour une somme, j'enverrai les quittances et vous les ferai passer.....

Le bailli de Sade, grand prieur de Toulouse, est las de son mandat d'administrateur avant d'en avoir usé.

J'ai accepté, monsieur, pour le bien de tous, et pour le préjudice de pas un, une procuration dont je suis déjà las, par des raisons que bien pouvez comprendre. J'aurais désiré et je devais m'y attendre, connaissant votre zèle et votre attachement, que vous viendriez conférer avec moi pour remédier aux maux que pourrait avoir causés l'anarchie. M. le vice-légat m'a parlé sur un point important qui demande un remède prompt. Je sens que les chaleurs peuvent mettre obstacle à notre entrevue ; j'offre de me rendre à l'Isle le jour qu'il vous plaira m'indiquer. J'ai reçu encore aujourd'hui une lettre de madame de Montreuil. Voyez, monsieur, si vos affaires vous permettent de vous prêter à ce que je vous propose. Vous me trouverez

toujours disposé à vous témoigner l'estime et la considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

LE BAILLI DE SADE.

À Saint-Cloud, le 26 août 1787.

La marquise ne trouve rien à redire aux dépenses que le grand prieur veut faire à Mazan. (20 septembre 1787).

.....Vous me demandez ma façon de penser sur la dépense que le g. p. propose de faire à Mazan en sacrifiant la partie des lods qui restent, objet, selon votre lettre, d'environ cinq cents livres. Il me semble qu'en tout état de cause cela est bien et peut être avantageux. Aussi je ne vois pas de motif de lui refuser cette satisfaction et, en général, toutes celles qui vont au bien des terres et des bâtiments sont dans le même cas.....

M. de Sade a un mal aux yeux qui m'inquiète. Il y a fort longtemps qu'il dure ; il lui vient de ce qu'il s'applique trop à lire et je ne vois pas de diminution à son mal et crois que c'est une humeur qui veut se jeter là.

L'on m'a dit que vous aviez eu des chaleurs excessives ; ici il n'y a eu que quelques jours et nous voici au froid et à la pluie. Les vins seront détestables et chers. Portez-vous bien, monsieur l'avocat.....

La marquise demande des petits chinois pour son mari. (28 novembre 1787).

.....M. de Sade désire vivement des petits chinois, confiture excellente dont il est enchanté. Si vous aviez quelque occasion pour m'en faire passer quelques pots, cela arriverait plus tôt que par les rouliers, ou si le courrier pouvait s'en charger et que cela ne fût pas extrêmement cher par lui ; le plus prompt et le moins cher seront le mieux. Je lui ai dit que je vous avais écrit pour cela, hier que je l'ai vu. Il se porte bien, ses yeux vont mieux. Vous retiendrez cela sur l'argent que vous m'enverrez.....

Le chevalier de Sade raconte ses caravanes. (Malte, 12 décembre 1787).

Monsieur,

J'ai reçu ici votre lettre en arrivant avec les vaisseaux il y a quinze jours, car j'ai bien fait des voyages depuis que je suis ici. D'abord, j'ai fait une campagne avec les galères, qui a duré cinq jours. Arrivé, on m'en a fait faire une sur les vaisseaux parce qu'il n'y avait pas assez de monde pour embarquer. De sorte que, depuis six mois que je suis ici, j'en ai passé cinq à la mer. Ainsi je n'ai pas encore eu le temps de m'ennuyer ici et c'est toujours autant de gagné. Nous avons été à Toulon où j'avais bien envie d'aller dire bonjour à mon oncle, mais nous n'y avons resté que trois jours. Je lui ai écrit pour le remercier de son argent. Vous me faites plaisir de me dire que mon frère viendra en Provence l'année prochaine. Je voudrais bien, et j'ai lieu de l'espérer, que mes caravanes seront finies pour ce temps.....

-
1. [↑] Dignitaire de l'ordre de Malte. Chaque langue était divisée en grands prieurés, bailliages capitulaires et commanderies (commanderies magistrales, de justice ou de grâce). Le premier dignitaire de la langue était bailli conventuel, ou pilier de l'ordre, et recevait un titre propre. Le grand prieur de France avait celui de grand-hospitalier. Les huit baillis conventuels siégeaient au conseil, sous le grand-maître, avec quelques autres parmi lesquels les baillis de grâce.
 2. [↑] Ce dernier paragraphe est écrit sur un billet séparé.
 3. [↑] Une des filles de madame de Villeneuve, cousine germaine du marquis.
 4. [↑] Croisières que faisaient les jeunes chevaliers de l'ordre de Malte, élus en chapitre après réception de leurs preuves, afin d'enlever les caravanes d'infidèles qui revenaient par mer d'Égypte. Ils n'obtenaient voix au chapitre qu'après les avoir accomplies. « Faire ses caravanes » se disait pour « faire ses débuts ».

Sur les conseils de l'abbé Gabriel, prêtre d'Apt résidant à Rome, Gaufridy veut renoncer à demander le rescrit relatif aux droits des coseigneurs de Mazan. La question de savoir s'il faut rester en instance ou se faire restituer la provision remise à l'abbé Féru, procureur de MM. de Sade et Causans à Rome, fait naître un grand débat entre l'avocat et Conil, petit notaire de Mazan, mais modèle achevé d'homme d'affaire officieux et subtil, gribouilleur et besogneux, outrecuidant et plat, quémendeur infatigable, plein d'esprit jusque dans le faux et dépourvu de dignité même dans le juste.

Le fils aîné de madame de Sade ne se relève pas de la fièvre maligne contractée à Belle-Isle et menace de tomber en consommation. Il serait digne d'être Provençal car « c'est la poudre », mais d'ailleurs bon enfant et très aimé de ses camarades. Il plaisante lui-même de son mal en écrivant à son frère qui prend le change sur sa gaîté et croit qu'il n'a pas été aussi atteint qu'on le dit. Le cadet a fait, en passant, la conquête de M. de Murs, vieux parent du marquis reclus dans son château avec une servante maîtresse qui est un vrai cerbère, et la marquise se montre enchantée de ce succès de son fils.

Depuis son arrivée à Malte le chevalier attend vainement les brefs qui lui seraient nécessaires pour obtenir une des commanderies qui viendront à vaquer dans le grand prieuré de l'oncle. Celui-ci, qui devait y pourvoir, n'y a plus pensé. Par contre il n'oublie pas de porter en compte vingt louis qu'il a remis à son petit-neveu.

Le grand prieur fait mettre à l'adjudication les travaux de Mazan. On n'ose regarder de trop près aux devis, mais la marquise tient du moins à ce que sa pension lui soit exactement payée. Elle demande à l'avocat de la

conseiller sur l'emploi des vingt-deux mille livres qu'elle doit toucher dans la succession de sa tante Dazy. Les placements sont difficiles et ceux que l'on fait sur le roi sont hasardeux. Il y a beaucoup de faillites à Paris et elles ne sont pas moins nombreuses en province. Une lettre de change de deux mille livres, que Lions puîné a fait tirer par un sieur Boulouvard neveu, banquier à Arles, sur un de ses confrères parisiens, revient protestée ; mais, entre temps, le tireur lui aussi a fait faillite et Lions supplie la marquise et le grand prieur de ne pas mettre cette perte au compte de son père. C'est beaucoup demander car Lions aurait dû savoir que son homme n'était pas sûr ! Telle mésaventure ne lui serait pas arrivée s'il s'était adressé à l'oncle Boulouvard qui fait le même commerce. On en discutera pendant dix années entières.

Le grand prieur est revenu de Toulouse plus jeune et plus ingambe que jamais. Il va s'occuper des affaires et arrêtera tous les comptes si on veut bien lui laisser quelques semaines de repos pour s'y préparer. Les travaux que l'on fait au château de Mazan l'intéressent fort car il veut prendre ses quartiers d'hiver dans le Comtat. Il ordonne d'y transporter les meubles de Saumane, et cette opération fait trembler madame de Sade qui supplie Gaufridy de faire adroitement constater le transfert pour que l'ordre de Malte ne comprenne pas les effets déplacés dans la dépouille du grand prieur s'il vient à mourir. Mais l'avocat reçoit lui-même l'ordre d'envoyer à Mazan le plus beau lit de la Coste et la marquise ne peut le blâmer d'obéir au maître que la famille s'est donné.

Madame de Sade perd son aïeule, mère de la présidente, qui meurt de la fièvre à Paris, à l'âge de quatre-vingt-douze ans et trois mois.

Le vieux Lions meurt à son tour. Il a laissé quarante mille livres à son fils puîné qui le seconde depuis six ans et l'a recommandé, avant de passer, à madame de Sade et à l'avocat. Mais c'est l'aîné qui a la saisine et va prendre la place de son père, si le seigneur n'en décide autrement. Une compétition s'ensuit et le grand prieur ennuyé s'esquive sans avoir rien décidé. Lions aîné a la gérance d'Arles au détriment de son cadet qui vaut mieux que lui.

On bâtit à Mazan, mais on laisse tomber en ruine la chapelle servant de sépulture que la famille possède à Avignon. Elle est si dégradée que l'on n'y peut plus célébrer les saints mystères. Un certain frère Maurice essaie en

vain d'intéresser la piété et l'amour-propre de la marquise en lui citant l'exemple des familles nobles qui ont des chapelles dans la même église et qui les entretiennent à grand frais. Le grand prieur ne trouve pas quatre cents livres à distraire pour cette pieuse restauration.

En cette année dix-sept cent quatre-vingt-huit, M. de Sade paie pour la dernière fois à la révérende chambre apostolique de Carpentras la redevance annuelle de deux écus d'or, valant chacun six livres deux sols six deniers grosse monnaie, et d'une livre de cire qu'il doit pour les fief et juridiction de Saumane.

Ce seigneur justicier est mis au même instant dans une autre chambre de la Bastille où il ne trouve que les quatre murs et un mauvais lit. Il entreprend de la meubler, mais il lui manque, pour terminer son arrangement, une somme de vingt louis qu'il demande à sa femme. La marquise, qui est malade, envoie cette requête au grand prieur, lequel la transmet à Gaufridy, en approuvant fort qu'on défère au désir de sa nièce.

L'état de madame de Sade n'est point bon. Ses jambes, qu'elle a trop forcées, lui refusent le service : elle ne peut ni marcher ni rouler. Elle suit un régime coûteux et incommode. Ses dépenses excèdent le revenu qu'on lui fait et ses fils, comme son mari, ont de perpétuelles exigences. La mort déjà prévue du dauphin va entraîner un deuil de six mois et elle n'a point de noir à se mettre, non plus que sa fille. Gaufridy lui envoie de la Coste ce qu'il peut en trouver. La marquise n'est point esclave de la mode.

Le chevalier fait une escale à Toulon et vient surprendre le grand prieur pendant un de ses séjours dans le Comtat. Il le trouve très occupé de l'avancement de ses travaux car la communauté de Carpentras, qui veut capter des eaux dans le domaine de Saint-Cloud, lui a demandé de renoncer au bail à vie que M. des Isnards lui a passé de cette terre. Le vieillard a promis de donner sa réponse à son prochain retour de Toulouse, lorsque le logement qu'il fait faire à Mazan sera fin prêt !

La Soton, une ancienne connaissance de la Coste, a été dépossédée des écoles et des bureaux du sel et du tabac par la malignité du curé. Elle se trouve, par surcroît, en butte aux vexations des huguenots. Madame de Sade, qui la protège, veut qu'on lui cherche une place dans le Comtat et demande à Gaufridy de lui donner quelques louis. Mais l'avocat la tient en

médiocre estime et ne met pas d'empressement à s'acquitter de la commission. Nous verrons la fille de Soton à Paris, où elle se rend à cheval pour plaider les vieilles querelles de sa mère à la barre de la Convention nationale, et Gaufridy manquera d'y perdre la tête.

M. de Sade ne se lasse pas de manger des chinois et en redemande.

*Le Chevalier est mécontent de l'insouciance du grand prieur. « Malte, ce 3 février 1788 ».**

.....Est il possible que mon oncle ai oublié jusqu'a present de demender le bref qui me conserne pour la comanderi dabort simagine til quil na qua demender pour obteneir cest une grace que lon n'obtient si aisément quil le crois et dalieur il est en rente au 1^{er} de mai et dici la il y a 3 mois qui est apeu pres le tems quil faut pour recevoir des nouvelles de rome conté lallée et lavenue a la vérité ce nest que la 2^e commenderie quil peut donner mais nest il pas possible qu'il en vaque deux apeu pres de ce même tems je lui ecrie au sujet d'un maladie qu'il a eut a toulouse et je me garde bien cepandent de lui parler de cela pour moi je ne le conçois pas il y a ici le neveu du gd prieur de St Gile qui est dans le même cas que moi mai il y a bien longtemps quil est en regle adieu mon chere mr gaufroidi a revoir il faut esperer que ce sera a la fin de lannée au plus tard

CH^e DE SADE.

Dite bien des chose a ripere qua vous le verez.

La marquise demande des conseils à Gaufridy pour le placement de ses fonds.

.....Je vous consulte, monsieur l'avocat, pour un objet que voici, marquez-moi votre avis : je suis remboursée de vingt-cinq mille livres, c'est-à-dire je les aurai à disposer avant la fin de l'année. Les placer sur le

roi ou particuliers, vu la tournure des affaires, cela n'est pas bien sûr, sur des terres par privilège, c'est bon, mais l'on n'a pas les fonds quand l'on veut, et, avec des garçons au service, l'on peut avoir besoin d'un moment à l'autre de tout emporter.

Avec cela, je serai bien aise d'en tirer le cinq pour cent, n'ayant pas trop de revenus.

S'il se trouvait quelque bien à acheter sûrement au denier vingt cela me paraîtrait plus solide. Que pensez-vous ? Cela n'est pas aisé à résoudre ; ce que je désire, c'est que cela soit solide.....

Bonsoir, monsieur l'avocat. Nous nous portons tous assez bien. Je dis assez parce que mon fils revient bien doucement. Il est toujours faible et pâle. J'essaierai de lui faire prendre le lait d'ânesse, ce mois de mai. Ce 19 mars 1788.

MONTREUIL DE SADE.

*Quittance d'imposition.**

1787

QUITTANCE des quatre quartiers de l'imposition faite par le Corps de la Noblesse en l'année 1787, à raison de 60 livres par florin. ^[1]

JE soussigné, Trésorier du Corps de la Noblesse, ai reçu de Monsieur le comte de Sade des mains de Mr Gaufridy et deniers du Sr Audibert son fermier la somme de deux cent soixante livres qui lui compete pour les quatre quartiers de l'imposition faite par le Corps pour le paiement du premier et second Vingtième et charges du Corps de l'année 1787, à raison de 60 livres par florin, et pour quatre florins quatre sols... denier... à quoi son fief de la Coste se trouve afloriné a l'art. 796 vig^[2] d'Apt dans l'état qui m'a été remis par le Corps. Comme aussi j'ai reçu treize livres six sols pour le sol pour livre et droit de quittance. Et neuf livres quatorze sols pour intérêts de retard.

À Aix le vingt neuf mars mil sept cent quatre vingt huit.

BONNET.

La marquise annonce à Gaufridy l'incendie de l'hôtel des menus plaisirs du roi. (21 avril 1788).

.....Mon fils va mieux et je crois qu'il sera en état d'aller au mois de juin à son régiment.....

Je voudrais quelquefois avoir des ailes pour aller voir un peu comme tout est, mais Dieu sait les événements sur terre. Pour moi, je passerai ma vie à ne pouvoir rien statuer. Pour mon argent à placer, je me déciderai peut-être à prendre des billets des fermes générales. En lisant l'acte de l'administration, vous devez avoir remarqué que je ne suis pas maîtresse sur cet article.

L'hôtel des menus plaisirs du roi a brûlé en totalité avant hier. C'est une perte d'un million pour les décorations de l'opéra, sans les bâtiments qui étaient très considérables puisque cela formait un carré de bâtiments et une cour immense dans le milieu. Tout est rasé ; il brûle encore dans les fondements, mais il n'y a rien à craindre pour Paris parce que l'on a abattu les maisons d'à côté pour empêcher la communication. Il n'y a péri personne heureusement. Il y a cependant un pompier que l'on ne retrouve pas. Bonsoir, monsieur l'avocat.....

La marquise se félicite que le grand prieur ait nommé Gaufridy juge de la Coste. (Ce 15 juin 1788).

Je viens, monsieur l'avocat, de perdre ma grand-mère âgée de quatre-vingt-douze ans et trois mois d'une fièvre qui l'a emportée en quinze jours. C'est la mère de ma mère^[3].....

J'approuve très fort que mon oncle vous ait dit de remplir le nom du juge par le vôtre et c'est là où je voudrais avoir l'autorité pour avoir part à cette nomination. En cas de discussion avec le seigneur, vous savez que cela ne fait aucune difficulté.....

À l'égard des affaires du temps, c'est ici comme chez vous et par tout le royaume de même, excepté que l'on n'est pas si charitable, de sorte que le bas palais meurt de faim ; cela fait pitié.

Mon fils est à Rennes ; jusqu'à présent il ne lui est rien arrivé. De nouvelles, nous n'en pouvons mander ; il faut être sûr de son fait, l'on dit tant de choses !.....

Ripert avise l'avocat que le grand prieur demande à souffler avant d'arrêter ses comptes. (4 juillet 1788).

.....J'attends l'arrivée de M. le grand prieur pour vous écrire. Il vient d'arriver lundi dernier juin. Il est venu faire une tournée à Mazan. Je lui ai parlé de nos comptes ; il m'a répondu qu'il fallait le laisser un peu reposer et que, dans le mois d'août, il ferait tout ce que vous voudriez et qu'il passerait tous nos comptes.....

M. le grand prieur vient toujours que plus jeune. Il se porte très bien, il se propose de passer tout son quartier d'hiver à Saint-Cloud ou à Mazan. On travaille fortement à finir un appartement au château de Mazan ; il paraît y prendre goût.....

La marquise se félicite que son argent ne soit pas sur le roi. (23 août 1788).

.....L'arrêt du conseil^[4] ici fait grand bruit ; vous le verrez dans la gazette de France. Heureusement que le peu d'argent que j'ai ici, je ne l'ai pas sur le roi. J'aimerais mieux l'enlever que d'y mettre. Ceux qui me doivent ne peuvent me rembourser au temps promis parce qu'ils ont des effets sur le roi, mais je leur ai signifié, avec le respect que je leur dois, que je ne demande ni fonds ni intérêt jusqu'à ce qu'ils le puissent, et qu'ils m'obligent même de garder. Ce moment-ci de crise ne peut durer, quoique l'on n'ait pas foi aux états généraux.

Le grand conseil doit juger cette semaine les criminels. Je n'ai pas encore touché ma lettre de change sur M. Jaume. Il l'a acceptée pour le vingt-huit.

J'espère qu'il ne me paiera pas en billets de la caisse d'escompte^[5], car l'on ne va pas au marché avec.....

La marquise est inquiète des projets du grand prieur sur les meubles de Saumane et parle des nouvelles publiques. (12 septembre).

Mon oncle a été à Saint-Cloud et à Mazan. Quelqu'un, qui ne veut pas être nommé, m'a écrit qu'il avait grondé Ripert de ce qu'il n'avait pas fait transporter les meubles de Saumane à Mazan. Je ne répondrai rien à cet article, mais s'il les fait transporter, il faudrait constater ce transport pour qu'à sa mort l'ordre de Malte ne mît pas la main dessus comme lui appartenant. Vous êtes bon et sage pour faire cela adroitement..... Nous avons été dans un « boulevard^[6] » d'événements, de crainte, de billets et de banqueroute, de joie, de révolte. Tout cela à la lettre est arrivé par la bêtise d'un commandant qui a fait tirer et sabrer le peuple mal à propos^[7].

Tout est calme. J'étais pendant ce temps chez ma mère à la campagne où j'étais malade. Je suis mieux et serait purgée lundi.

.....M. de Sens n'est point exilé. Il s'est retiré forcément et voyage par prudence. M. le prince de Conti n'est rien. M. Necker est à la tête des finances ; il prête huit millions au roi, qu'il remportera si les choses ne tournent pas bien. Il s'en explique tout haut. Les cours ont leur lettre de rappel, mais ne se sont pas encore assemblées, attendu que l'on n'est pas d'accord.

Le vrai est que l'on dit beaucoup de choses et que l'on ne sait pas [le] vrai. Les effets montent ou baissent selon les nouvelles.

Je finis parce que je n'y vois plus clair, que je suis fatiguée ; d'avoir été malade m'a bien arriérée pour bien des choses. Ne soyez pas inquiet de moi parce que je suis réellement beaucoup mieux.

La marquise a besoin d'argent pour satisfaire aux demandes de son mari. (14 octobre 1788).

Depuis un mois, monsieur l'avocat, je suis malade, sans avoir de fièvre cependant, ni rien de dangereux. Je suis faible, je digère très difficilement. Je profite d'un jour, un peu plus de force, pour vous écrire de dire à mon oncle qu'il vient d'être accordé à son neveu un invalide pour faire sa chambre, son lit, auquel on donne un louis par mois. Il le garde quand il est malade, fait ses commissions, sous l'aveu et les ordres des officiers. Cela fait par conséquent une augmentation de dépense de près de trois cents livres que j'espère que mon oncle voudra bien vous autoriser à payer. Plus il m'a demandé huit louis, que j'ai envoyés, pour le déménagement et changement de chambre plus commode, et M. de Sade veut y faire faire bien des petites choses pour sa commodité, comme tentures, etc... Cet article-ci est une fois payé. Il m'a demandé aussi un lit, une couverture, matelas pareil à son ancien lit de camp, parce que il veut avoir un lit dont il soit sûr. Vous connaissez sa délicatesse. Quand j'aurai payé tout cela, je vous marquerai à quoi cela monte.....

J'approuve ce que madame de Sade demande dans la présente lettre. À Saint-Cloud, ce 14 octobre 1788.

LE BAILLI DE SADE.

M. de Sade change de chambre et s'excuse d'importuner sa femme de ses demandes d'argent alors qu'elle est malade. (Sans date).

Je suis bien fâché, ma chère amie, de vous coûter aussi cher dans un temps surtout où vous êtes malade, mais, quand j'ai commencé cette dépense, j'ignorais votre incommodité ; je ne l'aurais sûrement pas faite si je l'avais sue.

Je me suis bien trompé sur l'article de mon déménagement. Il va beaucoup plus haut que je ne l'avais cru, non qu'assurément j'ai fait la plus petite dépense inutile et qu'il y ait seulement un louis donné en luxe ; tout est de première nécessité et tout se réduit à une vieille tapisserie, un lit de

camp, du sapin et du papier ; il n'y a pas absolument autre chose dans ma chambre ; et cependant il me faut encore vingt louis. Tu voudras bien, ma chère amie, me faire le plaisir de les tenir prêts pour la fin de ce mois sans faute, car tout est presque fini, il n'est plus temps de reculer. Si tu désires mon bien être dans la malheureuse position où je suis, n'y aie pourtant pas de regret, car au moins je serai aussi bien qu'on peut l'être en prison, et sainement, ce qui est le plus important. Je t'embrasse et te supplie de te bien ménager. Tu ne saurais croire combien ton état m'inquiète et combien je suis désolé de te causer, dans cet instant-ci, tant de dépenses et d'embarras.

Il faut absolument que tu accuses sous peu de jours la réception de celle-ci, sans quoi je serai contraint à prier les officiers de t'en faire part de ce qu'elle contient. Adieu ; des nouvelles de ton état, je te conjure.

La marquise demande qu'on lui envoie des vêtements noirs pour le deuil de sa fille et le sien si le dauphin vient à mourir. (22 octobre 1788).

.....J'apprends que M. le dauphin est mal au point de ne pouvoir aller bien loin^[8], ce qui nous fera un deuil encore de six mois. J'ai besoin de noir, le mien étant tout usé et ma fille n'en ayant point. Quelque cher que me coûte le port, cela sera moins cher que d'acheter du neuf ; ainsi, aussitôt cette lettre, faites faire une caisse de ce que vous trouverez à moi de robes noires et de couleur et même linge et, entr'autres, une espèce de drap de lit entouré d'une mousseline de la hauteur d'un jupon, si cela n'a pas été pris. Tout cela fera poids et envoyez-moi cela par les rouliers à mon adresse à Sainte-Aure.

Je suis mieux pour ma santé, mais je ne peux plus marcher. La voiture me fatigue, il me faut un régime très long et très constant pour me remettre ; je l'entreprends.

Si mon oncle refuse ce que demande M. de Sade, j'économiserai pour lui fournir, mais je ne le pense pas.....

Je dois lui porter encore dix louis lundi, que j'emprunterai. Je ne veux pas parler de cela à mes parents, parce que l'on dirait que c'est des dépenses inutiles. Moi je pense que ce serait très cruel que de les lui refuser, ainsi je

compte sur vous pour me tirer promptement de mon emprunt. J'ai apporté une partie de mon noir pour le deuil de ma belle-mère, mais pas tout. Cela doit être dans l'appartement que j'habitais au bas.

Vous direz à mon oncle que le régiment de mon fils n'est plus à Lorient, qu'il a passé à Nantes, ce qui me fait plaisir à cause de l'air qui sera meilleur.....

Quittance des prêtres agrégés de Mazan.

J'ai reçu de M. Ripert, procureur de M. le comte de Sade, trois livres roi pour la rétribution du chanté que MM. les prêtres agrégés ont acquitté le second novembre pour la famille du dit seigneur comte de Sade à Mazan. Ce sept novembre mil sept cent quatre-vingt-huit.

RIPERT, père agrégé.

La marquise se rétablit lentement, mais a perdu totalement l'usage de ses jambes. (21 novembre 1788).

.....Avez-vous des nouvelles de mon petit chevalier ? Je n'en ai pas et, comme il est en caravane, je crains toujours la mer. Il me semble qu'il devrait m'avoir écrit de Toulon ou Marseille, comme il me l'avait promis.....

Ma santé se rétablit bien doucement ; j'ai perdu totalement l'usage de mes jambes à force de les avoir forcées, je crois. L'on dit que cela reviendra, je n'en crois rien.

Ripert fils croit que le grand prieur a l'intention de venir s'installer dans les appartements qu'il fait faire au château de Mazan. (Mazan, 23 novembre 1788).

M. le grand prieur m'ayant chargé, avant son départ pour Toulouse, de faire finir incessamment les appartements commencés au château.....

presse d'autant plus la confection de cet ouvrage, qu'il est presque déterminé à quitter Saint-Cloud, sur la demande que lui fait la communauté de la ville de Carpentras de se désister du bail à vie de ce château à lui passé par M. le comte des Isnard, le conseil d'icelle ayant délibéré d'en faire l'acquisition pour s'en procurer les eaux. À quoi il a répondu qu'à son retour de Toulouse il fera tout ce qui peut dépendre de lui pour en faciliter la vente. C'est ce qui me fait croire, monsieur, que M. le grand prieur, à son retour, viendra se camper à Mazan et qu'il sera peut-être aise de trouver cette occasion à se désister du dit bail.

M. le chevalier de Sade, ayant débarqué pour quelques jours à Toulon, se rendit à Carpentras lundi dernier, dans l'espérance de voir M. son oncle à Saint-Cloud, où il a passé trois jours seulement, et a été ensuite à Avignon voir sa tante de Raousset.....

-
1. ↑ Les biens nobles étaient taxés en Provence d'après leur afflorinement et chaque florin cadastral représentait cinq cents livres de revenu ; les biens roturiers, soumis à la taille, l'étaient selon le système de l'affouagement ou dénombrement des feux de chaque communauté. Le feu correspondait à cinquante-cinq mille livres cadastrales et chaque livre à mille livres de biens fonds.
 2. ↑ Viguerie.
 3. ↑ Dame Pélagie Partyet, veuve de messire Jean Masson de Plissay.
 4. ↑ L'arrêt de banqueroute du seize août.
 5. ↑ Autorisée par Turgot le vingt-quatre mars 1776. Elle émettait des billets depuis 1777 et jouit d'un grand crédit tant qu'elle fut indépendante de l'état.
 6. ↑ Hourvari ?
 7. ↑ M. le maréchal de Biron. Répression, avec ordre de rendre coup pour coup des attaques contre les gardes françaises et les gardes suisses (vingt-sept et vingt-huit août).
 8. ↑ Le dauphin est mort à Meudon le quatorze juin 1789.

1789

« Les états généraux, écrit la marquise, feraient un grand coup s'ils s'occupaient sérieusement de tout et de la liberté des citoyens. » Madame de Sade ne sépare pas la cause de son mari de celle du public. Son état d'esprit est celui de la plupart des privilégiés : ils veulent sincèrement le bien, mais ils ne sont novateurs que dans les cas d'espèces. Une métaphysique tout opposée va faire régner un autre excès.

Le chevalier débarque inopinément à Marseille. Une mouche l'a piqué et il veut voir son grand-oncle. La marquise se montre fort effrayée de ce coup de tête ; elle écrit aussitôt à Gaufridy, le supplie de montrer sa lettre à son fils, de lui faire entendre le danger d'agir à la chaude « et de préférer quatre à trente. » La lettre arrive trop tard ; Gaufridy a déjà donné l'argent du voyage et le chevalier rejoint le grand prieur aux eaux, après une courte visite à la Coste, où il manque de se tuer dans une chute de cheval en allant voir M. de Murs. L'oncle est content de sa venue, mais déclare qu'il ne le gardera pas longtemps. Il lui remet vingt louis (dont il s'excuse peu après, sur le désordre de son prieuré, de demander le remboursement) et lui promet de le rappeler l'hiver prochain avec son frère. « C'est alors qu'on s'amusera ! » Ce voyage n'a été, en somme, qu'une occasion de dépense et le chevalier ne persévère pas dans la répugnance à faire ses vœux qui semble l'avoir inspiré. À peine arrivé à Paris, il écrit à son oncle qu'il est bien résolu à profiter de ses bontés pour la commanderie, mais il a fait, néanmoins, quelques réflexions. Il n'attend plus grand chose du grand prieur, malgré ses promesses, et part pour Grey, où il va rejoindre son régiment, préoccupé surtout de la façon dont on dressera son chien qu'il a laissé à la Coste. Trois mois plus tard, il ne s'estime pas encore commandeur, en dépit de la réception de son bref.

Tout est prêt à Paris pour les états généraux. « Dieu veuille que le bien public se fasse ! » écrit la marquise. M. de Sade, que les bruits du dehors ne troublent pas encore, demande qu'on lui envoie des truffes de son pays tout arrangées dans l'huile. On dit que M. de Mirabeau a été embastillé.

Les seuls travaux de maçonnerie que le grand prieur a fait faire à Mazan s'élèvent à trois mille trois cent quarante-sept livres, dix-sept sols, deux deniers, monnaie de France. Les serruriers viennent prendre la place des maçons et tout serait prêt pour le retour du grand prieur sans les grands froids et sans les troubles causés dans la province par la cherté des denrées et la rareté du blé. Mazan manque de plus de quatre cents charges pour son approvisionnement ; les oliviers ont été atteints ou tués par la gelée. Salon, Toulon et plusieurs villes de Provence sont soulevées ou désolées par les pillards. On ne retire rien, que « du désagréable », des redevanciers du marquis et les faire paver serait, selon Ripert, une inhumanité « en ce mauvais temps de famine ». Les pères minimes de la Vignherme, à Saumane, ne sont pas les derniers à se refuser au paiement de leurs cens. Toutes les pensions restent en l'air. Les dépenses engagées par le grand prieur sont d'autant plus inopportunes que les périodes où l'argent ne veut pas rentrer sont celles où il fuit le plus vite. Les réparations d'Arles et les réclamations auxquelles ont donné lieu le mauvais état des chemins et le défaut de repurgement des roubines absorberont, et bien au-delà, la récolte, qui menace de se faire à semence perdue. Madame de la Coste à qui l'on avait enfin arraché une promesse de payer mille écus sur les dettes de feu l'abbé déclare n'avoir rien pour vivre, sinon ce que lui donne son neveu, et ne pouvoir abandonner que les arrérages impayés de sa pension. Cependant madame de Sade ne trouve pas suffisantes les raisons que Ripert lui donne de ne pas réclamer son dû, et elle espère que le grand prieur parlera ferme à son retour !

Il ne retournera plus ! Il a été atteint d'apoplexie à Toulouse, au moment même où le grand prieur de Saint-Gilles, qui l'avait précédé de peu dans leur dignité, passait de vie à trépas. À cette nouvelle la tante de Villeneuve montre ce qu'elle sait faire ! Elle ne prend conseil de personne, se rend avec deux charrettes au château de Saint-Cloud et les fait charger des meubles les plus précieux, que l'on transporte de nuit à Mazan.

Cependant une moitié du vieillard est encore quasi vivante et cet état peut durer. Madame de Villeneuve voudrait se rendre auprès de son frère, mais craint de se mettre en route seule et demande à madame de Sade de lui envoyer le chevalier. Celui-ci est en Franche-Comté, où il garde le château d'un de ses cousins, tandis que son frère, qui est en garnison à Nantes, s'est trouvé mêlé à tous les tapages de la Bretagne. C'est l'époque de la grande peur ; à Paris même, la marquise a été pillée ; des bandes partent, dit-on, pour soulever la Provence, et, si son cadet doit se rendre auprès du grand prieur, madame de Sade veut que ce soit « en droiture ». Au reste il est trop tard ; le vieillard baisse encore et a été administré. Il remet à son aumônier sa belle croix de diamants pour le chevalier et il meurt le vingt septembre. En apprenant qu'il était à toute extrémité, madame de Villeneuve s'est de nouveau rendue à Saint-Cloud pour enlever ce qu'elle y trouverait encore « à sa bienséance. »

Mais il était écrit que le grand prieur ne laisserait même pas à sa parentèle ce dont elle aurait pris soin de se pourvoir. Si madame de Villeneuve a eu la main prompte, la riposte de l'ordre de Malte ne se fait pas attendre. Le hasard, ou le don d'ubiquité propre à ceux de sa race, a voulu que cadet Sayon, juif du Comtat, se fût trouvé à Toulouse au moment où le grand prieur remettait sa croix de diamant à l'abbé Audin ; on l'interroge ; il déclare tout ce qu'il sait, énumère les plus petits objets « et drogueries » qui étaient entre les mains du grand prieur ou à Saint-Cloud. La dame Espérite, sa gouvernante, confirme l'enlèvement des meubles à M. Terras, secrétaire de l'ordre. L'ordre réclame tout, y compris la croix de diamant et quelques volumes de l'encyclopédie que Gaufridy a chez lui. Les religieux sont terribles en ces matières et madame de Villeneuve a trouvé à qui parler. Toute la communauté, représentée par le receveur de Marseille, son confrère de Toulouse, le commandeur de Montazet, est derrière M. Terras qui tempête et menace. Mais la dame regimbe et jure qu'elle ne rendra rien. Le danger de s'y refuser lui apparaît-il ? Sa crainte se change en colère. Puis un songe propice vient la rassurer et la voilà de nouveau prête à « tenir en échec toute la moinerie guerrière du monde ». Cependant la famille s'émeut. On sent bien ce que le procédé de madame de Villeneuve a de singulier et l'on redoute d'autant plus, de s'engager avec elle dans un procès ridicule qu'elle en garderait vraisemblablement l'enjeu

si, par impossible, on venait à le gagner. Du reste l'ordre laisse entendre que le chevalier pourra bien être la première victime de cette dispute et la marquise sait parfaitement de quelles conséquences peut être pour son fils une menace de ce genre, si voilée soit-elle. D'autre part madame de Sade et les siens ne doivent pas pâtir de ce qui a été fait à leur insu et les créances que leur maison a contre la succession du grand prieur ne peuvent rester impayées, pas plus que l'ordre n'a le droit de s'approprier la dépouille de l'abbé qui se trouve encore confondue avec celle de son frère. Les pertes et les charges sont évidentes : le grand prieur a vendu les effets de l'abbé et n'a pas tenu sa promesse de payer les dettes ; il a disposé des biens de son neveu sans y mettre du sien ; il a engagé des dépenses qui ne devaient profiter qu'à lui ; il détient la majeure partie de la vaisselle du marquis ; Gaufridy est allé jusqu'à payer pour lui le loyer de Saint-Cloud. L'avocat fait valoir ces raisons auprès de M. de Foresta, receveur de l'ordre à Marseille, mais le mémoire qu'il a établi est trop véridique et peu bienséant. Le respect pour le grand prieur a survécu à la désillusion que sa mort a causée à la famille. L'espoir que l'on avait placé en lui n'était pas déraisonnable. « Il est mort trois mois trop tôt », écrit madame de Montreuil, qui s'oppose à ce qu'on fasse état d'une requête peu respectueuse de sa mémoire.

La marquise, que le décès du grand prieur n'a point décidé à reprendre la direction des affaires, continue cependant à correspondre avec Gaufridy et consacre une partie de ses lettres aux événements publics. Les autres correspondants de l'avocat se font pareillement l'écho des bruits de la rue ou des nouvelles qui courent le pays. Les excès auxquels se porte le peuple, à Paris, en province et dans le Comtat, sont un sujet d'étonnement pour ces êtres dont le libéralisme philosophique est d'ores et déjà dépassé. « Le clergé et la noblesse ont beau adhérer à tout, écrit la marquise, on leur en veut toujours. » Elle remarque avec beaucoup de sens qu'il est plus facile de blâmer les coupables que de ne pas faire pâtir les innocents et attend qu'un semblant de bien sorte d'une si grande effervescence. Mais elle ne voit rien venir : la belle monnaie disparaît, les impôts ne rentrent plus, les greniers publics se vident par d'invisibles fissures plus vite qu'on ne les remplit, la bourgeoisie se donne en vain beaucoup de mal pour apaiser les cris que l'enthousiasme, la colère ou la faim arrachent au peuple. On ne sait

plus à qui entendre et comment se conduire : de quelque façon qu'on prenne la chose et qu'on la juge, la paix française va prendre fin avec le régime qui l'a faite, ou imposée.

M. de Sade se porte bien et se montre toujours impatient dans l'expression de ses désirs et de ses fantaisies. Le prix de sa pension a été doublé pour qu'il fût mieux traité et sa femme lui a fait passer, avec de l'argent, pour trois cents livres de linge neuf. La marquise aussi a dû augmenter sa dépense en engageant un domestique. Depuis la mort de la Jeunesse, elle se contentait d'en prendre un à la journée, mais elle se fait vieille et devient infirme ; elle a perdu totalement l'usage de ses jambes et l'oisiveté l'a fait engraisser.

Les deux époux, isolés par leur mutuel embonpoint, ne s'ajusteront plus l'un à l'autre.

La marquise demande des truffes « tout arrangées dans l'huile » pour M. de Sade et souhaite que le bien général se fasse. (25 février 1789).

.....M. de Sade me témoigna, dans mes dernières visites, désirer avoir des truffes de chez lui tout arrangées dans l'huile. Il n'en faut pas une très grande quantité ; si c'est la saison de les avoir, envoyez m'en.....

J'attends mon chevalier sous peu de temps, de là il ira à son régiment. Il fait un vent et une pluie, c'est un diminutif des vents de votre pays ! L'on dit que tout est d'accord pour les états généraux. Dieu veuille que cela soit et que le bien général se fasse. Un bruit court que M. de Mirabeau est à la Bastille.....

La marquise est contente de ses fils malgré leur penchant à dépenser trop ; elle verrait avec plaisir son régisseur venir à Paris comme député, mais il y a bien du désagrément à être nommé.

.....J'ai mon chevalier ici. Mon oncle l'a envoyé ici. La lettre que je vous ai écrite, quoique venue après, vous sera toujours un prétexte pour lui refuser dorénavant, et à son frère, de l'argent, à moins que vous n'ayez un ordre de mon oncle ou de moi..... Ces petits messieurs le dépensent comme de la paille. Je ne peux leur mettre dans la tête d'être rangés. Ils en sont quittes pour dire : « Maman, je ne sais pas comme cela se fait, je n'ai fait^[1] aucune dépense inutile, et cependant je n'ai plus rien..... »

Du reste, ils sont très bons sujets tous les deux ; l'aîné est la poudre. En arrivant ici, il^[2] a récrit à son oncle qu'il était résolu à profiter de ses bontés pour la commanderie et à faire ses vœux quand il le faudrait. Cette répugnance m'a paru singulière, car il ne l'avait nullement^[3] avant que d'aller à Malte.....

.....Dans les circonstances présentes, il n'est pas agréable d'être nommé député.

Le grand mal, c'est que l'on a laissé trop fermenter les têtes. Il y a eu trop d'écrits de part et d'autre. On a été trop loin. Pourra-t-on arrêter le mal ? Dieu seul le sait. Vous pourriez bien être nommé député. Je vous assure que ce serait avec plaisir que je vous verrais dans ce pays-ci. Ce 3 avril 1789.....

*Le chevalier trouve que son oncle a trop promis pour qu'il puisse y croire.
(7 avril 1789).*

Votre lettre ne m'est parvenue qu'ici. Vous voyez que je n'ai pas resté longtemps chez mon [oncle]. Il m'a quitté avec de grandes promesses de nous rassembler l'hiver prochain. Il est toujours dans de bonnes intentions et outre la commanderie, qui n'est qu'une très petite partie de tous ses projets, je tiendrai, selon lui, la galère, le généralat et quatre ou cinq commanderies que l'on fait sonner à ses oreilles tant que l'on peut. Je crois bien que tout ceci se réduise à très peu de choses. Il est bien étonnant que mon chien ne soit pas traitable. Je suis content qu'il aime les poulets, car c'est la marque d'un bon chien, mais je ne voudrais pas qu'il n'eût que cela pour toute nourriture. Il faut qu'on lui donne bien à manger du pain et de la

soupe, jamais autre chose, et que, quand il veut toucher à des poules, on le rosse si bien sur le fait que jamais il ne lui prenne envie d'y toucher. S'ils n'osent pas le toucher parce qu'il est à moi, ils ne le dresseront jamais.....

*La marquise conte à Gaufridy les désordres du faubourg Saint-Antoine.
(Reçue le 11 avril 1789)* [\[4\]](#).

Si vous êtes dans les alarmes, monsieur l'avocat, dans votre province, Paris cette semaine n'offre pas moins un tableau affligeant. Le faubourg Saint-Antoine et celui de Saint-Marceau, où je demeure, ont été le théâtre de la révolte.

Le sujet ou prétexte : un nommé Réveillon qui, à ce que l'on prétend, a tenu un propos inconsidéré à l'assemblée du tiers. Le crime que l'on lui reproche, c'est d'avoir dit que l'ouvrier pouvait vivre, malgré la cherté des vivres, avec quinze sols par jour, lui et sa famille, et avoir encore une montre dans son gousset.

Un tas de coquins n'ayant ni vestes ni souliers, dont beaucoup se sont trouvés fouettés et marqués, ont été forcer les manufactures pour emmener les ouvriers de force et de bonne volonté. Leur [assemblée] se faisait ici, dans le faubourg, armés de gros bâtons, d'outils et jusque de planches. Le premier jour, ils ont foncé dans le faubourg Saint-Antoine, à la maison de ce nommé Réveillon qui était en fuite, et, malgré la garde, trop faible pour résister à trois mille personnes, ils ont tout cassé, brisé, bu le vin, les liqueurs, jusqu'à des drogues de peinture qui en a empoisonné une partie. Ils ont brûlé les billets de caisse d'escompte, par générosité, prétendant qu'ils n'étaient pas voleurs. Mais les autres jours, après, ils ont pillé, volé les maisons, attaquant et renversant les voitures, faisant donner tout l'argent que l'on avait.

Il fallait, pour qu'ils vous laissent tranquilles, dire que l'on était du tiers et accepter le bâton qu'ils vous donnaient. Le nombre s'est accru jusqu'à huit mille. Cela me paraît bien fort, mais les troupes, le guet, la maréchaussée étaient trop faibles ; il a fallu faire venir deux régiments de cavalerie.

L'on a tiré à balles dessus ; l'on en a beaucoup tué, pendu quelques-uns, et enfermé dans des maisons de force beaucoup. Il a péri plus d'innocents que de coupables : la foule des curieux qui était pêle-mêle, le monde aux fenêtres. Les malfaiteurs sur les toits démolissant, jetant les tuiles, pierres, sur les troupes, l'infanterie s'est collée contre les murs et a tiré à balles. Tant pis pour ceux qui se sont trouvés au bout. Ils ne pouvaient faire autrement. Ils ne paraissent plus dans la ville. Il y en a encore beaucoup hors de Paris, mais tout est gardé, de façon que l'on ne les craint plus. Les troupes restent à portée de secourir les endroits où ils voudraient paraître.....

À ce moment-ci, l'on me répète des propos qui se tiennent dans la rue, inconcevables tant par leur absurdité que leur inconséquence et leur hardiesse. Les troupes sont toujours baïonnette au bout du fusil, doublées partout et des corps de réserve prêts à marcher à l'endroit où recommencerait le tumulte. Les têtes sont tournées par la raison que vous dites. Les états ouvriront toujours lundi, c'est-à-dire on se rassemblera pour aller processionnellement entendre une messe du Saint-Esprit dont on a grand besoin pour remettre les têtes.

Lions aîné avise l'avocat des troubles qui se sont produits. (15 avril 1789).

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à la vôtre du trente mars et, si j'ai tant tardé, c'est les troubles qui se sont élevés dans ce pays qui m'en ont empêché. Une menace réitérée du menu peuple, et qui s'est effectuée, nous a obligés de nous exécuter. La noblesse a donné l'exemple ; il n'y en a pas eu un membre dont le secours n'ait été porté fort haut. Le moindre a été de vingt louis ; il y en a plusieurs de cinquante louis. Tous les corps de bourgeois, avocats, marchands, et tous les étrangers possédant biens dans le pays, se sont imposés à un louis par mille. Ainsi, monsieur, je crois qu'il est de mon devoir de vous prier de faire part à madame de Sade de ce désastre et de la crainte, où nous sommes encore tous les jours, de voir brûler nos maisons et nos possessions. La marine^[5] nous a mis hier dans une perplexité des plus affreuses. Elle a obligé le premier consul, M. de Barras, à mettre l'huile à

dix livres, le blé à neuf livres, le pain à deux sols, la viande à quatre sols, sous peine de le tuer et de mettre le feu aux quatre coins de la ville. Ainsi, monsieur, il est juste que M. de Sade entre pour quelque chose dans le soulagement pressant du peuple.....

La marquise commence à être vieille et infirme ; elle envoie à l'avocat les nouvelles du jour et lui transmet une demande urgente de M. de Sade. (11 mai 1789).

Voilà ce que M. de Sade désire de la Coste, monsieur l'avocat. Je vous envoie la note qu'il m'a donnée.....

J'attends votre réponse tout de suite, car vous le connaissez pour être pressé et impatient.....

J'ai augmenté ma dépense personnelle d'un domestique ; depuis la Jeunesse j'en prenais de louage, mais à présent, que je commence à être vieille et infirme, je ne peux plus sortir sans personne. Je risquerais ; j'ai perdu totalement l'usage de mes jambes ; l'on prétend que cela reviendra ; moi je n'en crois rien. J'engraisse faute d'exercice.

Je ne sais si les états généraux auront tenu leur séance aujourd'hui. M. de Mirabeau a voulu parler la dernière fois, mais le roi a levé la séance ; sans cela il aurait été hué, tous se disposaient à cela. M. de Mirabeau dit que M. Necker donne la foi et l'espérance, mais qu'il demande la charité. Un bas-breton n'a jamais voulu quitter son costume, donnant pour raison qu'il ne s'était jamais masqué. L'on a applaudi.

Ô ! Français, que vous êtes légers ! Vous montrez la corde et vous prouvez que vous avez besoin d'être menés. Que résultera-t-il de tout ceci ? Dieu le sait, mais aucun Français ne s'en doute.....

La révolte ici est totalement apaisée, mais tout est garni de troupes.

L'on dit mille choses ; le vrai est impossible à démêler. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est l'extrême misère du pauvre.

Il y a eu ici beaucoup de gens morts de faim faute des paiements et retard des petits paiements. [On] ne devrait jamais cesser de payer les rentes à

Paris, ou, au moins, donner en acompte ce qui est nécessaire pour avoir du pain.

Je vous trouve bien sage de n'avoir pas voulu vous mêler de tout cela.....

Note du marquis jointe à la lettre :

Les deux petits vases de tôle peints qui sont sur mon bureau, destinés à mettre des fleurs ; ils ont de chaque côté un petit cartouche peint. Il faut les emballer dans de [la] laine ou du coton, et les placer dans une petite boîte.

La marquise donne de son lit les échos qui lui sont parvenus de la séance du Jeu de Paume. « Ce mardi, 22 juin. »

.....Je suis dans mon lit. Ne soyez pas inquiet, cela m'arrive souvent à présent et me gêne bien pour mes affaires. Je n'ai point de fièvre.

Tout est ici assez calme en apparence, grâce, je crois, aux troupes qui en imposent. Les assemblées sont ouvertes. Le tiers s'est enfin constitué assemblée nationale. Il veut juger les pouvoirs de la noblesse et du clergé. Ces deux-ci ne veulent pas ; l'on fait de part et d'autre des arrêtés et l'on perd constamment son temps à disputer.

Le roi vient de défendre cette assemblée jusqu'à ce qu'il ait tenu une séance générale pour tâcher de tout accorder^[6], et il a bien fait car le tiers, qui tenait cette assemblée, échauffait les têtes par ses harangues. Il s'en est suivi que la première séance a pensé causer une révolte.....

Ici, dans le peuple, l'on dit que la noblesse a brûlé tous les papiers du tiers, que l'on veut faire danser les calotins, c'est ainsi que l'on appelle les ecclésiastiques ; quelques-uns ont été insultés.....

Il y a un furieux parti contre M. Necker. Les gens sensés ne savent que penser de lui et attendent la suite pour le juger. L'on a pris des coquins qui coupaient les blés sur pied avant maturité.....^[7]

La marquise fait le récit de son séjour à Paris pendant les journées révolutionnaires de Juillet. (23 juillet 1789)^[8].

Je ne vous ai pas répondu jusqu'à présent, monsieur l'avocat. Vous sentez que la révolution qui vient d'arriver et qui n'est pas encore finie ne rend ni le cœur ni l'esprit tranquilles. Je ne vous fait point de détails ; vous les avez par toutes les lettres et papiers courants.

Je me borne donc à vous dire qu'étant à la campagne, je fus le lundi à Paris pour affaire que je ne fis point, excepté de toucher les douze cents livres que vous m'avez envoyées par une lettre de change sur M. Jaume, quoique elle eût encore onze jours à courir. Je ne pus en sortir que le samedi. Je fus trois jours sans fermer l'œil. Il n'y a pas d'exemple de tout ce qui s'est dit et passé. Il faut l'avoir vu pour le croire et nos descendants croiront que cela est exagéré. Comme je ne suis complice de rien, je n'ai voulu sortir qu'avec permission, sans paquet ni arme et peu d'argent, car avec cela j'aurais été menée à l'hôtel de ville. Tout ce qui m'intéresse se porte bien. Il ne leur est arrivé aucun malheur.....

Ripert fils annonce à l'avocat que madame de Villeneuve, ayant appris que le grand prieur avait eu une attaque d'apoplexie, s'est hâtée de déménager le château de Saint-Cloud. (3 août 1789, à 6 heures du matin).

Sur la nouvelle que reçut hier madame la comtesse, environ les huit heures du soir, que M. le grand prieur avait eu une attaque d'apoplexie, elle me manda de me rendre tout de suite à Carpentras auprès d'elle pour tâcher de prendre les moyens nécessaires pour enlever une partie des meubles de Saint-Cloud. Nous [nous] rendîmes tout de suite à Saint-Cloud avec deux charrettes, que madame fit charger de ce qui lui parut le plus de valeur, et l'a fait transporter dans la nuit au château de Mazan. Nous sommes maintenant à attendre des nouvelles de l'état de M. le grand prieur avant que de rien faire autre.....

Ripert père donne de mauvaises nouvelles du grand prieur. « Carpentras, ce 21 août 1789 ».

Si j'ai tardé à vous donner des nouvelles de M. le grand prieur, c'est pour attendre de vous en donner de sûres. Madame la comtesse de Villeneuve vient de me dire que la paralysie est formée, qu'il a le bras et la jambe gauches morts, mais que, malgré cela, les médecins décident qu'il peut vivre encore quelques années. On le promène sur une chaise à quatre roues dans des salles de son hôtel. On se propose de le faire promener en carrosse au premier jour. S'il vient prendre les eaux de Balaruc^[9], madame la comtesse de Villeneuve se propose d'aller le voir et y rester pendant son séjour, et l'amener à Mazan s'il est possible.

Dès que j'aurai quelque autre nouvelle, je vous la donnerai. À Mazan la populace commence à crier contre les seigneurs et les prêtres.....

La marquise note l'impuissance de la bourgeoisie à assurer l'ordre et la subsistance du pays. (1^{er} septembre 1789).

.....Mon fils aîné s'est très bien tiré de la bagarre de Nantes ; le cadet aussi, de celle de Franche-Comté.

Les esprits sont toujours ici animés. L'on est dans des craintes perpétuelles ; l'on s'effraie par la licence des écrits et des propos et des nouvelles que l'on débite. Enfin, je pense que ceux qui ont pris dans le premier moment le parti de l'étranger feront bien de ne pas revenir que tout ne soit calmé.

Vous pensez très juste et beaucoup de gens sont du même avis que vous, mais ils prennent le parti du silence. L'on n'ose parler ni penser tout haut jusqu'à ce que les honnêtes gens prennent le dessus. Nous avons douze mille coquins dans le bois de Boulogne. La bourgeoisie se donne une peine terrible pour garder, pour avoir des farines, pour empêcher les attroupements.....

La marquise pense que le désordre est au point où il ramènera l'ordre.

.....Ici, à tous moments l'on manque de pain. C'est la confusion de la tour de Babel. Tout le monde veut être maître. Il faut espérer que les glaces de l'hiver et les besoins remettront les têtes dans une bonne assiette ; l'on sentira que les babils ne servent pas au bonheur.

L'on ne peut être sûr que de ce que l'on voit. Il faut tout entendre et ne rien dire. Les récoltes ont été superbes et il y a du blé pour trois ans s'il n'est pas gaspillé.....

Le braconnage a été ici plus fort que partout ailleurs, de sorte que les paysans n'osaient faire la moisson de peur d'avoir un coup de fusil dans les reins. Il a été fait des représentations qui ont été reçues et écoutées. Le roi lui-même, l'on a tiré sous ses fenêtres et le gibier qu'il chassait en personne.

Je regarde ceci comme un torrent débordé ou une montre dont le grand ressort est cassé. Tous les raisonnements du monde, les calculs ne la feront pas marcher ; c'est le grand ressort qu'il faut remettre.

Tout est armé [?] ici, et bien du monde a passé en Angleterre.....

M. de Sade se porte bien.....

Je m'aperçois réellement que je perds la mémoire, fatiguée depuis deux mois d'entendre tout ce que l'on dit, de penser, de réfléchir, de répondre, de combiner ; la tension d'esprit de prendre garde à se compromettre, se méfier de tout le monde que l'on rencontre, ne savoir avec qui l'on vit, entendre des propos d'une force, n'oser ni répéter ni applaudir, il vaudrait beaucoup mieux être aux galères ; l'on saurait au moins ce que l'on a à faire. J'ai cependant pris la résolution, que je tiens autant qu'il m'est possible, de ne lire ni entendre lire aucune des brochures qui se vendent.

Les pauvres deviennent bien nombreux ; le commerce à bas ; point ou très peu de perception d'impôts. Tout cela est trop fort pour durer ; le désordre au point où il est ramènera l'ordre. Ce 17 septembre 1789.

La marquise, avisée que la grande peur a gagné la Provence, demande, par précaution, à Gaufridy de mettre les papiers de famille en sûreté.

Je ne vous réponds pas de ma nouvelle, monsieur l'avocat, mais l'on prétend qu'il vient de partir nombre de personnes pour aller soulever la Provence. En tout état de cause, faites comme pour vous. Mettez à l'abri, premièrement, les papiers essentiels des terres de la C., de S., titres de famille ; qu'il n'y ait que vous, ou gens sûrs comme vous-même, qui sachent où ils sont, afin de les en retirer quand il en sera temps. Que cela soit aussi à l'abri des rats. Je désire que ce soit une peur panique : l'on dit tant de choses !.....

La marquise constate que l'on a perdu le militaire et la noblesse et que les honnêtes gens en sont encore à attendre un commencement de bien. (29 septembre 1789).

.....Partout, c'est train, c'est cessation de recevoir les impôts, c'est argent pris dont l'on ne peut rendre compte. L'on a augmenté de beaucoup les dettes de l'état et l'on a mis le roi hors d'état de payer. Il faudra faire de très grands sacrifices. M. Necker demande le quart du revenu net, déduits les impositions, réparations, frais, pour une fois seulement, et les rentes et effet n'en seront pas exempts. L'on s'en rapporterait à la bonne foi des particuliers. L'on a perdu le militaire et la noblesse et tout cela n'a produit aucun bien, et l'on sera forcé, pour remettre de l'ordre, de faire tout ce que vous pensez et qu'il n'est pas besoin d'écrire.

Depuis trois mois que cela dure, tous les gens honnêtes ne peuvent pas respirer tranquillement et dire au moins : « Voilà un commencement de bien, il faut espérer que cela continuera ». On craint tout comme les premiers jours sans être plus avancé.

Bonsoir, monsieur l'avocat.....

Ripert fils annonce que le grand prieur est mort et que madame de Villeneuve a fait main basse sur ce qui restait de son mobilier. (28

septembre 1789).

C'est avec bien de douleur que je viens vous apprendre la mort de M. le grand prieur, arrivée le vingt de ce mois, ainsi que nous le marque un notaire de Toulouse par la lettre que nous avons reçue ce matin. Heureusement que je me rendis hier ici, où je trouvai madame la comtesse de Villeneuve, qui s'y était rendue, sur des nouvelles qu'elle avait reçues que M. le grand prieur était à toute extrémité, pour y enlever ce qu'elle trouverait à sa bienséance. Nous conclûmes tout de suite de mander prendre deux charrettes que nous avons chargées de gros meubles et fait transporter par ordre de madame de Villeneuve au château de Mazan, où elle se rendra ensuite pour y prendre ce qu'elle jugera à propos.....

Nous ignorons si M. le grand prieur a fait quelques dispositions en faveur de sa famille. Il est cependant beaucoup à craindre qu'il n'en ait fait d'autres que celle de sa croix pour M. le chevalier.....

La marquise raconte sa fuite de Paris pendant la journée du cinq octobre.

.....Je me suis sauvée de Paris avec ma fille, une femme de chambre sans laquais, suivant le flot général dans une voiture de remise pour n'être pas entraînée par les femmes du peuple qui prenaient de force dans les maisons toutes les femmes pour aller enlever le roi à Versailles et les faire marcher à pied par la pluie, la crotte, etc... Je suis arrivée à bon port ; j'ai filé par les derrières et suis arrivée ici. Le roi est à Paris ; on l'a mené à la ville, les deux têtes de gardes du corps sur des piques en avant, de là au Louvre. L'on est à Paris dans l'ivresse de la joie parce que l'on croit que la présence du roi va donner du pain. Que va faire la province ? Elle ouvrira les yeux et verra les suites comme tout le monde. Dieu seul sait ce qui arrivera, car l'esprit humain ne peut combiner rien ! Ripert m'a écrit qu'il était à Saint-Cloud avec madame de Villeneuve, attendant les gens de l'ordre pour réclamer la vaisselle et mettre les scellés, etc. Il me marque qu'il vous attend pour agir. J'attends de vos nouvelles. Nous nous portons tous bien. Ce 8 octobre 1789.

La marquise reste à la campagne, moins par crainte que par nécessité, et pense que ses biens du Comtat sont exempts de la contribution du quart. (24 octobre 1789).

.....Je suis à la campagne, non que je craigne la lanterne ni l'homme à la grande barbe qui coupe les têtes, mais pour ne pas mourir de faim, et puis parce que je n'ai pas le sol, ce qui fait que j'attends de vos nouvelles avec impatience.

Si la demande du quart parvient en votre province, vous vous souviendrez que les biens hors de France en sont exempts et que ce n'est que le revenu clair, charges déduites, dont il est question dans cette demande.

Mon fils l'aîné est arrivé en semestre. Je le tiendrai le plus que je pourrai à ma ceinture, pour qu'il ne courre pas, de crainte des vagabonds, etc. Un boulanger a été massacré. Il s'est passé des horreurs qui font frémir ; quelques coupables ont été pendus. Cela n'a pas rendu la vie aux autres. Si cela pouvait empêcher les coquins ! Ils sont en si grand nombre que cela fait trembler. L'on dit que l'on a découvert une trame infernale.....

L'abbé Gabriel compare de Rome l'état présent et passé du royaume.

.....Il ne nous vient ici rien que d'affligeant de la capitale ; et il est à craindre que dans les provinces on n'approuve pas les opérations de l'assemblée et qu'on se refuse aux résultats. Dieu veuille tout concilier, en réunissant les esprits. Il nous faut un ordre quelconque, puisque le précédent, avec lequel la machine allait toujours, quoique très irrégulièrement, paraissait, au moins, encore bien loin de l'état alarmant où nous sommes réduits. Puisque le roi et nos députés ont de bonnes intentions, il faut espérer qu'ils finiront nos malheurs et nos craintes.....

Soyez tranquille sur notre cher prélat. Il est à Pise où il consolide toujours plus sa santé. Il me permet l'espérance de lui faire ma cour à Rome. Il aime bien son diocèse [\[10\]](#).....

*La marquise résume en quelques lignes l'administration du grand prieur.
(26 novembre 1789).*

.....Il est certain que sans mon oncle nous n'aurions pas commandé les réparations et que notre fortune ne le permet pas. Il les a commandées sans nous consulter, c'est un fait. Vous avez bien fait de rapporter de Saumane des attestations pour justifier. Vous savez qu'il a transporté différentes choses et que, comme administrateur, personne n'avait de droit de l'empêcher, et même il vendit, c'est au su de bien des gens, des effets appartenant à la succession de l'abbé. Il devait payer les dettes et ne le fit pas. De sorte que ces dettes lui deviennent personnelles, puisqu'il a vendu, touché sans payer. Je ne sais si l'on peut, avec d'aussi bonnes raisons, demander, parce que la dépense faite nous reste, et il est au su de tout le monde que mon oncle disposait de tout sans y mettre du sien.

Pour la vaisselle d'argent, cet article est encore au su de tout le monde et je ne puis penser que l'ordre se refuse à rendre ces choses ou leur valeur.....

L'on nous menace tous les jours de carnage. Le clergé et la noblesse en très petit nombre ont beau adhérer à tout, on leur en veut toujours. Jusqu'à présent, depuis la scène de Versailles, il n'est rien arrivé, mais en se couchant l'on n'est pas sûr du lendemain. Il y a deux jours, au Palais-Royal et à la halle, l'on volait les boucles de souliers, les boucles d'oreilles, l'on faisait retourner les poches sous le prétexte de porter tout cela à la monnaie..... L'on ne croira jamais dans l'histoire ce qui se passe.....

La marquise assure que les honnêtes gens ne correspondent plus entre eux que par des écrits anonymes. (15 décembre 1789).

.....Si vous connaissiez bien tout ce qui se passe et les motifs qui font agir, vous ne seriez pas étonné de recevoir des anonymes et, comme vous savez le nombre de personnes que vous connaissez à Paris, pour être sûr de qui ils viennent.

Il faut que je vous dise que c'est la manière dont les honnêtes gens se servent. Par exemple, je ne doute pas plus de la façon de penser de mon frère que de la vôtre. Il habite une province opposée à la vôtre. Eh bien ! quand je veux lui faire passer des morceaux, ou imprimés ou manuscrits, je me sers de l'anonyme et d'écriture non connue.

Et une fois, pour avoir, par inadvertance, dit un mot à mes parents qui pouvait me faire connaître, car, pour signer, nous [ne] le faisons jamais, je fus grondée comme un pauvre chien. Sûrement que l'anonyme a cru vous faire plaisir en vous envoyant l'imprimé qu'elle vous a fait passer.....

-
1. ↑ « Je n'ai point fait », dans le texte.
 2. ↑ Le chevalier.
 3. ↑ « Répugnance », répété par inadvertance dans le texte.
 4. ↑ Cette date, ajoutée par Gaufridy est certainement erronée. Le sac de la maison Réveillon est du vingt-huit avril. Il faut, sans doute, lire onze mai, la lettre ayant été écrite avant la procession et la messe du quatre mai.
 5. ↑ Les mariniers du Rhône.
 6. ↑ La séance royale a eu lieu le lendemain vingt-trois juin.
 7. ↑ Accusation courante qui amena le massacre de Bertier, intendant de Paris.
 8. ↑ Jour du massacre de Foulon et de Bertier.
 9. ↑ Près de l'étang de Thau. Sources sulfureuses.
 10. ↑ Mgr Eon de Cély, d'excellente mémoire, dernier évêque d'Apt ; il n'a pas poussé l'héroïsme jusqu'à y rester.

1790

Madame de Sade souhaite que la nouvelle année soit plus heureuse que la précédente. Elle ne se mêlera plus des affaires de son mari, mais la mort du grand prieur ne change rien aux pouvoirs de Gaufridy. S'il y a des signatures à donner M. de Montreuil y pourvoira.

M. de Foresta, receveur de l'ordre de Malte à Marseille, estime que M. de Sade n'aurait pas dû attendre la mort de son oncle pour réclamer ses droits ou tout au moins pour affirmer ses prétentions. Mais on attendait trop du grand prieur pour lui demander des comptes. Madame de Villeneuve, que l'on presse toujours de rendre les meubles, est tombée malade de peur et de cupidité.

Un avocat, consulté par l'ordre de Malte, est d'avis qu'on doit restituer l'argenterie au marquis, lui rembourser le loyer de Saint-Cloud, acquitter un billet dont Ripert a fait l'avance, payer les quatre mille livres promises aux créanciers de l'abbé, mais qu'il n'y a pas lieu à indemnité pour les réparations faites à Mazan et qu'il faut exiger la remise des meubles, dont l'ordre est responsable même en cas d'abandon de la dépouille aux créanciers.

Madame de Montreuil fait savoir à Gaufridy que l'assemblée nationale a rendu, le vingt mars, un décret sur l'abolition des lettres de cachet. Cette mesure comporte des exceptions, mais la famille n'a nulle intention de les invoquer et laissera le gouvernement juge du sort de M. de Sade. La présidente rappelle qu'elle n'a rien fait depuis 1778, sinon dans l'intérêt de ses petits enfants, et avise l'avocat que la marquise ne s'exposera plus à souffrir ce qu'elle a souffert depuis vingt ans. Madame de Sade écrit à son tour pour réclamer ses hardes et confirme cette décision : « Tout ce qu'on vous a écrit est d'accord avec moi. »

M. de Sade est rendu à la liberté le jour du vendredi saint. Il raconte lui-même son élargissement et comment il avait été transféré de la Bastille au couvent des Frères de la Charité, à Charenton, parmi les fous et les épileptiques. Son premier soin est de faire annuler la sentence qui le prive de l'administration de ses biens et d'en signifier l'abolition à Gaufridy en l'assurant de sa constante amitié. Il s'excuse auprès de son cher avocat du silence qu'il a gardé pendant les treize années de sa détention et, par une prompte manœuvre appuyée d'une demi-douzaine de bons mensonges, rétablit ses rapports avec lui.

Ici commence la passion de Gaufridy ! L'unique souci du marquis va être désormais d'avoir autant d'argent qu'il lui en faut aux échéances qu'il fixe. Ses demandes varient d'une année à l'autre, mais n'ont aucune relation au revenu de ses biens. Ses annuités doivent lui être comptées en quatre quartiers, auxquels il accroche au passage maints suppléments destinés à faire face aux dettes criardes, à dégager les objets mis au mont-de-piété, à payer les achats extraordinaires, à compenser les pertes faites sur le change, à parer aux exigences du fisc lorsqu'il ne peut les éluder. Chaque majoration de crédit correspond, dans sa pensée, à un accident qui ne met pas en échec la rigueur de son système, et il revient aussitôt à sa donnée primitive, avec une netteté toute mathématique. « J'ai reçu tant. J'avais tant à recevoir. Il me reste dû tant. » Le tout avec opération et preuve. Il ne saurait admettre qu'il y ait des raisons valables de ne pas satisfaire à ses réclamations et il souffre à la seule pensée qu'elles pourront rester sans effet, plus que si elles étaient parfaitement raisonnables. Pendant dix ans, il multiplie en vain les tentatives pour obtenir de Gaufridy qu'il prenne la ferme générale de ses biens moyennant un loyer annuel qui varie avec l'avalissement du papier-monnaie et avec les mirages qui naissent dans sa cervelle. L'avocat ne songe même pas à contester avec lui ou à lui faire entendre les difficultés auxquelles il se heurte. Il sait que la chose serait totalement inutile, mais, l'habitude et la lassitude aidant, il en vient à ne plus répondre aux articles des lettres qu'il reçoit, même à ne plus les lire, et à négliger une gestion dont M. de Sade ne veut pas qu'on l'entretienne. Il a fallu au régisseur une rare nonchalance ou un bien grand dégoût pour arriver à se mettre souvent dans son tort, mais du moins il n'a pas usé de la faculté qu'on lui laisse « de rogner, de tailler, d'emprunter ou de vendre »

plutôt que de manquer à une seule échéance. Si l'attente de M. de Sade est déçue, il invoque le ciel, se déclare réduit à la mendicité ou au suicide, écrit à tous ceux qui peuvent approcher son régisseur et lui transmettre ses doléances, atteste l'amitié bafouée, prie ou exige, fait les deux ensemble, en appelle au ciel du tort qu'on lui fait et du désespoir où on le jette. À peine satisfait, il oublie tout, jure que nul n'est plus près de son cœur que son cher avocat et toutefois commence à réimposer l'antienne en vue du prochain quartier ! Au demeurant l'imprévoyante cupidité qu'il affiche aux périodes de disette cède parfois la place à des préoccupations plus prudentes et plus hypocrites. Il a de certaines façons, à la fois surnoises et subtiles, d'interroger l'avocat sur l'usage qu'il fait de la liberté qu'on lui laisse. Il a toujours dans son tiroir quelque lettre de Provence qui lui signale des manquements ou des abus. M. de Sade méprise certes profondément de pareilles insinuations, mais enfin il les fait connaître, tout en jurant que ses questions ne doivent point être interprétées comme des marques de défiance, ni même comme un désir de savoir, mais seulement comme un moyen de purger son esprit des énigmes qu'on lui propose.

À peine libre, le marquis s'installe rue et hôtel du Bouloir, district Saint-Honoré, puis rue Honoré-Chevalier, paroisse Saint-Sulpice. Il se lie « de pure amitié » avec la présidente de Fleurieu, veuve d'un magistrat de Grenoble. Elle a quarante ans et lui cinquante, mais ils ne totalisent pas ! Ce qui l'embrasait autrefois le laisse désormais sans désir. Il fait lui-même le tableau de son état physique et de ses pensées. La prison et l'abus des confitures l'ont rendu énorme. Il grelotte la fièvre en surveillant le charroi de ses effets.

Ses fils viennent le visiter et il se flatte de les emmener en Provence pour les initier aux affaires ! Mais ils se détachent de lui ou quittent Paris, et le marquis ne les voit plus guère. Vers la fin de l'année, madame de Sade, qui est toujours à Sainte-Aure, apprend à l'avocat que son aîné va partir « pour les îles », en Amérique.

Un des premiers soins du marquis est de se faire envoyer une partie des meubles et des hardes qui se trouvent en Provence. Le premier envoi que lui fait Gaufridy ne le satisfait pas. « C'est, dit-il, le magasin des habits comiques du théâtre de la Coste ! » L'avocat en fait successivement deux

autres, mais il apporte une telle négligence à préparer le quatrième que le château sera pillé avant qu'il soit parti.

Madame de Sade a mis son projet à exécution et présenté requête au Châtelet pour obtenir la séparation. Elle ne dit que ce qu'il faut que les magistrats connaissent, mais elle ne peut faire l'apologie de son mari et se défendra mieux si on l'y contraint. Le marquis trouve le procédé détestable et digne de la « canaille montreuillique » ; toutefois il ne juge pas à propos de relever le gant et laisse prendre défaut. La séparation est suivie d'une liquidation difficile. M. de Sade demande à Gaufridy de lui envoyer les pièces qui l'aideront à repousser les prétentions des Montreuil et, notamment, l'état des sommes que l'avocat a touchées depuis 1778 et de celles qu'il a remises à madame de Sade.

Sur la médiation de Reinaud, qui se trouve à Paris, on tombe toutefois d'accord que madame de Sade recevra annuellement quatre mille livres pour les intérêts de sa dot répondue sur les biens de son mari. Ce pacte à peine scellé, le marquis accuse les Montreuil de lui avoir présenté un faux état des revenus de ses terres et s'avise ensuite que sa femme ne lui a point rendu compte de l'héritage de madame de Sade mère, qu'elle a recueilli pendant sa captivité. L'année se termine sur un nouveau procès que la marquise gagnera d'ailleurs entièrement. Mais elle ne touchera jamais un sou.

M. de Sade écrit beaucoup, mais avant tout sur lui-même. Les événements du jour occupent peu de place dans ses lettres, tandis qu'ils en prennent une grande dans celles des fermiers et des régisseurs, qui y trouvent des raisons de ne point payer ou des excuses à ne point recevoir. On voit, en lisant leurs relations, la contrainte pénible que s'imposent les seigneurs ou leurs tenanciers pour paraître d'accord avec la nation : ils illuminent leurs châteaux, participent aux contributions patriotiques, reçoivent avec honneur l'arpenteur municipal, le contrôleur et l'exacteur des tailles. La révolution marche dans le Comtat plus vite et plus brutalement que partout ailleurs. Les consuls se démettent de leurs chaperons ; le vice-légat demande son rappel ; M. son dataire n'attend pas de l'avoir ; l'envoyé du pape tourne bride. Les états généraux de la province renchérissent sur ce qui se fait à Paris ; le peuple abolit de lui-même les

droits purement personnels et ne s'acquitte point des autres. Il y a maintes séditions et pilleries.

Le marquis, à peine installé, est volé par un serviteur que son ancien valet Langlois lui a désigné. Il ne perd pas son temps à courir après le coupable, mais avise Langlois qu'il lui retiendra, pendant cinq ans, la pension de trois cents livres qu'il lui a accordée. Toutefois sa conscience se met à parler aussitôt que son intérêt a cessé de le faire. Pour qu'il n'en coûte rien à son ancien domestique, M. de Sade l'envoie à sa tante de Villeneuve, auprès de qui il a multiplié les protestations de dévouement et d'affection avec une telle assurance dans le mensonge qu'elle décourage la critique, et lui suggère de le prendre à son service. La tante proteste par lettre de la bonté de son cœur, mais elle n'a que faire de ce vieux drôle et s'en débarrasse aussitôt en l'expédiant à Ripert.

M. de Sade apprend de la même dame que son gendre, M. de Raousset, a émigré et que la tête de sa fille baisse. Il veut aussitôt profiter de ce qu'elle est seule pour attaquer cette cousine sur son testament. « On dit, écrit-il à Gaufridy, qu'elle est cousue d'or ; envoyez-moi un peu de cet or-là ! » Il songe un instant à lui dépêcher son chevalier qui va partir pour la Provence, mais on ne pille avec profit que les villes où l'on entre soi-même. Le garçon a d'ailleurs perdu plus que la dame dans la seule victoire qu'il ait remportée sur elle.

Le marquis vient habiter rue Neuve-des-Mathurins, numéro vingt, à la Chaussée-d'Antin. Ce nouveau changement paraît avoir suivi sa rupture avec madame de Fleurieu et préparé son entrée en ménage avec la dame Constance Renelle, femme Quesnet. La maison, qui lui plaît, sera son dernier asile ; son mausolée sera bâti au fond du jardin. On dirait même, à l'entendre, qu'il y est déjà !

Mais il faut de l'argent pour cette installation. Les quartiers, payés en assignats coupés qui perdent cinquante-cinq du mille, sont insuffisants et toujours en retard. Aussi M. de Sade met-il à profit la présence de Reinaud pour obtenir une lettre de crédit sur son frère, banquier à Aix. Cette lettre est sacrée, mais elle n'est qu'à trois mois ; partant M. de Sade se trouve, chaque trimestre, dans l'obligation de la toucher ou de laisser tomber le crédit.

Gaufridy prend prétexte des demandes de meubles qu'on lui envoie pour revenir sur les ravages que mademoiselle de Rousset a faits à la Coste. Sa rancune ne désarme pas. Le marquis s'exprime lui-même sur la morte en termes fort sales : on voit cependant qu'il ne le fait que par complaisance ou par politique.

Madame de Montreuil s'oppose à ce qu'on remette à l'ordre de Malte un mémoire désobligeant pour la mémoire du grand prieur. (30 janvier 1790).

Depuis l'administration qui vous a été confiée, monsieur, sous l'inspection de M. le grand prieur (il y a deux ans et demi, ce me semble), à ma grande satisfaction j'avais perdu de vue toutes les affaires, desquelles je ne pouvais dans la suite éprouver que du désagrément, après n'avoir cherché qu'à faire le bien, par l'extrême prévention de celui qu'elles regardent. Confiées à son plus proche parent de son nom jusqu'à son retour, celui devenu, par l'âge et les événements, le chef de sa famille, je me trouvais trop heureuse, lorsque la mort l'a enlevé, avec lui la fortune que nous étions fondés d'en attendre dans peu pour son petit neveu et que trois mois de vie de plus auraient faite. C'est sans doute le plus grand malheur qui pouvait arriver à mes petits-fils. Ils le sentent ; mais il faut s'armer de courage contre tous ceux que la Providence envoie, surtout lorsqu'ils ne sont pas mérités. Je ne sais quelles raisons il a cru avoir de se fier assez sur le temps pour ne pas même lui assurer une pension. Ce n'est pas faute de lui avoir rappelé les incertitudes de la vie. Il a regretté sa sécurité à cet égard, mais il n'était plus temps. Cela n'empêche pas d'improver toute dissertation (inutile surtout) qui, dans un mémoire adressé à son ordre, pourrait être désobligeante à sa mémoire.....

La marquise raconte les scènes populaires qui ont accompagné la déclaration du roi à l'assemblée. « Ce samedi, 13 février 90 ».

.....Le Mercure me paraît bien fait et sans partialité. Il y a toujours force écrits. On se ruinerait à acheter tout et il serait impossible de les lire. Je pense comme vous qu'il y a beaucoup de choses qui ne passent pas dans les provinces. À présent, on prie Dieu dans les rues et l'on crie « Vive le roi ! » dans les églises. L'on chante un *Te Deum* dimanche ; l'assemblée ira. Le roi a été à Notre-Dame ; ne me demandez pas pourquoi, car je n'en sais rien.

L'on prête un nouveau serment au milieu des places ; sur les remparts on illumine ; tout cela pour le même motif. Plusieurs membres de l'assemblée refusent de prêter le nouveau serment. Ils voudraient que l'on leur expliquât ; on leur répond que ce qui a été décrété n'a pas besoin d'explication.

Une femme, dans l'enthousiasme de l'avoir prêté, c'était une femme du peuple, quelqu'un lui demanda ce qu'elle avait dit. Elle répartit : « J'ai levé les bras au ciel, j'ai dit : « Vive notre bon roi ! » Un autre homme a levé la main aussi au district et dit que, s'il avait fallu lever le pied, il l'aurait fait. Ensuite, il a levé la main pour ses maîtres, disant qu'ils n'étaient pas des *istocrates*. À un discours public, l'on a proposé de faire M. de La Fayette général de tout le royaume et M. Bailly maire général de tout le royaume. Cette place répond au maire du palais dans l'histoire.....

Le peuple dit que le roi a été prêter serment à l'assemblée ; il s'est présenté seul à l'assemblée et l'on a débattu très vivement si on irait au devant de lui, et à la fin on s'est déterminé à envoyer quelques membres. On leur donne à présent vingt-quatre livres par jour. Le roi a voulu, le jour de l'an, venir dîner au Luxembourg avec son frère. On lui a dit qu'il serait accompagné de dix mille hommes, de crainte qu'il ne lui arrive quelque chose. Sur ce, il n'a pas voulu mettre dix mille hommes en action pour un dîner, et il a renoncé à cette satisfaction.....

La marquise conte ce qui se dit dans la rue, dans les boutiques et dans les prisons.

.....Les marchands refusent de vendre parce que l'on va acheter pour changer les billets. L'on craint toujours une secousse. Il y a eu un carnage affreux à Meaux ; le maire a été pendu, à ce que l'on dit, l'évêque en fuite. La misère est extrême, cela ne peut être autrement. Le mot du guet pour faire le mal, c'est de dire : « C'est un aristocrate, il veut enlever le roi », et tout de suite pendu sans procès réglé ! Il y a un homme au Châtelet qui, sur pareille accusation, a répondu sérieusement que ce n'était pas six mille hommes qu'il soldait à cet effet, mais six cent mille. Toutes ses réponses sont du même genre et il a [fait] attention que le greffier écrive exactement ce qu'il dépose ; si l'on met autrement, il fait récrire ; il a ajouté que, depuis la mort de M. de Favras^[1], il avait un désir d'être pendu qui ne se pouvait concevoir et que c'est le plus grand plaisir que l'on lui puisse faire. Cette folie est fort singulière. Vous savez que les colonies restent telles quelles sont et que les colons qui sont ici avaient fait dire à M. de Mirabeau que s'il en était autrement il ne serait pas en vie le lendemain. Il n'a pu parler ce jour-là.^[2]

Voilà ce qui se publie pour le moment. Nous nous portons tous bien. L'on dit que tout est tranquille dans notre province. Ce 11 mars 1790.

La marquise parle de la disparition de la monnaie.

.....L'argent est au poids de l'or ; pour vous en donner un exemple, un marchand a été obligé, après avoir coupé pour cent soixante livres de marchandise, de la reprendre faute de quarante livres à rendre sur un billet de deux cents livres ; une autre personne, on lui a pris cinquante livres sur cent écus ; une personne montra un louis à un marchand, il tomba en extase comme s'il voyait quelque chose de très extraordinaire et ne revenait pas de voir cette pièce. Ce ne sont pas des histoires, ce sont des faits que je vous mande.....

Madame de Montreuil fait prévoir à l'avocat la prochaine libération de M. de Sade. (Le 23 mars).

Dans les circonstances où nous sommes, monsieur, mon silence sur les affaires, la réserve de madame de Sade sur ce même objet, ne doit pas vous surprendre. Vous avez sûrement dans la Provence successivement tous les décrets de l'Assemblée nationale, notamment celui concernant les lettres de cachet, en date du vingt de ce mois. La manière dont il est rédigé peut produire des exceptions. C'est une question de savoir si, dans certaines circonstances, les familles doivent les provoquer. Il en est où je pense qu'elles doivent rester neutres et laisser l'administration, ou la partie publique, décider comme elle le jugera à propos. C'est le seul moyen de n'avoir aucun reproche à se faire ni à essuyer, à tout événement.....

La marquise avise Gaufridy de la mise en liberté de son mari et de son dessein de demander la séparation.

Je n'ai que le temps de vous marquer, monsieur l'avocat, que M. de Sade est libre depuis le vendredi saint, qui était hier. Il veut me voir, mais j'ai répondu que j'étais toujours dans le dessein de me séparer, que cela ne se peut autrement. Envoyez mes effets et papiers à l'adresse de ma mère. Je lui ai fait dire que vous aviez l'administration en son absence et que c'était à vous qu'il fallait qu'il s'adresse pour avoir de l'argent. Il vous écrira sûrement. Voici son adresse : chez M. de Milly, procureur au Châtelet, rue du Bouloir, quartier de la place des Victoires. Ce 2 avril.

*Ripert indique comment les états généraux ont été décidés dans le Comtat.
(5 avril 1790).*

.....Les états généraux ont été décidés, malgré les ordres du pape, par l'assemblée de tous les consuls de cette province assemblés le vingt-deux du mois dernier et ils en ont fixé la tenue au dix-sept mai prochain. Ils doivent être composés de quinze du clergé, quinze de la noblesse et environ soixante du tiers état. Il y a apparence que MM. les seigneurs et le clergé seront maltraités. Ils ne veulent plus de mois privatif pour vendre du vin,

l'amortissement des censes, plus de posterles^[3] aux châteaux, impositions sur le bien des seigneurs, plus de lods, et autres demandes.....

Le marquis fait savoir qu'il est libre et demande de l'argent.

Je vous donne avis, mon cher M. Gaufridy, que je suis libre enfin, et qu'au moyen d'une sentence rendue, laquelle annule l'administration établie dans mes biens, moi seul maintenant en jouis, moi seul maintenant les dirige. Ce n'est donc plus qu'à moi que vous aurez affaire ; mais, avant mille explications, avant aucun détail, comme la première chose est de manger et que, loin d'avoir un sol vaillant, je dois près de quatorze cents livres qui m'ont été avancées pour commencer à vivre, je vous supplie de me faire passer, aussitôt ma lettre reçue, un millier d'écus au moins, et avec cette somme, je vous laisserai en pleine paix jusqu'au mois de juillet, époque où vraisemblablement j'irai dans mes terres à dessein de reprendre le timon de mes affaires, pour le soin desquelles je ne saurais trop vous témoigner ma reconnaissance. Je ne vous écris qu'un mot cette fois-ci parce que je n'ai encore qu'un besoin, mais, comme il est fort pressant, je vous conjure d'y faire face le plus tôt possible.

Paris, hôtel du Bouloir, rue du Bouloir^[4], district Saint-Honoré. Ce 6 avril 1790.

Le marquis promet d'être désormais dévot au saint vendredi. (12 avril 1790).

.....Je suis sorti de Charenton (où j'avais été transféré de la Bastille) le vendredi saint. Bon jour, bonne œuvre ! Oui, mon cher avocat, c'est ce jour-là où j'ai recouvré ma liberté ; aussi suis-je décidé à le sanctifier le reste de ma vie et, au lieu de ces concerts, de ces promenades frivoles consacrés irrégulièrement par l'usage à cette époque, où nous ne devrions que gémir et pleurer, au lieu, dis-je, de toutes ces vanités mondaines, chaque fois que le quarante cinquième jour du carême nous ramènera un saint vendredi, je

m'agenouillerais, je prierai, je remercierai... ferai résolution de m'amender, et tiendrai parole.

Au fait, mon cher avocat, car je vois bien que vous allez me dire comme tout le monde : « Ce sont des faits que nous voulons, monsieur, et non pas des paroles », au fait donc, il est constant que je suis tombé au milieu de Paris avec un louis dans ma poche, sans savoir où aller, où loger, où dîner, où prendre de l'argent. M. de Milly, procureur au Châtelet, gérant mes affaires de ce pays-ci depuis vingt-six ans, a bien voulu d'abord m'offrir un lit, sa table et six louis. La quatrième jour, avec mes six louis, dont il n'en restait plus que trois, il m'a fallu, pour ne pas être à charge, chercher auberge, domestique, tailleur, traiteur, etc., et tout cela avec trois louis.

J'ai, dans cet état de choses, présenté requête à madame la présidente de Montreuil, laquelle a bien voulu me faire prêter quelques louis par son notaire, sous condition que je vous écrirais tout de suite à l'effet de me faire passer de l'argent, tant pour rembourser celui qu'elle m'a fait prêter par son notaire que pour continuer de vivre. Je vous conjure donc, mon cher avocat, de ne mettre aucune espèce de retard à l'envoi de la somme primitive de mille écus que je vous ai demandés l'autre jour et dont le besoin est aussi extrême que la promptitude de l'envoi est essentielle.....

Le marquis dit avec quels sentiments il revient à la vie du monde et, en particulier, ceux qu'il nourrit pour les Montreuil et pour sa femme.

.....Je reçois à l'instant votre lettre du quatorze, et, comme je vois qu'elle ne peut pas encore être réponse à la mienne, je ne m'étonne point de n'y pas rencontrer un de ces billets charmants qui valent beaucoup mieux que des billets d'amour et avec lesquels on a de l'argent tout de suite.....

Vous ne devez pas douter que si je ne vous ai pas écrit pendant ma détention, c'est qu'on m'en a ravi les moyens. Je ne vous pardonne pas de supposer à mon silence une autre raison que celle-là. Je ne me serais pas mêlé des affaires, à quoi cela eût-il servi dans ma position ? Mais je vous aurais demandé de vos nouvelles, je vous aurais donné des miennes, nous aurions de temps en temps jeté des fleurs sur les chaînes dont j'étais couvert. On ne l'a pas voulu ; une lettre que j'avais hasardée dans ce goût-là

me fut renvoyée *brutalement* ; je n'en ai plus écrit. Je vous le répète donc, mon cher avocat, je ne vous pardonne pas d'avoir pu douter de mes sentiments pour vous. Nous nous connaissons depuis l'enfance, vous le savez ; ce fut mon amitié pour vous qui décida ma confiance ; c'est en raison de cette seule amitié que je vous priai jadis de vouloir bien vous mettre à la tête de mes affaires ; par quel motif aurais-je pu changer ? Ce n'est pas votre faute si j'ai été pris à la Coste, c'est la mienne ; je me suis cru trop en sûreté, et je ne savais pas à quelle famille abominable j'avais affaire. Je me flatte que vous comprenez aisément que je ne parle ici que de celle des Montreuil ; on ne se fait point d'idée des procédés *infernaux* et *anthropophages* que ces gens-là ont eus pour moi. J'aurais été le dernier des individus de la terre qu'on n'aurait pas osé les traitements barbares dont on m'a rendu la victime ; en un mot j'y ai perdu les yeux, la poitrine ; j'y ai acquis, faute d'exercice, une corpulence si énorme qu'à peine puis-je me remuer ; toutes mes sensations s'y sont éteintes ; je n'ai plus de goût à rien, je n'aime rien ; le monde que j'avais la folie de tant regretter me paraît d'un ennui... d'un triste !.. Il y a des moments où il me prend envie d'aller à la Trappe, et je ne réponds pas de ne point disparaître un beau jour sans que personne sache ce que je suis devenu. Je n'ai jamais été si misanthrope que depuis que je suis rentré parmi les hommes et, si je leur parais étranger en me remontrant à eux, ils peuvent être bien sûrs qu'ils produisent sur moi le même effet. Je m'étais beaucoup occupé pendant ma détention ; imaginez-vous, mon cher avocat, que j'avais quinze volumes à faire imprimer ; en sortant de là à peine me reste-t-il un quart de ces manuscrits. Madame de Sade, par une insouciance impardonnable, a laissé perdre les uns, a fait prendre les autres, et voilà treize années de perdues ! Les trois quarts de ces ouvrages étaient restés dans ma chambre à la Bastille ; on m'en transféra le quatre juillet à Charenton ; le quatorze, la Bastille se prend, se renverse, et mes manuscrits, six cents volumes, pour deux mille livres de meubles, des portraits précieux, tout est lacéré, brûlé, emporté, pillé, sans qu'il me soit possible d'en retrouver un fétu ; et tout cela par la pure négligence de madame de Sade. Elle avait eu dix jours à elle pour retirer mes effets ; elle ne pouvait douter que la Bastille, que l'on farcissait pendant ces dix jours d'armes, de poudre, de soldats, ne se préparât soit à *l'attaque*, soit à la *défense*^[5]. Pourquoi donc ne se pressait-elle pas d'enlever mes effets ?..

mes manuscrits ?.. mes manuscrits, sur la perte desquels je verse des larmes de sang !.. On retrouve des lits, des tables, des commodes, mais on ne retrouve pas des idées... Non, mon ami, non, je ne vous peindrai jamais mon désespoir de cette perte, elle est irréparable pour moi. Depuis cette époque, la sensible et délicate madame de Sade ne veut plus me voir. Une autre aurait dit : « Il est malheureux, il faut essuyer ses larmes » ; cette logique du sentiment n'a point été la sienne. Je n'ai pas assez perdu, elle veut me ruiner, elle fait plaider en séparation. Elle va, par ce procédé inconcevable, légitimer toutes les calomnies vomies contre moi ; elle va couvrir de malheur et d'opprobres ses enfants et moi, et tout cela pour vivre, ou plutôt pour *végéter délicieusement*, selon elle, dans un couvent, où quelque *confesseur* la console sans doute, aplanit à ses yeux le sentier du crime, de l'horreur et de la flétrissure où sa conduite va nous engager tous. Quand cette femme recevrait des conseils de mon plus mortel ennemi, il serait impossible qu'ils fussent plus mauvais et plus dangereux.

Vous comprenez facilement, mon cher avocat, qu'au moyen des sommes déplacées jadis sur la dot de ma femme (cent soixante mille livres) et dont il faut que mon bien réponde, cette séparation va me ruiner, et c'est ce que veulent ces monstres. Hélas, grand Dieu ! J'avais cru que dix-sept ans de malheurs, dont treize de prison dans d'horribles cachots, pourraient expier quelques imprudences de jeunesse. Vous le voyez, mon ami, je me suis trompé. La rage des Espagnols ne s'apaise jamais, et cette exécrationnable famille est espagnole. Aussi Voltaire a dit dans *Alzire* : « Tu parais Espagnol... et tu sais pardonner ? ».....

*Le marquis pleure sur la noire trahison de sa femme et parle de ses projets.
(Sans date).*

.....J'ai perdu toute ma matinée, et si vous saviez à quoi !... Oh ! madame de Sade, quel changement dans votre âme !... Quels procédés horribles !... Mon ami !... Mon cher avocat ! Si vous saviez les indignités que cette femme me fait !... J'écris les larmes aux yeux, je n'en puis dire davantage !... Baste ! Vous n'apprendrez tout cela que trop tôt !.....

Quelque envie que j'aie d'être en Provence, je crois ne devoir pas vous dissimuler qu'il sera presque impossible que j'y aille avant la fin de février. Mais, à cette époque, vous pouvez compter sur moi ; je vous mènerai mes deux enfants ; je leur ferai prendre connaissance de leurs affaires et puis, mon cher avocat, *je viendrai mourir où je suis né*. Peut-être changerai-je ; qui peut répondre des projets de l'homme ? Mais aujourd'hui telle est ma résolution. Si elle varie, vous serez sans doute (au titre de mon meilleur ami) le premier à le savoir.....

Le marquis conte à l'avocat Reinaud comment il a été mis en liberté et lui donne son sentiment sur la révolution et sur le pays qui la fait. (19 mai).

Oui, monsieur, j'ai eu l'honneur de vous dire autrefois que ce qu'on pouvait faire de mieux était de quitter des coquins quand on avait le malheur d'en être entouré. Ce que j'avais érigé en *maxime* alors, je viens de le mettre tout modernement en *action* ; et je vous remercie bien du fond de mon cœur, et de l'intérêt que vous semblez y prendre, et des marques que je reçois d'une amitié que vous avez bien voulu me conserver.

Assurément, les exempts de police de Valence ne valaient pas mieux que les officiers de la Bastille et les moines de Charenton, et, dès que je m'étais séparé des uns sans beaucoup de cérémonie, je pouvais, ce me semble, prendre congé des autres sans beaucoup d'égards. Mais savez-vous cette anecdote ? Elle est assez piquante pour que je vous la conte.

Huit jours avant le siège de la Bastille, prévoyant bien tout le train qui allait avoir lieu, et les *chers Montreuil* ne se souciant point que je risquasse d'avoir ma liberté comme mes camarades le jour du siège, eurent le soin de me faire transférer à Charenton. Là, monsieur, là, ces scélérats, ces coquins de Montreuil que je méprise comme la boue des rues, ont eu l'infamie de me laisser végéter neuf mois au milieu d'un hôpital de fous et d'épileptiques... Je suis encore à comprendre comment je n'y suis pas mort !... Enfin, au bout de neuf mois, mes enfants vinrent me voir ; un d'eux s'avisa de demander un jour au prieur de quel droit et à quel titre il me retenait. Celui-ci, n'osant citer des ordres du roi qu'on ne connaissait plus, se rejeta sur la famille... « Oh, dis-je, alors, à ce geôlier, ces ordres-là,

monsieur, sont encore bien pis aujourd'hui que ceux du ministère, je ne les connais plus !... *Je vous somme de m'ouvrir la porte.* » Le drôle n'ose résister ; les deux battants s'entrouvrent, et je lui souhaite le bonsoir.

Voilà bien, je crois, notre proverbe : *il n'y a si bonne compagnie qui ne se quitte.*

Au fait, maintenant, monsieur, pour achever de répondre à l'amitié que vous voulez bien me témoigner. Rien n'égale les infâmes procédés des Montreuil à mon égard. Ils les portent aux derniers périodes. Furieux de me voir libre, il n'est rien maintenant qu'ils n'inventent pour me donner des dégoûts dans le monde. Me voient-ils établi, ancré quelque part ? Ils y envoient aussitôt leurs émissaires pour dire cent horreurs contre moi. Ils ont contraint ma femme à se séparer de moi. Elle ne le voulait pas ; il n'y a rien qu'ils n'aient inventé, rien qu'ils n'aient fait pour l'y déterminer. Ils ont porté l'infamie jusqu'à payer des journalistes pour me déchirer dans leurs feuilles. En un mot, depuis que je connais ces monstres-là, voulez-vous que je vous dise ce que je crois maintenant, mon cher monsieur ? Je suis plus que persuadé que ce sont eux qui m'ont suscité mon affaire de Marseille, eux qui soudoyèrent les filles pour leur faire déposer des horreurs... auxquelles je n'avais jamais pensé. Ah ! n' imaginez pas que ce que je dis là soit si chimérique ! Une infinité de gens me le disent aujourd'hui, et que, ne sachant comment s'y prendre pour me séparer de la sœur de ma femme avec laquelle je vivais alors, comme vous savez, ils inventèrent cette infamie pour y réussir... Baste ! car l'humeur s'empare à tel point de moi quand je parle de ces f... gueux, que je n'écris plus qu'avec du fiel !

.....Des affaires essentielles à finir ici, et la crainte d'être pendu en Provence aux *potences démocrates* me retiendront jusqu'au printemps prochain. À cette époque, c'est-à-dire dans les premiers jours de mars, je compte aller en Provence avec mes enfants. Voilà mes projets, monsieur, ceux que j'exécuterai, si Dieu et les ennemis de la noblesse me laissent vivre. À ce propos, n'allez pourtant pas me prendre pour un enragé. Je vous proteste que je ne suis qu'impartial, fâché de perdre beaucoup, plus fâché encore de voir mon souverain dans les fers, confondu de ce que vous ne sentiez pas, messieurs, dans les provinces, qu'il est impossible que le bien se fasse et se continue tant que les sanctions du monarque seront contraintes par trente mille badauds armés et vingt pièces de canon ; mais regrettant

fort peu, d'ailleurs, l'ancien régime ; assurément il m'a rendu trop malheureux pour que je le pleure. Voilà ma profession de foi, et je la fais sans crainte.

Vous me demandez des nouvelles ; la plus importante aujourd'hui est le refus, fait par l'assemblée au roi, de le laisser se mêler de la paix et de la guerre^[6]. Du reste, ce sont les provinces qui nous fournissent tout ce dont on s'occupe le plus : Valence, Montauban, Marseille sont des théâtres d'horreurs, où des cannibales exécutent chaque jour des drames à l'anglaise qui font dresser les cheveux^[7]... Ah ! il y a bien longtemps que je disais à part moi que cette belle et douce *nation*, qui avait mangé les fesses du maréchal d'Ancre sur le gril, n'attendait que des occasions pour s'électrifier, pour faire voir que, toujours placée entre la cruauté et le fanatisme, elle se remonterait à son ton naturel, dès que des occasions la détermineraient !

Mais en voilà assez ; il faut être prudent dans ses lettres, et jamais le despotisme n'en décacheta autant que la liberté.....

Je finis sans compliment, si vous le voulez bien. C'est un reste de nos siècles d'esclavage que la liberté doit bannir ; faites-en de même, je vous conjure ; la seule façon de bien finir avec les amis, c'est de les assurer qu'on les aime et ce sera, si vous le voulez bien, mon cœur qui se chargera du compliment vis-à-vis de vous. DE SADE.

Ripert fils raconte comment le saint-père a échoué à empêcher les états généraux. (19 mai 1790).

.....Les bagarres se continuent toujours dans cette province et à la ville d'Avignon. N.S.P. le pape, par ses deux lettres du vingt-cinq avril dernier adressées l'une à la municipalité du dit Avignon et la seconde à la commission intermédiaire de la province, en défendant tout expressément la tenue des états généraux et cassant toutes délibérations qui auraient pu être prises dans les assemblées précédemment tenues par les trois ordres de la province et les règlements et ordonnances que la force avait arrachés à Mgr. le vice-légat, nous annonçait la prochaine arrivée de M. Célestini qu'il envoyait pour remédier aux abus qui pouvaient s'être glissés dans ces pays.

La municipalité d'Avignon, peu satisfaite de cela, et craignant que son arrivée causât quelque contre-révolution pour qu'il n'y eût pas des états généraux, délibéra de ne le point recevoir et, que si, nonobstant ce, il arrivait qu'il s'introduisît dans leur ville et son terroir, de l'obliger d'en sortir à l'heure même sous peine d'être poursuivi comme perturbateur du repos public, dessein [?] dont ils eurent soin de faire informer le dit sieur Célestini à son arrivée à Orgon, où il s'arrêta en attendant d'être informé du vœu de la province. Quelques membres de la commission intermédiaire de la dite province, quoique également portés à lui faire le même accueil, n'ayant pas les pouvoirs qu'ils auraient pour ce désirés, furent obligés de convoquer l'assemblée générale des trois ordres, qui eut lieu le dix de ce mois, pour savoir le vœu de chaque communauté, laquelle, après bien des altercations, conclut d'envoyer prendre M. Célestini par quatre députés, ce qui fut exécuté malgré l'opposition que la milice et le peuple de Carpentras voulaient y apporter, disant que les circonstances impérieuses ne permettaient pas à notre souverain de les refuser. Il arriva donc le douze à six heures du soir dans la salle de la province, et, après quelques compliments faits de part et d'autre, il dit à l'assemblée, lors tenante, que sa mission était très bornée, et demanda jusqu'au lendemain huit heures pour réfléchir sur le plan de réforme et de nouvelle constitution qui lui fut présenté. Mais, dans ce court espace de temps, ayant pris quelques informations, voyant d'un côté les circonstances présentes et d'un autre un camp composé de la majeure partie des milices du Comtat qui se forma le même jour sous les remparts de Carpentras, nonobstant la défense faite par Mgr. le vice-légat, approuva le tout ainsi que la tenue des états généraux, sous le nom d'assemblée provinciale, qui commenceront le vingt-quatre de ce mois, ne les ayant différés jusqu'alors que pour donner le temps aux corps de MM. les seigneurs feudataires et du clergé de faire leurs députés dont l'élection avait été suspendue d'après les lettres du souverain.

Notre ville, qui commençait à reprendre un peu de tranquillité par le bon ordre que la patrouille bourgeoise avait ramené, vient de tomber dans de grands troubles..... Au moment que je vous écris j'entends battre la caisse pour ramasser le peuple pour faire quelque mascarade.....

Je vous prie d'être circonspect vis-à-vis mon domestique ; il serait à même de me compromettre avec le peuple d'ici.

Le marquis expose à l'avocat ses griefs contre madame de Sade et lui dit par qui il l'a remplacée, mais en tout bien tout honneur. (Sans date).

.....Il y avait déjà très longtemps que je m'apercevais d'une manière d'être dans la conduite de madame de Sade, lorsqu'elle me venait voir à la Bastille, qui me donnait de l'inquiétude et du chagrin. Le besoin que j'avais d'elle me faisait dissimuler, mais tout en elle m'alarmait. Je distinguais clairement des instigations de confesseur et, à dire vrai, je voyais bien que ma liberté deviendrait l'époque d'une séparation.

Le quatre juillet, à l'occasion d'un peu de train que je fis à la Bastille pour des mécontentements que l'on m'y donnait, le gouverneur se plaignit au ministre. J'échauffais, disait-on, par ma fenêtre l'esprit du peuple, je l'assemblais sous cette fenêtre, je l'avertissais des préparatifs qui se faisaient à la Bastille, je l'exhortais à venir jeter bas ce monument d'horreur... Tout cela était vrai. L'on me fit transférer au couvent des Frères de la Charité de Charenton, où ces scélérats de Montreuil eurent la cruauté de me laisser languir neuf mois au milieu des fols et des épileptiques, à qui seuls est consacrée cette maison. Un peu plus de liberté là qu'ailleurs me mit à même pourtant de découvrir que je n'étais plus détenu que par l'avarice de ces moines, et qu'il me suffisait de leur dire impérieusement que je voulais sortir pour qu'ils m'ouvrissent la porte. Mes enfants et moi nous le fîmes. Je devins libre, et cela bien avant la sanction du roi relative aux lettres de cachet, ainsi que je le dis dans ma lettre à M. Perrotet à laquelle je vous renvoie pour cet article. Mais reprenons. Qu'y a-t-il d'abord de plus indigne qu'un homme, qui est dans sa ville natale, entouré de sa femme, des parents de sa femme, se voit transféré d'une prison où il est déceimment dans une tout à fait indécente, et cela sans que qui que ce soit en ait été instruit ? Vous m'avouerez qu'il y a là, ou bien de la méchanceté, ou bien de l'insouciance. Mais ce n'est pas tout. En sortant de la Bastille, la nuit du trois au quatre juillet, suivant les anciens usages du despotisme ministériel, on ne me laissa rien emporter. J'en sortis nu comme la main et tous mes effets, c'est-à-dire pour plus de cent louis de meubles, d'habits ou de linge, six cents volumes dont quelques-uns fort chers et, ce

qui est irréparable, *quinze volumes de mes ouvrages manuscrits*, prêts à passer chez l'imprimeur, tous ces effets, dis-je, furent mis sous le scellé du commissaire de la Bastille, et madame de Sade *dîna, fut à la garde robe, se confessa et s'endormit*. Enfin le quatorze juillet au matin, elle s'imagina qu'il était temps de faire ouvrir ce scellé, et de m'envoyer mes effets... à moi toujours nu (heureusement qu'il faisait chaud) et toujours végétant parmi les fols. Malheureusement, le jour qu'elle prit pour se réveiller de sa léthargie était le même où le peuple se porta en foule à la Bastille, où il en assassina le gouverneur et tous les officiers, moyennant quoi il n'y eut pas moyen d'entrer, et tous mes effets furent pillés. Je vous demande, mon cher avocat, si cette conduite n'est pas atroce, si, ayant eu dix jours à elle, madame de Sade est excusable de m'avoir laissé piller... et piller des manuscrits que je pleure tous les jours en larmes de sang... des ouvrages qui m'auraient beaucoup rapporté... qui m'avaient consolé dans ma retraite, et qui, en adoucissant ma solitude, m'avaient fait dire : « Au moins, je n'aurai pas perdu mon temps ! » Pardonnez, mon bon et cher ami, si je n'appuie pas sur cette circonstance ; elle déchire mon cœur d'une si cruelle manière que ce que j'ai de mieux à faire est de tâcher d'oublier ce malheur et de n'en plus parler à personne. Je retrouve pourtant quelque chose dans les districts où furent jetés les papiers de la Bastille, mais rien d'important... des misères et pas un seul ouvrage un peu conséquent. Oh ! j'y renonce, j'y renonce ! Juste Dieu ! C'est le plus grand malheur que pût me réserver le ciel !... Et, pour adoucir cette plaie, savez-vous ce qu'a fait l'honnête et sensible madame de Sade ? Elle avait aussi beaucoup d'ouvrages à moi... de manuscrits passés clandestinement dans ses visites ; elle me les refuse... elle dit que, dans la crainte que ces ouvrages (trop fermement écrits) ne me fissent tort, à l'époque de la révolution, elle les a confiés à des personnes qui en ont brûlé une partie !.. Le sang bouillonne en entendant de telles réponses !.. Mais comme je ne suis pas le plus fort, il faut pourtant s'en contenter et se taire. La céleste dame dont j'ai l'avantage de vous entretenir n'a point borné là ses gentilleses, mon cher avocat. À peine m'a-t-elle su dehors, qu'elle m'a fait signifier un acte de séparation... et c'est cette fameuse pièce-là que je voudrais vous voir lire. Toutes les infamies qui ont été dites contre moi dans les cabarets, dans les corps de garde, compilées dans les almanachs, dans les plats journaux, forment la base de ce beau mémoire ; les indécences les plus atroces y sont

scandaleusement inventées... calomnieusement rapportées. C'est, en un mot, un monument d'horreurs, de mensonges et de balourdises, aussi grossier, aussi obscur que platement et bêtement écrit. Et personne n'a paré le coup, dites-vous ? Personne ne s'est mis à la traverse ? Pas une âme, mon cher avocat ! Trois ou quatre avis se sont réunis à me conseiller d'oublier ce monument d'impudence et de n'y pas répondre. J'ai suivi ces conseils. Vous me manderez si j'ai bien ou mal fait. Je serai condamné par défaut, séparé de corps et de bien, mais non pas ruiné, je l'espère. On ne peut toucher à mon bien. Sans doute il faudra faire face aux sommes déplacées sur la dot, mais j'espère que ça ne m'empêchera pas d'avoir de quoi vivre, et que, grâce à vos soins, mes affaires de Provence seront toujours en un tel état que je ne serai pas obligé de demander l'aumône. Vous voyez, mon cher avocat, combien tout cela m'engage à vous recommander plus que jamais le soin de ces pauvres affaires. Mais en voilà assez sur cet article ; rien n'est encore conclu, terminé ; attendons. Pour vous finir le tableau de ma situation et vous donner au moins quelques roses après tant d'épines, je vous dirai que je suis logé chez une dame charmante, qui a été elle-même malheureuse, et qui sait plaindre ceux qui l'ont été. C'est une femme pleine d'esprit, de talents, et séparée de son mari comme je le suis de ma femme. Elle me comble d'honnêtetés ; je vais quelquefois me dissiper à sa campagne, et j'ose le dire, quoique assurément aucun autre sentiment que de l'amitié n'entre dans notre liaison, je ne suis jamais avec elle sans y oublier mes malheurs. C'est celle chez qui vous m'adressez vos lettres. Elle est femme d'un président au parlement de Grenoble et elle a quarante ans. Je joins cette dernière circonstance pour vous faire voir qu'avec moi, qui en ai cinquante, ce qui fait bien quatre-vingt-dix à nous deux, il ne peut y avoir de danger. Je reçois d'ailleurs de très grandes honnêtetés de mes parents à moi. Madame la comtesse de Saumane, première dame d'honneur de madame Élisabeth, sœur du roi ; M. et madame la comtesse de Clermont-Tonnerre (le nom de ce dernier est célèbre à l'assemblée) me comblent de prévenances et d'honnêtetés. J'ai retrouvé quelques connaissances, quelques amies. J'en reçois des politesses, et je les cultive, tout cela du centre de la paix, de la tranquillité, et de la plus stoïque philosophie... Plus de plaisirs impurs, mon cher avocat, plus rien d'hétérogène, tout cela me dégoûte à présent, autant que cela m'embrasait autrefois. Je m'aperçois que le tempérament fait beaucoup à ces choses-là. À peine mes forces physiques

suffisent-elles à tous les maux dont je suis accablé. Ce sont des toux, des maux d'yeux, d'estomac, de tête ; ce sont des rhumatismes, enfin je ne sais quoi ; tout cela m'épuisant ne me laisse plus, Dieu merci, penser à autre chose, et je m'en trouve quatre fois plus heureux. J'occupe chez cette dame dont je viens de vous parler un petit appartement de cent écus par an ; à peine puis-je m'y tourner, mais je suis honnêtement et agréablement ; belle vue, bon air, bonne société. J'attendrai là patiemment l'époque du printemps où j'irai certainement vous voir et vous mener mes deux enfants.....

Vous trouverez en général mes enfants extrêmement doux, honnêtes, de l'esprit, mais froids. Ils n'iront pas à la Coste, comme moi, dans la maison du pauvre, s'informer de ses facultés, de ses ressources, de sa famille et conséquemment ne se feront point aimer. Je le vois avec douleur, mais ils ont un peu de la morgue des Montreuil, et je leur aimerais mieux l'énergie des Sade. Le chevalier connaît la Provence à merveille. Il m'a beaucoup parlé de vous. Oh ! que vous avez raison, mon cher avocat, quand vous dites que le *souverain bien consiste à vivre indépendant des autres* ! Néanmoins, la société est nécessaire, je l'ai senti dans ma longue retraite et, ma misanthropie me quittant un peu, je sens que j'ai besoin de me répandre. Le désespoir de n'avoir pu communiquer mes idées pendant douze ans en a réuni une si grande quantité dans ma tête qu'il faut que j'accouche, et je parle encore quelquefois tout seul quand personne n'est plus là. C'est un vrai besoin que de parler, je l'ai senti et en raison de cela je vois que la Trappe ne me conviendrait plus trop. À propos, nous l'avons sur la scène française, à présent, la Trappe. Après nous avoir donné des cardinaux dans *Charles IX*, des religieuses dans la comédie du *Couvent*, on nous donne à présent le *Comte de Comminges*, drame de M. d'Arnaud, dont le lieu de la scène est à la Trappe. Il n'y a point d'autre acteur que des moines, point d'autre décoration qu'un cimetière et des croix. On s'y étouffe, tant nous sommes devenus anglais... que dis-je ? anthropophages !... cannibales !.....

La marquise est bien décidée à se séparer de M. de Sade. (Ce 13 juin 90).

.....Je tiens au parti que j'ai pris de me séparer de corps et de biens. C'est après des réflexions mûres et bien pesées par moi depuis longtemps. M. de Sade, en descendant au fond de son cœur, doit rendre justice au motif qui m'y détermine et sentir que cela ne peut être autrement. Pour d'éclat, il en est le maître. Je ne dirai que ce qu'il me forcera de dire, pour me justifier. *Mais je le dirai s'il m'y force.* Les affaires publiques absorbant tout, il n'est point question dans le monde de lui ni de moi.....

Le marquis trouve que le langage que lui tiennent ses régisseurs n'est pas celui qu'il peut tenir à son boucher et à son boulanger.

.....Je reçois, avec la vôtre, une lettre de M. Lions, qui me dit que les *moutons ne sont pas tondus*... Je me f... bien des moutons, moi, mon cher avocat ! Croyez-vous que mon boucher et mon boulanger se paieront en leur disant : « Messieurs, mes moutons ne sont pas tondus ? »

Oui, oui, riez, avocat, riez !.. Je suis fort aise de vous faire rire, mais envoyez toujours de l'argent, ou vous allez me mettre dans la plus grande peine et le plus cruel embarras. Il m'est impossible d'attendre plus de quinze jours. Ce 23 juin. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Le marquis parle de la fête nationale. (17 juillet).

.....Il y a quatre jours que cette lettre était commencée sans qu'il m'ait été possible de trouver l'instant de la continuer. Je ne voulais d'ailleurs vous écrire qu'après la fête nationale, afin de vous en parler. Une telle chose est impossible à détailler. Il faut l'avoir vu pour se le peindre. J'étais aux meilleures places, et sans que cela m'empêche d'avoir, six heures de suite, la pluie sur le corps. Cette circonstance a troublé tout et a fait dire que Dieu venait de se déclarer et qu'il était *aristocrate*. Jamais il n'y eut tant d'ordre à une fête et jamais il n'y en eut une sans moins d'incidents. Un homme tué et deux blessés par le canon, et encore par maladresse, voilà tout. Cependant, cette fête, qui devait établir l'union, va faire naître la discorde. Tout est plus en rumeur que jamais ; on prétend que le roi devait aller faire

le serment à l'autel... quelle platitude ! Où ce serment sera-t-il plus saint, revêtu de formes plus augustes que prononcé au milieu des représentants de la nation ? Toutes ces chicaneries-là viennent du parti Orléanais qui n'a d'autre désir que la guerre civile. Nous sommes perdus s'il triomphe.....

Le marquis a été volé par la faute de Langlois et fait un beau projet pour qu'il n'en coûte rien à Langlois ni, surtout, à lui-même. (Sans date).

Le malheur qui vient de m'arriver, mon cher avocat, ne me permet pas de m'occuper d'autre chose dans ce moment-ci. Je viens d'être volé de tout ce que je possédais d'argent. J'économisais, je faisais tout au monde pour atteindre le bout de l'année ; j'y aurais infailliblement réussi sans cet affreux accident. Il me restait quinze cents livres qui, avec les deux mille que vous alliez m'envoyer me finissaient au mieux mon année. Un scélérat, par l'action la plus noire et la mieux combinée, pénètre dans ma chambre et me prend absolument tout. Il m'a laissé avec six livres. M. Reinaud, qui veut bien se charger de celle-ci pour vous, a vu les lieux. Il vous parlera sans doute de ce funeste événement. Venons sans nul délai aux moyens de le réparer.....

Le sujet qui m'a volé était un présent de Langlois qui doit maintenant vous être arrivé. J'ai fait cent écus de pension à Langlois ; il faut pendant cinq ans que cette pension lui soit supprimée pour le punir.....

Voici maintenant la manière de faire vivre Langlois cinq ans sans pension.

Depuis ma liberté, madame de Villeneuve me témoigne beaucoup d'intérêt et de sensibilité. Langlois a pu me donner un coquin, mais Langlois, tel coupable qu'il soit sur cet objet, n'est cependant point un coquin. Je désire donc, et je supplie, par la lettre suivante, madame de Villeneuve de vouloir bien me rendre l'extrême service de prendre Langlois chez elle pendant les cinq années en question, de le loger, nourrir, etc. Je lui donne ma parole, à la fin de la cinquième année, de la délivrer de ce fardeau, mais elle me rendra un service essentiel de s'en charger pendant cet intervalle. Ici je pressens l'objection : madame de Villeneuve, sachant peut-être que j'ai à me plaindre de ce Langlois, répugnera à le garder chez

elle, quelle que puisse être d'ailleurs sa bonne volonté sur cet objet. Mais il est bon qu'elle sache à cet égard que, si je punis Langlois de m'avoir donné un mauvais sujet, je ne le punis d'aucune mauvaise action ; que ce Langlois *imprudent* n'est cependant ni un *coquin* ni un *scélérat* ; que je lui en répons corps pour corps, et que la seule précaution qu'il y ait à prendre avec lui est de ne pas prendre de domestique de sa main. Elle ne court donc aucun risque à me rendre ce service et je la supplie instamment de me le rendre. Cela est d'autant plus essentiel que c'est la seule façon qui puisse me faire retrouver mes quinze cents livres, somme perdue pour moi par l'imprudence de Langlois, et que je retrouve par un moyen simple qui n'ôte rien, ou que fort peu de chose, à l'existence de ce Langlois.....

Croyez, mon cher avocat, que cet arrangement, qui peut-être vous paraît bizarre au premier aperçu, a été communiqué ici à quelqu'un de fort raisonnable qui l'a trouvé fort simple et fort juste. Je vous conjure de le faire réussir.

Ainsi soit-il, et parlons d'autre chose.....

Le marquis demande des meubles pour garnir « son dernier asile » ; il se prépare à plaider de nouveau contre madame de Sade, guigne l'héritage d'une cousine et veut son argent à jour dit. (26 novembre 1790).

.....Il va donc peser énormément, mon cher avocat, ce terrible envoi ? Je m'en doute, mais en dédommagement que de choses je dois trouver là-dedans pour me meubler, et combien j'ai besoin de tous ces objets, dans un moment comme celui-ci, où j'arrange et meuble pour mon *dernier asile* une petite bicoque assez gentille que je destine à recevoir enfin mes derniers soupirs ! Oui, avocat, il y a un jardin, et je serai enterré dans ce jardin ; on y construit déjà mon mausolée. Je vous verrai pourtant auparavant, je l'espère au moins, car il me paraît à peu près certain que j'irai vous voir cet été.....

Je conçois facilement avec vous que monsieur Reinaud doit avoir été piqué d'être le médiateur d'un arrangement où la mauvaise foi, la rapacité, la coquinerie ont présidé avec tant d'arrogance, mais qu'il soit bien persuadé que je ne lui en veux pas ; je lui rends trop de justice pour cela.

C'est le lot des bonnes gens d'être dupes ; il vaut mieux l'être que fripon, la conscience nous dédommage et la pureté de son organe *est tout* pour l'honnête homme. Tant y a que je vois avec douleur toute la procédure prête à recommencer. Je vous envoie copie ci-jointe du compte que ces originaux-là me donnèrent, et vous verrez quelle différence ! Si pourtant, en réalisant bien, vous trouviez^[8] que mes biens peuvent aller presque aussi haut qu'ils le disent dans cet état (ce que je vous avoue être aussi fort porté à croire) il faudrait alors me le dire, afin que je ne commence pas à plaider en vain.....

Je crois que je vais vous envoyer le chevalier en Provence. Madame de Villeneuve paraît désirer ou lui ou moi pour ménager la succession de madame de Raousset. Elle dirigera dans cette opération celui des deux qui ira. Je trouve ce procédé fort honnête à elle. Ce n'est pas que madame de Raousset aille mourir, mais sa tête baisse, dit-on ; il faudrait ménager sa bonne volonté et ses intentions, et pour cela, dit madame de Villeneuve, il faut profiter du temps où le mari est absent. Elle ne répond plus de sa fille si le mari revient. Madame de la Coste est trop vieille pour que j'aille marchander à la payer, après ce que j'ai fait d'honnête à ce sujet. Je ne ferai point cette vilénie, elle détruirait tout l'effet de mon bon procédé. Laissons les choses comme elles sont, et, dussions-nous souffrir un petit brin, ne nous repentons jamais d'avoir été honnête. Je vois que vous pensez aussi que madame de Raousset a beaucoup d'or, ainsi qu'on me le mande. Je ne puis lui envoyer personne qui lui plaise mieux que le chevalier, personne plus en état de *bien* attaquer la place. Je laisse le *pillage* à sa discrétion, bien assuré qu'il me fera bonne part.....

Nous voici donc parvenus à cette phrase soulignée, si intéressante et que vous écrivez avec tant d'amabilité pour le repos de ma vie. Je puis donc compter, mon cher avocat, sur mes trois sommes de trois mille trois cent trente livres ; savoir l'une au premier janvier 1791, la seconde au premier mai, et la troisième au premier septembre ? Voilà qui va à merveille sans doute, mais une clause, et une clause très importante, c'est que les envois me parviennent exactement aux termes exacts et précis des premiers *janvier, mai et septembre*^[9]. Ce que je vais dire a l'air exagéré. Je vous donne pourtant ma parole d'honneur que rien n'est plus au pied de la lettre. Le dérangement que vous me causez est tel que, dès que vingt-quatre heures

sont écoulées après le terme, je suis obligé ou de mettre en gage, ou d'emprunter à mes amis. Ce cas-là vient d'arriver dans le retard que vous venez de me faire éprouver.....

Le marquis a rompu avec la présidente de Fleurieu et décrit son nouvel intérieur, rue Neuve-des-Mathurins. (Sans date).

.....Hélas oui, mon cher avocat, mon mariage est rompu, au point même de ne plus se revoir^[10]. Pour vous donner une idée de ma situation actuelle, représentez-vous un bon gros curé de campagne dans son presbytère. Ma petite maison rue Neuve-des-Mathurins, n° 20, Chaussée d'Antin, n'oubliez pas cette adresse, ressemble beaucoup à un presbytère. Je suis là avec une bonne gouvernante, qui, au moment où je vous écris, fait un sabbat affreux dans la maison parce qu'on lui a égaré la clef de sa cave, une cuisinière et un laquais ; voilà tout mon train, toute ma livrée ; est-ce trop ?

Mais, à propos de cave, mandez-moi donc un peu quel est l'état de la mienne. Y a-t-il encore quelques bouteilles d'*aléatico* ? et les Rousset ont-ils attaqué la cave comme la bibliothèque ?.....

Si le lit nommé lit *de madame*, qui était dans le grenier au-dessus de ma chambre d'hiver, si, dis-je, ce lit, qui est celui que je désirais, attendu que je l'avais laissé très neuf et très bon, ne vaut maintenant plus rien par les cochonneries de la demoiselle Rousset, il est certain qu'il ne faut pas me l'envoyer ; et cela à ma grande surprise et à mon grand regret, je l'avoue, car je ne puis comprendre que la demoiselle Rousset, que j'avais laissée pénétrée du respect qu'il fallait avoir pour ce lit, ait été le choisir de préférence pour l'abîmer, tandis qu'elle en avait tant d'autres autour d'elle. Mais vous le dites, il faut que cela soit.....

Le marquis revient à sa vieille habitude de mettre ses propres paroles dans la bouche d'autrui. (18 décembre 1790).

.....Je vous prie de répondre à madame de Sade mot à mot ce que je vais ici vous dicter. Vous me désobligeriez sensiblement si vous mettiez un mot de plus ou un mot de moins.

Lettre de M. Gaufridy à madame de Sade :

Madame,

Depuis la réponse que j'ai eu l'honneur de vous faire relativement à vos demandes sur les ordres que monsieur de Sade pouvait avoir donné à votre égard, j'ai été plus instruit par lui et plus à même, par conséquent, de répondre à vos questions.

Les intentions de M. de Sade, consignées dans deux lettres consécutives que j'ai reçues de lui, portent, madame, qu'il lui a été proposé un arrangement pour vous fixer quatre mille livres de rente, arrangement auquel il avait consenti parce qu'on lui prouvait, par des états de biens, qu'il lui en restait *dix*, clairs et nets, mais que, venant de se convaincre que les états que l'on lui avait présentés sont faux, il regarde, et comme une séduction malhonnête (je me sers de ses expressions, madame), et comme non avenus, tous arrangements à lui proposés ou signés par lui sur des états faux, et qu'en conséquence il ne me permet de vous faire passer que l'excédent de dix mille livres de rente, en telle sorte que je dois, par ses ordres exprès et auxquels je ne puis manquer, madame, commencer sur les premiers revenus touchés par moi de ses fermiers par lui faire passer par chacun an la somme de dix mille livres, me laissant le maître dans tous les cas et dans tous les temps de vous faire passer le surplus ; monsieur de Sade disant, madame, qu'il lui est impossible, et de vivre à moins de cette somme de dix mille livres, et de se réduire à moins.

Peu de jours après avoir reçu cette première lettre, madame, M. de Sade m'en a écrit une seconde par laquelle il me défend absolument de vous faire passer cet excédent de dix mille livres de revenus jusqu'à ce que vous vous soyez acquittée envers lui de ce qui lui revient de la succession de madame sa mère. Si vous me permettez de vous donner un conseil sur cela, j'oserai, madame, vous donner celui de terminer promptement les affaires de cette

succession avec M. votre mari, car, obligé d'exécuter ses ordres, il ne me sera pas permis de vous faire passer un écu, madame, qu'il ne lève l'opposition qu'il m'a signifiée sur cet objet. Si vous voulez, madame, j'aurai l'honneur de vous faire passer les originaux des deux lettres dont je parle et de l'intention desquelles il m'est impossible de m'écarter.....

Rien n'est infâme comme le petit vilain secret que cette femme faisait de cette succession. Vous n'imaginerez pas comme cette vilénie l'a décriée dans ma famille et mes amis ici.....

Déclaration de l'état-major de la garde citoyenne, à Mazan, ou un précédent révolutionnaire à l'armée de Soulouque.

Nous attestons que M. Ripert, procureur de M. de Sade, a payé, pour don patriotique, à notre garde citoyenne, vingt-quatre livres roi par lui remises au quartier-maître trésorier, lequel don a été fait par la plupart des habitants de cette ville. À Mazan, ce 28 décembre 1790.

Pour acquit. Laugier, quartier-maître trésorier.
Bouvard, colonel.
Valette, lieut.[?]-colonel.
Esposier, major.

-
1. ↑ Aventurier mort en héros. Pendu en place de Grève, la nuit, sur un échafaud illuminé, à la grande joie de la foule qui criait : « Saute, marquis ! ».
 2. ↑ Décret du huit mars 1790, qui consacra un compromis de peu de durée entre Barnave et le comité des colonies d'une part, Mirabeau et « les amis des noirs » de l'autre.
 3. ↑ Poternes.
 4. ↑ Ou : du Bouloi. Anciennement : rue aux Bouliers.
 5. ↑ La Bastille, avec une garnison de trente suisses du régiment de Salis-Samade, quatre-vingts invalides et sept prisonniers, n'avait, le quatorze juillet, que pour deux jours de vivres.

6. ↑ Cette lettre, qui porte la date du dix-neuf mai, a dû être continuée ou reprise après le vingt-deux mai, jour où a été rendu le décret sur le droit de paix et de guerre, qui, d'ailleurs, laissait au roi l'initiative du recours aux armes et le droit de sanction.
7. ↑ Pour et contre la révolution.
8. ↑ « Trouvassiez », dans le texte. Plus loin : « commençasse ».
9. ↑ En marge : « Article à relire et à exécuter avec la plus grande exactitude. Je le demande en grâce à M. Gaufridy. »
10. ↑ Il s'agit de madame de Fleurieu, sans aucun doute.

Le marquis veut savoir si ses caisses de meubles ont quitté la Provence et si son fils le chevalier y est arrivé. Il confirme ses ordres touchant la pension de madame de Sade, qui, loin de se résoudre à ne rien recevoir, fait observer de son côté que l'acte de liquidation ne lui accorde que quatre mille livres par an pour les intérêts d'une dot de cent soixante mille. Reinaud s'est employé à mettre les époux d'accord, mais il ne l'a pas fait à la satisfaction de M. de Sade, qui, selon sa manière, enveloppe l'expression de son mécontentement dans des protestations de dévouement et de confiance. L'avocat aixois et lui-même ont eu affaire à des coquins dont un nouveau procès le vengera. Ses récriminations contre la marquise et les Montreuil sont mêlées d'anecdotes sur le détestable M. Baguenaut, correspondant des banquiers Reinaud et Archias d'Aix, qui a pris, ou feint de prendre, M. de Sade pour un fripon et l'a fait passer à la toise avant de lui payer sa lettre de crédit, sur la vie des auteurs de théâtre, sur celle des coulisses, sur une galante aventure où il ne s'est plus montré semblable à lui-même. Il y a des troubles affreux aux Français, où la chose est de fondation.

M. de Foresta montre fort peu d'empressement à rendre l'argenterie trouvée dans la dépouille du grand prier, mais M. de Sade travaille à faire venir à jubé « ce vieil arabe de commandeur. »

Les éternelles réclamations du marquis se heurtent au mutisme de Gaufridy ; on ne peut s'entendre facilement à deux cents lieues quand on ne s'est pas vu depuis quinze ans. M. de Sade, totalement démuné d'argent, passe pour le plus fieffé avare de Paris. Pour comble de malheur, son deuxième envoi lui est arrivé dans un piteux état. Il demande qu'on lui en fasse un troisième où devront être mis ses manuscrits et les livres restés à la

Coste, dont il donne le catalogue. Cette pièce serait fort instructive si l'on pouvait conclure des curiosités d'un esprit à la valeur intellectuelle et morale d'une conscience. La librairie du marquis est composée surtout d'ouvrages d'histoire naturelle, de géographie, d'histoire, d'études sur les mœurs des divers peuples ou peuplades, sur les hérésies et les hérésiarques, de pièces de théâtre, d'opuscules politiques, de travaux d'exégèse et de philosophie sacrée. On y trouve les œuvres de Locke, de Hobbes, de Charron, de Rousseau ; la « Défense du paganisme » à côté de « La Religion chrétienne démontrée par la conversion de Saint-Paul », « l'Histoire philosophique et politique des deux Indes » et les « Idées singulières sur un essai de règlement pour les prostituées. »

Madame de Villeneuve a été arrêtée par les brigands en allant voir sa fille, madame de Raousset, à Orange. M. de Sade volerait à son secours si la chose pouvait être utile à sa tante. Il se contente d'écrire une lettre où il travaille un peu fortement les ravisseurs et prie Gaufridy d'offrir à la vieille dame l'hospitalité de son château de la Coste, qui n'est pas en terre du pape. Mais l'avocat garde la lettre pour lui et le marquis le complimente peu après de sa prudence : on parle et l'on écrit souvent un peu trop vite ! L'état de la Provence et surtout du Comtat a, il est vrai, de quoi effrayer. Arles est toujours entre pillages et massacres. Le Comtat a son assemblée électorale, ses commissaires, ses états généraux et sa révolution plus méchante que la nôtre. Tout ce qui est encore en puissance à Paris est en acte à Avignon ou dans ses environs. Les taxes et les exactions pleuvent sur les tenanciers de biens nobles qui s'en déchargent sur leurs maîtres. Le fisc met des garnisaires chez ses débiteurs arriérés et les châteaux sont livrés aux troupes, car la liberté a hérité de la tyrannie le moyen commode et efficace des dragonnades. La communauté de Mazan parle de reconstruire aux frais du marquis les remparts du village que le feu comte avait fait démolir avec l'autorisation du saint-père. Bien avant le rattachement définitif du Comtat à la France et, par conséquent, plus longtemps encore avant qu'il ne soit désarmé des Bouches-du-Rhône, les mots « département de Vaucluse » sont déjà employés et les comtadins datent leurs lettres de l'an un ou deux de la république. À Paris M. de Clermont-Tonnerre, avec qui le marquis est lié par l'amitié, par le sang et par une communauté de vues qu'il ose encore avouer, a failli perdre la tête pour avoir parlé contre l'annexion de la comté

papale et M. de Sade manque lui-même d'être compromis à l'occasion d'aumônes trop ostensiblement distribuées par le club monarchiste dont M. de Clermont-Tonnerre est le chef.

Mais ce qui émeut surtout le marquis, c'est la contribution du quart dont il est menacé. Déjà les commissaires se sont présentés chez ses fermiers de Mazan et de Saumane. Il ne peut concevoir cette façon d'agir car la contribution est extraordinaire et il n'y a plus aucune raison de la payer dès lors que la paix est faite ! Il ne faut pas donner un sou, mais le meilleur parti est de caresser l'ours afin qu'il ne vous mange pas. Du reste tout le monde paie déjà au delà de ses forces. À Paris même, les marchands étrillent les Français mieux que les gens de Coblenz et de Cologne ne font les émigrés. La révolution a du bon, à condition qu'on en prenne et qu'on en laisse.

Une de ses plus détestables inventions est celle du papier-monnaie pour ceux qui reçoivent leurs quartiers en billets. M. de Sade entend ne rien perdre au change des assignats et des effets bancaires. Il a le dessein d'acheter la maison où il habite et où il a d'ailleurs engagé des dépenses dont il ne veut pas perdre le bénéfice. L'opération est excellente puisqu'elle lui permettra de disposer d'un gage immédiat s'il se voit contraint à l'emprunt, d'économiser son loyer et de ne faire qu'un feu avec la dame Quesnet dont il écrit pour la première fois le nom et l'éloge. Il se propose, au demeurant, d'acheter pour ses enfants en même temps que pour lui-même et il est si certain qu'ils aimeront mieux avoir une jolie maison toute meublée à Paris qu'un champ de plus en Provence qu'à peine est-il besoin de leur en parler. Car il faut vendre auparavant pour vingt-quatre mille livres de bien à Arles. L'acquéreur est tout trouvé, mais il entend choisir sa parcelle, ne pas se contenter de pointes, avoir droit aux eaux et acquitter son prix en assignats, tandis que le marquis ne veut payer qu'une indemnité médiocre à son fermier pour la privation de jouissance et prétend recevoir des écus. Lions aîné, qui ne sait pas encore à qui il a affaire, déclare l'accord impossible et se fait traiter de coq d'Inde, de jacobite et d'imbécile.

Un nouvel envoi comprenant trois caisses de livres, de meubles et de friandises arrive de Provence. Il est plus désastreux que le précédent. Un pot de confitures s'est renversé sur la tapisserie bleue, les chinois ont coulé et englué les feuillets des livres. Le marquis a le cœur percé.

Le troisième envoi vient à point pour consoler M. de Sade du succès « fort balancé » que le public a fait à sa première pièce. Les confitures étaient excellentes, surtout les petites cerises.

Je m'en voudrais de résumer les lettres écrites par le marquis, lorsqu'il apprend le projet formé par madame de Raousset de venir s'installer au château de la Coste et, peu après, la mort soudaine de cette dame. Il faut lire le témoignage comique et sans appel qu'il y a laissé sur lui-même.

Madame de Villeneuve, dont le marquis guigne l'argent, n'est pas la seule de ses tantes qu'il charge Gaufridy de défendre contre les mauvaises influences ; il lui demande aussi de « désentourer » la vieille la Coste qui se livre à des extravagances inquiétantes. Il se montre d'ailleurs d'une affabilité extrême envers l'avocat pendant quelques semaines où il ne se trouve pas à court. Rien ne le peine plus que les précautions que prend Gaufridy pour se ménager des preuves de l'honnêteté de sa gestion. Ne sait-il pas que tout lui est ouvert, que tout lui est permis ? Il compâtit aux difficultés que l'aveugle confiance de madame de Sade en mademoiselle de Rousset lui a attirées. Il compte lui apprendre bientôt la fin de son procès avec la marquise et, toutefois, ne lui cache pas qu'il le soupçonne d'avoir conservé un petit commerce avec les Montreuil car ils ont été avertis avant lui de la mort et du testament de madame de Raousset. Rien ne saurait d'ailleurs troubler les relations des deux amis quand le précédent quartier a été payé et que l'autre est encore loin. Le marquis demande même à son régisseur, pour la faire imprimer, une relation claire et précise des événements du Comtat.

Mais les difficultés d'argent renaissent et la tête de M. de Sade se remet à marcher comme le vent. Le bureau des pauvres de la Coste, qui n'a point d'argent et qui a des dettes, réclame le paiement de ses arrérages ; Conil et d'autres créanciers joignent maintenant l'arrogance à la menace ; les débiteurs ajoutent l'insolence au refus de payer ; les droits féodaux, dont le peuple attend la suppression pure et simple, ne sont ni acquittés ni rachetés, tandis que l'exacteur marque la cote des ci-devant d'un coup d'ongle. Les nobles et les notables sont en outre astreints, sous l'apparence de contributions volontaires, à faire des offrandes proportionnées à la fortune qu'on leur prête, quand ce ne sont pas les citoyens actifs, réunis en assemblées primaires, qui en fixent eux-mêmes le chiffre. Les seigneurs

paient au plus haut prix la journée des ouvriers qui viennent retailer les armoiries de leurs portes.

La nature n'est pas moins inclémente que les hommes : des inondations plus fortes que celles de 1755 ont ravagé la campagne d'Arles ; quarante septiers de blé de semence sont noyés et les travaux sont à refaire.

Le dix-neuf décembre, l'ami Reinaud écrit à Gaufridy qu'il vient de recevoir une lettre où madame de Montreuil lui apprend que « le défunt marquis est en tout battu, bien qu'il plaide avec acharnement contre sa femme. »

Le marquis envoie ses compliments de nouvel an et réclame ses étrennes. (6 janvier 1791).

C'est samedi, jour du courrier de Provence, me disais-je, et c'est aussi samedi le premier jour de l'an. N'en doutons pas ; je connais la délicatesse de mon cher avocat Gaufridy ; il m'a envoyé ma somme à trois cent trente livres près, cela est juste, mais il sait que c'est un gros chagrin pour moi de voir morceler ma pauvre somme : il ne le fait que pour avoir le plaisir de placer deux assignats dans ses lettres de bonne année. Pas un mot ; le samedi est passé, le courrier est venu, il ne m'a point apporté de lettre et ma pauvre somme est morcelée, tel désespoir que j'en puisse éprouver. Attendons donc ce que l'avocat va dire ; attendons donc les trois cent trente, c'est-à-dire quatre cents francs, car j'en ai bien perdu soixante-dix sur tous ces infâmes papiers ; oui, attendons, puisque le faut, mais pas longtemps, car les morcellements me désespèrent et, tout en priant le cher avocat de faire passer les deux ci-jointes à leurs adresses respectives, prions le dit cher avocat de m'envoyer à la fin mes caisses de Provence, l'avis, l'état de ces caisses, et de bien observer surtout avec madame de Sade tout ce que j'ai recommandé au cher avocat dans ma dernière. Et sur ce je l'embrasse au commencement de cette nouvelle année avec toute la tendresse d'un frère et la reconnaissance de l'amitié.....

Convenez qu'il est difficile d'écrire deux lettres de bonne année *plus bêtes* ; j'avoue que de ma vie je n'en ai su écrire.....

Le marquis veut convaincre Reynaud qu'ils ont été l'un et l'autre les dupes des Montreuil ; il lui parle de ses ouvrages et de ses aventures de théâtre. (6 mars 1791).

Ce n'est pas une légère entreprise, mon cher avocat, que de vous répondre, et je sens qu'on a besoin pour cette opération, et de penser à l'utilité dont chacun des articles de votre aimable lettre est à mon propre intérêt, et au plaisir extrême dont il n'est pas possible de ne pas jouir quand on converse avec vous.

La manière dont je vais m'y prendre pour cette réponse aura peu d'agrément pour le style et pour la texture, mais elle aura du précis, de la régularité et ce sont, ce me semble, les qualités essentielles au style épistolaire. Tâchons d'être clair avec cela, puisque les comédiens prétendent que je suis quelquefois diffus, et notre besogne sera parfaite.....

Je n'aime point d'abord le préambule qui semble m'accuser d'avoir *tiédi* à votre égard. Ce sont les amis froids que les lettres réchauffent ; ceux qui me ressemblent aiment les lettres, mais n'en ont nul besoin pour nourrir les sentiments que la plus tendre amitié leur inspire.....

Non, mon cher avocat, non, avec les deux sommes de quatre mille sept cents livres que vous détaillez si bien, que j'ai selon vous (et très exactement) si bien reçues, on ne crie pas à la faim en général (et vous le savez). Ce n'est jamais que quand on dîne chez moi que j'entends crier à la faim.

Cependant cet argent s'use et les besoins, qui s'usent beaucoup moins vite, réclament un nouvel aliment. Cet aliment est de l'or ; on en demande à ses amis et, si les amis n'en envoient point, on se fâche. Voilà bien souvent l'histoire de M. Louis de Sade, n'est-ce pas, mon cher avocat ? Mais consolez-vous ; vous êtes trop raisonnable pour ne pas être bien sûr que c'est aussi celle de tout le monde.....

À l'égard de Baguenaut, tout est maintenant oublié. Ce qu'il m'a fait est incontestablement très ridicule, mais ses raisons paraissent bonnes ; moyennant quoi, c'est, comme vous le dites fort bien, *moi, moi seul* qui ai eu tort de m'en formaliser. Vous voulez que je vous amuse de toutes les aventures pareilles qui pourront m'arriver. Grâce au Seigneur, il ne m'en survient pas tous les jours de semblables !.. Attendez, je crois qu'en voici une. On frappe à la porte de mon cabinet... Ouvrons... et si c'est une aventure, comme je le soupçonne à de fort petits pieds qui marchent, à une fort douce main qui heurte... en honneur je vous la conterai tout de suite... Eh bien ! précisément, c'est une aventure, mais pas pourtant aussi désagréable que celle de Baguenaut ! Le héros de la première ne voulait pas me connaître, l'héroïne de celle-ci ne me connaît que trop. Le maudit métier que celui de faire des comédies ! Cette femme vient d'apprendre qu'il y a pour elle un rôle charmant dans une de mes pièces qui va se jouer à son théâtre ; elle vient tout simplement me supplier de le lui donner. « Volontiers, madame, mais ne faudrait-il pas consentir avant ?.. » On m'entend, on me prévient ; j'ai tout ce que je veux... et peut-être plus qu'il ne m'en faut !.. « Allons, mademoiselle, voilà le rôle, mais vous le jouerez bien au moins ? — Oh ! monsieur, ne venez-vous pas de voir comme je sais bien jouer la comédie ? »

Nous disions donc ?.. Attendez !.. Oui... c'est que j'ai les yeux maintenant un peu troubles... Ah ! vous dites que je demande une nouvelle lettre de crédit ? Très assurément, je la demande... pour n'en user, comme nous venons de le dire tout à l'heure, qu'à la dernière extrémité. À l'égard du banquier, parfaitement accoutumé maintenant aux toiseries de M. Baguenaut, je l'aime autant qu'un autre ; la mesure de ma taille étant prise, il faut espérer qu'il n'y reviendra pas.

Il est certain que votre médiation dans l'affaire de ma femme n'a pas été heureuse pour moi ; il est certain que mes gens d'affaire m'ont fort grondé d'avoir été si vite, et que si, d'après vos avis, je n'avais pas été si vite, jamais ma femme n'aurait pu réussir à se séparer de moi, c'est-à-dire à me ruiner, puisqu'il est bien certain que cette séparation seule me ruine et m'écrase. Quant à vos torts à vous, mon cher avocat, vous y avez mis trop de franchise pour ne pas être bien convaincu que vous n'en avez d'autres que ceux de l'amitié. Mais, dussiez-vous me battre, je dirai toujours deux

choses certaines : la première, c'est que vous avez été trop vite ; la seconde, c'est que vous et moi avons affaire à des coquins. Croiriez-vous que je suis encore en procès avec cette abominable race ? Il avait plu à la très dévote madame de Sade de me soustraire la succession de ma mère pendant mon absence et de ne pas m'en dire un mot. Elle me devait neuf mille francs, la bonne dame, et sachant que j'avais été volé, elle m'envoyait gracieusement trois cent soixante livres par vous. Oh ! les dévotes sont uniques !.. Uniques en vérité ! Je serai jugé vendredi aux nouveaux tribunaux, je vous instruirai de l'issue de cette affaire.

Et comment diable vouliez-vous que je susse quelque chose aux états que vous remettiez de la part des Montreuil ? Ne venais-je pas d'avoir treize ans le bandeau sur les yeux ? Il n'y avait que Gaufridy qui sût le vrai ; il n'avait point encore parlé ; il ne parla que huit jours après votre bel arrangement. Il n'était plus temps. Conséquemment, je fus gouré, mais ce n'était pas votre faute à vous ; vous ne vous battiez pas, vous, mon cher avocat, vous ne faisiez que tenir la chandelle. Ne vous trompez pas, je vous prie, sur le chapitre des dettes qui, de dix-neuf mille livres, réduisent le revenu à quinze ou seize. Ce serait fort se tromper que d'imaginer, comme vous avez l'air de le croire, que ces dettes sont mon ouvrage. Je n'en ai pas fait une seule ; je les ai trouvées en prenant le timon de mes affaires et mon fils les y trouvera vraisemblablement de même. Elles sont l'ouvrage de mon père en grande partie ; il y en a quelques-unes de plus anciennes que lui. Deux pages suivent ici où vous prenez la défense de madame de Sade avec une chaleur digne de votre esprit ; mais, permettez-moi de vous dire, pas marquées très exactement au coin de la sévère justice. Les parents de ma femme sont des fripons ; ces fripons m'ont volé, vexé, tourmenté, incarcéré ; j'en veux justice et je l'aurai. N'était-ce pas une infamie sans exemple que d'avoir recueilli la succession de ma mère et de se refuser à m'en compter les espèces ? Tous les jours je découvre de nouvelles horreurs et je veux au moins me venger de quelques-unes. Il y a infiniment d'esprit à me vouloir prouver, comme vous le faites, que, quoique je n'aie pas le sol, je dois pourtant être le plus heureux des hommes. Cher avocat, on peut le dire, les sophistes du lycée d'Athènes n'eussent pas été dignes de délier les cordons de vos brodequins. Voilà pourtant ce que donne le barreau ; l'habitude de plaider indifféremment toutes les causes accoutume l'esprit à se plier à

toutes les manières de voir un même objet. Aussi un de vos célèbres confrères, le *doux Linguet*, pariait-il de faire perdre le soir la cause qu'il avait fait gagner le matin. Vivent les auteurs dramatiques ! Quelle différence de simplicité ! La nature belle et bien nue, voilà tout ce qu'il nous faut. Mille remerciements, au surplus, de la médiation que vous voulez bien m'offrir. On va d'abord nous juger vendredi relativement à l'article de la succession de ma mère. Nous verrons où ça nous mènera ; je vous instruirai de tout et vous prierai de vouloir bien venir à mon secours, si l'on me met trop en presse. En attendant, j'attaque et sans frémir. Si je plaide encore, soyez sûr que madame de Sade l'a voulu. Je lui avais écrit une lettre charmante pour lui demander ce qui me revenait de la succession de ma mère ; elle m'a répondu une lettre à cheval. Ma foi, j'ai poursuivi !

Soyez bien certain que je n'oublierai pas que vous m'avez promis d'accepter des exemplaires de mes pièces quand elles s'imprimeront, mais il faut avant qu'elles se représentent, et cela va bien lentement. Il y a eu des troubles affreux aux Français, de nouveaux règlements, et tout cela n'avance pas la représentation des nouveautés. Vous aurez aussi cet été les quatre volumes de mon roman philosophique^[1] que je fais imprimer à Pâques ; mais je ne retrouve point mes papiers de la Bastille, et cela me désespère.

Voici le tableau de mes pièces reçues et prêtes à jouer : *Sophie et Desfrancs*^[2], au théâtre de la Nation, cinq actes en vers. *L'Homme immoral*, au théâtre italien, un acte en vers. *Le Jaloux corrigé* ou *l'École des Coquettes*, au théâtre italien, un acte en vers. *Le Criminel par Vertu*, au théâtre du Palais-Royal, trois actes en prose. *Azelis*^[3], comédie-féerie, au théâtre de la rue de Bondy, un acte en vers.

En voilà bien assez, cher et aimable ami. À vous seul est permis d'écrire longuement parce que chaque phrase est une jouissance ; mais, quand des ânes comme moi veulent prendre la voix du rossignol, ils doivent y regarder à deux fois. Je ne vous peins pas tous mes sentiments, j'aime mieux vous les laisser lire dans mon cœur.

La marquise entend contraindre M. de Sade à remplir ses obligations. (15 mars 1791).

.....Je ne vous sais point mauvais gré de vous conformer aux ordres que vous avez reçus de M. de Sade. Je sais très bien que vous ne pouvez faire autrement.

Mais je prendrai les voies de droit quand il en sera temps pour l'obliger à remplir ses engagements, suite de ma séparation judiciairement prononcée. Il ne peut en aucune manière revenir contre cet acte. Loin qu'il ait à s'en plaindre, il y trouve un grand avantage, ne payant que quatre mille francs d'intérêts pour une somme de cent soixante mille francs qu'il me doit.

Si ses terres ne produisent pas assez pour lui faire dix mille francs de rente net pour sa dépense, ce n'est pas ma faute, ni ma faute si mon bien a passé à acquitter ses dettes.

J'ai mes enfants à entretenir ; je ne peux plus faire aucun sacrifice au delà de celui que j'ai fait dans la transaction.....

Le marquis parle de la mort et des obsèques de Mirabeau.

.....Rien n'égale la sensation que cette mort a produite ici. Le peuple se porte en foule vers les spectacles et les fait interrompre. Quelques personnes, moins enthousiastes du libérateur de la France, trouvèrent mauvaise cette interruption et l'un de ces interrupteurs a été traîné dans le Palais-Royal et devenu ensuite je ne sais quoi. Cela a fait beaucoup de train. Je fus le soir au Palais-Royal, où très véritablement l'impression de la douleur était peinte sur tous les visages. Il régnait un silence lugubre et beaucoup d'attroupements. La mort du secrétaire qui s'est donné quinze coups de canif est fort extraordinaire^[4]. On a soupçonné, et l'on soupçonne fortement encore cet homme d'avoir coopéré à la mort de son patron. Je ne sais si le temps éclaircira cette sombre énigme.....

Ce mardi matin 5 avril.

Le libérateur a été enterré hier à sept heures du soir, ou, plutôt provisoirement déposé à la paroisse de Saint-Eustache pour être porté et inhumé ensuite à Sainte-Geneviève qui le réclame à titre de patronne de Paris. Il est juste que la *patronne* ait le *libérateur*. Le convoi était superbe ;

tous les corps possibles assistaient et M. d'Orléans en tête. Toutes les cloches de Paris étaient en branle. Préalablement, le *libérateur* avait été ouvert pour vérifier s'il y avait ou non du poison dans ses entrailles, et, de la foule énorme qui n'avait pas quitté sa porte depuis qu'il était mort, on avait tiré au hasard douze hommes du peuple pour assister à cette ouverture. Les bons Parisiens, bien contents de voir que le *libérateur* était mort de sa belle mort, ne menaçaient plus de tuer tous les aristocrates qu'ils soupçonnaient auparavant être cause de ce grand malheur.....

La rue où est mort le *libérateur*^[5] change de nom et prend celui de *rue de Mirabeau*.

Le marquis ne paie pas ce qu'il doit à sa femme, mais consent à lui faire de petits cadeaux. (12 mai 1791).

.....Pardonnez-moi la plaisanterie sur l'huile de madame de Sade. Je vous assure que, quelque point que nous soyons brouillés, je ne vous blâmerai jamais d'une chose que je voudrais faire bien plus souvent moi-même si mes moyens me le permettaient. Je vous exhorte même à lui envoyer tout ce qui lui fera plaisir sans jamais lui en demander un sol. J'acquitterai volontiers ces petits objets-là, au moins tant que je le pourrai.....

M. de Sade apprend avec une grande douleur que sa tante de Villeneuve a été arrêtée par les brigands. (22 mai 1791).

J'apprends une nouvelle affreuse, mon cher avocat. On imprime ici que madame de Villeneuve, allant de Carpentras à Orange voir madame de Raousset, sa fille, a été arrêtée par les brigands et menée en prison. Je vous avoue que cette nouvelle a été comme un coup de foudre hier pour moi, quand je l'appris. Je vous conjure de m'écrire tout de suite un petit mot qui m'instruise, qui me dise si cela est vrai ou non. À quatre-vingts ans, cette malheureuse femme ! Voilà en vérité une horreur abominable et bien digne de ces brigands-là ! On ajoute que madame de Raousset a offert sur le

champ une somme considérable pour la rançon de sa mère. Ce trait est tout simple sans doute, mais il honore en même temps son âme, et je l'aime et l'estime bien plus depuis qu'elle a fait cela. Faites passer, je vous prie, tout de suite la lettre ci-jointe à madame de Villeneuve et offrez-lui de ma part tous les services que nous pourrons lui rendre. Proposez-lui la Coste ; il me semble qu'elle y sera plus en sûreté puisque c'est en France, et, si elle l'accepte, recevez-l'y, je vous prie, comme il convient. Votre âme et votre honnêteté préviennent toutes les recommandations que je pourrais vous faire sur cela.....

Le marquis assure que crédit est mort et qu'on meurt de faim à Paris avec des billets plein ses poches.

Vous voyez bien, mon cher avocat, que voilà encore une de vos lettres (celle du vingt mai) désespérante s'il en fut jamais. Ce n'est pas qu'elle ne contienne des choses très sages, le récit de services très importants que vous m'avez rendus. Mais, éloignés comme nous le sommes, au moins faudrait-il préférer à tout dans vos lettres la chose du moment. Or vous savez à merveille, mon cher avocat, que cette *chose du moment*, cette chose plus attendue que le Messie par les Juifs, est d'une part les mille trente livres restantes, de l'autre la réception de mon troisième envoi. En ouvrant votre lettre, je croyais trouver l'un ou l'autre, et il m'a fallu lire quatre pages sans entendre prononcer un seul mot de l'un, et, ne trouvant pour l'autre que la seule ligne : « J'ai écrit fortement à Arles ». J'ai montré cette ligne à mon boucher et à mon boulanger. Ces animaux-là, fort bêtes comme vous allez en juger, m'ont répondu qu'ils *ne savaient pas ce qu'était Arles*. « Si la personne dont vous nous montrez la lettre, m'ont-ils dit, avait écrit, au lieu de ce que vous nous montrez : « Vous aurez votre argent tel jour », nous continuerions de vous fournir, mais, dès qu'il n'a fait qu'écrire à Arles lequel Arles n'est peut-être qu'un fripon, un banqueroutier, vous trouverez bon que nous ne vous fournissions plus. » Et, en conséquence, comme ce jour-là je n'avais pour tout bien qu'un assignat de cinquante livres dont personne ne voulait parce que l'argent était au vingt et un pour cent, je me suis couché sans dîner et sans souper..... On assure que nos émigrants sont

vexés : je lisais hier une lettre du cardinal de Montmorency qui disait qu'on lui louait deux petites chambres à Trêves dix louis par jour et qu'on lui faisait payer la viande six francs la livre. Cela est affreux, mais ce que nous éprouvons l'est bien autant sans doute, puisqu'il est extrêmement pénible de mourir de faim ici avec plein son portefeuille de billets.....

Je vois tous les malheurs qui ont résulté de la méfiance de madame de Sade pour ceux qui méritaient tout d'elle, et son aveuglement pour la demoiselle Rousset qui, je vous l'avoue, m'étonne d'autant plus qu'elles étaient ici fort mal ensemble. Tout cela est fort extraordinaire, et je vois que la Rousset en prenait beaucoup sur son compte.....

Le marquis ne veut pas payer la contribution du quart et loue la prudence de l'avocat qui a gardé pour lui la lettre où il « travaillait » les brigands.

.....Il est venu avant-hier se faire écrire à ma porte un homme qui s'est dit le *curé de la Coste*. J'ignore si c'est l'ancien ou celui de Longjumeau. Comme cet homme est parti, il n'y a plus que de vous que je puisse savoir lequel est de ces deux curés qui est venu me faire une visite ; mandez-le moi, je vous prie. Vous avez fort bien fait de prendre des précautions sur ma lettre à ma tante, car j'ignore si je n'avais pas un peu *travaillé* les brigands, et il faut respecter l'ours quand on est dans ses griffes. Évitions la contribution du quart, je vous en conjure ; battons-nous plutôt que de la donner, ou, comme vous dites, faisons-leur beaucoup de caresses pour qu'ils ne nous mangent pas.....

Ce jour de Pentecôte, 12 juin 1791.

Le marquis fait à Reinaud l'éloge de sa nouvelle compagne, la dame Quesnet, et lui annonce entre autres nouvelles, la prochaine publication de « Justine ». (12 juin).

Un post-scriptum vous vaudra une lettre, mon cher et féal seigneur. J'en suis bien fâché, mais pourquoi diable vous avisez-vous de m'attaquer ? Me

méfier des coulisses... moi ? Ah ! je vous en réponds que je m'en méfierai ! Il suffit de connaître cette engeance pour apprendre à la mépriser comme elle doit l'être. Oh ! non, non, nous sommes loin des coulisses et rien de si vertueux que mon petit ménage ! D'abord pas un mot d'amour ; c'est tout uniquement une bonne et honnête bourgeoise, aimable, douce, spirituelle, qui, séparée de son mari, négociant en Amérique, a bien voulu se charger de ma petite maison. Elle mange avec moi la modique pension que son mari lui fait ; je la loge et la nourris. Voilà le seul agrément actuel qu'elle y trouve. À la vérité, si elle s'attache à moi, afin de l'engager à prolonger ma vie, à *chaque lustre* je lui ferai une petite rente, manière adroite dont je l'intéresse à mes jours et dont, par égoïsme même, elle va se trouver la conservatrice, mais de *bagatelle* pas un mot. Pouvais-je vivre seul, entouré de deux ou trois valets qui m'eussent *pillé*, peut-être *tué* ? N'était-il pas essentiel de mettre un individu sûr entre ces coquins-là et moi ? Puis-je écumer mon pot, compter le livre de mon boucher quand je suis enfoncé dans mon cabinet au milieu de Molière, Destouches, Marivaux, Boissy, Regnard, que je regarde, considère, admire, et que je n'atteins jamais ? Ne me faut-il pas d'ailleurs un être à qui je puisse lire *tout chaud* ? Eh bien ! ma compagne remplit tous ces objets ; Dieu me la conserve, malgré l'étonnante cabale qui travaille sang cesse à me l'enlever ! Tout ce que je crains, c'est qu'impatientée de tant de sourdes manœuvres *montreuilliques*, la pauvre créature ne se dégoûte, ne s'ennuie, et ne me laisse là.....

M. Gaufridy n'ayant pas pu m'envoyer toute mon affaire ce quartier-ci et votre lettre de crédit étant près d'expirer, j'ai mieux aimé la toucher que de la perdre, et, à ce sujet, nouvelles scènes avec votre M. Baguenaut, l'un des hommes les moins honnêtes et les moins obligeants qu'il y ait sans doute à Paris. C'était de onze cents livres dont j'avais besoin et qui me revenaient à peu près par nos comptes avec Gaufridy ; j'ai demandé cent livres de plus à votre Baguenaut qui m'a d'abord envoyé f. f. sur ce premier article. Pour seconde grâce, je lui ai demandé, au moins, de l'argent et non des assignats ; à cette importune question, l'honnête Baguenaut m'a prié de m'adresser dorénavant ailleurs que chez lui, parce que ma pratique l'ennuyait ; un laquais enfin aurait été moins mal reçu que moi. À peine ai-je été entré chez lui que, sans se déranger et marmottant tout bas de m'asseoir, monsieur s'est mis à déjeuner. Assurément, je n'avais que faire

de son déjeuner, car je venais de faire le mien, mais, dans toute société honnête, ou l'on attend que la personne qui nous parle ait fini pour se mettre à baffrer, ou on lui en offre. Baguenaut a baffré sans offrir et a tout refusé sans rougir.....

J'ai parcouru l'Italie, la Hollande, l'Allemagne avec des lettres de change et de crédit, et les banquiers sur lesquels elles étaient adressées devenaient, de ce moment, le seul dans leur ville, mes soutiens et mes sociétés. Je n'en sortais jamais sans être invité à dîner. Ici pas seulement une simple politesse d'usage. Je vous assure que je trouve cela fort extraordinaire et je n'aime point du tout vos Baguenauts.

Quoi qu'il en soit, renvoyez-moi toujours une lettre nouvelle de crédit, et, au nom du Dieu de Moïse et de Pharaon, ne la fixez pas, je vous conjure ! Cette fixation me la fait toucher et je ne voudrais jamais la toucher. C'est une poire pour la soif et je ne veux avoir cette soif-là que quand on m'aura volé, ce qui j'espère sera fort rare.

Je vais faire bien plus que de feindre le désir de renouer avec ma Pénélope, je vais au premier instant l'en faire sommer. Il n'y a que cela qui puisse la mettre à la raison, et je dois l'y *mettre* ; elle n'est pas ma femme pour rien.

Le sieur la Tour, fils de notre premier président d'Aix, a débuté à la Comédie Française déjà trois fois dans l'*Orphelin de la Chine*, une dans *Rhadaminte et Zénobie*. J'étais à son premier début, brillant d'abord, peu soutenu ensuite. Il copie Larrive, ne sait pas conduire son organe et n'a ni bras ni jambes. Bel homme, d'ailleurs, et beaucoup de sensibilité. S'il a envie de suivre cet état, il y a de quoi faire un sujet un jour. Un maudit siffleur ne l'a pas quitté un instant et l'a cruellement poursuivi d'acte en acte. Le public toujours indulgent l'a vengé du sifflet en faisant mettre enfin le siffleur à la porte, qui sans doute était un émissaire de sa famille. Pour mon compte, en qualité de compatriote, je l'ai applaudi jusqu'à me faire venir des ampoules aux mains. Que dit-on de cela à Aix ?

Soyez parfaitement sûr que je n'oublierai pas de vous envoyer mes chétives productions quand elles verront le jour. On imprime actuellement un roman de moi, mais trop immoral pour être envoyé à un homme aussi sage, aussi pieux et aussi décent que vous. J'avais besoin d'argent, mon

imprimeur me le demandait bien *poivré* et je le lui ai fait capable d'empester le diable. On l'appelle *Justine ou les Malheurs de la Vertu*. Brûlez-le et ne le lisez point si par hasard il vous tombe sous la main. Je le renie^[6], mais vous aurez bientôt le roman philosophique que je ne manquerai certainement pas de vous envoyer.....

Le marquis soumet un projet d'acquisition d'une maison aux conseils et aux lumières de MM. Reynaud et Gaufridy.

Ayant le dessein de me fixer à Paris et d'y finir mes jours, j'ai cru que l'emplette d'une maison devait nécessairement devenir une économie pour moi parce que, pour l'avoir, je ne déplacerai pas sur mes fonds l'équivalent du revenu qu'il m'en coûte pour en payer le loyer. Or, la maison que je loue et que j'occupe maintenant est précisément à vendre et la dépense que j'y ai faite me rend cette emplette bien plus essentielle encore.....

Une *somme de vingt-quatre mille livres* arrange tout. Avec cette somme, j'acquies la maison et je paie, et tous les meubles, et toutes les réparations que j'y ai faites, en déplaçant cette somme sur mon bien d'Arles ainsi que j'en ai l'intention. Ce sera, à la vérité, la rente de ce bien, quelle qu'elle soit, de moins à m'envoyer tous les ans ; mais j'aurai aussi douze cents livres de loyer de moins à payer par an. Ainsi cela revient absolument au même.....

Si MM. Reynaud et Gaufridy, consultés, approuvent cette mutation, ainsi que j'ai tout lieu de me flatter qu'ils le feront, alors je prierai instamment M. Gaufridy de mettre la main à l'œuvre le plus tôt possible, attendu que la maison dont il s'agit va se vendre sous peu de mois.....

Et maintenant, comme mon intention est d'assurer irrévocablement à mes enfants la maison que je veux acheter, que je veux qu'ils aient à cette maison les mêmes droits qu'ils auraient eus aux fonds de terre que je déplace pour acheter la dite maison, MM. les avocats consultés voudront bien me conseiller, me prescrire tout ce qu'il faudra que je fasse dans cet acte de vente pour assurer à mes enfants le plus solidement possible cette nouvelle acquisition.

Vivant à Paris et n'ayant de biens qu'en Provence, que deviens-je s'il m'arrive un événement ? Je ne sais sur quoi trouver un denier à emprunter.....

En un mot, renonçant à la Provence comme je me vois contraint de le faire, mon bonheur et ma tranquillité tiennent à cet arrangement. J'ai au moins un effet à moi dans le lieu où je rendrai le dernier soupir... un asile au moins, où mes cendres, que j'y déposerai, reposeront en paix sous la génération qui me suivra.

Réponse, messieurs, je vous en conjure.....

Le marquis se refuse à reconstruire les murailles de Mazan pour satisfaire aux vœux d'une population imbécile. (9 juillet).

Je suis on ne saurait plus étonné, mon cher avocat, de vous entendre crier misère pendant qu'on nous assure ici que tout est maintenant dans la plus parfaite tranquillité dans le Comtat et que les commissaires y ont rétabli le plus bel ordre. En analysant bien votre lettre, il paraît pourtant que tout ce désordre roule sur les murailles mazanaises que l'on veut me faire reconstruire. Ne leur avez-vous donc pas donné mon écrit sur cela ? Vous vous rappelez que vous m'envoyâtes ce printemps le modèle d'une très humble requête que je transcrivis mot à mot et que je vous fis passer pour eux. Pourquoi ne me dites-vous pas ce qu'ils ont répondu à cela ? Si cela ne les contente pas, je vous prie de leur dire que je ne me crois nullement obligé de recevoir des ordres d'eux. Ou nous restons au pape, ou nous passons à la France. Dans l'un ou l'autre cas, je ne dois agir sur cela que d'après les ordres du pape, si nous lui restons, ou d'après ceux de l'assemblée nationale, si nous passons à la France. C'est avec une permission du souverain que mon père a détruit ces murs ; je ne veux les réparer, moi, qu'avec des ordres égaux à ceux qui nous ont permis de les détruire. Si tout cela ne les contente pas, vous pouvez de ma part leur donner permission de jeter le château par terre, et ils se serviront alors des pierres qui le bâtissent pour faire leur rempart. Aussi bien, ils peuvent être sûrs que ni moi ni ma race n'aurons envie d'aller habiter un pays qui s'est aussi affreusement flétri et déshonoré que celui-là. Nous irons pour nos

affaires visiter nos biens, nos fermes, mais respirer le même air que de tels brigands ! oh ! ma foi, jamais, jamais ! Je les déteste à présent autant que j'ai pu les aimer et les regarde comme des imbéciles qui, pouvant s'enrichir de la révolution française, ont été assez bêtes pour s'y écraser.....

Ripert père parle du passage à Mazan des médiateurs de la France et des moyens de persuasion dont ils sont pourvus. (15 août 1791).

.....Nous avons eu environ trois cents gardes nationaux de Marseille qui sont partis, après avoir séjourné huit jours, pour le Haut-Comtat, sans savoir pourquoi. Nous avons eu aussi les médiateurs de la France^[7], accompagnés d'une troupe de hussards et de dragons de Penthievre, pendant deux fois, pour faire exprimer le vœu pour la France, et la plus grande partie de ces troupes ont logé dans les châteaux.....

Le marquis ne retient d'un compte que la balance. (Sans date).

.....J'ai reçu votre grand compte, je vais l'examiner avec soin ; cela est bien long et a dû vous donner bien de la peine. Je vous en remercie bien, mais pourquoi n'avez-vous donc pas fini ce compte par ces trois lignes si claires et que j'aime tant dans tous les comptes :

Vous avez reçu tant,
Vous avez dépensé tant,
Partant, je dois, ou vous devez tant.

Il n'y a jamais que cela qui clôt un compte, et il est absolument impossible de rien entendre à un compte quand cette conclusion n'y est pas. Tâchez donc de m'envoyer cette conclusion, autrement je n'entendrai rien à votre compte et les peines prises pour me le faire se trouveront perdues.

M. de Sade presse Gaufridy de prendre la ferme générale de ses biens, sinon il l'offrira à la marquise comme un moyen de clore leur procès. (Sans date).

.....Je voudrais bien que vous me répondissiez avant le premier de l'an si vous avez envie d'accepter la proposition que je vous ai fait faire, par M. Reinaud, de la ferme générale de mes terres, au prix de quatorze mille francs annuels bon ou mal an..... Les arrangements que je vais faire avec madame de Sade nécessitent une prompte réponse de vous, attendu que si vous ne prenez pas cette entreprise générale, peut-être elle et mon fils aîné la prendront-ils, parce que moi, vieillissant et voulant mourir tranquille sur mon fumier, je veux faire un arrangement solide qui me mette à même de savoir juste ce que j'ai à manger. Je suis arrangé, je ne mangerai pas une année plus que l'autre, mais je veux savoir à quoi m'en tenir.....

Le marquis injurie Lions aîné avant d'en passer par ce qu'il dit. (10 septembre).

.....Le sieur Lions m'écrit froidement : « Vous voulez de l'argent pour votre vente d'Arles, monsieur ? Je ne trouve que des assignats. Conséquemment, ne pensons plus à la vente. »

Je vous avoue franchement que ce style laconique et tranchant d'un tel *coq d'Inde* m'a mis dans une colère qui lui a valu une lettre à cheval. Comme ma parole est donnée pour la maison et que maintenant, si je ne comptais pas la somme sous un mois au plus tard, je risquerais de me faire saisir, moi et mes meubles, je vous prie exactement, au reçu de ma lettre, de vous transporter à Arles et de procéder aussitôt à cette vente qui ne peut absolument plus se remettre. Mon fils aîné en est prévenu ; l'acte de vente se passe en son nom et au mien, et cette précaution je l'ai prise exprès pour clore la bouche aux animaux qui osaient dire que j'achetais cette maison pour la laisser après moi à une femme. Par la précaution que je prends, il est parfaitement impossible qu'après moi elle n'aille à mes enfants. Elle ne sera pas même saisissable si je laisse des dettes. Donc, je veux conclure et je dois conclure si je veux éviter une mauvaise affaire.

Recevons donc en assignats puisqu'il n'y a pas moyen de faire autrement ; mais tâchez, je vous en supplie, que cette perte soit compensée, c'est-à-dire que, puisque je ne touche que vingt-quatre mille francs

d'assignats, mon acquéreur ne prenne tout au plus que pour vingt mille francs de terre.....

Priez, je vous prie, M. Lions de n'être plus avec moi ni si laconique ni si tranchant. Ce butor-là est jacobite, je le parierais.

M. de Sade apprend que sa cousine de Raousset veut aller s'installer à la Coste et supplie l'avocat de l'en détourner car cette dame a hérité du travers de sa mère et déménagera tout. (4 octobre 1791).

.....Sachez-moi, je vous prie, et mandez-moi le plus tôt possible, si cette sœur de madame de Raousset que vous nommez madame de Martignan s'appelait autrefois *Julie* ou *Henriette*, parce que je ne les connais, moi, que sous l'un ou sous l'autre de ces noms, et cela seul me fera connaître celle qui est avec vous. Au fait, madame de Raousset demande à aller passer la belle saison à la Coste ; j'imagine que c'est au printemps prochain. Je vais maintenant vous dire tous les inconvénients de cette proposition ; mais cela doit être dit entre vous et moi, je vous prie et sans nous passer. D'abord, je veux que vous m'envoyiez encore bien des choses de la Coste que je vous avais demandées cette fois-ci et qu'il ne vous a pas plu d'envisager, et cela sans que j'en puisse démêler les raisons. Je veux la plus grande partie de la porcelaine et ce qu'il y a de mieux en cristal. Je vous avais prié de m'envoyer cela, et vous n'en avez rien fait. Est-il bien honnête de déménager le château, maintenant que madame de Raousset annonce le projet d'y venir ? Cette raison ne m'arrêtera pourtant point. Je veux absolument que vous m'envoyiez la plus grande partie de l'office : premier motif pour que ce projet de madame de Raousset me contrarie fort ! Deuxième motif : personne au monde n'a la main légère comme madame de Raousset. Je connais ses tours et vous répondez que si vous ne lui dites pas très énergiquement : « Je réponde, madame, corps pour corps de tout ce qui est ici », avant trois mois le château est déménagé de la cave au grenier. C'est par expérience que j'en parle ; ainsi, croyez-moi, cher avocat.

Madame de Raousset *emportera tout* ; elle fera pis, elle *gâtera* tout ; portes, fenêtres, glaces, je vous répondez que voilà tout brisé, tout cassé, fondu ! Et moi, qui crains, comme vous savez, que les portes et les fenêtres

ne battent, je vais être dans des transes affreuses tant que je la saurai là. Madame de Raousset fera plus, elle empruntera des fermiers, et ne rendra point. Vous savez que je ne veux absolument que personne couche dans mes deux chambres, celle d'hiver et celle d'été. Tant que vous régnerez là seul, vous êtes le maître de l'empêcher ; quand vous aurez rendu madame de Raousset maîtresse du château, me répondrez-vous d'en faire autant ?

Dernière raison majeure et sans réplique. Je compte aller très décidément au mois de mai prochain à la Coste. L'établissement de madame de Raousset au dit château me gênera fort. La mettrai-je à la porte pour entrer ? Vous voyez, mon cher avocat, quelle foule d'inconvénients entraîne ce projet. Vous m'opposerez l'honnêteté, les circonstances, les raisons de ménagement ; j'ai balancé, pesé tout cela et n'ai rien vu là-dedans qui dût l'emporter sur mes raisons, sur les puissants motifs d'opposition que je viens de vous alléguer. Il faut donc qu'avec toute l'adresse dont vous êtes susceptible, fussiez[-vous] même employer le *diable* ou les *revenants* dans le château, que vous dégoûtiez le plus joliment et le plus poliment du monde madame de Raousset du très ridicule projet qu'elle vient d'enfanter ; que vous fassiez cela bien gentiment, de vous-même et sans me compromettre en quoi que ce soit. Il faut lui offrir en place de cela le château de Mazan, ou celui de Saumane qui sont aussi français que la Coste à présent, lui vanter infiniment l'une et l'autre de ces deux habitations et la dégoûter prodigieusement de celle de la Coste. Voilà mon dernier mot sur cet article ; vous me manderez je vous prie le résultat de vos négociations.

Rien n'étant ni fouillé ni ouvert depuis Aix jusqu'à Paris, après néanmoins de nouvelles informations prises à ce sujet, je vous avoue que je désirerais infiniment que vous m'envoyassiez la certaine cassette en question. J'y ai dedans des manuscrits que je veux absolument ravoïr.....

Mon fils, le chevalier, est près de vous maintenant ; il est en garnison à Lyon. L'aîné, après avoir donné sa démission, est sorti du royaume et, depuis trois semaines qu'il est parti, je n'ai pas eu de ses nouvelles. Ce jeune homme a l'air de nourrir un chagrin secret. Il est inquiet, turbulent ; il veut aller aux extrémités de la terre ; il déteste sa patrie ; on ne sait en vérité ce qu'il a, mais il n'est pas dans son assiette. Le chevalier est bien plus calme et se comporte mieux.....

Le marquis a appris la mort soudaine de madame de Raousset ; il la pleure, croit en hériter, prend feu sur cet héritage, tombe dans un grand abattement en constatant qu'il s'est trompé, puis dicte à l'avocat les mesures à prendre pour avoir, au moins, celui de madame de Villeneuve.

Je vous assure, mon cher avocat, que si quelque chose au monde m'a surpris et affligé, c'est bien sûrement la nouvelle que vous venez de m'annoncer. Hélas ! de quoi faut-il répondre à présent ? Si j'avais eu de l'argent à placer sur une tête, assurément ç'aurait été sur celle-là. J'étais à dîner quand on n'a remis votre lettre. Je ne mange qu'une fois toutes les vingt-quatre heures et suis bien aise d'être un peu tranquille pendant cet instant-là. Je déteste de recevoir des lettres alors, et, malgré l'ordre exprès de ne m'en point donner, la vôtre m'a été présentée, et, comme je n'aime point à retarder la lecture de ce qui me vient de vous, je l'ai ouverte à l'instant et j'ai été fort affligé.

Je connaissais tous les défauts de ma cousine, je venais même de vous en entretenir dans ma dernière ; mais quand on perd ses amis ou ses parents, ce n'est plus aux défauts qu'on pense, c'est aux vertus, c'est aux liens. J'ai pleuré ma chère cousine et voudrais assurément pour beaucoup la rappeler à la vie : c'était la compagne de notre enfance, mon cher avocat. Elle s'appelait *Pauline* alors, et venait avec vous [\[ws 1\]](#) jouer dans la salle basse de ma grand-mère. Allons, mon ami, ceci nous avertit. Dieu veuille que je parte le premier ! Je ne connais rien de si cruel que de survivre à ses amis.

Si j'étais dans le monde avec vous, entre une telle nouvelle et la partie d'intérêt qu'elle entraîne, je mettrais au moins huit jours d'intervalle. Mais ici... dans un tel éloignement, je suis contraint à confondre, et le chapitre de la douleur, et celui des intérêts.

(Ma lettre ne commence à avoir le sens commun qu'à la marque OOOOO.)

Je ne sais pourquoi ni comment on me disait toujours autrefois dans mon enfance : « Si votre cousine mourait avant vous, vous seriez bien riche ! »

Voilà cet événement arrivé, et très malheureusement sans doute. Dites-moi maintenant, je vous prie, si ce qu'on me disait alors devait être juste ou non. Je conçois parfaitement que, s'il y a un testament en faveur du mari, je ne pourrai rien espérer maintenant, mais à la mort de ce mari, à la mort de madame de Villeneuve, ne dois-je pas hériter ? Voilà quelle est ma question. Madame de Villeneuve n'ayant plus d'enfant en état d'hériter d'elle, peut-elle laisser maintenant à d'autres qu'à moi ? Et même dans l'état actuel, ne me revient-il pas, comme vous dites, un tiers ; ou si elle a laissé trente mille francs, n'en voilà-t-il pas dix à me faire passer, et cela *le plus tôt possible* ? La belle maison d'Avignon, si, malgré le testament, j'ai un tiers dessus, ne puis-je pas contraindre Raousset à la vendre, ainsi du mobilier, des terres, etc ? Vous sentez, mon cher avocat, combien il est essentiel de ne pas perdre tout cela de vue. Je vous condamne donc à m'écrire sur tout cela une très longue de détails, à moins que vous n'aimiez mieux insérer pour cent mille francs d'assignats dans votre réponse en disant : « Voilà ce qui est à vous », et alors je vous tiens quitte, non pas du reste, mais des détails. Il faut aussi faire passer le plus tôt possible à mon pauvre chevalier sa croix de six mille livres. Je la lui ai annoncée ; le pauvre petit l'avait gagnée à la sueur de son corps. C'est une anecdote galante de la chère Raousset que vous n'aviez peut-être pas sue, et dont on peut rire à présent : *elle avait eu son pucelage*. Ainsi la croix, je vous en prie, en voyez-la lui le plus tôt possible.

Je vous recommande ce qui me concerne avec la même diligence. Je vous assure que quinze ou vingt mille livres de rente de plus arrangeraient bien joliment mes affaires.

OOOOOO

En relisant votre lettre avec plus d'attention, je comprends parfaitement à présent qu'à l'époque actuelle il ne me revient rien du tout, qu'il ne peut me rien revenir non plus après Raousset, 1^o parce qu'il est aussi jeune ou aussi vieux que moi, 2^o parce que, puisque sa femme lui laisse tout, il peut disposer de ce legs en faveur de qui bon lui semblera, et qu'il est très vraisemblable qu'il préfère sa famille à la mienne. Ce n'est donc que la fortune de madame de Villeneuve qui doit et qui va se trouver améliorée du

tiers de celle de madame de Raousset et conséquemment, mon cher avocat, qui doit me revenir après madame de Villeneuve. Mais madame de Villeneuve est entourée comme l'était madame de Raousset. Madame de Villeneuve fera un testament ; madame de Villeneuve mangera l'argent comptant qu'elle va palper de son tiers des trente mille francs et je n'aurai rien !.. Je n'aurai rien parce qu'il est écrit dans le ciel que je [ne] dois jamais rien avoir de ma famille ; que je n'ai pas eu un sol de la succession de ma mère, pas un sol de la succession de M. l'abbé, pas un patard de celle de M. le commandeur, que je n'aurai rien de celle de MM. de Murs, etc., etc., etc.

Je dis donc qu'il faut, mon cher avocat, que, dès ce moment-ci et sans que l'on s'en doute, vous ayez les yeux toujours ouverts sur madame de Villeneuve et sur ses entours, afin qu'au moins cette succession-là ne m'échappe pas comme les autres..... S'il arrivait quelque malheur à ma tante, vous sentez avec quelle diligence il faudrait faire mettre le scellé. Il faut de plus avoir quelque intelligence dans sa maison, afin que vous soyez averti des donations des amis ou amies qui l'entoureraient pour tâcher de me souffler une succession qui, comme vous dites fort bien, ne peut aller qu'à moi et que pourtant une infinité de gens (vous le verrez) chercheront à me souffler. Par exemple, que va-t-elle faire à Orange chez une amie intime, à ce qu'elle me mande ? N'est-elle pas aussi bien à Carpentras ? Tout cela vous regarde, mon cher avocat, et je me remets à votre amitié et à vos soins, sur tout cela. Je ne vous parle pas ni de la délicatesse ni des égards qu'il faut employer dans ces manœuvres. Votre cœur et votre esprit vous en suggéreront plus que je pourrais vous en dire. Mais agissez, agissez, je vous en conjure, la chose en vaut la peine et je vous donne ma parole d'honneur que vous n'aurez pas à vous repentir des soins que vous me donnerez à cet égard.....

Le marquis dresse, à tête reposée, un plan pour obtenir de madame de Villeneuve qu'elle fasse un testament en sa faveur et parle de la représentation de sa première pièce.

.....Il me paraît que, dans l'état actuel des choses, il ne me revient rien à moi personnellement de madame de Raousset, et pas davantage à mes enfants. Madame de Villeneuve seulement hérite d'un tiers, lequel bien doit me revenir après madame de Villeneuve ; et ce que nous avons à faire est d'empêcher que les entours de madame de Villeneuve ne la décident à faire peut-être de ses possessions, *améliorées de ce tiers*, quelque disposition contraire à moi et à mes enfants. La question est-elle bien posée ? Je le crois, et je disserte en conséquence.

Sans doute, dans cette supposition, rien ne serait utile comme ma présence dans votre chère contrée, mais votre amitié pour moi n'y peut-elle pas suppléer ? Après avoir pourvu d'abord à la remise exacte des fonds provenus du tiers, à la dite remise, dis-je, dans la cassette de madame de Villeneuve, ne pouvez-vous pas travailler, et de corps, et d'esprit à ce que les susdits fonds ne s'évaporent pas, jusqu'à ce que j'aie été chatouiller l'épaule droite de la dite tante ? On l'entoure, on l'entourera, ne pouvez-vous pas la *désentourer*, lui parler, lui faire parler sans cesse de moi, de mon attachement *bien sincère* pour elle ? Je souligne ce mot de sincère, car certainement ma tendresse pour elle mérite cet adjectif. Je vous appuierai jusqu'au printemps par des lettres, j'arriverai enfin. En un mot, voilà ce que je propose ; voyez s'il est possible de faire mieux. Rectifiez tout cela, mon cher avocat ; étant sur les lieux vous êtes à même de voir une infinité de choses qui m'échappent et les yeux de l'amitié sur cela valent souvent ceux de la personne intéressée même.....

Pour revenir maintenant à madame de Villeneuve, n'y aurait-il pas moyen, et ne serait-ce pas la façon de la complètement désentourer, que de lui faire faire un bon testament en ma faveur ? Elle a si bonne volonté, la lettre que vous avez la complaisance de me transcrire d'elle, la confiance qu'elle vous donne, tout cela est si fort en ma faveur qu'il me semble que rien ne doit être aisé comme de l'amener au but que je vous indique ici, et il me semble qu'alors nous serions tranquilles. Je trouve comme vous le testament de ma chère cousine bien ridicule, et M. de Caderousse mérite assurément tous mes remerciements d'avoir agi de cette manière. Je suis désespéré de m'être si fort pressé d'apprendre au chevalier, comme vous me l'aviez dit d'abord, son legs de six mille livres ; il se trouve donc maintenant que ni l'un ni l'autre n'ont rien. Je crois qu'ils étaient en prière

pour elle, mais je vous réponds que je vais leur mander de se relever ! On m'avait dit que, depuis la révolution, cette femme n'avait pas sa tête bien à elle : son ridicule testament le prouve. Hélas oui ! cher avocat, le point essentiel est que l'argent comptant ne s'égare pas ! Et si beaucoup de mains se trouvent à l'ouverture de ce scellé, il s'égarrera ; cela n'est que trop sûr. Il faut donc y avoir l'œil, et l'œil le plus vigilant, mon cher avocat. Je ne permets à cet argent de s'égarer que pour prendre la route de la rue Neuve-des-Mathurins. S'il y arrive, il sera bien reçu, je vous en réponds. Ma dernière détermination est donc que vous devez tout faire pour accaparer l'argent de la cassette, et me l'envoyer pour acheter ma maison. Je ferai la rente de cet argent, et, me trouvant héritier naturellement de madame de Villeneuve, je cesserai de faire cette rente, n'est-ce pas, à la mort de madame de Villeneuve ? Mandez-moi si j'entends bien la chose.....

J'ai enfin paru en public, mon cher avocat. On a joué samedi dernier vingt-deux, une pièce de moi^[8] dont le succès, grâce aux cabales, aux trains, aux femmes dont je disais du mal, a été *fort balancé*. Elle se redonne samedi vingt-neuf avec des changements ; priez pour moi, nous verrons. Adieu. Mille et mille remerciements de vos soins. Il ne faut que lire votre dernière pour y voir l'amitié, la candeur y respirer à chaque ligne. Croyez que mon éternel attachement répond bien à vos procédés.

Le marquis pense que le meilleur moyen de ne pas perdre son temps et ses peines avec madame de Villeneuve serait d'en tirer de l'argent tout de suite. Il parle de ses fils, de sa cousine, de ses projets, de ses confitures, de ses effets perdus, de son procès avec sa femme, de la constitution et du roi.

Je réponds, mon cher avocat, à votre lettre en date du vingt-trois octobre et vais, suivant mon usage, le faire ligne par ligne.

D'abord, j'ai trouvé dedans un certain petit chiffon de papier bleu que je n'ai point du tout pris pour du papier à sucre et qui m'a flatté l'œil. Au lieu de cent vingt francs, vous m'en envoyez trois cents. Je vous remercie de votre générosité, elle ne pouvait venir plus à propos. Mille choses

auxquelles je ne m'attendais pas ont absorbé le charmant billet bleu, et il est mort.....

Depuis la mort de madame de Raousset, j'ai écrit deux fois à madame de Villeneuve et n'ai encore reçu aucune réponse. Il me semble que cela ne prouve pas de sa part bien de la chaleur à réparer les sottises de madame de Raousset. Au reste, qu'elle vive et qu'elle se porte bien, c'est tout ce que je lui demande. Je lui suis fort attaché, et vous connaissez assez mon désintéressement pour être bien sûr que sa succession ne me dédommagerait pas de sa perte. Il n'en faut pas moins avoir l'œil à tout ce qui se passera sur cela. Pour quant à moi, je vous le répète, il m'est absolument impossible d'aller vous trouver avant le mois de mai. Je suis fort aise que vous ayez reconnu à ma pauvre cousine les mêmes défauts dont je vous ai parlé, mais elle est morte. Laissons sa cendre en paix. La meilleure de toutes les façons de profiter de la succession de madame de Raousset, passée à madame de Villeneuve, estimée par Ripert cent mille francs à ce qu'il vient de me dire, la meilleure façon, dis-je, d'en profiter, est de lui emprunter beaucoup d'argent, de placer comme il faut cet argent, de lui payer les intérêts avec la rente du dit argent, et à sa mort, fonds et intérêts tout me rentre. Je ne connais pas de meilleure et de plus sûre façon que celle-là pour tout avoir. Et si, pour commencer, vous pouviez avoir d'abord les vingt-quatre mille francs de la maison, cela serait charmant. Vous avez déjà eu cette idée, elle est de vous, exécutez-la et envoyez-moi la dite somme le plus tôt possible au lieu de vendre. Ce procédé serait délicieux ; dites-lui que si je meurs avant elle je lui laisserai la maison, pour mes enfants n'en jouir qu'après elle ; cela la décidera peut-être. Ne négligez pas cette manœuvre, avocat, ce serait là le meilleur de tous les coups possibles. Je sais à présent quelle est la cousine qui me reste. Je connais Julie^[9] à merveille et l'ai toujours aimée de tout mon cœur. Dites-lui mille et mille choses pour moi ; vous avez absolument rectifié mes idées sur cela, et je vous en remercie. Souvenez-vous, en envoyant la caisse en question, que vous appelez caisse je ne sais pourquoi, car ce que j'avais laissé et emballé moi-même était bien certainement une cassette (il y a grande apparence que la demoiselle Rousset, aidée des pieux conseils de la dame de Sade, a tripoté dans tout cela), souvenez-vous bien, toujours, avant que de me lancer la dite caisse, de vous bien assurer qu'elle ne sera pas ouverte

jusqu'à Paris. Il n'y avait de fautes, dans votre emballage dernier, que de n'avoir pas mis les pots de confitures dans des petites caisses ; ils ont coulé, tout a dépendu de là, et c'est d'autant plus fâcheux que ces confitures étaient excellentes. Un des plus fameux gourmands de Paris a dit n'avoir de ses jours rien mangé d'aussi bon que vos petites cerises. Ceci me rappelle le vin cuit ; n'aurait-il point coulé par hasard en route ?.....

Je n'ai pas bien pu lire le nom du chevalier de madame de Raousset. Est-ce un certain Virette, de Bonnieux, qui avait épousé mademoiselle de Brosse ? Si c'est cela, je le connais, et le personnage aurait bien pu se passer de manger l'argent de ma cousine. *Coucher, oui ; mais gruger, non.*

Quelques amis consultés ici n'ont pas trouvé très politique d'envoyer le chevalier à Carpentras. Il vaut beaucoup mieux, m'assure-t-on, y aller moi-même ; et je vous assure que je ne passerai pas le mois de mai, je prends déjà mes arrangements pour cela..... D'ailleurs, comment vous envoyer le chevalier ? Depuis trois mois il ne m'a pas écrit une ligne, et je ne sais absolument ce qu'il devient ; l'aîné de même. Je crois qu'ils s'entendent tous deux pour me laisser dans l'inquiétude sur leur compte. C'est en Allemagne qu'est l'aîné, et, s'il y était sans avoir donné sa démission, il serait, assure-t-on, bien plus coupable, parce qu'il serait alors regardé comme déserteur. Vous savez à ce propos que le roi vient de poser son veto sur le décret contre les émigrants. Ce procédé de sa part fait ouvrir les yeux à tout Paris, car le voilà donc à présent *acceptateur* très décidé de la constitution. S'il refuse un décret, il accepte tous les autres, cela est clair, et voilà bien des gens surpris, et principalement ceux qui s'efforçaient de le faire passer pour prisonnier.....

Si je vous ai demandé des nouvelles de Vidal, c'est parce qu'il avait trouvé une mine d'or, dont je devais avoir ma part. S'il n'a pas fait fortune, alors, nos espérances s'étant envolées en fumée, je n'ai plus rien à lui demander.....

Vous menez, dites-vous, des témoins avec vous quand vous allez au château ; je vous avoue que je suis extrêmement scandalisé, et que vous preniez cette précaution, et que vous me le disiez. Je vous demande avec la plus vive instance que pareille chose n'arrive plus, autrement vous me contraindriez à défendre très énergiquement à vos témoins de vous accompagner. Je suis aussi surpris que piqué, et que vous me fassiez de

pareilles choses, et que vous me les disiez. Je ne dis pas que ce soit vous qui ayez fait entrer au château tous ceux que je soupçonne de m'avoir dérobé beaucoup de mes effets ; j'ai dit simplement et je dis encore : « Voilà ce que c'est que de les y avoir laissé entrer. » Vous ne pouvez ni me blâmer ni m'empêcher d'avoir de cela le plus extrême regret..... Assurément je savais la Rousset au château, mais je ne l'ai jamais crue despote ; je l'ai toujours crue sous vos ordres, et toujours crue honnête. Je suis très surpris qu'elle ne l'ait pas été.....

J'espère, dans ma première lettre, vous apprendre la fin de mes affaires avec madame de Sade. Souvenez-vous que je dis seulement : *j'espère*. Adieu, mon cher avocat. Portez-vous bien et surtout ne vous fâchez pas comme cela pour des torchons et des serviettes, car vous m'affligeriez moi-même beaucoup et m'empêcheriez de vous parler à mon aise. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Ce 14 novembre 1791.

Le marquis annonce que ses démêlés avec madame de Sade touchent à leur terme et fait à l'avocat sa profession de foi politique, pour autant que sa qualité d'homme de lettres lui permet d'en avoir une. (5 décembre).

.....Je viens de recevoir une lettre de madame de Martignan. Je lui répondrai au jour de l'an. Sa lettre est charmante ; dites-lui mille choses pour moi. Vous ne sauriez croire combien je suis aise que ma famille vienne comme cela un peu vous entourer. J'aime que les mêmes lieux contiennent ce que j'ai de plus cher. Je vis toujours dans le plus doux espoir de vous aller voir en mai ; je regarde cela comme trop essentiel pour y manquer. Nos discussions avec madame de Sade vont se terminer au moyen de deux cents louis de dettes pour mon ameublement que la dite dame va payer pour moi. La voilà bien malade ! Ça nage dans l'or et ça me refuse à moi, pauvre diable qui ai à peine de quoi m'habiller, moi qui suis obligé de faire pour vivre des comédies... que les comédiens jouent et ne me paient pas ! Et le vin cuit, avocat, quand en tâterons-nous ? Convenez qu'il a un peu de peine à venir.....

J'attends le quatrième et dernier envoi avec impatience. Tâchez surtout que ce que j'appelle la grande cassette soit compris dans cet envoi. Voilà succinctement ce qui me paraît vous avoir été demandé dans ce quatrième envoi : des manuscrits qui doivent se trouver encore dans les tiroirs de mes bureaux ou dans les rayons de la bibliothèque, un détail de meubles surtout qui m'est nécessaire, une partie de ce que l'office renferme de mieux tant en porcelaine qu'en cristaux emballés avec bien du soin, les rideaux de toile de coton jaune, les deux rideaux de perse tabac d'Espagne, s'ils peuvent se trouver, un de taffetas gris, une couverture piquée de toile, bien des petits objets du cabinet d'antiques, des lacrymatoires, des lampes, des monnaies, une bague (ces deux derniers objets doivent être dans les tiroirs du bureau de mon cabinet qui est entre la fenêtre et la cheminée), plusieurs papiers de l'armoire au serre-papiers, tels que les lettres de mon père, de la demoiselle Beauvoisin, lettres générales, état de meubles de différentes maisons, lettres d'affaires, procès de Paris, une housse de lit de satin blanc à fleurs d'or provenant de la succession de ma mère envoyée à la Coste par madame de Sade, etc.

Maintenant, mon cher avocat, vous me demandez quelle est vraiment ma façon de penser afin de la suivre. Rien assurément délicat comme cet article de votre lettre, mais ce sera en vérité avec bien de la peine que je vous répondrai juste à cette demande. D'abord, en qualité d'homme de lettres, l'obligation où je suis ici journellement de travailler tantôt pour un parti, tantôt en faveur de l'autre, établit une mobilité dans mes avis dont se ressent ma manière intérieure de penser. Veux-je la sonder réellement ? Elle ne se trouve vraiment pour aucun des partis, et est un composé de tous. Je suis anti-jacobite, je les hais à la mort ; j'adore le roi, mais je déteste les anciens abus ; j'aime une infinité d'articles de la constitution, d'autres me révoltent ; je veux qu'on rende à la noblesse son lustre, parce que de le lui avoir ôté n'avance à rien ; je veux que le roi soit le chef de la nation ; je ne veux point d'assemblée nationale, mais deux chambres comme en Angleterre, ce qui donne au roi une autorité mitigée, balancée par le concours d'une nation nécessairement divisée en deux ordres ; le troisième est inutile, je n'en veux point. Voilà ma profession de foi ^[10]. Que suis-je, à présent ? Aristocrate ou démocrate ? Vous me le direz s'il vous plaît avocat, car pour moi je n'en sais rien. Mais ce que je sais à merveille, c'est que je

vous embrasse et vous aime de tout mon cœur. N'oubliez pas le quartier de janvier, je vous en conjure, et croyez-moi pour la vie votre meilleur ami.

DE SADE.

Lions aîné salue le départ de la garnison arlésienne. (28 décembre).

.....Nous vous faisons présent du détachement du régiment du Maine d'environ trois cents hommes dont nous sommes très contents, et qui partira lundi, deux du mois de janvier. Les officiers sont des parfaits honnêtes gens, de même que le corps des soldats, mais la compagnie des grenadiers vous est recommandée ; ils peuvent aller de pair avec les sans-culottes^[11], ainsi vous pouvez vous disposer à les bien recevoir, et surtout à les faire bien boire, car ils ont été gagnés par les limonadiers^[12] à coups de verre. Ils ont poussé leur bravoure à vouloir couper la tête à notre maire, et nous avons vu le moment que nous les ferions sortir de la ville avec des coups de canon chargé à mitraille si nous n'avions pas craint qu'ils assassinaient leurs officiers.....

-
1. ↑ « Aline et Valcour » ou « Le Roman philosophique ». Le marquis explique lui-même, par la suite, comment la publication en a été retardée.
 2. ↑ Ou « Le Misanthrope par amour ».
 3. ↑ Ou « La Coquette punie ».
 4. ↑ Ce secrétaire, nommé de Comps, n'était pas mort et a même fait de son suicide un sujet d'article. Il fut interrogé, le vingt-deux mars 1793, sur la disparition des papiers politiques de Mirabeau.
 5. ↑ Chaussée d'Antin
 6. ↑ On sait que le marquis s'est défendu, par la suite, d'être l'auteur de « Justine » et de « Juliette ».
 7. ↑ L'envoi des trois « médiateurs » avait été décidé par l'Assemblée le vingt-cinq mai.

8. [↑] « Oxtiern ou les Effets du Libertinage », trois actes en prose, joués au théâtre Molière, rue Saint-Martin, les vingt-deux octobre et quatre novembre 1791. La proclamation du nom de l'auteur provoqua du tumulte à la seconde représentation.
9. [↑] Madame de Martignan, fille de madame de Villeneuve, retirée au couvent, à Apt.
10. [↑] C'est un peu celle des amis de M. de Clermont-Tonnerre, partisans de la constitution anglaise.
11. [↑] « 100 culottes », dans le texte.
12. [↑] « Par les monnediers », dans le texte (?).

Note de wikisource

1. [↑] Le marquis a probablement écrit *nous* qui est davantage conforme au sens de la phrase.

1792

(1^{er} JANVIER – 21 SEPTEMBRE)

La dépouille du grand prieur n'est pas encore attribuée : le receveur de Marseille en liquide une partie, celui de Toulouse l'autre.

Le marquis a fait des dettes et prépare plaisamment Gaufridy au grand coup qu'il va lui porter. La faute en est surtout à madame de Sade qui, après beaucoup de paroles, s'en est tirée en lui comptant quatre mille cinq cents livres sur la succession de sa mère. Mais, quand M. de Sade aura été remis à flot, rien ne viendra plus déranger ses dispositions et, si l'avocat le veut bien, ils prendront ensemble un petit arrangement qui durera autant que leur vie.

La présidente, lasse de pourvoir aux besoins de sa fille, à qui le marquis ne paie pas sa pension, est décidée à plaider encore. Elle en avise Reinaud qui fait connaître à Gaufridy pour quelles raisons de délicatesse on s'abstiendra de le consulter. Reinaud trouve que la conduite du marquis est une injustice et une horreur, car la conscience bourgeoise juge toujours avec sévérité les manquements à payer, l'argent étant pour elle une rançon adéquate à toute libération et même la commune mesure de toutes choses. L'essentiel est, après tout, d'en avoir une.

Le chevalier, qui est en garnison à Lyon, vient passer quelques jours chez sa tante de Villeneuve avant de partir pour Strasbourg avec son régiment. Cette nouvelle jette M. de Sade en frénésie. C'est un coup des Montreuil et son fils n'a été dépêché à la vieille dame que pour lui souffler l'héritage. S'il a celui de madame de Villeneuve, il n'aura pas celui du marquis. Tout, jusqu'au ton que prennent maintenant ses créanciers pour réclamer leur dû, montre à M. de Sade les inqualifiables procédés des parents de sa femme,

qui disait des pâtenôtres au lieu de songer à l'en défendre. Ses fils sont des ennemis. Néanmoins, bien qu'il n'approuve pas sa conduite, le marquis a fait honneur à une lettre de change que son aîné, qui a émigré, vient de tirer sur lui.

M. de Sade a pris feu trop vite. Le chevalier n'a pas enlevé l'héritage, et le voilà soudain tout attendri : la tante n'a donné que trois cents livres à ce pauvre petit diable ! Elle se conserve si bien que l'on n'en finira pas, si l'on veut attendre sa mort. Il faut donc trouver quelque expédient pour la soulager de son argent sans nuire à sa santé, et l'on s'exposerait, par une trop longue inaction, au double chagrin de la perdre et d'en être déshérité.

Le mieux serait, évidemment, d'opérer soi-même et le marquis est de plus en plus tenté d'aller à la Coste au printemps. Il ferait ce voyage avec son amie, car ce n'est qu'une amie et il ne doit y avoir sur ce point aucune équivoque. Cette personne est extrêmement honnête et réservée. Elle lit toutes les lettres de Gaufridy et l'avocat fera bien de ne parler d'elle qu'en bons termes.

Mais où logera-t-il ? Au château ou dans le village ? Que dira-t-on en le voyant paraître ? Que dira-t-on s'il ne vient pas ? Où est le danger ? Et, s'il y a, de toutes façons, risque à courir, quel est le moindre ?

L'avocat est, hélas ! peu fait pour l'affermir. Il complotte contre la nation, mais c'est un lièvre dont le moindre vent de panique agite les longues oreilles. M. de Sade vient d'apprendre qu'il a pris la fuite. Cette nouvelle le désespère et il pousse des cris si perçants qu'ils peuvent être tenus pour sincères. Gaufridy veut se réfugier à Lyon. Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? La maison de son ami est petite, mais elle lui est ouverte. Si pareille aventure se renouvelle, l'avocat doit venir à Paris tout droit, en prenant avec lui un quartier pour faire bouillir la marmite du « pauvre diable qui sera heureux de le recevoir. » Ce n'est heureusement qu'une alerte. Gaufridy est rentré. On avait mis chez lui une garnison de vingt-quatre hommes qui y est restée pendant trois jours, et M. de Sade offre de prendre à sa charge la moitié de ces frais-là, car l'humeur « jacobite » a dû s'exercer sur le procureur à cause du maître.

Le ministre a parlé avec un grand sang froid, à la barre de l'assemblée, des excès qui ont été commis dans la ville d'Apt par les habitants de

plusieurs communes du voisinage qui s'étaient réunis en armes, et le ci-devant marquis ne peut plus douter du danger qu'il y a pour lui à venir à la Coste car ses anciens vassaux ont figuré en bonne place dans la sédition. Les jacobins du village se sont en outre mis en tête de faire abattre ses créneaux. M. de Sade envoie aussitôt un long plaidoyer au président du club des amis de la constitution de la Coste, où il se recommande de son séjour à la Bastille. Il pense que la mauvaise renommée de cette prison tournera à profit de ménage. Mais, de toutes façons, l'humeur démolissante des Costains le pousse à prier Gaufridy de hâter son quatrième chargement. L'avocat fera démeubler et lui enverra sans plus attendre la grande cassette, après s'être assuré qu'elle ne court aucun risque d'être ouverte, ainsi que divers objets de son cabinet d'histoire naturelle, dont un superbe priape en bague, et ses papiers, y compris les lettres du procès de Paris. Il serrera le surplus et recourra, si besoin est, aux chefs militaires de la région, dont plusieurs ont été, dans le temps, les amis du marquis.

Le vent souffle du mauvais côté. M. de Sade fait néanmoins le projet de venir passer l'été de 1793 à Avignon avec la citoyenne Quesnet, de qui un billet sans date loue, à cette occasion, les vertus. Mais Avignon n'est pas plus sûr que la Coste. Tout le midi est en effervescence. Arles est mise au pillage par les troupes de trois départements qui se sont abattues sur elle « avec une quantité immense d'artillerie ». Lions a fui et écrit des lettres égarées sur ce qu'il a souffert et sur les exactions dont il n'a pu défendre les biens du marquis. C'est en vain que dans le Comtat les fermiers illuminent les châteaux aux frais des seigneurs à chaque passage de troupes et à chaque fête civique : on les remarque tout de même. Ripert n'écrit plus qu'en tremblant, en empruntant la main d'un tiers et sans signer.

La Provence est si agitée qu'elle se répand au dehors comme une eau en ébullition. Un Costain, du nom de Payan, est venu à Paris où il fait rage : le marquis le cherche partout pour s'amuser « du gonflement de sa figure et de ses épaules. » La fille de la Soton y arrive à son tour, jambe de ci jambe de là sur un cheval, dans le dessein de faire passer à l'assemblée un mémoire contre Gaufridy dont elle demande la tête. Le marquis fait l'impossible pour calmer cette créature qui est accompagnée d'un soldat inconnu. C'est, dit-il, madame de Sade qui la conseille mal, mais leur vieille amitié ne conseille pas mieux Gaufridy qui le laisse mourir de faim. Les griefs de la Soton sont

nombreux et confus, et l'avocat a dû mourir de peur en lisant les lettres où le marquis lui conte ses tentatives pour la réduire au silence. Il n'y réussit pas et cette citoyenne tourne bientôt son humeur contre lui. Elle répand la fable que le chevalier a émigré, bien qu'il ait « vraisemblablement » rejoint quelque maison de son ordre, dont la souveraineté n'a pas encore été abolie au regard de la loi française. Elle colporte également toutes les « calomnies » inventées contre M. de Sade pendant les cinq années de la contumace. Le marquis s'en émeut et demande à l'avocat d'avoir un bon certificat avec beaucoup de signatures pour réfuter ces propos-là. Il est malade, sans le sol, écrasé de corvées à sa section et, comme parent d'émigré, ne peut quitter Paris.

Cependant les officiers municipaux et les notables de la Coste ont écrit à M. de Sade une lettre « fraternelle » dont il les fait remercier par son régisseur pour ne pas engager avec eux un commerce déplacé. Ils l'assurent que Gaufridy lui en fait accroire, qu'il n'y a aucun danger à venir à la Coste, que rien ne sera brûlé et qu'ils sauront garantir ses biens de toute atteinte. Cela est bel et bon, mais il faut démeubler tout de même, car tout le monde s'accorde à dire que la Provence est à la veille d'être envahie par les Espagnols, les Piémontais et les Russes, et les communications avec Paris seront coupées.

M. de Sade apprend avec humeur que Gaufridy a accepté de madame de Villeneuve la mission de débrouiller les affaires de sa défunte fille. L'avocat ignore-t-il donc qu'on ne peut hanter cette vieille dame sans se fâcher avec elle (surtout lorsqu'on est aussi négligent que lui) et, s'il perd le crédit dont il jouissait auprès d'elle, comment le marquis s'y prendra-t-il pour la faire surveiller et la chambrer à distance ? Tout se ligue contre lui. Ayant femme et enfant il est seul dans le monde. Ses fils ont émigré et la journée du dix août lui rend son isolement plus sensible en lui en révélant le danger. La maison qu'il voulait acheter à Paris a été acquise par une fille pour soixante-sept mille livres, car, à ce temps comme jadis, ce sont les putains qui ont tout l'argent. La dépouille du grand prieur n'a encore rien donné au marquis, sinon l'argenterie qu'il a pu faire revenir de Toulouse, mais pour l'engager aussitôt au mont-de-piété. Toutes les administrations révolutionnaires en veulent à sa bourse, et on continue à lui réclamer pour la nation les redevances et les rentes que sa maison servait aux moines et

aux curés. Par contre d'anciens justiciables demandent avec des menaces la restitution des biens qui leur ont été légalement confisqués par les officiers du seigneur. Son imprimeur est empêché par les circonstances de lui livrer le « Roman philosophique » sur lequel il comptait beaucoup. Enfin, pour comble d'infortune, le département des Bouches-du-Rhône a inscrit son nom par erreur sur la liste des émigrés et, malgré l'envoi qu'il a fait à Lions aîné (qui n'est qu'un fripon) de ses certificats de résidence, son revenu d'Arles a été momentanément saisi.

C'est le moment qu'un sieur Courtois choisit pour offrir de racheter un cens annuel qu'il fait au seigneur, alors que tous ses pareils attendent la loi qui exonérera les redevanciers des taxes non fondées en titre. Eh bien ! Cet honnête homme paiera pour les autres, et le marquis va s'efforcer d'obtenir de lui, au prix le plus élevé et en numéraire, une indemnité qu'il ne doit plus. « Envoyez-moi, écrit-il à Gaufridy, cette prune pour mon dessert ! »

On a brûlé sur la place Vendôme les papiers de la noblesse, et M. de Sade, qui craint la pareille, donne l'ordre de transporter à Mazan ses titres de famille, les livres terriers et ce qui reste de l'ancien chartier de Saumane. Ils y seront d'ailleurs si bien cachés qu'on ne les retrouvera plus. La municipalité du même Saumane l'impose de six cents livres pour l'équipement de six volontaires et le marquis serre soigneusement la reconnaissance de ce don patriotique qui peut servir, à l'occasion, de certificat de civisme.

L'état de ses affaires est affreux. Lions aîné se cache. Les Ripert émigrent sans lui avoir payé ce qu'ils lui doivent. Bientôt l'avocat s'enfuit de nouveau et gagne Lyon. Cette nouvelle désole le marquis. Pourquoi son ami a-t-il fait choix de cette ville, où la vie est fort chère, alors qu'on lui offre à Paris une hospitalité à meilleur compte ? A-t-il du moins prétexté son départ pour qu'on ne songe pas à l'attribuer à des manquements ou à la peur ?

L'ère républicaine s'ouvre sur d'autres désastres domestiques que M. de Sade ignore encore.

Le marquis avise plaisamment son régisseur des dettes qu'il a faites. (Sans date).

.....Voici bien une autre antienne que je vais vous chanter, cher avocat. Allons, prenez-moi vite une mine bien sérieuse, ridez le front, froncez le sourcil, dites deux ou trois fois : « Ah ! ché peste d'homme és isso ^[1] ! » (ce patois est-il bon ou non, je n'en sais rien), mais, après avoir bien pesté, bien juré, lisez les fatales lignes que je vais vous tracer.

J'ai touché la lettre de crédit, et je la garde sans la passer en aucune déduction sur les deux prochains quartiers, et cela par les raisons que je vais vous détailler ci-dessous... Une pause, avocat, car le coup est violent, et franchement il faudrait quelques gouttes d'éther pour faire avaler cela ! Écoutez-moi maintenant.

Vous imaginez bien que, sorti de la Bastille ^[2] le trois avril 1790 avec, pour tout mobilier et tout vêtement, trois mauvais matelas et une redingote de ratine brune, *point de culotte*, il était difficile que *vingt et un mois* après je me trouvasse, comme je suis, ayant huit paires d'habits complets tous neufs, d'assez bon linge, une maison petite, mais charmante, assez jolie pour qu'on l'admire... à Paris où les yeux sont blasés sur le luxe, trois ou quatre bonnes maisons où je peux aller dîner et souper quand bon me semble, mes entrées à tous les spectacles, et une sorte de considération littéraire, une compagne honnête et pleine de soins pour moi et d'assez bon vin dans ma cave ; vous sentez bien, dis-je, cher avocat, qu'il était impossible que je passasse de la situation où j'étais il y a vingt et un mois à celle où je suis maintenant sans beaucoup de frais, de soins, de travaux, de fatigues et de courage. Or tout cela entraîne quelques dettes ; il y a des moments où, sans vous en rien dire, ces dettes se montaient à *neuf mille francs*. Je comptais sur madame de Sade, elle me devait bien légalement *dix mille francs* de la succession de ma mère. Avais-je tort de m'enfiler jusqu'à *neuf*, sachant qu'on me devait *dix* ? Cependant mon espoir s'est vu trompé ; on a eu beau plaider, crier, tempêter, la chère marquise s'en est tirée avec quatre mille huit cents francs et il est resté quatre mille et tant de dettes à son cher époux, portant absolument à faux. J'ai quelque espoir, mais rien ne va maintenant. Si les imprimeurs vous achètent vos ouvrages, c'est avec des billets à termes très éloignés ; et cependant il faut payer.....

*Reinaud annonce à Gaufridy la fin du procès de M. de Sade et de sa femme.
(2 février 1792).*

Voici de l'essentiel, mon cher Gaufridy.

Madame de Montreuil vient de m'annoncer que toutes les affaires entre M. de Sade et sa femme sont finies, par des jugements suivis d'une transaction bien cimentée. Le compte de gestion de madame de Sade est rendu et admis ; ce qui l'a facilité, c'est un tapissier qui est venu se jeter pour ainsi dire au milieu, à raison d'une fourniture faite au marquis, voulant être payé de gré ou de force.....

Le marquis accuse son fils le chevalier de s'être rendu auprès de madame de Villeneuve pour lui souffler son héritage. (6 février 1792).

Me voilà encore forcé, mon cher avocat, de vous écrire une lettre à la hâte et qui ne servira point de réponse à celle de vous en date du deux de l'an. L'événement m'y contraint. Il s'agit de M. le chevalier qui, comme vous le savez sans doute, est maintenant auprès de madame de Villeneuve. Il est parti lestement de sa garnison et sans me prévenir de rien, se contentant de me dire : « Je pars. » Le voilà près de madame de Villeneuve ; il est bien facile de voir d'où le coup part, et vous devinez mieux que moi que les Montreuil l'ont dirigé. Quant aux intentions, elles se devinent aussi facilement que le conseil. Vous seul, mon cher avocat, pouvez parer le coup qu'on cherche à me porter. Au nom de Dieu, voyez sur le champ madame de Villeneuve et... que vous dirai-je ici ? Il n'est pas douteux que ce jeune homme va pour disposer ma tante à faire son testament en sa faveur, qu'il y va pour tâcher d'usurper tout l'argent comptant. C'est donc à vous, mon cher avocat, à mettre tout en usage pour parer un pareil coup. Envoyé par madame ma mère, vous comprenez bien aussi que M. le chevalier va s'informer du revenu des terres, de leur rapport, et tout cela pour que madame de Sade, instruite, nous persécute ensuite de lui payer ses quatre mille francs. Or, comment accorderons-nous les récits que va faire M. le

chevalier avec ce que j'ai dit, moi ? Tout saisi, tout dégradé, tout en friche, voilà mon tableau. C'est de cette peinture que j'ai déduit l'impossibilité de payer la marquise... et vous voyez que le chevalier va gâter tout. Parez à tout cela, au nom de Dieu ! Marquez tout à ce chevalier, et prenez bien garde surtout qu'il n'emprunte un écu là-bas, parce que, très assurément, je ne le passerais pas en compte.

M. le chevalier vient de faire là un voyage que je ne lui pardonnerai de ma vie. Je ne lui laisserai pas ignorer à quel point j'en suis piqué, et vous me ferez plaisir de lui en dire un mot. Je vous demande le journal le plus exact et le plus circonstancié de son séjour et de sa conduite là-bas ; ne me cachez rien. Dans une telle circonstance, je ne puis rien vous conseiller ; votre amitié pour moi doit tout vous dicter et votre probité doit vous convaincre qu'il n'est pas juste qu'un fils hérite avant son père, mille fois plus indigne encore qu'il aille escroquer une succession à son père. M. le chevalier peut être sûr qu'il n'aura de ses jours signe de vie de moi, maintenant. Je n'aime ni les escrocs ni les espions ; jamais son frère n'aurait été capable d'une telle infamie !.....

Ne vous endormez pas sur de telles manœuvres, cher avocat, je vous conjure, et ne perdez pas une minute pour en émousser les effets.

Le marquis pense que le chevalier a été conseillé par les parents de sa femme et déplore l'erreur commise par le feu comte lorsqu'il lui a fait épouser cette fille de maltôtiers. (15 février 1792).

.....Vous avez vu par ma dernière l'extrême chagrin que me donne le voyage de M. le chevalier de Sade en Provence, petite atrocité dont je le crois fort incapable, mais qui lui a été conseillée par les Montreuil et dont, malheureusement, lui seul pourtant se repentira parce qu'il avait, et assez d'âge, et assez de bon sens pour refuser une telle infamie. Je ne doute pas qu'il ne soit maintenant en possession de l'héritage de madame de Villeneuve. Je l'en félicite en l'assurant bien que celui-là lui tiendra lieu du mien, et que tout le tort que je pourrai lui faire lui sera bien certainement fait dans mes *dispositions testamentaires* ; il peut en être bien sûr..... Ne lui laissez pas ignorer mon mécontentement sur cet objet et surtout point de

prêt d'argent, parce que je n'en allouerais certainement aucun. Mais parlons d'autre chose, car depuis bien longtemps je n'ai rien eu qui me donne plus d'humeur que l'odieux et exécrationnel procédé de ce petit monsieur-là. Il fera beau quand il aura maintenant une lettre de moi !.....

Je ne conçois pas comment madame de Sade ne donna pas des ordres pour faire absolument démeubler le château lorsqu'elle prévint que de longues années allaient s'écouler sans qu'on y fût. J'avais cette précaution autrefois pour un an ou deux, pourquoi donc ne pas l'avoir quand il s'agit de douze ou quinze ? Mais la bonne dame disait ses patenôtres et cela valait bien mieux que d'avoir soin de mes affaires.....

D'un autre côté, madame de Sade exige ses quatre mille francs ; le diable m'emporte si je sais comment faire ! Quand mon pauvre père disait : « Je fais épouser à mon fils cette fille de maltôtiers pour qu'il s'enrichisse », le pauvre homme ne savait pas que ces maltôtiers, ces banqueroutiers me ruineraient.....

Le marquis s'est trompé sur les intentions du chevalier, mais il n'y voit que trop clair sur celles de sa tante de Villeneuve. Il demande renseignements et conseils en vue du voyage qu'il voudrait faire en Provence avec la dame Quesnet. (Sans date).

.....Je n'ai jamais douté du cœur du chevalier de Sade, mais beaucoup des gens qui le font agir ; faible, jeune et gardé par les Montreuil, il était possible qu'il fît beaucoup de petites infamies. Vous me rassurez ; tout est dit ; mais je n'ai pas caché mes craintes ici ; les Montreuil les ont sues ; madame de Sade a cherché à me rassurer. Vos détails, je l'avoue, y ont mieux réussi que ses lettres.

Je suis fâché que le pauvre petit diable n'ait eu que trois cents francs. La chère tante n'est pas généreuse ! La visite valait mieux que cela, son voyage ne sera pas payé.....

Je vois que, puisque la chère tante dispose de ses fonds, il faut renoncer à lui emprunter l'argent nécessaire à acheter ma maison. Je vois encore à cela que, puisqu'elle dispose de ses fonds pour *acheter*, elle pourra également

disposer des immeubles *acquis* et m'en frustrer par son testament. En un mot, ce que je crois voir de très clair à tout cela, c'est qu'il en sera pour moi de cette succession comme de toutes les autres, c'est-à-dire que j'en serai pour mon *deuil*. D'après cela, ce que je lui souhaite bien sincèrement, c'est qu'elle vive plus longtemps que moi, afin de n'avoir pas deux chagrins à la fois : celui de la *perdre* et celui d'en être *déshérité*.

Mais où la chère dame a-t-elle pris, je vous conjure de me l'apprendre, que j'avais envie de lui envoyer mes *œuvres philosophiques* ? Si j'y ai jamais pensé, je veux que la peste m'étouffe !..... À l'égard de mes invectives sur les Montreuil, elle ne se rappelle pas encore, la bonne dame, que c'est elle qui a commencé. Il est vrai qu'il n'a pas fallu grand chose pour m'échauffer le crâne. On est éloquent lorsqu'il s'agit d'*invectiver* ce qu'on *déteste* ; mais qu'elle se tranquillise encore sur cela. Je ne lui en parlerai plus. Je l'ai vue autrefois très opposée à toute cette *canaille montreuillique* ; elle les aime à présent... à la bonne heure ! Je lui réponds de n'être jamais son rival.....

Au nom de Dieu, faites donc taire Conil ! Je vous envoie sa lettre avec ma courte réponse au bas. Faites-la lui savoir, si vous la trouvez juste ; si elle ne l'est pas, tergiversez et calmez-le jusqu'à mon arrivée, mais dans tous les cas faites-le taire, car de ma vie je n'ai vu d'âne braire aussi fort que cet animal-là. Assurez-le bien que je ne lui répondrai jamais, qu'il est par conséquent très inutile qu'il m'écrive, et surtout des lettres aussi insolentes que celle-là. Le décret de l'assemblée égalise les hommes, mais il n'assimile point, il ne réunit point l'homme à la bête, et Conil, d'après cela, devant sentir ses distances qu'il oublie, devrait, au lieu de m'écrire, *rentrer à l'écurie, demander de l'avoine* et se *taire*.....

Rien, mon cher avocat, n'est maintenant certain comme mon voyage..... Éclairez-moi maintenant sur une infinité de choses. Où logerai-je ? Où habiterai-je ? Où établirai-je mon quartier général ? Je serai peu de temps en Provence, trois mois au plus, et, pendant ces trois mois, nous courrons, vous et moi, beaucoup. Mais encore faut-il que ma tente soit placée quelque part. Il faut un domicile, un point de réunion ; où le prendrai-je ? Mazan, inlogeable ; Saumane, j'en ai peur ; la Coste, un peu de dégoût, du château s'entend, car je pencherais assez pour une maison dans le village ; mais cette habitation villageoise n'a-t-elle pas l'air de la crainte et de la timidité ?

Préférée par des sentiments d'égalité, de bonhomie, de démocratie, ne sera-t-elle pas, et blâmée par mes égaux, et *méchamment dévoilée* dans son principe par mes inférieurs ? Portez, cher avocat, la plus scrupuleuse attention sur la réponse que vous allez me faire au conseil que je vous demande et décidez-moi promptement, car, en conséquence de votre réponse, je ne vous écris plus que pour consolider nos arrangements. Une des grandes raisons qui me fait pencher pour le séjour d'Apt ou d'une maison au village de la Coste, c'est que j'aurai une amie avec moi et que c'est à cause de cela que je veux que ma conduite soit dans le plus grand jour. Cette amie, qui, très certainement, n'est pas autre chose avec moi, est, très certainement encore, une très honnête femme. Il n'y a pas le plus petit louche ni sur sa conduite ni sur ma manière d'être avec elle ; elle serait très offensée du soupçon et s'opposerait à toute conduite de ma part qui pourrait en faire naître ; supplément de motifs pour être à grand jour. Notre train d'ailleurs sera très médiocre. Ou nous nous mettrons en pension pendant nos trois mois dans une maison honnête, ou nous prendrons une cuisinière et nous n'aurons à nous deux qu'un seul laquais. Point de fêtes, point de dîners, point de maison, point d'état..... Depuis que l'amie dont je vous parle est décidée à venir avec moi, elle lit vos lettres. Or cette femme est extrêmement honnête et sensible. Ne m'écrivez donc rien sur elle, si vous en parlez, qui l'affecte, la refroidisse ou l'inquiète sur ce voyage. Adieu, cher avocat. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

Le marquis est rempli de crainte pour son cher avocat qui aurait été obligé de prendre la fuite.

Ce 26 mars 1792.

Au nom de tous les saints du paradis, mon cher avocat, écrivez-moi, et éclairez-moi les troubles d'Apt et la part que vous y avez ^[3] ! Je reçois à l'instant une lettre de Langlois qui, sans aucune explication, me dit : « Monsieur Gaufridy et son fils sont fugitifs ! » Cette maudite phrase, écrite par cet imbécile qui devait au moins l'éclaircir en l'écrivant, cette maudite phrase, dis-je, me fait écrire à tout l'univers pour savoir de vos nouvelles, et l'amitié que j'ai pour vous, mon cher avocat, ne peut soutenir un instant

d'alarme sur ce sujet. Je vous en conjure, mandez-moi ce qui a pu faire écrire une telle phrase à Langlois. Je viens de le tancer d'importance pour s'être avisé de m'écrire cela, mais mon inquiétude ne s'est point calmée par les sottises que je lui ai dites ; elle ne s'apaisera qu'en recevant de vos nouvelles, et donnez-m'en tout de suite, je vous le demande en grâce. Abandonnez-moi, quittez mes affaires, ne prenez plus nul intérêt à moi, tout cela, s'il le faut, j'y consens ; mais aimez-moi, mais conservez-vous, mais convainquez-vous que vous avez dans moi un ami de l'enfance qui aimerait mieux qu'il lui arrivât du mal à lui que de lui en voir arriver à vous.....

Le marquis a appris le retour de son régisseur ; il veut savoir si « l'humeur jacobite » règne à la Coste et annonce la chute d'une de ses pièces. (7 avril 1792).

J'ai reçu il y a quatre jours, mon cher avocat, l'assignat de mille livres que vous m'envoyez à compte, et avec lui l'assurance que vous êtes de retour dans votre patrie, dont l'on venait de m'assurer que vous exilaient les troubles. Quoique il paraisse à votre lettre que l'agitation y est encore bien grande, je vous avoue pourtant que j'ai été bien satisfait de vous y voir rentrer. Puisse-t-on vous y laisser en paix. Hélas ! après tout ce qui se passe, il faut en vérité s'en flatter beaucoup plus que le croire, car il n'y a maintenant pas un honnête homme qui puisse compter sur vingt-quatre heures de vie. Je ne vous ai pas répondu plus tôt parce qu'il m'arriva l'autre jour une visite inattendue à laquelle j'étais bien loin de m'attendre. Devinez... Le chevalier. Il y avait deux ans que je ne l'avais vu ; il venait de m'écrire de cent soixante lieues, et tout à coup le voilà qui entre dans ma chambre et qui me saute au col. Il était envoyé par le marquis de Toulangeon dont il est aide de camp. Il apportait *en courrier* une lettre importante, et repartait tout de suite avec la réponse. À peine avons-nous été quatre ou cinq heures ensemble.....

Je vous avertis que je veux et que j'exige absolument entrer pour moitié dans les frais de votre garnison de vingt-quatre hommes pendant trois jours. Il y a bien eu quelque chose de relatif à moi dans les causes de l'humeur jacobite qui vous a fait donner une si forte charge ; il est donc juste que je la

partage et je l'exige. Mandez-moi un peu qui sont à peu près ceux de la Coste qui se sont portés avec tant d'acharnement à Apt. Quel est en général l'esprit des Costains ? Quels sont les jacobins de la Coste ? Si un *Payan* que je vois ici, sur nos listes d'enragés venus à Paris comme administrateurs, n'est pas notre *petit Payan* de la Coste ? En un mot, comment vous croyez qu'on me recevra à la Coste, si c'est là où se fait ma résidence pendant mon voyage de trois ou quatre mois, soit cette année, soit la prochaine ? L'humeur de tous ces gens-là se porte-t-elle seulement sur les prêtres qui n'ont pas voulu faire le serment, ou agit-elle un peu aussi contre les *possesseurs de fonds* ? Si Jourdan^[4] et ses complices ont obtenu leur liberté, le Comtat est perdu ! Il n'y a pas ici deux manières de voir cela et malheureusement, quand on leur offre ces vérités à l'assemblée, ils les rejettent avec acharnement.....

La faction jacobite a fait tomber le mois passé une pièce de moi au Théâtre Italien, seulement parce qu'elle était d'un ci-devant. Ils y parurent en bonnet de laine rouge. C'était la première fois que l'on voyait pareille chose. Cette mode a duré quinze jours, au bout desquels le maire en a obtenu l'anéantissement, mais il m'était réservé d'en être la première victime. Je suis né pour ces choses-là. Je vous embrasse et vous recommande d'avoir bien soin de votre santé dans tout ceci.

Le marquis écrit au président du Club de la Constitution à la Coste et cherche à sauver ses créneaux au prix d'une déclaration révolutionnaire.

Monsieur le président,

Si je ne venais pas d'écrire une grande lettre à MM. vos officiers municipaux, contenant l'expression des sentiments qui m'attachent, à tant de titres, à la révolution et à la constitution française, je me croirais obligé de vous les renouveler ici, d'après la conclusion qui vient, m'assure-t-on, d'être prise dans votre assemblée relativement à la démolition des créneaux de ma maison de la Coste. Mais, comme je ne veux pas vous ennuyer par les répétitions des phrases d'une lettre dont vous aurez eu sans doute connaissance, je me bornerai à vous prier simplement dans celle-ci de ne

pas donner à la province l'exemple d'une contradiction qu'elle aurait trop de peine à comprendre ; car vous en conviendrez, monsieur le président, il paraîtrait assurément bien bizarre de voir, dans le faible écoulement de trois lustres, ma malheureuse maison de la Coste à la fois souillée par les indignes satellites du despotisme ministériel et dégradée par les ennemis de ces satellites, d'où il résulterait que, ne sachant plus quel parti prendre, ni quelle région habiter, l'homme qui doit avoir le plus de motifs pour haïr, pour détester l'ancien gouvernement se trouverait pourtant obligé de le regretter puisqu'il lui deviendrait impossible de trouver des défenseurs et des amis, même parmi ceux qui doivent partager ses sentiments. Croyez-vous, monsieur le président, que je ne serais pas plaint dans un tel cas ? Croyez-vous qu'on n'accuserait pas d'injustice ceux qui m'auraient ainsi traité ? Et croyez-vous qu'on ne me dégoûterait pas de l'enthousiasme avec lequel je prends, et dans mes discours, et dans mes écrits, le parti d'une révolution à laquelle, je crois devoir beaucoup plus qu'elle ne me fait perdre.

Si l'on enlève seulement une pierre de la maison que j'ai dans votre enceinte, je me présente à nos législateurs, je me présente à vos frères des jacobins de Paris, et je demande qu'il soit gravé sur elle : « Pierre de la maison de celui qui fit tomber celles de la Bastille et que les amis de la constitution arrachèrent du domicile de la plus infortunée des victimes de la tyrannie des rois. Passants, vous insérerez cet outrage dans l'histoire des conséquences humaines ! »

Ah ! laissez mes vieilles mesures, monsieur le président ! Voyez mon cœur, ouvrez mes écrits, lisez mes lettres imprimées et répandues dans tout Paris, lors du départ des dames de France et lors de la fuite du roi ; vous verrez là si c'est l'auteur de pareils écrits que l'on doit vexer dans ses possessions. Sont-ce ses procédés que vous voulez juger ? Informez-vous et l'on vous dira s'il n'est pas universellement reconnu, s'il n'est pas authentiquement imprimé, que ce sont les rassemblements du peuple faits par moi et sous mes fenêtres à la Bastille qui m'en ont fait subitement enlever comme un homme dangereux et dont les motions incendiaires allaient faire renverser ce monument d'horreur. Faites-vous donner les lettres du gouverneur de la Bastille au ministre, et en y lisant ces mots : « Si M. de Sade n'est pas enlevé cette nuit de la Bastille, je ne réponds pas de la

place au roi », vous verrez, monsieur, si c'est là l'homme qu'il faut molester. Ai-je émigré, moi, monsieur ? N'ai-je pas même toujours abhorré jusqu'à l'idée d'une pareille démarche ? Ne suis-je pas citoyen actif dans ma section ? Ne payé-je pas mes gardes, mes contributions ? M'y voit-on porter d'autres titres que celui *d'homme de lettres* ? Écrivez dans mon district et vous verrez ce qu'on y pense de moi... Mais mes créneaux vous déplaisent ! Eh bien ! messieurs, tranquillisez-vous ! C'est à la société entière que je m'adresse ici ; je ne vous demande que la gloire de vous les sacrifier moi-même au premier voyage que je ferai dans votre département ; la constitution d'une main, le marteau de l'autre, je veux que nous fassions une *fête civique* de cette démolition. Pacifions en attendant, messieurs, et *respectons* les *propriétés*. C'est de la constitution même que je transcris ces paroles ; vous les vénérerez comme moi, j'en suis sûr, et vous vous souviendrez, ainsi que je l'écrivais hier à MM. vos municipaux, que Brutus et ses partisans n'avaient ni maçons ni incendiaires à leur suite quand ils rendirent à Rome cette liberté précieuse que lui ravissaient des tyrans.

Je suis avec la plus cordiale fraternité, monsieur le président, et messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

LOUIS SADE.

Ce 19 avril 1792, rue Neuve-des-Mathurins, chaussée de Mirabeau, n^o 20, à Paris.

Le marquis estime que tous les Provençaux sont devenus fous. (28 avril).

.....M. Lions m'écrit d'Arles. L'extrait de sa lettre est d'abord la peinture des maux qu'il a soufferts. Aucun détail sur le mas de Cabanes ; il les promet ; il ajoute qu'il a eu chez lui un homme à discrétion et que la municipalité m'a condamné à payer mille francs pour le renvoi des marseillais. Je lui ai répondu de m'envoyer la quittance de ces mille francs pour qu'elle me serve au moins en déduction des impositions qu'on me demande ici, ou qu'elle vous en serve à vous pour également payer moins. Je crains que ma lettre ne lui plaise pas, parce que j'ai l'air de le croire un peu exagérateur, et que dans le fait sa lettre, qui annonce, tant par le style

que par l'orthographe et l'oubli des mots, une tête totalement troublée, n'annonce qu'un exagérateur ou un fol.....

Ripert tout effrayé m'écrit aussi, sans signer, et d'une main inconnue. Le diable m'emporte si vous n'êtes pas tous devenus fous en Provence ! Pour vous, s'il vous prend un second accès, avocat, ne venez vous guérir qu'à Paris, rue des Mathurins, n° 20, je vous en supplie. Je vous réponds de vous rétablir là en huit jours. *Six doses de Palais-Royal* vous mettront sur le champ à la raison, j'en réponds. Accourez donc, je vous en conjure. Je vous avoue que j'aurais un plaisir bien vif à vous embrasser. Je sens bien que l'offre que je vous fais de mes châteaux n'est pas très *constitutionnelle*, mais celle de ma maison de Paris l'est et je vous y attends.....

Le marquis a reçu des municipaux de la Coste une lettre « fraternelle » l'invitant à retourner au pays ! (Sans date).

.....J'ai enfin reçu la lettre *fraternelle* de MM. de la Coste. Elle est très bien ; il y a de la sensibilité, de l'attachement, beaucoup de jacobinisme et la promesse de prendre mes *propriétés sous leur sauvegarde*, promesse qui me fait grand plaisir, attendu qu'au moyen de cela ils ne pourront plus m'*allumer*. Vous savez que ce mot est consacré pour les brûlures de châteaux. Ils me préviennent qu'il faut que j'envoie à MM. du directoire de notre département un certificat de résidence ; le voici.....

Cette lettre d'ailleurs est pleine d'assurance de tranquillité ; ils m'assurent que les troubles sont et ont été fort médiocres, et m'engagent vivement à venir ; je vous charge spécialement au sujet de tout cela de leur faire dire quelque chose d'honnête de ma part. Il est bien extraordinaire qu'on s'avise de dire que c'est vous qui me conseillez de ne pas venir, vous qui, au contraire, en l'air avec moi depuis ma résurrection, avez et devez avoir le plus grand intérêt à ce que nous voyions enfin comme nous sommes. Dépersuadez-les bien de cela, et si j'ai encore occasion de leur écrire, je le ferai sans doute de même. Je voulais, rien qu'à cause de cela, répondre à leur lettre, mais la crainte de faire de cela un *commerce suivi*, déplacé sur tous les rapports, m'a contenu ; enfin, tôt ou tard, j'arriverai un jour, j'espère, et ils verront comme je leur parlerai sur cela.....

L'invasion de la Provence par les Piémontais est sûre si l'on n'y met ordre. Il y a à craindre que les Espagnols ne s'y joignent, mais, pour les Russes, bien certainement. Leur flotte débarque à Sète au mois de juin, et vous n'avez pas, Dieu merci, dix mille hommes de bonnes troupes pour vous opposer à cela. C'est en raison de toutes ces démarches hostiles que je vous ai prié de démeubler la Coste, de m'envoyer au plus tôt ce quatrième envoi qui tarde tant, puis de serrer avec soin tout le reste dans les armoires, en ne laissant meublé que le bas, et ma chambre d'été.....

Le chevalier a déserté, et d'une vilaine manière ; l'aîné s'est bien mieux conduit. Adieu, mon cher avocat. Tout cela me donne bien du chagrin ; ayant femme et enfants, me voilà isolé dans le monde comme un célibataire. C'est toujours là ce que j'avais craint. Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

Le marquis cherche une pension bourgeoise à Avignon pour la dame Quesnet et pour lui-même. (Sans date).

On voudrait trouver dans Avignon, n'importe le quartier, une pension pour les six mois, d'avril à octobre 1793. On désirerait que ce fût dans un ménage bourgeois de gens au-dessus de quarante ans, n'importe l'état ; ou, par préférence, chez une dame veuve également de cet âge, dont on puisse faire sa société. On désire pour logement deux chambres à coucher avec garde-robe, des lits propres et bons, un grand cabinet ou salon attenant ces deux chambres et une chambre de domestique. Quant à la nourriture, on désire également la trouver dans la même maison. On veut à dîner la soupe, le bouilli, une entrée, un entremet, du dessert, du bon vin d'ordinaire, une misère à déjeuner et un plat de légumes à souper. Un homme d'environ cinquante ans, une femme d'à peu près trente, uniquement liés par l'amitié, sont les trois personnes dont il est question. L'homme a de fréquents voyages à faire dans les environs, moyennant quoi il sera moins à charge pour la pension. Quant à la dame, elle sera plus sédentaire ; sa société est douce ; elle est pieuse, extrêmement honnête, fort réservée, et désire trouver les mêmes vertus dans les personnes qui prendront en pension et en société, elle et son ami.

Il est inutile d'observer qu'on ne veut pas absolument d'auberge. C'est une maison bourgeoise et honnête que l'on veut.

Le marquis veut faire donner une sépulture inviolable à Laure.

.....On va sans doute démolir les Célestins d'Avignon ou disposer de ce terrain. Les cendres de Laure reposent en cette église, dans une chapelle de notre maison. Ne serait-il pas décent de donner à cette femme célèbre un asile inviolable, tel qu'une des paroisses de mes terres, et ce projet, uniquement philosophique à mes yeux, ne serait-il pas vu comme aristocrate par les patriotes ? Je vous consulte sur ce fait, vous m'y répondrez, je vous prie. Les pères célestins d'ailleurs ont, je crois, quelques papiers ou monuments relatifs à Laure. Ne faudrait-il pas les retirer ? Ils ont, je crois, l'original des *vers* de François premier pour Laure^[5] ; ce serait, me semble, une pièce à retirer.

Le marquis n'entend pas rembourser un insolent emprunt de son fils le chevalier et apprend à Gaufridy l'étrange équipée de la fille à la Soton. (10 juillet).

.....On assure que M. le chevalier, à son dernier voyage de Provence, c'est-à-dire tout dernièrement, entra chez vous d'un air fort décidé, et vous dit : « Il me faut de l'argent ! » Vous refusâtes d'abord. Il tint alors de fort mauvais propos, vous dit *qu'il était le maître*, qu'il *était chez lui* etc. Ému, vous répondîtes que vous n'aviez que six cents francs. « Eh bien ! dit-il, donnez-les moi », et vous les lui donnâtes. Je vous somme de me dire la vérité sur ce fait. D'abord, si vous ne me la dites pas, vous en seriez la dupe, attendu que je vous donne ma parole d'honneur que je vous passerai jamais cet article-là dans vos comptes. Madame de Sade touchant les revenus de ses enfants doit seule solder ce ridicule et insolent emprunt.....

Il est arrivé ici une fille de votre connaissance, mais non pas de vos amies ; cette créature est la fille de la Soton, arrivant sur un cheval à Paris tout exprès pour présenter à l'assemblée nationale un mémoire contre vous,

contre le curé ancien et deux ou trois autres Costains, causes, dit-elle, de ce qu'on a fait perdre les écoles à sa mère. Elle est furieuse contre vous ; je ne vous parle pas de tous les torts relatifs à moi qu'elle vous prête, parce que, sur ces choses-là, n'écoulant jamais que mon cœur, votre défense s'y trouve écrite mille ans avant l'accusation ; mais cette fille... son cheval... tout cela était furieux, tout cela ne voulait rien moins que *votre tête*. Cette dame dont je vous ai parlé, et avec laquelle je loge, qui, par parenthèse, rien que sur la lecture de vos lettres vous a pris dans la plus grande amitié, a fait l'impossible pour la calmer ; elle l'a fait dîner avec elle ; elle l'a revêtue de ses propres habits pour la mener aux promenades, aux spectacles ; rien ne la désarmait ; son refrain était toujours : *la tête de M. Gaufridy* ! Je ne puis, dans cette lettre-ci, vous rien encore mander de positif, parce que nous sommes encore à la *travailler*, non pas à lui demander grâce, comme bien vous croyez, mais à lui faire entendre que les gens qu'elle accuse n'ayant aucun tort, ses démarches ne serviront qu'à la faire passer pour une folle.....

Soton vous accuse fort d'un commerce avec les Montreuil. Je ne le crois pas et n'ai qu'un mot à vous dire pour vous faire voir que je n'y crois pas : *vous êtes mon ami et les Montreuil sont mes plus grands ennemis*. Ce sont de plus des gueux, des scélérats reconnus, et que je pourrais perdre d'un mot si je voulais ; mais j'ai pitié d'eux, je leur rends mépris et indifférence pour tout le mal qu'ils m'ont fait.....

Adieu, cher avocat ; au nom du ciel, de l'argent, de l'argent, de l'argent !

Le marquis met l'avocat au fait du tapage que mène la Soton. (Sans date).

.....La Soton fait toujours grand tapage ; avant hier elle vint me donner ici une scène de pleurs..... Cette gueuse-là me paraît fort dangereuse ; elle va toujours en avant et dit à présent qu'elle ne peut pas s'empêcher de me compromettre aussi dans la plainte qu'elle rend. Elle a fait faire un mémoire ; elle a demandé à son avocat la permission de me faire voir ce mémoire, mais il le lui a défendu, preuve qu'on a envie de me fourrer aussi dans tout ce tripot-là. Elle voit madame de Sade qui, à ce qu'elle prétend, lui donne de fort mauvais conseils contre vous et moi. En ce moment voilà

cette fille à ma porte avec un soldat qu'elle m'amène sans vouloir dire quel est ce soldat. Je les fais congédier tous deux et vais prendre le parti de ne plus recevoir cette créature ; elle n'a qu'à nous attaquer l'un ou l'autre ici et elle verra ce que je répondrai. Adieu ; de l'argent, de l'argent au nom de Dieu !

Ripert fils, qui peut-être a eu peur davantage, se flatte d'avoir été plus courageux que l'avocat en assistant au repas patriotique de la fête nationale. (16 juillet 1792).

.....Je ne suis pas si peureux que vous, mon cher M. Gaufridy, et j'ai pu faire contre mauvaise fortune bon cœur, c'est-à-dire qu'au lieu de fuir la fête de la nation, crainte d'événement, comme vous l'avez fait, j'ai au contraire assisté à toutes les cérémonies et au souper patriotique qu'il y eut hier ici. Tout s'est passé fort tranquillement ; je n'ai pas laissé pourtant de me faire bien de violence aux cris continuels de « Ça ira » que j'entendais de toutes parts. Votre perruquier, qui est assez bon patriote, vous fera le récit de cette fête.....

M. de Sade se ménage une preuve de civisme en faisant attester conforme aux originaux, par les citoyens Macarel et Girouard, la copie de trois lettres qu'il écrit au président de Montreuil, à sa femme et à ses fils touchant l'émigration de ceux-ci.

Copie de la lettre écrite à M. de Montreuil, mon beau-père, demeurant rue de la Madeleine-Saint-Honoré, n° 9.

Monsieur,

Vous n'ignorez pas sans doute le décret qui met en état d'arrestation et sous le glaive de la loi les parents des émigrés.

Vous avouerez, monsieur, qu'il est très dur pour moi que, perpétuellement la dupe, et des manœuvres, et des projets de votre famille, je devienne encore, dans ce cas-ci, la victime de ses imbéciles procédés, car

il n'y en avait assurément pas un dans le monde, et plus bête, et plus dangereux, que celui de faire émigrer mes enfants. Je ne vois pas que, de ce que les vôtres, par une ambition aussi ridicule que mal entendue, ont voulu faire cette balourdise, il devînt nécessaire que les miens l'imitassent.

Était-ce pour prouver votre *haute noblesse* que vous vouliez que vos enfants, vos neveux allassent se ranger au rang des *nobles* ? Moi, monsieur, qui n'ai jamais eu cette risible folie, je n'ai désiré dans les miens que du patriotisme et de la bonne foi. En émigrant, ils ont manqué à l'un et à l'autre, et plus encore à moi qui m'y suis toujours fortement opposé, et devant des témoins de votre connaissance. Que madame de Montreuil, votre ambitieuse moitié, sacrifie tout, trahisse tout, pour tâcher de redonner la vie au squelette empesté de la dégoûtante robinocratie et à la griffe pestilentielle des ministres à lettres de cachet, rien de plus simple, mais moi, monsieur, qui ai écrit, imprimé, déclaré à tous ceux qui ont voulu me lire ou m'entendre que j'étais prêt à perdre jusqu'à la dernière goutte de mon sang plutôt que de me prêter à rien de ce qui pourrait rappeler en France le détestable régime dont j'ai tant souffert, moi, dis-je, monsieur, furieux du parti que vous forciez mes fils de prendre, j'aurais dû dénoncer sur le champ votre maison comme le foyer de la stupide aristocratie où tous ces affreux projets, et bien d'autres peut-être, et se tramaient, et s'exécutaient. J'ai bien voulu ne le pas faire par un reste de considération pour vous, mais aujourd'hui je vous déclare que, si sous quinze jours vous ne faites pas rentrer mes enfants dans leur devoir (je ne le puis, moi, puisqu'on me cache leur adresse), je vous réitère donc, monsieur, que, si sous quinze jours ils ne sont pas à Paris, et, comme leur père, armés pour la défense de la patrie, aucune considération ne m'arrête et je vous dénonce à l'instant à l'assemblée nationale et à toute la France comme l'instigateur de leur criminelle émigration. Je vous conseille de ne pas mépriser l'avis que je vous donne dans une lettre dont je prends acte, et dont je dépose la copie devant témoins en lieu sûr.

Ce 17 août 1792.

Copie de la lettre écrite à ma femme relativement au même objet.

J'ai écrit hier à M. votre père, madame, pour lui enjoindre d'avoir à faire revenir mes enfants sous quinze jours. Si je savais leur adresse et si l'on ne me la cachait pas, je me serais chargé de la commission moi-même. Du moment que l'on rend les parents responsables de l'émigration de ceux qui leur appartiennent et que l'on veut même les punir pour eux, vous devez bien sentir, madame, que je ne puis souffrir plus longtemps une telle conduite de la part de vos enfants que j'ai toujours blâmée, mais que je condamne décidément dans ce moment-ci. Je vous déclare donc que je vous ordonne de les faire revenir, je vous déclare que je prends publiquement acte de l'ordre que je vous donne à ce sujet et que, s'ils ne sont pas ici sous quinze jours, je vous dénonce, et vous, et votre famille, à l'assemblée nationale comme les instigateurs de l'émigration de mes enfants.

Il fallait assurément bien peu de politique pour ne pas voir que le parti que vous leur faisiez prendre était absurde et qu'il ne menait qu'à se perdre et qu'à se déshonorer. Était-ce d'ailleurs à vos enfants, s'ils avaient un peu mieux raisonné, à prendre le parti de parlements qui ont voulu flétrir leur père et de ministres qui l'ont fait enfermer ? Je voudrais bien savoir ce qu'ils font maintenant en Allemagne ? Servent-ils un prince dont ils n'auront jamais que de l'ingratitude et des mépris, servent-ils un roi traître et fourbe qui, par la plus insigne lâcheté, a trahi à la fois dans un même instant et le peuple qu'il avait juré de soutenir, et les amis qui venaient le défendre^[6] ? Je les désavouerais tout à l'heure pour mes fils si je les croyais attachés à de pareils scélérats. Qu'ils rentrent, madame, qu'ils rentrent, qu'ils embrassent la cause de leur père. Je suis citoyen et patriote, moi, madame, et l'ai toujours été. Armé, comme mes frères, pour la défense de la patrie, et armé de cœur puisque je perdrais plutôt mille vies que de voir renaître en France le despotisme et la robinocratie, il ne convient pas à mes enfants de s'armer contre moi. S'ils ne sont pas, en un mot, sous quinze jours ici, je vous préviens, madame, que je les déshérite. Voilà une lettre pour eux que je vous prie de leur faire passer.

Paris, ce 18 août 1792. L'an 4 de la liberté.

Copie de la lettre à mes enfants relativement au même objet.

Mes enfants, vous savez que j'ai toujours blâmé le parti que vous avez pris et que c'est à l'instigation de la famille de votre mère que vous l'avez adopté. Il ne vous convenait pas d'embrasser une cause qui, si elle réussissait, n'aurait pour but que de rétablir en France des parlements qui ont voulu déshonorer votre père et des ministres qui l'ont fait enfermer. Je vous apprendrais d'ailleurs que je fais mon service dans ma section, que les circonstances peuvent nous placer en face l'un de l'autre et qu'il ne vous convient pas d'être armés contre votre père. Il y a plus : un décret de l'assemblée nationale rend les parents responsables de la conduite de leurs enfants et les place sous le glaive de la loi s'ils ne rentrent pas aussitôt. Je vous demande si vous devez rester plus longtemps dans une situation qui tient le fer levé sur le sein de ceux dont vous avez reçu la vie. Un dernier motif achèvera de vous déterminer. Vous servez un traître, un scélérat qui dans la journée du dix, à jamais célèbre dans l'histoire, a trahi à la fois, et le peuple sur lequel il a fait tirer, et les amis qui s'étaient rendus près de lui pour le défendre et auxquels il venait de jurer de mourir à leur tête. Il n'y a que des imbéciles qui puissent plus longtemps servir la cause d'un tel fourbe. En un mot, mes enfants, je vous ordonne de revenir à l'instant et vous menace de ma haine et de ma malédiction si vous tardez un seul jour à m'obéir.

Nous, soussignés, attestons que les trois lettres transcrites des autres parts et ci-dessus sont mot à mot conformes à celle que M. de Sade nous a lues et déclaré devoir envoyer au plus tôt aux personnes qui y sont désignées. Nous attestons aussi que les principes qui y sont exprimés sont ceux que nous lui avons toujours connus. En foi de quoi nous avons signé le présent pour servir et valoir ce que de raison. Paris, ce dix-huit août de l'an quatrième de la liberté et du premier de l'égalité.

MACAREL,
employé à la confection des assignats,
rue de Cléry, au coin de celle de Montmartre, n° 84.

GIROUARD [\[ws 1\]](#)
imprimeur-libraire, à Paris,

rue du Bout-du-Monde, n° 47.

Le marquis adjure l'avocat de ne pas l'abandonner. (25 août 1792).

Ne m'accusez pas de ne point entrer dans votre position, mon cher avocat, je la sens et l'éprouve comme si j'y étais personnellement, mais, dans le cruel moment où nous sommes, l'excès des peines que chacun endure empêche d'être aussi sensible aux maux des autres que l'on le serait si l'on n'en éprouvait pas soi-même. Quelles que soient vos peines personnelles, daignez considérer que vous êtes chez vous, dans votre patrie, entouré d'amis et de secours, au lieu que moi je suis ici seul, absolument seul aujourd'hui. La journée du dix m'a tout enlevé, parents, amis, famille, protection, secours ; trois heures ont tout ravi d'autour de moi, je suis seul... Ma seule existence dépend de vous ; si vous me manquez, vous me réduisez ce qui s'appelle à aller *mendier mon pain*. Je ne l'irai pas chercher chez vous, puisque nous sommes enfermés dans Paris, et nous, parents *d'émigrés*, comme si c'était notre faute, sous la surveillance de la loi, défense de quitter Paris, et à la veille, peut-être, des plus grands malheurs !.. Voilà la situation où vous m'abandonnez, où vous me mandez froidement de m'adresser à d'autres. Vous sentez que votre lettre du quinze août, où sont exprimés ces cruels sentiments, vient exactement de me mettre le poignard dans le cœur. Je n'ai qu'un mot à répondre sur cela : j'invoque votre ancienne amitié ; j'invoque le seul sentiment d'humanité que vous auriez pour un inconnu. Envoyez-moi des secours sur le champ.....

Le marquis, malade et sans le sol, demande à l'avocat de l'argent et des armes contre les calomnies de la Soton.

Nous voilà donc, mon cher avocat, au terme où mon quartier m'est indispensable, au terme où je ne sais exactement comment faire, faute de cet argent, et nous voilà, dis-je, à ce terme sans avoir reçu un sol de vous, ni d'aucun côté. Je vous écris celle-ci à la hâte pour vous conjurer de ne pas me laisser plus longtemps dans cette crise. Tous les malheurs me

poursuivent à la fois. Je suis malade, je fais des remèdes, et nous sommes si tellement écrasés dans notre section que je n'ai pas même le temps de me guérir. Je suis à la fois aujourd'hui de garde aux Tuileries et de surveillance à la section, malade comme une bête et pas un sol.....

Passons à votre seconde lettre sans date. Il s'agit de la Soton. Cette coquine continue ; avant-hier elle me fit passer une lettre de sa mère, remplie de menaces et d'horreurs. Cette lettre, inlisible par son style et par son caractère, laisse pourtant apercevoir qu'il s'agit de prétendues confidences à elle faites par Gothon et qu'elle veut révéler. Or ces confidences, comme vous le sentez, roulent sur toutes les calomnies inventées sur moi pendant les cinq années de la contumace. Envoyez-moi donc le plus tôt possible le certificat que je vous demande. Tâchez de plus de me faire signer celui-ci par le plus de personnes que vous pourrez, et au besoin cela fera tout tomber.....

Le marquis conte à l'avocat les massacres de septembre.

.....Dix mille prisonniers ont péri dans la journée du trois septembre. Rien n'égale l'horreur des massacres qui se sont commis, mais ils étaient justes^[7]. La (ci-devant) princesse de Lamballe a été du nombre des victimes ; sa tête portée sur une pique a été offerte aux yeux du roi et de la reine et son malheureux corps traîné huit heures dans les rues après avoir été souillé, dit-on, de toutes les infamies de la plus féroce débauche ; tous les prêtres réfractaires égorgés dans les églises où l'on les tenait renfermés, parmi eux l'archevêque d'Arles, le plus vertueux et le plus respectable des hommes ; les barrières et les spectacles sont fermés, la ville illuminée tous les soirs, et Verdun pris à ce qu'on m'assure..... Ce 6.

Le marquis, avisé que Gaufridy a dû se réfugier à Lyon, lui offre derechef l'hospitalité. (13 septembre 1792).

Je ne saurais vous exprimer, mon cher avocat, le plaisir que m'a fait votre lettre. Votre départ précipité^[8] m'avait mis dans la plus affreuse

inquiétude..... Je ne saurais désapprouver votre démarche ; plus près du danger, sans doute vous ne l'avez faite qu'après avoir apprécié ce péril. Mais vous conviendrez cependant que de partir est toujours se donner l'apparence d'un tort, et toujours préparer un triomphe à ses ennemis..... Avez-vous au moins légitimé votre absence ? Cela était essentiel afin que, ne la croyant pas l'ouvrage de la peur ou de quelque tort, on ne se portât point à quelque vexation sur vos propriétés. Lyon est un bon asile, je le sais, mais si les Sardes se déclarent contre nous, comme on le dit, la certitude où l'on est qu'ils ont des intelligences sur leurs frontières fera tracasser Lyon. Pourquoi, dans cette supposition, ne vous rapprocheriez-vous pas de nous ? Je vais vous parler en ami, et en ami qui vous offre tout ce qu'il peut, et non ce qu'il ne peut pas, et je suis bien sûr que ce langage est celui qui convient à un honnête ami comme vous. Je vous offre chez moi une chambre assez grande pour y mettre deux lits ; ainsi vous y pourrez coucher avec M. votre fils. La chambre est meublée, mais sans lit ; je vous ferai avoir les deux lits à loyer pour fort bon compte ; je vous chaufferai et vous éclairerai ; je vous nourrirai, *vous*, et, dans la même maison, M. votre fils aura une pension de table à soixante francs par mois, ce qui mettra la totalité de votre dépense à environ quatre-vingts ou quatre-vingt-dix francs par mois. Je suis bien sûr qu'il vous en coûte davantage à Lyon. Votre retour ne vous coûtera rien ; vous m'attendrez, nous partirons tous ensemble au mois d'avril.....

Dispensez-vous donc de compliments à la fin de vos lettres, je vous en conjure, ainsi que de signer. Vous voyez comme je fais, imitez-moi ; je vous le demande en grâce. Aimez-moi autant que je vous aime ; portez-vous bien, et écrivez-moi. C'est tout ce qu'il faut à ma tranquillité et à ma félicité.....

1. ↑ Ah ! quelle peste d'homme est-ce là !

2. [↑] De Charenton.
3. [↑] Gaufridy était affilié à la conjuration royaliste, alors en voie d'organisation, dont Auguste Monier de la Quarrée a été l'âme. On consultera avec profit sur M. de la Quarrée et les troubles de la région du Sud-Est l'ouvrage remarquablement documenté de M. Jean Barraol : « La Contre-Révolution en Provence et dans le Comtat ».
4. [↑] Jouve, dit : Lamotte, dit : Jourdan-Coupe-Tête. Arrêté après la découverte du charnier de la Tour de la Glacière, à Avignon, par les commissaires de l'Assemblée législative, le « vainqueur » de Sarrians fut acquitté, puis nommé capitaine de gendarmerie. Il devait être guillotiné, par la suite, comme modéré !
5. [↑] L'épithète de Laure : « En petit lieu compris vous pouvez voir... »
6. [↑] Allusion au départ du roi pour l'assemblée pendant la journée du dix août.
7. [↑] Les mots « mais ils étaient justes » ont été ajoutés entre les lignes. Le nombre des victimes de septembre a été de onze cents environ, en quatre jours.
8. [↑] Gaufridy et son fils s'étaient enfuis avec dix autres conjurés d'Apt (au nombre desquels son confrère Fage) lors de l'arrivée des troupes envoyées pour briser la conjuration du Sud-Est, après l'arrestation de Monier de la Quarrée à Grenoble. (Jean Barraol. La Contre-Révolution en Provence et dans le Comtat.)

Note de wikisource

1. [↑] Il s'agit de Jacques Girouard (1757?-1794), qui imprima l'*Adresse d'un citoyen de Paris, au roi des Français* et dont la veuve imprima notamment *Aline et Valcour*, et probablement d'autres ouvrages de Sade (comme par exemple *Justine*, soi-disant imprimé en hollande, mais dont on reconnaît le style et les caractères de cet imprimeur).

AN I

Les Costains ont pillé le château au prétexte qu'il s'y faisait des accaparements de blé. Gaufridy se défend d'une accusation qui ne monte pas jusqu'à lui : si elle n'est pas totalement calomnieuse, c'est le concierge seul qui pourrait être incriminé. La Soton prétend que cet homme tenait au château tripot et bordel.

Les émeutiers n'ont peut-être pas trouvé du blé, mais ils ont trouvé du vin et ils l'ont bu. Ils ont fait main basse sur tout ce qui était à leur convenance et défénestré le reste. Le curé a réuni au presbytère ce qu'il a pu retrouver ; quelques personnes de bon renom ont pris certains meubles chez elles ; d'autres les ont imitées avec l'espoir de bénéficier du temps et de l'oubli. La population a été publiquement exhortée à restituer, mais des charrettes sont venues de Marseille et le gros du butin a été emporté pour les besoins de l'armée du midi ! La municipalité a fait ce qu'elle a pu, mais elle n'a pas réussi à empêcher le pillage. Lorsqu'on hante le loup, il faut le museler ou hurler avec lui.

Le marquis ignore l'étendue de son malheur sur lequel il ne reçoit que des renseignements contradictoires. Il se plaint justement que Gaufridy n'ait pas suivi ses ordres en déménageant le château. Parmi les seuls objets qu'il lui ait envoyés se trouvait la grande cassette et elle est arrivée vide, sans trace d'effraction. C'est encore un coup des Montreuil, ou de madame de Sade, ou de Gothon, ou de Rousset. Gaufridy, qui a dû rire dans sa barbe en remettant la cassette au roulier, répond que les papiers ont vraisemblablement été brûlés par la demoiselle.

Cependant l'avocat, que sa position de faciendaire d'un ci-devant empêche de dormir, fait savoir à M. de Sade qu'il reçoit des avis secrets de se séparer de lui. Mais le marquis ne veut pas admettre qu'on courre

quelque risque à s'occuper de ses affaires, alors que lui-même travaille à faire son chemin dans la révolution et y conquiert ses grades. Il est commissaire de sa section et on l'a chargé, à ce titre, de la levée des scellés qui avaient été mis chez son beau-père. Il est également délégué à l'assemblée administrative des hôpitaux. Ses écrits patriotiques (et il en publie beaucoup) lui ont fait avoir dix voix « pour être officier municipal ». Il n'y a plus rien en lui qui sente l'aristocrate : treize ans de Bastille et son civisme ont rendu sa personne inviolable. Les Costains qui l'ont pillé sauront d'ailleurs ce qu'il en coûte de s'en prendre à son bien et devront rendre gorge. C'est Gaufridy qui n'est pas encore « à la hauteur de la révolution » : il emploie dans ses lettres des expressions qui suffiraient à faire pendre un homme.

La prospérité du marquis s'arrête au département des finances. La suppression des droits féodaux a diminué ses rentes de moitié, tandis que les impôts vont croissant à proportion même de ses pertes. La municipalité de Saumane a fait placer dans une chambre (Dieu sait avec quels soins !) le mobilier de son château qui risquait de subir le sort de celui de la Coste et on ose lui demander une rançon de trois mille cinq cents livres pour sauver les murs. On lui répond de montrer ses titres quand il réclame son dû, mais, s'il est question de payer, les exacteurs et les administrateurs de district ne lui font grâce ni d'une heure ni d'un patard. M. de Sade est parvenu, il est vrai, à faire rayer son nom sur la liste des émigrés des Bouches-du-Rhône, mais cette radiation n'est que provisoire et l'arrêté qui l'ordonne contient une erreur de prénom. Personne ne prête attention à ces détails dont nous verrons plus tard les conséquences.

Les deux Ripert ont disparu ; Lions aîné a démissionné après avoir reçu une lettre d'injures ; Gaufridy, toujours à Lyon, refuse de revenir malgré les raisons qu'emploie M. de Sade pour le convaincre que son exil est aussi préjudiciable à sa santé qu'à sa réputation. Le marquis, privé de ses lieutenants, est contraint de donner une procuration pour Mazan au nommé Quinquin, farouche jacobin de cette ville, qui néanmoins l'accepte, affecte un zèle mêlé de bouffe et d'insolence, met tout en branle, retient tout, trafique avec l'administration, ne donne pas un sou et finit par capter, en la détournant du marquis, la confiance de madame de Villeneuve.

M. de Sade prend alors le parti d'envoyer un sieur d'Auctoville à l'avocat, qui est rentré chez lui, mais refuse, une fois de plus, de prendre à rente sûre la ferme générale de ses biens. Gaufridy se laisse arracher l'engagement de donner au marquis une somme de onze mille livres pendant toute l'année qui va suivre, et celui-ci paie son ambassadeur en billets de théâtre. On cherche en outre de l'argent pour permettre à M. de Sade de retirer sa vaisselle, qui a passé du mont-de-piété entre les mains d'un prêteur à qui il faut servir jusqu'à libération un louis d'intérêt par jour. Mais les emprunts négociés par l'avocat restent en l'air. Un sieur Suleau avait promis et ne tient pas. C'est « l'argent Suleau » et, pendant de longs mois, le marquis n'a que cet « argent Suleau » au bout de la plume. Un sieur Silvan ne s'exécute pas davantage et fait même sur Gaufridy une tentative de corruption à laquelle M. de Sade félicite son régisseur de n'avoir point cédé, tout en l'assurant qu'il n'attendait pas moins de son honnêteté. Toutefois la disette d'argent où il se prétend réduit n'empêche pas le marquis d'acheter, pour quarante mille francs, une maison de la rue de Miromesnil, section du Roule, qu'il convoite depuis longtemps et qu'il faut payer au premier janvier. Cette opération ramène sur le tapis la question de la vente d'une partie du mas de Cabanes. Or les parents d'émigrés ne peuvent se défaire de leurs biens. Mais qu'à cela ne tienne ! M. de Sade a une fille qui, elle, est restée en France et il doit, par conséquent, être en droit d'aliéner le tiers qui représente sa part héréditaire ! Il n'y a donc qu'à pousser la négociation avec le concours de Lions puîné qui a repris la gérance du mas après la démission de son frère. Mais le jeune Lions vient d'être arrêté. L'avocat manque de l'être à son tour pendant le voyage qu'il fait à Arles et cette ville lui inspirera désormais une peur affreuse. La crise d'argent est terrible. Gaufridy est si excédé qu'il faut lui promettre de le libérer s'il veut bien tenir une année encore. Il a tous pouvoirs pour tirer le marquis de l'extrémité où il se trouve, mais, si la chose n'est point faite dans la huitaine, M. de Sade n'existe plus !

Quinquin, Lions puîné, qu'on relâche après quarante-six jours de détention, Gaufridy et Mayer (un notaire de l'Isle nouveau venu) sont sur les dents. M. de Sade les accable de lettres. Croit-il que les affaires vont comme sa pensée ? Tout lui paraît simple ! Gaufridy n'a qu'à vendre le château de Mazan ou celui de la Coste, s'il ne trouve pas d'acquéreur pour

Arles, et à lui envoyer l'argent en assignats républicains, car un décret vient d'interdire ceux qui sont « à la face du ci-devant Louis XVI ». Le marquis ne veut conserver que Saumane, où il entend finir ses jours : ce diable d'homme ne bâtit pas un château en Espagne sans y marquer la place de son tombeau ! Parmi les demandes d'argent auxquelles il est en butte se trouve celle d'un sieur Bourdais, comédien, qui réclame, très malicieusement, les frais d'une représentation donnée à la Coste, en juillet 1772, avant que le marquis parte pour l'Italie avec mademoiselle de Launay. Cette affaire, qui risque de rappeler des souvenirs inopportuns, inquiète le citoyen Sade.

L'honnête Paulet, de la Coste, a fait neuf caisses des objets qui ont été sauvés du pillage et les a envoyées chez Gaufridy, où elles seront saisies et mises sous séquestre avant que l'avocat ait seulement songé à les changer de place. Mais c'est surtout la réparation du pillage lui-même que le marquis prétend obtenir. Le ministre a déjà reçu quelques papiers. Le malheur est qu'il fasse lui aussi figure d'accusé et ne sache au juste sur qui il pourra donner son recours au citoyen Sade, qui, maintenant, fait du volume et n'en démordra pas.

Il est devenu secrétaire de sa section et le hasard lui fournit ainsi l'occasion de vider une vieille querelle avec les Montreuil qui sont ses voisins. Voici comme il se venge. Il rencontre son beau-père à l'assemblée de la section. Ils s'entretiennent comme ils ne l'avaient plus fait depuis quinze ans. Le président vient même le voir ; il s'en faut de bien peu qu'il l'invite à déjeuner. Cependant Gaufridy sait-il de quel pouvoir dispose son ami et en quelles occasions il en use ? Il a été nommé (c'est ce qu'il appelle devenir sage) juré d'accusation ! Mais que l'avocat n'oublie pas d'envoyer de l'argent, ou le diable emporte M. le juge s'il ne le fait pas condamner à mort !

La fortune révolutionnaire du ci-devant marquis croît chaque jour. Il doit cela à la Bastille, car c'est un honneur d'y avoir été et la vieille geôle royale est si mal famée qu'on ne songe point à vous demander pourquoi. On le dit, on l'imprime et cela vous vaut une grande considération. Cependant une aventure qui lui fait honneur va arrêter l'ascension de M. de Sade et le compromettre. Il est devenu président de sa section. Le papa Montreuil se tient aux assemblées au pied de sa chaise et, pendant cette présidence, le marquis fait passer sa belle famille à une liste épuratoire, alors qu'il lui

aurait suffi d'un mot pour la perdre. Mais une séance orageuse le jette à bas de son fauteuil. Il se refuse avec horreur à mettre aux voix une motion sanguinaire. Il laisse la sonnette à son vice-président et rentre chez lui rendu, crachant le sang. « Dieu merci, écrit-il, m'en voilà quitte ! » Ce trait, même s'il l'embellit un peu, mérite qu'on lui passe l'étripement de quelques milliers de ses semblables qu'il a consommé sur le papier !

Trois documents officiels sur l'exercice de l'autorité libérale pendant la Révolution :

1. – *Extrait des registres de la municipalité de la Coste, district d'Apt, département des Bouches-du-Rhône.*

Dénonciation contre le nommé Jean Gardiol, notable.

Ce jourd'hui, vingt-trois septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté et de l'égalité le premier, le conseil général et permanent de la commune, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, présents MM. Pierre Théophile Sambuc, maire, Daniel Mallan et Daniel Bas, officiers municipaux, Simon Appy, Daniel Appy, Jean Étienne Béridon, Daniel David, Charles Mille, Jean Gardiol, notables, et Jacques Appy, procureur de la commune.

Un membre a dit : « Vous savez, messieurs, qu'il y a dans votre sein et ici présent, un membre du conseil général qui a, par son exemple, coopéré aux horreurs qui se sont commises ces jours derniers au ci-devant château, en se livrant lui-même au pillage, et, pour ne vous rien taire, c'est Jean Gardiol que je vous dénonce comme auteur de cet attentat. »

Le conseil considérant que le bruit public accuse le dit Jean Gardiol de ce délit, la matière discutée en sa présence, ayant donné pour réponse qu'il n'était pas le seul, et *qu'il n'avait fait que ce qu'il avait vu faire aux autres*, le dit Gardiol convaincu, de son aveu, du crime à lui imputé, le conseil a arrêté de le dénoncer à l'administration du département et par

l'intermédiaire du district à l'effet de demander sa destitution. Fait à la Coste en la maison commune les jours et an susdits.....

2. – Proclamation de la municipalité de la Coste.

La municipalité, instruite que des gens mal intentionnés (que l'on ne peut appeler autrement que pillards) continuent à se porter au ci-devant château pour y commettre des dévastations, fait très expressément inhibitions et défenses à toute personne quelconque d'aller, sous quelque prétexte que ce soit, dans le dit ci-devant château, ordonne même à tous les pères et mères de défendre à leurs enfants d'y entrer. Déclare en outre que ceux qui s'y laisseront trouver seront saisis par la garde nationale, à laquelle la municipalité donnera ses ordres à ce sujet, et conduits aux maisons de détention.

Fait à la Coste, en la maison commune, le trente septembre 1792, l'an quatrième de la liberté et le premier de l'égalité.

3. – Rapport des citoyens Bas, officier municipal, et Béridon, notable, de la Coste.

Nous, soussignés, Daniel Bas et Jean-Étienne Béridon, sur le rapport qui nous fut fait hier trente septembre 1792, sur environ les trois heures du soir, qu'il se commettait de nouvelles dévastations dans le ci-devant château, nous y serions portés tout de suite pour les empêcher et nous aurions trouvé Charles Béridon, demeurant depuis quelque temps au terroir de Goult, qui avait arraché la grande porte d'entrée du dit ci-devant château et qui l'avait brisée pour en emporter toutes les pièces de fer ; nous lui avons ordonné de discontinuer tout de suite, et nous lui avons représenté combien il était criminel de se livrer à une telle action, et de porter atteinte à la propriété d'autrui, et dès ce moment (n'étant pas en force ni armés) le dit Béridon s'est enfui sans pouvoir l'arrêter. Ensuite nous avons fait mettre les ferrures qu'il avait arrachées en lieu de sûreté.

Et tel est notre rapport que nous avons fait et présenté au tribunal de police municipale à la Coste le premier octobre 1792, l'an quatrième de la liberté et le premier de l'égalité. Signé.

Le marquis demande des détails sur le pillage de la Coste. (10 octobre 1792).

.....Je vous somme et vous conjure, mon cher avocat, de me donner, aussitôt ma lettre reçue et courrier par courrier, les plus grands détails sur cette affaire. D'abord, est-elle vraie ? Je vous avoue qu'il me paraît qu'il y a des circonstances inconcevables. On a, dans quelques pays, brûlé les châteaux, mais je n'ai vu dans aucun qu'on se contentât d'enlever simplement les meubles, des meubles placés surtout au château de la Coste et qu'on ne pourrait, pour ainsi dire, déplacer qu'avec une *grue*. Mais si cela est, quels sont les individus qui ont fait cela ? En vertu de quoi l'ont-ils fait ? Pourquoi personne ne s'est-il présenté pour haranguer ceux qui voulaient me dévaster, et ne leur a-t-il pas dit que ce n'était pas sur une victime du despotisme ministériel et, par conséquent, un ami chaud de la révolution qu'il fallait faire tomber de pareilles vexations ?

Pourquoi la municipalité de la Coste, qui m'a positivement écrit : « Nous prenons vos possessions sous notre sauvegarde », ne les a-t-elle pas défendues ? Tout cela, mon cher avocat, est extraordinairement louche, et je vous supplie de me l'éclaircir.

On dit qu'on a pris du blé au château. N'auriez-vous point malheureusement souffert que quelque accapareur établît ses magasins dans ce château et n'eût par ce moyen attiré l'orage qui l'a écrasé ? Je vous demande en un mot les plus grands détails. J'ai le poignard dans le cœur ; si cette nouvelle est vraie, la perte que je fais est immense.....

Le marquis, dans l'excès de ses maux, ne distingue plus entre ceux qui le persécutent et ceux qui le servent et n'admet point d'excuse au silence de l'avocat. (14 octobre 1792).

En quittant la Provence, mon cher avocat, vous y avez laissé le trouble et la discorde ; tout le monde va profiter de votre absence pour me ruiner et, quoique mon voyage dans ce pays-là ne soit plus maintenant fort éloigné, je n'oserais pourtant pas répondre, au train dont tout y va depuis quelque temps, qu'il me restât en y arrivant un malheureux coin pour y mettre ma tête. Pépin, de Saumane, m'écrit la lettre la plus extraordinaire et la plus effrayante, et le malheureux accord qu'elle a avec celle de M. votre fils, que je vous ai dernièrement envoyée, ne sert qu'à redoubler et confirmer mes craintes.

Extrait de la lettre de Pépin :

Jusqu'à ce moment-ci lui seul a prévenu et empêché la démolition du château de Saumane ; il n'en est plus le maître et, sans dire positivement si ce sont les Saumanois ou le club des jacobins de l'Isle, « on veut (poursuit Pépin) absolument jeter votre château par terre, à moins que vous ne donniez sur le champ trois mille six cents francs pour le racheter... »

Après avoir été quinze ans victime du despotisme, est-il possible que ce soit à moi que l'on veuille faire une telle horreur ? Horreur déjà faite, à ce que l'on me dit, à la Coste, parce qu'on y a trouvé des *blés accaparés* ! Tout cela est-il vrai ? Je dis plus, tout cela (vous ayant pour ami et pour surveillant) peut-il être vrai ? Éclairez-moi, écrivez-moi, tirez-moi donc de peine, je vous en conjure. Qui sème donc tous ces troubles dans mes malheureuses possessions depuis quelque temps ? Quoi ! l'on ne veut pas me donner le temps d'arriver ! Mais je n'en puis douter, mon ami, il y a une bande de fripons, de scélérats déchaînés contre moi. Au nom de Dieu, éclaircissez-moi donc tout cela ! Pourquoi ne voulez-vous pas venir à Paris ? Si vous êtes obligé de vous cacher, venez à Paris, on n'y court plus aucun risque. Si vous n'y êtes pas obligé, *retournez donc en Provence*, car on m'y écrase pendant votre absence. Vous avez laissé sans réponse cinq ou six dernières lettres très essentielles, qui doivent vous être parvenues à Lyon, une, entre autres, à deux colonnes. Dans celle laissée en blanc, je vous suppliais de répondre aux objets de la dernière importance contenus dans la colonne que j'avais remplie.....

J'oubliais de vous dire que Pépin joint encore dans sa lettre qu'il a fait ôter le peu qu'il y avait de meubles à Saumane, et qu'il l'a fait mettre en

sûreté. De quel droit cet homme a-t-il fait cela ? Qui me répond de ces effets ?.....

Le marquis supplie l'avocat de retourner en Provence ; il apprend l'étendue de son malheur et ne peut concevoir que la Révolution lui ait joué ce tour-là. (Sans date).

Voici, mon cher Gaufridy, la lettre la plus importante que je vous aie encore écrite. Ayez la complaisance, je vous en conjure, de la méditer avec attention et de m'y répondre phrase par phrase.

Il y a, mon bon et cher ami, plus de quarante ans que nous nous connaissons, nous avons pour ainsi dire été élevés ensemble ; je n'ai jamais cessé d'avoir de l'amitié pour vous, et vous savez que c'est le seul motif d'amitié qui, lors des mécontentements que je reçus de Fage, m'engagea à vous supplier de vous charger de mes affaires. Vous le fîtes, et j'ose dire et me croire convaincu que depuis cette époque ce fut ce même sentiment d'amitié qui vous les a fait conserver et régir avec soin. Cependant, au moment les plus intéressants, au moment où vous n'aviez plus que six mois à prendre patience, vous me faites le tour le plus sanglant qu'il soit possible de faire. Vous voilà parti ; voilà mes affaires abandonnées, et moi dans le plus cruel et le plus grand des embarras. Dans cette circonstance, je vous supplie de venir au moins jusqu'à moi, vous ne le voulez pas. Il résulte de tout cela pourtant que vous me plongez le poignard dans le cœur. Voulez-vous une légère esquisse de l'incendie que vous avez laissé, ou que votre départ a allumé dans mes biens ? Lisez, je n'amplifie rien, je ne fais qu'extraire, et jugez de mon état en recevant de telles nouvelles.

À Arles. — M. Lions remet sa procuration, les clefs du grenier, écrit une lettre des plus insolentes, en assurant qu'il ne me doit rien et qu'il n'a rien à m'envoyer.

À Saumane. — Pépin m'écrit que j'aie à lui fournir trois mille six cents francs sur le champ ou qu'on va détruire mes possessions.

À Mazan. — Ripert écrit qu'il ne sait où prendre le premier sol de mon quartier de janvier, que d'ailleurs tout est désordre à Mazan, et qu'il ne peut tenir ma ferme plus longtemps.

À la Coste. — M. Gaufridy père est loin. M. Gaufridy fils écrit que mon château est pillé, ravagé, etc., etc.

Dans cet état de cause, mon cher avocat, plus d'un individu se brûlerait la cervelle, et je ne vous cache pas que j'ai été deux ou trois fois tenté de le faire.....

Mon ami, j'en reviens toujours à mon premier sentiment. C'est celui de mon cœur. Au nom de Dieu, jetez les procurations au feu, et retournez en Provence. Je vous le demande les larmes aux yeux ; ne laissez pas votre malheureux ami dans l'embarras. N'aurai-je donc retrouvé la liberté que pour mourir de faim ? Faudra-t-il donc que je regrette les cachots de la Bastille ? Non, vous ne le voudriez pas !... et je vous vois d'ici, pressé par mes prières, faire votre paquet et retourner ! Si ce n'est tout à fait dans vos foyers, au moins dans les environs. Songez encore une fois qu'Arles ou qu'Avignon peuvent vous cacher tout aussi bien que Lyon. Que diable, mon ami, vous n'avez pas fait de crimes ! Il ne s'agit donc que de se dérober un moment ; ces grandes haines sont l'histoire d'un jour.....

Une lettre affreuse me parvient à l'instant... Je l'ouvre en frémissant. Hélas ! elle m'annonce mon malheur !.. Elle contient les horribles détails de ce qui s'est passé à la Coste !.. Plus de Coste pour moi !.. Quelle perte ! Elle est au-dessus de l'expression. Il y avait dans ce château de quoi en meubler six !.. Je suis au désespoir ! Si vous n'aviez pas mis tant de lenteur dans vos maudits envois, j'aurais tout sauvé en détail..... Les scélérats ont brisé, cassé ce qu'ils n'ont pu emporter. On dit que le département a ordonné que tout soit porté à Marseille. Et de quel droit ? Ne suis-je pas à mon poste ? N'avaient-ils pas vu mon certificat de résidence ? Avec de tels procédés, ces gueux-là feront bientôt haïr leur régime, quelque raison qu'on ait d'y être attaché. On dit qu'on a sauvé quelques effets. Écrivez, je vous en conjure,

sur le champ, à quelqu'un de confiance pour mettre en sûreté et dans un lieu sain ce qu'on a pu sauver.

Il y a un dessous de cartes à tout cela, mais je le démêlerai. J'écris au département une lettre un peu vive, peut-être, mais placée^[1], et je vais faire à l'assemblée toutes les démarches nécessaires pour être dédommagé. Mandez-moi tous les détails que vous aurez pu savoir et recommandez bien ce qui reste jusqu'à mon arrivée. On dit que la municipalité s'est bien conduite. Je lui écris une lettre de remerciement. Adieu, adieu ! J'ai la mort dans le cœur ! La lettre qui m'instruit est de Reinaud.

M. de Sade conte qu'il a été chargé par sa section de lever les scellés chez les Montreuil et déclare ne plus avoir de « prétention aristocrate ». (30 octobre).

.....L'histoire de la cassette arrivée toute vide est très extraordinaire. Je me rappelle à ce sujet une ancienne lettre de mademoiselle de Rousset qui disait qu'elle avait vu un jour Gothon redescendre de la cache où était cette cassette, son tablier plein. Qu'a fait cette coquine de ce qui était dans cette cassette ? Par quel ordre a-t-elle agi ? Si c'est madame de Sade qui a fait faire ce coup, à la bonne heure, mais si ce n'est ni elle ni sa famille cela m'inquiète. Communiquez-moi vos idées sur cela, je vous en prie, car vraiment cela me tracasse. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il a fallu faire une clé, car, en revenant avec l'exempt de police, je l'avais perdue exprès dans la route et la serrure, quand j'ai reçu ici la cassette, n'était nullement endommagée. Tout cela est extraordinaire ; je vois bien que ces gueux de Montreuil pourchassaient de certains papiers relatifs à la demoiselle de Launay qu'ils n'ont pourtant pas eus, et que vous m'avez vous-même fort soigneusement envoyés, *sans vous en douter*. Comme les Montreuil sont *bêtes et coquins* ! À ce propos, permettez-moi une petite incursion qui vous fera rire : on a, comme vous l'avez su, fait une visite générale à Paris dans toutes les maisons. À cette visite, les Montreuil ne s'y trouvant point, on a mis le scellé chez eux. Ils demandent maintenant qu'on le lève ; or, comme ils sont logés dans ma section, je suis au moment d'être nommé commissaire pour cette levée de scellé, et je vous réponds que si j'y

trouve de l'aristocratie, comme cela n'est pas douteux, je ne les épargnerai pas. Avez-vous un peu ri, avocat ? Savez-vous que j'ai un grand crédit dans ma section maintenant ? Il n'y a pas de jours où l'on ne m'emploie. Le petit écrit que je joins ici, et qui a été fort goûté, en est la preuve. Je suis à présent également nommé par ma section pour assister en qualité de commissaire à l'assemblée administrative des hôpitaux. Nous sommes là quatre-vingt-seize ; il s'agit de tout refondre et je vous réponds que nous avons un travail très pénible. Il faut étudier, travailler, compiler ; à peine me reste-t-il une heure à moi..... Comme j'attends les réponses de *Mayer*, de *Pépin* et du district de Vaucluse, je n'écris point celle pour la municipalité de Saumane, mais vous pouvez en faire un petit mémoire en mon nom et l'envoyer pourvu que vous ne le finissiez point par ces mots : *quand même on vous regarderait comme citoyen*. Cette phrase aristocrate ferait mettre à la lanterne un homme qui la dirait ici. On voit bien, messieurs des départements, que vous n'êtes pas encore À LA HAUTEUR *de la révolution*..... Au reste, l'espoir que j'ai de votre prompt retour en Provence fait que je n'écirai à personne jusqu'à vos premières nouvelles. Je conçois bien qu'on a dû tracasser les chargés d'affaire des *seigneurs*, mais je n'entendrai jamais qu'on ait pu vous tracasser vous, en raison des *miennes* puisque mon rôle n'a jamais été douteux, que mon patriotisme, établi sur dix ans de Bastille, ne saurait se révoquer en doute, qu'il est, en un mot, certain que je n'ai plus aucune *prétention aristocrate* et que je suis jusqu'au col, de cœur et d'esprit, dans la révolution. Pourquoi donc, d'après cela, d'abord me tracasser, moi, et puis vous, en raison de moi ? Voilà ce que je ne puis comprendre.....

Le marquis a reçu de Paulet un récit détaillé du pillage de la Coste et promet à l'avocat, s'il veut bien venir reprendre le timon de ses affaires, de lui laisser le temps de se purger. (7 novembre).

Eh bien ! mon cher avocat, est-ce une chose assez singulière, assez surprenante que quelques efforts que je fasse tant auprès de vous qu'en Provence, je ne puisse absolument savoir le vrai sur les détails de la dévastation du château de la Coste ! Vous adoptez, dites-vous, l'édition de

M. Reinaud, mais M. Reinaud dit que le château est ruiné et démoli de fond en comble, et voici une lettre de Paulet qui dit positivement que le château a été pillé, qu'on a détruit quelques cloisons intérieures, mais que la maison est entière et si bien, que la municipalité en a fait murer la porte. Je vous demanderai encore une fois *lequel croire ?* et pour Dieu mandez-moi mot à mot et sans tergiversation : « Votre château est encore entier », ou : « Il ne reste rien de votre château..... »

Vous m'avouerez qu'il est bien cruel pour moi que le chef de mes affaires, *M. Gaufridy*, et ses deux aides de camp, *MM. Ripert et Lions*, disparaissent tous les trois à la fois, et cela pendant que leur présence n'a jamais été si nécessaire.....

L'injustice de tout ce qui vous concerne et que vous avez la complaisance de me détailler, cette injustice, dis-je, est horrible, mais, dès qu'elle est reconnue, vos dangers cessent, et je ne vois aucun risque pour vous de retourner. Les personnes acclimatées à la Provence soutiennent très difficilement l'air de Lyon, mais d'après ce que vous me marquez de votre état physique, il est constant que vous avez le plus grand besoin d'être purgé, et cela doit toujours être après une révolution d'humeur. Je vous conseillerai de procéder à cela, aussitôt votre arrivée au pays ; car il me semble qu'il ne faudrait pas voyager immédiatement après une médecine. Ne vous en allez pas par eau. Souvenez-vous que cette voiture est très dangereuse, surtout après les pluies qu'il vient de faire.....

Copie de la lettre de Paulet établie par le marquis le 11 novembre.

Je certifie, sous le sceau de ma parole d'honneur, la présente copie mot pour mot conforme à l'original. Ce 11 novembre 1792.

DE SADE.

Monsieur,

Il est bien vrai et il n'est que trop vrai que le château de la Coste a été pillé et dévasté à l'instar de presque tous les châteaux voisins. Je ne chercherai point à excuser ceux de mes concitoyens qui se sont livrés à ces

excès, à l'exemple et à l'impulsion de quelques mauvais sujets de Lauris qui, après avoir commis les mêmes horreurs chez eux, sont venus les propager chez nous. J'étais ce malheureux jour à ma campagne, où je suis enterré depuis six mois ; j'en fus instruit vers une heure après-midi ; je courus tout de suite au village ; j'appris que cette scène d'horreur avait commencé vers les dix heures du matin et s'était consommée dans moins d'une heure. C'est dans ce court intervalle que tout fut enlevé, soit de l'intérieur, soit du dehors, car, pour faciliter l'enlèvement des meubles, on avait jeté la majeure partie par les fenêtres ; à mon arrivée tout avait disparu.

J'appris que la municipalité, du moment qu'elle eut connaissance de ce cruel événement, ramassa ce qu'elle put de forces et monta au château, mais cette garde fut trop faible pour résister à un attroupement de plus de quatre-vingts personnes devenues d'autant plus furieuses qu'elles s'étaient déjà enivrées de votre meilleur vin.

Le premier soin des honnêtes gens et de la commune (le maire était absent) fut d'abord de faire consigner les portes du village et ses avenues, et de faire faire des visites chez tous les habitants, soit du village, soit de la campagne, pour chercher les meubles enlevés. Cette recherche a duré cinq à six jours ; on a rassemblé le peuple pendant deux fois dans l'église pour exhorter les pillards à la restitution. Il se retrouva beaucoup d'effets qui furent déposés à la maison curiale, et nous avons eu, monsieur, la douleur de voir arriver en suite trois ou quatre charrettes mandées, dit-on, par des commissaires de Marseille, qui furent chargées de ces mêmes effets portés d'abord à Apt, et je n'ai pu savoir si on les avait transportés ailleurs ; on disait que c'était pour l'armée du midi.

Il reste encore quelque chose à la cure, mais c'est sans doute la triaille ^[2]. Le restant est sous la clef du curé qui, le jour du pillage, était aussi dehors.

Je n'ai pas la force de vous décrire ici l'état de dévastation du château. Je vous ferai passer une copie du procès-verbal qui a été dressé ; je doute que vous ayez vous-même la force de le lire. On a démoli les cloisons ; la garde a évité la démolition des planchers et du couvert. On a enfermé à la cure toutes les portes et fenêtres de bois et la commune a fait murer les portes extérieures du château.

Je ne reçus votre lettre du vingt-cinq juillet dernier que vers le milieu d'août. Je fus tout de suite à Apt. Déjà M. Gaufridy et son fils aîné n'étaient plus chez eux. Je trouvais madame malade, et son fils cadet me dit que son père avait fait l'envoi des six cent trente francs. J'ai été moi-même malade du traitement horrible qui vous a été fait et *que vous méritiez d'autant moins que personne à la Coste n'a pu douter de votre excellent patriotisme.*

Je suis très cordialement, monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur. PAULET.

La Coste, 21 octobre 1792.

Le marquis, partagé entre son désir et sa crainte d'aller en Provence, met une rubrique à la lettre où il demande à l'avocat un conseil et un engagement. (10 décembre 1792).

Lettre rouge.

Je donne un caractère particulier à cette lettre-ci afin de pouvoir plus facilement, et me la rappeler, et vous en faire souvenir au besoin. C'est l'importance, l'extrême importance du sujet qu'elle contient qui m'y force et je vous supplie de m'y répondre, non pas tout de suite, car il faut absolument réfléchir vos idées avant que de m'en faire part, mais avant un mois, et surtout avec une scrupuleuse exactitude et la probité, la vérité la plus entière.

Il est impossible de ne pas convenir que mon voyage en Provence ne soit d'une nécessité absolue ; vous voyez quel désordre il y a dans tout, vous voyez que je ne sais, ni comment je suis, ni comment je vis ; l'état de madame de Villeneuve dont je puis peut-être attendre quelque chose, qui me désire, qui me demande, elle l'écrit au moins... tout cela, vous en conviendrez, mon cher avocat, sont des motifs bien puissants pour me déterminer. Je ne vous parle pas du plaisir de vous voir, quoique je vous assure qu'il entre pour beaucoup dans les motifs qui me déterminent. Il faut donc que je parte ; certainement vous en êtes pénétré comme moi. Maintenant une infinité de considérations m'arrêtent. Ce voyage est-il sans danger pour moi ? Ripert, Reinaud, m'écrivent qu'il y en a. Les Provençaux

d'ici m'assurent que non. Lesquels croire ? Au nom de Dieu, mon cher avocat, dites-moi, là, bien sincèrement et la main sur la conscience, votre façon de penser sur cela. Je ne vous cache pas que cette démolition, ce pillage de la Coste m'effraie (que ceci soit dit entre nous, je vous conjure). De tels procédés prouvent des ennemis, et des ennemis bien certains... bien mûrs... bien constatés. De deux choses l'une : je vais chicaner et poursuivre ces gens-là ici ; ils auront le *dessus* ou le *dessous*. Dans le premier cas, avec quelle insolence ces gens-là vont me voir, et quelles insultes n'en recevrai-je pas ? Dans le second, ils m'assassineront, cela est clair. Pesez tout cela, je vous en conjure, mon cher avocat ; puis répondez-moi, là, tout franchement, ce que vous feriez à ma place. Si vous ne voulez pas vous en rapporter à vous-même, assemblez deux amis, que Reinaud soit du nombre, et là, consultez, je vous en supplie, la chose à tête froide et reposée.

Quant à moi, je ne vous dissimule pas que mon opinion serait d'attendre encore un an. Il y aura longtemps de l'événement dans la Coste, les têtes seront peut-être plus rassises, les événements plus calmes, moi plus connu dans la révolution (chaque jour je travaille à l'être, et j'ai eu l'autre jour dix voix pour être officier municipal et, en vérité, je ne les avais pas mendiées), en un mot, alors, tout peut aller mieux. Mais je ne vous dissimule pas que, pour me déterminer après tout ce qui s'est passé cette année, les angoisses où j'ai été de me voir à la veille de manquer de tout, je ne vous cache pas, dis-je, que pour ma tranquillité, je désirerais que vous me signassiez et m'envoyassiez l'écrit ci-joint. L'ayant, je vivrai en paix, du moins, et j'attendrai avec moins d'inquiétude.....

« Je, soussigné, m'engage et promets à M. de Sade, d'abord de faire tout ce qui dépendra de moi pour lui avoir le plus tôt possible les deux mille francs nécessaires à retirer son argenterie du mont-de-piété ; ensuite, vu l'impossibilité ou du moins les grandes difficultés qu'il y a qu'il fasse dans l'année où nous allons entrer le voyage qu'il doit faire en Provence, je lui promets : premièrement de ne point abandonner le soin de ses affaires jusqu'au printemps de 1794, et de lui faire passer, de mai 1793 inclusivement jusqu'en mai 1794 exclusivement, la somme de *onze mille dix livres* en trois paiements égaux de trois mille six cent dix livres chacun ; savoir le premier au premier mai 1793 ; le second au premier septembre de la même année, et le troisième et dernier le premier janvier 1794. En foi de

quoi il peut encore se tranquilliser un an, et compter sur mes soins et les susdits envois, que je lui promets d'exécuter de quelque manière qu'il en puisse arriver et sous le sceau de ma parole d'honneur.

À Apt, le...

Signé. »

Allons, cher avocat, encore ce dernier effort, ou je pars, mais en vérité avec bien des regrets et bien des inquiétudes.

Je vous embrasse mille et mille fois, et du meilleur de mon cœur.....

Le marquis veut qu'on lui envoie de l'argent et non pas qu'on lui parle de l'entretien de ses terres et du paiement de ses dettes.

Le jeune Lions, mon cher avocat, par un effort qui ne lui a pas valu de moi de grands éloges, vient de m'envoyer huit cent quatre-vingts francs en gros et en détail. Il avait reçu seize cents et tant du fermier, mais il avait payé cent francs de roubines, fossés, etc. J'avoue qu'il est difficile de se mettre dans une plus belle colère que celle où je me suis mise en recevant cette épître, et ma réponse s'en est ressentie. Eh ! que m'importe, lui ai-je dit, les créanciers d'Arles ! Me mettront-ils en prison ceux-là ? Et ceux de Paris, si je ne paie pas, n'obtiendront-ils pas la permission de m'y faire mettre tout de suite ? Et ignore-t-il, ce petit Lions dont vous m'avez pourtant dit tant de bien, que la prison ou la mort sont synonymes aujourd'hui ?... Vous irez, si Lions n'a pas payé, ouvrir tout doucement la porte d'un certain coffre-fort qu'il me semble voir d'ici, vous ferez deux signes de croix, avocat, puis vous en tirerez la somme dite et tout en disant : « *Ah ! mon dieu, qu'allai-je faire dans cette galère !* » vous les inclurez dans une lettre à cinq cachets et les ferez passer à l'adresse du citoyen Sade qui vous en remerciera de tout son cœur.....

Si j'ai jamais fait une différence de vous à Ripert, assurément j'ai eu tort. On ne doit établir de différence que dans des choses analogues. Où l'existence de l'analogie est nulle, les rapprochements deviennent impossibles. Je n'ai donc jamais ni dû ni pu vous mettre en parallèle avec un imbécile comme Ripert.....

Le roi a été, ce matin vingt-six, pour la seconde fois à la barre de la Convention. Je tâcherai de vous envoyer des détails. Ce 26.

Le marquis essaie de piquer l'avocat pour obtenir de lui qu'il envoie de l'argent ou réponde à ses lettres ; il a appris qu'on l'avait inscrit par erreur sur la liste d'émigrés des Bouches-du-Rhône. (Sans date).

.....Vous savez, mon cher avocat, que je vous ai soupçonné toujours un peu d'une légère intelligence avec ces scélérats de Montreuil, mes plus mortels ennemis. Vous vous en êtes défendu, mais comment voulez-vous maintenant que je ne croie pas un peu à cette intelligence quand je vous vois tous marcher sur la même trace.

Les Montreuil avaient dit : « Il ne faut pas qu'il puisse retirer son argenterie, parce qu'alors, obligé de l'abandonner, elle nous reviendrait. » M. Gaufridy dit : « Il a besoin d'argent pour retirer son argenterie. Eh bien ! je ne lui en enverrai pas ! »

Où pourriez-vous trouver, je vous prie, une conformité plus entière ? Il ne tient qu'à vous de la détruire, mon cher avocat. Envoyez-moi mon argent ou écrivez, au moins, qu'on sache si vous êtes mort ou en vie ; et surtout ne me parlez pas d'arbre coupé, quand, faute de votre envoi, j'emprunte ici à un louis d'intérêt par jour !

Je vous supplie de me répondre et vous embrasse, le chagrin et la rancune bien avant dans le cœur.

Vous allez recevoir incessamment des nouveaux certificats de résidence. Comment se fait-il que ce soit par d'autres que j'apprenne que mon nom à Marseille a été imprimé et affiché sur une liste d'émigrés ? En attendant les certificats, si quelqu'un doutait de mon existence à Paris, montrez-leur cet imprimé ; ils verront que celui que sa section emploie comme secrétaire sert la chose publique et non pas l'émigration.

Le marquis conte à l'avocat sa rencontre avec le président de Montreuil. (6 avril).

.....Vous n'imaginez pas comme on tracasse maintenant les ex-prêtres et les ex-nobles. On leur refuse même leur carte de sûreté (carte sans laquelle on peut être mis vingt fois en prison dans sa journée) s'ils ne justifient pas de leur naissance, de leur civisme, de leur imposition, etc., etc., etc..... Je vous remercie du tableau général des pensions ; c'est précisément ce que je demandais, mais, puisque tous les couvents et communautés sont abolis, pourquoi payé-je encore tant de pensions à des couvents ? Vous m'expliquerez cela, je vous prie, quand vous n'aurez rien de mieux à faire. Je ne conçois pas non plus pourquoi vous payez encore M. de Murs ; il y a bien longtemps que vous auriez dû me gagner cette pension-là. Tâchez au moins que j'en hérite car, s'il me prive de son héritage, au moins ne doit-il pas que je sois condamné à payer encore des rentes à ceux qui auront hérité à ma place. Mais comment cet homme vit-il encore ? Il a donc cent ans ? Éclaircissez-moi tout cela.....

Une phrase m'effraie dans votre lettre : « Si Silvan manque, dites-vous, je serai très intrigué pour votre quartier de mai. » Ventre-saint-gris, avocat, vous me faites venir la fièvre en me disant une pareille chose !.....

Mon argent, mon argent, je vous en conjure ; la crise où je suis dans la fin des mois qui précèdent les quartiers est affreuse, et je n'ai que les effets de votre amitié pour baume à ces cruelles plaies.

Je vous apprendrai pour nouvelle de famille que j'ai causé ce soir une heure avec le président de Montreuil. Il y avait près de quinze ans que cela ne nous était arrivé. Il est venu à notre assemblée de section dont je suis secrétaire, et cela s'est passé le plus joliment du monde ; j'ai vu le moment où il m'invitait d'aller chez lui.

Bonsoir, cher avocat, au nom du ciel ne m'abandonnez pas. Vous savez qu'il n'y a plus qu'un an. Ne me laissez pas manquer jusque là.....

Mon argent, mon argent, mon argent, ou d'homme d'honneur je pars pour aller me mettre en garnison chez vous ! Je vous embrasse, en attendant, de tout mon cœur. Il n'y a sorte de bien que M. d'Auctoville ne m'ait dit de M. votre fils ; j'ai bien envie de le connaître.

Le marquis est juré d'accusation et a reçu la visite de son beau-père. (13 avril).

.....Je veux vous apprendre deux choses qui vont vous surprendre. Le président de Montreuil est venu me voir.

Et devinez l'autre !.. Je vous le donne en cent !.. Je suis *juge*, oui, *juge* !.. *Juré d'accusation* ! Qui vous eût dit cela il y a quinze ans, avocat, qui vous eût dit cela ? Vous voyez bien que ma tête se mûrit et que je commence à devenir sage... Mais félicitez-moi donc, et surtout ne manquez pas d'envoyer de l'argent à monsieur le *juge* ou, le diable m'emporte, sans cela, si je ne vous *condamne à mort* ! Répandez un peu cela dans le pays pour qu'enfin ils me connaissent pour bon patriote, car je vous jure en vérité que je le suis de cœur et d'âme.

Adieu, cher avocat, mon argent, je vous en conjure, et croyez-moi pour la vie votre meilleur et plus sincère ami.

Le marquis n'a ni sol ni crédit et va se brûler la cervelle si on ne lui envoie de l'argent. (5 mai).

Il me semble que quand on a une procuration entière et illimitée comme celle que vous avez, que quand, en vertu de cette procuration, on s'est engagé à envoyer exactement tous les quatre mois une somme de trois mille six cent soixante-dix francs et, de plus, une de *deux mille francs* pour retirer des effets en gages, il me semble, dis-je alors, que de venir consulter sur les moyens n'est plus qu'un prétexte de retardement. Mais comme, malheureusement, ces retardements me mettent le poignard dans le cœur, comme, *privé de lettre de crédit, d'effets à engager et d'aucune ressource d'emprunt*, il faut, lorsque vous me laissez manquer, que *je meure exactement de faim*, alors, dis-je, je ne puis ni vous pardonner ni légitimer en quoi que ce puisse être ces exécrables retardements, lesquels me mettent à la *mendicité*... Oui, j'y suis !.. J'y suis exactement ! Il y a quatre jours que je n'ai plus de domestiques chez moi, n'ayant plus rien pour les nourrir et que je ne subsiste qu'en allant dîner à droite et à gauche. Dans huit jours, trois billets vont me tomber sur le corps : quatre cents de mon bail et deux

cents de billets particuliers, et mes meubles saisis si je ne paie pas. Il est exact, mon ami, oui, il est exact, qu'à la réception de votre lettre, reçue le cinquième jour où je suis sans ressource, et où vous me *consultez* froidement sur les moyens de m'envoyer de l'argent, oui, croyez-moi, je vous en donne ma parole d'honneur, il est exact que j'ai sauté sur mes pistolets et que sans un ami, *je me brûlais la cervelle* !.. Et vous me demandez, vous qui êtes sur les lieux, vous qui avez tout pouvoir, vous me demandez *comme il faut que vous fassiez* ?.. Dispensez-moi de répondre à ce bavardage ; il m'a trop fait de mal hier pour que je le remette sous mes yeux. Je ne le peux plus d'ailleurs ; on a sur le champ brûlé votre lettre pour qu'en rejetant les yeux dessus je ne puisse pas retomber dans les accès de rage et de désespoir où elle m'avait mis.

Ce que je vous demande, *c'est de l'argent*, ce que je veux, *c'est de l'argent*, ce qu'il me faut, *c'est de l'argent*. J'ai pour cinq cent mille francs de biens au soleil ; vendez sur le champ un coin de terre des *treize mille livres qu'il me faut jusqu'en mai prochain*, pour éviter les cruelles angoisses dont vous me déchirez l'âme à chaque époque de quartier. Ma santé, altérée par de longs malheurs, n'est plus en état de soutenir de pareils coups ; à mesure que vous recevrez, vous boucherez ce trou-là, et au moins je ne languirai pas. Il me semble que, dans l'affreuse crise où vous me tenez, quand vous me feriez l'avance de mes trois mille six cent soixante-dix francs, vous ne risqueriez pas grand chose, et que vous seriez bien à même de vous rembourser à mesure. Mais ce service est celui d'un ami, et de la manière déchirante et cruelle dont vous vous conduisez avec moi, puis-je l'exiger ?

Eh ! faites !.. faites, au nom de Dieu, faites tout ce que vous voudrez, avec Saumane, avec Mazan, avec Arles, avec la Coste ! Taillez, rognez, engagez, vendez, faites l'enfer, faites le diable, mais envoyez-moi de l'argent, parce qu'il faut que j'en aie tout de suite, ou que je me porte aux dernières extrémités !.....

Vous avez tort de dire que vous ne pouvez rien prendre sur vous ; votre procuration et ma confiance vous donnent droit de tout prendre sur vous..... excepté de me faire attendre.....

Le marquis est devenu président de sa section et tient le papa Montreuil sous sa couleuvrine.

.....Écrivez-moi donc, je vous en supplie, car ce silence, cette guerre qu'on fait chez vous, tout cela me tracasse et m'inquiète. Mandez m'en donc des nouvelles et apprenez, en attendant, que me voilà encore monté en grade, que je suis président de ma section, et qu'hier, le papa Montreuil étant à l'assemblée, je l'avais sous ma couleuvrine. Je vous embrasse. Ce 23.

Le marquis a fait passer sa belle-famille à une liste épuratoire au lieu de la perdre ; il s'est refusé à mettre aux voix une motion sanguinaire et a dû quitter la présidence de sa section. (3 août).

.....Le ministre a reçu l'extrait de la procédure et des informations relativement à la Coste, et on travaille, mais tout cela va bien lentement. Le voilà lui-même inculpé, obligé de se justifier, à peine peut-on le voir..... Il est vrai que la Coste m'a écrit une lettre imbécile ; ce qui me fait plaisir c'est qu'elle l'est au point qu'il est impossible d'y répondre, et je la laisse-là. Je vous dirai à ce sujet que les informations envoyées au ministre les disculpent furieusement ; il n'y a pas une ligne qui ne soit en leur faveur ; cela mettra le ministre dans l'embarras de savoir sur qui maintenant il pourra me donner mon recours. Je vous remercie des peines que vous vous donnez pour tâcher de fouiller les titres qui peuvent me faire payer de ce qui m'est dû^[3]. Je sens combien ce travail est ingrat, difficile, dangereux même, mais il est si important pour moi que je vous supplie de ne le point abandonner. Il me paraît que vous voyez mal en province sur la Bastille. Ici, c'est un grand honneur que d'y avoir été ; on s'en vante, on l'imprime, et cela vous vaut une sorte de considération. Adieu, je vous recommande mes trois mille vingt francs dont neuf cent vingt tout de suite, et le reste au quinze septembre. Je suis abîmé, rendu, je crache le sang ; je vous ai dit que j'étais président de ma section ; ma tenue a été si orageuse que je n'en puis plus ! Hier, entre autres, après avoir été obligé de me couvrir deux fois, je me suis vu contraint à laisser le fauteuil à mon vice-président. Ils voulaient

me faire mettre aux voix une horreur, une inhumanité. Je n'ai jamais voulu. Dieu merci, m'en voilà quitte ! Adieu, pensez un peu à moi ; je vous recommande plus que jamais le soin de mes affaires et vous embrasse.

J'ai fait passer, pendant ma présidence, les Montreuil à une liste épuratoire. Si j'avais dit un mot, ils étaient malmenés. Je me suis tu ; voilà comme je me venge !

-
1. [↑] Elle n'est pas partie ; le marquis, s'est avisé à temps que, « selon son usage », il y avait mis des choses trop fortes.
 2. [↑] Le rebut. Ce qui reste quand on a fait le tri.
 3. [↑] Les décrets des dix-huit juin, vingt et vingt-cinq août 1792 avaient supprimé, sans indemnité, les droits de mutation (lods et vente) et les droits annuels (cens, champart, rentes, tasques) dûs aux seigneurs, à moins qu'ils ne puissent présenter un titre ou justifier d'une concession primitive de fonds.

AN II

M. de Sade est à Vincennes, chez un ami. Sa nouvelle adresse à Paris est la suivante : « Au citoyen Sade, homme de lettres, rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 871, Chaussée d'Antin. »

Il envoie des procurations pour vendre en Provence quarante mille livres de bien représentant le prix de la maison qu'il a acquise à terme, rue de Miromesnil. La vente portera de préférence sur le petit domaine de la Grand'Bastide, à Saumane, qui est insinué au nom de Gaufridy.

Mais celui-ci, dont la timidité est malchanceuse, se trouve compromis, avec un de ses fils, « dans l'affaire de Marseille ». M. de Sade s'étonne de la constance que montre son ami à se mettre dans de mauvais cas. L'avocat ne veut pas comprendre que la république est comme les filles et qu'on peut tout se permettre avec elle pourvu qu'on se dise de ses amis. C'est ce dont le marquis ne se fait pas faute. Il vient de déclarer ses revenus et ils ne dépassent pas, à l'en croire, deux cents livres par an, toutes charges déduites ! Au nombre de celles-ci figurent la rente de quatre mille francs dont il n'a jamais donné un sou à madame de Sade et une prétendue pension à la citoyenne Quesnet « sa fille adoptive et naturelle ».

M. de Sade, qui ne craint pas de soumettre au visa des municipalités cette étonnante déclaration, s'indigne, par contre, que son ancien régisseur Fage refuse de lui délivrer, dans les termes qu'il a donnés lui-même, un certificat constatant qu'il ne doit plus rien au comédien Bourdais. Ce Fage est un agent des Montreuil, comme au temps où il venait pour l'arrêter à la Coste, à la tête de la maréchaussée.

Le ministre pressé par le citoyen Sade va se mettre à l'affaire du pillage.

M. de Murs décline. Le marquis espère que Gaufridy ne négligera rien pour avoir la succession.

Au fait il en a grand besoin, et les comptes de fermiers qu'arrête son régisseur ne l'enrichiront pas. Tout est mangé par avance et au delà. Audibert, de la Coste, est toujours créancier. Lions prétend qu'il a dû acquitter les impôts arriérés de 1791 et 1792, mais c'est un pur mensonge. Ce Lions est aussi grelin que son frère, lequel n'a point donné l'argent de la dernière récolte qu'il a faite et se refuse toujours à prendre à son compte la traite Boulouvard. M. de Sade reconnaît, il est vrai, dans une autre lettre, que Lions puîné se comporte assez bien. Mais ce n'est que l'opinion d'un instant : on est

honnête quand on lui envoie de l'argent, suspect quand on le fait attendre et fripon dans tous les autres cas.

Un décret qui doit être présenté à la Convention et qui prescrit la mise sous séquestre des biens appartenant aux parents d'émigrés donne les trois sueurs au ci-devant marquis. Il prépare aussitôt une pétition à l'assemblée et offre de faire de nouveaux enfants pour remplacer ceux qui ont trahi la nation. Le projet, qui a été renvoyé au comité de législation, n'est heureusement pas près d'être voté. Mais le comité révolutionnaire d'Apt n'attend pas qu'il le soit pour mettre sous scellés les caisses de meubles que Paulet a fait porter chez l'avocat. M. de Sade se hâte d'envoyer à ses membres une autre pétition où il parle de ce qu'il a enduré sous le ci-devant tyran de la France et de son dévouement à la loi, tout en les suppliant d'attendre qu'elle soit en vigueur pour exiger de lui ce qu'il donnera alors sans se plaindre et, s'il le faut, avec son sang. Il joint à cette lettre le catalogue de son portefeuille civique où le district n'aura qu'à faire choix des pièces qu'il lui plaira demander. Il faut, de toutes façons, prévenir un séquestre qui le réduirait à l'aumône et dont la seule menace paralyse les ventes qu'il veut faire. Il envoie des exemplaires de sa première pétition à tous ses agents, mais leur demande de prendre bien garde de réveiller le chat qui dort, c'est-à-dire de faire songer qu'il figure lui-même comme émigré sur la liste des Bouches-du-Rhône. Lions se montre fort honnête ; Quinquin l'envoie « f... f... » et il y a un peu de louche dans les réponses de l'avocat.

On sent que quelque chose a diminué la confiance, ou éveillé la crainte, ou provoqué l'impertinence de ceux qui ont affaire au marquis. Gaufridy l'a prié de faire passer ses lettres par une main tierce et les municipaux de la Coste lui ont fait une injure sensible en s'abstenant de lire ses discours patriotiques, bien qu'ils aient été approuvés par la Convention. Sans doute sait-on en Provence ce que M. de Sade se garde de dire ; il a été arrêté et se trouve de nouveau sous les verrous, où il reste pendant trois cent douze jours, depuis le quinze frimaire, an II, jusqu'au vingt-quatre vendémiaire, an III. Il prétend être à la campagne et donne successivement deux adresses où on peut lui écrire : la première est celle du citoyen Renelle, rue de la Poterie, n° 26, section des Arcis, la seconde celle de la citoyenne Quesnet, rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 871, c'est-à-dire celle de la maison où il habitait au moment de son arrestation. Toutes deux montrent que son amie, née Constance Renelle, reçoit les lettres qu'on lui envoie. C'est d'ailleurs à elle qu'il va se déclarer redevable de son salut.

Le marquis apprend que Gaufridy aurait pris de nouveau la fuite ; il regrette que l'avocat n'ait pas imité son exemple et fait taire la calomnie en ne bougeant pas. (Sans date).

Toujours des queues, mon cher avocat, en honneur et conscience vous aimez les queues comme une jolie femme. Il ne vous aurait pas été égal de mettre mes cent vingt francs avec les autres assignats, et, connaissant à quel point j'abhorre les queues, il ne vous aurait pas été indifférent de ne pas me faire crier six semaines après mes cent vingt francs.....

Je vous remercie de vos conseils sur l'économie. Je les reçois, mon cher avocat, avec la même sensibilité qui les donne, mais croyez que je ne dépense pas trop ; il est impossible de dépenser moins, mais si vous saviez à quel prix tout est dans ce pays-ci, vous en frémiriez. On a fait un décret pour fixer les denrées et les marchands s'en moquent.

Lions d'Arles vient de me donner un coup de foudre ; il m'écrit d'abord que ma récolte est superbe et que mon blé se vendra trente-trois francs. Quatre jours après, il m'écrit qu'un décret oblige les propriétaires à ne vendre que quatorze francs ; et qui me répond qu'avant le décret il ne s'est pas pressé de le vendre trente-trois ? Je crains bien que ce Lions cadet ne vaille pas mieux que l'aîné et d'avoir troqué mon cheval borgne contre un aveugle.....

J'interromps ma lettre ici pour en lire une de Quinquin qui me donne une grande inquiétude sur votre compte. Je vous conjure de m'éclaircir et de me calmer sur le champ. Il me mande positivement que, compromis dans l'affaire de Marseille, vous n'êtes plus dans ce pays. Connaissant votre patriotisme, je ne puis ajouter foi en cette ridicule histoire^[1]. Mais voilà les propos que font tenir les voyages à la campagne. Au nom de Dieu, retournez dans votre ville et soyez-y tranquille. Alors, la calomnie sera contrainte à se taire sur votre compte. J'ai fait de même ici. Ils ont voulu parler ; je les ai fait taire en me montrant sans cesse et en ne bougeant pas. C'est le seul moyen de convaincre les incrédules. Tirez-moi d'inquiétude, je vous en conjure, sur le champ.....

Le citoyen Sade, homme de lettres, envoie à Gaufridy la déclaration de revenus qu'il a faite et lui demande de faire certifier ses chiffres par les municipalités de la Coste, de Mazan, de Saumane et d'Arles.

Déclaration nouvelle, celle que j'ai envoyée dernièrement ne valant rien.

État de mon revenu dont je certifierai les preuves par les certificats des municipalités des lieux où mes campagnes sont situées.

J'ai en fonds de terre dans le département des Bouches-du-Rhône pour de rente.

Mon mobilier, estimé cinq mille francs, est au delà de sa valeur, rente attendu que je déduis 50 fr. pour l'impôt du cinquième

Total :

Sommes à ma décharge :

pour impôt à raison du cinquième sur 8.000 fr

somme que la loi m'accorde comme citoyen marié

pension à ma femme par acte passé chez Gibert, notaire

pension à la citoyenne Quénet, ma fille naturelle et adoptive ^[2]

Total :

Mon revenu étant de 8.200 francs, il ne me reste donc plus que 100 francs de quitte et net.

Encore ne reçois-je plus rien depuis deux ans, à cause des troubles qui ont toujours régné depuis cette époque dans mon département, et si j'ai reçu, c'est par mes ouvrages et mes emprunts sur mes fonds. Je jure et proteste de la vérité de cette déclaration. Ce 24 brumaire. SADE.

Je vous recommande extrêmement cette affaire-ci ; elle est très *pressée*, très *essentielle*, pénible pour vous, je le sais, par les détails qu'elle exige, mais je suis très mal dans mes affaires si vous ne la terminez pas tout de suite. Il faut que les municipalités de la Coste, d'Arles, de Saumane et de Mazan, en certifiant mon revenu, ne m'en composent à elles quatre que pour huit mille francs. Songez que, ma déclaration étant faite, vous me mettriez dans l'embarras si les aveux de ces municipalités allaient me rendre plus riche, et dans le fait le peuvent-elles ?.....

Le marquis, mécontent de la déclaration que lui a faite Fage touchant la demande du comédien Bourdais, établit de sa propre main les termes du certificat qu'il attend de lui, et marque à l'avocat de quels moyens on doit user pour écarter toute compétition à la succession de M. de Murs.

Certes, si Fage voulait donner des armes contre moi au comédien Bourdais, il ne pourrait pas envoyer un certificat plus contre moi. Voilà précisément ce que dit Bourdais. « J'ai bien reçu, dit-il, trois cent cinquante-deux livres dix sols, mais c'était un acompte et je demande le reste ». Voici donc, mot à mot, comme doit être construit le certificat de Fage :

« Je certifie avoir payé au nommé Bourdais, pour lors gagiste de la comédie de Marseille, la somme de trois cent cinquante-deux livres dix sols, pour *solde de tout compte et parfait paiement* des appointements qui lui avaient été accordés pour jouer la comédie au village de la Coste près Apt. En foi de quoi le dit Bourdais a délivré sa quittance et a témoigné être parfaitement content du citoyen Sade contre lequel, le dit paiement fait, Bourdais ne peut plus avoir rien à réclamer. Je déclare en outre que c'est le dix juillet 1772 que le paiement a été fait au citoyen Bourdais.

Signé : FAGE, et daté du jour où il le fera..... ».

Nous allons obtenir du ministre la permission de poursuivre mes ravageurs costains ; vous l'aurez dans ma première avec la copie du bail de Saumane que vous me demandez. Je suis fort aise que vous ayez reçu des nouvelles satisfaisantes de votre fils. J'aurais été bien fâché qu'il fût dans Toulon. Ne négligez pas^[3]..... Éclaircissez tout de suite cette affaire, je vous en conjure, et mettez-vous en mesure pour qu'aussitôt la mort les scellés ne soient mis qu'en mon nom. Vous sentez de quelle importance cela est pour moi. Mettez bien la gouvernante dans mes intérêts. Je vous embrasse de tout mon cœur. Ce premier décembre.

Une réflexion me fait rouvrir ma lettre, en vertu de la loi que voici :

À l'égard des successions échues aux émigrés en ligne directe et collatérale depuis leur émigration et de celles qui leur écherront^[4] par la suite, elles seront recueillies par la république pendant cinquante années à compter du jour de la promulgation de la présente loi sans que, pendant le dit temps, les cohéritiers puissent opposer la mort naturelle des dits émigrés.

Voilà la loi. Si vous voulez que j'aie cette succession, il faut donc que M. de Murs me fasse son héritier de son vivant ; il faut donc mettre les Chabrillan dans l'oubli et ne les faire tenir que le second rang. Il faut qu'on puisse dire : « Sade était plus près que Chabrillan. Or Sade n'a point émigré, donc le bien est à lui ». Sans cela, je n'aurai rien. Au nom de Dieu, surveillez cette affaire ! Elle est assez importante pour ne pas la négliger ; je vous demande avec la plus vive instance de ne la pas perdre de vue et vous embrasse de tout mon cœur. Je vais écrire à madame de Villeneuve qui me paraît toute Quinquin et qui ne m'écrit plus, pas plus que son conseil.

Frimaire. Mettez « citoyen » dans vos lettres. Si on les ouvrait, cela suffirait à faire suspecter et ni vous ni moi ne sommes faits pour l'être.

M. de Sade communique à l'avocat, pour qu'il en use préventivement, le texte d'une pétition qu'il se propose d'envoyer « aux législateurs de la Convention » afin d'échapper aux mesures projetées contre les parents d'émigrés.

Législateurs,

Un décret rigoureux s'exécute. Il est nécessaire, dès que vous le croyez propre au bonheur et à la prospérité de la république. Il est juste, dès qu'un amendement en calme la rigueur. Pour punir les parents des émigrés vous voulez mettre leur bien en séquestre, voilà la loi. Vous voulez bien excepter ceux de ces parents qui se sont visiblement opposés à ce crime national, voilà l'exception.

Cette exception, je la réclame et j'ose vous représenter, législateurs, que personne n'est plus dans le cas d'y prétendre que moi.

Dix ans victime du despotisme ministériel, j'étais encore à la Bastille le trois juillet 1789. J'y popularisais la garnison ; j'y dévoilais aux habitants de Paris les atrocités qui se préparaient contre eux dans ce château. Launay me crut dangereux ; je possède la lettre par laquelle il sollicitait le ministre Villedeuil de m'éloigner d'une forteresse dont je voulais empêcher la trahison à tel prix que ce pût être. On m'enlève ; je suis transféré à Charenton ; j'y reste neuf mois de plus que l'époque qui brise les fers de tous les prisonniers d'état. J'ignorais tout. On ne peut plus enfin me cacher la révolution ; je suis libre. Un seul mouvement m'anime alors, celui de la reconnaissance. Je veux aller offrir à la patrie qui brise mes fers mon sang, celui de mes enfants. J'en avais deux à lui donner. Je ne les connaissais pas ; leur enfance s'était écoulée dans Paris, lorsque j'habitais ma province, leur jeunesse au service pendant que j'étais à la Bastille. Je les appelle... je les excite à partager ma reconnaissance. Vaines clameurs... désespoir horrible ! Les monstres... ils m'ont fui ; ils ont refusé de connaître leur père ; ils se sont soustraits aux mouvements de leur reconnaissance ! Législateurs, tous ces faits sont de notoriété publique ; j'offre des preuves invincibles pour vous convaincre de tous. Dans cet état de cause, puis-je être responsable de leur crime ? Puis-je l'avoir conseillé, puisque je n'ai jamais vu ceux qui l'ont commis ?

De nouvelles preuves vous convaincront, législateurs, que j'ai fait l'impossible pour les solliciter au retour et que de mes jours je ne leur ai fait passer aucun fonds. Prononcez, législateurs. Puis-je ne pas être dans le cas de l'exception de la loi ? Puis-je ne pas être écouté quand je vous supplie de me conserver un bien que je ne veux employer qu'à former des nœuds qui, brisant les anciens, puissent donner bientôt l'existence à des enfants dont l'éducation et les sentiments me consolent de tous les malheurs dont m'ont accablé les premiers ! SADE.

Le marquis n'a pas obtenu ce qu'il voulait de la complaisance de Fage et de celle des municipalités du Comtat et de Provence ; celle de la Coste lui a fait l'affront de ne pas lire ses discours patriotiques. (22 Nivôse).

Quoique encore à la campagne pour quelques jours^[5], mon cher avocat, vous n'en recevrez pas moins ma lettre timbrée de Paris. Je suis bien fâché que cette petite absence me prive du plaisir de faire politesse à la personne que vous m'avez adressée. Si cette

personne est encore à Paris à mon retour, je m'empresserai de l'aller chercher. Je connaissais la difficulté de la demande que je vous faisais, mais il me semble que vous ne vous en écarterez pas trop puisque l'état de la Coste, que je voulais voir à deux mille, n'est porté dans ce que vous m'envoyez qu'à deux mille deux cent quatre-vingt-seize. Il me semble qu'après avoir écrit et signé que la Coste ne me rapportait que deux mille, je ne serai pas très en défaut en montrant des titres qui prouvent que je n'en retire que deux mille deux cent quatre-vingt-seize. Mais, en lisant cet article de votre lettre avec attention, on y trouve un peu de louche. Est-ce le revenu qui monte à deux mille deux cent quatre-vingt-seize, ou les impositions ? Je vous en demande pardon, mon cher avocat, mais l'article de votre lettre sur cela n'est point du tout clair. Si c'est le revenu, je suis en règle ; sinon il s'en faut de beaucoup que j'y sois. Je vous prie d'éclaircir cela tout de suite. Mazan a fait ce que je désirais ; son revenu est attesté à deux mille livres par la municipalité. J'ai l'attestation. Arles n'a pas voulu s'y mettre. Lions n'a pu rien obtenir et ils ont porté le revenu à six mille. Le refus des gens de Saumane est incompréhensible ; il est pourtant certain que ce bien-là me rapporte excessivement peu.....

Fage vous a donné un billet ridicule. Je ne l'ai jamais soupçonné de se mêler de comédie ; mais, sans se mêler de comédie, il pouvait bien attester la vérité, laquelle est qu'il a payé le *comédien Bourdais pour solde de tout compte*.

Le comédien Bourdais est une mouche cantharide des Montreuil, et Fage, en le soutenant, prouve qu'il est encore tout aussi Montreuil que quand il venait pour m'arrêter à la Coste, à la tête des brigands ministériels. Voilà toute la réponse que mérite son spirituel billet.

Si je voulais faire beaucoup de tort à la municipalité de la Coste, je dénoncerais son insouciance à lire les discours patriotiques que je lui ai envoyés, mais je méprise trop les meneurs de cette contrée pour leur nuire. Qu'ils sachent seulement que ces discours avaient eu l'approbation de la Convention et qu'ils devaient, d'après cela, se faire un devoir de les lire.....

Le marquis prend l'avocat dans un dilemme. (12 pluviôse).

Il y a, mon cher citoyen, une contradiction formelle dans vos deux dernières qui m'inquiète et me tracasse beaucoup, et je vous prie de m'éclaircir cela le plus tôt possible. Vous me dites dans votre lettre du dix sept nivôse que vous avez reçu une lettre et ma pétition ; au bas de cette même lettre vous mettez : « Vous m'avez envoyé un mémoire concernant la Coste que je n'ai pas reçu et je ne puis me charger de cette affaire. »

Ensuite, dans votre lettre du trente nivôse, vous me dites que l'on a supprimé mon mémoire, que cette suppression a instruit le comité et qu'en conséquence il a mis le

scellé sur des effets à moi transportés chez vous. Il m'est absolument impossible d'entendre rien à ce grimoire-là. Si, comme le dit votre lettre du dix-sept, vous avez reçu ma pétition, comment se peut-il qu'elle se trouve supprimée. Ou elle est reçue, ou elle est supprimée. Si elle est reçue, pourquoi me dites-vous dans la lettre du trente : « Elle est *supprimée* », et si elle est supprimée, pourquoi me dites-vous dans votre lettre du dix-sept : « Elle est *reçue* ». Il m'est absolument impossible de rien entendre à cela. Quoi qu'il en soit, je m'en tiens, jusqu'à votre explication, à l'édition de la suppression puisqu'il s'en est ensuivi un scellé, et dans ce cas, voici une lettre pour votre comité que vous adresserez et remettrez, si toutefois vous le trouvez nécessaire.....

Le marquis représente aux membres du comité révolutionnaire d'Apt qu'ils se sont un peu trop pressés de saisir ses effets.

Citoyens,

Vous me pardonnerez si je vous représente que je crois que vous vous êtes peut-être un peu trop pressés de mettre le scellé sur des objets m'appartenant chez le citoyen Gaufridy. Rien n'est encore en mouvement sur cet objet dans ces cantons-ci, attendu que la Convention a renvoyé tout ce qui regarde ce projet de séquestre des biens des parents des émigrés aux comités de législation et de salut public pour lui présenter la rédaction du dit décret et le mode d'exécution. Or, ces comités n'ont encore rien dit. Rien absolument n'est fait sur cet article ; il est donc évident, citoyens, que vous avez été trop vite.

Je prouvais d'ailleurs dans le mémoire qui est tombé dans vos mains qu'il était, aussi moralement que physiquement, impossible qu'étant détenu par ordre du ci-devant tyran de la France quand mes enfants ont émigré, qu'il était impossible, dis-je, impossible que j'eusse favorisé ce crime et j'annonçais, dans le même mémoire, les preuves les plus victorieuses du train que j'avais fait quand je l'avais su. Comment se peut-il donc, citoyens, que ce soit précisément ce qui devait me blanchir à vos yeux qui m'y fasse traiter comme coupable ? Il m'est impossible d'arranger cela avec le caractère d'équité dont je sais que votre comité fait profession. Je vous supplie de revenir d'un acte de promptitude qui pourrait me faire tort, et vous en seriez d'autant plus fâchés que vous êtes, je crois, bien convaincus que je ne suis pas coupable et qu'il était impossible que je le fusse. Personne ne respecte la loi comme moi ; exigeât-elle mon sang, je m'ouvrirais moi-même les veines pour le lui offrir, mais une loi quelconque n'a d'action que quand elle est promulguée et celle dont il s'agit ne l'est pas. Je vous prie donc d'attendre la publicité de cette loi pour agir et, lorsque cette publicité rendra ma défense nécessaire, vous verrez en quels termes elle sera faite. Jusque-là je vous demande instamment de suspendre et de me croire fraternellement, citoyens, votre concitoyen. SADE.

Ce 12 pluviôse, l'an 2 de la république.

Le marquis parle pour les oreilles qui sont derrière la porte. « Ce 22 germinal ». (11 avril 1794).

.....Je suis vraiment peiné de votre situation, et d'autant plus que, connaissant votre façon de penser, vous ne la méritez certainement pas. Je me rappelle du temps où vous et moi, au coin du feu ou dans nos allées de la Coste, nous désirions, nous prédisions l'heureux changement de gouvernement que nous ont enfin donné nos représentants. Devons-nous donc souffrir sous un ordre de choses tant désiré, tant prédit par nous ? Mais, patience, cher ami ! Nous dépendons de gens trop justes pour qu'ils ne nous rendent pas justice un jour, et soyez bien sûr que nous l'obtiendrons toujours bien plus de ces gens-ci, qui sont nos frères et nos camarades, que nous ne l'aurions eue jadis de la morgue des grands seigneurs et de l'insolence des robins. Pour moi, je l'avoue, j'aime la république par système et par reconnaissance, et je verserai, comme vous, quand elle voudra, mon sang pour la défendre.....

Le marquis demande des nouvelles de Gaufridy, de ses affaires et de son argent. Il donne comme étant la sienne l'adresse de la citoyenne Quesnet. (4 messidor).

Je ne comprends plus rien à votre silence, mon cher citoyen..... Je vous prie instamment de vous occuper un peu de ma situation, s'il vous est possible et de m'envoyer mon quartier de mai. Voilà six semaines qu'il est échu et que je n'ai encore reçu à compte du dit quartier que quatre cents francs par le citoyen Lions. Je vous supplie instamment de m'envoyer les deux mille neuf cent trente francs restants, ou, à la fois, les vingt mille francs du prix de la Grand'Bastide de Saumane, ainsi que nous en sommes convenus, au moyen duquel arrangement je vous laisserai deux ans en repos. Il est bien extraordinaire qu'après m'avoir proposé cette affaire qui, disiez-vous, devait se terminer tout de suite, vous m'avez ensuite laissé dans le plus grand silence et dans la plus grande inquiétude sur cela. Donnez-moi donc de vos nouvelles, je vous en conjure. Je vous en ai dernièrement adressé une par Audibert, je vais essayer celle-ci par ^[6]..... Mandez-moi aussi si vous avez réussi à faire lever ce séquestre injuste et si vous avez reçu les certificats de résidence. Il est inouï que vous me laissiez dans l'inquiétude sur tout plein d'objets si essentiels. Je n'en puis concevoir la raison. Si par hasard il arrivait que vous voulussiez vous servir d'une adresse autre que celle qui porte mon nom, vous pouvez, quand il vous plaira, employer la suivante : à la citoyenne Quesnet en sa maison, rue de la Ferme-des-Mathurins, n° 871, chaussée du Mont-Blanc. Comme je suis en pension chez cette citoyenne et que nous logeons et mangeons ensemble, vos lettres me parviendront sans aucun retard. Adieu, mon cher citoyen, envoyez-moi de

l'argent exactement et réponse à celle-ci, je vous conjure, car je suis dans le plus extrême embarras. Je vous embrasse de tout mon cœur.

Ce 4 messidor.

-
1. ↑ Voici les indications que je trouve dans le livre de M. Jean Barraol : « La Contre-Révolution en Provence et dans le Comtat » ; elles éclaireront la suite de cette correspondance :

Un certain nombre d'Aptésiens, parmi lesquels Gaufridy et Fage, se réfugièrent à Toulon après la répression du mouvement fédéraliste et l'entrée de Carteaux à Marseille ; mais, tandis qu'ils y acclamaient Louis XVII et arboraient la cocarde blanche, ils furent reconnus par deux soldats d'Apt, prisonniers, qui les dénoncèrent plusieurs mois après. Ils furent mis en prison et n'échappèrent à la mort qu'en produisant des certificats de résidence délivrés par des municipalités complaisantes. Fage fut, néanmoins, emprisonné une seconde fois avec sa famille. Gaufridy et son fils durent, de leur côté, errer longtemps dans la montagne du Luberon. C'est vraisemblablement dans cette situation qu'ils se trouvaient lorsque Goupilleau et le marquis obtinrent leur grâce au début de l'an III.

2. ↑ En marge : « C'est elle qui tient ma maison et dont je vous ai parlé ». On sait que le marquis a été accusé de vivre avec sa propre fille. Voilà, sans doute, l'explication de ce bruit. Il a fait passer Quesnet pour sa fille naturelle dans le dessein de frauder le fisc, et peut-être, après son internement à l'hospice de Charenton, pour faire avoir à sa compagne le libre accès de maison.
3. ↑ Cette partie de la lettre est déchirée. M. de Sade envisage la mort prochaine de M. de Murs, son parent.
4. ↑ « Echoiront », dans le texte.
5. ↑ M. de Sade est en prison depuis le six décembre 1793 ou seize frimaire an II.
6. ↑ Le nom du porteur a été effacé.

AN III

Le marquis est mis en liberté après dix mois et demi d'une détention dont il décrit les rigueurs matérielles et les angoisses. L'ordre est donné aux districts de lever le séquestre mis sur ses biens, et, quoique parent d'émigrés, il est autorisé par le comité de sûreté générale à rester à Paris pour y continuer la publication de ses ouvrages patriotiques.

Gaufridy a disparu avec un de ses fils. La révolution a fait un outlaw de ce paisible garde-notes et M. de Sade parvient avec peine à renouer avec lui. Il s'emploie aussitôt à obtenir la grâce de son régisseur, toujours par les bons offices de la citoyenne Quesnet qui a de nombreux amis et apporte tout son dévouement à servir ceux du marquis. Celui-ci remet une pétition au député Goupilleau qui s'intéresse à l'avocat et fait espérer une solution favorable. La liberté de Gaufridy est enfin obtenue, mais qu'il ne prenne point le change ! C'est à la seule pétition du citoyen Sade (elle a fait merveille car il commence à avoir le tour de main) et aux démarches de Quesnet qu'il la doit. On est fâché que l'avocat ait cru devoir faire toucher Goupilleau par une autre voie.

Le marquis se dévoue pour ses amis, mais il n'a pas le sou ; tous ses effets sont en gage et, « n'ayant plus aucun motif de conserver ses biens à d'autres », il ordonne qu'on hâte la vente de la Grand'Bastide de Saumane. Il presse de nouveau et à diverses reprises son régisseur de prendre la ferme générale de ses biens, pour un loyer qui varie avec l'occasion et pour des périodes allant de un à dix-huit ans.

M. de Sade habite rue Neuve-des-Mathurins, comme avant sa captivité, mais il a passé du numéro 871 au numéro 876. Peut-être n'est-ce là qu'une erreur car il déclare avoir gardé sa maison « pour ne pas paraître coupable en la dissolvant » et pour la conserver à sa compagne dont le dévouement

l'a tiré de ce mauvais pas. Il a désormais des amis dans la Convention, grâce à elle, et sa petite part de crédit.

Reinaud est mort et M. de Sade l'a pleuré.

Malgré l'envoi des papiers ordonnant la levée du séquestre, Quinquin ne lui a plus donné signe de vie depuis le neuf thermidor. C'est un vilain homme, un égorgueur de province qui est rentré dans la poussière. Il en sort cependant pour annoncer que rien ne va, que les rentes ne sont pas payées, que la présence du citoyen Sade devient nécessaire et qu'on ne peut rien obtenir du receveur des domaines. Cette nouvelle étonne le marquis et il croit que Quinquin lui en donne à garder. Pourquoi le séquestre serait-il laissé à Mazan, alors qu'il a été levé sur tous ses autres biens ? Le district a d'ailleurs écrit à sa section et celle-ci a répondu que Sade était un excellent patriote. Cependant ce séquestre existe, au moins sur certaines parcelles, mais il concerne « l'émigré Sade » et cette équivoque se perpétue jusqu'au jour où la loi du dix-neuf thermidor, an V, fera étendre la mesure. Par paresse ou par diplomatie, pour ne pas faire penser aux enfants, peut-être pour avoir un prétexte commode à opposer aux réclamations des créanciers, on laisse sommeiller cette saisie peu dommageable, bien que Gaufridy ait promis d'agir comme il le ferait pour lui-même et que M. de Sade l'ait prié de ne pas perdre cette affaire de vue.

Rien n'est plus instructif que la correspondance que le marquis échange avec ses hommes d'affaires et ses fermiers. Elle peint au vif une situation qui s'est reproduite de nos jours et les mêmes défaillances de la conscience générale à la suite des mêmes difficultés et du même dérèglement économiques.

Les fermiers s'enrichissent ; on se jette les assignats à la tête ; la spéculation remplace le travail honnête et la démocratie, dont la fureur doctrinale s'est apaisée avec le neuf thermidor, se trouve consacrée, en pleine réaction thermidorienne, par le déplacement des richesses consécutif à la dépréciation du papier-monnaie et à la nouvelle répartition des terres. M. de Sade s'irrite de voir son fermier de la Coste faire, en une seule année, cinquante mille francs d'huile et acheter une campagne de cent mille francs, alors qu'il paie la rente de celle de son maître avec le prix de vente d'un cochon. Pour tenir la balance égale entre les anciens et les nouveaux riches, l'état recourt à une mesure qui contraint ou prétend contraindre les

cultivateurs à rente sûre à payer la moitié de leur loyer en grains ou sur estimation de la récolte. M. de Sade presse aussitôt ses régisseurs d'augmenter « prodigieusement » les baux qu'ils passent, d'exiger le paiement en nature des fermiers qui ne sont pas à terme et une indemnité pour l'excès des gains qu'ils ont déjà faits.

Quinquin qui n'a rien fait ni rien donné est remplacé à Mazan par un sieur Roux, neveu de Gaufridy et administrateur au district, lequel se donne un peu de mal, ne réussit pas mieux que son devancier, se dégoûte et patauge. À Arles, l'honnête Lions est successivement accusé d'avoir vendu ses blés pour rien, alors qu'ils sont payés fort cher partout ailleurs depuis la suppression du maximum, et d'avoir envoyé dix-sept septiers de son grain à un sien parent. M. de Sade se plaint que la foudre n'écrase pas un tel fripon ! Mais je n'en finirais pas de narrer les mésaventures de ce petit bourgeois formé aux traditions de la prudence et de l'économie, dans ses rapports avec un pareil homme et en un pareil temps.

L'opération que M. de Sade a le plus à cœur est la vente du château de Mazan et de ses dépendances immédiates à madame de Villeneuve. C'est Quinquin qui a eu l'idée et le marquis croit aussitôt la chose faite. Mais ses prétentions, qui croissent sans cesse, sont en contradiction avec celles de la vieille dame, qu'il trouve ridicules. Tout est mis en œuvre pour accrocher la tante. À défaut d'une vente, on est prêt à lui louer Mazan à vie, car l'état de fermier honore tout le monde et il ne s'agit que de s'entendre sur le prix. Or il est trois fois sûr que madame de Villeneuve vivra longtemps encore et, comme son neveu aurait l'air de lui souhaiter une prompte mort en lui demandant un loyer dérisoire, il faut qu'elle paie très cher. Toute la correspondance échangée sur cette affaire est à lire, en particulier l'amusante lettre que le marquis écrit à Quinquin pour lui faire part de ses décisions successivement inébranlables et lui offrir, après beaucoup d'insultes, deux mille écus de pot de vin s'il amène la tante à jubé.

Dans ce même château de Mazan, Langlois, qui meurt de faim avec ses cent écus comptés en assignats, écrit des lettres lamentables que le marquis envoie à Gaufridy en l'encourageant à secourir ce malheureux. Nous verrons ce qu'il en sera le jour où l'avocat se décidera à le faire.

Gaufridy n'a pas assez « pateliné » M. de Murs qui s'avise de réclamer au marquis deux années arriérées de sa pension. Ce ne sont pas des

procédés de parent riche et cette façon d'agir sent terriblement son aristocrate. Il faut faire entendre cela au vieillard, et, s'il persiste à vouloir être payé, le citoyen Sade le travaillera de la belle façon au comité de sûreté générale où ce débris de l'ancien régime n'est pas en très bonne odeur.

Hélas ! Le vieux seigneur ne demandera plus rien ! Il meurt, et Gaufridy, qui n'a pas songé à en avertir le marquis, est tancé vertement d'une négligence si dommageable. Il faut, pour rattraper le temps perdu, battre le fer des deux côtés. D'abord le testament est nul. De plus on fera savoir en bon lieu que les demoiselles de Chabrillan, qui sont les héritières naturelles du défunt, ne peuvent prétendre à sa succession car elles sont filles d'émigré. On cherchera enfin à éviter que la nation mette la main sur la dépouille parce que quelqu'un le peut et doit faire de préférence à quiconque : c'est le citoyen Sade, qui, lui, est parent d'émigrés, mais que la loi n'a pas privé de sa vocation héréditaire.

Le président de Montreuil s'est éteint à Paris, où l'hiver a été plus terrible que ceux de 1709 et de 1740.

Gaufridy a fait une grande perte qui paraît être celle d'un de ses fils, peut-être mort tragiquement et, en tous cas, hors de chez lui car le père désire qu'on garde le silence sur cette fin. Aussi M. de Sade n'en parle-t-il à son ami que lorsque la chose est devenue publique. Mais, comme le terme de son quartier est passé, il lui rappelle qu'en pleurant les morts il ne faut pas laisser mourir les vivants. Dix jours après, ce délicat seigneur envoie le même compliment à la femme de l'avocat.

La vente, depuis longtemps projetée, de la Grand'Bastide permet au citoyen-marquis de faire une petite opération qui le peint tout entier.

Après plusieurs hausses de prix, « car les terres se vendent maintenant au poids de l'or », Gaufridy a vendu ce domaine à son beau-frère Archias pour la somme, approuvée par M. de Sade, de quarante mille francs et il envoie à celui-ci un acompte de vingt-deux mille deux cent soixante-seize livres en deux lettres de change. Il est juste de dire que si l'avocat a montré quelque empressement à traiter cette affaire avec un de ses proches, il n'en a reçu que de menus cadeaux, parmi lesquels dix livres de tabac en carottes. Mais, entre temps, le marquis a eu, d'un sieur Villars, de l'Isle, une offre d'achat à quarante-cinq mille livres. Il avise aussitôt son régisseur qu'il n'y a rien de

fait, mais qu'il réservera la préférence à Archias, si celui-ci veut couvrir cette offre, et il s'engage à ne toucher aux lettres de change qu'après son acceptation. Puis, ayant réfléchi que l'occasion est bonne pour enfler la baleine, il prétend avoir autant d'acheteurs qu'il en veut à des prix dépassant soixante mille et déclare tout net qu'il faut payer le fonds sur ce pied-là ou y renoncer. Mais lui ne renonce pas à l'argent qu'il a déjà en mains. Il renvoie la lettre de change de neuf mille vingt-deux livres et garde celle de treize mille deux cent cinquante-quatre en affirmant, sur papier timbré, que la vente n'aura pas lieu si l'on ne lui consent, en sus des soixante et une mille livres demandées, un prêt de la somme qu'il a retenue. Gaufridy en assurera la restitution sur les rentrées qu'il effectuera pour son compte, et M. de Sade ajoute gravement qu'il « lit sa lettre devant témoins, qui attesteront qu'il a donné sa parole d'honneur qu'il en est bien ainsi ! » Le prêt sera, au demeurant, sans intérêt, mais le marquis abandonnera, en échange, la prochaine récolte du fonds vendu. Malgré leur mauvaise humeur, Gaufridy et Archias finissent par accepter ces prétentions. Au surplus c'est M. de Sade qui est le mauvais marchand de l'affaire, car la dépréciation du papier monnaie va réduire à rien la somme qu'il a touchée. Aussi prétend-il bientôt tirer de l'avocat un supplément aux treize mille deux cent cinquante-quatre francs dont il avait promis de se contenter, en même temps qu'il exprime d'amers regrets d'avoir consenti à l'aliénation du fonds et des fruits. Cette affaire, où le marquis n'hésite pas à se faire une arme de la position un peu fausse de Gaufridy, est conduite par lui avec le cynisme et la brutalité d'un homme qui ne voit que le but à atteindre, mais, une fois conclue, il couvre son cher avocat de fleurs et l'assure qu'il n'a jamais plus joui de sa confiance. Il reconnaît qu'il a commis une malhonnêteté, mais il y a été réduit par les funestes léthargies de son ami.

L'avalissement de l'assignat a pris une allure de chute. Fort heureusement il y a à Paris d'excellents moyens de faire valoir ses fonds, et le marquis se flatte de travailler de la grande manière l'argent qu'il a reçu ou qu'on voudra bien lui envoyer encore. C'est alors que M. de Sade, qui d'habitude n'y songe guère, se demande si le moment ne serait pas venu de racheter les rentes et les pensions dont son patrimoine est grevé et de liquider la succession de l'abbé, toujours en souffrance, en payant les quatre mille livres jadis promises aux créanciers. Cette dépense serait largement

compensée par sa rentrée en possession du mobilier : les quelques livres rares qui se trouvent dans la bibliothèque du défunt suffiraient à la couvrir.

Par contre l'honnête Courtois, qui a offert, quand l'assignat était au pair, une somme de deux mille livres pour le rachat d'une redevance seigneuriale qu'aux termes de la loi il ne doit plus, devra payer, puisqu'il a la sottise de vouloir rassurer sa conscience en se rédimant, une somme de quatre-vingt mille livres. « Avec ça, écrit le marquis, je me paierai la délicieuse petite campagne où j'ai passé l'été comme locataire et qui va être vendue sur affiches à ce prix-là. »

En attendant cette aubaine, on meurt de faim à Paris et les denrées sont inabordables. Aussi M. de Sade demande-t-il à Lions de lui envoyer, dans de vieilles malles et sous de fausses étiquettes, « assez de blé pour assurer la subsistance de quatre personnes ». Il ordonne également à Gaufridy de vendre à l'encan les débris de la Coste, après avoir fait porter à Saumane ce qui peut encore lui servir. Ces objets, parmi lesquels figurent cinq bidets dont les pillards n'ont pas compris ou ont méprisé l'usage, produisent une somme de dix-huit mille trois cents livres. Le marquis, chez qui l'imaginative est pareille à un sac magique d'où l'on peut tout tirer et où tout se perd selon l'occurrence, estime qu'il y a somme suffisante pour lui acheter cent livres d'huile de table et autant d'huile à brûler, cinquante livres de confitures liquides et beaucoup de chinois, dix boîtes de confitures sèches, cent bouteilles de Frontignan et un pot d'anchois de deux ou trois livres. Pendant un an au moins, il réclame ce pot d'anchois dans toutes ses lettres.

Cependant un décret de l'assemblée vient faire peser une menace nouvelle sur les parents d'émigrés, mais M. de Sade fait voir qu'on ne le prend pas sans vert. Il avait cru, on lui avait laissé croire, que ses fils avaient émigré. Eh bien ! Il n'en est rien ! Ils n'ont jamais fait semblable folie ! Le cadet est à Malte, où il n'a point cessé de servir son ordre, et l'aîné voyageait. Il vient de rentrer en France ; il a appris le métier de graveur et il en vit ; il est fort savant en botanique et a passé tout le temps qu'il est resté loin de son père à composer un herbier. Bref il n'est inscrit sur aucune liste et peut montrer à qui voudra son certificat de non inscription. Il faut que l'avocat crie cela bien haut et multiplie les occasions de répandre cette étonnante nouvelle.

Mais l'avocat a d'autres soucis, dont le premier est de savoir comment il va s'y prendre pour satisfaire aux demandes d'argent de M. de Sade. À la fin de l'année, l'assignat est si bas que le marquis prétend tirer de ses biens, pendant les douze mois qui vont suivre, non plus quelques milliers de livres, mais huit cent quatre-vingt-seize mille trois cents livres en papier-monnaie, ou leur valeur représentative en or ou en nature, « sans qu'il y ait là d'autre effroi à avoir que celui des mots. »

Le marquis, sorti de prison, craint que son ami n'ait eu à pâtir, comme lui-même, de la tourmente révolutionnaire, mais il se flatte des marques particulières d'estime que le comité de sûreté générale lui a données en le libérant. (Sans date).

Donnez-moi donc de vos nouvelles, je vous en conjure, mon cher citoyen. Votre silence depuis dix mois me met dans une horrible inquiétude. Je crains que vous ne soyez dans un état de souffrance où j'aurais le plus grand chagrin de vous savoir.

Et moi aussi, mon cher ami, j'ai été dans un cruel état de souffrance. Après tout ce que j'avais fait pour la chose publique, ils m'ont tenu trois cent douze jours en prison sans motif. Enfin mes peines sont finies, et le comité de sûreté générale, en me rendant justice, m'a même donné une grande marque d'estime en me retenant à Paris quoique ex-noble, et cela à cause de mes ouvrages patriotiques dont le comité désire que je continue d'alimenter l'esprit public. J'ai fait passer au district d'Apt copie conforme de l'ordre de ma sortie et de la levée des séquestres. J'en ai fait passer autant à Arles, à Mazan et à Saumane. Un bon certificat de résidence bien en règle va suivre dans chacune de mes terres ; ainsi il n'y a donc plus d'obstacles à ce que l'on m'envoie des fonds.....

Le marquis demande de l'argent au citoyen Audibert, son fermier à la Coste, et, pour être plus sûr de l'obtenir, se vante d'avoir le bras long.

Il est bien extraordinaire, citoyen, que m'étant mis en règle comme vous savez que je m'y suis mis à votre district d'Apt, en envoyant l'ordre de la levée de mon séquestre et des certificats de résidence et de civisme de la part de ma section, il est bien extraordinaire, dis-je, d'après tout cela, que votre silence soit toujours le même vis-à-vis de moi et que, connaissant mon affreuse position, vous ne vous occupiez pas de m'en tirer en m'envoyant sur le champ des fonds. Je vous préviens cependant, citoyen, que si vous ne m'en envoyez pas sur le champ, je vais porter mes plaintes au comité de sûreté générale qui, certainement, vous fera sommer aussitôt de me compter ce qui me revient, depuis le temps énorme que vous ne m'avez pas fait passer un sol. Vous voyez de quelle manière le comité de sûreté générale agit envers moi. Dernièrement encore, il vient de me mettre en réquisition. Je travaille sans cesse pour la chose publique, et je suis assez sûr de la justice et de la reconnaissance de ce comité pour être persuadé qu'il trouvera très mauvais qu'on ne m'envoie pas mon revenu, dès l'instant qu'il en a donné l'ordre. Or cet ordre est à votre district ; informez-vous-en, citoyen, et ne perdez pas ensuite une minute à m'envoyer des fonds, je vous prie. Faites encore votre possible pour faire tenir celle-ci à Gaufridy et obtenez-moi une réponse de lui. Je puis maintenant le très bien servir au comité de sûreté générale ; qu'il me dise ce qu'il veut que je fasse et j'agirai.....

Si j'apprends que Payan agisse à son ordinaire contre moi dans tout ceci, il peut être sûr d'être recommandé par moi au comité de sûreté générale, et j'aurai bientôt prouvé que tout ce qui porte cet infâme nom n'est fait que pour trahir la patrie.

Adieu, mon cher Audibert, soyez sûr que je serai toute ma vie votre ami et votre concitoyen. SADE.

Mon adresse est :

Au citoyen Sade, homme de lettres, rue Neuve-des-Mathurins, n° 876, chaussée du Mont-Blanc.

Ce 22 brumaire de la troisième année républicaine.

Le marquis conte sa détention à Gaufridy et lui offre ses services. Il a appris la mort de Reinaud. (29 brumaire, an 3).

Je ne puis vous exprimer, mon cher citoyen, le plaisir que j'ai éprouvé en recevant votre lettre. J'étais précisément à dîner lorsque je l'ai reçue avec un Avignonnais qui m'assurait, au moment même où l'on me la donnait, que vous étiez très éloigné d'Apt et que bien certainement, quelque peine que cela pût me faire, je n'entendrais pas parler de vous de longtemps. Vous sentez, votre lettre à la main, quelle a dû être l'énergie de ma réponse.

Enfin vous voilà rendu à vos dieux pénates et j'espère que ce sera pour n'en plus bouger. Nous pourrons, je crois, être tous bien sûrs que la tranquillité va renaître à jamais. La mort des scélérats a dissipé tous les nuages et le calme dont nous allons jouir va consolider toutes nos plaies.

Et moi aussi, mon cher citoyen, j'ai été incarcéré. On a osé commettre envers moi l'injustice de croire *suspect à la nation* celui que le régime ministériel avait mis neuf mois à Charenton comme *suspect au roi*. Cette inconséquence est déchirante pour une âme juste et sensible, mais enfin cela est fini et je n'y pense plus. Le comité d'instruction publique m'ayant autorisé de rester à Paris quoique noble, et cela à cause de mes *ouvrages patriotiques*, m'a dédommagé par cette faveur de tous les maux que les scélérats m'avaient fait souffrir. J'ai fait quatre prisons dans mes dix mois^[1] ; dans la première, j'ai couché six semaines dans les commodités ; dans la deuxième, huit jours avec six personnes atteintes de fièvre maligne dont deux sont mortes auprès de moi ; dans la troisième, au milieu de la contre-révolution de Saint-Lazare, poison infect dont je ne me suis garanti que par une prudence incroyable ; ma quatrième enfin était un paradis terrestre ; belle maison, superbe jardin, société choisie, d'aimables femmes, lorsque, tout à coup, la place des exécutions s'est mise positivement sous nos fenêtres et le cimetière des guillotins dans le beau milieu de notre jardin. Nous en avons, mon cher ami, enterré dix-huit cents, en trente-cinq jours, dont un tiers de notre malheureuse maison^[2]. Enfin mon nom venait d'être mis sur la liste et j'y passais le onze, lorsque le glaive de la justice s'est appesanti la veille sur le nouveau Sylla de la France. De ce moment, tout s'est adouci et, par les soins aussi ardents qu'empressés de l'aimable compagne qui partage mon cœur et partage ma vie depuis cinq ans, j'ai été

enfin délivré le vingt-quatre vendémiaire dernier..... Mais où diable avez-vous donc été, mon cher avocat ? Votre lettre ne me dit nullement si votre retraite a été forcée ou volontaire, et je vous prie de me l'expliquer quand vous pourrez. Vous ne me dites pas non plus quel est le Goupilleau que vous attendez ; s'il n'est pas encore parti, j'aurais pu le voir et lui parler de vous. Ma détention m'a donné maintenant quelques amis dans la Convention et je serai toujours bien flatté d'en profiter pour vous. Mon amie, animée des mêmes sentiments que moi, et qui connaît aussi quelques députés, brûle également de vous être bonne à quelque chose. Ordonnez-nous à l'un et à l'autre. Il y a deux Goupilleau à la Convention, et vous ne dites pas quel est celui qui doit avoir affaire à vous^[3]. Il est affreux qu'on ait vendu votre récolte. En vérité, tous ces gens-là ont bien agi avec nous comme l'auraient fait des antropophages.....

Je vous félicite bien sur ce que madame votre épouse et vos chers enfants sont libres. Allons, courage, tout va se rétablir en détail et nous ne penserons plus à nos maux que pour en faire frémir nos neveux.....

J'ai appris avec bien du regret la mort de notre ami Reinaud. Je l'ai pleuré bien sincèrement. Je vais reprendre l'affaire des dommages et intérêts de mon pillage de la Coste.....

Je crois qu'en voilà assez long pour une première, mais il fallait bien réparer le temps perdu et se féliciter surtout de se retrouver. C'est, je puis bien vous l'assurer, un des événements pour moi que j'ai regardé comme le plus agréable depuis bien longtemps, car il était très possible enfin, sous le règne de l'injustice que l'un de nous deux y restât. Mandez-moi la liste des victimes de votre canton, au moins ceux que je connais.

Je n'ai aucune nouvelle de mes tantes ni de mes cousines.....

Le marquis recommence à crier misère et a toujours son pistolet chargé à portée de la main. (10 frimaire).

Eh bien ! mon cher citoyen, êtes-vous donc retombé dans votre cruelle léthargie ? Oh ! mon Dieu, comment se peut-il que vous m'abandonniez dans une aussi cruelle circonstance ! Songez donc qu'au sortir de ma prison,

j'ai trouvé deux mille écus de dettes, pas un sol vaillant, ma santé dans le plus grand délabrement possible. Me voilà à l'entrée de l'hiver, obligé de faire quelques provisions et malade dans mon lit. Voilà l'état où vous me laissez ! Je ne reconnais plus là votre amitié pour moi ; mon désespoir est au comble ; je ne sais plus ni que faire ni que devenir ; assailli de partout par les gens qui m'ont prêté pendant ma détention, n'ayant pas un écu, plus un seul effet à mettre en gages, ma position est absolument sans exemple et, si vous ne venez sur le champ à mon secours, il faut que je me brûle la cervelle. Terminez donc cette vente de la Grand'Bastide de Saumane, mais vendez cela comme il faut, car vous n'ignorez pas que les biens se vendent aujourd'hui des prix fous dans votre département. Je dois avoir au moins trente ou trente-cinq mille francs de cet objet ; c'est au moins ce que m'assure un homme de ce pays-là qui connaît tout mon bien comme sa chambre.....

Le marquis et Quesnet travaillent à obtenir la grâce de Gaufridy et de son fils. (16 frimaire, an III).

.....La malheureuse habitude que dix mois de prison m'a fait acquérir de faire des pétitions tant pour moi que mes camarades de malheur, qui tous s'adressaient généralement à moi, cette malheureuse habitude, dis-je, rend parfaitement inutile la consultation que vous voulez que je fasse pour vous. Dès en recevant votre lettre je me suis rempli de votre affaire, et j'ai rédigé une pétition pour vous au comité de sûreté générale ; j'ai fait plus, je l'ai mise au net moi-même, et voilà pourquoi vous devez trouver ma main un peu fatiguée car la multitude de vos notes nécessitait un mémoire fort long. Enfin le voilà fait.....

Ici, je m'interromps pour votre affaire. Mon amie arrive du comité de sûreté générale ; elle y a fait faire, par l'écrivain qui se charge de cela, une seconde copie de la pétition que j'ai rédigée, et, d'après les conseils qu'on lui a donnés, l'une de ces copies sera remise au comité même et l'autre à Goupilleau qui, par le plus grand bonheur du monde, se trouve membre de ce comité. On trouve votre affaire fort bonne et le rôle qu'y joue votre fils très intéressant..... Nous sommes à Paris dans cette espèce

d'engourdissement qui a toujours précédé les grandes crises. Les esprits sont montés de manière à ce qu'il est présumable qu'elle sera heureuse. Nous en avons bien besoin.....

Le marquis a obtenu la liberté de son ami, mais c'est à la citoyenne Quesnet qu'il la doit. (22 frimaire).

Victoire, mon cher et digne ami ! Je suis assez heureux pour vous rendre à vous, à votre aimable famille et à votre tranquillité.....

Je ne dois point vous laisser ignorer les soins et le véritable intérêt que la citoyenne Quesnet, mon amie, et demeurant même maison que moi, a pris à votre affaire. Elle seule l'a fait réussir, et elle sera flattée d'une petite lettre de remerciements de votre part. Goupilleau est très bien disposé pour vous et il a dit que, si votre fils n'était que caché, et point émigré, il se chargeait de le faire reparaître avec tranquillité. Dites-moi donc ce que vous voulez que je fasse sur cet objet. Je me presse pour que vous ayez ma lettre plus tôt. Je vous dirai le reste dans ma première. Je vous embrasse dans la joie de mon cœur d'avoir réussi.....

Le marquis attend son argent alors que Gaufridy n'a pas attendu sa grâce. Il fait de grands projets pour vendre, et pour retenir. (2 nivôse).

Je suppose, mon cher citoyen, que vous avez dû recevoir votre liberté avant hier trente frimaire et qu'aujourd'hui, deux nivôse, vous devez être parfaitement tranquille... Tout ce que je vous demande, c'est de convenir que vous n'avez pas attendu.

Il n'en est pas de même de l'argent que j'attends de vous, mon cher citoyen.....

Quinquin dit que madame de Villeneuve veut m'acheter Mazan. Ce serait une excellente affaire pour moi. Tâchez de me faire réussir cette affaire le plus tôt possible. Il me faut deux cent mille francs de Mazan en assignats ou cent trente mille livres en numéraire, et encore faut-il tâcher qu'elle me le

laisse à sa mort. Pressez cette affaire, elle est très essentielle et il faut tâcher que la bonne dame ne meure pas avant que de la finir.....

Le marquis accorde un souvenir à des amis guillotins et se flatte que l'avocat ne fera à nul autre qu'à lui le mérite de sa liberté. (17 nivôse).

Je commence par quelque chose de rare, j'écris dans une chambre assez chaude, et cependant le froid que nous éprouvons est *tel* que (ce que je n'avais jamais vu) mon encre se *gèle* en écrivant et je suis obligé de la tenir au bain-marie, et avec cela point de bois ; on n'obtient qu'une voie pour deux mois au prix de quarante francs. Tout est de même ; avec vingt-cinq francs par jour on meurt de faim.....

J'ai lu avec bien du chagrin dans la liste des victimes d'Orange, le nom de ceux que je connaissais et principalement celui de M. d'Autric ; c'est affreux, mais il faut encore malheureusement s'interdire toute réflexion sur cela. On gémit et l'on se tait^[4]. Savez-vous que ce pauvre Dolci, mon ami intime et le fils du gentilhomme du vice-légat d'Avignon, y a passé. On l'a enterré avec dix-huit cents autres dans le jardin de la maison où j'étais en détention. Je suis fâché des démarches que vous avez fait faire près de Goupilleau par d'autres que par moi. J'espère au moins que vous serez bien convaincu que les miennes seules ont réussi et je serais bien fâché que vous eussiez dû cela à d'autres qu'à moi. Réponse tout de suite, je vous en prie ; je ne crois plus nécessaire de me servir d'adresses détournées. Vous devez être libre maintenant et je n'aime pas ce qui sent encore la prison. Je vous embrasse de toute mon âme.

Le marquis a fait traite sur l'amitié de l'avocat et non sur sa bourse. (22 nivôse).

Je suis enchanté, mon cher citoyen, que vous ayez enfin reçu ce que je désirais tant que vous receviez. Vous avez dû voir que je n'y ai pas perdu de temps et c'est tout ce que je voulais. La citoyenne Quesnet a été très sensible à votre lettre ; elle me charge de vous le témoigner et de vous dire

qu'elle se réunira toujours à moi quand il s'agira de vous être bon à quelque chose.....

Tranquillisez-vous sur les frais que vous supposez que j'ai faits et ne me parlez jamais de cela, et parce que je n'en ai fait aucun, et parce qu'en eussè-je fait, ce n'est qu'à votre amitié seule et non à votre bourse qu'il conviendrait de l'acquitter ; mais je n'en ai point fait, ainsi dormez en paix.....

Le marquis se plaint du froid qu'il fait, de l'état de sa santé, ébranlée par la vue de la guillotine, et de celui, plus fâcheux encore, de sa bourse. Le vieux président de Montreuil est mort. (2 pluviôse, an III).

J'ai reçu du mieux qu'il m'a été possible, mon cher citoyen, les deux aimables amis qui vinrent avant-hier, trente nivôse, m'apporter votre lettre du dix. Ils avaient affaire chez le député Rovère, où je n'ai pu les mener, ne le connaissant point du tout^[5]. Je leur ai offert de les mener chez Goupilleau, chez lequel ils ne m'ont point paru pressés d'aller..... Il me suffit qu'ils viennent de votre part pour que je fasse pour eux certainement tout ce qui dépendra de moi, mais mes moyens sont bien petits dans ce moment-ci. L'un d'eux, le plus jeune, en sa qualité de neveu de la demoiselle Rousset, n'avait pas besoin d'autre recommandation près de moi. J'ai été fort aise de voir un parent de cette aimable et ancienne amie.....

Nous avons déjà passé les degrés de 1740 et 1709. On n'a pas d'idée du froid qu'il fait ; et nous manquons de tout. L'eau même est aujourd'hui plus chère que n'était autrefois le vin. Avec tout cela, je ne me porte pas bien, ma détention *nationale, la guillotine sous les yeux*, m'a fait cent fois plus de mal que ne m'en avaient jamais fait toutes les bastilles imaginables. Envoyez-moi donc de l'argent, je vous en conjure, et ce qui s'appelle *tout de suite*.....

Madame de Sade vient de perdre son père. Ne l'aviez-vous pas vu en Provence ? Adieu, je vous embrasse et vous demande de l'argent à corps et à cris. SADE.

Le marquis prend part à la douleur de l'avocat, mais le supplie de ne pas oublier son argent.

.....Je conçois vos regrets, vos chagrins et vous plains bien sincèrement de la perte terrible que vous avez faite. Je ne vous en parlais pas, vous me l'aviez défendu. Maintenant que cela me paraît public, et que nos compatriotes eux-mêmes me l'ont dit, je vous en fais mon douloureux compliment avec toute la sensibilité dont vous me savez pénétré pour vous. Mais, mon cher et bon ami, en pleurant les morts, ne laissez pas mourir les vivants, et c'est pourtant où votre terrible négligence me réduit. Mon argent, je vous en conjure.

Je vous embrasse. SADE.

Ce 12 pluviôse.

Le marquis entreprend madame Gaufridy d'une façon assez inopportune.

Citoyenne,

Le silence désespérant de votre époux me contraint à m'adresser à vous pour vous supplier de m'en donner des nouvelles. Voilà deux mois que je meurs de faim et que je ne puis arracher de lui ni un sol ni même une réponse. Il ne m'est absolument plus possible d'attendre davantage. J'ai, par vingt lettres consécutives, instruit votre mari de mon affreuse position et il ne me répond seulement pas. Je vous conjure de l'engager à m'envoyer sur le champ mon quartier de janvier et à presser la vente en question. Je vais sous huit jours me trouver obligé de partir et d'arriver chez vous pour y subsister, puisque je ne puis arracher un sol du citoyen Gaufridy.

J'ai pris la plus grande part aux malheurs qui vous sont arrivés, citoyenne, et l'intérêt puissant que votre époux sait que j'y ai pris, en le convainquant de mes sentiments, devrait me valoir de lui, au moins, un peu plus d'activité quand il s'agit de mes plus pressants besoins.

J'attends votre réponse et de l'argent avec la plus vive impatience et vous offre en attendant, citoyenne, l'hommage de mon respect. SADE.

Ce 22 pluviôse, an III.

M. de Sade charge deux amis de l'avocat de lui remettre un pli qu'il n'avait pas osé confier à la poste.

.....Il y a deux choses que je n'ai jamais osé confier à la poste et dont je vais vous parler dans cette lettre de la remise de laquelle je suis sûr.

1° Pourquoi une certaine cassette que vous m'envoyâtes, il y a deux ans, et que j'avais laissée pleine à la Coste, m'est-elle arrivée vide ? Que sont devenus, et les papiers, et les objets qu'elle contenait ?

2° Lors de mon arrestation, on m'a saisi huit ou dix lettres de vous, que les imbéciles membres de mon comité révolutionnaire trouvèrent suspectes. On ne veut pas me rendre ces lettres ; j'ai vainement employé Goupilleau pour les ravoir, c'est impossible. Mais n'en appréhendez absolument rien ; premièrement parce qu'au fait elles ne contenaient rien de suspect, et, secondement, parce que Goupilleau m'a protesté qu'on ne réveillerait jamais ces atrocités-là. Depuis lors, j'ai épluché votre commerce et j'ai brûlé tout ce qui pouvait paraître louche. Observons-nous, chacun de notre côté, et ne mettons jamais les affaires publiques dans notre correspondance. Le moment n'est pas tranquille ; il y a une lutte affreuse, cela ne se terminera pas sans encore quelques catastrophes ^[6]. Raisons puissantes pour s'observer.

Il s'en faut de beaucoup que j'aie fait à vos amis toutes les honnêtetés que j'aurais voulu leur faire, mais ils ont réussi sans moi, et je n'ai pu que les inviter à manger une couple de fois. J'étais à leurs ordres ; je leur avais dit, mais ils ne m'ont point employé.

Je les charge de vous peindre ma détresse, elle est au comble.....

Le marquis tance vivement Gaufridy qui ne l'a pas avisé de la mort de M. de Murs et le somme de faire immédiatement valoir ses droits à

l'héritage.

.....Comment ? Vous, sur qui toute ma confiance repose, vous, mon ami, vous que je charge universellement de tous mes intérêts, vous ne m'avertissez pas de la mort de M. de Murs, et il faut que ce soit par des étrangers que j'apprenne cette nouvelle ! Oui, il y a cinq mois que M. de Murs est mort, et vous ne m'en dites rien ; il est mort et c'est moi qui, par la loi, dois en hériter, et vous ne m'en dites rien ! Je sais toute l'histoire de son testament, et ce n'est pas par vous que je la sais. Oh ! mon ami, ce procédé est inconcevable de votre part et je n'y reconnais pas vos sentiments pour moi !

La loi du dix-sept nivôse de l'an II de la république sur le partage des successions casse le testament de M. de Murs et en remet en ma faveur toutes les dispositions. Les citoyennes de Chabrillan ne peuvent hériter comme filles d'émigrés parce qu'elles représentent un émigré ; mais moi, quoique père d'émigré, je ne représente point un émigré et mes droits sont certains. Représentez-vous donc sur le champ pour les faire valoir ; cet héritage m'appartient en entier, et votre maudite négligence, passez-moi le terme, va me le faire perdre.

Est-il possible, grand Dieu, que vous vous soyez endormi sur cet objet ! Pressez-vous, je vous en conjure ; arrivez la loi à la main, et tout est à nous ! Si vous laissez traîner cela, la nation va s'emparer de tout et je n'aurai rien.....

Le marquis envoie à Gaufridy la copie d'une lettre que madame de Villeneuve lui a écrite pour lui proposer de louer Mazan et celle de la réponse qu'il a faite à Quinquin.

Copie de la lettre que vient de m'écrire madame de Villeneuve.

Avignon, 24 fluviôse, an III de la R. F.

Cher neveu, je suis sur la fin de mes affaires avec la nation. Quinquin me parle toujours de votre terre de Mazan et de vos besoins. Comme je n'ai pas

envie de rester dans cette ville, je désirerais aller rester à Mazan. Si vous voulez me louer toute votre terre, je vous en fais une offre de quinze mille livres pour ma vie durant. Si cette proposition vous convient, vous me le marquerez et les quinze mille livres vous seront comptées à l'instant de ma prise de possession. Je vous prie de me répondre de suite, parce qu'on me propose d'autres effets. Je vous embrasse tendrement.

Signé : SADE VILLENEUVE.....

Copie de ma réponse à Quinquin :

Reconnaissant votre écriture, citoyen, dans la lettre que je viens de recevoir de madame de Villeneuve, en date d'Avignon du vingt-quatre pluviôse, c'est à vous que j'en adresse la réponse, en vous remerciant d'avoir pensé à moi, quoique je ne vous doive pourtant pas grande reconnaissance pour le très mauvais marché dans lequel vous voudriez m'engager et que je suis bien éloigné de faire.

Certes, il faut que vous supposiez madame de Villeneuve bien près de sa fin pour l'engager à ne m'offrir que quinze mille livres à vie d'une terre dont le rapport est de quatre mille livres, c'est-à-dire donc que dans quatre ans vous la croyez morte. Eh bien ! moi, cher citoyen, qui désire et qui suis très persuadé que madame de Villeneuve a plus de quatre ans à vivre, je suis fort loin d'accepter un pareil arrangement ! Et voici au contraire comme je vous le propose, et comme je vous prie de le lui offrir de ma part.

Je suis au moment d'affermir Mazan, *huit mille francs*, et c'est là sa valeur, eu égard aux assignats et à l'extrême cherté des vivres : d'une autre part, je dois, suivant le cours de la nature, supposer encore dix ans de vie à madame de Villeneuve. Or, dix fois huit mille francs font bien quatre-vingt mille francs. Que madame de Villeneuve, vu le besoin que j'ai d'argent, m'en compte *soixante et dix* ; Mazan est à elle pour sa vie durant. C'est le seul et unique arrangement que je puis faire et il y a mille écus pour vous si vous réussissez.

Que madame de Villeneuve m'envoie de l'or ou des écus et Mazan est à elle pour *trente mille francs*, pour *vingt-cinq* même en numéraire au dernier prix, et *soixante et dix* en assignats.

Que madame de Villeneuve fasse mieux ! C'est le château de Mazan qui lui plaît ; je le lui donne à vie pour les *quinze mille francs* qu'elle m'offre, ou deux mille écus en numéraire, mais le seul château et jardin.

Qu'elle fasse mieux encore ! Elle est riche à présent ; elle a des filles ; qu'elle m'achète à perpétuité ma terre de Mazan, ses filles en jouiront après elle ; je la lui donne pour cent mille francs en numéraire, ou deux cent cinquante mille francs en assignats, et deux mille écus de pot de vin pour vous.

Voilà, mon cher citoyen, les seuls arrangements que je puisse faire. Je serais un fou d'en faire d'autres et vous ne le voudriez pas.

C'était sans doute pour me faire toper à un si mauvais arrangement que vous ne vous pressiez ni de m'envoyer de l'argent ni de retirer des mains de la nation les revenus qu'elle m'avait injustement accaparés. Votre politique était excellente, mais j'ai malheureusement des yeux de lynx et je vous ai vu venir de vingt lieues loin.

Adieu, mon cher citoyen. Croyez bien que, malgré notre brouillerie, je ne vous en estime pas moins et ne vous en suis pas moins attaché : faites réussir mes propositions et vous recevrez de mes sentiments des preuves bien moins équivoques encore.

Que madame de Villeneuve fasse mieux encore ! Elle aime Mazan ? Eh bien ! qu'elle y soit ma fermière. Ce noble état aujourd'hui honore tout le monde. Je lui donne pour *huit mille francs* par an, et je vous réponds qu'elle y gagnera.

Au reste, mon extrême confiance en mon ami Gaufridy fait que je dois lui soumettre à l'instant la proposition de madame de Villeneuve. En conséquence, je lui envoie par ce courrier copie de la lettre que je viens de recevoir d'elle. S'il jugeait que la proposition eût le sens commun, je le laisse le maître de l'accepter, mais, à vous dire le vrai, je crois qu'il la verra des mêmes yeux que moi, c'est-à-dire... *archi-extravagante* !.....

Je reçus en son temps les *tristes cent écus* qu'il vous plût m'envoyer pour tout produit d'une terre affermée *quatre mille francs* et dont je n'avais pas touché un sol depuis quatre ans, et, certes, je reconnais à cet envoi sublime l'extrême soin que vous preniez de mes affaires, ou plutôt l'extrême envie

que vous aviez de servir ma tante, et je lui suis trop attaché pour vous en savoir mauvais gré. Salut et fraternité.

Ce 4 ventôse, an III.

Je prends la liberté d'observer au citoyen Quinquin qu'il est très singulier qu'il m'ait laissé ignorer la mort de M. de Murs, mon oncle.

Le marquis qualifie d'indécente la proposition de sa tante, mais enjoint toutefois à l'avocat de l'accepter s'il estime que la vieille dame ne peut pas aller à deux ans. (4 ventôse).

Je vous envoie sur le champ copie de la lettre que vient de m'écrire madame de Villeneuve. Vous y verrez l'indécente proposition qu'elle me fait. Je vous envoie de même la copie de ce que j'ai répondu à Quinquin.

Cependant voyez-la sur le champ, je dis plus, *tâchez-lui le pouls* et, si vous imaginez qu'elle ne puisse pas aller à deux ans, concluez sur le champ. Vous voyez par ma lettre à Quinquin que, quoique je refuse, je vous laisse pourtant le maître d'accepter si vous jugez que son état soit tel que le marché devienne bon pour moi.....

On prétend que la susdite madame de Villeneuve a autant de part que moi à la *succession Murs* ; soit, mais vos torts de n'avoir pas fait acte de représentation dès qu'il a eu les yeux fermés n'en sont pas moins réels et, après tout ce que vous m'aviez promis sur cela, je ne conçois pas comment vous vous étiez endormi..... Cela me tourne la tête.....

« Copie de la lettre du citoyen Sade, de Paris, adressée au citoyen Archias, d'Aix, à la date du 17 germinal », pour lui faire connaître qu'il ne lui vend plus sa bastide, mais qu'il garde une partie du prix déjà touché.

Je dois vous prévenir, citoyen, que l'extrême envie que le citoyen Gaufridy a de vous vendre une bastide m'appartenant dans le terroir de Saumane, va, si vous y cédez, vous entraîner dans une mauvaise affaire et cela par l'excellente raison qu'il n'est plus, depuis le vingt-quatre ventôse,

au pouvoir du citoyen Gaufridy de vendre cette bastide, puisqu'elle l'a été par moi le vingt-trois ventôse au soir. Oui, citoyen, j'ai vendu, le vingt-trois ventôse au soir, soixante mille francs la bastide dont vous m'offriez quarante ; d'où vous voyez que les différentes augmentations que vous m'avez fait proposer depuis étaient parfaitement inutiles. Dès le vingt-trois ventôse au matin, j'écrivis à Gaufridy de suspendre toute vente, et voilà quel était mon motif : j'avais fait affaire avec un autre, et j'y avais gagné vingt mille francs. Que Gaufridy vous montre ma lettre datée du vingt-trois ventôse, et qu'il a sûrement reçue puisque j'avais pris la précaution de la faire charger, vous y verrez bien positivement les mots : « Suspendez toute vente attendu que, venant de trouver soixante mille francs de ma bastide, je ne puis la laisser ni pour quarante ni pour quarante-cinq », et depuis je n'ai jamais changé de langage. Le pouvais-je, puisque la bastide était vendue ? Par une autre lettre du vingt-sept ventôse, également chargée, j'ai renvoyé à Gaufridy neuf mille vingt-deux francs à compte d'une somme de vingt-deux mille deux cent soixante-seize francs que vous lui aviez dit de m'envoyer à compte du prix de cette bastide. Ce renvoi fait sur le champ vous prouvait que je ne pouvais conclure avec vous. À l'égard des treize mille deux cent cinquante-quatre francs restants, je les ai gardés pour éviter les frais et les dangers du renvoi et, sachant que Gaufridy avait au moins (si ce n'est plus) cette somme à me faire passer sur mes revenus dans le cours du reste de l'année 1795 (v. s.), je l'ai chargé de vous compter directement, afin que vous receviez, et sans frais, et sans risque.

Je suis désespéré, citoyen, de n'avoir pu conclure avec vous. S'il n'avait été question que d'un millier d'écus, la confiance et l'amitié que j'ai pour Gaufridy m'auraient certainement fait passer par dessus, mais quinze à vingt mille livres valaient la peine d'y prendre garde, et Gaufridy lui-même a trop d'attachement, et à ma personne, et à mes intérêts, pour avoir voulu me faire finir une autre ou une aussi mauvaise affaire. Si je puis vous être bon à quelque chose dans Paris, je vous prie, citoyen, de ne me point épargner et de me croire avec estime, et fraternité votre concitoyen. SADE.

Le marquis écrit, sur papier timbré, à Gaufridy pour lui exposer à quelles conditions son beau-frère Archias pourra encore devenir acquéreur de

la bastide de Saumane.

Le désir que j'ai de donner à cette lettre-ci le plus de force et d'authenticité possible, mon cher citoyen, et l'intention où je suis qu'elle annule par son contenu tout ce qui a été précédemment écrit à ce sujet, et notamment ma dernière chargée, en date du dix-sept germinal, par laquelle je vous enjoignais de ne point vendre^[7]..... fait que je vous écris la présente sur papier timbré. Elle va contenir mes dernières intentions après lesquelles vous trouverez bon que je ne vous parle plus de cette affaire. Je vous rappellerai à *ma lettre timbrée* et tout sera fini..... Certes je ne manque pas d'acquéreurs, et, quand je vous offre de finir avec les vôtres, je puis, sans me vanter, vous répondre que c'est bien une préférence que je vous donne ; il fallait assurément que cette bastide fût bien connue et sa vente bien publique, puisqu'il est vrai qu'il n'y a pas un Provençal à Paris qui, chaque jour, ne vienne me faire des offres, et je vous jure et proteste que, parmi toutes, j'en ai aujourd'hui une de soixante-cinq mille livres, mais je n'en profiterai point pour rompre avec vous et cette bastide est à vos acquéreurs, s'ils veulent accepter les conditions suivantes :

Conditions expresses de la vente et sans l'accord desquelles il n'y a rien de fait :

1^o Il sera compté soixante et un mille francs de la bastide en question, exactement et positivement en réponse à celle-ci car je n'attendrai cette réponse que jusqu'au vingt floréal prochain, après laquelle époque la bastide sera vendue à un autre.

2^o Cette somme, bien assurée à la poste, me sera envoyée par lettre de change à mon ordre et à vue sur de bons négociants de Paris et sans aucune retenue.

3^o La somme de treize mille deux cent cinquante-quatre francs que j'ai gardée ne sera ni imputée ni retranchée sur celle de soixante et un mille francs que je demande ; elle me sera prêtée par les acquéreurs auxquels le citoyen Gaufridy sera tenu de la rendre partiellement et à mesure qu'il recevra de mes fermiers jusqu'à concurrence ; il sera fait de ce prêt un acte particulier en faveur des prêteurs dans lequel on comprendra, si l'on veut,

les intérêts et dans lequel on statuera l'unique mode de remboursement partiel que j'indique ici.

4° La récolte pendante et tous les fruits à prétendre jusqu'au premier janvier m'appartiendront et l'acquéreur n'entrera en jouissance qu'à la dite époque du premier janvier 1796 (v. s.)

Telles sont les seules conditions auxquelles je veuille et puisse vendre ma bastide, et vous remarquerez bien qu'au vingt floréal elle est vendue si je n'ai pas les soixante et une mille livres complètes sur mon bureau.

SADE.

Ce 20 germinal de la 3^e année républicaine.

*Le marquis annonce le succès de sa petite opération et console l'avocat.
(12 floréal).*

Je m'empresse de vous apprendre, mon cher citoyen, que voilà, Dieu merci, toute discussion terminée relativement à la bastide. Vous n'avez jamais voulu comprendre, et j'espère cependant que vous comprenez à présent, que toute la discussion roulait sur le besoin que j'avais de garder les treize mille deux cent cinquante-quatre francs primitivement envoyés. Vous vouliez que je les gardasse à compte, et moi je ne voulais pas qu'ils entrassent dans ce compte. Eh bien ! Tout est arrangé ! Le citoyen Perrin qui est à Paris, lequel par parenthèse est très aimable, m'a fait l'amitié de me venir voir à la campagne où je suis, et il m'a dit que je pouvais compter qu'Archias son ami ne refuserait pas de me prêter cette somme.....

Allons, mon cher citoyen, déridez-vous donc maintenant et ne m'accusez plus, comme vous le faites, de vous avoir ôté ma confiance. Croyez qu'elle vous est et qu'elle vous sera perpétuellement acquise, mais, je ne vous le cache pas, quand vous voulez faire la *sourde oreille* sur des objets qu'il m'est extrêmement essentiel de vous faire entendre, cela me désespère. Reprenez donc votre gaieté, reprenez votre confiance et votre amitié, et surtout continuez-moi vos soins.....

Je ne vous pardonne pas la phrase suivante :

« Je n'aurais jamais dû m'attendre que vous aggraverez mes chagrins ; s'ils vous sont devenus indifférents, du moins vous ne devriez pas être injuste. »

Jamais, mon cher et ancien ami, jamais, croyez-le, vos chagrins ne me seront indifférents et jamais je ne serai injuste à votre égard. Mais je tenais à mes soixante quatorze mille deux cent cinquante-quatre francs, savoir soixante et un mille francs pour m'acheter une maison et treize mille deux cent cinquante-quatre pour y vivre tranquille le reste de cette année.....

M. de Sade apprend que ses fils n'ont jamais émigré, au moment même où un nouveau décret va rendre sa position dangereuse, et il veut que Gaufridy publie cette nouvelle.

.....Vers le milieu de 1790, l'histoire de ma séparation avec madame de Sade jeta un froid infini entre *elle et moi*, entre moi et ses *enfants*. Ceux-ci le virent et s'éloignèrent. Embarrassés du parti qu'ils prendraient entre un père et une mère séparés, ils crurent que le plus simple était de quitter Paris et le service. Tous deux alors nous quittèrent et se séparèrent. Je frémis pour l'émigration, je fis part de mes craintes à madame de Sade, à sa famille, et l'on ne me répondit que par un silence qui redoublait encore mon effroi et qui n'était pourtant que l'effet de la méchanceté de cette famille qui savait parfaitement que ces enfants n'étaient point émigrés, mais qui voulait me le laisser croire, ou pour me tenir toujours dans un état de stupeur qui m'empêchât de me trop jeter dans la révolution, ou pour se réserver peut-être un prétexte à me remettre en prison. Telles furent les circonstances où je fus arrêté. Je crus alors que c'était pour cela. Le séquestre mis sur mes biens semblait légitimer mes craintes, et cependant il n'en était rien. Jamais la prétendue émigration de mes enfants ne me fut alléguée ; les plus graves, les plus calomnieuses imputations de mon comité révolutionnaire n'en parlaient pas ; le comité de sûreté générale en un mot me fit passer, sur mes demandes, des motifs bien différents de cela et où l'émigration n'était pour rien ; vint ma sortie, et le séquestre, vous le savez, fut levé par ordre du comité de sûreté générale, ce qui n'aurait sûrement pas été obtenu si mes enfants eussent été dans le cas de l'émigration. Je m'informe, je fais

soigneusement compulser toutes les listes d'émigrés du département... pas un mot d'émigration pour messieurs *de Sade-Mazan*. Et de fait, je défie qu'on les trouve, ou l'un, ou l'autre, sur aucune liste.

Telle était la situation de mon esprit, lorsqu'un jour, il y a de cela un mois, mon fils aîné entra dans ma chambre. Je n'ai pas besoin de vous peindre de quel mélange de crainte, de surprise et de joie fut composé le mouvement que je ressentis.

« Mon père, me dit ce jeune homme en m'embrassant, ni mon frère ni moi n'avons jamais émigré. Lui est à Malte depuis cinq ans, il sert son ordre et l'émigration ne porte point sur les chevaliers de cet ordre^[8]. Quant à moi, mon père, guidé par les mêmes motifs que mon frère, ne sachant, l'un ou l'autre, quel parti embrasser entre ma mère et vous, j'ai quitté le service. J'aime les arts, j'y ai fait de tels progrès que la gravure et la botanique me font aujourd'hui gagner ma vie. J'ai parcouru la France, les montagnes, les sites pittoresques ; enfin j'ai travaillé. Je reviens, et reviens muni de tous les papiers et certificats qui peuvent vous convaincre de la vérité de ma parole. Je loge section des Tuileries, je travaille tous les jours au muséum, je fais le service dans ma section, je mange le pain de ma section. Que l'on ose m'accuser d'émigration et l'on verra comme j'y répondrai. Au premier jour, j'écirai moi-même au citoyen Gaufridy pour le convaincre et lui dire que, si jamais l'on osait m'accuser de ce crime, je suis en fonds pour dissiper tous les nuages. »

Dans ces circonstances, mon cher citoyen, nous sommes tous convenus, et c'est l'avis de nos conseils de Paris, de vous dire de rester en repos sur cet objet et de vous laisser attaquer. Si l'on ose, nous ferons alors pleuvoir les défenses ; en attendant, on vous invite à dire sans affectation, lorsqu'on parlera de ce décret :

« Il est bien heureux pour M. de Sade que ses enfants ne soient pas dans ce cas. — Mais comment ? on les avait dit émigrés ! — Le fait est faux ; je vous défie de les trouver sur aucune liste. Le cadet est à Malte, et un chevalier de cet ordre n'émigre point en étant à son poste ; quant à l'aîné, il est avec son père, il a voyagé dans l'intérieur de la France, il a acquis des connaissances en gravure, en botanique, qui lui servent à gagner sa vie. Il

est membre de la section des Tuileries, et en donnera les preuves quand on voudra. »

Ensuite vous verrez venir, en avertissant tout bas ceux qui voudraient faire du train qu'ils s'observent, parce qu'on ne dira mot, mais que, s'ils font si fort les méchants, on a des moyens sûrs de les faire taire et peut-être repentir de leur calomnieuse imputation, parce que la loi qui punit les calomniateurs va paraître et qu'on en profitera.

Voilà votre thème fait, mon cher citoyen ; réfléchissez bien à tout cela, et faites-nous part de vos réflexions. Nos conseils les attendent pour vous affermir dans le plan que nous vous traçons ici et pour agir de concert avec vous.

À l'égard de ma fille, vous savez qu'elle n'a jamais quitté sa mère.....

Le marquis ne peut admettre d'aller en sabots quand ses fermiers vont en voiture, « Ce 13 prairial, premier juin v.s., l'an III de la république française, de J.-C. 1795. »

J'espère que c'est dater, cela, et que je ne mérite plus le reproche que vous me faites de ne jamais dater !.....

Il est *absurde, révoltant, odieux* à mes fermiers de vouloir me payer en assignats la même somme qui m'était autrefois donnée en or. Ainsi, sans exagération, ces herbages, affermés, en écus, trois mille deux cents^[9], doivent en donner neuf à dix en assignats ; voilà ce que M. Lions ne veut pas entendre, et voilà pourtant ce que je vous supplie de lui graver le plus avant possible dans l'esprit. Songez en un mot que je mangerai cette année *trente mille francs* d'assignats bien comptés, et que, pour ces trente mille francs, réduit à une servante et un laquais, je meurs ce qui s'appelle de faim, je ne mange de la soupe qu'une fois par décade, le reste du temps des haricots. Je ne me permets aucun plaisir, j'ai le même habit depuis cinq ans et je ne peux pas donner un verre d'eau à un ami. L'hiver, je suis en sabots, l'été en chaussures de lisière, et je mange trente mille francs. Ce que je vous dis sont des faits ; il est vrai que je me console du dénuement dans lequel je

suis par la douce idée que mes fermiers sont logés, dit-on, comme des princes et achètent tous les jours des bastides à mes dépens.....

Voilà encore une guerre entre Marseille et Toulon. Mandez-moi si votre fils a marché et s'il s'en sera bien tiré^[10]. La suite de votre lettre me rassure ; j'y vois que vous me dites l'avoir avec vous, je vous en félicite de tout mon cœur.....

Le marquis, bien qu'ils soient sans conteste en règle avec la loi, se sert du nom de « Vogel » pour désigner ses fils.

Je réponds, mon cher citoyen, le vingt-deux prairial, à votre lettre du six présent mois, au retour d'un petit voyage que je viens de faire à Paris, car je crois vous avoir mandé que je suis pour tout l'été à la campagne, hors du bruit, du trouble et du théâtre révolutionnaire dont la moitié des gens qui y montent ne descendent que pour aller grimper sur celui de M. Guillotin, où je n'ai pas encore envie de me faire voir.....

Je suis bien aise que vous vous soyez bien rempli de la chose à dire concernant les Vogel (vous retiendrez que les Vogel sont les deux personnes en question qui me sont chères, et, quand vous en parlerez, vous ne vous servirez que de ce nom).....

Vogel l'aîné n'ayant jamais habité la Provence ne croit pas avoir besoin d'un certificat de ce département. Il n'a eu besoin que d'un certificat de non émigration pris au département où il est né et où il habitait, et ce certificat, il l'a eu ; et comment ne l'aurait-il pas eu puisqu'il n'est très certainement sur aucune liste d'émigrés ?.....

Le marquis souffre de la vie chère, mais s'entend assez bien à faire travailler son argent, en attendant d'aller se retirer à Saumane. (18 thermidor).

.....Tout ce que vous me mandez sur votre santé m'afflige bien sincèrement, mais ne m'étonne point. C'est une dette qu'il nous faut tous

payer aux troubles, aux chagrins dans lesquels on nous a si longtemps fait vivre. Dieu veuille que tout cela ne recommence pas, ainsi que l'on nous en menace, et qu'un *gouvernement militaire* dont on nous effraie ne remplace sous un plus beau nom toutes les horreurs du *règne révolutionnaire*. Voilà la constitution, voilà la paix et cependant on nous fait craindre ici que nous ne soyons pas encore aux portes du bonheur. Dieu sait quand nous en jouirons^[11]..... Toutes les denrées de six francs sont aujourd'hui de soixante, et il nous arrive ici tous les jours que, quand nous donnons quinze francs à l'homme qui vient de nous faire une commission jadis bien payée quinze sols, le malotru vous les jette au nez. Beaucoup de denrées ont encore infiniment dépassé cette proportion ; les confitures, l'huile et les bougies que je vous demande, par exemple, sont, en raison des accaparements qui en ont été faits, dans une proportion de trente à un. Il n'y a guère que le vin qui n'ait fait que tripler ; les choses de luxe sont sans exemple : un chien, six cents francs ; un cheval, trente, quarante et même cinquante mille francs ; la course d'un fiacre, de vingt-cinq sols a passé à cent francs ; un habit de drap, mille écus. La vie la plus sobre en un mot, celle que je mène, pot-au-feu de section, pain de section, légumes cinq jours la semaine, pas un spectacle, pas une fantaisie, mon amie, une cuisinière et moi, eh bien ! *soixante francs* par jour y blanchissent !.....

Assurément, je vous loue fort d'avoir refusé le remboursement des capitaux^[12] ; tel qui les reçoit dans ce moment-ci, se ruine évidemment, mais pouvons nous refuser ? C'est ce dont je doute, quand ce n'est point viager. Je crois qu'on peut vous forcer à prendre ; sachez cela au juste ; refusez tant que vous pourrez et, quand vous ne pourrez absolument pas, faites-moi passer ces fonds-là tout de suite, parce qu'en attendant que les choses s'arrangent il y a ici d'excellentes façons de faire actuellement travailler son argent et j'en profiterai jusqu'à ce que je puisse acheter quelque fonds..... Puisque nous voilà à Mazan, parlons du château. Dès que madame de Villeneuve ne sent pas l'excellent marché que je lui proposais de lui donner cette maison pour vingt-cinq mille francs sa vie durant, et cela parce que Quinquin l'obsède et l'anime contre moi, puisque, dis-je, elle ne sent pas cela, offrez-lui pour vingt mille francs et, si elle refuse, mettez des affiches et vendez cette maison au prix où elles sont aujourd'hui. Je puis tirer un argent infini de cette masse de pierres que je

n'habiterai sûrement jamais. Non que je renonce à la Provence, j'y finirai vraisemblablement mes jours, mais c'est Saumane que je veux habiter ; je suis fou de Saumane, j'irai certainement, si je le puis, y finir mes jours et je vous en recommande d'après cela la maison on ne saurait davantage. J'ai encore pour quatre ans d'ouvrage à Paris, au bout desquels, si Dieu me prête vie, il est bien sûr que j'irai mourir à Saumane. Ménagez-moi l'esprit des habitants dans cette vue et dites-moi ce qu'on en pense là. Souvenez-vous bien qu'en vendant Mazan à madame de Villeneuve ou à tout autre, je ne vends que la seule maison, sa cour et son jardin parterre. Il faut bien se garder de vendre autre chose et conserver surtout avec grand soin le jardin fruitier qui, dit-on, est un vrai Pérou.....

Le marquis n'est peut-être pas un financier bien exact, mais il sait que l'argent paie les soins qu'on lui donne quand il est malade. (9 fructidor).

Vous n'imaginez pas le tort que vous me faites en ne m'envoyant pas ces trois sommes : le surplus de la vente des débris, les indemnités d'Audibert et la vente du château. Je gagnerais ici des sommes immenses avec cet argent ; rien que les soixante mille livres de la bastide, en attendant que je paye la maison achetée, me rapportent trois mille six cents francs par mois. Vivrais-je sans cela avec dix-sept ou dix-huit mille francs que vous m'avez envoyés pour mon année 1795 ? Il y a des placements uniques à faire dans ce moment-ci, quand on s'y entend, et vous me ruinez en ne m'envoyant pas les trois sommes que je vous demande. Pressez cela, je vous en conjure.

La subsistance de 1796. Je vous l'ai dit dans ma dernière, il me faut absolument soixante-dix mille francs assignats pour cette année-là ; je n'en puis pas rabattre un sol ; ou cela ou douze mille francs en or, et certes j'aimerais bien mieux ce dernier arrangement. Mettez-vous bien dans l'esprit à présent qu'un billet de cent francs ne vaut que vingt sols. Il n'y a plus à présent à Paris d'autre calcul que celui-là, et toutes les denrées se vendent à raison de ce malheureux calcul. Il faut, je viens d'en faire faire le calcul, très exactement cent cinq mille livres en assignats pour payer les

revenus d'un homme qui jouit de dix mille livres de rentes. Vous voyez donc que d'après cela je ne vous demande pas trop ^[13].....

Je vous prie de m'indiquer les moyens de vous envoyer franc de port deux exemplaires d'un ouvrage en huit volumes que je viens de faire imprimer ^[14], un pour vous, l'autre pour votre meilleur ami. Cet ouvrage, duquel on attend, prétend-on, beaucoup, vous intéressera peut-être. Je n'attends que votre réponse pour vous le faire passer et vous embrasse.

-
1. ↑ Les Madelonnettes, les Carmes, Saint-Lazare et Picpus.
 2. ↑ Le nombre des victimes de la Terreur, à Paris, a été de deux mille six cent vingt-sept ; mais les exécutions en série ont eu lieu surtout après le 25 prairial an II, c'est-à-dire après le transfert de la guillotine à la « Barrière du Trône renversé », sur la plainte des voisins de la place de la Révolution incommodés par l'odeur du sang. Pour parer à un nouvel inconvénient de ce genre, un trou cubique fut creusé sous la machine. Mille trois cent six suppliciés de la place du Trône sont enterrés dans le cimetière privé de l'Oratoire, 35, rue de Picpus.
 3. ↑ Philippe Charles Aimé Goupilleau, dit « de Montaigu », et J.-Fr. Goupilleau de Fontenay. C'est du premier, qui a été, à deux reprises, chargé de mission en Vaucluse, qu'il s'agit.
 4. ↑ Je m'en voudrais de ne pas rapprocher de ce qui précède le passage suivant d'un billet sans date du marquis :
« Mon opinion sur les citoyennes d'Autric ».
.....Si l'une de ces demoiselles avait « huit mille livres de rente » et qu'elle voulût de moi, je l'épouserais sur le champ. Mais il faut huit mille livres de rente pour épouser une femme, parce que, divorçant, je dois en payer quatre à madame de Sade et qu'il m'en faut bien quatre pour loger, nourrir et entretenir une nouvelle femme. Si vous répondez à cette plaisanterie, parlez de moi comme d'un autre et dites : « L'homme qui propose d'épouser une d'Autric, etc., etc. ».
 5. ↑ Ceci dément l'assertion, souvent imprimée, que le marquis aurait dû sa mise en liberté à Rovère.
 6. ↑ La réaction thermidorienne, la dépréciation des assignats, le manque de denrées devaient conduire aux journées des douze germinal et premier prairial an III.
 7. ↑ Déchirure.
 8. ↑ Il en a, du moins, été ainsi jusqu'au vingt et un vendémiaire, an VI.
 9. ↑ Livres, et non écus.
 10. ↑ « Les patriotes » toulonnais, insurgés depuis le vingt-cinq floréal, tentèrent d'abord de marcher sur Marseille, puis furent battus par l'armée thermidorienne sur la route qui relie les deux villes. On sait qu'au même moment les bandes royalistes des « Compagnons du Soleil »

égorgeaient à Nîmes, à Avignon, à Marseille, les prisonniers montagnards dont elles s'étaient emparées. Le gouvernement était entre deux et la vertu nulle part.

11. [↑](#) La constitution de l'an III est toujours en discussion au moment où le marquis écrit. Le décret des Deux-Tiers va provoquer l'émeute du treize vendémiaire.
12. [↑](#) Le capital des rentes qu'on lui doit.
13. [↑](#) Il est à peine besoin de signaler la discordance qui existe entre les chiffres donnés par le marquis.
14. [↑](#) « Aline et Valcour » ou « Le Roman philosophique ».

AN IV

L'année ouvre sans le fermer un long débat entre le marquis, ses régisseurs et ses fermiers pour la conversion des assignats, qui tombent à rien, en mensualités de huit cents livres (au moins) en vieux écus.

Lions est le plus maltraité dans cette bataille bien que, d'après M. de Sade lui-même, ce ne soit plus guère que d'Arles qu'on reçoive encore de l'argent avec quelque régularité. Tout lui est imputé à crime : les difficultés qu'il éprouve à faire payer en nature les arrérages du fermier Lombard, l'obligation où il est de vendre le blé au prix taxé par la municipalité d'Arles (c'est-à-dire à mille soixante-dix-sept francs huit sols huit deniers le septier, alors que le marquis prétend qu'il faut multiplier par cent vingt le prix du même septier en 1790), le soin qu'il met à observer des instructions devenues ruineuses et, quand les prévisions de la loi elle-même sont dépassées par les événements, à les exécuter trop vite en prétendant tirer sa justification des termes dans lesquelles elles ont été données ! Aussi M. de Sade lui écrit-il des lettres extravagantes et les expressions les plus douces dont il se sert pour parler de lui sont celles de Lions-Mandrin, Lions-Cartouche et Brissot-Lions. Il veut que le jeune Charles Gaufridy prenne la régie des terres d'Arles. L'avocat essaie en vain d'échapper à cette nouvelle commission dont il prévoit les conséquences, et Lions accepte un instant de continuer ses services à condition de ne correspondre qu'avec lui. Mais son temps est fini.

Roux, le nouveau régisseur de Mazan, écrit ses lettres personnelles sur le papier timbré de son administration. La vue des vignettes officielles donne mal au cœur au marquis et l'on ressent, après cent vingt années, une irritation proche de la sienne devant ce témoignage absurde, mais irréprochable, de basse mentalité jacobine et de lésinerie. C'est le signe de l'esprit nouveau, celui de l'avènement au pouvoir du petit peuple des commis, de l'orthodoxie bureaucratique et de la gratte.

Madame de Villeneuve, que Quinquin a brouillée avec son neveu, n'a ni loué ni acheté Mazan, et il est maintenant question de vendre le château en se réservant le verger et les terres, ou de le démolir pour en détailler les moellons, la menuiserie et les ferrures. Le marquis veut tirer de là un million pour payer ses dettes ou acheter une maison à la campagne. Celle de la rue Miromesnil ne sera pas pour lui. Un notaire fripon lui a subtilisé la promesse de son vendeur et l'on plaide.

Les Ripert vont rentrer ; madame Ripert et ses filles sont sorties de prison ; mais le citoyen Sade se refuse à toute entente avec ces gens qui l'ont outrageusement volé.

L'imbroglio de Mazan est le résultat des cabales qu'ils ont ourdies avec Quinquin et madame de Villeneuve. Celle-ci, invitée à rendre l'argenterie de l'abbé, déclare à son neveu qu'il n'y faut plus penser.

Gaufridy reste seul pour faire face à l'avalanche de lettres arrivant de Paris. Il en est si excédé que le marquis l'accuse, avec beaucoup de vraisemblance, de ne plus les lire. L'avocat associe alors son fils Charles à sa gestion et lui laisse le soin de répondre à M. de Sade. Mais c'est bien mal connaître le marquis que de prétendre détourner ainsi sa rage épistolaire : il écrit deux fois plus et en plus mauvais termes.

Depuis la baisse des assignats, M. de Sade ne souffre pas qu'on lui envoie ses mensualités en une autre monnaie que celle d'argent. Mais, à la moindre reprise du papier, et la spéculation en amène de fréquentes, il pousse des cris perçants parce qu'il n'a pas reçu ses écus au moment même où ils étaient le plus haut.

Gaufridy, à l'entendre, ménage les fermiers, qui se sont couverts d'opprobre en devenant riches, et, tout particulièrement, Audibert, de qui il a tiré, pour sa jouissance abusive des dernières années, la somme ridicule de vingt-cinq mille livres, qui fait à peine six louis. Le marquis en veut vingt-cinq et ne rabattra pas un sou.

L'avocat a commis beaucoup d'autres fautes ! Il a, malgré les ordres, acheté une partie des provisions qu'il a envoyées au marquis (le pot d'anchois n'y était pas) avec de l'argent pris sur les revenus et non sur la vente des débris de la Coste. Les revenus sont sacrés. M. de Sade aura des confitures, mais il n'aura pas de souliers. Or il désire avoir les deux car il ne connaît rien de si bon au monde que les confitures.

Gaufridy n'a pas été mieux inspiré en confiant au citoyen Maynet, bibliothécaire à Avignon, la clef du cabinet d'histoire naturelle et du médaillier de Saumane. Ce Maynet servait de fourrier au député Goupilleau, lequel a fait main basse sur ce qui lui a plu. Il est vrai qu'à ce titre ledit Maynet était porteur d'une autorisation du marquis, mais l'avocat a manqué de finesse ; il n'avait qu'à lui dire : « Il n'y a rien là qui soit digne de vous. »

Ainsi les Gaufridy ne réussissent à rien et leur honnêteté, qui n'est pas en question, est bien plus dommageable que la friponnerie de certains autres. Charles écrit des lettres dont on peut louer quelques termes, mais qui sont surtout des modèles de verbiage. Le marquis n'aime pas les lettres sèches, c'est-à-dire celles qui ne lui apportent point d'argent. Il juge que tout est en ordre dans ses terres quand il en reçoit. S'il se fâche souvent, c'est de ne pas en avoir et il est alors inutile de l'imiter ou de chercher à le convaincre : la seule réponse à lui faire est de lui envoyer une lettre de change ; cela dissipera tous ses soupçons et légitimera tous les actes.

L'avocat ne veut pas comprendre que le citoyen Sade est vieux et qu'il n'a point à se préoccuper de ce que ses biens deviendront après sa mort. Sa femme ne l'a pas fait plus que lui-même pendant les treize années de la détention, car, au lieu de payer les dettes, elle agissait « en mère de couvent et non en mère de famille. » Pourquoi le ferait-il aujourd'hui ? Sa fille ne quitte pas madame de Sade et n'aura nul besoin de son héritage.

Le cadet est à Malte et n'entretient plus aucune relation avec son père. Quant à l'aîné, c'est un artiste qui aime à courir le pays et qui mangera indubitablement ce qu'on pourra lui laisser. Autant le faire avant lui !

Il est pareillement oiseux et tout à fait ridicule de songer à payer les créanciers, même avec du papier déprécié, si cela doit diminuer en quoi que ce soit les revenus du marquis et « mettre son estomac au croc ». Il est vrai que la création des mandats, nouvelle monnaie légale gagée sur les biens nationaux, permettrait de le faire à bon compte (car leur déconfiture est certaine) en achetant beaucoup de ces mandats avec fort peu d'argent. Mais, outre que les créanciers refusent, nonobstant la loi, de les prendre en paiement, il y aurait de grands inconvénients à habituer certains d'entre eux à recevoir quelque chose ou à les piquer par une mauvaise plaisanterie. C'est ainsi que madame de Sade, qui n'a jamais touché un sol de sa pension, si on se met soudain à la payer en mandats, la réclamera en écus quand ils seront tombés à rien. Il faut, dans tous les cas, qu'il soit bien entendu que la nouvelle monnaie (sans vouloir en dire du mal), si elle peut, à l'occasion, servir à payer ce qu'on doit, ne sera jamais acceptée en représentation de ce qui vous est dû.

Et, puisqu'il est constant que l'on doit une rente à madame de Sade, l'avocat ne manquera pas d'en jouer, tout comme si elle était exactement payée. L'emprunt forcé, pour lequel le marquis a déjà acquitté à Paris une contribution de six cents écus, va lui en fournir l'occasion, puisque cet emprunt tient compte des charges et que celle-là résulte d'un titre contre lequel on ne peut pas s'inscrire en faux. M. de Sade espère que son régisseur est bien pénétré de la nécessité de le faire « très médiocrement imposer » car il y a des gens qui se sont trouvés ruinés « pour s'être mal conduits ». Du reste il a été pillé et, pour tout arranger, la nation n'a qu'à retenir, au titre de l'emprunt, la moitié de l'indemnité qu'elle devra lui payer, lorsque le ministre, qui a perdu les pièces, les aura retrouvées !

Mais Gaufridy joue de malheur ! Il a pris au sérieux les plaintes de Langlois, qui crève de faim à Saumane avec sa rente de trois cents livres payée en papiers, et les ordres qu'il a reçus du marquis de faire quelque chose pour cet infortuné. Il lui donne une première fois trente livres, qui font sept mille francs en assignats, et une seconde fois un louis. Mais à ce coup, M. de Sade crie qu'il a perdu la tête. Un louis ! L'avocat oublie-t-il que les soixante mille livres touchées pour la vente de la Grand'Bastide en représentent à peine vingt ? Et faut-il payer en argent, quand lui, citoyen Sade, ne parvient pas à en obtenir de ses fermiers, un « mauvais sujet » qui ne mérite pas « qu'on s'apitoie sur son sort », un homme « qui l'a assez volé » et qui « pourrait dans les cachots de Bicêtre si la pitié de son ancien maître ne l'en avait tiré », « un teneur perpétuel de mauvais propos », « un gueux qu'il faudrait enfermer dans un hôpital », un jacobin, un terroriste ! Pour comble de disgrâce, Langlois continue à se plaindre des procédés ignobles de l'avocat et la municipalité de Mazan « indignée de l'infamie qu'on lui fait » écrit à M. de Sade pour la lui signaler.

Si le marquis a beaucoup perdu sur la vente de la Grand'Bastide, il se flatte du moins d'avoir « travaillé » cet argent d'une façon un peu périlleuse, mais fort lucrative. Trois louis suffisent, il est vrai, à rembourser les treize mille deux cent cinquante livres qui ont été si cavalièrement empruntées à Archias, mais les intérêts de cette somme, représentés par la récolte que le citoyen Sade a fâcheusement abandonnée, lui ont donné plus que le capital.

Le travail qu'il exige des autres a fatigué le marquis. Il est tombé malade et il n'a pas le sou pour se faire soigner. Son état exige qu'on fasse tout ce qu'il dit et qu'on s'abstienne de lui écrire un seul mot qui puisse l'affecter désagréablement. Or Charles n'a cure de sa santé et chacune de ses lettres lui cause un transport mortel.

Il mérite pourtant plus d'honnêteté ! C'est grâce à la peine qu'il s'est donnée et surtout aux nombreuses démarches de Quesnet, qui est bien plus subtile que lui, que François Gaufridy, sur le point d'être pris par la réquisition, a pu obtenir un congé.

Mais, puisque Gaufridy oublie les services qu'il doit comme ceux qu'on lui rend, M. de Sade s'est vu contraint de lui envoyer une injonction sur papier timbré pour lui rappeler ses obligations et le mettre en demeure de les remplir. Ce papier timbré-là n'a rien de commun avec celui du citoyen Roux, et il faut que l'avocat ait l'intellect tourné vers le bizarre pour avoir vu quelque chose de mal propre dans ce procédé. *Injonction* n'est qu'un terme de notaire et c'est assurément *prière à un ami* qu'il faut lire. Voire, au lieu de faire signifier cette pièce par le juge de paix ou par un huissier, comme il en avait eu d'abord l'intention, le marquis s'est borné à la faire remettre à son régisseur par leur ami commun Paulet, contre une simple promesse d'obtempérer ! L'injonction est sage et honnête. Elle contient simplement un canevas de tout ce qu'il importe de faire jusqu'au premier mai prochain, car, à cette date, *tout changera* ! Oui, à cette date, avocat, il se produira quelque chose qu'on ne peut pas vous dire encore, mais dont vous aurez lieu d'être content !

En attendant, si Gaufridy n'a pas réussi à vendre Mazan, le marquis, lui, a vendu la Coste au député Rovère. Mais on doit éviter par tous les moyens que les créanciers viennent mettre la main sur le prix, éventualité dont M. de Sade s'avise après coup et qui le fait suer d'angoisse. Parmi ses créanciers se trouve la marquise dont la dot est garantie par hypothèque sur le bien vendu, mais, puisque l'argent doit être employé à acheter une autre maison de campagne dans la banlieue de Paris et qu'il sera directement touché par le vendeur, madame de Sade ne perdra point sa garantie et il n'est pas du tout nécessaire de l'avertir de l'opération. Si elle en est instruite l'avocat n'aura qu'à la complimenter d'un changement qui mettra son nouveau gage bien plus à sa portée.

Gaufridy n'a pas été oublié, car le contrat prévoit en sa faveur une gratification de mille livres qu'il touchera avec le dernier paiement. M. de Sade lui envoie, pour tromper son attente, un ouvrage de sa façon, en huit volumes, qui a paru pendant le cours de l'année précédente. L'avocat ne manquera pas d'en être satisfait.

Le marquis parle de la journée du treize vendémiaire. (15 vendémiaire).

.....Un acharnement déplacé vient d'armer les sections de Paris contre la Convention. Préparé à cet événement, Paris était hérissé de troupes et d'artillerie. Le cinq octobre, à quatre [heures] du soir, la canonnade commença ; elle durait encore après minuit. Il y a beaucoup de dégâts dans les rues voisines de la Convention et dans lesquelles l'action s'est passée. On assure que le nombre des morts et des blessés est considérable ; il doit l'être. L'avantage est du côté de la Convention ; les sections sont désarmées et les troupes de ligne font le service de Paris. J'y ai peut-être fait une perte affreuse ; qui vous savez y était et je n'ai point de nouvelles de ce jeune homme^[1]. Adieu, mon bon et cher ami.

Le marquis reproche à l'avocat de s'être moqué de lui en lui envoyant trente-six francs.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu du citoyen Gaufridy la somme de *trente-six francs* numéraire, à compte sur celle de trois cent mille livres assignats qu'il me faut pour mon année.

SADE.

Paris, ce 6 brumaire.

Nous ne vivons plus, mon cher citoyen, dans un siècle où les mauvaises plaisanteries soient permises. Tout devient chaque jour trop sérieux pour se permettre des farces et je vous demande avec la plus vive instance de vouloir bien ne pas m'en faire. Vous sentez bien que je ne puis prendre autrement l'envoi ridicule que vous venez de me faire ; je vous jure qu'avec tout autre qu'avec vous j'eusse^[2] renvoyé sur le champ les trente-six francs. En allant à la poste, je me doutais du fait, je me disais : « Voici encore un tour de notre ami ; je gage qu'il me fait venir à la poste pour toucher vingt-cinq ou trente mille francs. Que diable veut-il que je fasse d'un mois de ma dépense ? » Oui, voilà quelle était ma réflexion, mais il faut avouer que vous avez surpassé mon espoir. Peu s'en est fallu, je l'avoue, que je ne déchirasse en mille morceaux vos chiffons et que je vous les renvoyasse en pièces, mais vos droits et vos titres à mon amitié m'ont empêché de le faire.....

Je souhaite le bonjour à M. Gaufridy et ne puis m'empêcher de lui dire que ce qu'il vient de faire à mon père est une mauvaise plaisanterie qui n'est guère de saison^[3]...

Le marquis, annotant une lettre de la citoyenne Ripert, compose sans le vouloir une bonne scène comique.

Vous verrez comme j'ai répondu à cette lettre. Il y a cependant quelques articles auprès desquels j'ai mis des notes, et sur lesquels je vous prie de porter des réflexions s'ils sont vrais ; il faut prendre garde à cela.

Citoyen,

J'attendais tous les jours l'arrivée de mon mari pour vous écrire. Au moment où le citoyen Gaufridy arrive à Mazan pour affermer votre bien, je voulais le porter à différer jusqu'à l'arrivée de mon mari. Vous savez qu'il est le seul qui connaisse parfaitement vos biens et en état de vous les bonifier et de vous faire une offre raisonnable à votre ferme. Cependant, n'ayant rien obtenu du citoyen Gaufridy, je m'adresse à vous pour cela. Votre intérêt le demande, l'exige même. Car je dois vous dire que ceux qui se présenteront pour votre ferme sont les dilapidateurs de votre bien [*Cela est-il vrai ?*], qui, sous le prétexte de fermiers, espèrent achever de le ruiner, après l'avoir dévasté sous le nom de patriotes. [*Si cela était, il faudrait bien prendre garde à cela*]. Je ne vous laisserai pas ignorer que vos correspondants de Mazan, gens pauvres et bons terroristes, sont nos ennemis communs puisque, ayant persécuté mon mari comme chargé de vos affaires et lui ayant causé sa fuite, [ils] ont été avec ses dignes amis faire fracturer dans votre maison [*Il ne faut pas, ce me semble, prendre ces gens-là pour fermiers*] et vous ravir ce qui vous valait le plus. Il est de votre plus grand intérêt de ne pas faire passer votre bien à des gens qui, dans la révolution, auraient voulu vous anéantir et vous perdre, mais, au contraire, de le donner à une personne que vous connaissez, qui, depuis longtemps, administre vos biens, sur laquelle vous avez de tous les temps compté comme sur vous-même [*Que j'ai, au contraire, regardé de tous temps comme un coquin*] et qui a toujours regardé vos intérêts comme les siens propres. J'espère de votre amitié que vous ferez surseoir à cette affaire ou que, dans tous les cas, vous nous donnerez la préférence. Je ne vous laisserai pas ignorer, non plus, combien votre présence au pays serait nécessaire et de notre intérêt. Vos affaires ne vous le permettant pas, le citoyen votre fils gagnerait beaucoup auprès de sa tante à y venir. [*J'ai prié ici la dame Ripert de se mêler de ses affaires*]. Vous ne sauriez croire, citoyen, combien votre arrivée nous causerait de joie et serait de votre intérêt. Je finis, citoyen, pour faire des vœux au ciel pour la conservation de vos jours ainsi que de votre chère famille et me fais un honneur d'être, citoyen, votre très humble et très obéissante servante.

MARIE-ANNE DUBLET, épouse RIPERT.

Mazan, 29 novembre.

Répondu sommairement à cette lettre :

Que le citoyen Gaufridy avait eu raison de faire tout ce qu'il avait fait ; que ma confiance en ses opérations était entière ;

Qu'il fallait qu'elle eût bien de l'impudeur pour oser mettre son mari sur les rangs après les torts si graves qu'il avait envers moi ; que j'aimerais mieux jeter mon terrain dans le Rhône que d'en confier plus longtemps la régie à un tel dilapidateur et que je la suppliais de ne plus m'écrire, etc.

Lions puîné consent à ne pas abandonner les affaires de M. de Sade malgré les procédés malhonnêtes de celui-ci. (Arles, 24 brumaire, an IV).

.....J'ai aussi reçu par le courrier d'hier une lettre du citoyen Sade en réponse aux différentes lettres que je lui ai écrites pour le remercier et ne vouloir plus me mêler de ses affaires. Voici en peu de mots ce qu'il me marque : « Non, citoyen, non, vous êtes trop honnête pour quitter mes affaires avant l'époque où tout galant homme peut se permettre de les abandonner, c'est-à-dire : 1^o avant la vente du total de mon blé ; 2^o avant l'exécution du paiement en numéraire de la fin de novembre de la paie des herbes dues par Lombard ; 3^o enfin vous ne quitterez point mes affaires avant que d'avoir fait exécuter le décret du paiement en nature à Lombard. Je vous demande très instamment de presser cette opération et d'employer tous les moyens possibles pour que cet homme s'exécute. Il est plus que jamais dans le décret, etc., etc., etc. »

Malgré la résolution que j'avais prise de ne vouloir plus absolument me mêler de ses affaires, je me propose de lui répondre de me prêter aux trois objets ci-dessus, sous la condition expresse que ses procédés seront à l'avenir plus honnêtes. À la moindre dureté que je reçois de sa part, je le campe-là. Je ne suis pas surpris de la gentille réponse qu'il vous a faite. Si je vous faisais part de certaines qu'il m'a écrites, vous en seriez plus qu'indigné.....

Madame de Villeneuve rabat les prétentions du marquis sur la vaisselle de l'abbé par une argumentation péremptoire. (Avignon, 23 ventôse an IV).

.....En recevant votre lettre du huit courant, j'ai parfaitement cru, mon cher neveu, qu'ayant réfléchi sur le contenu de votre précédente, vous veniez le démentir et rendre un peu plus de justice aux intentions que je vous avais manifestées dans la mienne, dans lesquelles je n'avais consulté que vos intérêts, et que toutes vos observations chimériques ne m'empêchent point de voir encore, mais point du tout. Vous venez m'étonner d'une autre manière, par une légende de réclamations auxquelles je ne devais pas m'attendre. J'aurais bien désiré que, dans vos prétentions, vous eussiez pris toute autre tournure et mis un peu plus de modération, que vous m'eussiez simplement exposé les embarras que vous avait laissés le commandeur, et vous reposer un peu plus sur mon cœur et les bonnes dispositions que j'avais pour vous et les vôtres que je ne voulais point oublier.

En invoquant aussi fortement que vous le faites le devoir et la justice, vous me forcez à vous dire, avec la franchise et la rondeur que vous devez connaître en moi, que, mon frère l'abbé étant mort sans tester, le commandeur se trouvant engagé par des vœux qui le frappaient de mort civile, je devenais la seule héritière légitime, que j'étais absolument la maîtresse de tout garder sans qu'on pût me le contester ni m'obliger à rendre compte, que le commandeur n'a joui que parce que je l'ai bien voulu, qu'il m'a priée lui-même de lui céder cet héritage, où il y avait beaucoup de dettes pour lesquelles je pourrais être inquiétée, et qu'il pouvait mieux s'en charger et y faire face, à quoi je consentis bien volontiers, voyant que cet abandon lui faisait plaisir. Je ne demandai absolument rien. Ce fut lui qui m'offrit la vaisselle du défunt, qui me força même à la prendre, comme la moindre marque d'amitié et de reconnaissance sans qu'il fût question du moindre chargement ni déclaration quelconque. Je ne l'aurais pas reçue, pouvant m'en passer alors. Comment donc y prétendez-vous aujourd'hui seul des droits que vous êtes prêt à contester sans merci ? Il est vrai que le commandeur n'a pas fait honneur aux dettes, mais est-ce ma faute ? Lui ai-je offert cet héritage ? L'eût-il accepté sous ma garantie ? Par quels actes en ferez-vous conster ? Il y avait beaucoup de dettes, cela est vrai, mais dans quel temps pouvait-on plus facilement se libérer ? Cela n'aurait pas empêché que je n'y eusse égard, autant que je l'aurais pu. J'avais cru trouver un moyen de vous manifester mes bonnes dispositions pour vous dans ce que je vous proposais. Vous y avez trouvé des dangers et toutes sortes d'inconvénients. J'en suis désolée. Cela n'empêcherait pas, si je le puis, que je ne pense encore à vous, mais, pour cette vaisselle, n'y pensons plus. Je me suis vue forcée de m'en servir dans les cruelles circonstances, l'état de privation totale où je me suis trouvée pendant plus de trois ans ; je ne suis guère même encore à mon aise, tant s'en faut. J'avais assez de mes infirmités journalières sans me voir exposée chaque moment à des demandes imprévues de tout genre. Croyez, mon cher neveu, que vous n'êtes pas le seul dans l'embarras. J'en ai aussi ; cependant je pense à tous mes proches. L'état de mes deux filles me tient fort à cœur. Je voudrais pouvoir vous rendre tous heureux ; n'en doutez pas plus que [de] tous les sentiments avec lesquels je vous embrasse tous. SADE-VILLENEUVE.

Le marquis, un peu déconfit par la réponse de sa tante, prétend faire valoir ses droits et fait un savant distinguo sur l'emploi de la nouvelle monnaie légale. (13 germinal).

.....Vous désirez la réponse de madame de Villeneuve à votre modèle de lettre transcrit par moi mot à mot. La voilà. Je vous prie d'admirer comme cette épître est douce, honnête, peu égoïste, et surtout *jésuitique*. Je n'ai point répondu à cette charmante lettre, parce que je me serais mis en colère et que le respect m'a contenu. Pesez maintenant dans votre sagesse ce qu'il faut faire, mais agissez. Je ne veux point perdre cette argenterie, et je vous prie instamment de prendre tous les moyens qui pourront m'empêcher d'être la dupe de cette affaire. Si vous voulez que j'écrive une lettre, vous

m'en enverrez le modèle, mais je crois tous ces moyens-là beaucoup trop doux. Il faut en employer de meilleurs.....

Vous avez déjà sans doute entendu parler du nouveau papier monnayé connu sous le nom de mandat et qui va remplacer les assignats. Comme il est défendu de refuser et de mépriser cette nouvelle monnaie, je n'en dirai mot et me conformerai à la loi. Je la crois très avantageuse pour ceux à qui, comme à moi, l'on doit des pensions, car le débiteur ayant un louis à me payer ne me donnera plus un assignat de vingt-cinq francs, mais un mandat de vingt-quatre qui, d'après la loi, me vaudra tout autant que quatre gros écus. Ainsi, sous ce rapport, j'approuve infiniment le mandat, mais, sous celui des baux à passer ou des paiements de fermier à recevoir, je pense très différemment et vous supplie très instamment de continuer à exiger du numéraire de ceux qui vous en ont promis.....

M. de Sade a mis au net ses idées touchant l'usage des mandats et instruit Charles Gaufridy de ses intentions envers ses enfants et sa femme. (30 germinal).

.....J'ai la plus grande confiance aux mandats, mais les papiers m'embrouillent, et, n'ayant pas l'esprit de les connaître, je ne veux plus absolument recevoir de vous que du numéraire. Je vous prie, mon cher Charles, de vous bien pénétrer de cette grande vérité, parce que rien au monde ne m'en fera départir. J'ai les plus mauvais yeux du monde, je lis mal les chiffres et les mots des papiers, tout cela m'embrouille, me dérange, et, avec les écus, je ne cours aucun de ces risques.....

Terminons maintenant par l'examen de votre proposition de solder tous mes créanciers avec du mandat et de libérer ainsi mon revenu. Le fond de cette proposition est excellent sans doute, il ne s'agit que de répondre à la question suivante : « Le pouvez-vous sans diminuer mon revenu ? » Certes, si vous me faites perdre par ce remboursement trois mille livres de rente pour m'en gagner quatre ou cinq, il faut faire l'opération sur le champ, mais si vous me gênez, vous me grevez dans ce moment-ci seulement pour faire avoir un bien plus libre à mes enfants, je m'oppose à cet arrangement, et voici pourquoi je m'y oppose. J'ai trois enfants en tout, une fille que je ne vois point, à laquelle on fait avoir de très grands torts avec moi et pour laquelle je ne veux pas faire le plus petit sacrifice. D'ailleurs elle ne sera jamais à plaindre ; idole de sa mère, qui provoque contre moi tous les torts dont je me plains, elle aura de ce bien-là plus qu'il ne lui faudra pour vivre. Mon second fils est à Malte, fixé là et y trouvant à vivre, on ne saurait moins inquiet de moi, ne me donnant aucun soin, ne m'écrivant même pas. Je doute que nous le revoyions jamais. Celui qui me reste est mon aîné, garçon très aimable et qui me voit très souvent ; je l'aime fort. Lui, j'en suis bien sûr, sera toujours content de ce que je lui laisserai, mais non pas de la position où je lui laisserai son bien. Très actif, idolâtre des arts, uniquement occupé de la peinture et de la musique, ce jeune homme ne me déguise pas qu'aussitôt que la paix sera faite il ne veut avoir d'autre patrie que le monde. Il voudrait même, si je ne le retenais, partir tout de

suite pour la Nouvelle-Angleterre. Maître de ce que je lui laisserai, il le vendra incontestablement et ira le manger au bout de l'univers. Est-ce bien la peine, je le demande, de lui arrondir le gâteau ? Je me résume et je dis donc : si l'opération que vous proposez, laquelle est très bonne au fond, a pour objet d'augmenter mon revenu, faites-la ; si elle doit le diminuer, et ne l'augmenter que pour les autres, n'y pensez plus. Une de mes plus grosses créancières est madame de Sade, mon épouse. Je lui dois cent soixante mille livres, mais qu'elle s'est engagée à ne jamais répéter de mon vivant. Je lui dois les intérêts de cette somme qui, modérés par transaction sous seing privé à quatre mille francs par an, élèvent aujourd'hui la dette à vingt-quatre mille francs, parce que, depuis six ans qu'est passée cette transaction, je ne lui ai pas donné un sol. Assurément c'est bien le cas de lui payer ces vingt-quatre mille francs en mandats, mais il y a ici une observation essentielle à faire. Elle ne m'a jamais demandé ces intérêts-là ; piquée de mon procédé, elle recevra les mandats parce qu'elle ne pourra pas faire autrement ; mais, quand les écus reparaîtront, accoutumée à être payée, elle voudra continuer de l'être et ses prétentions, que je n'aurai plus d'armes pour combattre, me ruineront alors. Je vous sou mets cette considération, pesez-la bien avec votre père et je suivrai vos avis.....

On m'assure, je prie votre père d'éclaircir cela, que la succession de madame de Raousset ne pouvait me fuir, et que jamais madame de Villeneuve n'a dû ni pu s'en emparer. Voyez tous deux, s'il y a quelques moyens de rentrer là-dedans.....

Le marquis, sous la menace d'une nouvelle loi contre les parents d'émigrés, rappelle à Gaufridy le discours qu'il doit tenir à quiconque l'entreprendrait là-dessus. (27 floréal).

Au milieu de toutes les horreurs d'un traitement douloureux et pénible où me tiennent deux médecins pour ma santé, ayant à peine la permission de lire et d'écrire, j'obtiens pourtant d'eux de vous tracer ce petit mot.

Une nouvelle loi paraît contre les ascendants d'émigrés. J'ai à prendre quelques précautions contre cette loi parce que l'opinion publique, en *Provence seulement*, m'a, quelques instants, cru *bien faussement* du nombre. Je vous ai fait, en conséquence, passer il y a six mois le certificat de non émigration de l'aîné, voici maintenant celui du cadet. « Mais, vous objectera-t-on peut-être, il y a deux ans que le citoyen Sade ne se défendait point de l'émigration de ses enfants, mais seulement d'y avoir participé. » « Assurément, citoyens, répondez-vous, rien n'est plus facile que de faire disparaître l'incohérence que vous trouvez entre ces deux éditions. Le citoyen Sade est depuis quinze ans séparé de sa femme et de ses enfants, sans aucune espèce de communication avec eux. Au sortir des différentes détentions où l'enchaînèrent si longtemps, tantôt le despotisme des rois, tantôt celui de Robespierre, le citoyen Sade demanda toujours des nouvelles de ses enfants sans que jamais sa famille daignât seulement lui répondre ; *il y a de cela des preuves juridiques*. Qu'est-il arrivé ? Il a dit les faits au comité de sûreté

générale d'où son sort dépendait en ce temps et il a ajouté : « On me cache leur existence, mais, s'ils sont émigrés, vous voyez bien que ce n'est pas ma faute. » On en a été convaincu ; en conséquence, il a obtenu sa sortie, la levée des séquestres et a fait passer des certificats analogues dans les départements où il a du bien. Sur ces entrefaites, son beau-père, le grand meneur de toutes ces brouilleries de famille, vint à expirer ; le voile se déchire, le citoyen Sade sait le sort de ses enfants, il se convainc qu'ils n'ont jamais émigré et, sur l'avis d'une nouvelle loi à cet égard, il envoie les titres probants. Voilà, citoyens, terminez-vous, en déployant votre révérence, et vos doutes éclaircis, et la contradiction pulvérisée..... »

Mon traitement finit le vingt juin. Abstenez-vous jusque-là de longues lettres et surtout de rien qui puisse me donner de l'humeur, car, dans l'état où je suis, la moindre révolution me ferait crever.....

Le marquis démontre à Charles Gaufridy que sa dernière lettre porte le triple caractère de l'impudeur, de la fausseté et de la méchanceté. (19 prairial).

J'avoue, monsieur, que c'est avec autant de douleur que d'embarras que je réponds à la lettre de neuf pages en date du huit prairial que vous venez de prendre la peine de m'écrire. Cette lettre porte à la fois des caractères d'impudeur, de fausseté et de méchanceté qui m'affligent dans un jeune homme auquel j'avais mis avec plaisir toute ma confiance. Je reviens sur les qualifications. Votre lettre porte *un caractère d'impudeur*. Tout régisseur qui, en recevant la procuration de l'homme pour lequel il régit, lui répond par cette courte analyse : « Vous vous croyez quelque chose ? Eh bien ! vous êtes dans l'erreur, croyez-moi ; prenez un sac sur vos épaules et allez à la quête, car vous êtes ruiné ! » (vous conviendrez que tel est l'esprit de votre lettre), tout régisseur, dis-je, qui débute par ce ton est décidément un homme très ingrat, et je suis fâché qu'en commençant vous me donniez, dès les premiers jours, cette opinion de vous. Ce fut ainsi que Fage commença et ce fut pour une semblable lettre que j'accourus lui arracher ma procuration et le démasquer dans toute la province. Quoiqu'assez près parent de Fage, je ne voudrais pas que vous adoptiez son ton ; il n'est pas fait pour prendre, encore moins fait pour vous.

Votre lettre porte des *caractères de fausseté*, car dans le tableau que vous me faites de mon revenu vous me réduisez à *néant*, et voici celui de M. votre père, fait depuis la perte des droits seigneuriaux. Je copie mot à mot sa lettre :

Il vous reste à la Coste

à Arles

à Saumane 1.700 dont nous allons retrancher
les 1.200 de la bastide vendue

et cela toutes charges déduites.

Il me semble qu'il y a quelque légère distance entre cette somme et le néant épouvantable où me jette votre abominable épître.

Cette épître porte, je l'ai dit encore, *le caractère de la méchanceté* ; je le prouve. Il était écrit dans mes quatre dernières lettres (apparemment que vous ne prenez pas même la peine de les lire) : « Je suis dans des remèdes violents ; je vous prie d'ici à la fin de juin de ne point m'écrire de longues lettres et surtout de ne me rien dire qui puisse me donner du chagrin, mon médecin m'ayant assuré qu'il ne faudrait qu'une révolution dans l'état où je suis pour m'envoyer au tombeau. » Il est donc très méchant à vous de choisir ce moment pour m'écrire neuf pages d'horreurs dont le résultat est que je puis m'arranger pour faire une besace et aller demander l'aumône.....

Monsieur, je vous demande avec instance de prendre bien garde à ce que vous dites lorsque vous parlez de la vente de la Grand'Bastide. Il ne vous appartient pas d'en parler comme vous le faites ni d'oublier que c'est votre père qui l'a vendue et que c'est à votre oncle qu'elle l'a été. Je m'impose tout silence sur cet objet ; je compte quelquefois les *dix louis* que ce bien m'a rendus, et, pour sécher mes larmes, je me dis : « C'est un homme qui se disait mon ami qui m'a laissé faire ce marché et il s'autorise de ce que je lui disais : « *Faites-le !* » Les Romains condamnèrent à mort l'affranchi qui perça le cœur de Néron. Néron, cependant, avait ordonné à cet affranchi de le tuer, et Néron était l'objet de l'exécration de l'empire !..... »

Je ne sais pourquoi vous me parlez de ce que je puis devoir à madame de Sade. Vous a-t-elle chargé de me parler de sa dette ou est-ce la profonde vénération dont vos parents sont bien mal à propos pénétrés pour elle qui vous engage à la joindre au tableau ? Je vous demande instamment de la tenir très à l'écart dans toutes nos affaires ; le moyen le plus sûr d'être mon ennemi étant d'être dans ses bonnes grâces, soit dit en passant et pour toujours.....

M. de Sade, qui attend de l'argent, fait passer une lettre circulaire « à tous les citoyens qui peuvent porter le nom de Perrin, banquiers ou négociants, dans les différents hôtels garnis de la rue de Grenelle-Honoré et notamment, je crois, à celui de la Paix, en face de la rue des Deux-Écus. »

Je prie les citoyens qui, dans l'hôtel où j'envoie, peuvent porter le nom de Perrin de vouloir bien indiquer au citoyen Sade où il pourra trouver le citoyen François Perrin qui

arrive de Marseille et avec lequel le citoyen Sade doit avoir quelque relation sitôt que le dit citoyen François Perrin sera arrivé.

Le 29 prairial, l'an IV.

Gastaldy, médecin de la section de la Fontaine-de-Grenelle, certifie que la santé de M. de Sade ne peut s'accommoder des avanies qu'on lui fait et de la privation d'argent où on le tient.

Je, soussigné, officier de santé, membre de la société de santé de Paris, certifie et déclare que je donne mes soins au citoyen Sade qui est atteint d'une maladie grave et compliquée dont la durée ne saurait être déterminée, que la nature des symptômes et leur ancienneté nécessitent un traitement long et dispendieux, que cette considération doit engager les personnes qui lui sont affidées et qui prennent soin de son bien à ne lui faire éprouver aucun retard dans l'envoi de ses revenus, procédé qu'ils ne pourraient avoir sans nuire infiniment à la santé du dit citoyen en le forçant à des privations ou à des inquiétudes très dangereuses dans sa situation.

En foi de quoi j'ai délivré le présent certificat à Clichy, près Paris, ce 6 messidor, quatrième année républicaine.

Le marquis aime mieux mourir que de dépendre plus longtemps des affreuses paresse de l'avocat.

J'ai écrit à Grégoire, à Perrin, au diable, pour savoir la raison qui engage ces gens-là à ne pas m'envoyer l'argent que votre fils dit leur avoir été remis le huit prairial. Personne ne me répond ; tout cela, je ne vous le cache pas, est me jouer bien cruellement et cependant je suis malade au lit, entouré de médecins, de drogues qui me ruinent et pas un sol. Il est indigne à vous de me tenir dans cette situation ; avant que de vous en aller courir les champs avec vos pucelles, vous auriez bien dû au moins assurer ma subsistance. De l'argent, de l'argent, de l'argent, ou je prie les médecins de m'achever !.....

J'aimerais mieux mourir que de ne pas faire changer cette pernicieuse administration. Mon médecin dit que tous mes maux ne viennent que de l'inquiétude affreuse où vous me tenez ; tout le monde me plaint de dépendre ainsi de vos caprices et certes il faut que cela change et cela changera, je vous le jure bien. Vous vous arrangerez comme vous voudrez avec ceux qui me succéderont, mais pour moi je cède tout : les charges et les bénéfices. Il ne m'est, ma foi, plus possible d'y tenir ; tous les chagrins, toutes les inquiétudes que vous m'avez donnés depuis le trois avril 1790 m'ont plus dérangé la

santé que mes douze ans de Bastille. J'en regrette le séjour ; j'y étais sûr de mon dîner au moins et je ne le suis jamais avec vous.....

Oh ! mon Dieu, me savoir malade et me laisser languir ainsi !.. Je me tais, car ce procédé m'irrite à un point que j'aime mieux vous laisser interpréter mon silence que de vous peindre l'état où vous plongez mon âme. De l'argent, de l'argent, de l'argent ! Vous me mettez au désespoir.

Ce 6 messidor, au bout de vingt-huit jours sans un seul écu, ni papier dans ma poche, vivant à crédit et en vendant.

Et pendant ce temps, M. Perrin, ou M. Je-ne-sais-pas-qui, se goberge avec mon argent et l'agiote afin de doubler la masse à son profit.

Le marquis supplie Charles Gaufridy de ne pas se fâcher de ses cris et de ses soupçons : cela soulage et ne tire pas à conséquence.

.....Il est très mal à vous, permettez-moi de vous le dire, de me vouloir faire dire une chose à laquelle je n'ai jamais pensé. Je jure et je proteste n'avoir jamais eu l'idée de vous accuser, vous ou les vôtres, de me voler. Ce n'est point par intérêt que votre père a pris mes affaires, c'est par amitié ; nous nous connaissons dès la plus tendre enfance, cela donne le droit de s'aimer, de se dire mutuellement beaucoup de choses, mais jamais à l'un celui de voler, encore moins à l'autre celui de soupçonner qu'il l'est.....

Je vous proteste qu'il m'a été dit, et je vous prouverai en temps et lieu, que vous envoyez de l'argent à madame de Sade. Et pourquoi donc, si je croyais que ce fût vous qui le gardiez, ne le dirai-je pas tout de même ? Mais je vous proteste qu'on me l'a dit. Ne me prouvez-vous pas d'ailleurs, par l'extrait même de la lettre de madame de Sade que vous m'envoyez, qu'elle compte infiniment sur *votre attachement*. Cette phrase y est tout au long. Eh bien ! J'ai donc pu croire que vous lui donniez des preuves de cet attachement. Vous m'assurez que non ; j'aime mieux vous croire à présent, mais il n'en est pas moins vrai qu'on me l'a dit.....

Adieu, mon cher Charles. Pour Dieu, ne vous fâchez pas quand je me fâche, car, si nous nous fâchons tous deux, qui nous raccommode ? Je veux avoir le droit de crier, de tempêter comme si l'on m'écorchait quand vous ne m'envoyez pas d'argent, et votre seule réponse à cela doit toujours être une lettre de change. Mille et mille choses à votre père. Je vois bien que vos lettres vont me priver des siennes ; je le prie pourtant que non ; je veux souvent être instruit par lui de sa santé et de ses affaires, et, quand j'aurai à vous gronder, c'est à lui à qui je porterai mes plaintes.....

Copie de la lettre écrite par le citoyen Sade, de Paris, au citoyen Archias, d'Aix, pour le retard qu'il met à lui faire passer ses fonds. (21 messidor, an IV).

C'était avec la plus grande raison, citoyen, que je me plaignais à vous et que je me plains encore de ce qu'ayant reçu de Charles Gaufridy, le six prairial, quatre cents francs pour moi, vous n'avez imaginé de me les faire passer que le trente, ce dont vous convenez vous-même dans votre lettre du douze messidor, que je reçois aujourd'hui dix-neuf. De quel droit, je vous prie, avez-vous gardé mon argent vingt-six jours ? S'il vous a rapporté de l'argent, vous me devez ces intérêts-là et je les demande.

Mais certes combien ne dois-je pas encore me surprendre plus du second procédé que vous me préparez, quand vous m'écrivez le douze pour me tranquilliser sur quatre cents francs reçus le huit messidor ! Il y a encore une fois douze jours que vous avez de l'argent à moi, et que, non seulement vous ne me l'envoyez pas, mais vous ne daignez pas même m'avertir que je vais recevoir, d'où il résulte que vous allez encore garder mon argent un mois, vous qui regorgez, pendant que moi je meurs de faim ; et voilà, citoyen, ce que j'appelle une collection de procédés très malhonnêtes à mon égard.

Preuve de ce que j'avance :

Extrait de la lettre du citoyen Gaufridy en date du premier messidor :

« En même temps que celle-ci, il part une lettre pour Marseille pour vous faire compter huit cents francs en écus. »

Comment se peut-il donc, citoyen, que le douze vous n'avez pas encore entendu parler d'une somme de huit cents francs écus à vous remise le premier messidor, ou le deux au plus tard, et que, dans votre lettre du douze, vous ne me parliez pas de cette somme ? C'est que vous travaillez mon argent, n'est-ce pas, citoyen ? Eh bien ! Moi qui en ai besoin pour vivre, et non pour le travailler, je vous prie de ne me pas choisir pour votre vache à lait et de m'envoyer mon argent à la même minute et dans la même monnaie où il vous est compté, ce qui n'est pas arrivé la dernière fois où votre sieur David Émeric m'a donné plus de moitié d'écus dont personne ne veut à Paris.

Je vous salue fraternellement. SADE.

Le 21 messidor, l'an IV.

Si, malheureusement, à celle-ci vous alliez me répondre : « Eh bien ! monsieur, cherchez une autre voie, je ne veux plus vous faire passer de l'argent ! », alors je serais très convaincu de ce dont je ne fais que douter, et je me dirais : « MM. Archias et Perrin ont donc bien constamment tort, puisqu'ils se fâchent, et ils me trouvent très extraordinaire de ne vouloir pas me prêter à leurs spéculations ! »

C'est une vermine bien insolente que ces petits rentiers obscurs, n'est-ce pas, monsieur Mondor ? Ils n'ont que le petit mauvais esprit de ne vouloir pas être dupes et de tels sots sont bien ennuyeux !

J'ai l'honneur de vous saluer de tout mon cœur, monsieur.

Je vous prie de ne pas perdre une minute et me faire passer mes huit cents francs.

Copie de la réponse d'Archias à la lettre ci-dessus.

Malgré que nous ayons lieu de présumer que M. de Sade était dans le vin ou dans le délire lorsqu'il nous a écrit la lettre que nous lui renvoyons ci-joint, et que, sous ce rapport, nous ne devrions pas nous en occuper, nous voulons cependant bien lui répondre, afin que, si par hasard notre lettre lui parvient dans un des moments où il peut faire usage de sa raison, il soit honteux de nous avoir écrit en termes si indécents. S'il en était autrement, nous en concluons que M. Sade n'est qu'un fou ou un sot.

M. Sade voudra bien se persuader que nous ne sommes ni les agents ni les valets de personne, que, pour obliger M. Gaufridy, pour qui nous avons toute estime et considération bien méritée, et non pour M. Sade, que nous connaissons de très ancienne date, nous avons bien voulu faire compter à Paris les quatre cents et huit cents livres dont s'agit, et qu'imaginer que nous ayons des idées aussi étroites et si peu de moyens pour nous occuper de spéculer sur l'intérêt de dix-huit jours sur une somme aussi modique, ne peut être qu'une des mille rêveries dont le cerveau extravagant de M. Sade fourmille.

Le marquis affirme à Charles Gaufridy que ce ne sont pas les patriotes, mais les aristocrates, qui l'ont fait arrêter sous Robespierre. (27 messidor).

.....Je vous prie de croire, citoyen, que mon fils ose se présenter partout, et partout la tête très haute ; qu'en conséquence l'expression dont vous vous servez : « S'il n'ose pas venir à Apt », est extrêmement déplacée. Tout ce que mon fils aîné demande, c'est de trouver quelqu'un qui veuille lui tâter les flancs sur cet objet. Ce serait une occasion pour lui de prouver l'extrême degré où il est en règle et c'est ce qu'il veut.

À l'égard du cadet, il est à Malte avec permission du gouvernement. Les certificats que je vous ai fait passer à cet égard devaient assez vous convaincre pour vous faire supprimer l'indécente expression : « S'il n'ose pas ».

À l'égard de moi, citoyen, je vois que vous êtes peu au fait de ce qui me regarde en me disant qu'on blâmait et qu'on arrêtait votre père parce qu'il régissait les biens d'un aristocrate. Ayez donc la bonté de savoir que c'est l'aristocratie qui m'a fait arrêter et non les patriotes, que ceux qui, sous Robespierre, m'ont fait mettre en prison sont les mêmes que ceux qui m'avaient fait mettre à la Bastille. Il était certes bien impossible que ceux qu'on appelait alors les patriotes fissent arrêter le citoyen Sade qui, depuis longtemps, présidait leur assemblée, qui allait aux Jacobins, qui faisait l'éloge de Marat au milieu de Paris et qui fit à la Convention la fameuse pétition du culte de laquelle on partit pour tout renverser. Oui, citoyen, c'est l'aristocratie déguisée, et cela est bien reconnu aujourd'hui, qui m'a fait arrêter, parce que je me montrais trop dans le patriotisme. C'est elle qui, méchamment, me banda les yeux sur mes enfants, du sort

desquels elle était maîtresse et qu'elle savait bien pouvoir faire remonter et reparaître sans crainte au besoin.....

Le marquis proteste à Charles Gaufridy de l'honnêteté de son « injonction » et jure, par l'héritage de son père, qu'il lui donnera bientôt la preuve de son attachement.

.....Il n'y a absolument rien qui doive vous donner de l'humeur dans *l'injonction* ; si c'est le mot qui vous fâche, rayez-le et mettez à la place celui de *prière à un ami*, mais le notaire n'aurait pas rédigé l'acte avec ce titre. C'est lui qui a fait mettre celui d'injonction. Au nom de Dieu, attachons-nous aux choses, et ne chicanons pas les mots ! Cette injonction est indispensable ; elle est nécessitée par les événements présents et futurs ; elle l'est par les circonstances. Au nom de Dieu, qu'elle ne vous fâche pas et conformez-vous y ! Il est affreux que vous ne vouliez pas m'entendre. Non, je ne puis pas faire autrement ; il faut que l'injonction ait lieu dans toute sa force et teneur, il le faut, il le faut, et ce sont les circonstances qui m'y forcent ! Patientez donc jusqu'au mois de mai ; à cette époque je vous proteste que vous serez content.....

Mon amitié, ma confiance en vous et votre famille, loin de diminuer, s'augmente et vous en aurez de bonnes preuves en mai. F..! laissez-moi donc tranquille jusque-là, et coupez-moi les deux c... si vous n'êtes pas content à cette époque ! Je vous regarderais comme un malhonnête homme et comme un lâche si vous quittiez mes affaires jusque-là, et je vous réponds qu'alors vous n'aurez pas envie de les quitter.....

Y a-t-il rien de si plaisant que la première phrase de votre lettre : « J'allais vous envoyer cent louis, mais vos lettres m'en empêchent ? » C'est-à-dire : « J'allais vous envoyer cent louis, mais vos lettres, qui ne rabâchent que de l'extrême besoin que vous en avez, font que je ne vous les enverrai pas. » Dites-moi, mon cher Charles, si c'est à Apt qu'on apprend cette logique-là ? Je l'eusse^[4] prise pour celle des Ostrogoths ou des Vandales et suis, je vous avoue, bien étonné qu'un garçon, qui paraît aimable et bien élevé comme vous, ose employer un argument de cette barbarie. Envoyez vite vos cent louis si vous voulez que je vous le pardonne.....

Le marquis annonce à l'avocat qu'il a vendu sa terre de la Coste au député Rovère. (25 fructidor, l'an IV).

Le malheur de ma situation est de ne pouvoir jamais réussir à vous persuader de ce que j'éprouve. Lorsqu'il y a six mois je vous écrivis pour vous presser de vendre le château de Mazan, parce qu'il était essentiel que je m'acquittasse de l'emprunt que je venais de faire pour l'acquisition d'un bien plus à ma convenance que le château de Mazan, vous longéâtes à votre ordinaire, vous ne fîtes que des démarches lentes ; mon objet ne se vendit point et mon créancier ne m'en mit pas moins l'épée dans les reins.

Dans ces fatales circonstances, j'eus recours à vous et n'y trouvai pas plus de ressources. J'ai donc été forcé de vendre moi-même et j'ai vendu. Mais ce n'est pas le château de Mazan que j'ai vendu : l'objet est plus important. Je viens, mon cher Gaufridy, de terminer, avant-hier au soir, la vente de ma terre de la Coste et ce bien est aujourd'hui à M. de Rovère, représentant du peuple. Tout ce qui est dû ou à recueillir jusqu'au premier vendémiaire m'appartient ; tout ce qui vient après cette époque est à lui ; tous les débris et les grands tonneaux actuellement existant, ou à la Coste, ou à votre disposition dans Apt, lui appartiennent ; les autres me restent. Voilà pourquoi j'ai prié hier votre fils, dans une note, de vous prévenir de mettre sur le champ le calice et autres petits effets précieux, s'il en existe, en main tierce, pour me les envoyer tout de suite. Je vous recommande infiniment cet objet. Mettez cela aux diligences tout de suite.....

1. ↑ Il s'agit vraisemblablement du fils aîné du marquis. M. de Sade parlera, dans une de ses lettres, des attaches de ce jeune homme avec Bonaparte, dont la journée du treize vendémiaire avança la fortune.
2. ↑ « J'eus », dans le texte.
3. ↑ Ce dernier paragraphe est de la main du fils aîné du marquis.
4. ↑ « L'eus », dans le texte.

AN V

La Coste est vendue, mal vendue selon l'avocat dont l'opinion ne laisse pas de faire réfléchir M. de Sade. Rovère n'attend pas d'être entré en jouissance pour quereller son vendeur sur les objets qu'il a fait disparaître et veut avoir l'état de ce qui a été cédé. On tombe enfin d'accord de lui abandonner quelques caisses de meubles « faites avant le pillage » en échange de celles qui ont été transportées à Saumane, et le marquis compte sur Gaufridy pour sauver plusieurs articles précieux, notamment un calice, qui ont été mis de côté.

Le nouveau propriétaire de la Coste a laissé la régie du domaine à Gaufridy et M. de Sade en félicite son ami dont le seul défaut est d'être lent à envoyer de l'argent ; mais Rovère est riche et peut attendre. Le marquis pense que l'avocat saura tenir sa langue sur les choses qui sont entre eux, mais toutefois s'étonne que Rovère le connaisse déjà comme un frère et soit instruit, il ne sait par quel canal, de tout ce qu'il fait. Gaufridy aurait pu lui dire qu'il est, presque toujours, facile de le prévoir ! La vente de la Coste est naturellement suivie de nombreuses disputes, en particulier sur la rente des pauvres, où le marquis montre autant de sournoise satisfaction à embarrasser son successeur que de méfiance, au fond respectueuse, pour le ci-devant marquis de Rovère, « neveu du pape » et représentant du peuple. Il espère recueillir à sa place l'indemnité que l'on parle d'accorder aux personnes qui ont été privées de leurs droits seigneuriaux et se réjouit, comme d'un bon tour, à la pensée de recevoir trois mille livres de rente pour un bien qui ne lui appartient plus.

Madame de Sade refuse de donner main-levée de son hypothèque sur le domaine de la Coste et de sacrifier aucun des droits que ses enfants sont appelés à recueillir. L'aîné part pour la Provence afin d'y remplir les

formalités de conservation hypothécaire et le marquis l'accuse aussitôt d'y mettre son séjour à profit pour chercher à ruiner son crédit et à paralyser ses opérations. C'est un vilain b... qui ne l'emportera pas en paradis !

Les lettres de M. de Sade passent toute mesure depuis que le fils de l'avocat est devenu son correspondant. Ce garçon est un étourneau ; il n'a jamais quitté les jupes de sa mère, mais son incapacité n'a d'égale que sa présomption ; il est plus douillet qu'un soldat du pape ; il songe creux sans agir et crie lorsqu'on le touche comme un chien qu'on réveille en lui marchant sur la queue. Ce qu'il fait au marquis (c'est attendre son argent) procède d'une âme de boue ! Charles, en recevant sa procuration, lui avait promis un chapeau d'écus ! Où est-il ce chapeau ? Qu'est devenu le temps où Lions s'occupait de la terre d'Arles, Lions qu'il a eu la sottise de renvoyer ? Un blanc-bec se permet aujourd'hui de donner des délais au fermier ; on protège Audibert dont le marquis ne veut plus entendre parler, sinon pour lui faire rendre gorge ; on détourne, pour le faire travailler par les banquiers, le peu d'argent qu'on lui envoie et on le lui compte en écus républicains de cinq livres au lieu de vieux écus de six ; on le paie surtout de prétextes et on le croit assez imbécile pour avaler ces goujons-là ! Le marquis court à chaque instant le risque d'être assassiné par les mauvais sujets qui consentent encore à prendre du service dans une maison dont le maître lui-même ne mange pas à sa faim. S'il se plaint, Charles lui répond par les plus plates insolences et pousse l'effronterie jusqu'à lui rappeler les malheurs qui ont valu au citoyen Sade l'estime de tous les honnêtes gens. Et celui qui écrit ces horreurs est le fils de son compagnon de jeunesse, d'un homme qui lui doit sa liberté, le frère de quelqu'un qu'il a tiré de la réquisition ! Le sang du marquis s'allume à la pensée de tant d'ingratitude. Il veut parler d'autre chose, « mais il y faut un intervalle !.. »

Cette situation prendra fin au premier mai. Il y aura alors « un développement d'énigme bien singulier » qui laissera chacun dans la joie, et les deux amis n'auront plus à se souvenir que l'un a failli mourir de faim par la faute de l'autre. Pour amener ce dénouement, il ne faut plus au marquis que trois mille livres. Mais M. de Sade a quitté Paris : il demeure à Saint-Ouen, place de la Liberté, n° 3, « maison de la citoyenne Quesnet », et l'on se demande si ce n'était pas à l'achat de cette maison pour la citoyenne qu'était destiné l'argent de la vente faite à Rovère. C'est là, quoiqu'il en

soit, et non ailleurs, (car un autre Sade les recevrait !) qu'il faut envoyer les trois mille livres du marquis. Elles lui sont plus indispensables que l'air qu'il respire et ne sont pas destinées du tout, comme on l'a dit à l'avocat, à payer les frais d'un séjour en Provence. Ses trois mille livres ou il meurt ! Bientôt il sera trop tard. Le terme arrive ; il est passé ! Mais les cris ont cessé et M. de Sade n'est point mort. Il est parti, sans laisser d'adresse, avec de l'argent emprunté, et Gaufridy n'aura pas de sitôt de ses nouvelles ! On lui fera tout juste savoir où il peut écrire ; les deux amis ne reprendront leur commerce qu'au retour du voyageur.

M. de Sade a bien menti. Nous le retrouvons à Saumane avec la citoyenne Quesnet. Il a une méchante affaire sur le dos. Le citoyen Perrin, receveur de l'enregistrement à l'Isle-sur-Sorgues, qu'il a accusé de forfaiture, vient de l'assigner devant le tribunal correctionnel d'Avignon. Le marquis appelle Gaufridy à son aide. On consulte et on négocie. Il faut, pour se tirer de là, faire des excuses, publier une rétractation, payer tous les frais et aumôner au bureau de bienfaisance du district.

Cette mésaventure n'a pas calmé l'humeur bougillonne du marquis. Il s'entoure de nouveaux agents locaux, s'attèle au règlement de ses comptes, prétend tout remettre en chantier. Mais tel qui faisait merveille du plat de la langue n'est plus qu'un apprenti au fait et au prendre, et M. de Sade est souvent forcé de passer par les chemins qui, de loin, lui faisaient crier « casse-cou ! » Tout fripon et voleur qu'il soit, Ripert fils obtient de lui la signature d'un compromis. Audibert, cet autre fripon, reste son créancier, par bon arrêté, de quatre cent onze livres onze sols sept deniers, tandis que Page lui fait souscrire une reconnaissance de deux mille quatre-vingt-quinze livres neuf sols sur les causes de l'ancienne sentence. Il faut parlementer avec les créanciers de l'abbé, qui cessent d'être un mythe pour le marquis et qui, eux-mêmes, n'en croient ni leurs yeux ni leurs oreilles. La municipalité de Mazan vient visiter en corps son ancien seigneur, mais elle met un garnisaire chez lui pour le contraindre au paiement de ses impôts. On crie les prés de Saint-Paul à l'encan pour faire quelques sous.

M. de Sade décide de partir pour Arles afin d'y chercher des ressources qui lui permettent de faire face à un engagement de soixante mille livres dont il n'indique pas la nature.

Il obtient, non sans peine, de Gaufridy et de sa femme, qu'ils lui confient Charles et François, tandis que Quesnet va l'attendre chez l'avocat où elle reste pendant trois semaines. La citoyenne y est fort bien traitée et met tous ses talents d'ancienne comédienne devenue cordon bleu à bien se conduire dans ce milieu provincial et dévot. La voilà, semble-t-il, au mieux avec toute la famille : l'honnête et trop craintive maîtresse de maison, la vieille grand-mère, la tante Charlotte, mademoiselle Benoîte et mademoiselle Gothon. J'ai les plus fortes raisons de croire que ce n'est pas du côté de l'avocat qu'on a pris le change.

Le marquis est à Beaucaire le vingt-trois juillet, c'est-à-dire le lendemain de l'ouverture officielle de la foire. L'opération qui l'y amène est, cette fois, de celles qui déjouent les prévisions tout en restant dans la parfaite logique du personnage. Les lettres parlent, sans autres précisions, d'une loterie dont on attendait merveille et qui n'a point donné de résultats. On a mis des billets en vente, mais pas un seul n'a été vendu. Charles, qui avait précédé la troupe, n'a rien fait de bon. Il prétend, par surcroît, n'avoir pas été suffisamment indemnisé de ses frais de route, et le marquis le renvoie à son père en prenant celui-ci pour juge du différend. François reste avec lui et ils se rendent à Arles pour y mettre le mas de Cabanes en vente et faire apposer des affiches dans tout le département. Toutefois le marquis s'est déjà engagé avec son fermier Lombard, qui doit lui verser six mille livres d'acompte. Cet argent sera bon à prendre, sans que la chose mette obstacle à l'exécution des autres projets, car « vente casse vente » selon M. de Sade qui sait accommoder les principes du droit à son propre usage.

Du reste ce Lombard entend la tablature. C'est un type bouffon et un peu équivoque de fermier à la coule, tel qu'on en rencontre parfois chez les paysans en contact avec la plèbe des grandes villes, cynique, jovial et sûr de lui, à la fois bavard et réticent avec d'inimitables tours de langage, un homme, pour tout dire, à qui l'on peut parler raison ! Mais il est parti, « comme tant d'autres », et a laissé un remplaçant qui se montre plus intraitable que lui. Tout s'embrouille.

Le marquis, séparé de Quesnet, a hâte de revoir cette sincère amie dont l'existence lui est plus chère que la sienne. Il est reconnaissant à l'avocat de l'accueil qu'elle a trouvé dans sa maison, mais il se plaint de ne pas en recevoir de lettres et craint que de nouveaux plaisirs « lui fassent oublier les

anciens. » M. de Sade n'a jamais senti aussi vivement l'ennui et l'impatience.

Le marquis a vendu la Coste, mais il craint que l'argent ne soit pas pour lui. (24 vendémiaire).

.....Je vous ai fait part que le sous-seing privé, relatif à la vente de la Coste et fait entre M. Rovère et moi, a été réalisé avant-hier vingt-deux vendémiaire en acte par devant notaire, et que c'est maintenant une affaire absolument finie. J'ai appris avec plaisir que M. de Rovère vous conservait la régie de cette terre ; je l'y ai fort excité et l'en ai loué. Vous n'avez qu'un défaut, mon cher Gaufridy, c'est de faire excessivement attendre les rentes des propriétaires et ce défaut, capital pour moi qui suis très près de mes pièces, est de peu d'importance pour un homme aussi riche que M. Rovère.

Il a été fort question, en passant cet acte, des créanciers. On m'a demandé s'ils étaient spécialement hypothéqués sur la Coste ou sur le total de mes biens ; j'ai dit, comme je le crois, qu'ils étaient hypothéqués sur le total et non sur la Coste spécialement ; de ce qu'un homme est accoutumé de recevoir sa rente sur tel ou tel fermier, n'est pas une preuve que son fonds est spécialement hypothéqué sur le fonds régi par ce fermier. Je vous l'ai dit, mon cher Gaufridy, dans le malheureux cas où cela fût, c'est ici où vous pourriez me rendre le plus important service que vous m'avez rendu de votre vie. N'allez pas, nouvel homme de M. Rovère, me perdre et m'anéantir pour obliger votre nouveau client. Sans doute il ne faut pas que M. Rovère soit exposé à payer deux fois, mais il ne faut pas non plus qu'il paie à d'autres qu'à moi et que je n'aie vendu que pour payer des créanciers..... Si, par des oppositions, M. Rovère vient à me manquer, je n'ai plus comme je vous l'ai déjà dit, qu'à m'aller jeter dans la rivière. Je vous conjure donc (car je sais bien qu'à présent vous ne m'aimez plus) pour que cette affaire réussisse à mon honneur et à mon avantage. Quant à madame de Sade, ses droits sont conservés dans l'acte ; son hypothèque n'est point spéciale, et il a été décidé, en passant l'acte, qu'elle ne pouvait en rien gêner l'opération

et qu'elle devait lui être si indifférente qu'à peine valait-il la peine de lui en parler. Je vous exhorte donc à ne lui point écrire.....

Rovère me sait par cœur comme me saurait un frère, mon amie, mon fils, vous, etc. Qui l'instruit donc ainsi ? Je l'ignore ; je suis bien sûr que ce n'est pas vous, et vous recommande seulement de maintenir, comme je suis bien sûr que vous le ferez, une balance égale entre ses intérêts et les miens.....

Le marquis méprise les plates insolences de Charles Gaufridy et ne veut plus avoir affaire à lui. « Ce 2 janvier (V. S.) ». (12 nivôse, an V).

Le plus souverain mépris, monsieur, est tout ce que je crois devoir aux plates insolences que vous m'adressez. Ce n'est pas à un enfant de votre espèce qu'il convient de parler de mes malheurs. Ces malheurs, qui ne servent qu'à me rendre intéressant et respectable aux yeux de tous les honnêtes gens, ne doivent pas être connus de vous, puisqu'on vous donnait le fouet quand je les ai éprouvés. Ayez donc la bonté de vous taire sur cela parce qu'il ne vous convient nullement d'en parler.....

Tout cela, monsieur, ne me convient pas. Je vous supplie de ne plus vous charger de mes affaires et de prier M. votre père d'en reprendre tranquillement et honnêtement le timon jusqu'au premier mai. Tout changera à cette époque et j'espère que nous serons contents tous deux, et que nous ne cesserons jamais d'être amis ; mais pour vous, monsieur, vous ne me plaisez point, et je vous prie de ne plus m'écrire. Bornez-vous à m'envoyer de l'argent n'ayant pas un sol depuis un mois.....

Madame de Sade a pris ses sûretés sur le domaine vendu par le marquis. Elle conte à l'avocat ce qu'il est advenu d'elle-même et des siens Pendant et depuis la Terreur. (Paris, ce 5 mars v. s. an V).

.....J'ai fait opposition au bureau des hypothèques pour les fonds de ma dot que l'on a touchée.....

Mon but est de conserver le plus de fonds que je pourrai à mes enfants et pour cela de ne rien perdre de ce qui m'est dû. Ceci est pour vous seul et vous me ferez plaisir de me répondre à chaque article et autant que vous pourrez le faire sans vous compromettre, car il est bien essentiel à mes enfants de conserver un homme honnête et sûr dans les affaires de leur père. Ils sont d'excellents sujets et sur lesquels on peut compter, l'aîné ayant près de trente ans. C'est bien à tort que l'on vous a soupçonné de me rendre compte, ne vous écrivant plus depuis la cessation de mon administration pour ne vous pas compromettre.

Ma mère se porte bien. Dans le temps de la Terreur, elle a été arrêtée avec mon pauvre père que nous avons perdu six mois après sa sortie. C'est bien le plus cuisant de nos chagrins. Moi et ma fille, j'ai été en exil et les exilés étaient destinés à remplir les prisons quand elles auraient été vides.

Ne doutez pas, monsieur, de tout l'intérêt que je prends à tous les événements qui vous touchent. Je m'en suis informée plusieurs fois sans pouvoir rien savoir.....

Le marquis espère bénéficier de la restitution des droits féodaux à la barbe de Rovère et se prépare à plaider contre lui.

Je vous remercie de la note que vous m'avez envoyée sur les droits perdus. Rovère, m'assure-t-on, s'est adressé à vous pour en avoir autant. Vous aurez sûrement mis l'uniformité exigée par la vérité dans l'un et l'autre de ces envois. Lui, Rovère, persuadé qu'on allait rendre ces droits, avait, disait-on, quelque envie d'en traiter avec moi, car, au fait, et j'espère que vous ne doutez pas de cette assertion, au fait, dis-je, s'ils se rendent, c'est à moi qu'ils appartiennent ; mais il n'est pas très sûr que je les lui vende, et j'aimerais assez à avoir vendu une terre qui me rapporterait encore trois mille francs de rente et à entraver M. le marquis de Rovère dans ses jouissances, dans son despotisme et dans ses possessions.

Une autre difficulté s'élève entre M. le marquis et moi, chétif. M. le marquis prétend retenir dix-huit cents francs sur son dernier paiement en raison d'une rente de quatre-vingt-dix francs accordée aux pauvres de la

Coste et M. le marquis, qui aime fort les curés, a bien peur que le sien ne perde cela.

J'objecte à M. le marquis :

1^o Qu'il n'a pas droit de se payer par ses mains.

2^o Que c'est la nation qui recueille aujourd'hui ces dons-là et qu'il n'y a aucun droit.

3^o Que je doute que ce don existe par testament d'un Simiane, comme il le dit.

4^o Qu'à supposer qu'il existe, ce n'est point un titre pour moi et que, de ce qu'une vieille folle, qui n'était pas ma parente ou que de fort loin, ayant peur du diable a laissé en legs à des curés que ne reconnaît plus la nation, ne peut devenir une obligation pour moi qui n'ai pas peur du diable, qui n'aime point les églises et qui ne crois point aux curés.

5^o Que, par unique principe de probité et de délicatesse, je vais vous prier de continuer de faire payer cette rente jusqu'à ce qu'il soit prouvé si je la dois par titre valable, ou si elle n'est, comme j'en suis sûr, que volontaire.

Il est donc urgent que vous ayez la bonté d'éclaircir ce fait et de m'écrire une lettre ostensible qui contienne toutes les preuves du dit fait pour ou contre moi, et cela fort promptement parce que c'est le vingt-trois ventôse, c'est-à-dire aujourd'hui, que Rovère paie et aujourd'hui qu'il va retenir les dix-huit cents francs. Je n'attends donc que votre réponse pour le faire assigner à payer, et le fonds, et les intérêts.....

Le marquis a besoin de trois mille livres pour préparer la surprise du premier mai et jure à l'avocat qu'il ne songe nullement à se rendre en Provence. (20 germinal).

On m'assure, par une lettre que je vous ferai voir un jour, que vous ne vous souciez point du tout de mon voyage en Provence, qu'on assure que j'y vais et que c'est à cause de cela que vous ne voulez pas m'envoyer les mille écus que je vous demande en dernière grâce.

Piquez-vous d'honneur, mon cher Gaufridy, dites et pensez : « Je crains si peu le voyage de M. de Sade en Provence que je vais lui envoyer sur le champ les mille écus qu'il demande », et ce procédé honnête de votre part, je me hâterai de l'apprendre à ceux qui s'avisent de penser aussi mal sur votre compte.

Non, non, non, mille fois non, quoi qu'en puissent dire les faiseurs de fausses nouvelles, non, ce n'est point pour aller en Provence, où sûrement je n'irai point cette année, que je supplie M. Gaufridy de m'envoyer le plus tôt possible mille écus ! Ces mille écus sont pour moi plus nécessaires que l'air même que je respire ; ils vont me faire sur le champ conclure un arrangement par lequel je laisse à jamais M. Gaufridy tranquille, sans cesser de lui laisser ma confiance, sans cesser d'être son ami. Mais qu'est-ce que cela veut dire ? Il le verra ; il suffit que je lui répète qu'après ces mille écus je ne lui demande plus rien. Ne lui ai-je pas toujours dit qu'il y aurait un développement d'énigme bien singulier au premier mai ? Eh bien ! pressez-vous de m'envoyer ces derniers mille écus, et sur le champ vous saurez le mot de cette énigme. Elle vous fera plaisir, je vous le répète encore, et elle coupe absolument court à toute espèce de chicane, d'humeurs, de tracasseries entre nous. De ce moment tout est dit : nous nous quittons et nous nous reprenons, et tout cela sans que j'aille en Provence.

Envoyez donc les mille écus sur le champ, je vous en conjure avec les plus vives instances, mais à la fois. Passé le premier mai, il ne serait plus temps, vos envois seraient inutiles ; ils seraient même compromis car je m'éloigne pour longtemps, et de vous, et de Paris, et ce serait me jouer le plus mauvais tour que de diviser votre somme et de ne pas l'envoyer en une seule lettre ; l'autre moitié serait perdue, je vous en préviens. Je ne laisse ni adresse ni domicile en ce pays ; la lettre ne me reviendrait pas et vous auriez compromis mes fonds.....

M. de Sade est cité devant le tribunal correctionnel d'Avignon.

L'an cinq de la République française et le vingt messidor, nous Denis Monier, officier ministériel, exerçant dans le département de Vaucluse, de résidence à Carpentras, soussigné, au requis du citoyen Perrin, receveur de

l'enregistrement et du domaine national au bureau de Carpentras, qui porte plainte contre L. Aldonce Donatien Sade, de la Coste, sur ce que ledit Sade, par sa lettre écrite de Saumane le trente prairial dernier, adressée audit Perrin, s'exprime ainsi : « Venu dans ce pays-ci, citoyen, pour y recevoir des revenus qui ne m'avaient pas été payés depuis six ans, je vous avoue que c'est avec une surprise sans égale que j'ai vu, par l'écrit ci-joint, que vous vous étiez permis de me voler une portion de ces revenus, *oui, voler*, citoyen, c'est le mot ! Assurément vous n'avez pas osé faire passer dans les coffres de la nation la rente d'un homme qui n'a jamais émigré de sa vie ; elle ne l'aurait pas reçue. Cette rente n'a donc été versée que dans *votre poche*. Je vous prie donc, citoyen, de remettre sans aucun délai la somme que vous m'avez escamotée. N'ayant pas quitté Paris, ayant envoyé tous les quinze jours des certificats de résidence, vous n'étiez pas dans le cas de me croire émigré, et je vous préviens que, si vous ne remettez pas sur le champ ce que vous m'avez volé au présent porteur de ma lettre, je vous dénonce au Directoire comme un fripon, et soyez sûr que j'y ai assez de connaissances pour vous y faire punir comme vous le méritez. Salut. SADE, à Saumane ; ce trente prairial, an V.

« Copie littérale du reçu que vous vous êtes permis de donner à mes débiteurs :

N° 9 bis. — Je, soussigné, receveur de l'enregistrement, au bureau de l'Isle, déclare avoir reçu de Marianne Paradis, veuve Moreau, et des mains, en argent, d'Antoine Moreau, son fils, de Saumane, la somme de vingt-neuf francs quatorze sous pour neuf années d'arrérages d'une rente constituée de trois francs six sous, qu'il supporte à l'*émigré Sade*.

À l'Isle, le quinze thermidor, an III de la république française,

« signé : PERRIN.

« L'original restera dans mes mains, jusqu'à ce que vous m'ayez rendu votre vol et, si je ne suis pas satisfait à vue, demain il part dans une lettre au Directoire.

Le dit Sade a récidivé par une autre lettre dont la teneur suit :

« Je suis très étonné, monsieur, qu'après vous avoir fraternellement invité à me rendre l'argent que vous m'avez volé au nom de la nation, vous ne me l'ayez pas encore rapporté. En faisant mes comptes avec mes débiteurs, je

trouve chaque jour de pareilles friponneries de votre part ; je vous invite une seconde fois très sérieusement à restitution, et, si sous quatre jours, vous ne vous êtes pas exécuté, je ferai savoir au Directoire quelle a été votre conduite. Je vous salue. DE SADE. Ce 25 juin (v. s.).

Il accuse le requérant, tant par le moyen des dites lettres que par les propos qu'il tient publiquement : de lui avoir volé une portion de son revenu, dont le requérant a fait la recette en qualité de receveur du domaine national au bureau de l'Isle, attendu que le dit Sade s'est trouvé et est encore porté sur la liste générale des émigrés, arrêtée par le gouvernement le vingt-quatre pluviôse, an II de la république, recette qu'il a faite ainsi qu'il le devait, vu qu'il est, comme il est dit ci-devant, porté sur la liste des émigrés, de laquelle il n'est point à la connaissance du requérant que ledit Sade ait été rayé ; d'en avoir détourné à son profit une somme de vingt-neuf francs quatorze sous, dont il dit que le requérant n'a pas fait compte au trésor public ; que tous les faits contenus en cette lettre, ainsi que ceux que le dit Sade se permet de répandre dans le public, sont faux et calomnieux, et comme le requérant, en sa qualité de simple citoyen et en sa qualité de receveur, dont toutes les actions doivent être exemptes de reproches, ne peut laisser propager de pareilles inculpations, je dit huissier, au requis du citoyen Perrin, ai cité le dit Sade, conformément aux articles 95-180-181-182 et 183 du code des délits et des peines, pour comparaître devant le tribunal de la police correctionnelle de l'arrondissement d'Avignon, le vingt-sept présent mois messidor, lieu ordinaire des séances, heure de dix du matin, pour voir déclarer faux et calomnieux le contenu des lettres ci-dessus, et notamment l'inculpation faite au requérant d'avoir détourné à son profit une partie des revenus du dit Sade, dont la recette a été par lui faite en sa qualité de receveur du domaine national, et, pour réparation, se voir condamner à la somme de quinze cents francs d'amende applicable à l'aumône de la commune d'Avignon, aux frais d'impression, publication et affiches du jugement qui interviendra pour cinq cents exemplaires qui seront distribués dans tout le département de Vaucluse, et pour se voir, en outre, condamné aux dépens, avec inhibition et défense qui lui seront faites de récidiver sous de plus grands peines, et sauf au commissaire du directoire exécutif, pour la vindicte publique, de prendre contre le dit Sade telles conclusions qu'il appartiendra.....

Le marquis désavoue, par un acte notarié, l'accusation qu'il a portée contre le sieur Perrin, fonctionnaire public.

L'an cinquième de la République française et le vingt-quatre messidor, par devant nous, Jean-Joseph Liotard, notaire public de cette commune de l'Isle, soussigné, et en présence des témoins à la fin nommés, fut présent le citoyen Louis Aldonce de Sade, homme de lettres, demeurant ordinairement à Saint-Ouen, département de la Seine, se trouvant aujourd'hui au dit l'Isle, lequel nous a dit et exposé : qu'étant arrivé à Saumane où il possède divers biens et rentes, s'étant adressé à divers de ses débiteurs pour leur demander les arrérages des rentes qu'il supposait lui être dues, quelques-uns d'entr'eux lui ayant dit qu'ils avaient payé au citoyen Perrin, résidant à l'Isle, ce qu'ils pouvaient devoir à l'exposant jusques et inclus l'an troisième de la république, lequel Perrin était, disaient-ils, chargé de recevoir les rentes des émigrés, ce qui l'aurait d'autant plus indigné qu'il n'a jamais émigré et qu'il n'a même jamais été porté sur la liste des émigrés dressée dans le département qu'il habitait, et que, s'il a été porté sur pareille liste dressée dans le département des Bouches-du-Rhône, ce n'a été que par erreur en mil sept cent quatre-vingt-treize dans le temps de la Terreur, et que le département reconnu si bien son erreur que, deux mois après, il fut rayé de cette fatale liste, et que copie de l'arrêté de radiation fut envoyée dans toutes les communes où il possédait des biens et encore à Avignon, chef-lieu de ce département ; qu'il n'a donc jamais été porté sur la liste des émigrés de ce département et qu'il fut d'autant plus surpris d'avoir pu être regardé comme émigré dans ce département qu'il ne put retenir son indignation et qu'alors, sans approfondir en quelle qualité le citoyen Perrin qui lui était désigné avait dû percevoir les rentes qui lui appartenaient, il ne dissimula pas qu'il le confondit avec des prétendus patriotes de l'Isle qui, à la même époque, faisaient faire des contributions et, ne suivant que son premier mouvement, il écrivit au citoyen Perrin deux lettres dans lesquelles il se permit des qualifications qu'il désavoue, reconnaissant que c'est témérairement et sans connaissance du citoyen Perrin qu'il lui a ainsi écrit, d'autant que le dit Perrin jouit à juste titre de la meilleure réputation ainsi que le dit exposant le reconnaît ; qu'en conséquence, et d'après les

informations qu'il a prises, il reconnaît le citoyen Perrin pour un homme probe et honnête, ayant toujours rempli les fonctions de son état avec distinction ; et, d'autant que le dit Perrin a fait assigner le dit citoyen Sade devant le tribunal de police correctionnelle d'Avignon en demande de réparation des injures faites au dit Perrin par ledit exposant dans les deux lettres que ce dernier lui a écrites, il consent que la présente rétractation soit, par le dit Perrin, rendue publique de la manière que le dit Perrin trouvera la plus authentique, même par l'impression et l'affixion, offrant de payer les frais, faits et à faire par le dit Perrin jusqu'à la signification du présent acte, sur la liste que le dit Perrin lui en fournira.

De quoi et de tout ci-dessus le dit citoyen Sade nous a requis acte.....

M. de Sade fait signifier son désaveu au sieur Perrin, qui marque à quelles conditions il renoncera à poursuivre l'affaire.

Du vingt-cinq messidor, an cinq de la république française, une et indivisible, à la requête du citoyen Louis Aldonce Donatien Sade, homme de lettres, demeurant ordinairement à Saint-Ouen, département de la Seine, lequel fait élection de domicile en cette commune de Carpentras, dans l'étude du citoyen Courtois de Honfleur, officieux, pour le temps du droit seulement, nous Augustin Stanislas Lavagne, officier ministériel patenté, reçu et immatriculé près le tribunal civil du département de Vaucluse, résidant au dit Carpentras, soussigné, avons bien et dûment signifié au citoyen Noël Perrin, receveur des droits d'enregistrement et des domaines nationaux au bureau de Carpentras, l'acte de désaveu fait par le requérant le jour d'hier devant Liotard, notaire à l'Isle, enregistré le dit jour, et c'est aux fins qu'il n'en prétende cause d'ignorance, et qu'au bénéfice du dit désaveu il ne fasse aucune instance ultérieure contre le dit Sade à raison de la demande en désaveu formée par le dit Perrin devant le directeur du jury de l'arrondissement d'Avignon, offrant, nous dit huissier, au dit Perrin, de lui rembourser de suite les dépens qu'il peut avoir faits à raison de la dite cause sur la liste qu'il nous remettra, et étant par lui quittancée. Sous toutes protestations que de droit et lui avons laissé copie tant du dit désaveu que de notre exploit, parlant, dans son domicile, à sa personne. Lequel a

répondu que dans l'ignorance où il est si (comme le citoyen Sade l'avait menacé) il a écrit au directoire exécutif pour dénoncer le répondant, soit d'ailleurs pour l'importance et la calomnie de ses injures, son acte de rétractation n'est point satisfaisant ; que cependant, comme le répondant ne met ici ni haine ni vengeance, et que son seul objet a été de détruire des bruits faux et méchamment supposés par le dit Sade, bruits graves et sur lesquels un receveur public ne peut rester indifférent sans se nuire, par égard pour la famille du dit Sade et pour les personnes qui se sont employées pour terminer cette affaire, le répondant déclare qu'il accepte le dit acte de rétractation et se départ de la citation qu'il a fait donner devant le tribunal de la police correctionnelle d'Avignon du vingt courant, à condition et non autrement : 1^o que le citoyen Sade lui paiera ses frais et dépens ; 2^o qu'il consignera entre les mains du citoyen Courtois, notaire, la somme nécessaire pour les frais d'impression et d'affiche de l'acte de rétractation et de la présente réponse ; 3^o qu'il paiera au receveur des deniers de l'hôpital de Carpentras la somme de vingt-quatre francs à titre d'aumône, interpellant le citoyen Sade de s'exécuter dans les vingt-quatre heures sur les conditions ci-dessus, à défaut de quoi, dès à présent comme pour lors, le répondant déclare que l'acceptation et le désistement par lui consentis seront regardés comme non avenus et qu'il poursuivra l'adjudication de sa demande ; en conséquence, qu'il se présentera devant le directeur du jury d'Avignon pour faire prononcer sur les fins de sa plainte, et a pris copie après avoir signé.

PERRIN. LAVAGNE.

AN VI

La fin du séjour de M. de Sade en Provence est marquée par une petite émeute à Mazan. Des jeunes gens envahissent le château, disent qu'il est commun et qu'on peut le démolir.

Gaufridy obtient du sieur Lombard qu'il renonce aux diverses parcelles du mas de Cabanes que le marquis lui a vendues. On fait une revente et l'on convient d'une indemnité.

M. de Sade et l'avocat se séparent en pleurant, à Beaucaire, après avoir arrêté, sous le titre de « notre tableau », ce qui sera fait, aliéné et compté.

Sade et Quesnet rentrent à Paris avec un sieur Bonnefoy qui leur a prêté de l'argent et qui raconte leur voyage. Le personnage est fort grotesque, mais sa lettre, bien qu'un peu suspecte à ce titre, est un document précieux sur le faux ménage. Les deux amants se sont disputés à leur ordinaire, un peu moins peut-être, et ne tarderont pas à se déparier. Quesnet est une fine mouche qui a roulé tous les théâtres de Paris et de la province et a su se faire de nombreux amis. Le marquis est grugé et a tout à gagner à une prompt rupture.

M. de Sade et son amie se sont fait suivre d'une charrette chargée d'effets et de provisions qui n'arrive pas. Elle est allée s'échouer dans la cour d'une auberge à Paris où on met bien du temps à la retrouver. Le marquis veut, à toute force, plaider contre un nommé Courtois qui s'est bénévolement entremis pour faire cet envoi.

Madame de Sade demande à son mari, qui la lui donne, l'autorisation de faire valoir ses droits dans la succession de son père.

Peu après son retour à Paris, M. de Sade apprend que l'inscription de son nom sur la liste des Bouches-du-Rhône le fait tomber sous le coup de la loi

du dix-neuf fructidor, an V. La menace est extrêmement grave et les premiers effets s'en font sentir dans le Vaucluse où les biens du faux émigré vont être mis sous séquestre. Les conséquences de cette situation ne sont pas moins redoutables pour les lieutenants de M. de Sade et, notamment, pour Gaufridy qui a un passé contre-révolutionnaire et craint fort de se compromettre encore. Aussi le marquis et Quesnet s'efforcent-ils de le rassurer en faisant à Paris les démarches nécessaires, et ils pensent d'abord qu'elles seront suivies d'un prompt effet puisque les Bouches-du-Rhône ont déjà ordonné la radiation en mai 1793. Un ami s'est offert à les introduire auprès du secrétaire du ministre de la police. « Sensible » (c'est le nom que M. de Sade donne à sa compagne) ne peut croire que son bon ami Gaufridy les abandonnera : elle pleure.

Le marquis a retrouvé sa malchance en rentrant à Paris. Lions aîné, qui a accepté de lui donner huit cents francs pour solde de tout compte, tire une lettre de change à son ordre ; elle est protestée à présentation et M. de Sade accuse Lions de friponnerie sans attendre de savoir s'il veut ou non faire honneur à sa promesse. Bonnefoy, non payé, réclame son argent avec une insolence comique. De nouveaux créanciers poursuivent en Provence. Les châteaux sont pleins de troupes. On a quelque peu pillé à Saumane et brûlé des tableaux.

M. de Sade, qui jusque-là n'en avait soufflé mot, est devenu propriétaire en Beauce du domaine de la Malmaison, celui-là même où il demandera, par testament, d'être inhumé, et de la ferme de Grandvilliers située dans le canton de Voves en Eure-et-Loir. Ce sont d'anciens biens d'émigrés, sur lesquels il est resté devoir plus de six mille livres. Les agents d'affaires de ses vendeurs, les terribles Resque et Païra, veulent être payés. Or, un de ses fermiers est en pleine déconfiture et les impositions emportent tout. La saisie est imminente. C'est « l'urgence ». Toutes les lettres du marquis et de sa compagne sont pleines de cette urgence. Gaufridy laissera-t-il la bonne Sensible manger sa salade à l'huile d'œillette ? Malgré leurs soucis, les deux amants se rappellent avec émotion les heures passées en Provence. Sensible veut marier mademoiselle Benoîte.

Elle n'oublie pas, pour cela, ses propres affaires et le marquis veut ce qu'elle veut. Il envoie des titres à l'avocat pour qu'il fasse inscrire à Arles une prétendue créance hypothécaire de Quesnet et promet de payer les frais.

Le fils aîné de M. de Sade, « artiste, rue Saint-Nicolas-du-Louvre, Cloître Saint-Nicolas, n° 222 », a, lui aussi, une créance contre son cousin Sade, d'Eyguières, qui a émigré, et il veut en être payé sur les biens de son débiteur, que l'on va mettre en vente. Mais il a encouru la déchéance, faute d'avoir déposé ses titres dans le délai, et il prie le factotum de la famille de suivre cette affaire. Il regrette le midi et sa santé n'est point bonne. Il n'a pas oublié la fille de l'avocat, qui parle provençal avec un si joli accent. Son frère, le chevalier, devait porter les compliments qu'il confie au papier, mais il est à Lyon où il passera l'hiver.

Le marquis et Quesnet ont tout fait pour obtenir la radiation, mais ils n'ont eu que des déboires. L'affaire est mal enfilée. M. de Sade a été joué par la police ; il n'a joint que des sous-ordres qui ne lui ont point fait de bien, mais qui peuvent lui faire beaucoup de mal s'il s'avise de manifester son mécontentement. Il faut donc agir en Provence et c'est à Gaufridy qu'il appartient de le faire : déposer une pétition au département, s'y rendre, se montrer. Diable !

Le marquis se propose de voir Barras qui est d'Avignon. Mais n'est-il pas instruit, par ses origines, des anciennes histoires et fera-t-il paraître pour M. de Sade les sentiments d'un confrère ou ceux d'un censeur ? Le dénuement du marquis est tel (Resque et Païra sont à ses chausses) qu'il ne peut plus attendre. Le seul moyen de le tirer de là est de vendre secrètement à Lombard une partie du mas de Cabanes en antidatant l'opération. Madame de Sade n'a jamais fait arpenter le domaine et ses enfants en ignorent la contenance exacte : ils n'y verront que du feu. Les autres créanciers ne sauront rien non plus, si l'on est prudent. Du reste on peut toujours leur faire le coup de « l'opposition plus ancienne » que l'on ignore en province, mais que le marquis a pratiqué avec succès à Paris. Il consiste à faire surgir un faux créancier qui arrête les fonds, les met dans sa poche et les restitue sous le manteau. M. de Sade s'est servi de Quesnet. Gaufridy est tout désigné pour remplir le même rôle en Provence !

Arles est encore libre tandis que les terres du Vaucluse sont déjà sous séquestre. Les agents de M. de Sade (il en paraît beaucoup et ils disparaissent de même) n'osent plus correspondre avec lui et Gaufridy reste seul attaché, mais la mort dans l'âme, à sa périlleuse mission. Il n'en est point récompensé, car le marquis, qui réclame toujours, ne fait rien pour

qu'on puisse le satisfaire. Il veut louer son mas à des conditions par trop déraisonnables, ne rien mettre en état, tirer le maximum et toucher, par surcroît, une forte avance. On hausse les épaules à ces propositions. Lombard attend son heure : si l'avocat voulait prêter l'oreille à ses offres, il recevrait pour lui un cheval bridé, sellé et vingt-cinq louis pour madame. Le régisseur ne mange pas à ce râtelier, et le maître ne cède pas un sol sur ses prétentions malgré sa grande misère. Sensible s'est évanouie un quart d'heure. Elle vend ses robes. « C'est comme ça, dit-elle en pleurant, que M. Gaufridy m'aime ! » Malgré le dévouement de sa compagne, « Moïse » va mourir de faim au premier mars. Moïse, c'est le marquis lui-même.

Cependant la bonne Sensible ne mène pas aussi grand bruit qu'on le croirait par les lettres de son ami et fait beaucoup plus de besogne. Elle repart en campagne pour François Gaufridy qui est de nouveau menacé par la réquisition et met une énergie farouche à ne pas vouloir être soldat. Son fils, (car elle en a un, et il a pris la place de ceux du marquis) est plus affectionné qu'elle-même à ses amis de Provence. Elle attend mademoiselle Benoîte à Paris, embrasse mademoiselle Gothon et M. Charles, n'oublie rien ni personne, pense à son hypothèque, à « l'urgence », aux confitures, à l'huile, au vin cuit et presse Gaufridy d'agir pour la radiation, car c'est décidément sur place qu'il faut le faire.

Mais le marquis apprend qu'il a suffi à un de ses agents de montrer le certificat de radiation délivré par les Bouches-du-Rhône en mai 1793 pour empêcher que le séquestre fût mis à Saumane. Comment se fait-il que l'avocat n'ait pas agi de même à Mazan ? Est-ce donc pour cela que les deux amis se sont quittés les larmes aux yeux à Beaucaire ? Tout est perdu si l'on reste coi. Il est temps de prouver au département que la radiation des Bouches-du-Rhône était définitive, que l'inscription n'avait été prise que sur une déclaration erronée de la municipalité de la Coste, que les certificats produits attestent la résidence permanente du citoyen Sade dans la section des Piques. Sensible se rend chez Barras et l'on prépare un mémoire pour l'avocat sur tous ces points. Il réparera provisoirement ses torts en envoyant de l'argent.

L'affaire n'est pas si simple, et le conseil que M. de Sade a pris à Paris ne le laisse pas ignorer à son confrère. Le marquis est inscrit sur la liste générale des émigrés sous les prénoms de Louis Alphonse Donatien, avec la

mention : « (Vaucluse. Apt. 13 décembre 1793. » Or, c'est le treize décembre 1792 que l'inscription a été prise par les Bouches-du-Rhône, et la radiation prononcée par ce département n'a pas été faite sur la liste envoyée à celui de Vaucluse au moment de la scission. Il s'en suit que la loi est applicable et la peine de mort encourue, si l'on ne justifie, par pièces signées et scellées, de l'identité des deux inscriptions. Encore la radiation déjà obtenue risque-t-elle fort de n'être considérée que comme provisoire, ce qui ne mettrait pas obstacle à l'application de la loi.

Entre temps le marquis a su que son fils aîné avait confié à l'avocat le recouvrement de sa créance sur l'émigré Sade, d'Eyguières, et qu'il veut acheter, par le même intermédiaire, un domaine national de soixante mille livres. Ceci ne lui plaît point. Les affaires de ce jeune homme prendront le temps que son régisseur lui doit, et il serait d'ailleurs peu bienséant qu'il s'en occupât, étant donnés les termes où les deux Sade sont ensemble. Il faut donc trouver une défaite et l'avocat a d'autant plus d'intérêt à le faire qu'il ne sera jamais payé. Mais Louis Marie de Sade est déjà en Provence et il y répand le bruit que son père va lui céder ses biens moyennant une pension. Cette nouvelle accable le marquis ! L'arrivée du jeune comte sur ses terres va faire penser au chevalier et, par voie de conséquence, à lui-même. Il envoie aussitôt l'ordre de démentir la cession de ses biens « par voie d'affiches », puis fait partir, à l'adresse de tous ses agents, une injonction sur timbre de ne permettre à aucun tiers, fût-il son fils ou paré de ce titre, de s'ingérer dans ses affaires. Ce garçon est fort capable d'aller signer le bail d'Arles à sa place et d'empocher l'argent pour aller retrouver Bonaparte qui le protège. C'est au demeurant un cœur froid, un égoïste sur qui on ne doit faire aucun fond. Gaufridy a gravement offensé le marquis en le recevant et plus encore en le chargeant de solliciter pour François. C'est une injure à Quesnet et c'est aussi une sottise, car s'il n'y a pour l'avocat aucun danger à s'occuper des affaires du père, qui n'est qu'un faux émigré, il s'expose beaucoup avec le fils, qu'il soit « inscrit ou non ». Ce scélérat a osé faire écrire à M. de Sade par une coquine qui le mène par le bout du nez.

« L'urgence » est devenue « irrévocable ! » Après l'octroi d'un court délai, et malgré « l'opposition plus ancienne », Resque et Païra ont fait

saisir les revenus de Beauce, puis les meubles du marquis. Celui-ci court se cacher. Il est, en outre, à la veille de perdre un œil.

Un homme nouveau et bien dévoué, le citoyen Bourges d'Avignon, a remis une pétition au département de Vaucluse, mais on lui répond que les lois postérieures à la première radiation empêchent celle-ci d'être tenue pour définitive tant qu'il n'en sera pas décidé autrement par l'administration centrale. Aussi M. de Sade veut-il obtenir de Gaufridy qu'il se rende à Arles, pendant qu'il en est temps encore, pour passer le bail. Mais la famille de l'avocat refuse absolument de le laisser partir et le marquis en est instruit par une lettre « foudroyante ». Le temps de la chevaleresque amitié est fini ! Mais quelle est la raison d'un pareil refus ? Est-ce le bruit que M. de Sade va céder ses biens à son fils qui cloue l'avocat sur son fauteuil ? Il a bien été question de quelque chose de semblable avec la marquise, mais jamais avec ses enfants. Ou serait-il exact que Gaufridy se plaigne qu'on le laisse patauger avec les créanciers du Comtat, tandis que le marquis ne songe qu'à garder pour lui ses revenus d'Arles ? La véritable raison est la peur. Le régisseur est un barbon de soixante-cinq ans que sa femme tient en tutelle. Le danger qu'il redoute n'existe pas : le marquis dîne tous les jours avec des gens très haut placés (notamment dans la police) et nul ne lui a dit qu'il y eût du péril à le recevoir. Il est prêt à faire certifier cela par plusieurs membres du gouvernement. La poltronnerie de l'avocat est honteuse. C'est le mal du pays et il en est atteint plus que quiconque ! Se souvient-il, du moins, du temps où il défendait Dieu dans leurs discussions ? Eh bien ! S'il y a une divinité le marquis sera vengé, dût-elle ne servir à rien d'autre ! Gaufridy ne veut même plus ouvrir ses lettres, mais elles lui parviendront par une voie détournée, avec de terribles imprécations contre celui qui s'aviserait de les retenir. Là-dessus le marquis attaque Charlotte Archias, la belle-sœur de l'avocat, qui est fort dévote. Il lui rappelle les promesses de son ami, la rente qu'il reçoit (si tant est cependant qu'il la reçoive) pour un travail dont il ne s'acquitte plus, les commandements de la religion auxquels ce malheureux est en train de manquer. Si cette diversion, menée par les chemins du ciel, ne réussit pas, Quesnet d'abord, M. de Sade ensuite, partiront pour la Provence et sauront bien faire rougir l'avocat de ses procédés.

La grande affaire semble néanmoins avoir fait un pas. Déjà Sensible a obtenu de Barras et de Merlin qu'ils apposent sur la requête du marquis la mention « prompt rapport », mais elle est un peu galvaudée et reste longtemps sans effet auprès de la police. Enfin M. de Sade affirme avoir reçu un arrêté de mise en surveillance auquel Gaufridy n'a plus qu'à joindre (il s'en acquittera comme notaire) l'attestation que tout ce qu'il a fait depuis trente ans, que tous les certificats de résidence délivrés depuis la Terreur concernent bien Donatien Aldonze François Sade, lequel est sans le sou et réduit à l'emprunt. Les noms que donne le marquis sont ceux qui figurent, dans le même ordre, sur l'extrait de son acte de naissance qu'il a sous les yeux. Cependant il affirme, dans une autre lettre, qu'Aldonze n'a jamais été son nom et que, quoi qu'en ait dit feu son oncle l'abbé, c'est sous celui d'Alphonse qu'il a été inscrit sur les registres de la ci-devant paroisse de Saint-Sulpice. Il est vrai que les extraits dont il se sert lui ont été délivrés par sa mairie et qu'ils ne font aucune mention du protocole et du « bavardage » (tels que les mots : « hôtel Condé », « haut et puissant seigneur ») qui rendraient la production de l'acte original inopportune.

Mais c'est maintenant entre les divers certificats de résidence produits par le marquis qu'il y a discordance dans les prénoms ! Les uns le désignent sous ceux d'Aldonze François, les autres sous celui de François seul, d'autres enfin sous ceux de François Aldonze Donatien Louis, et le ministre de la police fait connaître que le bureau de révision a ajourné son rapport jusqu'à ce que la concordance ait été restituée et l'identité établie entre le Sade inscrit et provisoirement rayé sur la liste des Bouches-du-Rhône et le citoyen résidant dans la ci-devant section des Piques.

Sade estime pourtant que la radiation n'est plus qu'une question de jours. D'autre part Charlotte Archias a obtenu de son beau-frère qu'il partît pour Arles. Le bail va donc être passé. Mais il faut louer pour dix ans en exigeant beaucoup du preneur pendant les premières et en lui faisant pour les autres autant d'avantages qu'il le voudra. Les vaches grasses seront pour le citoyen Sade et les maigres pour ses héritiers.

Devant tant d'alibiforains, Gaufridy se méfie : il demande à voir l'arrêté de mise en surveillance avant de partir. Hélas ! le marquis ne l'a pas ! On l'oblige à avouer des choses dangereuses. La surveillance était promise,

mais contre paiement. Il n'a pas pu payer et il attend encore. Si Gaufridy n'envoie pas douze cents livres, il perd son ami !

Cependant le fermier provisoire d'Arles a eu vent de tout ce micmac. Il déclare qu'il ne paiera aucun loyer tant que le marquis restera inscrit sur la vingt-neuvième liste d'émigration du département. Le receveur des domaines s'émeut à son tour et réclame pour lui les termes arriérés. Le séquestre a gagné le mas de Cabanes sans même avoir été prononcé.

La situation du marquis est horrible. Il n'a point de souliers ; ses derniers meubles sont engagés. C'est en vain qu'il écrit, une seconde fois, à mademoiselle Charlotte : tout a été perdu faute d'argent. Le créancier de Bar a pris la place de son homme d'affaires Resque, qui a montré trop d'indulgence. Sensible est à bout d'emprunt ; elle lit par dessus l'épaule du marquis et lui reproche la bassesse de son langage. Hélas, M. de Sade a perdu tout orgueil ! Il parle à un ami. Dans quinze jours il se brûle la cervelle.

La réponse de Charles est dépourvue d'artifice. Son père a failli jadis être incarcéré à Arles. Jusqu'à la radiation, la loi est formelle : les fermiers ne peuvent payer. Les plaintes et les injures du marquis sont l'effet d'un délire momentané. Non seulement l'avocat et son fils n'ont rien touché, mais ils se garderaient de toucher quoi que ce fût contre le vœu de la loi. Le marquis seul est inexcusable de vouloir compromettre l'honneur, la liberté et la vie d'un père de famille.

Bonnefoy, ci-devant géomètre à Colombe et futur épicier, raconte le voyage qu'il a fait avec M. de Sade et la citoyenne Quesnet. (Paris, ce 6 brumaire, an VI).

Nous sommes arrivés, monsieur, sans accidents, il y a eu quelque peu d'humeur en route, mais pas autant que je l'aurais cru. Ils m'ont dit l'un et l'autre qu'ils ne vivraient pas longtemps ensemble et ce que j'ai appris depuis notre arrivée me le confirme. Je compte les voir demain pour la dernière fois. Il est vraiment à désirer pour M. de Sade qu'il se sépare

d'elle, ou qu'elle se sépare de lui. C'est la plus méchante femme qui existe ; elle est fausse comme un jeton, mais cela ne me surprend pas ; quand on a passé la plus grande partie de sa vie sur les théâtres des provinces et de Paris, on est au fait de jouer la comédie dans toutes les circonstances. Je ne crois pas que M. de Sade sorte d'avec elle comme il y est entré. Je crains bien que tous ses effets ne soient perdus pour lui ; elle est maligne et a pour elle des gaillards qui prendront bien ses intérêts. Il a, par dessus tout cela, la même réputation à Paris qu'en Provence. Tout cela joint ensemble ne pourra faire qu'un mauvais effet pour lui.....

Je compte sur la promesse que vous m'avez faite, concernant le billet de Silvan, et vous prie de me faire savoir, si cela est possible, les prix que pourront valoir les bonnes huiles, les amandes princesse, des figues première et seconde qualité, les raisins secs, les bons anchois, les olives, les pruneaux et le vermicelle. Le tout au prix marchand, attendu que je me propose de faire l'épicerie au lieu d'un café.....

*Le marquis et « Sensible » sont encore pleins des souvenirs de Provence.
(26 brumaire).*

.....Je ne reçois de nouvelles de personne ; je crois que la route de Provence n'existe plus ; je l'ai pourtant laissée très belle. Je me console avec Sensible en disant de vous « Il nous aime ; il ne nous abandonnera pas et s'il n'écrit point c'est qu'il agit. »

Sensible et moi nous vous suivons partout, nous vous voyons dans votre cabinet, descendre au salon, aller à la campagne et nous résumons de là qu'il est charmant d'avoir vu ses amis chez eux. On se les représente avec plus de plaisir ; on les suit avec plus d'intérêt.

Nous vous embrassons tous deux de bien bon cœur, ainsi que votre aimable et respectable famille. Je vous désirais hier à dîner. Caché dans un petit coin, vous auriez vu avec quelle âme, avec quelle sensibilité, elle voulait marier mademoiselle Benoîte avec un homme qui dînait avec nous et qu'elle croyait lui convenir ; mais, comme je ne suis pas du même avis, attendu que je ne crois pas que cet homme lui convienne, je n'appuyais pas

la motion ; mais la bonne Sensible aime bien ses amis, voilà ce qu'on peut bien affirmer.....

Le comte de Sade, fils aîné du marquis, remercie l'avocat d'avoir empêché son père de faire un mauvais marché. (Paris, ce 15 frimaire, an VI).*

.....Mon pere m'a dit qu'on avait retrouvé son nom sur une liste des emigrés. Cela est bien mechant il n'aura pas de peine a faire effacer cela ; quoiqu'on ne puisse pas confondre le nom du pere et celui du fils cependant pour eviter absolument toute espece d'equivoque qu'elle qu'elle puisse être marquez moi si vous auriez besoin de mes certificats de non-emigration sur la liste de mon departement et sur celle generale de tous les departements je les ai ici tout pret, tous les 2, ainsi que mes certificat de residence s'il en etait besoin.

J'ai reçu quelques nouvelles de votre pays depuis mon retour ici on m'a ecrit que vous aviez empeché mon pere de faire un mauvais marché, sans me dire ce que c'etoit, je n' imagine pas que ce soit pour une vente puisqu'il ne peut pas vendre, mais quelque chose que ce soit c'est une obligation de plus que vous a la famille et lui meme le premier.....

Le marquis apitoie l'avocat sur le sort de Sensible.

.....Nous laisserez-vous encore longtemps manger de la salade à l'huile d'œillet, et Sensible, la pauvre Sensible qui vous aime tant, souper avec un verre d'eau au sucre, la pauvre Sensible qui, en allant hier à la police par un temps épouvantable disait : « C'est parce que M. Gaufridy s'inquiète et se tracasse de cette affaire que j'y vais, au moins ; ce n'est pas pour vous ?... » Hein ? Laissez-vous sans jupe et sans souper encore longtemps une créature si douce, si bonne et qui vous aime tant ? Mille choses à tout ce qui vous appartient et à vous pour la vie. Datez donc vos lettres. Ce 7 décembre.

Madame de Sade est obligée à Gaufridy de ce qu'il a fait pour rompre la vente d'une partie du bien d'Arles.

Comme votre lettre, monsieur, ne demandait point de réponse, j'ai tardé jusqu'à aujourd'hui. Je serais cependant fâchée que vous crussiez que je ne suis pas sensible à ce que vous avez fait pour rompre un marché onéreux à M. de Sade et à ses enfants. Ce qui m'étonne, c'est la peine que cet acquéreur d'une partie du bien d'Arles a eu de se désister de cette vente, car vous lui rendiez au contraire un grand service puisqu'il aurait payé deux fois son prix, car je ne me suis point désistée de mon opposition ni ne me désisterai point sur les biens de M. de Sade pour mes reprises. Il est incroyable d'après cela qu'il se présente des acquéreurs.

Vous pouvez être sûr que je [ne] vous compromettrai en rien et que ma reconnaissance de votre attachement aux intérêts de mes enfants est toujours à la tête des sentiments d'estime et de considération avec lesquels je suis votre concitoyenne. CORDIER-SADE.

Ce 21 nivôse, an VI.

Le marquis travaille, sans grand succès, à faire lever le séquestre ; il craint que Barras ne le connaisse et ne se souvienne des vieilles histoires ; il donne à l'avocat plusieurs moyens de duper madame de Sade et les créanciers ; sa fille est venue dîner chez Sensible : elle est bête et bridée comme un oison. (27 nivôse).

Vous vous impatientez, mon cher avocat, je le conçois, mais moins que nous, je vous en donne bien ma parole, et, si nous avions prévu que cette affaire fût aussi longue et aussi désagréable, nous n'aurions pas passé l'hiver à la campagne, ce qui nous fait quatre fois la semaine dépenser dix francs de voiture, et souvent le dîner à l'auberge quand nous ne trouvons pas nos amis ou chez eux ou disposés à nous en donner. Je vous l'ai dit, l'affaire a été mal enfilée, et c'est maintenant le diable pour s'en tirer ; voilà la route mieux prise, mais elle sera longue. On nous a renvoyé d'abord de Ponce à Pilate, enfin nous voilà chez le premier secrétaire de la police, qui a promis hier à Sensible que mon affaire serait placée au premier rapport,

mais, en même temps, il lui a dit d'obtenir un ordre du directoire pour faire activer le ministre de la police. Autre longueur. Nous allons pourtant suivre ce conseil. On nous donne une lettre pour un ami de Barras et cet ami présentera, dit-on, mon mémoire à ce directeur, lequel en conséquence, s'il a envie de m'obliger, activera le ministre, ou le contraire, s'il n'a pas envie de me faire plaisir. Autre inquiétude, autre désespoir pour moi, d'être ainsi en évidence. Barras, qui est d'Avignon, me connaît-il ? S'il me connaît, comment me connaît-il ? Et que fera-t-il d'après les impressions qu'il peut avoir ? Quoi qu'il en puisse être, j'ai mon innocence et mon excellente conduite révolutionnaire pour moi, et cela me fait aller le front levé... Mais les anciennes aventures... vis-à-vis d'un homme du pays ?.. Enfin, j'étais de même en évidence sous Robespierre et l'ancien n'a rien fait alors. Il faut espérer qu'il ne fera rien de même ici..... Tournez-vous du côté d'Arles, on vous offre déjà deux mille francs de pot de vin. Vendez un coin pour neuf, et voilà notre compte. Lombard paraît avoir de la confiance en vous, il me l'a toujours dit ; il n'aime pas Charles, mais il est plein d'estime pour vous. Envoyez prier ce gaillard de venir passer deux fois vingt-quatre heures à Arles, il y viendra. Quand vous le tiendrez, sermonnez-le ; il a de l'argent, dissipez ses craintes ; dites-lui que ce qui serait peut-être à appréhender pour la terre entière, ne l'est pas pour quelques émines ; que mes enfants n'ont pas fait arpenter la terre et qu'il est on ne peut pas plus possible d'en distraire un morceau dans le plus grand mystère. Ne pourrait-on pas antidater l'acte ? Imaginez, en un mot, quelque ruse.....

Assurément, je sens profondément votre position vis-à-vis des créanciers, mais, en leur opposant le séquestre, je ne vois pas qu'ils puissent vous tracasser alors. Prenez bonne garde surtout qu'ils n'agissent du côté d'Arles. Ce serait le cas d'une opposition plus ancienne entre les mains du fermier, mais vous ne connaissez pas tout cela en province et vous criez comme des aigles quand on vous parle de ces moyens-là. Je viens de le faire moi-même pour empêcher Resque et Païra de saisir le peu qui me reviendra de Beauce. Ils ont été pour mettre la main dessus, le fermier leur a dit : « J'ai dans mes mains une opposition plus ancienne que la vôtre ». Il l'a montrée, et cette opposition, faite par un de mes amis, a suffi pour me garantir à l'époque ce que me devra ce fermier. Il est inouï que vous ne connaissiez pas tout cela en Provence.....

Vous auriez trop ri si vous aviez vu la grosse colère de Bonnefoy parce qu'Adélaïde ne lui rend pas trois livres prêtées et parce qu'elle lui a perdu une cravate. Les dindons de la basse-cour de Sensible criaient en même temps ; le président fut obligé de se couvrir pour savoir qui, des dindons ou de Bonnefoy, aurait la parole. Ce furent les dindons ; ils parlaient plus juste et paraissaient moins en colère.

Votre beau pigeon, il est tout simple qu'on parle de bête, et en même temps que Bonnefoy, et après Bonnefoy, votre beau pigeon, dis-je, toujours très aimé, a une charmante femelle avec laquelle il vit à merveille. Bientôt Sensible vous apprendra sur son sort quelque chose d'extraordinaire à quoi vous ne vous attendez pas.....

Elle n'a pas eu lieu à ce sujet d'être très contente de mon aîné. Ma fille vint l'autre jour dîner chez elle à Saint-Ouen avec une de mes nièces ; la nièce y mit toute l'amabilité possible, et la fille bête et bridée comme un oison. Vous aimez tous ces détails, je le sais ; votre amitié pour nous me les pardonne, voilà pourquoi je vous en ennuie en ce moment. Vous avez raison dans votre lettre, il est bien plus joli de s'écrire comme cela en amis, que toujours en colère comme nous faisions autrefois. Oubliez tous mes torts et ne me refusez jamais ni vos soins ni votre amitié. Je n'oublierai jamais que vous me les promîtes dans cet instant cruel qui nous sépara, et l'on doit tenir ce que l'on promet alors.....

Le marquis impute à l'indolence de Gaufridy les difficultés dans lesquelles il se trouve.

.....Nous avons près de Barras les meilleures recommandations. J'arrive à lui avec un mémoire de tous les patriotes de ma section qui affirment que je n'ai jamais bougé et qui demandent eux-mêmes que l'on me rende justice, et, malgré tout cela, nous ne pouvons parvenir à Barras, c'est-à-dire à le voir en particulier car en public c'est fort aisé ; mais on ne fait rien en public. Sensible y va après-demain ; c'est douze francs qu'il nous en coûte chaque fois qu'on essaie. Cet hiver-ci nous coûte déjà plus de huit cents francs en faux frais, sans compter les présents et les gratifications qu'il faudra. Oh ! quelle f... affaire, vous nous avez laissée-là ! Et quel triste

hiver vous nous faites passer ! Oh ! mon Dieu, lorsqu'en mai 93, vous vîtes que le Rhône effaçait, vous ne pouviez pas dire à Vaucluse : « Effacez donc puisque le Rhône, qui est votre matrice, efface ^[1]..... » Oh ! mon ami ! Mon cher ami, dans quel gâchis vous m'avez jeté ! Et, quelque'innocent que je sois, si cela était mal pris, il y aurait pour moi les plus grands dangers.

Pourquoi diable allez-vous écrire à mon fils que l'affaire est mal prise ? 1° Quel besoin a-t-il de savoir cela ? Et, 2°, dès que c'est Sensible qui s'en mêle et qui s'y donne toute la peine imaginable, pourquoi mettez-vous par cette plainte mon fils dans le cas de croire qu'elle agit mal ? Voulez-vous donc les brouiller, tandis que je ne travaille qu'à les bien mettre ensemble ? Sensible est fâchée contre vous et elle ne vous pardonnera qu'en nous envoyant sans faute de quoi vivre le premier mars.....

La citoyenne Quesnet invite François Gaufridy et sa sœur Benoîte à venir voir la superbe ville de Paris. (21 pluviôse, an VI).*

.....Je vous prie de dire à mademoiselle Benoitte quelle ne manœuvre pas si je ne lui avoue pas ce que nous sommes convenues mes jantans une occasion favorable je l'anbrasse de tout mon cœur ainsi que Mlle Goton et M. Charle.

À l'égard de l'affaire majeure on fait ici ce qu'on peut mais tout s'est réuni à dire qu'on ne pouvait travailler avec fruit qu'au département de Vaucluse et on vient à cet effet renvoyer un mémoire à M. votre père construit par un homme de loi et fait comme il faut qu'il soit prié votre père de diligenter cette besogne, nous attendons avec bien de l'impatience notre huile nos confitures et le vin cuit ainsi que l'urgence qui devient tous les jours plus pressée.

Mon fils est bien sensible à votre bon souvenir il vous salue de tout son cœur il désire bien ardemment de vous voir et moi j'ai le même sentiment..... venez avec mademoiselle benoitte passé le printemps, vous serez bien contents de voir la superbe ville de Paris et ses environs, St Oënin surtout qui est délicieux la société est si charmante. Nous jouissons cette année

deun printemps perpétuelle ni gelé ni naige, nous somme très tranquille, adieu je suis tout a vous pour la vie.

Le marquis est peiné des marques de mépris ou d'indifférence que l'on donne à Sensible. (20 germinal).

.....Sensible ne vous pardonne pas l'affectation bien extraordinaire avec laquelle vous ne dites seulement pas un pauvre petit mot pour elle dans vos lettres. Son sincère et pur attachement pour vous ne méritait pas ce refroidissement. N'aurions-nous donc fait le voyage de Provence, moi, que pour mieux embrouiller les affaires, elle, que pour trouver des ingrats. C'est l'être que de ne pas aimer ceux qui nous aiment. Elle accuse François de la desservir près de vous. Ne vous impatientez pas de mes lettres et croyez-moi pour la vie votre plus sincère ami.

Le marquis, dont les revenus et les meubles sont saisis, maudit les auteurs de ses maux et court se cacher.

.....Je vous écris dans le désespoir. Non content d'avoir saisi mon revenu en Beauce, on vient de faire saisir *réellement* mes meubles et je cours me cacher quelques jours. Voyez si vos soins me sont nécessaires.

Funeste voyage !.. Funestes enfants, épouse cruelle et maudite ! Mon état et mon désespoir est infiniment au-dessus de celui des malheureux plongés dans les tourments de l'enfer. Je vous embrasse.

Ce 14 floréal. De l'argent, au nom de Dieu, de l'argent !

Pour comble de malheur, je suis à la veille de perdre un œil ; je ne distingue plus ce que je vous écris.

Le marquis dépeint à François Gaufridy l'état où l'a mis la lettre « foudroyante » de son père. (12 prairial, an VI).

Il y a bien loin, mon cher François, de la lettre où vous m'écriviez : « Nous allons partir pour Arles avec mon père », à celle de ce même père qui m'écrit, comme s'il l'eût fait avec la pointe d'un poignard : « Je ne puis y aller, ma famille s'y oppose, et je n'irai pas. » Voilà donc le fruit de ses promesses, quand je lui fis mes adieux en larmes, le suppliant de ne me jamais abandonner, et vous, qui pleuriez aussi, vous, bon jeune homme, vous me trompiez donc également en m'assurant de ne me jamais abandonner ?

Ne redoutez rien de la lettre que j'adresse par ce même courrier à votre père. Elle ne contient que des raisonnements justes, de la sensibilité et aucun reproche. Ne la soustrayez pas, je vous en conjure..... Rien n'est plaisant comme la lettre de votre père. Il me bat en me déchirant l'âme ; il ressemble à ces maris qui rossent leurs femmes quand ils ont tort. Il y a des gens qui vous plaignent et qui vous consolent en refusant de vous rendre service, mai lui me trouve des torts ; il me chante pouille en me désobligeant, en m'écrasant, en me réduisant à l'aumône. Cette manière est tout à fait nouvelle et je m'en souviendrai..... Vous avez voulu ôter à madame Quesnet le plaisir de vous être utile. Votre père a fait plus ; à peine a-t-il eu l'air de se souvenir d'elle dans ses lettres, et de ce moment j'ai vu l'orage se former, de ce moment je lui ai dit : « MM. Gau... nous abandonnent et nous verrons pis bientôt ! » Convenez-vous que j'aie été bon prophète ? Et pourquoi donc tous ces détours ? N'était-il pas plus franc et plus loyal de me prévenir sur les lieux mêmes et quand j'y pouvais mettre ordre, que de me le dire à présent, où il faut que je refasse un second voyage pour réparer l'affreux tort que me fait la poltronnerie ridicule et l'impardonnable nonchalance de votre père ?.....

Le marquis, trahi par l'avocat, espère en la constance de Quesnet. (12 prairial, an VI).

.....Vous vous attendez à de grands reproches de ma part, citoyen. Vous vous trompez, je ne vous en ferai nul. La chose du monde la plus simple est de se préférer aux autres. Nous ne vivons plus dans ces siècles heureux où l'amitié, ne connaissant aucun danger, se faisait des triomphes de ceux qui

paraissaient exister dans les services qu'elle rendait. Les progrès de l'égoïsme ont éteint ces systèmes de chevalerie ; on en a reconnu l'absurdité et chacun vit pour soi. C'est bien fait ; il y a mieux, je dis que c'est très naturel. Dieu préserve seulement la seule amie qui me reste au monde de penser comme cela ! C'est la seule grâce que je demande au ciel et je sens tous les jours qu'elle m'est accordée. C'est mon unique consolation.....

Le marquis tente de mettre le ciel dans ses intérêts par le canal de la citoyenne Charlotte Archias. (16 prairial).

C'est par la parfaite connaissance, mademoiselle, que j'ai de votre piété et de votre humanité, que je prends la liberté de m'adresser à vous pour me plaindre avec amitié et sensibilité du procédé actuel de M. Gaufridy envers moi en refusant d'aller à Arles pour passer mon nouveau bail et faire les comptes très embrouillés de mon fermier. Il me ruine absolument et m'expose dans cette terre, la seule qui me reste pour vivre, aux plus affreux inconvénients. Un honnête homme d'ailleurs peut-il manquer à sa parole ? Et le premier des devoirs du christianisme n'est-il pas l'humanité, la probité ? Or, est-ce être probe que de manquer à une parole d'honneur signée ? Est-ce être humain que d'exposer un malheureux ami à mourir de faim ? Comment se peut-il donc que M. Gaufridy, dont les vertus sévères me plurent et m'édifièrent toujours, se permette envers moi aujourd'hui un procédé aussi illégal... j'ose dire même aussi indécent ?.....

Je supplie donc par votre organe, mademoiselle, le citoyen Gaufridy de vouloir bien aller à Arles, y faire le nouveau bail, les comptes avec le fermier et la recette ainsi qu'il s'y est engagé par écrit avec moi. Je vous demande avec la plus vive instance de l'y déterminer. Vous ferez par là, mademoiselle, un acte de justice et d'humanité que le ciel équitable joindra à vos autres vertus et dont il vous récompensera, dans un monde meilleur, par toutes les grâces qu'il doit à des âmes comme la vôtre, et, dans celui-ci, par l'estime et la considération qui vous accompagnent partout et que vous méritez aussi bien. Je suis avec respect votre obéissant serviteur. SADE.....

Madame Quesnet vous présente son respect et se fait, dans ce malheureux cas, une consolation du plaisir d'avoir l'honneur de vous revoir ainsi que toute votre aimable famille.....

*Le marquis veut faire un « bail de moine » au preneur de sa terre d'Arles.
(14 messidor).*

.....Comprenez donc une bonne fois qu'après les procédés de mes enfants envers moi je ne dois nullement les ménager. Ils m'ont perdu, ils me perdent encore ; décidément je ne veux pas les ménager. Faites donc un bail le plus avantageux possible pour le fermier dans douze ou quinze ans d'ici. Qu'il ait pleine et entière permission de faire tout ce qu'il voudra, qu'il ait même un quartier de terre (rien n'est plus aisé que de la détacher sans que personne s'en doute, la terre n'ayant jamais été arpentée) et que, pour cette multitude d'avantages, cet homme paie tout ce qui est dû sur cette terre, me donne deux mille francs de pot de vin et me fasse six mille francs de rentes, franchises et quittes de toutes réparations et impositions. Voilà tout ce que je demande ; il n'y a pas de fermier qui ne fasse cela dans ce pays-ci ; c'est ce qu'on appelle des baux de moines.....

1. [↑] La chose eût été difficile. Le département de Vaucluse n'a été déséparé de celui des Bouches-du-Rhône que le vingt-six juin 1793. En fait la radiation provisoire a été ordonnée par arrêté, mais le nom a dû rester sur la liste.

AN VII

Le marquis réclame au département des Bouches-du-Rhône les certificats de notoriété demandés par le ministre, mais les administrateurs refusent de délibérer. L'embrouillement des prénoms recommence sous une nouvelle forme. Le décret de radiation a été rendu au profit de Louis Sade. Or ce prénom de Louis ne figure pas sur l'acte de naissance, tandis qu'il est joint à ceux d'Aldonze Donatien sur la liste des émigrés. Il suit de là que le département ne peut certifier l'identité, et ce malgré l'avis de la communauté de la Coste, parce que cette localité relève maintenant du Vaucluse. La mouvance administrative de la commune d'origine empêche même le département des Bouches-du-Rhône de se prononcer sur la portée de la radiation qu'il a autrefois ordonnée !

Cependant, par lettre du treize brumaire, le commissaire du directoire exécutif près l'administration centrale avise M. de Sade qu'il est placé sous la surveillance du commissaire du pouvoir exécutif près l'administration municipale du canton de Clichy. Ce commissaire est un nommé Cazade, que nous retrouverons, et cette surveillance a été obtenue par les soins de l'amie dévouée que l'avocat néglige. On dit que le nouvel arrêté suffira à faire lever le séquestre dans le Vaucluse, mais c'est beaucoup plus douteux pour les Bouches-du-Rhône. M. de Sade l'envoie à Gaufridy, en le priant d'y joindre le certificat d'un gendarme à qui ils ont sauvé la vie à Saumane. L'avocat ne craindra plus maintenant de se rendre à Arles ! Le marquis lui-même respire. Toutefois un dénonciateur se propose, dit-on, de lui chercher noise sur une affaire Pastour dont les lettres ne disent rien, sinon qu'elle a eu lieu pendant son voyage en Provence, que Pastour est un brutal qui s'est présenté chez lui tout armé et qu'on a débité des horreurs sur « Moïse », alors qu'il a été la victime de ce Pastour-là. Peu de temps après cette alerte, un citoyen de Grenoble, qui prétend être aux droits de feu M. de Murs pour

sa pension, attaque le marquis sur sa moralité et fait un bruit bien dangereux.

Il serait temps, en vérité, que M. de Sade vît la fin de ses misères. Il a fui Saint-Ouen depuis quatre mois et va frapper aux portes où il espère trouver un souper et un lit. Quesnet est à Paris. Il se cache un moment dans une de ses terres de Beauce, mais il a voulu vendre le château qui en dépendait, Païra a fait opposition et le fermier, ne lui devant plus rien, a refusé de le nourrir plus longtemps. Il se réfugie alors à Versailles, dans un grenier de la rue Satory, où il vit de carottes et de fèves avec le fils de Quesnet, sous le nom de citoyen Charles. Ses yeux sont si malades qu'il a dû prendre son jeune compagnon pour secrétaire. Il est perdu si le séquestre d'Arles n'est pas levé. Mais un accident malencontreux oblige Gaufridy à garder momentanément le repos et le silence.

Pourtant, grâce aux bons soins du citoyen Bourges, d'Avignon, et à la mise en surveillance, le département de Vaucluse prend un arrêté à la date du seize pluviôse et ordonne la levée du séquestre, à charge par Aldonze François Donatien Sade de s'abstenir de vendre ses immeubles, de payer les frais de régie, de fournir caution pour la valeur de son mobilier et « de ne pas réclamer les fruits perçus jusqu'à la radiation définitive ». Ce n'est pas cette décision qui mettra de l'argent dans les poches du marquis, car les créanciers sont déjà en arrêt sur les revenus des terres du Comtat. Mais les conséquences peuvent en être fort heureuses. Tous les députés du Vaucluse, une partie de ceux des Bouches-du-Rhône et l'ami Goupilleau appuient la radiation ; Barras a apostillé la demande et il ne reste plus qu'à obtenir les certificats de notoriété que les Bouches-du-Rhône se refusent à délivrer. En attendant, le citoyen Sade, qui est autorisé, par grâce, à résider hors du canton où il a sa surveillance, vit avec quarante sous par jour d'un petit emploi au spectacle de Versailles. Sur cette somme il nourrit le fils de Quesnet pendant que la mère court, à Paris, pour ses affaires, par des temps horribles. Pour comble d'infortune, son scélérat de fils a mis opposition à la vente des terres de Beauce, que ses créanciers avaient fait saisir, et empêché une entrevue que Quesnet avait obtenue de madame de Sade par l'intermédiaire de l'avocat Bonnières. Cette infamie a privé le marquis du secours que son amie allait arracher à sa femme. Pour trouver les six mille

livres qui lui sont nécessaires, M. de Sade n'hésitera pas à faire démolir le château de Mazan et à le vendre pierre à pierre.

Le salut ne peut venir que d'Arles. Mais alors que le marquis n'avait pu louer à ses conditions, le receveur des domaines l'a fait, lui, à d'autres qui sont désastreuses. Tel est l'effet de la confiance que M. de Sade a eue en Gaufridy. Il regrette Lions qui l'eût bien mieux servi. Malgré l'accueil qu'il a trouvé auprès de l'avocat pendant son séjour en Provence, le fils aîné du marquis est d'ailleurs le premier à dire que la nation n'aurait pas mis la main sur le mas de Cabanes si le régisseur de son père s'était rendu à Arles au moment opportun. Maintenant la détresse de M. de Sade est telle que, s'il ne reçoit point d'argent, il se verra forcé de se jeter dans les bras du comte et de tout lui abandonner pour une pension. C'est un malheur, mais l'avocat l'aura voulu, et il verra ce qui l'attend avec ce nouveau maître, « le plus grand égoïste et le plus grand embrouilleur qui ait jamais existé. »

Tout ceci est pour dire qu'il faut se rendre à Arles sans plus tarder, faire lever le séquestre, mettre la main sur la prochaine récolte et apaiser Lombard qui n'a pas été payé de son indemnité. Mais on ne fait rien de rien. François, qui a pris la place de Charles, déclaré impossible, n'a même pas trouvé le moyen d'envoyer au marquis quelques sols qu'il devait aller ramasser en Vaucluse.

Gaufridy ne va pas à Arles, où du reste il sait bien qu'il n'y a rien à faire, mais il a chargé ses parents d'Aix et un praticien de cette ville, le sieur Fabri, de poursuivre la levée du séquestre. Le directeur de l'enregistrement est bien d'avis que les Bouches-du-Rhône devraient imiter le Vaucluse, mais, en dépit de l'élection de nouveaux administrateurs, ou peut-être à cause d'elle, rien ne marche. Le citoyen Fabri est tantôt plein d'espoir et tantôt sans courage. Mais le régime de la douche écossaise ne vaut rien au marquis. Il pousse les hauts cris à chaque déconvenue nouvelle. Sa misère est extrême ; le spectacle de Versailles est fermé. Il veut rentrer à Saint-Ouen, où il aura du moins les choux de son jardin à se mettre sous la dent. Pas de pain, il le jure ! Quesnet travaille et pleure. Tout cela parce qu'un ami de cinquante ans se refuse à faire les quelques lieues qui le séparent d'Aix, où sa présence suffirait à tout arranger.

C'est en vain que M. de Sade, par un procédé dont il est coutumier, a mis Fabri en concurrence avec un de ses confrères, sans les prévenir qu'ils

travaillent au même objet et pour un salaire qui ne sera payé qu'à l'un d'eux ; que neuf témoins, réunis par lui, attestent sa résidence continue à Paris ou dans sa banlieue ; que Cazade, qui est au mieux avec son administré et Quesnet, joint son attestation à celle des neuf et garantit les sentiments républicains du ci-devant marquis ; en vain même que l'on tente une nouvelle démarche auprès du ministre des finances : tout est paralysé par la criminelle paresse de Gaufridy. Elle est cause de tout. C'est un poltron, honteusement esclave de sa femme ; un homme qui, en dépit de la vérité, « a la physionomie du crime ». Un ami de M. de Sade, à qui il a montré une des lettres où l'avocat rabâche sans venir à l'essentiel, l'a détruite avec rage, disant qu'il y avait sur ce papier de quoi faire brûler au moins une cervelle sur deux ! Mais le marquis ne fait pas le détail ; s'il ne reçoit pas d'argent, il arrive avec deux pistolets : un pour chacun !

Il faut une péripétie après ce paroxysme : Gaufridy la fournit en se fâchant. Mais Quesnet intervient et le supplie de pardonner. C'est la tête qui a parlé et non le cœur, et, du reste, la situation de son ami est si malheureuse ! L'avocat se laisse toucher. M. de Sade se jette aussitôt à son cou et le remercie d'avoir oublié. S'il a laissé courir sa plume avec un tel emportement, c'est qu'il pensait que François retiendrait la lettre et qu'il aurait ainsi le soulagement de l'avoir écrite et le plaisir de l'avoir envoyée, sans que son ami ait le désagrément de la lire. Mais François est enfin parti pour l'armée, et il faut se rabattre sur Charles pour débrouiller une double difficulté où le marquis se trouve engagé avec un marchand de bois à qui il a vendu la coupe du petit domaine de Piedmarin, à Mazan, et avec le fermier à qui Gaufridy a promis le même domaine. Or, Charles est trop bavard. Il s'est servi, pour apaiser ce différend, de moyens qui ne conviennent pas à M. de Sade et invoqué notamment la volonté de la famille. Le marquis est son maître et n'a point de famille.

L'année se termine mal. Il y a eu des troubles affreux à Saumane. On réclame le paiement des impôts qui se sont accumulés, alors que, de toute évidence, c'est la nation elle-même qui devrait les prélever sur les fruits qu'elle a perçus pendant le séquestre. Charles, pour son retour aux affaires, a bien envoyé au marquis la somme de trois cent vingt-quatre francs, mais « c'est une fraise dans la gueule d'un loup. »

Fabri fait enfin savoir qu'il vient d'obtenir, à grand peine, l'assurance que l'affaire du séquestre d'Arles serait bientôt terminée.

Le marquis, dépourvu d'argent, mène la vie d'un pique-assiette. (19 frimaire, an VII).

.....Vous sentez, mon cher avocat, que cette inscription sur la liste et le dénuement d'argent où elle m'a laissé, m'ont fait encourir bien [des] tourments et bien des peines depuis six mois. En voilà à peu près quatre qu'éloigné de Saint-Ouen j'erre de droite et de gauche chez ceux qui veulent bien me donner à dîner et un lit. Vous comprenez que cet état ne peut durer. Je vous demande instamment de le faire cesser en me faisant passer quelques fonds. De tous les maux que j'ai soufferts, un des plus cruels sans doute est une maladie terrible sur les yeux qui, comme vous le voyez, me prive du plaisir de vous écrire moi-même. Je vous demande, en raison de cela, d'avoir la complaisance de tracer votre réponse dans les plus gros caractères possibles.....

Je n'y vois clair que pour vous embrasser de tout mon cœur en vous suppliant de me rendre tous vos soins et votre amitié. Oubliez les fâcheuses circonstances capables d'avoir pu faire naître l'humeur qui put m'aliéner un moment votre cœur. SADE^[1].

Ce 18 frimaire.

Je me suis engagé pour six quintaux d'huile avec les différentes personnes qui m'ont rendu service dans cette affaire. Je vous prie de les préparer et de les envoyer le plus vite possible.

Le marquis vit dans un grenier à Versailles et parle de son fils en termes affreux. (5 pluviôse, an VII).

.....Je vais encore vous peindre ma situation, si par hasard je ne l'ai pas encore fait, et j'ose me flatter que le tableau vous en effraiera. Notre ménage de Saint-Ouen est rompu depuis le dix de septembre v.s. À cette époque, je fus m'enfermer chez un de mes fermiers de Beauce, où je vécus quelque temps avec sa famille pendant que madame Quesnet cherchait un asile et une table chez ses amis. Elle y est encore. Pour moi, dès que mon fougueux créancier Païra eût fait opposition sur mes deux petits biens de Beauce, le fermier de celui dans lequel j'étais me déclara honnêtement qu'il ne pouvait plus me nourrir. À peu près vers ce temps, madame Quesnet obtint la surveillance, mais nos moyens ne nous permettant pas encore de nous remettre à Saint-Ouen, je fus obligé de faire le malade et de prier ma municipalité de me laisser rétablir avant que d'aller jouir de ma surveillance, et, comme j'ai le bonheur d'y avoir des amis bien sûrs de moi, ils consentirent ; de ce moment, madame Quesnet continua de rester chez ses amis et moi je vins m'établir pour l'hiver à Versailles, celle des villes environnant Paris où l'on peut vivre à meilleur marché. Là, au fond d'un grenier, avec le fils de mon amie et une servante, nous mangeons quelques carottes et des fèves, et nous nous chauffons (pas tous les jours, mais quand nous pouvons) avec quelques fagots que nous prenons à crédit la moitié du temps. Notre misère est au point que, quand madame Quesnet vient nous voir, elle nous apporte à manger, de chez ses amis, dans sa poche.....

Venons à mon fils. Il y a peu d'exemples au monde de la conduite aussi affreuse que barbare que ce scélérat (le mot lui convient) garde avec moi. Il connaît ma situation ; il est venu contempler ma misère, et non seulement il n'a pas voulu faire une démarche, mais il a même entravé tant qu'il a pu celles de madame Quesnet. Voulez-vous enfin un dernier trait de lui ? À force d'art et de supplications, M. de Bonnières, un des plus célèbres avocats de Paris, ex-député, avait ébranlé madame de Sade et obtenu d'elle de se trouver chez lui avec madame Quesnet, afin que celle-ci pût avec vérité peindre à l'autre toute l'horreur de ma situation. L'heure, le jour, tout était décidé, lorsque ce coquin, qui se dit mon fils, a été chez le médiateur lui faire de ce projet honnête les plus sanglants reproches et, tout de suite après, chez sa mère l'empêcher de se rendre au rendez-vous et refroidir, atténuer par mille mauvais propos, l'intérêt que Bonnières était parvenu à réchauffer dans elle. Donnez vous-même, mon cher et honnête ami, oui,

donnez vous-même à ce monstre le juste nom qu'il mérite et vous verrez si ceux que je lui donne sont ou non mérités. Au fait, le gentil monsieur, profitant du temps où la loi me tenait lié, a, dit-on, fait beaucoup d'actes d'autorité dans mes possessions et surtout à Mazan. Je vous charge positivement de détruire et d'annuler tout cela. Si vous avez besoin d'un pouvoir *ad hoc*, mandez-le moi, vous l'aurez sur le champ. Si je suis fâché que vous ayez fait politesse à ce drôle-là, c'est autant pour vous que pour moi. C'est un traître et si, mangeant votre souper, il eût reçu la nouvelle de ma mort, il vous eût tracassé^[2]..... pour l'affaire Archias, pour celle Silvan, etc., etc., etc. Ne doutez nullement de cela, car il a positivement assuré, et moi, et deux autres personnes, que si je faisais avec lui l'arrangement qu'il a dans la tête, et que bien certainement je ne ferai pas, c'était par ces infâmes procédés-là qu'il débutait en Provence, et vous jugez comme je le rembarrais à ce sujet. Mais, entre nous soit dit, comme ce drôle-là a-t-il pu se tirer d'affaire dans son voyage ? Comment personne ne l'a-t-il chicané ? C'est inconcevable ; tout autre aurait été pris vingt fois ; il faut pour mon malheur que ce gueux-là s'en tire. Oh ! je suis bien ulcéré, mon ami, bien vivement ulcéré ! Il vient tout récemment de faire un voyage très mystérieux. Mandez-moi, je vous prie, si ce n'est pas encore dans vos cantons qu'il a été ? À ce sujet, mon cher maître, vous me dites quelque chose de charmant, mais de bien sophistique : « Tout ce qui vous appartient sera toujours bien reçu chez moi. » Si Dragon devenait enragé, je doute pourtant que vous le reçussiez bien, et certes vous auriez grande raison de le tuer alors. Où les procédés n'existent plus, le sang n'est rien, et si mon bras se gangrenait, je le ferais couper demain. Vous êtes bien bon d'avoir cru à ses offres de service, il ne connaît pas un chat à Paris. S'il s'agissait de l'armée de Condé, oh ! cela serait différent ! J'ignore ce qu'il a fait avec madame Quesnet sur votre affaire de François, mais je crois que celle-ci a agi. Je la vois si peu. Elle vient ce soir nous visiter ; je ne manquerai pas de lui en parler. Soyez sûr qu'elle vous est bien attachée.....

Le marquis gagne quarante sols par jour au spectacle de Versailles et demande à François Gaufridy de le tirer de cet état d'abjection. (25 pluviôse, an VII).

.....Notre ménage est rompu depuis le dix septembre dernier ; madame Quesnet vit comme elle peut chez des amis et moi, employé au spectacle de Versailles, je gagne *quarante sols* par jour tant que cela peut s'étendre et sur cela je nourris et élève l'enfant, ce qui certes est bien peu de choses en dédommagement des peines, soins et dépenses que fait la malheureuse mère en courant tous les jours à pied par une saison horrible, et pour apaiser les créanciers, et pour obtenir la radiation. En vérité, cette femme est un ange que le ciel m'a envoyé pour que [je] ne sois pas tout à fait absorbé par les fléaux lancés contre moi par mes ennemis. Vous seul et votre père nous tirerez de cet état d'abjection.....

Le marquis est vivement attaqué sur sa moralité par un ayant-cause de M. de Murs, son créancier. (10 germinal).

.....Un M. Bolli de Grenoble se disant successeur de la rente que je supportais à M. de Murs, vient de faire un tapage infernal à Paris contre moi et dont rien ne peut exprimer, et la force, et le mauvais effet. Il a attaqué le commissaire du directoire de mon canton, mon ami, l'a forcé à embrasser sa cause ; sur le refus de celui-ci, il a attaqué le juge de paix et définitivement moi, par qui il aurait dû commencer. En substance voici les propos de son ambassadeur :

« On sait que Moïse est en règle et qu'il n'a jamais émigré, mais ce n'est pas sur cela que jugera le directoire, c'est sur sa *moralité*. Moïse est un homme *immoral*, donc il sera *maintenu*, et, d'après cela, Bolla^[3] mon client, veut se mettre en règle. »

Et ces propos, ce coquin-là les a tenus, les a criés dans mon canton ; il les a publiés à la police ; il les a tenus à tous les députés de ma connaissance et de mes deux départements.....

Le marquis menace l'avocat, pour leur commun malheur, de se jeter dans les bras de son fils. (16 germinal, an VII).

C'est pour la dernière fois, citoyen, que je me permettrai de vous peindre l'horreur de ma situation. Elle est telle qu'il ne m'est absolument plus possible d'y tenir. Voilà deux mois que vous avez ma surveillance, et quelque promesse que vous m'ayez faite après son obtention, je vois que je n'en suis pas plus avancé et que vous ne daignez seulement pas m'informer de l'effet de cette faveur sur le département des Bouches-du-Rhône. Je le répète, c'est donc pour la dernière fois que je vous prie de m'envoyer des fonds sur le champ, et si, courrier par courrier, la réponse à celle-ci n'en contient pas, je me jette dans les bras de mon fils et lui donne mon bien pour une pension. Ce sera sans doute un grand malheur pour moi, mais ce ne sera pas le seul que j'aurai dû à votre *impardonnable et cruelle apathie*. Il était écrit dans le livre du destin que votre barbare paresse me ferait mourir et je dois, puisque je le peux, au moins ralentir l'effet de ce terrible horoscope. L'abandon dans lequel vous me laissez est sans exemple, mais en voilà le dernier reproche. Dieu veuille que mon fils se conduise bien avec vous, quand il sera maître ! Tout ce que je puis vous dire, c'est que j'en doute, et la connaissance que j'ai de ses projets sur tout cela ne me paraît point agréable pour vous, mais vous le voulez, vous m'y contraignez, vous n'aurez donc à vous en prendre qu'à vous.....

Le marquis accuse l'avocat d'être insensible, pusillanime, hypocrite, paresseux et lâche. (27 messidor, an VII).

.....Aucune raison que celle de votre exécration et criminelle paresse ne vous empêche d'aller à Aix et, ou vous êtes un homme perfide, ou vous devez y aller. C'est à faire lever le séquestre par le département des Bouches-du-Rhône que doivent tendre toutes vos démarches ; vous devez, pour vous y décider, ne cesser d'avoir devant les yeux (et ceci est un fait positif que tout le monde me dit ici) vous devez, dis-je, ne cesser d'avoir devant les yeux que c'est à vous que je dois le malheur où je suis plongé, que c'est par votre faute que je suis resté inscrit sur cette liste, dont il est impossible à présent de se faire rayer ; et ce que je vous dis-là, je vous le ferai lire sur une pièce officielle, signée de sept gens en place. C'est donc à vous à réparer votre abominable, votre infernale, votre criminelle

négligence. C'est vous qui me faites perdre mon bien, c'est à vous de me le faire rendre. Voilà la vraie religion, voilà les vraies vertus du chrétien, et non pas les vaines et imbéciles formalités d'une messe et d'un jeûne le vendredi. Mais on a bien raison de dire que ceux qui tiennent à ces bêtises ne sont jamais d'honnêtes gens. Un véritable honnête homme fait rendre le bien à celui auquel sa détestable négligence l'a fait perdre ; il ne craint pas comme un chie-en-culotte de faire sept lieues pour faire rendre le bien à celui auquel il l'a fait perdre. Voilà les vraies vertus, je n'en connais point d'autres ; ce sont des actions qui me font croire à la probité d'un homme et non pas des formalités dégoûtantes et de pieuses jongleries^[4]..... Vous n'avez rien à craindre. Dites mieux, c'est votre femme qui ne veut pas que vous alliez à Aix, et vous ne rougisiez pas à votre âge d'être mené comme un petit garçon par une telle femme ! C'est donc bien gigantesque à moi de dire que M. Archias pourrait me donner une lettre de crédit ? Ne l'a-t-il pas déjà fait ? Et quand, dans l'affreuse position où je suis, il me prêterait cinquante louis, ne m'a-t-il pas escroqué mon bien à assez bon marché pour risquer ce petit sacrifice ? Mais tous vos parents ressemblent à votre femme. *Égoïstes purs*, voilà tout ce qu'ils sont, et vous un poltron, un homme sans énergie et à qui la paresse et la lâcheté donnent, en dépit de la vérité, j'en conviens, toute la physionomie du crime. En un mot, tout se borne à présent à faire lever le séquestre à Arles ; je vous somme d'y aller, je vous en conjure, et si, d'ici à un mois, je n'ai pas d'argent, vous pouvez compter de me voir arriver chez vous avec deux pistolets : l'un pour vous, l'autre pour moi.

Le marquis fait un nouvel éloge de Quesnet à François Gaufridy ; son fils est un gredin, tandis que celui de son amie promet d'avoir toutes les vertus de sa mère.

.....Mandez-moi aussi ce que c'est que des confitures que votre père a envoyées à mon fils. J'espère que ce n'est pas à mes dépens, et je n'aime pas que votre père fasse les affaires de ce monsieur-là qui continue à se conduire d'une manière effroyable envers moi.....

4 thermidor, an VII.

Madame Quesnet est en campagne ; je suis seul au logis, elle fait ce qu'elle peut pour gagner et me soutenir. Je vous assure que cette charmante femme est bien respectable. Son fils est élevé à Versailles parce que l'éducation y est excellente et à beaucoup meilleur marché. Ses amis l'aident, ne le pouvant plus, moi, que par des vœux. Elle voulait, cette femme sensible, elle voulait absolument vendre sa pauvre maison pour moi ; je m'y suis opposé. « Nous mangerons du pain et nous boirons de l'eau, lui ai-je dit, tant qu'il plaira à M. Gaufridy, mais vous ne vendrez pas le seul et médiocre effet que vous possédiez sur terre, je ne le souffrirai jamais. » Quand je verrai elle et son fils, ils vous remercieront sans doute de votre bon souvenir ; ils méritent tous deux l'estime générale.....

Le marquis appelle la vengeance du ciel sur le dévot avocat. (15 thermidor).

.....Envoyez-moi de quoi vivre, ou vous aurez de grands malheurs à vous reprocher. Ils retomberont sur vous ; l'Être Suprême est juste, il vous rendra aussi malheureux que vous me rendez ; je l'espère, et je le demande à Dieu tous les jours. Votre fils François est un fourbe ; il s'amuse de mon malheur ; il a l'audace de m'écrire que M. Fabri va tout terminer sous peu de jours et le lendemain M. Fabri m'écrit à moi tout le contraire. Je sais bien que des coquins, des scélérats vont vous soustraire ma lettre. Oh ! comme je voue au mépris et à l'exécration, à la vengeance publique, des gueux capables d'étouffer mes plaintes et de les empêcher d'arriver à vous !..... Vous me réduisez aux derniers excès du malheur et vous êtes tranquille. Que le ciel, juste en sa vengeance, vous fasse souffrir ce que je souffre... et il le fera... je l'apprendrai, et je dirai : « Je suis vengé ! » Votre Fabri ne fait rien ; c'est un lamineur comme vous. Vous êtes un bourreau.

La citoyenne Quesnet supplie l'avocat de pardonner à M. de Sade la lettre qu'il lui a écrite. (17 thermidor, an VII).

Je suis au désespoir, mon aimable citoyen, d'apprendre que vous ne voulez plus vous mêler des affaires de M. de Sade. J'ignore ce qu'il vous a écrit, mais il faut pardonner au malheur. Je connais votre âme sensible ; rappelez-vous de vos promesses que vous continueriez à faire ses affaires rapport à moi. Croyez-vous que je n'aie pas à souffrir aussi ? Eh bien ! ma conscience me reprocherait d'abandonner quelqu'un dans le malheur ! Je vous assure que je l'ai bien grondé ; il m'a promis que ce serait moi qui tiendrais la correspondance dorénavant. J'espère tout de votre bon cœur. Vous ne voudrez pas me désobliger à ce point-là. Pardonnez un homme qui est au désespoir et qui a épuisé toutes les ressources pour se soutenir depuis deux ans. Il me dit qu'effectivement il vous a écrit une lettre un peu forte, mais qu'il en avait été fâché après, mais qu'il croyait que M. François ne vous l'aurait pas donnée, lui ayant promis de prendre lecture de ses lettres et de supprimer celles qui pourraient vous fâcher. C'est ce qui l'a empêché de réfléchir avant d'écrire cette fatale lettre. Il a obéi à sa tête et non pas à son cœur. Vous savez qu'il a en vous une entière confiance. Où voulez-vous qu'il trouve comme vous un ami de quarante ans ? Cela est impossible ; vous le mettez au désespoir si vous cessez d'être son ami. Alors je vous conjure, à mon particulier, mon cher citoyen, de ne point abandonner ce pauvre M. de Sade ; il est trop malheureux pour cela..... Vous faites votre possible pour me prouver que vous avez de l'amitié pour moi, mais la meilleure preuve que je vous demande est de continuer à faire les affaires de M. de Sade. Je vous aime de tout mon cœur.

Les administrateurs municipaux du canton de Clichy certifient la résidence du marquis et son civisme. « Clichy, le 18 thermidor, an VII de la république française une et indivisible. »

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

CANTON DE CLICHY

Nous, membres de l'administration municipale du canton de Clichy, département de Seine, certifions à qui il appartient que le citoyen Sade (Donatien Alphonse François) domicilié commune de Saint-Ouen de cet

arrondissement, a obtenu à la dite administration, séance du quatorze thermidor, an sept, un certificat à neuf témoins attestant sa résidence, savoir : 1^o en la commune de Clichy, depuis le trente vendémiaire, an cinq, jusqu'au premier floréal, même année, et, depuis le dit premier floréal jusqu'à ce jour, en celle dite de Saint-Ouen.

Certifions en outre qu'il est à notre connaissance que, depuis que le dit Sade est dans notre arrondissement, il n'a jamais manifesté d'opinion contraire au vrai républicanisme et que nous avons toujours remarqué en lui les qualités civiques qui caractérisent le bon citoyen.

En administration, ce dix-huit thermidor, an sept de la république française une et indivisible.

Signatures.

Je, commissaire du directoire exécutif près l'administration susdite, atteste qu'il est à ma connaissance que, depuis le commencement de la révolution jusqu'à ce jour, le citoyen Sade a constamment manifesté les principes d'un bon et sincère patriote, et d'un excellent républicain depuis l'époque de 1792 (v. s.), en un mot qu'il a toujours été d'une opinion prononcée pour la révolution et la liberté. CAZADE.

Le marquis est heureux d'avoir obtenu son pardon. (19 fructidor, an VII).

C'est avec une satisfaction sans égale, mon cher et ancien ami, que j'ai vu dans une lettre de vous à madame Quesnet que vous vouliez bien pardonner et oublier les expressions dictées par la faim et le désespoir. Je suis fâché que vous ayez pu les attribuer à d'autres causes que celles-là. Eh ! quelles autres eussent pû me faire aussi sensiblement outrager un ami tel que vous ? Enfin, vous les pardonnez, ces expressions, et j'en ai pleuré de joie. Ah ! si vous pouviez voir notre situation, vous en auriez pitié, j'en suis sûr ! Séparé de ma respectable amie, nous sommes tous deux obligés de travailler pour vivre et vous ne vouliez pas que je me fâchasse, vous voyant insensible à cette peinture ! Au nom de tout ce qui peut vous être de

plus cher au monde, tirez-nous de cette situation et envoyez-moi tout ce que vous pourrez d'argent.....

Adieu, mon cher et bon ami. Recommencez à m'aimer et à m'écrire, je vous en supplie, et recevez de moi les plus vives excuses de vous avoir offensé et les sentiments de la plus sincère amitié.

1. [↑] Ce paragraphe seul est de la main du marquis. Le reste de la lettre et le post-scriptum ont été écrits par Quesnet fils.
2. [↑] Plusieurs phrases de cette lettre ont été effacées avec une encre plus noire, sans doute par Gaufridy et, en tous cas, pas par leur auteur car la suite du texte n'a pas été rétablie. Ici deux mots illisibles sous le trait qui les barre.
3. [↑] Le marquis a bien écrit une fois « Bolli » et l'autre fois « Bolla ».
4. [↑] Une phrase a été effacée ici, mais pas par le marquis.

AN VIII

Le marquis fait envoyer ses lettres chez un sieur Brunel, restaurateur, rue Satory, n° 100, à Versailles. Il court après son argent et fuit devant ses dettes. Il ne reçoit plus de nouvelles de Fabri et craint qu'il n'ait appris qu'un de ses confrères faisait la même chasse que lui. Il faut affirmer, dans ce cas, que son concurrent était dans l'affaire avant que Gaufridy lui en ait parlé. « Ainsi sa délicatesse serait très mal fondée ». Du reste « Lambini-Fabri » n'a rien fait à temps et M. de Sade vient d'apprendre qu'une loi levant les séquestres allait être mise en vigueur ; personne n'aura droit aux six cents livres qu'il a promises à celui qui lui obtiendrait cet avantage.

M. de Sade, avec l'assentiment de l'avocat, donne la régie de la Vignherme et l'exaction des rentes de Saumane au citoyen Bourges qui l'a fort bien servi, mais ses procès de Piedmarin le tracassent. Comme toujours, il reçoit des lettres où le rôle que les Gaufridy ont joué dans cette affaire est perfidement présenté. C'est mal connaître la fermeté de son caractère que de l'attaquer par cette voie, mais il est bien vrai que tous ces procès le discréditent dans le pays et lui rendront désormais toute transaction impossible. Aussi songe-t-il sérieusement à se défaire de ses possessions de Mazan, et si, comme on a voulu le lui dire, le marchand de bois contre qui il plaide connaît un acquéreur, il faut faire la paix avec lui et prendre son homme. Et surtout qu'on ne mette plus la famille en avant ! Le comte est un scélérat profond qu'un député a jeté à la porte « pour les infamies qu'il se permet envers son père. »

Le marquis est toujours sol à sol. Charles lui écrit qu'il a de l'argent à lui, mais il se garde bien de l'envoyer. Il a commis la sottise de payer l'emprunt forcé sur la taxe qu'en a faite le jury, alors que les terres saisies par la nation ne doivent évidemment ni cet impôt ni aucun autre. Le jeune Gaufridy, qui

ne reste jamais sur un reproche, mais qui a un peu de louche dans la cervelle, se justifie par une lettre pleine de galimatias où il fait précéder sa signature des mots : « Votre cher fils ». « Je ne croyais pas avoir couché avec votre mère, mon cher Charles », lui répond M. de Sade.

Enfin, le dix-neuf frimaire, le département des Bouches-du-Rhône prend un arrêté semblable à celui que le département de Vaucluse a pris dix mois plus tôt. Le séquestre d'Arles est levé.

Mais le marquis est si mal en point qu'il est entré à l'hôpital de Versailles. La charité publique est son seul refuge. Quesnet vit de son travail et a dû se séparer de lui. Il est en proie à la vermine.

Charles est allé à Arles, mais il n'en a rien rapporté, sinon un assez bon arrangement avec le receveur pour le paiement des impôts arriérés. L'ancien et le nouveau fermier, qui doivent, à eux deux, six mille cent livres, ne lui ont pas donné un sou. Il n'a même pas pris le temps de les voir. Il a eu froid en cours de route et s'est hâté de revenir. Le marquis persifle durement « le petit abbé ». Il est aussi poule mouillée que son père.

L'avocat et son fils ont pressé les fermiers, mais ceux-ci se plaignent de n'avoir point joui, car les bâtiments sont en ruine et les terres à l'abandon, et ils se disent hors d'état de payer tout de suite. Le marquis n'entend point cela. Il est depuis cinquante-sept jours à l'hôpital, pour dix sous par jour qu'il ne peut même pas trouver, et on va le renvoyer. Gaufridy père et fils s'accordent pour le tromper. Leurs promesses ne se réalisent jamais et l'argent fond en passant par leurs mains avant d'arriver dans sa poche. Ses amis ont raison de lui dire qu'ils se f... de lui ! M. de Sade va partir (quelqu'un lui prêterait quinze louis pour faire ce voyage) et on verra.

Cette menace n'avance point les choses : Gaufridy n'a rien touché et les fermiers ne paient pas davantage.

Le marquis ne se connaît plus. L'argent est chez l'avocat qui le fait valoir à son profit, mais on saura lui desserrer les doigts.

Cependant les imprécations de M. de Sade s'accompagnent d'un surcroît d'exigences et d'une sorte de mise en demeure de trouver sans délai un fermier qui paiera six mille livres pour le mas de Cabanes, qui n'exigera aucune réparation et qui ajoutera à ses redevances un pot de vin de deux mille livres pour Quesnet et un cheval pour l'avocat. Au milieu de sa grande

colère, le marquis se souvient de l'offre que Lombard a faite à Gaufridy et que celui-ci a repoussée. Du reste il est trop tard : M. de Sade va être emprisonné pour dettes.

Il ne l'est pas, grâce à Cazade qui lui fait avoir un sursis. L'huissier est à sa porte et l'on a mis des garnisaires chez lui. Il écrit de nouveau à Charlotte Archias. Cazade écrit de son côté à l'avocat : l'état de détresse où se trouve le marquis est, selon lui, plein de danger pour un homme mis en surveillance. La lettre de Cazade est d'une politesse sans défaut et, néanmoins, assez équivoque : on croit sentir le faciendaire d'ancien régime dans la façon d'écrire de ce commissaire du directoire. Mais comment Gaufridy s'y prendrait-il pour envoyer de l'argent, à moins de donner du sien ? Il n'a reçu qu'un avis de payer à l'enregistrement de l'Isle cent vingt-sept francs « huitante »-quatre centimes pour arrérages de rentes dues aux ci-devant religieuses de Sainte-Élisabeth et diverses réclamations de créanciers, tandis que le fermier Campan se plaint toujours que les bâtiments d'Arles menacent de lui tomber sur la tête et se voit lui-même délivrer une contrainte de cinq cent soixante-quatre francs quatre-vingt-dix.

M. de Sade hausse le ton de jour en jour et crie à s'étrangler. Quesnet gît sur un grabat et Gaufridy fera si bien qu'il laissera les créanciers mettre la main sur l'argent d'Arles. Oh ! Que cela n'arrive pas, car, si vieux qu'ils soient l'un et l'autre, le marquis « irait mesurer son âge avec celui de l'avocat ! » Quant à Charles, c'est un fou et un menteur qu'on devrait fouetter au cul et aux oreilles et dont le marquis ne veut plus entendre parler.

Est-ce illusion, ou bien M. de Sade exagère-t-il sa détresse ? En dépit de ses plaintes, il se souvient soudain d'avoir entendu dire que la loi instituant le rachat des rentes foncières est rendue et il imagine aussitôt qu'il va pouvoir retirer celles qu'il s'est réservées dans la vente de la Coste. Cela lui permettra de s'arrondir dans la Beauce, où il a un joli bien en vue. En attendant, la Malmaison est saisie par Païra et Grandvilliers par de Bar ; mais le marquis a pu tromper ses créanciers et vendre à réméré un bois de trois mille cinq cents francs qui en vaudra dix mille dans dix ans, lorsqu'il l'aura racheté !

M. de Sade est revenu à Saint-Ouen. Quesnet est toujours malade. Gaufridy n'est pas allé à Arles et sa réponse à Cazade est un modèle

d'entortillage et de jésuitisme « qui a achevé de le perdre dans l'esprit de cet honnête homme ». L'avocat reçoit de l'argent pour se mal conduire ; il se moque en prétendant que les débiteurs de rente du Vaucluse refusent de se libérer au prétexte que le citoyen Sade a émigré, que le mas de Cabanes menace ruine, que les fermiers ne veulent pas payer, qu'on ne peut pas les poursuivre et que, l'essayât-on, cela ne ferait que donner l'éveil aux créanciers. Le marquis n'a nul besoin qu'on vienne lui parler de *roubines* et de *poussaraques*. Ce sont de grossières défaites et tout cela fait lever les épaules de pitié. Au lieu de refuser la traite au neuf thermidor que le fermier Campan lui a offerte, en aurait-il coûté-beaucoup à Gaufridy de la faire escompter à son parent Archias qui doit bien cela au marquis après ce qu'il a gagné sur lui ? Il faut trois mille cinq cents francs, sans nul délai, à M. de Sade. L'avocat veut-il, oui ou non, les lui envoyer ? Ou, pour mieux dire, qu'il choisisse entre les deux partis suivants : d'une part, avoir de l'argent, sauver Arles des créanciers, au besoin se porter créancier lui-même, tout saisir ou dire que tout est saisi par madame de Sade dont la créance prime toutes les autres ; de l'autre, accepter, une fois pour toutes, de prendre la ferme générale des biens pour une rente annuelle de cinq mille livres. C'est une préférence qu'on lui réserve encore. Veut-il agir ou bien signer ?

Choix inutile. L'avocat a avalé bien des injures, mais il n'a pas encore été traité de voleur. Il en a assez ; il n'en veut plus ; surtout il n'en peut plus. Il donne à son refus l'allure d'une démission et le marquis s'en étonne. Il n'a jamais été question de se séparer. S'il a songé à se défaire de l'administration de ses biens, il était dans son intention que quiconque en prendrait l'affermage restât en relation avec l'avocat et même sous ses ordres. M. de Sade veut donc qu'on s'embrasse et qu'on ne garde « aucun levain dans l'âme. »

Mais Gaufridy ne revient pas sur ce qu'il a dit. Sade envoie alors de Paris un procureur fondé, qui part pour la Provence avec la citoyenne Quesnet. Ce nouveau procureur s'appelle Laloubie. Mais ce n'est point son nom ou ce n'est pas le seul. Le citoyen Laloubie n'est autre que Cazade. Il vient à Apt et s'y fait remettre par Gaufridy des papiers dont il lui donne décharge ; il parcourt les terres, visite les fermiers, arrête leurs comptes et, finalement, envoie à l'avocat une longue épître où, sans se départir de sa politesse, il ne lui fait grâce d'aucun grief sur sa longue administration. « On ne peut, lui

dit-il, voir pis que cela après trente ans de régie ». L'avocat retrouve son énergie pour lui répondre. Il le fait par un gros mémoire dont le brouillon couvert de ratures témoigne de l'effort qu'il a accompli pour l'écrire et de la difficulté de la tâche. Quesnet s'étonne de son côté que Gaufridy ait cherché à se venger en empêchant madame de Tournon d'adhérer à un arrangement que le marquis a proposé à ses créanciers. Quesnet ne peut y croire et reste l'amie de l'avocat pour la vie.

La chaîne qui liait M. de Sade et son ami d'enfance est brisée.

Le marquis n'a pas à ménager son fils, mais il déménage ses meubles. « Ce 5 brumaire, an VIII. »

Ne mettez pas toujours en avant ma *famille*, mes *enfants*, comme ces gens-là disent que vous faites, parce que je n'ai point de famille, encore moins d'enfants, et que tous ces parents-là se sont trop mal conduits et se conduisent encore trop mal vis-à-vis de moi pour que je puisse avoir le moindre sentiment pour eux. Si vous saviez les indignités dont *celui qu'on appelle mon fils* se rend coupable envers moi, vous en frémiriez ; c'est un scélérat profond, bien connu pour tel, et qu'un député mit l'autre jour à la porte de chez lui pour les infâmies qu'il se permet envers son père. Je n'ai donc aucun ménagement à garder avec ce polisson et certes je n'ai pas envie de mourir de faim pour lui faire une meilleure part.

Voilà à présent que vous m'envoyez une malheureuse lettre de change à un mois de vue. Il faut que je meure de faim près de mon argent, ou que j'escompte à un tiers de perte. Je vous aime, mon cher avocat, oui, je vous aime, et cela depuis bien longtemps ; quelque chose qu'on me dise, jamais personne ne parviendra à me brouiller avec vous, mais, au nom de Dieu, changez de conduite envers moi et faites tout pour me procurer des fonds, parce que je meurs exactement de faim, que je suis tout nu, obligé d'avoir recours à des *bassesses* pour vivre... oui, à des *bassesses* ! Faut-il vous en avouer une ?... Frémissez... soyez désespéré de m'y avoir entraîné par vos lenteurs !... Eh bien ! mon ami... mon cher avocat... j'ai été réduit à aller

démeubler et vendre la chambre et les effets de mon fils parce que je manquais de pain !... *Je l'ai volé !...* Cruel ami, voyez où vous m'avez conduit et, sur tout ce que vous avez de plus sacré, envoyez-moi des fonds, à tel prix que ce soit !

Le marquis, réduit à l'aumône, est entré à l'hôpital de Versailles. (13 nivôse).

.....Me voilà, grâce à vos soins, monsieur, réduit aux derniers degrés du malheur, ne trouvant plus personne qui veuille venir à mon secours, abandonné de madame Quesnet, qui, après avoir tout vendu pour moi, est maintenant obligée de travailler pour vivre. Je suis trop heureux que la charité publique ait bien voulu me recueillir *dans un hôpital* ; il m'eût fallu mourir au coin d'une rue sans cela. Ne voulant rien faire pour moi, vous m'avez mis entre les mains d'un fou, qui vient de m'écrire : « J'ai de l'argent à vous, mais je prends sur moi d'en retarder l'envoi..... »

Et quand me dit-il cela, cet extravagant en délire ? C'est quand je meurs de faim, c'est quand toutes ressources me sont enlevées ! C'est quand je suis à l'hôpital... sans habit... sans un malheureux denier en poche ! À quel point de férocité êtes-vous donc tous parvenus, pour me laisser ainsi dans le malheur et dans le désespoir ? Envoyez-moi de l'argent, je vous en conjure, et faites lever le séquestre d'Arles par votre éternel et ennuyeux Fabri, et, si tout cela n'est pas fait dans huit jours, celle-ci est mon dernier adieu.

Le marquis ne peut concevoir que Charles Gaufridy se soit rendu à Arles après la levée du séquestre et n'en ait pas rapporté de l'argent. (27 nivôse).

.....N'est-il pas plus qu'inconcevable que vous alliez à Arles et que vous n'y touchiez pas l'argent qui m'est dû pour me le faire à l'instant parvenir, et cela parce qu'il fait froid ! Pauvre petit abbé Charles ! On voit bien qu'il est soldat du pape ! Il ne sort point par le mauvais temps. Et moi ? N'étais-je pas plus à plaindre que vous ? Sans feu, à l'hôpital, sans manger que le

dîner des pauvres ! En vérité, vous me faites rire ; il fallait partir cet été pour cette expédition. Et faire marcher plus vite votre abominable Fabri, et vous n'auriez pas eu froid. Pendant ce froid cruel, dont vous vous plaigniez, madame Quesnet marchait tous les jours pour votre frère de Grenoble, et elle ne s'en est jamais plaint. Mais c'est qu'à Paris nous ne sommes pas des poules mouillées, comme en Provence. J'ai eu bien plus peur pour vous des brigands que du froid ; votre père, pendant ce temps-là, m'avait écrit pour me communiquer ses inquiétudes, et je suis fort aise que vous soyez de retour sain et sauf.

Au reste il faut cacher avec grand soin aux créanciers, et même à tout le monde, cette levée de séquestre. On me le recommande fort ici et c'est l'essentiel.....

Le marquis demande à l'avocat s'il a prié Dieu de lui pardonner le tort qu'il fait à son prochain. (Sans date).

.....Tous ceux qui voient ici ma situation sont révoltés de vos procédés ; il n'est personne qui n'en frémissent, et, quand je montre la correspondance de Charles, on me plaint bien d'être entre les mains d'un tel fou.

En un mot, je ne puis plus attendre. Envoyez-moi mon argent, ou il ne sera sorte de procédés dont je ne me serve pour l'arracher de vos mains aussi *crochues* que *barbares*.

6 pluviôse. Mourant de froid et de faim à l'hôpital de Versailles depuis trois mois.

C'est aujourd'hui dimanche. En allant à la messe avez-vous au moins demandé pardon à Dieu de me *déchirer*, de me *lardonner*, de me *torturer* comme vous faites depuis trois ans ?

Le marquis interpelle Charles Gaufridy après l'arrivée d'une lettre « sèche ». (12 pluviôse).

.....Enfin arrive une lettre du dix nivôse. Oh ! cette fois voici l'argent ! Le malheur cesse : infortunés amis, qui me soutenez vous allez être payés ! Intéressante femme qui avez mis pour me faire vivre jusqu'à vos chemises en gage, qui avez épuisé votre bourse et celle de vos amis, voilà de l'argent ! Empruntons vite un petit écu pour aller le recevoir à Paris. J'ouvre la lettre en frémissant ; rien. Du bavardage de M. l'abbé, des phrases louches, insignifiantes, pleines de fausseté, d'amphigouris, de contradictions, etc. M. l'abbé est enrhumé, son cheval a fait un faux pas, il a peur que sa maman ne lui donne le fouet en arrivant et ses amis l'ont bien grondé. « Et l'argent ? Homme inepte et féroce, l'argent, l'argent ? — Ah ! l'argent, il est chez le fermier ! — Infernal individu, tu ne pouvais pas l'y prendre ? Aller de là à Marseille, le remettre au banquier pour qu'il me parvînt avec la plus extrême diligence ? — Oh non ! il faisait trop froid, mon père a écrit. » Et la foudre n'écrase pas des gens assez traîtres, assez méchants pour abuser de la bonne foi et de la misère des autres à ce point ! Gaufridy fils, Gaufridy père ! Pour la dernière fois je vous le dis, je suis au désespoir !.....

Le marquis accuse Charles Gaufridy et son père de retenir son argent afin de le faire valoir, mais il ne veut rien faire pour ôter aux fermiers en place tout prétexte à ne point payer ou pour en trouver de nouveaux. (Premier ventôse).

.....Voilà huit mois que vous me traînez de jour en jour, et il est bien clair, à votre style, que mon argent est dans vos mains et que vous le faites valoir à votre profit, pendant que, réduit aux dernières extrémités, je meurs absolument de faim, et vous m'avouerez que le procédé est infâme.....

Je vous proteste que ceux qui vont partir pour aller vous trouver sauront bien vous faire rendre gorge ; ils seront, soyez-en bien sûr, possesseurs d'une dose d'émétique suffisante à vous nettoyer le gousset. Le fermier vous mande qu'il VEUT, sur ce qu'il me doit, retenir les réparations ? Je vous déclare que je m'oppose absolument à cela, et que je ne veux faire aucune réparation dans ce bien-là. Ceux qui viendront après moi feront celles qu'il leur plaira, mais je vous avertis que je ne passerai pas seulement

six livres de réparations. À l'égard du prix de la ferme, six mille livres, payables de trois mois en trois mois, un pot de vin pour madame Quesnet, et un cheval pour votre père. Voilà mon dernier mot ; je ne la donne pas à un sol de moins.

Le marquis écrit à « la citoyenne demoiselle Archias », qu'il est à la veille d'être emprisonné pour dettes. (Versailles, 3 ventôse).

Connaissant votre âme pieuse et sensible, mademoiselle, je m'adresse à vous avec confiance pour vous engager à presser M. Gaufridy de venir à mon secours dans la terrible situation où je me trouve. Je vais vous raconter les faits, espérant qu'ils attendriront un cœur aussi humain et aussi compatissant que le vôtre.

Le premier de ce mois ventôse, le citoyen Cazade, commissaire du gouvernement de notre arrondissement et sous la surveillance duquel je suis, vint prévenir madame Quesnet et moi que deux garnisaires, nous coûtant douze francs par jour, venaient d'être placés dans notre maison de Saint-Ouen, faute de pouvoir payer nos contributions, vu l'état affreux dans lequel depuis trois ans nous laisse M. Gaufridy.

Au même instant où cet honnête homme venait me donner ce cruel avis, un huissier entre et m'arrête pour défaut de paiement de deux effets, à l'ordre des gens qui nous nourrissent sans recevoir un sol depuis un an et que je n'avais souscrits que trompé par les fausses paroles à moi données par Charles, qui me joue et m'amuse de jour en jour depuis trois mois. Heureusement que M. Cazade était là et qu'il a suspendu l'effet de l'arrestation en me réclamant sous sa surveillance et en demandant un sursis de huit jours, sauf à me consigner lui-même en prison, si je ne paie pas le neuf ventôse.

Madame Quesnet, dont vous connaissez le respect et l'attachement pour vous, mademoiselle, madame Quesnet, dis-je, présente à cette scène, est tombée dans un accès de maux de nerfs qui l'a privée de sa connaissance deux grandes heures et dont elle ne s'est relevée qu'avec une fièvre épouvantable qui la tient au lit sans que j'aie de quoi lui donner seulement les remèdes de première nécessité et pas même un bouillon.

Voilà, mademoiselle, où me réduisent les cruelles négligences, la criminelle apathie de M. votre frère. Je vous implore pour le supplier d'arracher enfin l'argent de ces fermiers d'Arles et de me le faire à l'instant passer. Hélas ! il ne sera vraisemblablement plus temps lorsqu'il arrivera !... Une affreuse prison sera mon asile, un froid tombeau celui de ma digne et respectable amie !

Et voilà donc où conduisent l'insouciance, l'avarice et l'égoïsme !... Être Suprême, s'il est vrai que tu exiges de nous un culte, le plus cher à tes yeux ne doit-il pas être celui que te prétendent les vertus ? Et quelque ardeur que mettent les hommes à t'adorer, peux-tu te rendre à leurs prières, quand le cœur qui te les adresse n'est souillé que de cruauté, n'est empreint que d'ingratitude ?

Le marquis assure que l'avocat s'est perdu dans l'esprit du citoyen Cazade par la réponse qu'il lui a faite et lui donne un moyen honnête de se réhabiliter dans le sien. « Saint-Ouen, ce 15 germinal. »

.....Votre lettre à M. Cazade est un monument d'entortillage, de jésuitisme, de mensonge, de sophisme et de mauvaise foi qui vous a totalement perdu dans l'esprit de cet honnête homme. Comment un homme de loi (ne prenez-vous pas ce titre ?) ose-t-il dire, quand il est chargé de l'exaction d'un revenu : « Votre fermier doit, mais il ne veut pas payer. » Mais malheureux légiste, fais-le payer ! Pourquoi es-tu là ? Pourquoi as-tu ma procuration ? Et, si tu ne l'exerces pas, n'est-il pas clair que mon fermier te paie pour que tu ne le presses point ?

« Si je presse, osez-vous répondre à cela, ce sera donner l'éveil aux créanciers. » Eh ! faites-la vous-même la saisie-arrêt que vous craignez ! Rendez-vous créancier, le fermier ne paiera pas à d'autres !

Le marquis déclare à Charles Gaufridy qu'il n'entend pas être pris pour un imbécile et accuse, pour la seconde fois, l'avocat d'être acheté par les fermiers. « Saint-Ouen, ce premier mai. » (12 floréal).

.....Je vais faire intenter une action contre votre père si je n'ai pas, à l'époque dite, la somme indiquée parce que votre père, à qui je n'ai délégué que le pouvoir de faire payer mes fermiers, n'a pas celui d'écorner, de retarder mes paiements, le tout pour obliger des coquins qui, sans doute, le gratifient largement pour cela. Non, monsieur, non ce n'est point ainsi que l'on se conduit quand on a la probité pour base de ses actions, et, si cette vertu n'est pas votre boussole, je dois alors prendre mes précautions et je les prendrai. C'est de quoi je vous prie de recevoir ma parole sacrée..... En vérité, quand vous me parlez affaire, vous vous imaginez entretenir un idiot et vous croyez qu'il n'y a, sans doute, personne à Paris qui puisse démêler toutes vos finesses et ne pas m'en faire apercevoir. Allez, monsieur croyez qu'elles sont trop grossières, vos finesses, pour n'être pas à l'instant démêlées et pour n'en être pas à l'instant blâmé par tous les honnêtes gens..... Certes vous nous prenez donc ici pour de fières bêtes, il faut espérer que nous vous prouverons que nous ne le sommes pas tout à fait autant que vous pouvez bien le croire..... Eh ! monsieur, monsieur, je vous en conjure, ne me prenez donc pas pour un imbécile et ne faites pas lever les épaules de pitié à ceux à qui je communique vos inconcevables raisonnements ; ayez, au moins, un peu plus d'amour-propre !.....

Le marquis ne se tient pas pour battu, malgré la démission de l'avocat ; il veut que celui-ci reste à la tête de ses affaires et qu'on s'embrasse de bon cœur. (9 prairial).

Je ne me tiens pas pour battu, mon cher avocat, et je reviens à la charge..... Ce n'est point une ferme générale, c'est une régie générale simplifiée et telle que vous l'avez, régie que vous pouvez faire du fond de votre cabinet et sans plus vous gêner qu'à présent.

.....Mais, quoi qu'il en puisse être, que vous preniez cet arrangement, comme je vous en conjure, ou qu'un autre le prenne, pourquoi donner à votre lettre l'air d'une démission ? Je n'ai, dans aucun cas, l'envie de vous ôter la régie de mes affaires. Qu'un homme accepte ce que je lui propose ou que ce soit vous qui le fassiez, je vous supplie de rester à la tête de mes affaires, et celui qui prendrait vous en supplierait comme moi.....

Réponse et argent tout de suite, je vous en conjure, et embrassez-moi, mon cher avocat, d'aussi bon cœur que moi, et je vous réponds qu'il ne restera plus aucun levain dans nos âmes.

LES DEUX DERNIÈRES LETTRES DU MARQUIS

Souvenirs et nouvelles de la maison des fous.

Avant que de commencer ma lettre, monsieur, je sens qu'il faut me justifier auprès de vous de plusieurs torts que vous semblez me prêter, quoique je puisse vous assurer que je ne m'en croie aucun vis-à-vis de vous et que les événements et les circonstances soient les seules causes de ces torts dont je ne puis avoir que l'apparence.

Jamais je ne vous enlevai ma confiance, mon cher avocat, permettez-moi cette ancienne expression de notre très ancienne liaison ; mais, la vente de la Coste vous mettant dans un grand éloignement du peu qui me restait dans le ci-devant Comtat, ce motif, joint à votre antipathie pour les voyages, vous enlevait naturellement et comme malgré moi la gestion de cette partie de mon bien ; cette manutention ne pouvait plus regarder qu'un homme de Carpentras. Courtois seul pouvait gérer Mazan. Arles, vous n'en vouliez pas... disons mieux, vous ne le pouviez pas. Qui m'offriez-vous pour vous remplacer ? Votre fils aîné dont les seules lettres me donnaient la fièvre pendant huit jours. J'ai donc dû prendre le parti que j'ai pris ; la raison, les convenances, tout me le dictait ; mon cœur seul s'y opposait, mais il est tant d'occasions dans la vie où il faut combattre les conseils du cœur. Parfaitement sûr que vous ne teniez pas au très chétif et très vil intérêt de votre manutention, j'avais calculé que, l'ayant ou ne l'ayant pas, nous pouvions nous aimer tout de même, et votre silence obstiné depuis ce temps-là m'a prouvé que je me trompais. Je m'en suis dédommagé en

pensant souvent à vous, en m'en entretenant bien des fois dans l'année avec l'amie sincère à laquelle vous venez d'écrire et qui s'est toujours fait un devoir d'être bien constamment la vôtre. J'ai, pour preuve du désir que j'avais d'avoir de vos chères nouvelles, les informations multipliées que j'en ai demandées dans mes lettres à Courtois qui ne m'a jamais donné la satisfaction d'y répondre, à la vérité. De votre part j'ai eu dans ce long intervalle une preuve de votre souvenir et de votre attachement, je vous la rappelle ici, et pour vous en remercier, et pour vous prier de la mettre à exécution. Sambuc de la Coste m'écrivit, il y a cinq ans, que vous l'aviez chargé de me dire que vous aviez en mains quelques papiers à moi, échappés du pillage et conservés par vous, lesquels vous désiriez me rendre, si je vous fournissais une occasion sûre. Je vous remercie infiniment de cette attention et vous supplie de la mettre à exécution, ayant le plus grand désir de ravoir les papiers, et voici les moyens que je vous offre pour me les faire passer ; il faut, ou par occasion, ou par voiture, ou par la poste, si cela n'est pas trop volumineux, les adresser à *M. Lenormand, marchand de bois, boulevard de l'Impératrice, n° 101, à Versailles, département de Seine-et-Oise*, avec la seule attention de prévenir ce monsieur, par une lettre d'avis huit jours à l'avance qui lui annonce un paquet pour moi contenant des baux à fermes et autres papiers terriers nécessaires à mes affaires, et que vous le priiez de me les faire passer tout de suite, après vous en avoir préalablement accusé la réception. Ne craignez pas les frais, j'ai trop d'envie de ravoir ces objets pour tenir à un écu de plus ou de moins, sans pourtant que ce désir véhément de ma part vous empêche de prendre la mesure la plus économique pourvu qu'elle soit la plus sûre. Placez surtout dans cet envoi, je vous prie, un manuscrit des mémoires de ma vie, très inexact et très informe, que j'ai vu dans les mains de votre fils cadet et qu'il ne voulut jamais me rendre. Je désavoue absolument ce manuscrit et je vous supplie de me le faire ravoir. Je vais maintenant répondre à une réflexion qui vous vient, sans doute, sur le retard que j'ai mis à vous faire la demande de ces papiers annoncés par Sambuc et que je sollicite de vous avec tant d'empressement aujourd'hui. J'attendais... j'étais moi-même entraîné par des circonstances qui ne me permettaient aucune semblable distraction. Le moment est venu, et j'allais vous écrire quand est arrivée votre très aimable lettre à madame Quesnet. Parlons-en donc. C'est bien tard, puisqu'elle est, à

le bien prendre, le premier motif de celle-ci. Madame Quesnet vous écrit par la même occasion pour vous remercier de la très délicate attention que vous venez d'avoir pour elle. Recevez-en de même toute ma reconnaissance, je vous en supplie, à laquelle je joins les plus ardentes prières de mettre à cette affaire toute l'intelligence et toute l'activité dont vous êtes susceptible, afin de conserver au moins à cette honnête et précieuse amie les justes droits qu'elle a sur mes biens^[1]. J'attends donc de vous cette grâce et n'en parle plus, parce que c'est à votre cœur que je viens de m'adresser, et que, quand votre mémoire est dans votre âme, rien ne peut être oublié par vous. J'ai d'ailleurs une autre demande à vous faire à ce sujet.

Vous n'avez sûrement pas vu sans surprise les excessives prétentions de madame de Sade. Je me souviens d'une note de vous excessivement intéressante sur ces ridicules prétentions-là et qui les rabattait sans réplique ; j'ai eu le malheur d'égarer ce papier, et je me trouve en ce moment-ci dans la circonstance de ma vie où j'en ai le plus impérieux besoin. Vous serait-il possible de me le renvoyer ? Quelle obligation je vous en aurais ! Tâchez de me rendre ce service, je vous en conjure ; je suis à la veille de terminer avec mes enfants une transaction en vertu de laquelle je donne tout pour une pension de... et, comme ils élèvent infiniment les prétentions de leur mère, j'ai le plus grand besoin de la pièce qui peut me fournir les moyens de les rabattre. Cette vente de madame Rovère va produire un très grand procès entre l'entêtée madame de Sade et cette respectable dame ; procès dans lequel on ne parle rien moins que de m'exproprier des acquisitions que j'ai faites avec *l'argent Rovère*^[2]. Le peut-on ? Un mot sur cela, je vous prie. Daignez maintenant répondre à quelques questions, les premières m'intéressent étonnamment et les autres moins sans doute, mais cependant assez pour que je vous sache le meilleur gré de m'y répondre.

Comment se porte tout ce qui vous appartient ? Avez-vous eu des choses agréables dans votre famille, des places pour vos garçons, des mariages pour vos filles ?

Comment se porte la bonne et honnête madame Gaufridy ? Et vous, mon cher avocat, vous, le contemporain de ma vie, le compagnon de mon enfance, comment êtes-vous ?

Je l'ai dit, voilà le plus intéressant. Venons au reste.

Quelques détails sur la Coste, sur ceux que j'ai aimés, sur les Paulet, etc.

Est-il vrai que madame Rovère se réserve le château ? En quel état est-il, ce château ? Et mon pauvre parc, y reconnaît-on encore quelque chose de moi ?

Mes parents d'Apt, comment se portent-ils ?

Peut-être, à présent, voudriez-vous un mot de moi ? Eh bien ! *je ne suis pas heureux*, mais je me porte bien. C'est tout ce que je puis répondre à l'amitié qui, j'espère, m'interroge encore.

À vous pour la vie. SADE.

N'attribuez à aucune paresse le retard de nos réponses, ce retard ne vient que du long temps qu'a mis votre lettre à nous parvenir, vu la multitude de nos changements de domicile depuis cinq ans et notre séjour à la campagne depuis trois.

Notre adresse est : maison de M. de Coulmiers, président du canton et membre de la légion d'honneur, à Charenton-Saint-Maurice, département de la Seine^[3].

Demande d'un dernier service pour Quesnet.

J'augure encore assez bien, monsieur, malgré mes torts, de vos anciennes complaisances et soins pour les affaires de madame Quesnet et les miennes pour espérer que vous voudrez rendre à la dite dame le service, ci-joint expliqué, et dont elle et moi vous aurons la plus grande et la plus entière reconnaissance ; voici ce dont il s'agit.

Par la nouvelle loi concernant les inscriptions hypothécaires en date du mois de septembre dernier, il faut que le mot *exigible* se trouve en tête du bordereau d'inscription.

En conséquence, madame Quesnet vous supplie de vérifier si ce mot existe dans ses bordereaux et s'il n'existe pas de vouloir bien l'y faire mettre en joignant à cette complaisance de votre part celle de vouloir bien en envoyer l'extrait.

Dans le cas où il y eût quelques frais à faire, vous voudriez bien en faire l'avance, envoyer la note dans votre réponse, et je vous enverrai de suite un bon sur M. Courtois qui y ferait honneur à l'instant.

Depuis que monsieur votre fils est à Paris, je n'ai eu le plaisir de le voir que trois fois. Mais je sais qu'il est en bonne compagnie, qu'il met le temps à profit et de manière à ce que vous n'ayez qu'à vous applaudir des sacrifices que vous avez faits pour son voyage.

Rappelez, je vous supplie, madame Quesnet et moi au souvenir de toute votre chère et aimable famille, donnez-nous de leurs nouvelles et des vôtres et recevez les vœux bien sincères que je fais au commencement de l'année où nous entrons pour tout ce qui peut vous intéresser et vous être agréable.

Je suis pour la vie votre sincère, fidèle ami et serviteur.

SADE. Ce 23 décembre 1807.

Je vous embrasse de tout mon cœur. QUESNET.

FIN

1. [↑] Gaufridy a dû écrire, comme notaire, à la dame Quesnet au sujet de l'inscription hypothécaire prise par elle sur les biens du marquis.
2. [↑] M. de Sade a employé les fonds provenant de la vente de la Coste en fraude des droits matrimoniaux de sa femme (nous avons eu déjà à nous demander s'il n'en avait pas acheté une maison à Quesnet) et la marquise veut rendre madame Rovère responsable du défaut de surveillance de leur emploi.
3. [↑] C'est-à-dire à l'hospice des fous de Charenton dont M. de Coulmiers était le directeur et M. de Sade le pensionnaire ou, plus exactement, le maître des jeux et cérémonies. Quesnet avait donc ses libres entrées dans ce joyeux hospice ; peut-être même y habitait-elle avec son ami, ainsi que semble le faire entendre la lettre du D^r Royer-Collard à Fouché, du deux août 1808 : « Enfin, le bruit général dans la maison est qu'il vit avec une femme qui passe pour sa fille. » On peut supposer que le marquis, pour lui en faire ouvrir les portes, a déclaré ou laissé entendre qu'il était le père naturel de son amie, ainsi qu'il l'avait fait une première fois dans le dessein de frauder le fisc.

À propos de cette édition électronique

Ce livre électronique est issu de la bibliothèque numérique [Wikisource](http://fr.wikisource.org)^[1]. Cette bibliothèque numérique multilingue, construite par des bénévoles, a pour but de mettre à la disposition du plus grand nombre tout type de documents publiés (roman, poèmes, revues, lettres, etc.)

Nous le faisons gratuitement, en ne rassemblant que des textes du domaine public ou sous licence libre. En ce qui concerne les livres sous licence libre, vous pouvez les utiliser de manière totalement libre, que ce soit pour une réutilisation non commerciale ou commerciale, en respectant les clauses de la licence [Creative Commons BY-SA 3.0](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)^[2] ou, à votre convenance, celles de la licence [GNU FDL](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)^[3].

Wikisource est constamment à la recherche de nouveaux membres. N'hésitez pas à nous rejoindre. Malgré nos soins, une erreur a pu se glisser lors de la transcription du texte à partir du fac-similé. Vous pouvez nous signaler une erreur à [cette adresse](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)^[4].

Les contributeurs suivants ont permis la réalisation de ce livre :

- Cunegondel
- Acélan
- Cantons-de-l'Est
- Waddie96
- Tomybrz

1. [↑ http://fr.wikisource.org](http://fr.wikisource.org)

2. [↑ http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr](http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/deed.fr)

3. [↑ http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html](http://www.gnu.org/copyleft/fdl.html)

4. [↑ http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur](http://fr.wikisource.org/wiki/Aide:Signaler_une_erreur)